ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse,

PAR

ANTOINE THOMAS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

PAR

A. JEANROY
Professeur à l'Université de Paris.

P. DOGNON
Professeur à l'Université de Toulouse.

« Ab l'alen tir ves mel'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1913

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — AUGUSTE PICARD, RUE BONAPARTE, 82.

LE ROMAN DE SAINT TROPHIME

ET L'ABBAYE DE MONTMAJOUR

Des divers manuscrits dont s'est servi M. Zingarelli pour son édition du *Roman de saint Trophime*[1], il en est un qui mérite d'arrêter l'attention : c'est le fragment de la collection Asburnham, aujourd'hui à la Laurentienne de Florence, et qui a servi à constituer le texte, du vers 133 au vers 146.

Dans ce passage sont énumérés les saints embarqués par les Juifs de Palestine sur le radeau qui, miraculeusement, devait aborder en Gaule, y apportant ainsi les semences de la foi. A côté de saint Trophime, grand premier rôle, figurent, outre la suite des noms pris à Grégoire de Tours et répétés à satiété par de nombreuses légendes, deux personnages que l'on est surpris de rencontrer ici : *saint Isidore* et *saint Anatols*[2] (*sic*).

Comment ces deux saints ont-ils été introduits dans le cortège du fondateur de l'église d'Arles?

Pour saint Isidore, la réponse est simple. Il y avait à Arles une vieille église, dépendance de Montmajour, mise sous cette titulature. La légende de saint Trophime ayant été

1. Publié dans les *Annales du Midi*, t. XIII (1901), p. 295.

2. « Doneron (saint Pierre et saint Paul) le companhon Isodore (ds. la copie N, de Naples : Isidore) | que aras l'apelam san Sille; | et lo segon fon *Anatols* lo bon, | que autresi fon liau et prodom; | et fon d'Ais avesque Maximin, | e d'Aurenga sant Eutropi atresi, | sant Satornin evesque de Tolose, | el decipol san Pal fon de Narbona; | a Perigor fon san Front enviat, | san Martial es Limoges intrat. | Aquels foron dicipols veramen de Jesu-Christ, so atrobam legen; | et mot d'autres que yeu non say contar et totz aquests sa passeron la mar. » (V. 133-146.)

écrite afin de célébrer la gloire religieuse d'Arles, un heureux hasard y a fait entrer le nom d'un saint qui servait de vocable à un sanctuaire de la ville. Soit. Mais pour saint Anatols?

Ce nom est peu familier à l'Eglise des Gaules. Sauf pour saint Anatole, évêque de Cahors († 500)[1] et saint Anatole de Salins (Jura)[2], aucune tradition ne se rapporte à la mémoire d'un tel saint, pas plus dans la région arlésienne qu'en tout autre lieu de la France[3]. Il faut donc admettre qu'il a été introduit dans la compagnie où il se trouve à la faveur d'une confusion.

Cette hypothèse est naturellement suggérée par l'orthographe même du nom.

Ce nom est de trois syllabes sans *e* muet final, mais avec un *s* superflu[4]. Qu'il soit tel, ce n'est pas le fait d'une distraction de copiste. Le copiste a transcrit exactement ce qu'il avait sous les yeux. Malheureusement, le texte qu'il copiait n'était pas d'une parfaite calligraphie ou bien d'une parfaite conservation; il aura lu *Anatols* pour *Andéols*, et quiconque est habitué aux manuscrits du XIIIe siècle l'excusera facilement.

En effet, suivant la graphie de la Basse-Provence à cette époque, le *d* oncial, avec sa haste courte et repliée complètement sur la panse (ꝺ) peut aisément être pris pour un *a* (ɑ); et il suffit que dans l'*e*, dont la boucle est formée à sa partie supérieure par un trait horizontal dépassant fortement à gauche la barre verticale (ɛ), le délié de cette même boucle ait été légèrement effacé dans sa partie inférieure pour que

1. Voyez *Acta Sanctorum*, oct. 21, t. IX, p. 399.
2. *Ibid.*, feb., t. I, p. 357.
3. Un saint Anatole est mentionné au 25 septembre (*ibid.*, sept., t. VII, p. 11) comme ayant été moine dans l'île de Lérins vers la fin du Ve siècle, mais il est resté très obscur et nous ne savons rien de sa vie.
4. Notre auteur ne s'embarrasse guère des rigueurs de la métrique; on ne peut donc admettre que ce soit pour y satisfaire qu'il a fait le mot Anatols de trois syllabes. D'ailleurs, au lieu d'écrire : « et lo segon fon Anatols lo bon », il eût pu écrire : « *lo segon fon Anatoles lo bon* », ce qui eût été en parfait accord avec la coupe ordinaire du décasyllabe provençal.

cette lettre fût prise pour un *t*, qui toujours, dans les manuscrits du XIIIe siècle de notre région, se présente sous la forme capitale Ꞇ[1]. *Saint Anatols* doit donc être remplacé par *saint Andéols*, qui est la bonne lecture.

Bien que le nom d'Anatole ne fût pas très commun dans l'Eglise romaine au moyen âge, néanmoins il était certainement mieux connu d'un scribe italien que celui d'Andéol, répandu surtout dans la partie inférieure de la vallée du Rhône[2], d'où sa présence dans notre texte.

1. Pour la graphie des trois lettres *d*, *e* et *t*, voyez surtout le bréviaire arlésien du XIIIe siècle de la Bibl. Nat., ms. lat. 1281. Les mêmes formes persistent encore au XIVe siècle; on les retrouve dans le bréviaire de cette époque, aujourd'hui également à la Bibl. Nat., sous la cote lat. 1040.

2. On le relève une fois dans le Gard, *Saint-Andéol-de-Trouillas* (cne de Laval-Notre-Dame, con de la Grand'Combe, arr. d'Alais); une fois dans la Lozère, *Saint-Andéol-de-Clerguemort* (con de Pont-de-Montvert, arr. de Florac); cinq fois dans l'Ardèche, *Bourg-Saint-Andéol* (arr. de Privas), *Saint-Andéol-de-Bourlenc* (con d'Antraygues, arr. de Privas), *Saint-Andéol-de-Fourchades* (con de Le Cheylard, arr. de Tournon), *Saint-Andéol* (cne de Pranles, con et arr. de Privas); trois fois dans la Drôme, *Saint-Andéol* (écart de la cne de Die), *Saint-Andéol* (cne de la Batie-Roland, con de Marsanne, arr. de Montélimar), *Saint-Andéol* (cne de Claveyson, con de Saint-Vallier, arr. de Valence); une fois dans l'Isère, *Saint-Andéol* (con de Le Monestier-de-Clermont, arr. de Grenoble); enfin, une fois dans le Rhône, *Saint-Andéol-le-Château* (con de Givors, arr. de Lyon).

Il existait à Paris une chapelle de Saint-Andéol, dont l'appellation altérée a donné Saint-André. Cette chapelle fut démolie et remplacée par une église dite de *Saint-André-de-Laas* (1228), devenue *Saint-André-de-Lars* (1238) et, définitivement, *Saint-André-des-Arts* (Berty et Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris*. Région occidentale de l'Université, p. 123; Paris, 1887). L'abbaye de Saint-Germain prétendit un moment que la chapelle de Saint-Andéol avait été construite grâce à la faveur de Childebert pour entrer ensuite dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés, et qu'à ce titre elle faisait partie de ses biens. Pour soutenir ses prétentions, elle produisit le diplôme souscrit par Childebert. Comme Usuard, moine de Saint-Germain, à son retour d'Espagne, en 858, s'arrêta à Bourg-Saint-Andéol, où il se fit donner des reliques du saint, et qu'il ne mentionne pas dans ses écrits la chapelle de Saint-Andéol de Paris, Le Beuf en a conclu qu'elle n'existait pas de son temps. Quicherat, après lui, a montré nettement la fausseté du diplôme de Childebert (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XXVI, p. 524). Suivant Le Beuf, la construction de la chapelle date du XIe siècle. Quicherat la place au Xe; mais si l'on veut bien remarquer que Bourg-Saint-Andéol lui-même, lieu de vénération par excellence de la mémoire du saint, ne prend définitivement sa dénomination actuelle qu'à partir de 1053 (H. Courteault, *Bourg-Saint-Andéol, essai sur la constitution et*

Dans la région arlésienne, plusieurs lieux dits ont porté le nom de Saint-Andéol; le plus important est la commune actuelle de Saint-Andiol (canton d'Orgon, arrondissement d'Arles)[1].

L'abbaye de Montmajour y eut de très bonne heure des possessions. La plus ancienne, à ma connaissance, est mentionnée dans un acte de donation en date de 989, par lequel Pons de Châteaurenard et son frère Albert donnent à la dite abbaye « in villa sancti Andeoli » une manse avec toutes ses dépen-

l'état social d'une ville du midi de la France au Moyen âge, Paris, 1909, p. 10, n° 2), on admettra avec Le Beuf que l'existence de la chapelle parisienne ne doit pas remonter au delà du XIe siècle, époque où le culte de saint Andéol a été dans sa plénitude et peut s'expliquer à Paris.

L'altération du nom d'Andéol en celui d'André montre combien l'apôtre du Vivarais fut vite oublié sur les bords de la Seine. Sa légende semble y avoir été peu connue; d'ailleurs, elle est d'un caractère tout régional et ne pouvait guère intéresser les Parisiens. Comme elle offre des points de ressemblance avec la légende de l'émigration apostolique rapportée par le *Roman* et par là peut expliquer la facilité avec laquelle saint Andéol a passé dans celui-ci, il est bon de rappeler brièvement ce qu'est cette légende :

« Irénée, évêque de Lyon, apparut à saint Polycarpe, évêque de Smyrne, pour lui demander des disciples. Polycarpe désigna Andéol, les prêtres Andoche et Bénigne, le diacre Thyrse qui, s'étant embarqués à Smyrne, arrivèrent à Marseille pour monter ensuite vers Lyon, où ils se séparèrent. Andéol redescendit le Rhône jusqu'au lieu appelé « Bergoïata », aujourd'hui Bourg-Saint-Andéol. Il y répandait l'évangile avec ardeur lorsque l'empereur Sévère, passant dans le pays, le fit arrêter, tourmenter, puis jeter dans un cachot, situé sur la rive gauche du fleuve. La nuit, les anges lui apparurent, lui annonçant qu'il entrerait bientôt dans la gloire céleste. Le lendemain, l'empereur le fit comparaître à nouveau devant lui pour l'inviter à renier sa foi ; tout effort restant vain, il lui fit briser le crâne de deux coups de casse-tête frappés en croix ; après quoi, le corps, lié de chaînes, chargé de pierres, fut jeté dans les eaux du Rhône. Les chaînes se brisèrent, les pierres disparurent, et doucement le corps saint aborda sur l'autre rive, où le déposa une vague docile. Cinq jours il y resta, pur de toute souillure, environné d'une gloire de lumière, parmi les chœurs des anges. Une pieuse femme, nommée Tullie, le fit ensevelir dans un sarcophage païen et, sur le lieu même, enterrer à une grande profondeur. » (*Act. SS.*, mai, t. I, p. 35.)

Sur les divers autres lieux où la mémoire de saint Andéol fut honorée, voyez Rouchier, *Histoire du Vivarais*, t. I, p. 501 et suiv. (Paris, 1861.)

1. On trouve un mas de Saint-Andéol dans la Camargue ; un écart de la commune de Barbentane porte également ce nom ; une vieille chapelle ruinée de Saint-Andéol appartient à la commune de Boulbon. (De Gaucourt, *État descriptif de l'arrondissement d'Arles* ; Amiens, 1871.)

dances[1]. L'un des signataires de cette donation, un certain Martin et sa femme Sigrade abandonnent la même année à Montmajour tous les biens qu'ils ont dans le même lieu[2]. En 1078, un seigneur, Pierre Renard, sa mère et sa femme Anguiline cèdent à l'abbaye le produit des dîmes sur toutes les denrées : vin, blé, bétail, etc., susceptibles d'être taxées suivant l'impôt de leur droit[3] dans les territoires de Besse[4], Joucas[5], Châteaurenard[6], Saint-André[7], Saint-Andéol.

En 1204, un privilège d'Innocent III confirme à la même maison « in episcopatu Avinionensi omnia jura et possessiones quas (habet) in villa Sancti-Andeoli et ejusdem territorio[8] ».

Tout près de là, mais sur la rive droite de la Durance, dans l'évêché de Cavaillon, en 988, une dame Ermengarde, ses fils Gauteaume, Guillaume, Pierre, Ronulphe, Hébert d'une part, Pons de Quiqueranne, ses frères Rostang, Pierre et Raimond d'autre part donnent au monastère arlésien une église de Saint-Andéol et ses dépendances sises « in villa Avillonicus »; Pons de Quiqueranne et ses frères abandonnent, en outre, les décimes à provenir de ce territoire[9]. Ces possessions sont confirmées par Innocent III (1204), l'empereur Othon IV (1210)[10], Frédéric II (1223)[11], Alexandre IV (1259)[12]. Dans un privilège de Calixte II (1122), toujours en faveur de Montmajour, se rencontre une autre

1. Voyez extrait dans *Monasticon Benedictinum*, t. XXIX, p. 9. (Bibl. Nat., ms lat. 12686.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 29.
4. Arr. de Brignolles (Var).
5. C^on de Gordes, arr. d'Apt (Vaucluse).
6. Arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône).
7. Probablement Saint-André-de-Ramière, c^on de Gordes (Vaucluse).
8. Chantelou, *Historia monasterii sancti Petri Montis-Majoris* (Bibl. Nat., lat. 13915, fol. 187 v°). — Potthast, *Reg.*, p. 201, 29 nov.
9. *Mon. Bened.*, *ibid.*, p. 9.
10. Chantelou, *ibid.*, fol. 186 v°; — Böhmer, *Reg. Imp.*, 5, p. 111, 29 mars
11. Chantelou, *ibid.*, fol. 198 v°. — *Id.*, *ibid.*, p. 308, mai.
12. *Id.*, *ibid* , fol. 321 v°.

église de Saint-Andéol, au territoire de Cairanne[1]; comme les précédentes, cette possession est mentionnée dans les confirmations pontificales postérieures.

On le voit, Montmajour a été particulièrement favorisé par les circonstances pour pouvoir entretenir le culte de l'apôtre du Vivarais.

A vrai dire, cette maison n'a pas été seule en Provence à jouir de ce privilège. Sa redoutable concurrente, Saint-Victor de Marseille, pour ne parler que de celle-là, a possédé également des biens mis sous le vocable de saint Andéol; mais ils furent de peu d'importance et doivent être écartés de la région arlésienne[2].

Quoi qu'il en soit, on resterait embarrassé pour deviner l'intérêt qui a fait placer saint Andéol à côté de saint Isidore, n'était le caractère tout local du *Roman de saint Trophime*.

Ce caractère restreint singulièrement le champ de nos investigations.

Il est bien évident que la présence du saint dans le *Roman* y a été introduite pour désigner à l'attention un sanctuaire ou une maison religieuse quelconque. L'église notoire du Bourg-Saint-Andéol, celle que nous avons indiquée au territoire de Cairanne, les dépendances de Saint-Victor ne peuvent être retenues, car elles ne répondent pas à la particularité de l'œuvre. Seules y souscrivent les dépendances de Montmajour établies jadis dans la commune actuelle de Saint-Andiol.

1. Chantelou, *ouvr. cité*, fol. 152 v°. — Jaffé, *Reg. Pontif. roman.*, 2e édit., t. I, p. 812, n° 7060, apr. 9.

2. Voyez dans Guérard, Marion et Delisle, *Cartulaire de Saint-Victor*, chartes 18, 110, 111, 122, 841, 846. — Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. II, p. 1120: Marseille, 1821) et, après eux, de Gancourt *ouvr. cité*, les continuateurs de l'abbé Constantin, *La sainte église d'Aix et Arles, paroisses des anciens diocèses d'Arles, Avignon et Marseille* (t. II, p. 167: Aix, 1911), ont identifié Saint-Andéol, possession de Saint-Victor, avec Saint-Andiol dans les Bouches-du-Rhône. Les éditeurs du *Cartulaire* ont bien relevé l'erreur primitive sans arriver pourtant à une juste indication du lieu. M. le chanoine Verlaque a montré que l'église et l'autel de Saint Andéol dont il s'agit devaient être placés dans la c^ne^ de Pourrières (Var). (Verlaque, *Supplément au dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor-de-Marseille*, dans *Bull. de la Société d'études de Draguignan*, t. XIX, 1891-92, pp. 171-72.)

Afin d'exercer les droits qu'ils tenaient des premiers seigneurs du lieu, les moines arlésiens fondèrent là, probablement de bonne heure, une *cella* dont on voit encore les ruines[1]. Sa situation dans le voisinage immédiat d'Arles convient pleinement à l'explication que nous venons de donner.

A n'en pas douter donc, c'est encore Montmajour qui, pour favoriser une de ses possessions, a placé, dans notre légende, saint Andéol auprès de saint Isidore.

Dans l'introduction qu'il a donnée à son édition du *Roman de saint Trophime*, M. Zingarelli a admis que cette œuvre était une sorte de réclame en faveur du cimetière des Aliscans. La présence de saint Isidore et de saint Andéol modifie sensiblement cette hypothèse. Il est vrai que ces deux noms, peut-être interpolés, ne se rencontrent que dans le fragment de Florence ; malgré tout, ils indiquent que le *Roman* a été exploité par une maison religieuse au profit de ses intérêts. Fut-ce là primitivement le but du poème ou en avait-il un autre? C'est ce que nous révéleront ses traits essentiels.

Examinons-le dans la forme où il nous est parvenu.

Il est composé de deux parties bien distinctes :

La première constitue la légende hagiographique proprement dite ; l'autre a pour sujet l'expulsion par Charlemagne des Sarrasins enfermés dans Arles. Ces deux parties ne sont reliées entre elles que par la présence tout accidentelle de

1. De Villeneuve, *Stat. B.-du-R., loc. cit.* — En 1909, des travaux de réparation ayant été exécutés à l'église paroissiale de la localité, dont la nef principale remonte au début du XIIIe siècle, on découvrit vers l'abside un mur de chevet, reste d'une église plus ancienne, portant, sur un claveau, la date de 1019. La corniche qui surmonte ce mur offre d'étranges similitudes avec celle qui couronne l'église Sainte-Croix de Montmajour. (V. abbé Constantin, *loc. cit.*) Cette dernière ayant été édifiée vers la fin du XIIe siècle (cf. Brutails, *Note sur la date de la chapelle Sainte-Croix de Montmajour*, Paris, 1898), il faut admettre, chez les constructeurs des deux édifices, le souci de se conformer à des traditions architectoniques qui, à deux siècles d'intervalle, pourraient bien être la marque d'un même atelier.

saint Trophime dans le récit épique : on pourrait croire que la composition, dans son ensemble, a été formée de deux fragments issus d'œuvres complètement étrangères l'une à l'autre et que le caprice d'un scribe aurait réunis avec maladresse. Pourtant, à examiner le texte d'un peu près, on y reconnaît des préoccupations directrices qui donnent à l'œuvre une unité d'origine bien marquée.

La légende débute par un étrange préambule : c'est une diatribe contre les anciens possesseurs de la vénérable nécropole des Aliscamps, qui

> ... per lur delieg et per lur avareza
> an perduda la renda que avien
> en Alisquams..... (v. 14-16).

perte peut-être méprisable, mais dont auraient dû se préserver les gardiens d'un lieu aussi saint. Ils sont blâmables de ce chef, d'autant que leur négligence s'est aggravée du mauvais esprit dont ils ont fait preuve en oubliant le souvenir de l'illustre consécration des Aliscamps par Jésus-Christ lui-même et en le remplaçant par de fausses légendes. C'est pour faire justice de ces méchantes histoires que notre auteur va nous raconter la vie de saint Trophime, récit dans lequel nous le suivrons rapidement.

Après l'Ascension de Notre-Seigneur, les chrétiens devenant trop nombreux en Judée, les Juifs les persécutèrent; ils en firent périr un grand nombre. Saint Trophime et les autres évangélisateurs déjà indiqués, suivis de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe, quittèrent ainsi la Terre-Sainte, exposés aux fureurs de la mer sur un radeau mal ajusté[1]. Un miracle les fit aborder sur les côtes de Provence dans la « Ville de la Mer ». Là, après avoir rendu grâces à Dieu, ils dressèrent un autel de terre, au pied duquel ils ensevelirent deux de leurs compagnes qui venaient de mourir; avant de

1. Ce début, compris entre les vv. 78 et 112, est traduit exactement de la legende de sainte Marthe transmise par Mombritius. (V. mon étude *Sur l'origine des traditions hagiographiques des Saintes-Maries-de-la-Mer*, dans *Annales du Midi*, t. XXI, 1910, p. 293.)

se séparer, ils élevèrent sur le même lieu une belle église dédiée à la Vierge Marie, ainsi qu'un beau moutier.

Par la suite, sainte Marthe évangélisa Tarascon; elle y fut tant écoutée que bientôt s'imposa le besoin d'une grande église pour ses fidèles. On la construisit. Pour la solennité de la consécration, Marthe mande les saints Trophime, Maximin et Eutrope, qui obéissent à l'appel.

L'église consacrée, Trophime retourne à Arles où, sans doute, Maximin et Eutrope le suivent, car on les trouve réunis derechef avec leurs premiers compagnons pour assister à la bénédiction du cimetière des Aliscamps par Jésus-Christ[1]. Ce nouveau miracle accompli, le saint fondateur de l'église arlésienne poursuit son apostolat : il prêche, il évangélise, il convertit.

N'ayant pu bâtir un temple dès son arrivée, il a logé les fonts baptismaux dans une étable du gouverneur de la région, homme bon qui s'est fait chrétien. Sous sa protection, Trophime construit enfin l'église désirée, qu'il dédie à la Vierge Marie; mais elle devient rapidement insuffisante, si bien que le projet d'un édifice plus important doit être envisagé sans délai. Le saint sollicite l'aide des notables du pays; il recueille assez d'argent pour payer les frais d'une châsse, dans laquelle sont placées les reliques de saint Étienne qu'il va présenter au roi résidant à Lyon.

Ce roi l'accueille avec bonté; lorsqu'il connaît sa qualité et a entendu sa requête, il lui offre le palais qu'il possède à Arles pour en faire un lieu de prière. Le saint le remercie, repart pour Arles; la bienveillance du roi lui vaut encore de nombreuses libéralités de la part de ses fidèles, si bien qu'il devient assez riche pour construire un vaste sanctuaire et

1. Tout le passage qui commence avec la fondation de l'église de Tarascon par sainte Marthe pour se terminer par l'ascension de Jésus-Christ après la consécration des Aliscamps (vv. 159-240) a été traduit également de la légende de sainte Marthe. M. A. Thomas en avait signalé à Chabaneau une copie insérée dans un opuscule faisant partie d'un ms. latin de la Bibl. Vaticane (lat. 965) exécuté en 1360 et presque entièrement composé d'œuvres de Bernard Gui. (Chabaneau, *Le Roman d'Arles*, p. 80 et suiv.; Paris, 1889.)

un moutier, tout près de la première chapelle placée sous l'invocation de sainte Marie. Dans la nouvelle église, il fait élever un autel à son cousin germain saint Étienne, premier martyr.

Le saint ayant terminé ses travaux, le bon roi vint à Arles pour visiter ses États. Saint Trophime alla à sa rencontre et tous deux, heureux de se revoir, entrèrent joyeusement dans leur bonne ville. Le lendemain, le saint catéchisa le roi et lui fit confesser la foi, le baptisa ainsi que son fils : nouvelles largesses de terres et de châteaux; les habitants se convertirent en masse[1].

Le roi parti, Trophime œuvra le plus qu'il put suivant son sacerdoce, c'est-à-dire convertit, baptisa, accomplit de nombreux miracles semblables à ceux que nous rapportent quantité d'autres légendes hagiographiques. Après sa mort, il fut inhumé dans le premier oratoire qu'il avait construit, dédié à la Vierge Marie; entre temps, néanmoins, saint Pierre lui octroyait le privilège de la primatie.

1. Cette longue narration de l'établissement de saint Trophime à Arles, comprise entre les vv. 325 et 458, est la traduction d'une légende latine qui nous a été conservée par deux mss. : le bréviaire du XIIIe siècle (Bibl. Nat., ms. lat. 1018, fol. 270 v°) et le bréviaire du XIVe siècle (Bibl. Nat., ms. lat. 752, fol. 82 r°). Le premier de ces livres est bénédictin. Les leçons de l'office de l'invention des reliques de saint Etienne, empruntées à la composition bénédictine connue sous le nom de lettre de Lucien, est, en la circonstance, une preuve suffisante; car, à l'époque où fut rédigé notre bréviaire, la métropole d'Arles, qui, jusqu'aux environs de 1152, fut mise sous la titulature de saint Étienne pour, ensuite, être placée sous l'invocation de saint Étienne et saint Trophime, usait, pour célébrer la fête de l'invention des reliques du premier martyr, de leçons toutes spéciales, ne ressemblant en rien à l'œuvre du pseudo-Lucien. [Voyez Bibl. Nat., ms. lat. 1040, un bréviaire arlésien du XIIIe s. qui ne contient pas moins de trois offices en l'honneur de saint Étienne : « in natale » (fol. 21 r°), « in festivitate » (fol. 192 r°), « in inventione » (fol. 235 r°).] Le bréviaire du XIVe s. (lat. 752) est sorti de la cathédrale. (Voyez p. 21, n. 1). La légende latine qui se rencontre dans ces deux livres servait aux lectures de l'office de saint Trophime. Le texte du ms. 1018, divisé en neuf leçons, s'arrête à l'aménagement par le saint des fonts baptismaux dans une étable; dans le ms 752, la légende est complète, bien que divisée également en neuf leçons. L'abbé Narbey a publié les six premières leçons de 1018 (*Supplément aux Acta Sanctorum* des Bollandistes, Paris, 1899, p. 19). Mais, convaincu que la légende de saint Trophime ne pouvait contenir de « suppositions aventureuses », il a négligé les trois dernières. Il ignore le ms. lat. 752.

Trophime mort, Arles connut les pires revers. Lorsque l'empereur Constantin y arriva, ce n'était que décombres; il n'y rencontra plus homme ni femme, sauf dans l'église et le grand monastère fondés par saint Trophime. L'empereur reconstruisit la ville, la munit de murs et de tours solides, et l'appela Constantine en mémoire de ses bienfaits. Plus tard, son corps fut transporté aux Aliscamps pour y servir à l'édification des pieux visiteurs; Charlemagne fut de ceux-là[1].

La partie hagiographique est terminée; vient ensuite le fragment relatif aux exploits de Charlemagne contre les Sarrasins.

Il est inutile d'en faire le sommaire; bien souvent déjà, il a été analysé; Chabaneau, dans l'appendice au *Roman d'Arles* qu'il a édité, en a parlé abondamment[2]. Néanmoins, il est une particularité que nous ne pouvons passer sous silence, et c'est celle que nous avons considérée comme établissant un lien entre les deux parties de la légende.

Charlemagne, après avoir vaincu les Sarrasins, s'éloigne d'Arles. Non loin de là, un écuyer se prend de querelle avec l'archevêque Turpin, à qui il donne un tel coup sur la joue que le saint homme s'en va criant par tout l'ost. Charles, apprenant ce qui s'est passé, condamne l'écuyer et neuf de ses parents à être pendus. On prépare les instruments du supplice, des fourches, qui donneront au lieu d'exécution le nom de Fourchons.

Les condamnés, avant de mourir, demandent la grâce de dire leur dernière prière dans l'église Sainte-Marie, où repose le corps de saint Trophime; on les y conduit. Ils y font leurs dévotions, implorent la Vierge, se recommandent corps et âme au saint, puis sont ramenés aux Fourchons où

1. « Et anb aytant .j. homs novelhas aportet | que Costantins que fon del mont l'emperador, | ffo sebelit en Alisquams an grant honor : | An lo rey Contastin aporteron lains | gare de cavalliers, e Poiles et Romans, | an grans prosesions el sementeri sans : | e son tug sebelitz si com homes honratz. | Cant Carle a auri, mot lo moc pietat, | per las armas d'aqnells mot deniers a donat; | XII m. onsas d'argent als besonhos, atrestant bezans d'aur per Dieu lo glorios | » (vv.783-793).

2. Chabaneau, *ouvr. cité*, appendice, p. 73 et suiv.

ils subissent leur peine. Mais le saint leur vient en aide; il les sauve de la mort, et même les protège de la chaleur du jour et de la fraîcheur de la nuit par un nuage suspendu au-dessus de leurs têtes. Les Sarrasins reviennent, assaillent Charlemagne, qui les poursuit et les défait encore. L'ost de l'empereur repasse à nouveau près des Fourchons; un soldat, se rappelant les condamnés, se dirige vers le lieu de leur supplice où il exhale la plainte de ses regrets. Mais les pendus le consolent en lui déclarant qu'ils n'ont aucun mal, qu'ils ont été sauvés par Dieu et saint Trophime. Le soldat, épouvanté, s'enfuit, courant vers l'armée. On lui demande ce qui lui est arrivé; sur son récit, ses compagnons d'armes vont s'assurer du prodige : les condamnés leur expliquent comment saint Trophime les a protégés. Charlemagne, bien entendu, finit par être instruit du miracle. Il mande Turpin pour l'inviter à s'enquérir de la vérité et à dépendre les suppliciés, le cas échéant. Turpin va, les dépend, puis les présente à l'empereur. Charles, plein d'allégresse, leur dit qu'il va les adouber chevaliers afin de les arrenter en terre et en argent. Mais les miraculés ne veulent plus porter lance ni écu; ils n'ont que faire, disent-ils, de terre et de mesnie; ils seront moines pour leur salut, et ce qu'ils possèdent, ils le donneront à leur monastère, à saint Trophime. L'empereur cède volontiers; ils s'en vont alors pleurer au tombeau du saint, l'assurer de leur foi et se faire ses hommes liges.

C'est la fin de la légende proprement dite. Pour lui donner plus d'autorité, on l'a fait suivre, probablement bien plus tard, d'une sorte de supplément où il est fait allusion aux actes émanant de Rome qui ont consacré l'apostolat du saint, particulièrement aux privilèges octroyés par le pape Zozime (417-28) en faveur de l'archevêque Patrocle; dans cette partie, il est également parlé de la translation, en 1152, des reliques de saint Trophime de l'église Saint-Honorat à la cathédrale.

Trois établissements religieux arlésiens ont pu célébrer saint Trophime dans les termes que nous venons de résumer :

L'église métropolitaine d'Arles;

Saint-Honorat des Aliscamps, prieuré de Saint-Victor de Marseille;

L'abbaye de Montmajour.

La métropole revendiqua les reliques de saint Trophime dès une haute époque. Elles sont mentionnées dans plusieurs de ses actes : en 972, 1020, 1030[1]; mais, en 1078, elles étaient déjà à Saint Honorat, car aucun document ne les signale plus comme faisant partie de la cathédrale. Malgré tout, cette dernière veilla toujours à ne pas laisser oublier le privilège primatial qu'elle tenait de son fondateur.

En 878, l'archevêque Rostaing en sollicita la restauration auprès du pape Jean VIII, alors de passage à Arles, et l'obtint : le pape avisa Otrame (876-884-85), successeur de saint Adon à Vienne, ainsi que tous les autres évêques, de sa décision[2].

Aux environs de 1120, lorsque fut exécutée la transcription remaniée du martyrologe d'Adon, connu sous le nom de *Martyrologe d'Arles-Toulon*[3], l'église d'Arles fit subir au texte les modifications utiles à ses prétentions. C'est ains qu'au 27 juin, la notice consacrée à saint Crescent, premier évêque de Vienne, est habilement tronquée de toute la partie rappelant que Crescent fut un disciple immédiat des apôtres; par contre, au 6 juillet, l'article relatif à saint Paul est abon-

1. Cités par Labande, *Étude historique et archéologique sur saint Trophime d'Arles*, p. 44, Caen, 1904; d'après Albanès et Ul. Chevalier, *Gallia christiana novissima*, Arles, *passim*.

2. D. Alex. Grospellier, *Mélanges d'hagiographie dauphinoise*, dans *Bull. d'hist. ecclés. et d'archéol. religieuse*, XXe année, 1900, p. 181. — Jaffé, *Reg.*, 2e édit., n° 3149.

3. D. Morin plaçait la composition définitive de ce martyrologe vers la fin du XIe s. (D. Morin, *Un martyrologe d'Arles antérieur à la tradition de Provence*, dans *Rev. d'hist. et de litt. religieuse*, t. III, p. 11.) Après une étude attentive, M. G. de Manteyer en a fixé la dernière transcription vers 1120. Écrit d'abord pour l'église de Lyon dans le cours du IXe s., il aurait passé, vers le début du XIe s., en Italie, pour arriver dans les environs de 1120 en Provence, où il subit les remaniements nécessaires pour une adaptation au culte des saints de la région. (G. de Manteyer, *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon*, Rome, 1897, paginé 481-489; extrait des *Mélanges d'archéol. et d'hist. publiés par l'École française de Rome*, t. XVII.)

damment interpolé de détails sur saint Trophime et sur le privilège que tient de lui la cité d'Arles. Adon avait mis sur un pied d'égalité Arles et Vienne; le transcripteur, lui, s'est soucié d'établir l'avantage en faveur d'Arles : il a conservé à Trophime l'honneur d'avoir été de la suite des apôtres, mais cet honneur, il l'ôte à Crescent[1].

Cette vigilance à rappeler sans cesse la haute investiture de l'église métropolitaine d'Arles provoqua de bonne heure, chez elle, une littérature assez considérable sur saint Trophime.

Il nous en est resté bon nombre de documents qui vont s'échelonnant du XIe au XIVe siècle. Ils peuvent se répartir en deux catégories :

1° Pièces diplomatiques authentiques ou apocryphes;

2° Compositions légendaires.

La première catégorie est représentée par un seul manuscrit : c'est un beau recueil du XIIe siècle, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris, où il figure sous la cote : lat. 5537[2]. Rien, parmi les pièces qui le composent, ne rappelle les données de l'œuvre que nous venons d'examiner.

La seconde catégorie est plus riche. Elle nous est fournie par un ensemble assez important de livres de chœur, lectionnaires, antiphonaires, bréviaires, qui tous contiennent des notes plus ou moins longues composant le texte d'antiennes, répons, leçons en usage dans l'office de saint Trophime.

Deux versions ont été exploitées pour la composition de ces textes liturgiques.

La plus ancienne nous est parvenue dans un lectionnaire du XIe siècle ayant jadis appartenu à la chapelle de l'Archevêché (B. N., lat. 5295, fol. 1 r°)[3]. Au temps où fut rédigé le livre, aucune tradition légendaire, autre que celle consacrée par le pape Zozime, n'était encore admise : le texte en témoigne.

1. D. Morin, *ibid.*, p. 19.

2. Ce livre, cité par Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 111, n. 7, édit. de 1907), a passé par les mains de Saxi, qui s'en est servi pour écrire son *Pontificium Arelatense*.

3. Cf. Duchesne, *ibid.*, p. 251.

Sur le thème de ses leçons et à une époque assez difficile à déterminer, mais certainement avant le XIIe siècle, fut exécutée la rédaction d'antiennes et répons qui nous a été conservée, pure de toute autre influence, dans un bréviaire du XIVe siècle sorti du chapitre (B. N., lat. 1040, fol. 199 r°)[1]. Cette composition, pas plus que la précédente, n'offre aucun détail qui puisse être rapproché de ceux contenus dans le poème provençal.

L'autre version nous a été transmise par un lectionnaire du XIIe siècle (B. N., lat. 793, fol. 7 v°.). Le livre n'a certainement pas appartenu à la cathédrale : il est d'origine bénédictine[2]; mais sa notice fut de bonne heure reçue par l'ordinaire. Elle est plus riche que les deux précédentes en trouvailles légendaires. En voici le résumé :

Hyrcan, roi de Judée, eut quatre filles. L'une d'elles, s'étant mariée, suivit son mari quelque part en Asie; elle y eut un fils nommé Trophime. Par la suite, Trophime fut envoyé auprès d'une tante, demeurée en Judée, pour s'y consacrer à l'étude. En compagnie de saint Étienne et de Nicodème, il fut élève de Gamaliel, puis devint l'ami fidèle de saint Paul. Avec ce dernier, il se consacra à la prédication de l'évangile, le suivit dans ses voyages; quant au reste, l'épître de saint Paul à Timothée en fait les frais, ainsi que la légende de son apostolat en Espagne. Ici encore, aucun point de commun avec le *Roman*.

De la combinaison de cette version et de la forme psalmodique de la première, dérivent toutes les autres notices ren-

1. L'abbé Narbey, se basant sur la forme d'antiennes et répons que revêt cette dernière composition, conclut qu'il faut la faire remonter au VIe s., époque à laquelle se sont généralisés les antiennes et répons pour célébrer dans l'Église romaine les louanges des saints. (Narbey, *loc. cit.*) Malheureusement, cette forme ne signifie rien par elle-même; elle a été fréquemment employée, jusqu'au XIIIe s., pour soumettre aux exigences chorales des textes d'époque tardive écrits primitivement pour servir à de simples leçons.

On rencontre les premiers fragments de la rédaction qui nous intéresse dans un antiphonaire du XIIe s. (Bibl. Nat., lat. 1090, fol. 131 r°.)

2. Même remarque que ci-dessus, p. 14, n. 1. — Invention des reliques de saint Étienne, fol. 119, r°.

fermées dans les livres qui nous intéressent : l'antiphonaire du xiie siècle (B. N., lat. 1090, fol. 131 r°.), l'antiphonaire du xiiie siècle (B. N., lat. 1091, fol. 7 v°.), le bréviaire contemporain de ce dernier livre (B. N., lat. 1284, fol. 312 v°.), le bréviaire du xive siècle (B. N., lat. 1037, fol. 216 r°).

Quelques-unes de ces notices sont singulièrement développées[1]; cependant, aucun indice ne peut être relevé qui permette d'en rapprocher le moindre passage de notre légende.

A nous borner à ces documents, l'on pourrait affirmer que si quelque clerc de la cathédrale collabora à la composition du *Roman de saint Trophime*, ce fut en y apportant les produits de son imagination ou les inventions rencontrées dans quelques légendes étrangères à son église. Mais il y a un autre livre, ayant certainement appartenu à la cathédrale, dont le texte des leçons sur saint Trophime se retrouve en entier dans la composition de langue vulgaire. Ce livre, nous en avons déjà parlé ; c'est le bréviaire du xive siècle, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale sous la cote lat. 752[2].

Le scribe qui l'a transcrit, entre 1343 et 1347[3], l'a signé; il cite même les saints de sa dévotion : c'était un nommé Jean de Foligno, qui exécuta son travail par la grâce de sainte Marie et de saint Antoine[4]; il appartenait certainement au chapitre, qui était de la règle de saint Augustin, puisque

1. Particulièrement celle fournie par les mss. 1091 et 1284.

2. V. p. 11, n. 1.

3. Cf. Albanès, *Gal. Christ. nov. Arles*, col. 1118, n° 2852.

4. Albanès a emprunté à Baluze, qui l'a publiée pour la première fois (*Vita Paparum Avinionensium*, t. I, col. 819), la note de J. de Foligno. Nous la donnons ici à nouveau, après collationnement sur le texte, suivant la transcription du vieil historien :

« Sanctæ ac (individuæ) Trinitati, cujus sapientis potentiæ gratia sancta cujuslibet inceptio provenit operis atque finis, et beatissimæ Virgini, necnon et beato Antonio confessori, cujus devotioni afficior, perennibus referta benedictionum laudibus, gloria et honore, de hujus Breviarii venerabilis et circumspecti viri dni. Galhardi de Bedach, decretorum doctoris, prepositi Arelatensis, rev. in Christo patris et domini d. Ademari Roberti tit. s. Anastasiæ presbiteri cardinalis, auditoris, futuri episcopi, domini mei precipii scripturæ perfectione, per me Johannem Corradi de Fulgineo, notarium, scripti, infinitarum sic actio gratiarum.

dans la rubrique du Propre des Saints, il invoque ce bienheureux[1]; c'était aussi un clerc ayant de grandes sympathies pour Montmajour, comme l'indique sa dévotion à saint Antoine[2].

La complète indépendance du livre que nous lui devons

1. « ... Ad honorem Domini nostri Jesu-Christi et beatissimæ Virginis Mariæ et beati Stephani, beati Trophimi, beati Augustini : Incipit breviarum secundum consuetudinem sanctæ Arelatensis ecclesiæ. » (Fol. 51 r°.)

2. Les moines de Montmajour conservèrent, dans leur prieuré dauphinois de Saint-Antoine-de-la-Motte, les reliques du père des cénobites de la fin du XIe s. jusqu'en 1290. Mais, en cette année, ils furent expulsés de leur possession par les hospitaliers établis près de leur maison pour donner leurs soins aux malades atteints du feu des ardents, lesquels étaient attirés en grand nombre par les guérisons miraculeuses qui s'accomplissaient auprès des reliques. Les moines prétendirent, par la suite, avoir emporté ces reliques dans leur abbaye d'Arles; les hospitaliers affirmèrent au contraire les avoir toujours en leur possession; des procès sans fin s'ensuivirent en cour de Rome; finalement, les hospitaliers en sortirent victorieux en 1495.

Dans le cours du XIVe s., les prétentions des moines arlésiens à posséder les reliques ne rencontrèrent pas beaucoup de créance. De solennelles visites furent faites à celles de saint Antoine de la Motte : le dauphin Henri se trouve en ce lieu le 25 juillet 1324; le neveu de ce dernier, Guigue VII, y vient le 17 avril et les 19-23 octobre 1332; le dauphin Humbert II y passe le jour de l'Assomption en 1339; en 1355, l'empereur d'Allemagne, descendant vers Avignon pour voir le pape Urbain V, s'y arrête ; peu de temps après, ce fut le tour du roi de France, Charles V. (D. Dijon, *L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné*, p. 129.)

Si donc Jean de Foligno, clerc de l'église d'Arles, professait pour saint Antoine la dévotion qu'il nous dit, c'est assurément qu'il était intimement lié à Montmajour.

Le culte de saint Antoine paraît y avoir été fort en honneur, même au temps de la plus grande vogue de celui que l'on rendait au même saint en Dauphiné. Un acte communiqué au Concile de Bâle (1431-38) l'atteste. Voici l'extrait essentiel de cette pièce, d'après Dassy, tiré du Cartulaire de Saint-Antoine, appartenant aujourd'hui au fonds latin de la Bibl. municipale de Lyon : « ... Villæ Sancti-Antonii hæc donatio... probatur ex translatione sancti Antonii... *apud legitur in festo translationis benedicti Antonii in monasterio Montismajoris et in abbatia modo sancti Antonii...* » (Dassy, *Le trésor de l'église abbatiale de Saint-Antoine*, p. 142, n° 1.) Sur l'histoire des reliques de saint Antoine de Viennois, voyez les ouvrages de l'abbé Dassy : *L'abbaye de Saint-Antoine, essai historique*, Marseille, 1844; *Le trésor de l'église abbatiale de Saint-Antoine*, Marseille, 1855. Ces livres ont beaucoup vieilli, mais peuvent encore rendre des services. Consulter surtout D. Dijon, *L'Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné*, Paris, 1902.

Sous peu, je publierai une étude sur la formation de la légende de la translation en France des reliques de saint Antoine.

envers tous les autres déjà notés et qui, eux aussi, appartenaient en majeure partie à la cathédrale, porte à faire quelques réserves sur la canonicité de la légende qu'il renferme. En somme, — ce dernier texte tardif mis à part, — nous ne pouvons rien tirer de ceux en usage dans la métropole.

Voyons si l'analyse du *Roman* nous donnera de meilleurs résultats.

Dans toute l'œuvre, la seule église importante et qui compte, c'est l'église Sainte-Marie, c'est-à-dire la chapelle construite par Trophime lors de son arrivée à Arles. Quand le saint, grâce aux libéralités reçues de toutes parts, élève un vaste sanctuaire, c'est à côté de cette modeste chapelle qu'il le fait bâtir, sans lui donner aucun nom. Il est bien dit qu'il y fit élever un autel en l'honneur de saint Étienne, mais rien n'indique que l'église ait pris le nom de ce saint : les choses se passent comme si le nouvel édifice était mis sous le patronage de la chapelle Sainte-Marie. C'est dans cette chapelle que Trophime accomplit ses dévotions ; c'est là que l'on vient le chercher pour implorer son secours ; c'est là encore qu'il se fait enterrer.

Ce dernier point a son importance.

D'après l'acte de 972 que nous avons signalé, les reliques du saint reposaient à cette date dans la cathédrale : aucun document n'indique qu'auparavant elles aient été ailleurs[1]. Si donc le *Roman* avait été écrit en faveur de la cathédrale, on n'eût pas manqué de mettre en bonne place le privilège de ce premier dépôt. D'autre part, il est à remarquer que le premier archevêque d'Arles n'est cité qu'une seule fois avec son titre d'autorité diocésaine, et c'est dans la partie supplémentaire faisant suite à la légende[2] ; partout ailleurs, il est appelé

1. *Le martyrologe d'Arles-Toulon* (édit. Albanès, *Gallia christ. nov.*, Arles, n° 9) affirme bien qu'elles reposèrent primitivement dans l'église Sainte-Marie, construite par saint Trophime, mais pour les raisons indiquées plus haut (v. p. 17, n. 3), nous ne pouvons faire état de cette relation.

2. « Els li deron poder que fos papa segons | en totas las provinças que son de sa los monts. | Tot aquest grand poder san Tropheme gardet | aytant com fon *evesques* ni aytant com visquet. » (V. 953-956.)

Trophime le baron, le corps saint, le bon compagnon : toutes qualités estimables, mais qui ne confèrent rien du prestige archiépiscopal.

Sans doute, les instances pressantes faites par l'auteur auprès de tous ceux qui, pour leur salut, vont cherchant Dieu « à pied et à cheval » (v. 1004),

« ... aquels que lo mont volran avironar
per trebalhar lo cors ni per Dieu gazanhar... » (v. 1005-1006)

de venir à Arles en pèlerins, où ils trouveront ce qu'ils désirent, permettraient à la rigueur de voir dans notre légende une réclame en faveur de la cathédrale. Mais n'importe quelle maison religieuse arlésienne, prétendant se réclamer des reliques ou du souvenir de saint Trophime, pouvait faire le même appel. Donc, pas plus que le reste, il ne peut constituer un argument en faveur de l'influence de la métropole sur la composition du *Roman*.

Que reste-t-il qui atteste cette influence? Rien. Ou plutôt, il reste la possibilité de la lui attribuer, à condition que nous ne rencontrions pas de meilleurs éléments d'attribution au profit de saint Honorat ou de Montmajour.

Saint Honorat avait de sérieux motifs de propager par des légendes la gloire de saint Trophime.

Dès le XIe siècle, le prieuré de Saint-Victor de Marseille était bénéficiaire en grande partie du cimetière des Aliscamps[1]. Les revenus qu'il en retirait devaient être considérables : un acte de 1166 démontre qu'ils lui furent énergiquement disputés puisque, d'après les termes de cet acte,

1. Saint Honorat passa aux moines de Saint-Victor par donation de l'archevêque d'Arles Rambaut de Reillane en 1040-1044. (Cf. Albanès, *ouvr. cit.*, col. 155, n° 363; — Guérard, *Cart. de Saint-Victor*, t. I, p. 176, n° 151.)

En 1113, Paschal II cite parmi les possessions qu'il confirme à saint Victor les églises arlésiennes des saints Genès et Honorat, de saint Pierre et de la Trinité de Falabreguier, des saints Serges et Bacchus, toutes églises situées dans les Aliscamps. (Guérard, *ibid.*, t. II, p. 234, n° 848.)

l'archevêque Raimond de Bollène répartit les bénéfices provenant des inhumations entre saint Honorat et les chanoines de son chapitre[1]. A cet avantage, les moines marseillais établis dans Arles joignirent celui d'être, pendant soixante-quatorze ans, les détenteurs des reliques de saint Trophime : le guide de saint Jacques convie les pèlerins à aller y faire leurs dévotions[2].

En somme, c'est le prieuré de Saint-Victor dans les Aliscamps qui apparaît le mieux indiqué pour profiter des légendes rapportées par le *Roman*.

Pourtant, si l'on retient certains faits de l'histoire de ce prieuré, certains passages de notre texte, l'aspect des choses change complètement.

L'importance donnée aux reliques ne semble pas avoir été prise en grande considération par les Bénédictins marseillais, puisqu'ils n'en disputèrent pas du tout la garde. Les conditions dans lesquelles s'en fit la translation à la cathédrale nous sont connues : c'est en grande pompe, avec le concours de nombreux prélats, qu'eut lieu la cérémonie[3]; d'ailleurs, aucun mandement, aucun acte émanant de juridiction supérieure n'indique que saint Honorat ait été contraint à cette cession; s'il la fit, ce fut donc après accord amiable avec la

1. Un privilège du pape Innocent II, en date de 1139, montre que les avantages attachés au prieuré de Saint-Honorat n'allèrent pas sans provoquer des protestations de la part de tiers, protestations qui semblent avoir été jusqu'à contester les droits de saint Victor, puisque le pape est dans l'obligation de garantir à l'abbé Pierre l'intégrité du prieuré dans les termes suivants : « ... per septuaginta continuos annos quiete possessam (ecclesiam sanctorum Genesii et Honorati) tibi tuisque successoribus roboramus et concedimus habendam. » [Guérard, *ibid.*, t. II, p. 230, n° 845.]

Quelque temps avant l'acte cité de Raymond de Bollène, en 1166 également, les chanoines de la métropole affirmèrent avoir des droits sur l'église des saints Serges et Bacchus, dépendance de Saint-Victor. L'archevêque ouvrit une enquête dans laquelle furent entendus de nombreux témoins. Sur les dépositions de ceux-ci, qui appuyèrent tous les prétentions des chanoines, Saint-Victor fut dépossédé de son église. (Albanès, *ouvr. cité*, col. 239, n° 612.)

2. *Codex de saint Jacques de Compostelle*, édit. Fita, chap. VIII, p. 20; Paris, 1882.

3. Voyez la relation dans Albanès, *ibid.*, p. 222, n° 568.

cathédrale. Cet abandon des reliques concorde avec la pauvreté en laquelle semble tomber peu à peu le prieuré dans la seconde moitié du XII[e] siècle. On connaît à ce sujet la lettre-circulaire, en date de 1205, de l'archevêque d'Arles, Michel de Mouriès, adressée à tous les prélats de la chrétienté, pour leur demander aide afin de faire réparer l'église Saint-Honorat qui tombait en ruines[1]. Pour que l'archevêque sollicitât de tels secours, il fallait nécessairement que Saint-Victor de Marseille, fort riche à cette époque, se fût détachée presque complètement de la plus importante de ses possessions arlésiennes.

Les termes du préambule du *Roman* montrent qu'il en était ainsi. L'auteur en veut à ces moines qui, par leurs fautes et par leur avarice, ont d'abord perdu les avantages qu'ils possédaient dans Aliscamps, ensuite ont laissé péricliter la vogue du célèbre cimetière. Plus loin, l'on constate encore que non seulement les membres arlésiens de Saint-Victor se soucièrent peu d'exploiter les légendes qui composent le *Roman*, mais encore qu'ils les avaient remplacées par d'autres, moins estimables et surtout moins respectueuses envers saint Trophime. Il est dit, en effet, que les possesseurs les plus importants d'Aliscamps, « per que tiron ad els totas las gens », ont inventé de fausses histoires, qui sont allées jusqu'à faire oublier la vraie, la sainte tradition : la consécration de l'antique cimetière par Jésus-Christ lui-même. Si l'on ajoute à tout cela que jamais saint Honorat n'est cité dans notre texte, la preuve sera faite de la non intervention de saint Victor dans sa composition. Reste à savoir si Montmajour montra la même indifférence.

En 1205, lors de la croisade contre les albigeois, le légat Rodolphe, cistercien de Fontfroide, envoyé en Provence par Innocent III, se rendit à Montmajour afin d'enquêter sur l'état d'esprit qui régnait dans l'abbaye. A cette occasion lui furent présentés des documents se rapportant à l'origine de celle-ci, d'après lesquels il conclut qu'elle avait été fon-

1. Albanès, *ouvr. cité*, p. 310, n° 773.

dée par saint Trophime[1]. Ce qu'étaient ces pièces, nous n'en savons quelque chose que par les indications que nous en ont laissées les historiens du vieux monastère d'Arles : D. D. Chantelou[2] et Estiennot[3].

Chantelou, fort justement, les jugea apocryphes. Son jugement s'explique par la découverte qu'il fit des actes souscrits par Teucinde vers 974, actes par lesquels la pieuse femme cédait, en fin de compte, à des religieux, l'île de Montmajour pour y édifier un monastère[4].

Estiennot ne fut pas du même avis. Délégué quelques années plus tard pour rechercher les documents nécessaires aux travaux historiques de l'illustre Compagnie de Saint-Germain, il écrivait à Mabillon qu'après avoir compulsé, à son tour, les documents se rapportant à l'origine des maisons de leur ordre situées dans les provinces ecclésiastiques d'Avignon et d'Arles, il avait été amené à conclure que Chantelou s'était trompé en faisant état des actes de Teu-

1. Chantelou, *ouv. cité*, lettre du légat, f° 168 r°.

2. *Mons-Major, seu Historia monasterii sancti Petri Montis-Majoris secus Arelatem in provincia, ordinis sancti Benedicti, congregationis sancti Mauri.*

Le meilleur ms. de cette histoire est celui auquel nous avons déjà renvoyé souvent (B. N., lat. 13915). Il appartint jadis à Montmajour, d'où il passa dans les mains de Denys de Sainte-Marthe (Le Long, *Bibl. de la France*, t. I., p. 758, n° 12209), qui l'utilisa pour la notice consacrée à l'abbaye arlésienne figurant dans *Gallia christiana* (t. I, p. 603). Les principales copies qui en ont été faites ont été signalées par M. Marin de Carranrais dans l'extrait en français qu'il a donné du livre de Chantelou intitulé : *L'abbaye de Montmajour, essai historique*, p. 12, n. 2; Marseille, 1877.

3. A vrai dire, il n'a pas écrit d'histoire de Montmajour; mais nous possédons de lui deux forts recueils de documents concernant l'abbaye. Le premier appartient à la collection des *Antiquitates Benedictinæ*. Il est formé d'un grand nombre de documents relatifs aux maisons bénédictines des provinces d'Arles et d'Avignon, parmi lesquels ceux se rapportant à Montmajour (p. 97-128 et 295-318). Toutes les copies des pièces que renferme ce recueil sont probablement de la main même d'Estiennot. Le volume est aujourd'hui à la Bibl. Nat., ms. lat. 12762. Le second recueil, presque entièrement consacré à Montmajour, a été transcrit dans l'abbaye de Saint Germain sur les copies faites en bonne partie par Estiennot d'après les originaux. Il forme le tome XXIX du *Monasticon Benedictinum* et est classé sous la cote lat. 12686 aux mss. de la Bibl. Nat.

4. Chantelou, *ibid.*, fol 19 v° et 30 v°.

cinde comme témoignage de la fondation de l'abbaye de Montmajour; pour lui, ces pièces n'indiquaient simplement qu'un transfert en ce lieu d'un monastère déjà existant[1]. Par ailleurs, il nous dit ce qu'était ce monastère : c'était celui mis sous le vocable de *Sainte-Marie*, situé dans une île suburbaine d'Arles, et dont la mention se rencontre dans plusieurs vieux documents arlésiens ; cet établissement ayant été saccagé par les Sarrasins, la donation de Teucinde n'aurait été faite que pour permettre sa réédification dans un autre lieu [2].

De tout ceci, le point à retenir est le lien qui s'établit entre saint Trophime et le monastère Sainte-Marie, lien qui nous ramène de suite à notre légende.

Nous ne reviendrons pas sur la place qu'y occupe l'église dédiée à la Vierge et construite par Trophime ; nous remarquerons seulement qu'il fonda dans son voisinage un beau moutier, ensuite que le lieu où se trouvait le tout nous est décrit de telle sorte que l'identification avec le monastère Sainte-Marie se présente de suite à l'esprit. D'après les documents connus par Estiennot, le monastère en question

1. « Je me suis rapporté en quelques lieux aux mémoires du P. Chantelou ; mais, ayant examiné son histoire de Montmajour, j'ai trouvé des preuves convaincantes qu'il avait pris la translation du monastère pour sa fondation, et je ne vais pourtant qu'à grand scrupule contre les sentiments de ce Révérend Père, persuadé que je suis qu'il était fort habile homme et moi très peu... » (Lettre datée d'Avignon, du 1er mars 1679, dans Correspondance de D. Claude Estiennot, B. N., ms. fr. 19644, fol. 29 v°.)

2. ... Et ex illis (cartis) quæ supersunt id habemus, quod in insula suburbana conditum hoc archisterium (Sanctæ Mariæ) et a Sarracenis aliisve hostibus aut paganis pluries dirutum, tamdem cedente Montis-Majoris insulam Teucinda, Deo devota, eo in quo modo extat loco reedificatum fuit... » (*Antiq. Bened.*, B, N., ms lat. 12762, p. 97).

Suivant les termes de l'acte de donation de Teucinde, il est évident qu'une communauté était déjà établie à Montmajour lorsque la donatrice décida d'abandonner cette terre : « ... Teucinda, Deo devota, etc., cedo atque dono Deo omnipotenti, etc., insulam quam Monte-Majore vulgus vocitat, quæ mihi ex commutatione legalium mearum hereditatum, cum voluntate Manassei, archipresulis, et concensu canonicorum legibus obvenit; et est in commitatu Arelatensi ab urbe eadem miliario et semis, nec non et Beatæ Mariæ, Dei genitrici, et sancto Petro, apostolorum principi, quorùm memoria in predicta insula veneratur et colitur et ad monachos qui ibi hodie sub imperio Moringi abbatis habitant, et in antea sub quorumlibet abbatum venturi sunt. (Edit. de Carranrais, *ouv. cité*, p. 149.)

s'élevait dans une île suburbaine d'Arles; dans la légende, c'est près d'un fleuve qu'est construite l'église Sainte-Marie, ainsi que la sainte maison où Trophime vit en grande compagnie (vv. 655-660). Évidemment, le rapprochement ne peut avoir de force que s'il s'appuie sur d'autres passages du texte où l'intérêt de Montmajour peut se déceler. De ceux-là est le premier épisode de la vie évangélique du saint : son débarquement dans la « Ville de la Mer » (les Saintes-Maries), possession de l'abbaye depuis 1080. Celui qui vient ensuite nous est donné par la relation des souvenirs que l'empereur Constantin a laissés à Arles et surtout par la relation se rapportant à la translation de son corps dans Aliscamps.

Ce dernier détail avait arrêté l'attention de Chabaneau :

Notre auteur, disait-il en substance, suit exactement le pseudo-Turpin; mais parfois, ignorant les noms des personnages qu'il rencontre, il les déforme bizarrement. Il est une erreur pourtant que l'on ne peut imputer à sa seule ignorance : la confusion qu'il commet entre le « Constantinus prefectus » de l'*Historia Karoli Magni et Rotholandi* et l'empereur de même nom, dont les dépouilles, suivant le *Roman*, auraient été apportées dans l'illustre cimetière d'Arles par un gros de cavaliers, est certainement voulue. Pourquoi l'a-t-il faite? A quel intérêt correspondait-elle? Nous ne saurions le dire, avouait Chabaneau[1].

1. Chabaneau, *ouv. cit.*, pp. 55, 74, n. 1, 2 et 3. — M. Fritz Goebel (*Untersuchungen über die altprovenzalische Trophimus Legende*, Inaugural-Dissertation, Marbourg, 1896, p. 20) a proposé un rapprochement entre le passage qui nous occupe et celui fourni par un ms. français du XIIIe siècle, le ms. de la Bibl. Nat. portant la cote : fr. 13565. Ce livre, un abrégé de l'Histoire de France, fut « composé en latin sous le règne de Philippe Auguste et traduit en français par l'ordre d'Alphonse, comte de Poitiers et frère de saint Louis ». — Cf. les *Historiens de France*, t. XVII, p. 428. Voici, dans son entier, le passage désigné sommairement par M. F. G. :

« *Costentins, l'empereur et sires de Rome, fu aportés à Rome par mer et mont d'autres cors puillois et romains et aveques enterrés; por les âmes de tous iceux devant nommés, donna li roi Challes à Arlles XII mile onces d'argent aux povres et autretant de besans* (f° 127 r°). »

Pour le composer, l'auteur avait sous les yeux la variante du pseudo-

Une tradition légendaire qui a passé jusqu'à ce jour complètement inaperçue va nous l'expliquer.

Dans l'église du château de Miramas, possession de Montmajour depuis 1149 environ[1], situé à l'extrémité orientale de la Crau, on montrait, vers la fin du XII[e] siècle, les reliques de Constantin et de sainte Hélène[2]. Le *Roman* nous fait

Turpin dont s'est servi l'auteur du *Roman*. Tous les deux, en effet, au lieu des talents d'or que, suivant la vulgate du chapitre XXIX de l'*Historia Karoli Magni*, Charlemagne donne pour ses aumônes, nomment des *besans* (V. p. 15, n. 1.)

Le transcripteur de la copie sur laquelle a été faite la traduction française, ou bien encore l'auteur de cette traduction, connaissait les bonnes leçons du pseudo-Turpin, car il s'en est souvenu et les a fait passer dans son récit. Dans ce récit, les restes de Constantin sont transportés à Rome, comme dans le texte connu du pseudo-Turpin. La relation en devient incompréhensible, parce qu'il est impossible de croire que le corps de Constantin empereur pouvait être en la possession de Charlemagne à son retour de Roncevaux.

1. *Monast. Bened.*, *ibid.*, fol. 39 v°.

2. Compilat. Bonnemant, *Paroisses, églises et chapelles séculières de la ville et du diocèse d'Arles* (ms. de la Bibl. municipale d'Arles). Cité dans le *Catal. des mss. des Bibl. publiques de France*, t. XX, Arles, p. 414.

Aujourd'hui encore un quartier de Miramas porte le nom de « Constantine »; c'est le lieu même où est établie la gare de la localité. On a supposé que ce nom était de fraîche date et avait été donné à l'endroit en mémoire de la prise de Constantine en 1837. Cette explication est absurde. Lors de la prise de Constantine, le quartier de la gare de Miramas faisait partie de la Crau; il n'y avait en ce lieu qu'une seule maison, qui existe encore: c'est l'hôtel-restaurant placé sur la rive droite de la route d'Istres à Salon et que l'on rencontre dès qu'on a traversé le passage à niveau, à droite de la voie ferrée. Il va sans dire que cette modeste habitation, alors fréquentée par les bergers des transhumants, perdue parmi les cailloux roussis de la Crau, n'avait rien qui pût fixer le souvenir de la victoire du général Valée et attacher le nom de Constantine au lieu où elle s'élève; d'ailleurs, au XVII[e] siècle, ce nom existait déjà. Bouche l'a connu; mais, convaincu qu'il ne pouvait désigner que l'emplacement d'une ville de l'antiquité, il l'a déplacé dans la direction est de Miramas pour l'attribuer à un lieu riche, dit-il, de vestiges de l'occupation romaine, placé entre Lançon et Calisanne. (Bouche, *Chorographie et Histoire de la Provence*, t. I, pp. 168-69; Aix, 1664.)

L'indication est précise et, si l'on s'y rapporte, on constate que le lieu en question, correspond aux ruines d'une enceinte fortifiée, probablement d'époque gallo-romaine, situées sur l'escarpement de rochers qui domine au nord le village de Calissanne. Papon, remarquant que l'on ne trouvait dans cette enceinte aucun vestige de constructions, supposait qu'elle avait été simplement un camp retranché construit par les habitants de *Calcaria* des Tables de Pentinger, station qu'il localisait sur l'emplace-

savoir comment elles furent transportées à Arles, et par suite, implicitement, comment elles se trouvaient à Miramas, car l'explication de leur présence en ce lieu ne souffre plus aucune difficulté.

C'est à Montmajour encore que nous ramène l'auteur lorsqu'il rappelle les traditions d'épopée que parmi tant d'autres, évoque Aliscamps. Car, — fait bien caractéristique — les traditions dont il parle ne sont pas celles que l'on serait en droit d'attendre, celles chantant les exploits du comte Guillaume, le « marchis au courb nez », et de son neveu Vivien, mort sur le champ de bataille que fut la sainte nécropole, enseveli dans l'église Saint-Honorat. Non; il y substitue celles qui se rapportent à Charlemagne, célébrées par l'inscription de la chapelle Sainte Croix[1].

ment actuel de Calissanne. (Papon, *Histoire générale de Provence*, t. I, pp. 44 et 83-84.)

L'attribution, faite par Bouche, du nom de Constantine, au lieu dont nous venons de parler, a été admise jusqu'ici sans réserve; de Villeneuve (*Stat. des B.-du-Rh.*, t. II, p. 157) l'a acceptée; les auteurs de la carte du dépôt de la Guerre, concernant la région, ont fait de même. Mais rien n'autorisait Bouche à proposer son hypothèse; c'est sur de simples témoignages oraux, tenus des gens du pays, qu'il l'a établie, car, dit-il, aucun document écrit, de quelque époque que ce soit, n'existe sur Constantine.

Le nom de Constantine du territoire de Miramas se rattache, très probablement, à la mémoire des reliques de Constantin, jadis honorées en cet endroit.

1. Sur la date de cette inscription, les avis ont été partagés. Sans parler de ceux qui l'ont crue authentique, deux opinions se sont formées à son sujet.

La première, celle de Chantelou (*ouv. cité*, fol. 16 v°), était basée sur la croyance que l'inscription avait été exécutée vers 1400 dans le but de donner plus d'autorité à Montmajour dans ses revendications contre les hospitaliers de Saint-Antoine; cette opinion a prévalu jusqu'à nos jours. Millin déclarait même avoir vu chez le notaire Véran, d'Arles, un acte donnant la date exacte de sa fabrication, 1421. (*Voyage dans le midi de la France*, t. IV, p. 2, n. 3.) D. Dijon (*ouv. cité*, p. 322, n. 2) s'est rallié également à l'avis de Chantelou; M. Labande accepte aussi la même datation (*Congrès archéologique de France, LXXVI*e *session, tenu à Avignon en 1909:* guide, p. 167). M. P. Meyer, le premier, s'est inscrit en faux contre cette opinion. Après examen, il a conclu que l'inscription devait avoir été exécutée dans le courant du XIIIe siècle, et pour confirmer la légende de la chanson de Tersin (*Romania*, t. I, p. 58) dont la partie épique de notre *Roman* n'est qu'une variante. M. P. Meyer a vu certainement juste. Il est bien évident que l'inscription répond plus exac-

A Montmajour aussi nous conduisent l'écuyer et ses parents que Charlemagne avait condamnés à mort, quand, sauvés par saint Trophime, ils abandonnent le service de l'empereur pour se rendre au tombeau du saint et se faire, en son honneur, moines, autrement dit membres de la communauté montmajorienne.

Tous ces témoignages sont assez concordants pour nous permettre de conclure que la rédaction primitive du *Roman* est sortie de la grande abbaye bénédictine d'Arles.

Cela admis, une question se pose.

Est-ce sur cette rédaction qu'a été copié le fragment de Florence qui nous a conservé les noms des saints Isidore et Andéol ?

Les deux manuscrits (P) de Paris et (F) de Florence ont une source commune, bien que copiés sur des textes indépendants [1]. La version originelle comprenait une traduction mot à mot de deux emprunts importants, réunis ensemble, faits à la légende de sainte Marthe suivant Mombritius [2]. Le manuscrit de Florence nous a conservé intégralement le passage ; dans le même passage, au manuscrit de Paris, des lacunes importantes se sont produites, mais la survivance, sans altération, de plusieurs vers atteste l'identité d'origine [3].

tement aux préoccupations que pouvait avoir Montmajour dans le courant du XIIIe siècle et surtout au moment où fut écrit le *Roman de saint Trophime*, alors qu'elle redoutait les nouvelles entreprises de Saint-Victor, qu'à celles qu'elle pouvait avoir au XVe siècle, lorsqu'elle disputait contre ses adversaires de Saint-Antoine. Le *Roman* et l'inscription sont des compléments nécessaires l'un de l'autre : à mon avis, ils sont contemporains.

1. Cf. Zingarelli, *loc. cit.*, p. 304.

2. Voyez pp. 12, n. 1, et 13, n. 1.

3. C'est ainsi que la phrase, comprise entre les vers 174-83, de l'appel de Trophime à saint Maximin d'Aix et à saint Eutrope d'Orange, les priant de venir à Arles pour rehausser de leur présence la consécration de l'église Sainte-Marie a été tronquée de la partie rappelant que cette invitation a été faite à Tarascon, après la consécration de l'église bâtie par sainte Marthe (vv. 175-76); mais le reste est demeuré intact (vv. 177-82). L'ensemble sortant de la légende latine de sainte Marthe, il est bien évident qu'une lacune s'est produite dans la transcription sur laquelle a été copié P, et que l'auteur de cette transcription avait sous les yeux un texte identique à celui de F.

En conséquence, ce dernier texte est certainement postérieur à la rédaction de celui d'où est sorti le fragment de Florence.

Que saint Isidore et saint Andéol y aient figuré dès l'abord, c'est également certain.

En effet, plus qu'en tout point de notre légende, là sont accumulés des renseignements précis nous faisant connaître quels sont les intérêts de Montmajour qui ont présidé à la composition de cette partie du récit : l'arrivée des émigrants palestiniens aux Saintes-Maries-de-la-Mer, la belle église qu'ils y construisirent, les deux saintes femmes inhumées au pied de l'autel, l'édification à Arles de l'église Sainte-Marie : tous renseignements qui emportaient forcément avec eux la désignation de ces biens de Montmajour qu'étaient aussi l'église arlésienne de Saint-Isidore et la *cella* de Saint-Andéol.

Par ses détails donc, le texte fragmentaire de la Laurentienne, s'il n'est pas un extrait de la rédaction primitive, nous fait remonter à une rédaction qui y est étroitement liée.

Jusqu'ici nous avons tenu pour négligeable la date à laquelle fut écrit le *Roman*. Elle n'était pas nécessaire pour déterminer la localisation de son origine; il n'en va pas de même si nous voulons connaître les raisons qui provoquèrent sa composition.

En 1212, Gervais de Tilbury termina ses *Otia imperialia*[1]. Dans cette œuvre sont mentionnées, parmi les reliques conservées à l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, celles de deux femmes que l'on appelle les deux Maries, sans plus[2].

1. Cf. Duchesne, *ouvr. cité*, t. I, p. 345.

2. D. Morin, dans l'une de ses notices consacrées à l'étude de l'influence de traditions auvergnates sur la formation de quelques-unes des légendes provençales suppose que les « deux Maries » citées par G. de T. ont été empruntées à une légende de saintes syriaques : sainte Thècle, sainte Enémie, sainte Marthe, saintes Mariamne et Marie.

Le fait qu'il y avait une église de sainte Thècle à Chamalière, un prieuré de sainte Enimie dépendance de Saint-Chaffre du Monastier, une église Sainte-Marthe à Tarascon, l'a porté à identifier les saintes Mariamne et Marie avec les « deux Maries » nommées par G, de T. (D. Morin, *Revue bénédictine*, 1909, p. 24 et suiv.)

Cette identification est insoutenable en présence du *Roman de saint*

Assurément, ce n'est pas par ignorance que G. de Tilbury ne les nomme pas autrement; si des détails plus précis avaient existé au moment où il écrivait, il nous les eût transmis, car il était en relations étroites avec Montmajour : ce fut, en effet, par son intermédiaire et sur ses instances que son maître, l'empereur Othon IV, octroya à l'abbaye l'acte de 1210 déjà cité, l'un des rares que nous possédions de cet empereur concernant la partie provençale de son empire[1].

Telle quelle donc, cette relation marque une étape dans le développement de la légende concernant Marie, mère de Jacques, et Marie Salomé, étape à laquelle n'était pas encore parvenue la croyance populaire lorsque fut écrit le *Roman de saint Trophime*[2].

Il nous apprend que, dès l'arrivée des émigrés palestiniens

Trophime. Les deux vierges qui s'y trouvent mentionnées ont été appelées, par la suite, les « deux Maries », simplement parce qu'elles ont pris le nom du sanctuaire où elles reposaient : *Sainte-Marie-de-Rads*. On a dit d'abord les deux saintes de Sainte-Marie, puis les deux saintes Maries ; il n'y a eu, certainement. aucune influence littéraire dans cette appellation.

1. Cf. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 96; Paris 1891.

2. La légende des saintes Maries a eu une évolution rapide : avant 1255, elle était déjà complètement formée. Durand de Mende cite les deux saintes par leur nom dans son *Rationale divinorum officiorum* (voyez *Act. Sanct.*, apr. I, p. 815, 1re col. B), écrit entre 1284 et 1286, alors qu'il administrait pour le pape les villes de la Romagne. (Cf Victor Le Clerc, *Hist. litt.*, t. XX, p. 419.) Parti pour l'Italie vers 1255, après avoir été clerc de l'église de Béziers et chanoine à Maguelonne, Durand ne reparut en France qu'en 1291, afin de prendre la direction effective de son diocèse de Mende, auquel il avait été nommé par compromis en 1285. Les croyances se rapportant à la particularité qu'il signale « in castro Sanctæ Mariæ de Mari, (ubi) est altare terreum quod ibi fecerunt Maria Magdalena et Martha et *Maria Jacobi et Maria Salome* », devaient exister du temps où il faisait partie du clergé de Béziers ou de Maguelonne. C'est du souvenir qu'il en a gardé qu'il fait part. On ne voit pas bien, en effet, ce haut dignitaire pontifical se souciant du cours que suivait la légende des deux Maries de la Camargue, au point de modifier ce qu'il eût pu en savoir s'il l'avait connue en l'état où elle était quand la consigna G. de Tilbury. Il eût fallu pour cela qu'un événement considérable se fût produit : miracles, reconnaissance officielle des reliques, toutes choses qui n'eurent pas lieu.

Marie Jacobé et Marie Salomé étaient donc déjà identifiées avec les deux « donas » du *Roman* quand Durand de Mende partit pour l'Italie, vers 1255.

dans la « Ville de la Mer », deux saintes femmes, mortes à ce moment, y furent inhumées, mais il ne nous donne pas leurs noms, et la narration se développe de telle sorte que nous ne pouvons supposer une lacune à cet endroit. Ce silence est révélateur. La première tentative ouverte pour fixer sur la plage des Saintes-Maries un souvenir évangélique a été faite en faveur de saint Trophime : c'est la mémoire de ce saint que le *Roman* a voulu fixer en ce lieu comme un de ses premiers mérites.

Mais une fortune contraire a changé l'ordre des choses souhaité par notre auteur : sur la grève où il le faisait aborder miraculeusement, saint Trophime fut oublié; par contre, les deux saintes inconnues inhumées à cet endroit bénéficièrent rapidement d'un culte célèbre. Aussi la pauvreté du poème provençal à leur sujet dénonce-t-elle l'époque où il fut composé. L'intervalle de temps est court; son *terminus ad quem* est antérieur à la version rapportée par G. de Tilbury, il faut donc le placer avant 1212; son *terminus a quo* est postérieur à la légende de sainte Marthe dans sa forme la plus développée, qui est de l'extrême fin du XIIe siècle[1], il faut alors le fixer aux environs de 1200.

Le début même du XIIIe siècle est l'époque où fut exécutée la rédaction originale du *Roman de saint Trophime*.

Quelle est la cause qui a porté Montmajour à exploiter la mémoire du fondateur de l'église d'Arles et, par suite, à écrire le *Roman?*

L'attaque directe du préambule contre Saint-Victor de Marseille nous l'indique clairement : démentir les prétentions de cette abbaye[2].

1. Cf. P. Meyer, *Notices et extr. des mss. de la Bibl. Nat.*, t. XXV, 2e partie, p. 501, n. 1.

2. Montmajour avait de sérieuses raisons de se prémunir contre les ambitions de Saint-Victor. Pendant le XIe s., des disputes sans nombre se produisirent entre les deux abbayes au sujet de possessions réclamées par l'une et l'autre maisons. En 1081, le comte de Provence, Bertrand, probablement dans un but politique, écrivit à Grégoire VII, accusant Montmajour, et particulièrement son abbé, de dérèglements scandaleux,

La vieille légende de sainte Marie-Madeleine soutenue par ses filiales, celle de saint Lazare[1], celles qui gravitent autour de saint Maximin[2] sont ici pour la première fois ouvertement contestées. Pour la première fois s'affirme nettement le désaccord entre les traditions de Marseille et celles des Saintes-Maries-de-la-Mer. Jusqu'ici, la légende de sainte Marthe pouvait, à la rigueur, se concilier avec les diverses versions de l'arrivée à Marseille de sainte Marie-Madeleine : le *Roman* consacre définitivement le faux sens du passage de la légende de sainte Marthe mentionnant les premiers évangélisateurs des Gaules, parce qu'il localise nettement leur arrivée dans la « Ville de la Mer ».

qui appelaient une réforme profonde de la discipline. (Migne, *Patrol.*, t. CXLVIII, col. 631.) Le pape avisa aussitôt l'abbaye qu'il lui enlevait son autonomie et la mettait sous la dépendance de Saint-Victor, répondant en cela au désir formulé par la maison bénédictine de Marseille. (Guérard, *ouv. cit.*, t. II, p. 254, n° 860; Jaffé, *ouv. cit.*, n° 5212.) Le même jour, il adressait à celle-ci un privilège dans le sens de sa décision. (Guérard, *ibid.*, p. 214, n° 841; Jaffé, *ibid.*, n° 5211.) Le 20 février 1089, Urbain II confirma l'acte de son prédécesseur. (Guérard, *ibid.*, p. 205, n° 839; Jaffé, *ibid.*, n° 5392.) Mais Montmajour n'accepta pas volontiers la perte de son indépendance. En 1095, lorsque Urbain II renouvela les privilèges de Saint-Victor, il fut obligé de faire suivre d'indications précises les termes conférant à cette abbaye l'exercice de ses droits sur sa sujette. (Guérard, *ibid.*, p. 208, n° 840.)

La mort, survenue avant juillet 1094, du comte Bertrand, avec lequel disparut la ligne directe des comtes héréditaires de Provence (cf. G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, pp. 302-303; Paris, 1908), modifia sensiblement les sentiments du pape envers Montmajour. Dès 1096, Montmajour a reconquis sa liberté; peu de temps après l'acte en faveur de Saint-Victor, Urbain II lui octroie confirmation de ses biens, sans parler d'aucune sujétion. (Chantelou, *ouv. cité*, fol. 137 r°; Jaffé, *ibid.*, n° 5664.)

L'alerte avait été vive, et c'est afin d'en prévenir le retour, ainsi que pour se garantir de toute attaque qui aurait pu venir d'ailleurs, qu'en 1106 l'abbaye arlésienne demanda et obtint la protection de Pascal II; ce pape, en conséquence, menaça d'anathème quiconque porterait atteinte aux biens du monastère. (Chantelou, *ouvr. cité*, fol. 138 r°; Jaffé, *ibid.*, n° 5893.)

1. Édit. Albanès, *Gallia christ. nov.*, *Marseille*, n° 1.

2. Je classe dans cette catégorie la légende de saint Maximin, que nous a conservée B. Gui, les variantes de celle de Marie-Madeleine, la légende de sainte Marthe, dite de l'église d'Avignon, publiée par les Bollandistes (*Act. Sanct.*, jul., t. VII, p. 11, office d'octave; cité par Duchesne, *ouvr. cité*, t. I, p. 337).

Le poème provençal, en précisant le lieu de débarquement de la sainte patronne de Tarascon, renforce la légende propre à celle-ci, légende dont il provient, en partie, comme la légende de saint Lazare renforce celle de sainte Marie-Madeleine, dont elle provient aussi.

Non seulement il attaque les légendes saintes attachées à saint Victor, mais il combat également celles que les moines marseillais viennent d'établir aux Aliscamps.

Vers le temps où il fut écrit, dans les premières années du XIIIe siècle, ces religieux avaient transféré depuis un certain temps des environs de Barcelone, dans l'antique cimetière arlésien, la localisation de la bataille de Larchant de la chanson de Guillaume[1]. Voulurent-ils donner ainsi un regain de notoriété à leur vieille possession? Sans doute. Mais Montmajour s'en émut, et notre auteur le fait bien voir.

Parlant du goût de ses contemporains pour les chevauchées, il leur reproche d'en oublier les pieuses traditions attachées aux Aliscamps. Il accuse de cet oubli ceux qui, s'y trouvant établis, « dison en lur sermons | qu'ilz sont tutz sans, (les corps reposant dans la nécropole) et lo lur eysament : | per que tiran ad els totas las gens | que non sabon la vera sagrason | que Jesus fes el sementari bon (v. 70-74) » | . Pour rétablir les bonnes croyances ; il racontera, lui, cette consécration,... mais il la fera suivre aussitôt de la chevauchée de Charlemagne combattant les Sarrasins dans Aliscamps même. Il narrera ces hauts faits parce que, malgré tout, il faut bien lutter contre le souvenir de ceux de Guillaume et de Vivien, chantés par la chanson d'Aliscamps, afin que Montmajour participe aussi amplement que possible à la floraison des traditions épiques dont Arles est devenue récemment le lieu d'élection.

Il y a là un exemple peut-être unique de substitution d'une légende épique à une autre, accomplie par un monastère au détriment d'une maison rivale. Quelles que soient les opi-

1. Wecks, *Recherches sur Aliscans*, dans *Romania*, 1905, p. 276. — J. Bédier, *Les legendes epiques*, t. II, p. 371 ; Paris, 1908.

nions que l'on puisse avoir sur l'origine de nos chansons de geste, il est indéniable que nous assistons ici à un essai de récit épique conduit entièrement sous l'inspiration de moines.

Que les traditions mises en œuvre aient préexisté, c'est possible et même certain; mais de quelque façon qu'on les interprète, elles demeureront toujours liées à l'abbaye de Montmajour, soit qu'elles se présentent sous la forme de la chanson de Tersin, soit qu'elles remplacent dans les Aliscamps celles transmises par la célèbre légende des exploits de Guillaume et de son neveu.

Cette mauvaise composition qu'est le *Roman de saint Trophime*, tel qu'il nous est parvenu, est donc fort utile dans toutes ses parties pour les éclaircissements qu'elle apporte sur l'ensemble des légendes localisées dans la cité arlésienne. Faite par l'abbaye de Montmajour pour défendre son prestige contre les menaces et les prétentions grandissantes de Saint-Victor, elle a attaqué en bloc et d'un coup les traditions dont cette maison pouvait s'enorgueillir. Malheureusement pour Montmajour, la partie n'était pas égale : saint Genès d'Arles, confondu avec le patron des jongleurs, protégeait les gardiens de ses reliques, les moines de Saint-Honorat. Ceux de Montmajour ne purent éviter les effets, fâcheux pour leur cause, de cette protection. La forme littéraire du poème que nous leur devons en a souffert : elle est gauche et mal venue; mais à travers cette gaucherie se révèle un dépit dont l'expression nous est précieuse, car elle nous permet de reconnaître les vrais auteurs du *Roman* et de saisir le but qu'ils ont poursuivi en exploitant pour leur compte exclusif les mérites de saint Trophime.

J. Gazay.

L'HOPITAL DE MONTPEZAT-DE-QUERCY[1]

PENDANT LE XVIIe ET LE XVIIIe SIÈCLE

En consacrant une étude sommaire à l'hôpital de la petite ville de Montpezat-de-Quercy, nous avons moins cherché à décrire, d'une manière complète, l'organisation d'un modeste établissement qu'à grouper bon nombre de documents qui nous ont paru capables d'éclaircir l'histoire sociale du Bas-Quercy au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les archives d'un hôpital présentent, en effet, un intérêt tout particulier : elles nous éclairent sur la vie d'une foule de gens, pauvres, malades, mendiants, pèlerins, dont la plupart n'ont laissé que bien rarement des traces d'eux-mêmes.

L'hôpital de Saint-Jean de Montpezat fut fondé par le cardinal des Prés, en vertu de son testament du 14 novembre 1360[2] ; mais les archives de l'hôpital[3], à l'aide desquelles notre étude est composée, ne nous permettent pas de suivre l'histoire de cet établissement avant le début du XVIIe siècle.

A la tête de l'hôpital il y a un conseil d'administration composé généralement de sept membres[4]. Parmi ces membres se trouve un chanoine de la collégiale de Saint-Martin, député à l'effet d'assister aux assemblées de l'hôpital[5]. L'assemblée

1. Arrond. de Montauban (Tarn-et-Garonne).

2. Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, t. II, p. 285.

3. Ces archives sont à la mairie de Montpezat. Nous en avons fait le classement sur la demande de M. Meuret, maire, et nous en avons dressé un répertoire numérique, dont un résumé paraîtra dans notre Rapport au Préfet de Tarn-et-Garonne pour l'année 1912.

4. Arch. de l'hôpital de Montpezat, E 1, nº 1, fol. 35 rº. Sur l'organisation des hôpitaux sous l'ancien régime, voir L. Lallemand, *Histoire de la charité*. Paris, Picard, t. IV (1910), p. 307-339.

5. E 19. Mais ce sont les consuls qui président à ces assemblées (Arch. de Tarn-et-Garonne, G 860).

des administrateurs se réunit le lundi de chaque semaine[1] dans une chambre de l'hôpital, qui est appelée chambre des administrateurs[2], et où ils délibèrent, assis sur des bancs, autour d'une table[3]. Les administrateurs délèguent quelques-uns d'entre eux dans certaines fonctions particulières : celles de receveur et de secrétaire « pour escripre toutes les délibérations », « la charge d'avoir le soing des povres malades », celle « des réparations qu'il convient faire à l'hospital[4] ». Le receveur rend un compte annuel devant les autres administrateurs[5], et des articles dressés en assemblée générale, le 23 décembre 1619, déterminent avec précision la manière dont doit être faite la reddition des comptes[6]. Sans nous attarder à l'exposé de ces articles, disons seulement que les consuls de Montpezat sont tenus de vérifier « les parties » du compte, tant en recettes[7] qu'en dépenses. Cette disposition prouve que, si l'hôpital jouissait d'une sorte d'autonomie et formait, comme disent aujourd'hui les juristes, une personne morale, il avait cependant, dans une certaine mesure, un caractère municipal.

L'entretien de l'hôpital et la garde des malades sont confiés à un hospitalier, et cet hospitalier est un laïque[8]. Sa modeste fonction est médiocrement rémunérée. Il est logé à l'hôpital avec les siens, et on lui baille, à cet effet, une chambre ; il reçoit tous les mois une demi « carthe » de froment et à la

1. Arch. de l'hôpital de Montpezat, E 1, n° 1, fol. 4 v°.
2. E 2, n° 1, fol. 98 v°.
3. E 11, n° 15.
4. E 1, n° 1, fol. 39 r°, et E 3, n° 2.
5. E 1, n° 1, fol. 39 r°.
6. E 11, n° 32.
7. Les revenus de l'hôpital étaient affermés ; mais, le régime de la ferme donnant des résultats déplorables à cause des « discutions qu'on avoit eu avec les fermiers », on jugea « convenable au bien des pauvres de mestre pour un temps tous leurs revenus entre des mains charitables pour en faire la régie » (16 septembre 1720, E 6).
8. En 1645, l'hospitalier est un cordonnier (E 3, n° 2) ; en 1615, il est question d'une hospitalière (E 1, n° 1, fol. 47 v°), qui devait être la femme de l'hospitalier. En 1617, l'hospitalier Clavié s'installe à l'hôpital avec sa famille (E 2, n° 1, fol. 150 r°). La laïcisation des hôpitaux est un fait qu'on constate à peu près partout, à partir du XVI[e] siècle (Lallemand, *op. cit.*, p. 571).

fin de l'année, en guise d'étrennes, un demi-quarton de blé. Il doit jurer qu'il se contentera de ces gages[1]. Quelquefois cependant, il recueille de petites gratifications; c'est ainsi que, le 9 mars 1615, on donne les « habits » d'une femme décédée dans l'hôpital à l'hospitalière « en considération du service qu'elle fait[2] ».

L'administration de l'hôpital de Montpezat ne borne pas son activité aux soins des malades résidant à l'hôpital : c'est aussi un bureau de bienfaisance : elle distribue des aumônes aux pauvres, malades ou non, de la communauté; c'est enfin une asile de nuit, où les passants sont admis à passer une nuit, pas davantage[3].

Les malades étaient logés dans deux chambres, dont l'une était située au rez-de-chaussée, l'autre au premier, la salle basse et la salle haute[4]. L'existence de ces deux chambres permettait de faire coucher à part les hommes et les femmes; la séparation des uns et des autres était prescrite par les règlements; mais la prescription ne paraît pas avoir été toujours respectée[5].

La tenue de l'hôpital laissait parfois à désirer. Certains hospitaliers étaient négligents. En 1700, l'assemblée des administrateurs fut obligée de remplacer celui qui était en fonctions parce qu'il ne prenait pas soin des pauvres et qu'il faisait « servir la chambre où les hommes pauvres doivent coucher d'une ecurie, nous ayant apparu qu'il y avoit un cheval dans ladite chambre[6] ». Les hospitaliers n'étaient pas les seuls coupables. Les pauvres, les premiers, n'avaient aucun souci de la propreté. En 1616, on fait fermer le portail de la chapelle parce que « les povres entrent dans la chapelle ou font des ordures, à quoy, s'il n'est pas pourveu par le fermement du portail, ils continueront davantage[7] ». Plus tard,

1. E 2, n° 1, fol. 150 r°, et E 3, n° 2.
2. E 1, n° 1, fol. 17 v°.
3. E 2, n° 2.
4. E 2, n° 1.
5. Délibération du 8 mars 1623 (*ibid.*).
6. E 5, n° 1.
7. E 2, n° 1, fol. 125 v°.

ce sont les voisins qui se plaignent des femmes logées dans la chambre haute de l'hôpital, parce qu'elles jettent « a toutes heures... les ordures qu'elles font[1] ». Elles ne sont, du reste, qu'à demi responsables. Si elles sont sales, c'est qu'il leur est malaisé d'être propres : ceux qui ont construit l'hôpital n'étaient pas des hygiénistes; ils ont oublié d'y établir des lieux d'aisances. Les administrateurs essaient de remédier à cette lacune et décident « que M. Cabanes parlera avec les maçons pour veoir ce quilz vouldroint fere payer pour fere ung tuyeau qui prinst ung privé pour la sale basse et ung autre pour la haulte et pour fere ung conduit pour conduire les immondices[2] ».

Les architectes semblent avoir prévu les rigueurs du froid, car il est question, dès 1618, de construction de cheminées; mais les maçons ne semblent pas avoir mis d'empressement à exécuter leur travail, qui devait être terminé à « la feste Saint Martin divern » aux termes de la « bailhance »[3], car en 1623, il n'y avait pas encore de cheminées dans la salle basse, et cependant les administrateurs avouent qu'elles y sont « nécessaires[4] ». Ce n'est d'ailleurs qu'exceptionnellement qu'on fait du feu. Les achats de bois sont rares dans les comptes, et, lorsqu'ils se présentent, le receveur essaie de les justifier par des circonstances singulières. Le 30 janvier 1624, le receveur rembourse « M. Cabanes, administrateur, de quatre soulz pour de boix qu'il avoit achapté pour faire chaufer quelques paouvres dans ledit hospital a cause du grand froit quil faisoit[5] ». Le surlendemain, « premier de febvrier 1624 », il « baille à Clavie, hospitalier... trois solz pour achapter du bois pour fere chauffer six ou sept

1. 19 novembre 1624 (E 2, n° 2).

2. *Loc. cit.*

3. Un contrat de bail « a fere deux cheminées a lhospital » fut passé le 17 juin de cette année entre les administrateurs de l'hôpital et deux maçons, mais ce contrat ne dut pas être complètement exécuté. (Reg. de Séguy, notaire de Montpezat, pour les années 1614-1628, f° 437 v°.)

4. E 2, n° 1. Toutefois, on dut faire construire ces cheminées peu de temps après, car on paie, le 24 mars 1624, 24 livres tournois au maçon Langlade pour les manteaux des cheminées de l'hôpital (E 2, n° 2).

5. E 12, n° 9.

petitz paouvres estrangers qui nont point de retraitte en ville et cest a cause de la rigur de livern[1] ».

Le mobilier de l'hôpital est simple. Les matelas des pauvres, placés sur des « chalits[2] », sont faits de toile « mescladis[3] » et remplis de paille[4]. Les lits sont couverts de courtepointes[5]. Le reste du mobilier se compose de bancs, qui servent de tables, de coussins garnis ou non de plumes, de coffres[6].

L'hospitalier surveille les malades, les pauvres logés à l'hôpital et les « allans et survenans ». La surveillance de tout ce monde n'est pas toujours chose facile. Certains pensionnaires sont insupportables; ils volent leurs compagnons. Le 10 juin 1624, on se plaint à l'assemblée des administrateurs que « les Farguettes qui sont logées dans lhospital comettent une infinitté d'insolences dans ledit hospital, mesmement hier que deux povres etant venues dans ledit hospital toutes mouillées, l'hospitalier fesant essuyer leurs draps, la Farguette jusne dérobe le pain qu'icelles avoint amassé, comme icelles filles ont attesté pour avoir veu quant icelle le prinst le pain[7] ». Les larcins commis par les passants devaient même être si nombreux qu'ils sont prévus dans l' « établissement de l'hospitalier[8] ».

Les pratiques religieuses jouant un rôle prépondérant dans la vie de nos aïeux, ne soyons pas surpris de voir construire en 1614 une chapelle attenante à l'hôpital[9]. Cette chapelle n'est séparée de l'hôpital que par une muraille; elle comporte une tribune qui était peut-être réservée aux malades[10]. En 1616, la chapelle est fermée de vitres protégées de grilles

1. E 12, nº 9.
2. E 1, nº 2, fol. 172 vº.
3. E 2, nº 1, fol. 255 vº.
4. E 1, nº 2, fol. 171 rº.
5. E 3.
6. A 1.
7. E 2, nº 2.
8. 1619. A 1.
9. E 1, nº 1, fol. 21 vº.
10. E 1, nº 2, fol. 119 rº.

d'airain[1], et elle est pavée[2]. En raison de « la difficulté » de « pouvoir rencontrer » un autel de pierre « aux peirieres que les maçons attestent », les administrateurs mandèrent un menuisier « pour acorder avec luy den faire ung de boix[3] ». L'autel fut garni pour les fêtes de Pâques de 1617 d'une nappe « au pris de 21 s. l'aune[4] ».

Pour pouvoir dire la messe sur cet autel, il fallait une pierre consacrée. Trouver une pierre était chose relativement facile[5], mais faire consacrer cette pierre était plus difficile à obtenir, à cause de la paresse de l'évêque de Cahors. La consécration est, en effet, une cérémonie longue, qui dure au moins quatre heures; aussi cet évêque restait-il jusqu'à trois ans sans en faire aucune, et laissait les pierres qui lui étaient remises s'amonceler dans la chapelle de l'évêché[6].

La construction de la chapelle de l'hôpital se termina en 1645 par celle d'un clocher où une cloche fut placée la même année[7]. On la décora en faisant peindre le « surciel » de l'autel[8] et en plaçant sur cet autel un tableau dû au peintre Nicolas Hevin[9]. On compléta le mobilier en achetant un bénitier[10], des burettes d'étain du prix de 16 sous[11], un bréviaire qui fut relié en 1672[12], un missel qu'on se procura en 1618 à Cahors[13], une petite clochette[14].

1. E 2, n° 1, fol. 138 r°.
2. E 2, n° 1, fol. 144 v°.
3. E 2, n° 1, fol. 121 v°.
4. E 2, n° 1, fol. 150 r°.
5. Délibération du 27 juin 1617 (E 2, n° 1, fol. 160 r°).
6. Lettre à M. Dubreuilh, bourgeois à Montpezat, datée de Cahors « ce 14e décembre 1616 » et signée Fages (E 25, n° 23). L'auteur de la lettre ajoute ironiquement : « Il (l'évêque) attand de jour à aultre que lon en apporte et quil y en aye quelques deux doutzaines. »
7, E 3, n° 2.
8. « A esté aussi payé pour les teintures qui feurent prinses de chez Herman, appothicaire, pour peindre le surciel de lautel de la chapele de lospital, xij s. » (4 mai 1636. — E 13, n° 12, fol. 7 v°).
9. Quittance du 4 mai 1636 (E 27, n° 22).
10. Délibération du 26 mars 1618 (E 2, n° 1, fol. 177 v° et 178 r°).
11. 4 février 1619. (E 11, n° 30.)
12. E 30, n° 43.
13. E 2, n° 1, fol. 189 v°. Ce missel fut acheté au prix de 2 écus (E 11, n° 25). Il fut garni de sinets : le 28 janvier 1619, on acheta 12 paires de rubans de soie « pour faire les indices au missel de l'hospital » (E 11, n° 30).
14. 16 mars 1642 (E 3, n° 2).

La chapelle avait été bénie dès le jour des Rois de l'année 1617 par le doyen du chapitre[1]; mais le chapitre entendait qu'on n'y dît point la messe et qu'on n'y administrât pas les sacrements; les administrateurs, au contraire, prétendaient y faire célébrer la messe, « quand bon leur sembleroit[2] ». L'évêque de Cahors entra dans les vues du chapitre : il interdit, en 1619, de dire la messe « ny aulcuns offices parrochiaux » dans la chapelle de l'hôpital[3]. Les deux parties finirent toutefois par transiger[4]. En 1639, la chapelle était desservie par un chapelain qui était tenu d'y dire la messe deux fois par semaine[5]. Les appointements de ce chapelain étaient alors de 12 livres par an, plus deux livres de cire. Ils augmentent progressivement. En 1658, ils sont de 16 livres[6], en 1662, de 20[7]; en 1705, de 23[8]. Ils s'élèvent en 1721 à 34 livres[9] et en 1736 à 52[10].

Aux malades, qui sont logés à l'hôpital, les secours spirituels ne suffisent pas; des soins corporels sont nécessaires. Les consultations sont données et les ordonnances délivrées par un médecin[11]; mais les remèdes sont administrés et les opérations faites par des maîtres chirurgiens[12]. Les tarifs de ces chirurgiens ne paraissent pas avoir été exagérés, surtout si on les compare à ceux des hommes de loi. Au XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle, le chirurgien de l'hôpital reçoit un traitement fixe de deux quartes de blé par an[13]; il

1. E 2, n° 1, fol. 141 v°.
2. E 1, n° 2, fol. 171 v°.
3. E 2, n° 1, fol. 193 r°. La requête adressée à ce sujet, le 3 janvier 1617, par les chanoines à l'évêque de Cahors se trouve aux Archives de Tarn-et-Garonne (G 775).
4. C'est ce qui résulte d'un arrêt du Parlement de Toulouse du 5 décembre 1635. (Arch. départ. de Tarn-et-Garonne, G 780.)
5. E 3, n° 2.
6. E 29, n° 11.
7. E 30, n° 6.
8. E 31, n° 30.
9. E 32, n° 8.
10. E 34, n° 2.
11. E 2, n° 1, fol. 250 r°.
12. E 2, n° 2, et E 3, n° 1.
13. Voir, pour 1669, B 79, et, pour 1718, E 6.

est, en outre, payé de tous les soins qu'il donne. Dans la première moitié du xviie siècle, une saignée est payée cinq sous[1]; au xviiie siècle, le prix est plus élevé, et un chirurgien réclame pour la même opération quinze sous[2]. La remise d'une fracture ne coûte pas cher au début du xviie siècle; en 1628, les administrateurs donnent quatre sous à un pauvre homme qui est soigné à l'hôpital « pour bailher à celluy qui luy adouba sa cuisse[3] ». En 1620, Me Seguy demande dix sous « pour ung pouvre qui se disoict de Moissac, quy avoict rompeu ung bras, pour lui avoir racomodé[4] ». Il est piquant de constater qu'à la même époque l'administration d'un « clystère » est mieux rémunérée; un chirurgien est payé pour cette opération douze[5] et même seize sous[6].

Le prix des médicaments n'est pas fixé par les chirurgiens qui les fournissent; la taxe est établie par les médecins[7]. Quelquefois les chirurgiens font preuve, du reste, d'un désintéressement qui leur fait honneur. Pendant l'année 1719, qui fut une année de disette, ils « offrent de servir l'hopital et les pauvres de la ville sans gratification ». Il est inutile d'ajouter que leur offre fut acceptée[8].

Naturellement, médecins et chirurgiens faisaient subir aux malades les traitements en honneur au xviie siècle, et que Molière a raillés. Ils saignent ou, comme ils disent, ils « tirent du sang[9] »; ils administrent des « clystères laxatifs et refrigerants[10] »; ils purgent leurs malades avec de la « tisane royale », dont nous donnons la composition en note[11].

1. Voir, pour 1627, E 26, n° 12, et, pour 1635, E 27, n° 19.
2. E 35, n° 27.
3. E 12, n° 16, fol. 19 v°.
4. E 25, n° 61.
5. E 27, n° 19.
6. E 26, n° 11.
7. E 6.
8. *Ibid.*
9. E 26, n° 12. Cf. E 2, n° 1, fol. 210 r°; E 11, n° 30, etc
10. E 27, n° 19; E 34, n° 5.
11. E 34, n° 5. — « 19 juin 1740, jay purgé Le Chapelier Daybrard avec verres tissanne royalle y ayant demy once senné, deux onces thamarins, et une dragme rubarbe et une dragme sel vegetal et deux onces manne, et

Aux gens privés de sommeil ils font prendre « des potions cardiaques et somifaires compossées avec confection d'alkermes syrop et autres... à l'heure du somaill[1] », ou ils leur ordonnent de l'opium[2]. En présence de très graves maladies, telles que le cancer, ils avouent leur impuissance avec une simplicité dont il convient de les louer. Un chirurgien appelé auprès d'un malade qui souffre du bras, déclare que l' « ulisaire estoit incurable et que cest ung cancer, mais que par le moyen de certain ongan quons luy pourroit fere luy apeseroit cette dolleur[3] ». Le même remède est, du reste, appliqué dans d'autres cas analogues : un pauvre ayant « le côté dolent », on l'oint avec une once et demie d'un « onguent d'althis[4] ».

Si l'art de guérir était encore dans l'enfance, prenait-on du moins des mesures hygiéniques pour prévenir les maladies? Moins qu'aujourd'hui à coup sûr ; mais cependant on n'ignorait pas les dangers de la contagion. En 1608, pour éviter la propagation d'une maladie épidémique à l'intérieur de la ville, on fait garder les portes[5]. En 1630, et pour la même raison, on interdit aux mendiants l'entrée de Montpezat; le receveur de l'hôpital l'indique très nettement dans son journal : « Le quatrième d'octoubre deux religieux passarent icy; il me demandarent les fere lougé et leur donner quelque chose..... Je leur dye qu'à cause de la maladye contejeuse on ne permetet point lantrée de nostre ville et pour les en ranvoyer je leur baillé x s.[6] ». Il est à noter, du reste, que nous n'avons pas relevé trace d'épidémie à Montpezat pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle; au XVI[e] siècle, au contraire, la peste

avoir delayé trante grains poudre cornachine au premier verre » (E 35, n° 27).

1. 1626 (E 26, n° 7); 1627 (E 26, n° 11).

2. 1731 (E 33, n° 31).

3. Délibération du 18 avril 1626 (E 3, n° 1); cf. E 26, n° 7.

4. E 27, n° 19. Sur les remèdes, on peut consulter un volume amusant d'Alfred Franklin : *La vie privée d'autrefois*. Paris, E. Plon, t. IX (Les médicaments), 1891.

5. E 10, fol. 8 v°.

6. E 13, n° 1.

avait à plusieurs reprises ravagé la ville : en 1522, en 1530[1], en 1587[2].

Les administrateurs de l'hôpital ne bornent pas leur activité au soin des malades; leur hôpital est aussi un bureau de bienfaisance qui fait aumône aux pauvres et leur fournit vivres et vêtements. Œuvre douloureusement utile! En 1614, les administrateurs parlent de « la paouvretté et nécessité quy estoit fort grande l'année passée[3] ». Il y a des détails particulièrement navrants sur la situation de la ville dans la première moitié du xviiie siècle, soit que la détresse ait été alors plus grande, soit que les malheureux soient devenus plus conscients. Le sieur Parriel représente à l'assemblée des administrateurs du 7 février 1713 « l'extrême misère de la ville et de la parroisse qu'on peut présumer par le grand concours des pauvres; qu'il y en aura plus de quatre cens qui mourront de faim, ainsy qu'il en est mort desjà quelqu'un, s'ils ne sont promptement secourus[4] ». La mauvaise récolte de 1719 fait prévoir au syndic Garrigues un hiver encore plus rigoureux que celui de 1713. Ses prévisions sont justifiées. En janvier 1720, le nombre des pauvres, tant de la ville que du reste de la paroisse, sans compter les « pauvres honteux, » est de 362[5]. En 1736, « plusieurs pauvres quy vivent du jour à la journée ne peuvent gagner leur vie à cause de la rigueur du temps », et, ajoutent mélancoliquement les administrateurs, « il y a des misérables que nous ne savons que trop[6] ».

Pour secourir ces malheureux, les administrateurs ordonnent des aumônes générales et hebdomadaires qui sont faites

1. Notes ajoutées à un inventaire des archives de la communauté, du xviie siècle. (Archives municipales de Montpezat, BB 28, fol. 25 v° et 26 r°).

2. L'existence de cette épidémie est surabondamment prouvée par les nombreux testaments de pestiférés qu'on trouve dans les registres de notaires de Montpezat, à cette époque. (Registres de Rey et de Delacoste, déposés aux Archives de Tarn-et-Garonne.)

3. E 11, n° 11, fol. 5 v°.

4. E 6.

5. *Ibid.*

6. E 7, n° 1.

à tous les pauvres de la juridiction de Montpezat. Un grand nombre de rôles ont été conservés[1]. Ces aumônes sont faites au XVII[e] siècle en argent, au XVIII[e] siècle en argent et en soupe[2].

Nos documents nous offrent quelques renseignements curieux sur la nourriture qui était donnée aux malades hospitalisés ainsi qu'aux pauvres secourus. Au commencement du XVII[e] siècle, il n'est guère question que de potage. Un pauvre passant tombe malade; l'hospitalier lui donne du potage[3]. Une pauvre femme est trouvée « gisante depuis deux jours soubz ung noguie pres l'esglize de la Salvetat[4] »; on l'envoie « cercher avec la cavale de M[e] Cabanes », et on lui fait du potage[5]. C'est exceptionnellement qu'on donne des œufs à un blessé[6]. La viande de boucherie n'est mentionnée que dans des documents de la seconde moitié du XVIII[e] siècle[7]. En 1713, — c'est l'année où la misère fut terrible, — on fit des distributions générales de soupes aux fèves, « ce qui auroit très bien réussy[8] ». La recette de cette soupe nous a été conservée[9].

C'est par des distributions de pain de froment et de vin qu'on relevait exceptionnellement l'ordinaire. Suivant une « louable coustume[10] », on faisait moudre pour le jour de la

1. E 12 à 48.

2. Voir le « catalogue des pauvres pour l'aumône générale du printemps 1727 en argent... en coupe ». — En dehors des aumônes générales, qui étaient intermittentes, les administrateurs secouraient les misères individuelles quand elles leur semblaient dignes d'intérêt. Par exemple, en 1621, le sieur Seguy « a représanté que le cappitaine Bruilh luy avoict dict que les enfans de M[r] Delarue estoient en extrême nécessité a cause que la tampeste leur avoict enporté la cuillete de lannée passée et ainsi supplioit lassamblée de leur vouloir prester du bled de lhospital dumoing en baillant cautions » (E 2, n° 2). Ils consentent même à recevoir à l'hopital de vieilles gens sans asile; ainsi, en 1621, « la vefve de Barrou... atanden quelle est paouvre et n'a de domicilhe » (E 2, n° 1).

3. 22 juillet 1635 (E 13, n° 11).

4. Commune de Montpezat.

5. 10 mai 1625 (E 12, n° 10).

6. Novembre 1628 (E 12, n° 16, fol. 17 r°).

7. 23 mars 1759 (E 18, n° 10).

8. E 6.

9. E 31, n° 42.

10. E 3, n° 1.

Pentecôte 4 carthes de blé; on les transformait en petits pains qui étaient bénis et donnés aux pauvres[1]. Quelques débirentiers devaient du vin à l'hôpital; ce vin était distribué aux pauvres[2], et il faut noter à l'honneur des administrateurs qu'ils ne se désintéressaient pas de sa qualité. En 1620, ils se plaignent que Guillaume Parriel, l'un des héritiers de Montbru, « ne veuille bailler de bon vin », et ils arrêtent « qu'il luy sera dict... de bailler de bon vin et que a ces fins ilz le gousteront[3] ».

Les administrateurs ne se contentent pas de nourrir les pauvres; ils les habillent, s'il y a lieu. En 1627, la fille d'Arquiès, qui est à l'hôpital, a besoin de chemises; l'assemblée décide qu'on achètera de la toile « mescladis », « pour luy faire deulx chemises[4] ». En 1718, on apprend que la « Dam[elle] de Guiraudies » est « cazy toute neue ». « Sur quoy » on délibère « que le s[r] Costes, marchant, bailhera l'estoffe necessaire pour l'abilher dune jupe de cadis et un manteau de raze avec les fournitures et fasson[5] ».

Le service des enfants assistés fait partie des attributions de l'hôpital de Montpezat. Les administrateurs mettent les enfants trouvés en nourrice et paient leur entretien. En 1626, c'est « une créature qui avoict esté treuvée sur la murailhe contre celle du chateau deven les faubours[6] ». En 1720, c'est un enfant pour lequel il est baillé quatre livres par mois[7]. La sollicitude des administrateurs s'étend aux enfants moralement abandonnés, et notamment aux enfants naturels. En 1615, ils paient tous les mois deux livres à la nourrice du bâtard de la Doumenge[8]; en 1627, ils délibèrent que la fille bâtarde d'une femme nommée Roze « doibt estre

1. E 2, n[os] 1 et 2.
2. E 2, n° 1. Le cours du vin variait sensiblement au début du XVII[e] siècle; le 10 décembre 1624, une barrique vaut 9 livres 3 sous (E 2, n° 2); le 15 novembre 1628, 40 sous (E 3, n° 1).
3. E 2, n° 1.
4. E 3, n° 1.
5. E 6.
6. E 12, n° 11.
7. E 32, n° 1.
8. E 11, n° 12.

nourrye aulx despens dudit hospital[1] ». Mais leur générosité n'est pas inépuisable. Si, en 1614, « la fille de Dominique Daylies, dicte la Malsabie, quy s'est retirée dans lhospital avec ung enfant provenu de sa malverssation », y est « aumonée... des deniers de lhospital », les administrateurs lui font savoir le 18 octobre[2] que cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment, et ils l'invitent à s'adresser aux consuls pour être aumônée des deniers de la communauté. Ils ont, du reste, une ressource, dont nos contemporains ne disposent pas, s'ils veulent que leurs frais leur soient remboursés : la recherche de la paternité naturelle étant autorisée[3], ils font ordonner contre le père « naturel ou putatif » une « provizion d'alliments ». Ils en réclament une, en 1618, à François de Laduguie, fils du sieur de Castanède[4], accusé d'avoir engrossé la chambrière de son père[5].

Les administrateurs ne s'intéressent pas seulement aux petits enfants. Au XVIIIe siècle, pour se conformer aux volontés de M. Alibert qui a fait un legs à l'hôpital, ils placent des garçons en apprentissage[6] chez des tailleurs, chez un tisserand, un cordonnier, un serrurier, et ils paient la totalité ou une partie de la dépense de bouche et de blanchissage[7]. Une certaine somme est, d'autre part, employée annuellement à doter de pauvres filles, « suivant le désir dudit sieur d'Al-

1. E 3, n° 1; cf. E 12, n° 16.
2. E 1, n° 1, fol. 24 v°.
3. Cette affirmation a cessé d'être exacte depuis qu'une loi autorisant la recherche de la paternité a été votée.
4. Sur les seigneurs de Castanède (commune de Montalzat), voir F. Moulenq, *op. cit.*, t. II, p. 276.
5. B 28 et E 1, n° 2, fol. 167 v°. Une des pièces de ce curieux procès nous offre un amusant tableau de mœurs et elle nous a paru digne d'être publiée en appendice. — Les administrateurs, il est vrai, ne paraissent pas avoir eu grande confiance dans la bonté de leur cause, car ils informèrent, le 18 décembre 1619, la fille Lapille « que, sy elle veult retirer et nourrir son dit fils et par ce moyen descharger lhospital de iij l. par mois quon donne a la susdite nourrisse, ledit hospital se despartira de la poursuitte du procès » (E 2, n° 1, fol. 222 r°).
6. E 6.
7. La liasse E 50 contient cinq polices d'apprentissage.

brespy[1] ». C'est ainsi qu'en mai 1726, on paie « cinquante livres pour le mariage de Margoton de Landuas[2] ».

L'hôpital de Montpezat est enfin un asile de nuit; on y abrite les pauvres passants pendant une nuit, — une nuit seulement, car il est interdit par le règlement d'hospitaliser des étrangers plus longtemps sans l'autorisation des consuls[3]. — Le plus souvent, du reste, on se borne à leur donner une aumône. C'est un spectacle curieux que ce défilé de mendiants et de pèlerins de toutes provenances et de toutes professions. Ce sont des écoliers : un « paouvre escolier escossois qui avoit esté recomendé en chere par le pere predicateur[4] », « ung passant soy disant escollier[5] ». Un autre jour, c'est « ung paouvre garsson soy disant libraire[6] ». Les soldats sont plus nombreux, et le fait n'a pas lieu de nous surprendre puisque le premier hôpital militaire ne fut créé qu'en 1639[7]. On voit passer à l'hôpital « deux caddetz disant venir de Flandres[8] », « deux pauvres soldatz soy disant d'Italie[9] », deux autres « venantz de la Rochelle et s'en allant a Montpelier[10], « ung soldat qui avoit esté blessé au siège du Mas d'Azil[11] ». Les administrateurs aumônent aussi des galériens[12], des esclaves : par exemple, « ung paouvre passant menant une femme avecque luy, disant quil avoit esté longtempz esclave du Turc[13] », un autre « esclave accompagné d'une

1. E 6.
2. E 18, n° 6.
3. A 1. Cette disposition se retrouve dans les règlements d'un grand nombre d'hôpitaux, à Troyes par exemple (Lallemand, *op. cit.*, p. 434).
4. 1624 (E 2, n° 9).
5. 1604 (E 8, fol. 45 v°).
6. 1624 (E 12, n° 9).
7. *Histoire de France*, publiée sous la direction d'E. Lavisse, t. VI, 2e partie, p. 321.
8. 1606 (E 41, n° 3).
9. 1619 (E 11, n° 30).
10. 1624 (E 12, n° 9).
11. Arrond. de Pamiers (Ariège). Novembre 1625 (E 12, n° 10). La petite ville du Mas-d'Azil, occupée par les protestants, fut assiégée en 1625 par l'armée royale, que commandait le maréchal de Thémines. Le siège fut levé, le 18 octobre 1625, par le maréchal, qui congédia alors plusieurs régiments (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, p. 996-998).
12. 1602 (E 8, fol. 15 r°); 1619 (E 11, n° 30).
13. 1624 (E 12, n° 9).

femme et ung enfant malade[1] ». L'hôpital de Montpezat accueille beaucoup de pèlerins, et notamment des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle: c'est « une femme qui dizoict venir de Saint Jacques[2] »; ce sont « de pouvres romieux de Montpezat Dagenois[3], venant comme disoint de Sainct Jacques[4] », puis « deux pelerins passantz soy disan de Roquemadou sen allan à St Jacques[5] ». D'autres pèlerins encore viennent mendier à l'hôpital : en 1624 « ung paouvre pelerin passant venant de Rome[6] »; la même année, « ung paouvre passant menant sa femme, allant visiter les lieux saintz[7] ». Ces pèlerins sont infatigables; voyager est leur état, et ils poursuivent leurs pérégrinations, malgré le dénuement dans lequel ils se trouvent. Le 29 mars 1607, les consuls de Montpezat reçoivent la supplique d'un « poubre pèlerin venant du voiage de Saint Jaques et de Noustre Dame de Montserat ». Ce malheureux réclame-t-il de l'argent pour rentrer chez lui? Non : « A pressant (il) se en va faire le voiage de Rome, estant destitué et desnuyé de tous moiens, ne poubant peracheber son voiage que ne soit par lasistance des gens de honnur. Ce consideré vous plaira, mais dit senieurs, avoir pitie de luy et le assister de quelque chousse et il priera pour voustre prouspérité, longe et heureuse vie[8] ».

Ces mendiants viennent des régions les plus diverses : les uns sont champenois[9], d'autres limousins[10], un est espagnol[11]. On est surpris de rencontrer des Irlandais[12], « trois paouvres soy disant du païs des Suisses[13] », « ung paouvre passant es-

1. 1626 (E 12, nº 11).
2. 1602 (E 8, fol. 16 rº).
3. Cant. de Prayssas (Lot-et-Garonne).
4. 1601 (E 8, fol. 39 rº).
5. 1619 (E 11, nº 30).
6. E 12, nº 9.
7. *Ibid.*
8. E 11, nº 12.
9. 1636 (E 13, nº 12, fol. 5 rº).
10. De ces Limousins, deux viennent d'Italie (1624, E 12, nº 9); l'autre est « un merchand de Limoges qui a esté volé » (1604, E 21, nº 33).
11. 1623 (E 12, nº 4).
12. 1632 (E 27, nº 9).
13. 1619 (E 11, nº 30).

tant d'Angleterre, menant sa femme e quatre petiz enfans fort paouvres[1] ». Beaucoup sont dans un état lamentable. L'un est un aveugle des Quinze-vingts de Paris[2]; une pauvre femme a « mal a un tetin[3] »; celui-ci voyage « cheminent sur ses genoux[4] »; ceux-là sont « deux paouvres passantz tigneux ». Le 23 octobre 1617, le receveur aumône « ung pobre Spaniol qui benoict de Paris de se fere gerir des scouelles[5] ». Une autre fois, on donne un sou à « ung paouvre passant quazy tout nud sans chapeau ny chemize[6] ».

Quelques passants essaient d'apitoyer les administrateurs par l'exposé de leurs misères. Le 22 mars 1624, un nommé Moret, pauvre marchand, se présente à l'hôpital avec sa femme et ses enfants « portant attestatoire » de l'évêque de Bazas « comme led. Moret estoit d'ung lieu nommé Lacaune qui avoit esté ruyné et bruslé par ceulx de la Religion[7] ». Un autre marchand, « cherchant ung homme qu'il a caultionné par devant Messieurs des comptes à Paris », raconte qu'il a été « rencontré », près de Narbonne, par quatre voleurs « qui luy ostarent et à ung sien nepveu tout ce quilz portoyent jusques à leurs mantaux et espées, si bien que mayntenant ilz n'ont de quoy se retirer jusques en leur maison[8] ». Mais son aventure est moins triste que celle de « Jehan le Mynier pauvre compagnon et de l'estat d'appoticaire ». Il « auroit eu une jambe rompue partant de faire service avec le sr de Rembulle estant pour le duc de Florence dans le pays de Cypres en Turquie et auroit demeuré par le temps et espasse de quinze moys dans la ville de Geznes en Itallye gizant au lict malade pour remestre et guerir sadite jambe, dont seroit la cause quil auroit du tout dezpensé et consommé

1. 1619 (E 11, n° 30).
2. 1604 (E 8, fol. 44 r°).
3. 1636 (E 13, n° 12, fol. 2 r°).
4. 1617 (E 11, n° 20).
5. E 11, n° 20, fol. 46 v°.
6. E 12, n° 9.
7. E 12, n° 9.
8. 1602 (E 21, n° 17).

ses dictz moyens[1] ». Les administrateurs se laissèrent émouvoir par la supplique désolante de cet apothicaire : ils lui donnèrent cinq sous[2].

Il serait certes téméraire de tirer des conclusions générales d'une étude si locale; mais il est cependant intéressant de constater que, dès le début du XVIIe siècle, à une époque où les philosophes n'avaient pas encore construit une théorie de la bienfaisance, l'assistance et, hâtons-nous d'ajouter, l'assistance laïque était pratiquée dans une petite ville du Quercy. Hospitalisation des malades et des vieillards avec les soins d'un « hospitalier » laïque, assistance médicale gratuite, distributions générales aux pauvres pendant les années de disette, secours aux mendiants et aux filles-mères, aux garçons et aux filles pauvres, entretien des enfants trouvés, asile de nuit, toutes ces formes de la bienfaisance étaient connues à Montpezat au XVIIe et au XVIIIe siècle, et l'assistance publique y fonctionnait déjà comme un service municipal, puisque les consuls étaient les patrons de l'hôpital[3]. Mais l'organisation des services hospitaliers reste encore rudimentaire pendant ces deux siècles : on est sale; les médecins et chirurgiens sont inexpérimentés. De louables efforts sont faits pour remédier au paupérisme et à la mendicité, mais on ne sait ni combattre ni surtout prévenir efficacement ces misères sociales[4].

R. LATOUCHE.

1. 1607 (E 41, n° 8).

2. Il est à noter que c'est dans la première moitié du XVIIe siècle que nous rencontrons le plus grand nombre de mendiants.

3. Arch. de Tarn-et-Garonne, G 780. Ce fait n'est du reste particulier ni à l'époque, ni à la région, si on en juge par cette assertion de M. Brutails touchant les hôpitaux du Roussillon au moyen âge : « Comme pour bien affirmer le caractère communal des hôpitaux, les consuls en étaient généralement les patrons. » (*Étude sur la condition des populations rurales au Roussillon au Moyen âge.* Paris, 1891, p. 256.)

4. M. H. Sée (*Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*, Paris, 1906, p. 487) est très sévère pour l'organisation des hôpitaux en Bretagne pendant le XVIIIe siècle : « Si parfois, dit-il, l'on trouve des hôpitaux dans les campagnes, ce ne sont que des établissements misérables. »

APPENDICE[1].

Du dix septième jour de juillet mil six cens dix sept devant Anthoine Depeire, consul, et moi Jean Frecaudy bachelier en droictz, assesseur.

Alenotte Lapille, fille a Arnauld Crassier, habitante de Montpezat et agée comme a dict de dix huit ans ouye moyenent serement qu'a presté sur les Sts Evengilles de Dieu a promis et juré dire vérité.

Interogée sy elle est filhe à marier ou sy elle a esté mariée ou a encores le mary.

Respond estre filhe à marier et n'avoir esté jamais maryée.

Interogée sy pendant quelle est filhe elle a gardée sa pudicitté et chasteté et na eu jamais encore aulcune cognoissance charnelle de homme.

A respondu que demeurant au service de Bertrand de Laduye, sieur de Castanede, pour chambrière, et avec lequel (1 v°) elle quy respond demeura en lad. qualitté deux ans ou environ, François de Laduye, filz aud. Bertrand, l'auroit poursuivye incontinant apres la feste de Pasques pour luy avoir et ravir son honeur en sorte quelle quy respond se voyant poursuivye dudit François Laduye par les inductions et subornations dicelluy, quelques trois sepmaines apres, et dans la chambre de la maison de sondit pere et ou la respondante couchoit de nuict, elle auroit esté constrainte adhérer a ses volentes, parce qu'il lauroit surprinze dans son lict où icelluy François se mit tout en chemize, tellement que lors cogneut charnellement ladite respondante par deux fois, se croyant comme elle juge ensaincte des œuvres dicelluy François Deladuye, desmant avoir jamais plus eue aulcune cognoissance charnelle daulcung homme.

Interogée sy ce feust de gred ou par force et violence que ledit François de Laduye cogneust charnellement la première fois ladite respondante et sy ce feust par aulcung don d'or ny d'argent qu'icelluy François luy fist ou promesse de la marier.

A respondu, comme sy devant faict au précédent interogatoire,

1. Arch. hospitalières de Montpezat, B 28, n° 25.

que ce feust dans le lict où elle qui respond couchoit dans la maison dudit sieur de Laduye pere, qu'icelluy François (fol. 2 r°), la respondante dourmant, vint tout en chemise et se mit dans se lict, en telle sorte que comancha à reprocher ladite respondante de vouloir adherer à ses volentés charnelles, laquelle voulant crier, il l'auroict menassée de la batre, de sorte que se voyant ainsi surprinse, elle qui respond auroict esté constrainte adherer aulz apetitz charnelz dudit de Laduguye, duquel elle n'a receu aulcungs dons ny presans, et nauroict consenty a tel acte sy ne feust esté soustraicte par surprins comme elle feust lors.

Interogé sy du despuis la première fois qui feust cogneu charnellement par ledit Francois de Laduguye icelluy la cogneust autre fois, en quel temps et en quelle pais, sy ce feust de gred ou par force et soubz aulcune promesse de la marier ou luy donner de moyens.

A respondu que, du despuis le soir quicelluy François de Laduye se vint mettre dans le lict avec la respondante, que feust quelques quinze jours ou trois sepmaines apres la feste de Pasques dernier, icelluy de Laduguye na point participé charnellement avec la dite respondante, mais auparavant quelques quinze jours après la feste de nouvel dernier (fol. 2 v°) icelluy Francois de Laduguye la cogneust charnellement de nuict, dans le lict ou elle qui respond couchoit à la maison du pere dudit de Laduguye, dans lequel icelluy Francois se vint mettre aussy tout en chemize et y estant surprinze la respondante qui dourmoit, en sorte que se mit sur elle et violentement et par force lors luy ravit et eust son honneur et pudicitté, en sorte que d'icelle il en jouist par deux fois, toutteffois ladite respondante ne se soict ensainte de ses coups, mais bien du soir d'après la feste de Pasques et lors ledit Francois de Laduguye promit a ladite respondante luy donner beaucoup de choses et moyens, sans rien exprimer, et luy disoict quelle ne viendroict jamais ensainte.

Interogé sy pandant quelle est ensaincte et pour empescher den venir elle quy respond na jamais uzé et ne sest servi daulcunes eaulx ny drogues et mesmes du despuis que sest recogneue ensainte, afin de dessiper et faire perdre la postum ou postume quelle porte et sy na esté solicite den prandre.

A respondu qu'elle, se craignant ensaincte, lauroict dict et represanté audit Francois de Laduguye, lequel luy auroict (fol. 3 r°) dict quil faloit quelle princt de quelques eaulx quil luy auroit et

nettement d'eau de vie que quil disoict a ladite respondante qu'il vouloict quelle fist, et quen ce faisant, elle ne soy doubtant ny craignant de rien, non pas seulement de venir ensainte, parce que cella l'en garderoict bien et luy feroict fondre le posthum ou posthume quelle pouroit porter et qu'ainssin ilz pouroient continuer leur jouissance charnelle ensamble, que pour cella la respondante ne viendroit ensainte et ne seroict recogneue malverse, touteffois icelle respondant ne vouloit pour cella prandre aulcuns eaulx ny drogues et n'en a jamais uzé et n'en vouldroict uzer, et la respondante se voyant solicitter dudit Francois de Laduguye, le dict et déclaira a damoiselle Francoise de Domergue, fame audit Bertrand de Laduguye, laquelle pria de le vouloir dire aupres d'icelluy pour le vouloir destourner de telle poursuitte.

Interogé sy elle quy respond na, du despuis quelle est hors du service dudit Laduguye, eu cognoissance charnelle dudit Francois de Laduguye ny daulcung autre.

A respondu n'avoir esté cogneue charnellement d'aulcune aultre personne que par ledit Francois de Laduguye (fol. 3 v°) ainsin que a respondu sy dessus, ayant tousjours vescu auparavant et despuis chastement, sé soubmetant à toute rigeur de droict au cas sera veriffié par aulcune personne du monde quelle quy respond ayt malversé avec aulcung aultre que avec ledit Fransois de Laduguye, comme a dict sy dessus.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

« ARONDETA, DE TON CHANTAR M'AZIR. »

Cette célèbre pièce, anonyme dans le ms. O (Vatic. 3208, De Lollis, *Atti d. R. Accad. dei Lincei*, Sc. mor. e filol., s. IV, t. II, p. 67), est conservée parmi celles de Guilhem de Berguedan dans le nouveau ms. *a* (p. 433). La pièce a été composée, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, dans l'été de 1181 ou, plus probablement, dans la première moitié de l'année 1213, quelques mois avant la bataille de Muret. Elle pourrait donc être de Guilhem de Berguedan[1]. Toutefois, voici ce que l'on pourrait objecter : 1° si le chansonnier de Bernart Amoros et celui du comte de Sault placent notre gracieux poème sous le nom de Guilhem, c'est qu'il a été composé par un Catalan ou, selon d'autres, un Aragonais, un des chevaliers qui suivirent Alfonse d'Aragon ou Pierre II en Provence, et que Guilhem de Berguedan était justement Catalan. 2° En outre, ce troubadour ayant comparé, dans une de ses pièces (*Lai on om*), son « désir » à une « hirondelle », son nom se présentait tout naturellement à l'esprit d'un copiste en quête d'un nom d'auteur pour notre jolie composition :

Si merces d'un dous bays m'estre,
plus tost no vola *ysrundella*
ni esparvier[s] ni aussella
cum ma voluntatz vai e ve.

(Keller, *Lieder G. v. Berguedan*, p. 39.)

1. Chabaneau, *Biogr.* (*Hist. gén. de Lang.*, X), p. 355 : [1160-1200].

et nous pourrions avoir là une des raisons qui entraînèrent un copiste à enrichir d'une belle pièce le mince bagage littéraire d'un poète célèbre. On sait que l'histoire des attributions douteuses dans la lyrique provençale nous réserve plusieurs surprises de même nature[1]. 3° D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les deux attributions du ms. de Bernart Amoros et du comte de Sault se réduisent à un seul témoignage, car les deux copistes puisèrent, sans aucun doute, pour une partie, au moins, de leurs chansonniers[2], à un même recueil de pièces provençales. On ne peut pas nier la valeur de pareilles objections. Néanmoins, après avoir lu à nouveau toutes les pièces de G. de Berguedan, j'ai l'impression que l'attribution de *a* a beaucoup de chances d'être juste[3]. Il est vrai que Fulvio Orsini, dans son index de O[4], affirmait que cette pièce était sûrement l'œuvre de Folquet de Marseille; mais il est évident que le fameux philologue italien n'avait pas l'ombre d'une preuve et qu'il était arrivé à son étonnante conclusion après un examen un peu superficiel de O. La pièce s'y trouve entre deux poèmes de Folquet, et Fulvio Orsini, qui avait constaté, dans son ms. K, la présence de séries homogènes des poésies des troubadours, sans aucune intrusion d'autres compositions, n'hésita point à attribuer *Arondeta* au poète de Marseille. Cette attribution ne mérite nullement d'être prise en considération[5].

Le texte de O, publié par Grüzmacher, Milá y Fontanals et De Lollis[6], est fort corrompu. Celui de *a* ne l'est pas

1. Stronski, *Le troubadour Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910, p. XII.

2. Chabaneau et Anglade, *Romania*, XL, 243 sqq. — Bertoni, *Canzon. di Bernart Amoros*, Fribourg (Suisse), 1911, p. XIII.

3. C'est aussi l'opinion de M. Jeanroy, *Annales*, XVI, 430, qui a trouvé une analogie frappante entre un vers de la str. II de notre pièce (29) et un passage d'une chanson (*Talans m'es pres*) qui est sûrement de G. de Berguedan.

4. C'est une table, avec des renvois, plutôt qu'un index. Voir Debenedetti, *Studi prov. in Italia*, Torino, 1911, p. 100.

5. C'est aussi l'opinion de M. P. Meyer (*Romania*, XVII, 303).

6. Grüzmacher et De Lollis (p. 67) en ont donné une reproduction diplomatique, tandis que Milá y Fontanals en a traduit quelques passages dans son ouvrage *De los trobadores en España*, Barcelona, 1861, p. 345.

moins[1], mais il nous fournit une strophe de plus et nous permet, si nous le comparons à O, d'entrevoir la leçon originale de la pièce. Me trompé-je? Le lecteur en jugera. Voici comment je reconstituerais le texte :

[O (De Lollis, p. 67); *a* (p. 433). Orthogr. de *a*.]

I. — Arondeta, de ton chantar m'azir.
Qe vols, qe qers, qe nom laissas durmir?
Enojat m'as e no sai qe[t] responda,
Q'ieu non fui sans pos qe passei Gironda;
E qar nom ditz o salutz o messatge
De Bon-Esper, non entent ton lengatge.

II. — Segnier amics, cocham fez sai venir
Per vos vezer, que madompn' a[n] dezir,
E s'ella fos, si com ieu sui, yronda,
Ben ha dos mes qu'il vos for' a l'esponda;
Mas car no sap lo païs nil viatze,
M'enviet sai saber vostre coratge.

III. — Arondeta, miels ti degr' acuillir
E plus honrar e amar e servir.
Cel Dieus vos salf, qi tot lo mond vironda,
Qi formet cel e terr' e mar prionda,
E s'ieu ai dig vas vos nuil vilanatge,
Per merceus prec qe nom torn a dampnatge.

IV. — Segner amics, qim fez vas vos venir,
Vostra domna, 'm fes iurar e plevir
Qe vos membres la fibla de la gonda
E l'anel d'aur, q'es ben obs qe s'esconda,
E qant vos mes sa bona fe en gatge
Ab un baizar qe n'agues d'avantatge.

V. — Arondeta, del rei nom posc partir
Q'a Tholoza nol'm convenga seguir;

(2e éd., p. 356.) C'est la lecture de la traduction, fort défectueuse, de Milá qui m'a suggéré l'idée de m'occuper de cette pièce.

1. Bertoni, *Nuove rime prov. tratte dal cod. Cámpori*, extr. des *Studj romanzi*, II, p. 19.

Mas ben sapchatz Mon-Jordan, cui qen gronda,
En mei lo prat, pres l'aiga de Garonda,
Derocarai davant totz en l'erbatge,
E nom cug dir orgoil ni vilanatge.

VI. — Segner amics, Dieus vos lais ademplir
Vostre talan, q'a mi non pot fallir,
. . . .
Qan men irai, q'om nom pel e nom tonda ;
E qant sabra q'es en estrangn regnatge,
Ben l'er a[l] cor greu e fer e salvatge[1].

Je dois rendre compte au lecteur de ma reconstitution. La pièce, à forme populaire bien qu'elle soit l'œuvre d'un poète cultivé, est, en général, assez facile, ce qui me dispense d'en donner une traduction. Cependant, quelques points restent encore à éclaircir : v. 3 *qe[t]*. On pourrait, à la rigueur, imprimer *qe* ou *qen* (O). V. 4 *sans* veut dire : « bien portant » et ici : « gai, content ». V. 6 *Bon-Esper*. Je le crois un « senhal », mais il est évident qu'on peut le prendre, si l'on veut, pour un complément accessoire de *salutz* et *messatge*. A remarquer, toutefois, que *O* porte : *del bon esper*. V. 8.

1. Variantes : I, 1 *maer* O ; 2 *uol, qier, laisses* O ; 3 *enojaz* O ; qe[t] *qe, a, qen* O ; 4 *non sui san sans* (*san sans* soulignés) *a, non foisson* O, *da qei passei monda* ; 5 *e s. e m.* O ; 6 *del* O.

II, 7 *Signer amic cozha zam fe uenir* O, *cochan, a* ; 8 *nostra domna. qar de uos ha dezir, a;* 9 *fos aissi comeu aronda* O ; 10 *qil fora alesponda* O ; 11 *sa* O ; 12 *men uieng zai saber uostre* (*nostre, a*) *uiatge* O,

III, 13 *miel de d.* O ; 15 *deu* O, *sal* O *saluf* (*u* souligné) *a, aronda* O ; 16 *terra emar preonda* O ; 17 *seu, dit uer, nul* O ; 18 *merces* O.

IV. Manque dans O ; 20 *uirar, a ;* 23 *la bona, a.*

V, 25 *dal* O, *non* O *a, por* O *a;* 26 *uolm* (*u* souligné) *a, nō* O, *comiegna* O ; 27 *mai zo sapchai mon iordon* O ; 28 lo prat] *la pan* O, pres] *de* O ; 29 *deroca mi*, a, *deroncarai denan ui en;* 30 *non, a, uasalatge* O.

VI, 36 *Signer amic deu, aemplir* O ; 32 *talent* O, *poc* O ; 34 *qe nom ard o nem ronda* O ; 35-36. Les deux derniers vers se trouvent uniquement dans O : *E qāt sabrai qe sei enstrangn regrage. Ben ler acor*, etc. Les corrections de *sabrai* en *sabra* et de *regrage* en *regnatge* sont de M. Jeanroy, qui m'a proposé aussi *a[l]* au dernier vers. J'avais reconstitué ainsi le texte de ces deux derniers vers (mais je reconnais que la reconstitution de M. Jeanroy est meilleure) : *Et qant sabra qe[m] fetz estragn caratge, — Ben aura cor greu e fer e salvatge* (*Fetz* = vous me fîtes.)

Autre reconstitution permise par les mss. : *De madompna, car de vos a dezir.* V. 10. Ce vers est un peu obscur. L'*esponda*, à mon avis, est le bord du lit et la phrase *estre a l'esponda* devra être interprétée : « être avec vous, à côté de vous ». Que le lecteur veuille bien songer à quelques miniatures, qu'il a certainement vues dans des manuscrits des XIII-XIVe siècles, où les deux amants sont assis au bord d'un lit. C'était la façon habituelle de représenter les entretiens des amoureux dans l'art et aussi dans la poésie. V. 21-22. Inutile de rappeler que la « fibla » e l' « anel » sont des gages d'amour. V. 24 *d'avantage*, c'est-à-dire : « par dessus le marché. » V. 26. A remarquer *nol'm* = *no lo me*. Le ms. O porte *nō*, mais la leçon de *a* est meilleure. Vv. 27-29. Passage ardu. Qu'est-ce que *Mon-Jordan?* D'abord, qu'il me soit permis de faire observer que nous avons là un complément direct de *derocarai*, autrement ce verbe resterait sans régime[1], et que les termes employés par le troubadour paraissent désigner plutôt un duel qu'un véritable combat. Je crois que *Mon-Jordan* est un « senhal *de paria* », dont l'auteur se sert pour nommer un chevalier avec qui il a l'intention de se mesurer dans un tournoi[2]. Notre auteur fait allusion, à mon avis, aux ébats et aux délassements que les guerriers prenaient dans les prés et les champs, lorsqu'ils en avaient le loisir. Toutefois, je remarque que *Mon-Jordan* est un peu éloigné, dans la strophe, du verbe *derocarai*. Faut-il expliquer le passage autrement? Et comment[3]? V. 35. La lacune pourrait être aussi entre *Qan men irai* et *q'om nom pel e nom tonda*, locution figée de la poésie courtoise ou, peut-être plutôt, de la langue populaire. Voyez Levy, *Suppl.-W.*, VI, 190.

Il n'est pas facile de déterminer exactement à quelle

1. Cf. *Chanson de la Croisade*, éd. Meyer, v. 1224 : En l'aiga *lo derocha* vezent la baronia.

2. Cf. le « senhal » *Mon Avengut* dans le *Garlambei* de R. de Vaqueiras, v. 107. (Appel, *Prov. Ined.*, p. 372.)

3. *Mon-Jordan* pourrait-il être le nom d'une petite localité près de Toulouse? Mais alors le poète aurait dit : *a Mon-Jordan*, tandis que la leçon sans *a* est garantie par l'accord des deux mss.

époque notre poème a été composé. Comme l'auteur dit qu'il doit accompagner un roi à Toulouse (vv. 25-26), on peut songer à Alfonse d'Aragon et à son expédition de 1181[1] aussi bien qu'à Pierre II et à son départ pour le Languedoc en 1213[2]. D'après Milá y Fontanals (p. 341) et P. Meyer (*Romania*, XVII, 303), l'auteur de cette pièce serait aragonais. Je le crois plutôt catalan. Un historien du temps, Roderic de Tolède, affirme que Pierre d'Aragon amena avec lui mille chevaliers, la plupart catalans[3] et, d'ailleurs, les formes *gonda* (21) et *Garonda* (28) pouvaient plus facilement échapper à un poète catalan, habitué à « provençaliser » *frona* en *fronda*, *ona* en *onda*, etc., qu'à un aragonais. Les exigences de la rime entraînèrent le troubadour à appliquer, à tort, le même système aux mots *gonna* et *Garonna*. En outre, au v. 4, il est question de *Gironda*, qui est bien en Catalogne[4].

Entre les deux dates 1181 et 1213, je me déciderais donc volontiers pour cette dernière. Guilhem de Berguedan peut bien avoir été du nombre des Catalans qui suivirent Pierre jusqu'à Toulouse. Notre pièce se laisserait ainsi placer dans la première moitié de l'année 1213, après le départ de Pierre II pour le Languedoc (vv. 25-26) et avant la bataille de Muret, c'est-à-dire entre janvier et septembre[5]. C'est, à peu près, l'époque qu'il convient d'assigner à d'autres pièces provençales, telles que *Belh m'es qu'ieu chant* de Raimon de Miraval[6], et la poésie anonyme *Vai, Ugonet, ses bis-*

1. Jeanroy, *Annales*, XVI, 430.
2. Milá, *Trobadores en España*, p. 340 sq.
3. *Hist. gén. de Languedoc*, VII, 50. Le nombre de « mille » est marqué aussi dans la vie de Raimon de Miraval. Cf. Schaefer, *Geschichte von Spanien*, Gotha, 1861, III, 67, et Dierks, *Geschichte Spaniens*, Berlin, 1895, I, 436.
4. C'est *Girona* (lat. *Gerunda*). V. C. De Lollis, *Sordello*, Halle, 1896, p. 150.
5. On sait que cette bataille est racontée dans la *Chanson de la Croisade*, v. 3022 sqq. Le roi Pierre y mourut.
6. P. Andraud, *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, 1902, pp. 74-75.

tensa[1]. Aucune de ces pièces ne peut rivaliser, en charme et en élégance, avec la jolie composition de l'*Arondeta*.

Giulio Bertoni.

II

SUR QUELQUES FORMES DE LA « VIE DE SAINTE ÉNIMIE ».

La Vie provençale de sainte Énimie, conservée dans un ms. de l'Arsenal (xive s., n° 6355), a été publiée par K. Bartsch dans ses *Denkmäler* (Stüttgart, 1856, pp. 215-270) et par C. Sachs, *La Vie de sainte Énimie von Bertran von Marseille*, Berlin, 1857 (cf. Bartsch, *Germania*, III, pp. 383-384). L'édition de Sachs fourmille de fautes[2]; celle de Bartsch, ainsi que j'ai pu le constater le manuscrit sous les yeux, est bonne, mais elle non plus n'est pas parfaite. Par une singulière méprise, Bartsch a sauté un vers (p. 217, 17) qu'il a essayé de reconstituer dans les notes (p. 337), tandis que le ms. porte *et aquo era lors sonhorns* (corr. *sojorns*). Il a aussi, par ci par-là, changé, sans raison, l'orthographe du ms.; mais comme il s'agit de changements sans aucune importance pour la détermination du dialecte de l'auteur ou du copiste, je crois inutile de les enregistrer ici.

Il y a toutefois une faute de lecture qu'il est bon de corriger, pour ne pas effacer un trait dialectal dans un texte qui n'est pas très riche en formes intéressantes ou caractéristiques. P. Meyer (*Romania*, IX, p. 194) n'avait pu citer, dans notre « Vie », que la forme *raun* (B., p. 268, 30; S., v. 1935) comme exemple d'une troisième pers. en *-aun* pour les ver-

1. Voir la traduction qu'en a donnée M. P. Meyer dans l'*Hist. gén. de Lang.*, VIII, 116.

2. Inutile de relever ici toutes les bévues de l'estimable lexicographe, qui avait la mauvaise habitude d'imprimer des textes provençaux sans savoir le provençal. On peut trouver la bonne leçon dans l'édition de Bartsch. Celle-ci montre une fois de plus que Bartsch était un éditeur fort consciencieux et sagace.

bes *habent, faciunt, vadunt*. Or, notre texte possède aussi les formes *fau* (*faciunt*) et *au* (*habent*), sorties de *faun* et *aun*, attestées par les passages suivants, où Bartsch et Sachs ont mal lu : *fan* et *an* :

> *ffau* dol lo plus fer c'om anc vis (S., v. 701).
> et *au* li dicha la certansa (S., v. 811).
> lo mostiar (B. et S. *mostier*) *au* fach belamen (S., v. 1282).
> et *au* ho al bisbe mandat (S., v. 1937).

Il faut enregistrer aussi la forme *istau* (B. et S. ont *istan*) au v. 1645 (éd. S.) : *car aqui istau ganre gens*. A côté de ces formes en *-au*, on trouve aussi celles (littéraires) en *-an*, ce qui ne surprendra personne : p. ex. *fan* 287, 615, 1280; *an* 1277, etc. Ces formes en *-au* se rencontrent en un vaste territoire de la France méridionale : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Cantal, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne[1] et Lozère, où notre texte a été écrit (probablement à Mende[2]), bien que l'auteur s'appelle Bertran de Masselha[3]. Mais la langue n'est pas marseillaise. Les textes de Marseille ont (pour *-ant* du présent ind. de la première conjugaison et du prés. subj. des conjug. II-IV, ainsi que pour les imparfaits, les conditionnels et les imparfaits du subjonctif) la terminaison *-an*, tandis que notre « Vie » porte presque toujours *-o* ou bien *on[t]* (*aiont* 68, *layson* 73, *arrancon* 592, *panso* 599, *porton* 1276, etc.; *foran* 46 est une faute de Sachs pour *fforon*). A noter un *anavan*, 407. A la troisième pers. plur. des imparfaits de la conjugaison en *-ir*, les textes marseillais ont la terminaison *-ian*, tandis que la Vie de sainte Énimie a souvent *-ien* (*venien* 57, *podien* 228, *recebien* 858, etc.) ou bien *-ion* (forme du copiste), *vezion* 86 (Sachs a mal lu *vezien*), *dormion* 1788 (Sachs a *dormon*). On

1. On a toujours *au* dans la charte quercynoise qui porte le nº 50 dans le *Recueil* de M. P. Meyer (p. 167).

2. V. le texte, vv. 1049, 1938 (où il faut lire : *a Memde la ciutat*).

3. B. de Masselha est bien l'auteur de notre Vie. Le prologue finit : E *de mi dons sancta Enimia — De cui vos vuelh comtar sa via*. L'auteur parle d'abord à la troisième personne, puis, par une bizarre tournure, dont on a d'autres exemples, il finit par s'exprimer à la première personne.

n'a pas encore circonscrit le territoire des formes en *-ien*, qu'on trouve dans des textes de Sisteron et des Bouches-du-Rhône, et il est assez intéressant de les rencontrer presque constamment (il y a toutefois, outre *vezion* et *dormion*, un *avian* 409) dans notre poème. Un trait fort intéressant de notre manuscrit est celui-ci : la terminaison en *-ant* précédée de *i* est représentée quelquefois (quatre fois au moins) par *-ieu*. On serait tenté d'y voir une faute du copiste pour *-ien* (Bartsch et Sachs ont toujours lu *-ien*, tandis que l'*-u* dans le ms. est très clair). Il n'en est pas ainsi. Je suis convaincu que ces formes en *-ieu* ont réellement de la valeur, et je crois que *querieu* (85), *recebieu* (858), *tenrieu* (1851) et *auzieu* (1851) sont précieux. Cette finale *-ieu* est sortie de *-iu* (cf. *vieure*, *pieuzela* 878, etc.) et *-iu* est sorti, à son tour, de *-io*. Des formes en *-iu* se rencontrent, dès la fin du XIIe s., dans des chartes agenaises (Magen et Tholin, *Arch. d'Agen*, p. 2 [1]). Chabaneau et Noulet (*Deux manuscrits provençaux du XIVe siècle*, p. 170) ont cité : *sosteniu*, *vendiu*, *anariu*, *seriu*, et un *sieu* (= *sio*[*n*]) se trouve dans le ms. Castellane (II, 161).

Un autre trait digne d'être mis en évidence me paraît fourni par *intra* (parf. pour *intret*), que je ne puis me résoudre à considérer comme un présent indicatif :

> Cant fo de l'oratio levada,
> de sos vestirs s'es despolhada
> e servi li una donzela,
> que era aqui per servir ela,
> e senhet son cors e sa chara,
> puey s'en *intra* en l'aygua clara
> e cant si fo tres ves lavada...
>
> (Vv. 494-500.)

Le parfait en *-a* (pour *-et*) se trouve en béarnais, dans des variétés du gascon, des Landes et n'est pas inconnu aux textes mêmes de la Provence [2]. On rencontre, dans la tenson de

1. Elles sont fréquentes aussi dans les *Comptes consulaires d'Albi*, publ. par Jeanroy et Vidal, *Bibl. mérid.*, t. V, *Introd.*, p. 6.
2. Chabaneau, *Rev. des lang. rom.*, XL, p. 576, n. 2.

Marcabru et Catola (Dejeanne, p. 24, v. 7), un *baissa*, que Dejeanne et Appel on changé en *baisset*. Ce pourrait être un italianisme — une forme en *-á* de l'Italie du Nord — (la tenson se trouve uniquement dans le ms. D, f. 208); mais ce sont des formes certainement originales que celles de *Daurel et Beton : cridá, levá*, etc.

La forme *mostiar* (v. 1282), que Sachs et Bartsch ont changée en *mostier*, mérite aussi quelques mots. Le *iar*, au lieu de *ier*, se trouve dans les textes de l'Albigeois, du Quercy, du Bas-Languedoc, de l'Aveyron et de la Lozère, où elle est commune aujourd'hui encore. On comprend donc qu'elle se rencontre dans la Vie de sainte Énimie.

D'autres formes à relever sont les suivantes : *vo*, pour *vos*, 63 (*dir vo ay yeu*) ; *pe*, pour *per*, 529 (vers sauté par Sachs : *Lo* (Bartsch a *los*) *pertus pe on eissi l'aygua*) et *des* (pour *dels*) au v. 133 *des baros* (Sachs a *de*). Il se pourrait qu'il y eût là de simples inadvertances d'un copiste; mais *artre* 1276 et *artra* (Sachs a *autra*) 1947 sont des formes acceptables qui se laissent expliquer par la dissimilation de *l* avec l'article précédent : 1276 *l'artre*, 1947 *l'artra*[1]. Enfin, la finale *-ti* devient dans notre texte *-ch* (écrit souvent *-th*) et le groupe *ct* donne parfois *ch* et parfois *it*. *Sanctu*(*s*) devient *sanch* 1059 et *sanhs* 200. Dans ce dernier cas, c'est avec le *n*, et non avec le *t*, que le *c* se combine. On a *saint* dans l'expression : *Saint Danis* 1522.

La patrie du poème paraît bien être la Lozère, c'est-à-dire le pays où sainte Énimie passa sa vie; mais il faut avouer que la langue du texte est bien hybride. Bertran de Masselha vivait peut-être à Mende et s'efforçait sans doute d'écrire le provençal littéraire des troubadours, sans reculer, toutefois,

1. La dissimilation suppose la conservation de *l* devant *t* (en effet, le ms. a généralement la forme *altre*), Nous avons là (bien qu'on puisse expliquer, dans notre texte, la présence de *l* + *t* par une influence savante) un trait qui persiste encore dans la Lozère et l'Aveyron. V. *al* (*altu-*) dans les points 729, 810, 830 (Lozère) et 727, 728 (Aveyron) et *altre* 830 (Lozère) 727, 728 de l'*Atlas linguistique de la France*, cc. 76 et 855. Dans les autres cas, *l* + cons. devient (Lozère, Aveyron, comme ailleurs) *u* (*ou*). *Atlas*, 68, 69.

devant quelques formes dialectales. Il est tout naturel que les copistes, de leur côté, aient aussi remplacé plusieurs formes de l'original par celles de leurs dialectes.

Giulio Bertoni.

III

LE VRAI NOM DU FRÈRE MINEUR « PETRUS JOHANNIS OLIVI ».

On a beaucoup écrit et l'on écrira sans doute encore beaucoup sur ce personnage, dont la doctrine a été officiellement condamnée par l'Église, mais que ses partisans ont honoré comme un saint. Le P. Franz Ehrle lui a consacré, en 1887, un volumineux mémoire[1] qui efface tous les essais antérieurs, notamment la notice, due à Daunou, qui se lit dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI (1847), pp. 41-55.

Le célèbre Frère naquit à Sérignan (Hérault) en 1248 ou 1249 et mourut au couvent de Narbonne le vendredi 14 mars 1298[2]. Le P. Ehrle le désigne sous le nom qui est constant dans les meilleures sources latines : *Petrus Johannis Olivi*, et il blâme ceux qui énoncent son nom de famille sous les formes *Olivus* ou *Oliva*. Daunou commence sa notice par la phrase suivante : « Pierre Jean, ou plutôt fils de Jean (*Petrus Johannis*), surnommé, on ne sait pourquoi, d'Olive, *Olivi*, naquit, en 1247, à Sérignan, au diocèse de Béziers. »

Il est clair, comme le remarque le P. Ehrle, que si les textes latins appellent notre personnage *Petrus Johannis Olivi*, c'est que son père avait nom *Johannes Olivus* ou *Johannes Olivi*[3]. Mais quelle forme vulgaire languedo-

1. *Petrus Johannis Olivi, sein Leben und seine Schriften*, dans *Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III, pp. 409-552.

2. Sa mort est fixée à tort par Daunou (reproduit par le chanoine Chevalier dans son *Répertoire des sources historiques du Moyen âge*, art. Olivi) au 6 mars 1298, et par l'*Histoire de Languedoc* (éd. Privat), IX, 198), au 16 du même mois.

3. *Loc. laud.*, p. 410.

cienne doit-on reconnaître sous la transcription latine *Olivus* ou *Olivi?* Est-ce *Oliva?* Non, assurément. Le nom vulgaire *Oliva* aurait été latinisé, au génitif, en *Olive*, non en *Olivi*. Cette remarque élémentaire nous dispense de choisir entre les formes *Oliva*, *Olive* ou *d'Olive*, qu'emploient les auteurs modernes : elles sont toutes les trois erronées.

J'ai eu récemment l'occasion d'expliquer le latin vulgaire *olivus*, que l'instinct populaire a créé à côté du latin classique *oliva*, pour donner plus de clarté à la langue[1] : *oliva* s'applique à la fois à l'arbre (*olivier*) et au fruit (*olive*), ce qui est fâcheux ; *olivus* s'applique exclusivement à l'arbre, comme *pirus*, *prunus*, etc. Les langues romanes n'ont eu garde de laisser perdre cette judicieuse création : l'italien désigne en effet l'olivier par *ulivo*, l'espagnol et le portugais par *olivo*, l'ancien provençal par *oliu*, l'ancien français par *olif*, tous représentants phonétiques réguliers de *olivus*. L'ancien provençal *oliu*, malgré la concurrence de *olivier*, n'a pas disparu : le *Dictionnaire languedocien-français* de l'abbé de Sauvages (1753) l'écrit *ouliou*, le *Tresor* de Mistral, *oulièu*. Comme nom de famille, il n'a pas cessé d'être en usage dans le midi de la France, où on l'écrit généralement *Olieu*, *Oulieu*, moins bien *Ollieu* et même *Houlieu*[2].

Conclusion : le nom primitif de la famille du célèbre Frère était certainement *Oliu*, mais il est probable que ses contemporains l'écrivaient déjà *Olieu*. C'est cette dernière forme, encore usuelle aujourd'hui, qu'il convient de recommander à ses futurs biographes, s'ils répugnent à employer la forme latinisée *Olivi*. Antoine THOMAS.

1. Voir le Recueil de *Mélanges* dédié à M. Louis Havet sous le titre : *Philologie et linguistique* (Paris, 1909), pp. 519-520.

2. L'*Annuaire de la Haute-Garonne* mentionne deux *Olieu* à Toulouse ; le Bottin des départements, un *Ollieu* à Marseille ; le Bottin de Paris, un *Houlieu* et plusieurs *Olif* (forme française ou francisée). L'abbaye de *Montolieu* (primitivement *Montoliu*), canton d'Alzonne, arrondissement de Carcassonne, s'appelle en latin *Mons Olivi*; le même nom est porté par une commune de l'Ariège, canton de Foix, sous la forme actuelle *Montoulieu*, aussi en usage à Toulouse où il s'applique à une place et à une rue.

IV

NOLETEDAU

Le 1er janvier 1468, Louis XI écrivait, du Mans, à Hector de Goulard[1] :

> Se vous avez point gaigné de bonne mulle par delà, qui voise bien doulx,... envoiez la moi, car je ne veill point de voz coursiers ne de voz chevaulz, si non *Noletedau*, lequel m'envoiez avec la dicte mulle.

Le roi reçut effectivement le cheval convoité en même temps qu'une mule, et il manda à ses généraux des finances, le 14 avril suivant, de payer pour le tout à Hector de Goulard la somme de mille écus d'or[2].

Plus d'un lecteur des *Lettres de Louis XI* se sera peut-être demandé ce que signifie ce nom de cheval familier à Louis XI, mais moins connu que ceux de Bucéphale, de Veillantif, de Bayard et quelques autres. Littéralement, ce nom se décompose en *no le te dau*, c'est-à-dire « je ne te le donne pas ». On sait que le verbe latin *dare* a conservé, en Gascogne, une grande partie de sa vitalité, et qu'il fait encore aujourd'hui *dau* à la première pers. sing. du présent de l'indicatif.

1. *Lettres de Louis XI*, p. p. J. Vaesen et E. Charavay, t. III, p. 192, nº 331. Le nom de famille du destinataire est écrit *Goullas*; mais la bonne forme est *Goulart* ou *Goulard* (cf. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 325, nº 844, où Hector de *Goulart* est l'objet d'une notice, qu'on voudrait plus substantielle.) Ce personnage, dont les ascendants ne sont pas exactement connus, mais qui, selon toute vraisemblance, appartient à la célèbre famille gasconne de *Goulard* (dite plus récemment *Galard*), originaire de la région de Condom, occupe une place considérable dans la volumineuse compilation de Joseph Noulens, *Documents hist. de la maison de Galard* (Paris, 1871-6, 5 vol. in-4º), notamment t. II, pp. 536-63 et t. IV, pp. 1020-6. Beaucoup d'auteurs ont répété que c'est Hector de Goulard qui figure encore aujourd'hui sur nos jeux de cartes comme valet de carreau, et non Hector, fils de Priam; mais ce n'est là qu'une gasconnade sans portée historique.

2. *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 207.

Si Louis XI comprenait le gascon (et il en était bien capable, le rusé compère), le mot a dû lui plaire autant que la chose. Antoine Thomas.

V

SORTILÈGES ET CHARLATANERIES EN LIMOUSIN AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Sorcellerie, magie, astrologie, nécromancie, charlataneries, autant de manifestations de l'occultisme dans le passé. Les atteindre directement n'est pas chose facile pour l'historien : elles avaient intérêt à se dissimuler et n'ont guère laissé de traces dans les documents. Les moindres renseignements ont donc leur valeur. C'est pourquoi nous publions ici les trois pièces qui suivent, encore qu'elles soient de dates très récentes.

Dans la première, il s'agit d'un sieur Bouyges, prêtre, à ce qu'il semble, poursuivi devant l'officialité de Brive pour sortilège accompli par le moyen d'une hostie (1652). Malheureusement, les faits sont mal exposés, car il s'agit uniquement pour le rédacteur de savoir si les règles de la procédure ecclésiastique ont été observées, s'il convient de citer les démons en témoignage et si certaine sorcière de Bordeaux, qui a signé un procès-verbal, sait en effet lire et écrire.

Avec la seconde pièce, anonyme comme la précédente et probablement du même temps, nous sommes au chevet du noble Joseph de Soudeilles, de la Chapelle-aux-Saints en Bas Limousin. Sa maladie, non spécifiée par le rédacteur, a été assimilée à une possession démoniaque par une femme suspecte appelée Jeanne Simonet. Avant de procéder aux exorcismes, il est sagement prescrit à l'official de prendre l'avis de deux ou trois médecins catholiques. Après quoi l'évêque de Limoges décidera de ce qui reste à faire.

La troisième pièce, postérieure d'un siècle à la première, est une lettre en forme, datée et signée, qui nous transporte

au Dorat (Basse-Marche). Trois frères charpentiers, dont la moralité et le désintéressement ne sont point contestés, croient posséder le secret de guérir par la prière une maladie fréquente dans leur corporation et qu'ils nomment *le charpe*. Le cas est singulièrement dénué de gravité et l'on peut s'étonner de ce qu'un chanoine en prenne ombrage jusqu'à consulter l'Ordinaire du diocèse pour savoir s'il y a lieu de tolérer ces pratiques. Alfred LEROUX.

Deux notes adressées à l'aumônier de l'évêque de Limoges[1] : *l'une sur le cas du sieur Bouyges, prêtre, accusé de sortilèges; l'autre sur le cas de M. de Soudeilles que l'on croit atteint de possession démoniaque. Orig. pap.*

A Lymoges, ce 5 aoust 1652.

Monseigneur de Lymoges a faict voir[2] la procédure faite par Monsr. l'official de Brive contre le sieur Boiges accusé de sortilège. Ceux qui ont veu ces pièces ont jugé qu'il ne falloit pas faire de citations aux démons ny d'accarrement[3] et confrontements de l'accusé à ces malheureux esprits et moins [encore] prendre leur serment; et ont estimé qu'on ne peut en bonne conscience exiger du démon un jurement, parce qu'il n'est pas loisible d'avoir de commerce avec eux, ny de créance qu'ils soient capables de tesmoigner pour estre creus en leur deposition, et [parce] que le plus souvent ils sont manteurs et calomniateurs et que, si on peut les forcer par les exhorcismes à dire la vérité, on pourra aussi bien les y contraindre sans les faire jurer qu'en prenant d'eux le serement; et il suffisoit de faire exhorciser les démons en presence de l'accusé et dresser procès-verbal de ce que le démon eut dict contre led. Bouyges ou à sa descharge.

On a aussy trouvé d'autres deffaults considérables et importans en lad. procédure en ce qu'il y a deux tesmoingts qui n'ont pas esté recolés en leur[s] depositions, et un qui n'a pas esté accarré

1. Cela semble résulter de ce que ces deux notes se retrouvent dans une liasse de lettres adressées pour la plupart à Me Chevialle, docteur en théologie, curé de Saint-Paul, aumônier de l'évêque.

2. Entendez que l'évêque a fait examiner par un de ses subordonnés la procédure qui lui a été soumise.

3. Synonyme de confrontation.

et confronté à l'accusé, ce qui pourtant devoit avoir esté faict suivant l'ordonnance que les officiaux sont obligés de garder dans l'instruction des procès aussy bien que les juges séculiers. Il est nécessaire de réparer ces deffaults et de faire lesd. recollements et accarrements.

Il faudroit aussy ouyr le garçon par lequel led. Bouyges dict que les hosties, qui estoient dans la boëtte lorsque Verdet espousa, furent distribuées aud. Verdet et assistants.

Ouyr d'autres tesmoingts, s'il y en a, concernant ce prétendu maléfice, mesmes le chirurgien de Bourdeaux et [l']opérateur qui guarit led. Verdet; et pour cet effect on pourroit envoier commission à Monsr. l'official de Bourdeaux, et si leur deposition se trouvoit conforme à ce qui est porté dans le procès, il seroit necessaire accarrer lesd. tesmoingts à l'accuzé.

L'accarrement aussy de la sorcière qui est à Bourdeaux prisonnière doibt estre faict avant procéder au jugement du procez. Si la possédée qui prit la plume pour signer sur l'interpellation, faute au démon de souscrire le procès-verbal par son seing, a faict des lettres bien formées, il faudra au requisitoire du promoteur faire enquester sur le faict qui est soutenu que lad. possédée n'a jamais sceu lire ny escrire.

Il seroit bon de s'enquérir de la vie dud. Bouyges, s'il estoit soigneux de dire ses offices, s'il se confessoit, s'il fréquentoit les femmes de mauvaise vie, s'il estoit soubçonné de sortilège.

(*Sans signature.*)

***

Ceux qui ont veu la relation de ce qui s'est passé au lieu de la Chapelle-aux-Saincts, pour decouvrir et recognoistre si les incommodités et la maladie dont noble Joseph de Soudeilles se trouve affligé provient de quelque maléfice, ont jugé qu'il ne falloit pas procéder aux exorcismes sur la simple declaration que le démon qui est dans le corps de Jeanne Simonet, a faicte que led. sieur Joseph de Soudeilles est possédé, et qu'avant emploier les prières et l'authorité de l'Église pour chasser les démons, il est nécessaire d'avoir le raport de deux ou trois médecins catholiques, par lequel ils attestent qu'ils ont veu et visité led. sieur de Soudeilles et que les simptomes et accidens de sa maladie sont si extraordinaires qu'ils n'en recognoissent la cause et estiment qu'elle doibt estre raportée à quelque charme et maléfice.

Il faudra envoier à Monseigneur de Lymoges l'attestation et le raport qui sera faict par lesd. medecins, ensemble la relation qui luy a esté mise en main, que Madame de Soudeilles recevra avec la responce que mond. seigneur faict à la lettre qu'il a receue de sa part; et il faira une commission par laquelle il donnera pouvoir à quelque presbtre séculier ou régulier d'exorciser led. sieur de Soudeilles au lieu qu'il jugera convenable pour y faire cette fonction.

(*Sans signature et sans date. Même écriture que la précédente.*)

(*Arch. dép. de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché*, G. 974.)

Lettre d'un chanoine du Dorat à l'évêque de Limoges pour se faire autoriser à sévir contre trois charlatans de sa paroisse 1752. Orig. pap.

Monseigneur. J'eu[s] l'honneur de vous parler, la dernière fois que j'eu[s] celuy de vous voir, des confesseurs que les religieuses du Dorat[1] demandoint (*sic*) pour extraordinaires pendant le temps des indulgences du jubilé. Elles se sont déterminé[es] pour Mrs. les curés d'Oradour-St-Genest, La Croix et La Bazeuge, et à (*sic*) Monsieur le vicaire du Dorat. Ils sont touts personnes de bonnes mœurs et instruits de leurs devoirs.

Il se présente, Monseigneur, un cas particulier qui a esté décidé diféremment. Trois frères, charpantiers de leur métier et descendus de charpantiers de cinq à six générations, prétendent avoir le don de guérir d'un mal qu'ils nomment *le charpe* (nom inconnu dans la médecine). Sa nature est une espèce d'enflure chargée de boue et de pus, qui paroist dans toutes les parties du corps, tantost dans un endroit, tantost dans un autre. Ils commencent par renoncer à toutes sortes de pacte, mesme à ceux qu'auroint pu faire leurs autheurs; ils font quelques prières tout haut afin qu'ont n'ayent (*sic*) pas lieu de les soupçonner; ils disent plusieurs fois le *Pater* et la salutation angélique sans pourtant s'en tenir à un certain nombre ny à observer aucuns temps; ensuite ils touchent

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Bellac, Haute-Vienne. Les trois localités nommées plus loin sont voisines.

la partie malade du bout des doits en prononçant ces paroles : « Charpe, je te touche. Dieu te guérise[1]. »

Ils (*sic*) faut observer que ce n'est point l'esprit d'intérest qui les fait agir; ils ne prennent rien ou du moins ils n'exigent rien. Il est pourtant vray que si quelqu'uns par reconnoisance leurs offrent quelques petits présents, ils les recoivent. Plusieurs personnes, mesme d'un certain caractère, les employent dans les ocasions. J'ay voulu m'y oposer, mais toujours inutilement. Ils me disent pour raisons que plusieurs touchent du carreau[2], des loupes[3] et des ecrüelles[4] et d'autres maladies de cette nature. Je les ay veu autorisés dans cette conduite par plusieurs confesseurs habiles, qui les ont laissé[s] tranquils et leurs ont donné l'absolution, quoy qu'ils en fussent avertis.

Ces trois personnes demeurent au Dorat. Je suplie très humblement Votre Grandeur de me décider absolument sur cet article. Je suis persuadé qu'ils auront assés de docilité pour obéir à vos ordres.

J'ay l'honneur d'estre, avec le plus profond respect, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

CHANTELOUBE, *chanoine du Dorat.*

Au Dorat, ce 6 juilliet 1752.

(*Arch. dép. de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché*, G. 987.)

1. Dans le texte, les guillemets que nous indiquons sont figurés par des parenthèses.
2. Affection des ganglions mésentériques (Littré, *Dictionn.*)
3. Tumeur indolente, enkystée, qui vient sous la peau. (*Id.*, *ibid.*)
4. Tuméfaction des glandes du cou. (*Id.*, *ibid.*)

COMPTES RENDUS CRITIQUES

R. DE LASTEYRIE. **L'Architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement.** Paris, Picard, 1912; un vol. in-4° de VII 749 pages, avec 731 figures dans le texte.

Voici l'œuvre de toute une vie. Pendant trente années, M. de Lasteyrie professa l'archéologie française à l'École des Chartes. Les maîtres de l'archéologie française, depuis un quart de siècle, sont ses disciples ou bien ont indirectement subi l'influence de son enseignement. Après avoir formé plusieurs générations de savants, il se décide à présenter au public la substance de ses cours et le trésor de sa science. Un premier volume est consacré à notre architecture romane. En vérité, ce livre nous manquait. Nous avions des répertoires, des manuels; nous n'avions pas une histoire de l'architecture religieuse en France. Nul n'était mieux qualifié pour l'écrire. Il l'a écrite avec l'autorité magistrale que donnent la précision de méthode, la clarté d'exposition, l'étendue et la sûreté de l'érudition. Il sait aussi que le meilleur moyen de parler à l'esprit est souvent de parler aux yeux. Pendant ses années de professorat, quand le printemps était venu, il conviait élèves et auditeurs à des promenades archéologiques; une fois, en 1897, on vint jusqu'à Toulouse et Carcassonne. La vision directe du passé, dans ces pèlerinages d'art, complétait avec succès l'enseignement de l'École. Dans son livre, M. de Lasteyrie a multiplié les illustrations. « J'ai eu la bonne fortune de rencontrer un éditeur qui, ancien chartiste lui-même, a compris que les reproductions photographiques sont pour l'archéologie les plus probantes des pièces justificatives. » Sachons gré à l'éditeur, M. Alphonse Picard, d'avoir dirigé cette publication en véritable ami de l'archéologie et de l'art.

« Les monuments d'architecture ne sont jamais le produit spon-

tané du génie d'un homme, ni même de l'effort collectif d'une seule génération. » De même que le gothique est sorti du roman, de même le roman a ses origines profondes dans les architectures antérieures. C'est pourquoi M. de Lasteyrie remonte aux origines mêmes de l'architecture chrétienne. Prudente et minutieuse enquête, qui nous entraîne tout d'abord à Rome, à Jérusalem, à Bethléem, en Syrie, en Algérie, partout où l'on peut étudier la formation et suivre le développement du type basilical. Est-ce uniquement de la basilique civile des Romains que procèdent nos églises? Au début de son livre, M. de Lasteyrie évoque les temps primitifs où les chrétiens se réunissaient dans les « scholae » des collèges funéraires, qui étaient des confréries religieuses. Mais la « schola », lieu d'assemblée et chapelle, portait parfois aussi le nom de basilique; telle, à Rome, cette Basilique Hilarienne qu'un riche marchand avait fait construire pour les Dendrophores de Cybèle et d'Attis. Lorsque l'on connaîtra mieux ces basiliques religieuses du paganisme, elles nous aideront sans doute à résoudre plus complètement le difficile problème des origines.

C'étaient surtout les sectateurs des dieux orientaux qui se groupaient ainsi en congrégations, en églises. Dans quelle mesure l'architecture chrétienne fut-elle, à ses débuts, tributaire de l'Asie hellénique et sémitique? Principalement dans les Gaules, où le christianisme a subi si longtemps l'influence orientale, où cette influence n'est pas moins manifeste dans certaines productions de l'art et de l'industrie, pendant et après la période romaine, quelle fut la part de l'Orient? Les orientalistes trouveront que M. de Lasteyrie ne la fait point assez large. A vrai dire, tout en restant fidèle à l'école romaniste, M. de Lasteyrie ne méconnaît pas le rôle important des éléments orientaux. Mais il redoute les séductions du mirage oriental. Au cours de sa longue carrière et après avoir accumulé tant d'observations, il est devenu défiant à l'égard des théories qui n'ont pas encore fourni toutes leurs preuves. On pourra bien ajouter quelque chose à ces premiers chapitres du livre; on n'en pourra rien retrancher.

Dans l'histoire de l'architecture préromane et romane en France, quelle place occupent les monuments méridionaux?

On ne saurait d'abord accueillir avec trop de prudence les dates reculées que l'on prête à plusieurs édifices. Sans doute les baptistères d'Aix-en-Provence, de Fréjus, de Riez, de Venasque, de Poitiers, doivent se placer entre le IVe et le IXe siècles. Mais il faut

rejeter l'opinion de Revoil, qui crut retrouver à Saint-Trophime d'Arles des restes de l'église fondée au VIe siècle par saint Virgile. Ni l'église Saint-Quinin de Vaison, longtemps attribuée au VIIe ou au VIIIe siècles, ni la cathédrale de cette même ville, où subsistent toutefois des traces de constructions plus anciennes, ne sont antérieures à l'époque romane. Le Midi n'est guère plus riche en églises carolingiennes, malgré les affirmations de Revoil. Tout au plus peut-on rencontrer çà et là quelques fragments carolingiens encastrés dans des églises plus modernes; telles ces étranges sculptures que l'on voit à l'abside de Saint-Paul-les-Dax, et qui sont du Xe siècle probablement. M. de Lasteyrie hésite à mentionner ici l'église de Valcabrère, que Viollet-le-Duc attribuait au Xe siècle. Cette date ne pourrait convenir qu'à l'abside, aux deux absidioles et à la travée qui les précède immédiatement; la nef actuelle, les voûtes, le cul-de-four de l'abside seraient l'œuvre des restaurateurs romans.

A quelle date doit-on fixer la naissance de l'art roman? Dans le domaine des arts, le travail de transformation commence parfois longtemps avant que les effets en soient bien manifestes. Une foule de détails propres à l'art roman se rencontrent déjà aux IXe et Xe siècles; et inversement les pratiques en usage chez les Carolingiens n'ont pas brusquement cessé avec la dynastie des rois capétiens. Dans la plupart de nos provinces, la période de transition entre l'art carolingien et l'art roman proprement dit a duré jusqu'à l'avènement de Philippe Ier (1060). L'innovation la plus caractéristique de l'architecture nouvelle fut d'introduire les voûtes dans les églises. A cet égard, le Centre et le Midi de la France ont devancé le Nord. Provence, Languedoc, Auvergne, Limousin, Poitou, Bourgogne possédaient, dès le XIe siècle, des églises entièrement voûtées, tandis qu'à la même date, dans l'Ile de France, la Normandie, la Champagne et les pays rhénans, on s'en tenait à de timides essais sur le chœur ou les bas-côtés.

Il y eut plusieurs écoles d'architecture romane. De Caumont, ayant observé que les différences de type semblaient soumises à certaines lois géographiques, proposait des groupements par grandes familles régionales. C'est ainsi qu'il distinguait, dans le Midi, l'école du Sud-Ouest, de la Dordogne aux Pyrénées, l'école d'Auvergne, enfin l'école bourguignonne, dont il reculait les limites jusqu'à la Méditerranée. Il existe évidemment des relations entre les écoles romanes et les anciennes divisions territoriales. Mais les

divisions ecclésiastiques n'ont pas exercé une moindre influence. Pourquoi deux églises tout à fait voisines, comme celles de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Bourg-Saint-Andéol sont-elles si dissemblables? C'est que l'une relève de la province ecclésiastique d'Arles et l'autre de celle de Vienne. Le procédé de Caumont, suivi par Enlart, est trop empirique. Viollet-le-Duc n'est jamais parvenu à se faire une opinion bien nette sur cette question de classement. Il a changé quatre fois d'avis pour aboutir à treize, puis à onze écoles. Quicherat préconise un tout autre système. Pour obtenir un classement plus scientifique, il en cherche la raison d'être dans les divers modèles de voûte. Tel est aussi le principe de la classification entreprise par M. de Lasteyrie. Mais, pour éviter de se perdre en des subdivisions multipliées et pour constituer des groupements plus homogènes, il ne se contente point, comme Quicherat, de cet unique élément qui est la voûte de la nef; et si, d'autre part, il désigne par des noms de provinces les huit écoles entre lesquelles se répartissent nos églises romanes, il nous prévient que souvent ces écoles ont étendu leur influence bien au-delà des limites de leur province.

Le Midi se partage entre les écoles de Provence, d'Auvergne et d'Aquitaine.

L'école de Provence est une de celles où l'usage systématique de la voûte s'est généralisé le plus tôt. Mais ce n'est pas avant la seconde moitié du XIe siècle que se dégagent les traits de sa physionomie propre : voûtes de nef en berceau plein cintre ou brisé, que les voûtes latérales ne servent pas à contrebuter; voûtes latérales en demi-berceau, qui s'appuient au mur de la nef fort au-dessous des impostes de la maîtresse voûte; voûtes portées sur des doubleaux généralement doublés, et piédroits de ces doubleaux profilés en forme de pilastres; arcades très larges, ce qui restreint le nombre des travées; nef large dont on n'ose trop surélever la voûte, ce qui ne laisse aucune place pour des tribunes; décoration peu abondante, chapiteaux rares, moulures peu compliquées. Tous ces éléments constituent des édifices d'une ordonnance très simple et d'un aspect sévère, en harmonie avec la simplicité du plan. Beaucoup de grandes églises, comme les cathédrales d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras, de Digne, sont même dénuées de bas-côtés. Un autre caractère de cette école est l'imitation, dans la sculpture d'ornement, des motifs et des formes antiques. La Provence reste essentiellement une terre latine, et les ruines romaines y ont

exercé leur séduction sur les artistes romans. C'est à l'extérieur des monuments que se trouvent d'ordinaire ces décorations à l'antique : colonnes corinthiennes, entablements et frontons encadrant des portes, comme à Notre-Dame des Doms d'Avignon et à Saint-Restitut (Drôme); frises à guirlandes, comme à la cathédrale de Carpentras; rinceaux de feuilles d'acanthe, comme à Saint-Gilles. « Cette influence n'a pas toujours produit des chefs-d'œuvre »; mais elle a beaucoup contribué à relever l'art de sa profonde décadence. La renaissance romane de la Provence apparait vraiment comme un réveil de l'âme latine. Il faut chercher dans les provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Arles le principal foyer de cette renaissance. Il a rayonné au nord jusqu'à Vienne et Lyon, à l'ouest jusqu'à la haute vallée de l'Aude. Mais M. de Lasteyrie observe avec raison que l'école rayonne par ses sculpteurs plus loin encore que par ses architectes. « La belle église d'Alet, au sud de Carcassonne, qui relève par sa structure de la même famille que les églises romanes de la région de Toulouse, est décorée de fort belles corniches composées des motifs familiers aux sculpteurs provençaux ».

Entre Loire et Pyrénées, les églises romanes se rattachent pour la plupart à deux groupes principaux. L'un correspond à la province ecclésiastique de Bourges et au vaste diocèse de Toulouse, qui relevait alors de la province de Narbonne; l'autre correspond à la province ecclésiastique de Bordeaux et à la majeure partie de celle d'Auch. Un même principe essentiel caractérise ces deux groupes : l'emploi de la voûte en berceau pour couvrir la nef centrale et l'utilisation des voûtes des collatéraux pour contrebuter celle de la nef. Par conséquent, il devient impossible de percer des baies entre le sommet des arcades et le départ de cette voûte. Tout l'éclairage intérieur est fourni par les fenêtres des bas-côtés. Pour contrebuter le berceau de la nef centrale à l'aide des voûtes collatérales, deux méthodes furent usitées. Tantôt bas-côtés ou tribunes qui les surmontent sont voûtés en demi-berceau, c'est-à-dire en quart de cercle, et ces voûtes viennent buter contre les murs de la nef au niveau même des impostes de la maîtresse voûte. Tantôt les bas-côtés se couvrent de voûtes d'arêtes ou de voûtes en berceau, montées assez haut pour épauler à sa naissance le berceau de la nef. Le premier système est le plus fréquemment adopté en Auvergne, dans le Centre et en pays toulousain, le second en Poitou et dans l'ancienne province de Bordeaux. L'emploi plus ou

moins exclusif de l'un ou de l'autre a donné naissance à deux écoles distinctes : l'école auvergnate et l'école poitevine.

L'école auvergnate semble être déjà florissante au début du XIe siècle, puisque le roi Robert prend modèle sur la cathédrale de Clermont pour reconstruire Saint-Aignan d'Orléans. L'existence d'églises à berceau sans doubleaux, paraissant donc antérieures à l'époque où l'usage du doubleau se généralise, pourrait aussi témoigner de sa précocité. Viollet-le-Duc étendait son domaine de Nevers à Toulouse et Saint-Papoul. Quicherat faisait de Toulouse le centre d'une école distincte. On comprend que les proportions si belles de Saint-Sernin de Toulouse et sa construction si hardie aient donné la tentation d'y voir le type accompli d'une école spéciale. M. de Lasteyrie admire à différentes reprises « ce spécimen le plus célèbre et le plus parfait des grandes églises romanes du Midi ». Il a bien raison de dire que le chevet vu de l'extérieur, avec ses neuf absidioles, avec la perspective du clocher aux étages décroissants et de la flèche aux solides nervures, « produit un effet saisissant » et que « les plus beaux édifices antiques n'offrent à l'œil rien de plus pittoresque et de mieux agencé » (p. 299). Ce furent de très grands artistes, ceux qui trouvèrent le rythme de cette ascension. Toutefois, peut-on isoler le roman toulousain du roman auvergnat? « A coup sûr, si l'on compare Saint-Sernin à Notre-Dame du Port ou à Saint-Paul d'Issoire, si on considère les neuf absides qui entourent son chevet, les grandes et larges baies de son triforium, les bas-côtés qui flanquent son transept, les doubles collatéraux qui accompagnent sa nef, on est frappé des différences. Mais si on prend la peine de les analyser, on reconnaît bien vite que ce sont seulement des différences de proportion, qui ne portent ni sur les traits caractéristiques de la construction ni sur les éléments constitutifs de l'édifice. En réalité, Saint-Sernin de Toulouse forme, avec les églises de Saint-Gaudens et d'Alet, comme les derniers anneaux d'une chaîne qui, par Burlatz, Marcillac, Saint-Sauveur de Figeac, Sainte-Foy de Conques et Saint-Martial de Limoges, s'étendait du diocèse de Clermont aux limites méridionales du diocèse de Toulouse » (pp. 447, 448). On retrouve en effet jusqu'aux Pyrénées le caractère le plus constant de l'école auvergnate : la nef de Valcabrère, la travée romane de Saint-Bertrand de Comminges ont leur voûte contrebutée par les voûtes en demi-berceau des collatéraux.

Pourra-t-on jamais établir de façon incontestable la chronologie

de tous ces monuments? Elle donnerait la solution de bien des problèmes et nous réserverait sans doute quelques surprises. On attribue à l'abbé Odolric (avant 1065) la construction de l'église de Conques : « Basilicam ex maxima parte consummavit », d'après la chronique du monastère. Mais, dans la seconde partie du *Livre des Miracles de Sainte-Foy,* partie ajoutée à la fin du XIe siècle, il est dit que cette église tombe en ruines (IV, 24) : « *Hiantibus rimis fornicatum (opus) ruinam pendet minitans sese facturum.* » D'après M. Anglès, qui a mis ce texte en valeur, il ne resterait de l'ancienne église du XIe siècle qu'une partie des absidioles. Il ne faut donc plus prétendre que l'église de Conques a préparé Saint-Sernin; car elle n'en fut peut-être qu'une imitation et une réduction. Saint-Martial de Limoges, détruit par un incendie en 1053, fut reconstruit par l'abbé Adémar, que l'ordre de Cluny avait installé dans la célèbre abbaye limousine en 1063. Quand le pape Urbain II vient consacrer la basilique en 1096, elle est, ce semble, entièrement achevée. Cette même année, le chœur seul de Saint-Sernin était en partie élevé. De Saint-Martial il ne subsiste plus rien. Mais des documents graphiques ont permis d'en retracer les traits essentiels. On y reconnaît tous les éléments d'architecture qui constituent la beauté de Saint-Sernin, avec le même nombre d'absidioles, les mêmes tribunes voûtées en demi-berceau, ouvertes sur la nef par un triforium à deux baies sous un arc de décharge, tournant autour du transept et se rejoignant par un étroit passage autour du déambulatoire. C'est donc à Limoges, non point à Toulouse, qu'a pris naissance et que s'est constituée cette magnifique variante du type auvergnat. Aussi bien, la constatation de ces analogies entre les deux basiliques est-elle d'un intérêt qui dépasse l'histoire de l'art. Entre Toulouse et Limoges, il y eut au XIIe siècle d'étroites relations de culture intellectuelle. Entre le groupe toulousain et le groupe limousin des troubadours se manifestent de singulières affinités. Saint-Martial et Saint-Sernin nous permettent de faire remonter au XIe siècle les rapports intellectuels et artistiques des deux cités.

Le troisième et dernier type d'architecture méridionale est celui des églises à coupoles de l'Aquitaine. Elles forment une famille au milieu de la grande école poitevine. On les rencontre le long d'une bande de pays n'ayant guère plus de 25 lieues de large et qui s'étend de Périgueux à Saintes en passant par Angoulême. « Saint-Front de Périgueux est le produit d'une école indigène, qui

ne doit rien aux influences byzantines. » Elle n'est point en effet byzantine dans son plan primitif, puisqu'on avait l'intention d'en faire une église en forme de croix latine. Elle ne l'est pas davantage dans son type de construction, puisque les pendentifs étaient connus en Occident dès l'époque romaine et que les pendentifs français montrent des différences essentielles avec ceux de l'Empire byzantin, comme l'ont fort bien établi Brutails et Spiers. De plus, ce type est récent en France. Il est possible que l'on ait tenté dès le xie siècle des essais isolés de coupoles sur pendentifs. Mais Saint-Front n'existait pas sous cet aspect avant 1120; et c'est seulement au début du xiie siècle que la coupole commence à se généraliser en Périgord et en Angoumois. De ces régions, elle gagna les provinces voisines. On la retrouve dans le Quercy, à Souillac et Cahors; jusqu'au confluent du Tarn et de la Garonne, à Moissac; jusque dans la Gironde à Saint-Émilion et à Bordeaux, dont la cathédrale fut commencée avec l'intention d'y appliquer ce système de voûtes. Au Nord, elle allait gagner l'Anjou et le Maine quand un autre type d'architecture, né dans l'Ile de France, l'arrêta dans son essor.

Les derniers chapitres du livre sont consacrés à la décoration des églises romanes. Nous les mettrons à profit pour étudier, dans un prochain numéro, l'histoire de la sculpture romane dans le Midi de la France. Henri Graillot.

Eduardo González Hurtebise. **Libros de Tesoreria de la casa de Aragón.** Transcripción é indice, tomo I. **Reinado de Jaime II; libros de cuentas de Pedro Boyl, tesorero del monarca, desde marzo de 1302 á marzo de 1304.** Barcelona, L. Benaiges, 1911; gr. in-4° de 454 pages et fac simile.

Ce volume inaugure la publication des comptes de la Trésorerie royale d'Aragon, dont les registres originaux sont conservés à Barcelone, aux archives de la *Bailia general* de Catalogne. L'importance des livres de raison est devenue d'une vérité trop évidente pour que l'intérêt exceptionnel de cette comptabilité d'une maison royale au xive siècle ait besoin d'être démontré. Comme le dit fort bien l'éditeur de ces textes, dans une courte préface, ce sont là des sources inappréciables pour l'histoire. De fait, l'his-

toire monétaire, l'économie politique et sociale, l'histoire diplomatique même y trouvent des aliments. Le service de la trésorerie lui-même ne peut être pénétré que grâce à ces livres, qui témoignent jour par jour de ses opérations. M. Hurtebise nous annonce la rédaction d'une étude sur ce service capital de la Cour aragonaise avec des notices biographiques sur les fonctionnaires qui en assumèrent la direction. Nul doute que cette étude, que l'érudit archiviste en chef de la couronne d'Aragon destine à servir d'introduction à l'ouvrage entier, ne fournisse une contribution des plus précieuses pour l'histoire interne de la monarchie aragonaise.

Si, en attendant, nous nous contentons des textes et tables alphabétiques pour la période 1302-1304, il n'en apparaît pas moins déjà que la nécessité s'imposera de recourir à cette source pour quiconque s'occupe du règne de Jaime II. La consultation des documents est d'ailleurs facilitée par le soin extrême de la transcription (conforme aux règles de la plus rigoureuse méthode), par la bonne présentation typographique et par la présence des index que l'on a eu le bon esprit de ne pas rejeter, comme il arrive souvent, à un dernier volume, parfois bien long à venir.

A parcourir l'ouvrage, on se rend compte de la multiplicité extrême et de la variété presque infinie des renseignements qu'il renferme. Quatre registres se succèdent : ils vont respectivement de mars à septembre 1302, d'octobre 1302 à mars 1303, de mars à septembre 1303, d'octobre 1303 à mars 1304. Ce sont des registres semestriels qui embrassent chacun d'une part le *cargo*, d'autre part la *data*, autrement dit les recettes en premier lieu, puis les dépenses. Le budget du service peut donc être établi. Des droits sur les Juifs, des dîmes ecclésiastiques, des taxes de sceaux, des rémissions et des concessions de faveurs diverses font le libellé le plus habituel des revenus; les dépenses comprennent des frais de courriers, les vêtements et l'entretien des officiers, les débours personnels du roi et de la famille. Si le roi se fait réparer une cotte, le coût de la réparation se trouvera placé à la suite de sa justification. De même, la santé du souverain donne lieu à des mentions dont les spécialistes pourront déduire parfois d'intéressantes conséquences médicales. Les justifications de dépenses peuvent aussi révéler souvent des missions remplies par tel ou tel fonctionnaire dans le royaume et au dehors. De même, les détails donnés sur les étoffes dites de Paris, de Narbonne ou d'Arras, etc.,

sont fort curieux en ce qui concerne la vie privée et le commerce.

Notons, au point de vue qui nous touche plus spécialement ici, que des mentions assez fréquentes intéressant les relations commerciales de la Catalogne et du Languedoc ou de la Provence se rencontrent dans les registres de la *bailia* de Catalogne.

Il n'est pas toujours facile d'identifier les noms propres de villes qui servent à déterminer les qualités des draps. Par exemple, je vois à la page 23, un *dra bru de Exalo*. Aucune indication en note ou à la table ne correspond à cet énoncé de lieu ni à plusieurs autres semblables qui restent peut-être obscurs encore pour l'éditeur et qu'il éclaircira d'ensemble, — souhaitons-le, — dans l'étude qu'il nous promet. Mais je lui signale les formes *Exalon*, *Txalon*, *Eychalon*, etc., lues ailleurs par Alart qui interprète sans hésiter Chalons-sur-Marne[1]. Du reste, dans la publication d'Alart, à laquelle je me réfère, reviennent très souvent les noms propres français qui émaillent les registres dont M. Hurtebise se fait le transcripteur. Au surplus, il sera bon, ce semble, que, dans les volumes suivants, les noms de cet ordre, — qu'ils soient ou non identifiés, — trouvent place à la table, car c'est par le rapprochement des formes que l'on pourra résoudre souvent les difficultés qui subsistent, et la philologie s'y trouve aussi intéressée que l'histoire. Le travail très méritoire et très honorable de M. Hurtebise n'en acquerra que plus de prix.

J. Calmette.

G. Saillard. **Florian, sa vie, son œuvre**. Toulouse, Privat, 1912; in-8° de 324 pages.

C'est une physionomie curieuse et attachante que celle de ce jeune officier de dragons qui, après une adolescence agitée et voluptueuse, devient le confident et l'ami de l'homme le plus austère de son siècle, qui connait en quelques années les plus éclatants succès littéraires et meurt avant la quarantaine, après avoir fébrilement, confusément travaillé et sans avoir tenu aucune des promesses qu'avait fait concevoir son étincelante facilité. Cette physionomie, M. Saillard l'a représentée avec finesse, d'un style alerte et agréable, en dépit de quelques lapsus[2], et il a jugé équi-

1. Alart, *Documents sur la langue catalane*, p. 91.

2. Si c'est une faute vénielle d'écrire *Chammerot* (pour *Chamerot*,

tablement cette œuvre plus touffue et variée qu'originale. Sur la vie de Florian il n'apporte aucun document nouveau; s'il fait un emploi judicieux de ceux qui ont été publiés depuis une vingtaine d'années, il reproduit trop aisément, et sans les contrôler, les assertions des anciens biographes, dont nous ignorons, en somme, les sources [1]. Dans le plan de la seconde partie, il y a quelque flottement; l'ordre chronologique est encore celui qui lui eût permis de donner l'idée la plus exacte de cette œuvre bigarrée dont il ne reste presque rien parce qu'elle est tout imprégnée des défauts de son époque. Cette œuvre, M. S. la connaît à fond et il ne l'a pas surfaite. Si l'on met à part les *Fables*, il ne lui semble pas, en effet, que rien doive en survivre : peut-être est-il un peu sévère et eût-il dû faire une exception au moins en faveur de certaines des parties en prose d'*Estelle et Némorin*, qui ont tout le charme de souvenirs personnels vivement ressentis et délicatement rendus. Mais il ne semble pas qu'il connaisse aussi bien les alentours de l'œuvre et de l'homme; on eût aimé à être renseigné plus exactement sur les courants qui orientèrent ce patient et curieux « ouvrier de lettres » vers les modèles les plus exotiques et les plus divers. Quelques pages sur la diffusion en France des littératures espagnole et allemande avant Florian n'eussent pas été de trop. La troisième partie (*Les Fables*) contient d'excellentes pages, d'un style parfois un peu diffus, et d'utiles indications sur les sources. Une bibliographie des œuvres de Florian eût été un complément indispensable de ce consciencieux ouvrage. Il eût été commode aussi de trouver réunies les indications relatives aux travaux antérieurs, qui sont éparpillées dans les notes. A. JEANROY.

p. 99) et *Schumberg* (p. 26), il ne faudrait pas estropier *Este* en *Est* (p. 13).

1. Sur quoi repose l'affirmation (p. 1) que les *Mémoires d'un jeune Espagnol* sont de véritables notes autobiographiques, et cette autre (p. 3) que la mère de Florian était Espagnole?

Le nom de *Salgues* est beaucoup plus languedocien que castillan, et un parent de cette dame, son frère probablement, était avocat au Parlement de Montpellier. (*Ibid.*, p. 1.) Florian, ayant perdu sa mère à un an, il faudrait chercher une autre explication de sa prédilection pour la langue et la littérature espagnoles.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Ariège.

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix, 1re année, 1912[1].

P. 5-9. Avant-propos destiné à faire connaître le but de la revue, qui « sera exclusivement consacrée à l'histoire ecclésiastique du diocèse... ». — P. 11-27, 49-63, 97-113, 150-65. M. Dubruel. Aux temps de Pavillon et de Caulet : les diocèses d'Alet et de Pamiers, d'après une relation contemporaine inédite. [Étude intéressante, malgré des longueurs, sur la vie intime de ces deux prélats jansénistes et sur l'état et la réforme des mœurs dans leurs diocèses; application de la doctrine janséniste. A suivre.] — P. 28-46, 64-77, 113-20, 165-79. Abbé Robert. Histoire des évêques de Mirepoix. [Série de notices sur ces prélats, composées d'après un certain nombre de textes inédits. Travail sérieux. A suivre.] — P. 77-85, 120-35, 179-89. Abbé Lafuste. La paroisse de Lavelanet pendant la Révolution (1789-1802). — P. 86-91. Abbé Samiac. Testament de Mgr Jérôme de Lingua, évêque de Couserans (12 novembre 1612). — P. 91-6, 135-8. Abbé Samiac. Création de séminaires dans l'ancien diocèse de Pamiers. — P. 145-50. J. de Lahondès. Le vieux pays.

F. P.

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, 1911.

P. 5-88, 271-317, 423-507. V. Forot. Le club des Jacobins de Tulle, juin 1790 à mars 1795. [Suite et à suivre.] — P. 109-28, 319-28. J.-B. Champeval. Tulle et ses intérêts municipaux au xviie siècle. [Suite et à suivre.] — P. 133-97. J. Plantadis. Les traditions musicales du Limousin des origines à la fin du xviiie siècle. — P. 199-247. A. Leroux. Les Limousins à Bordeaux. Esquisse historique. [Dès la fin du

1. Publication entreprise sous les auspices de Mgr Izart, évêque de Pamiers. Cf. *Annales*, t. XXIV, p. 455.

xve siècle, les Limousins ont été attirés en foule à Bordeaux, par le Parlement qui y siégeait, soit comme magistrats, soit comme plaideurs.] — P. 249-54. A. Muzac. Aventure d'un émigré limousin à Pont-Sainte-Maxence, en Picardie, 1791. [Pierre Roudié, d'Argentat.] — P. 261-70. A. Leclerc. Lieu de naissance de l'académicien de Beaupoil de Sainte-Aulaire. [Il est né à Sainte-Aulaire (Corrèze) et non à Aixe (Haute-Vienne).] — P. 329-92. A. Leroux. Documents limousins des Archives de Bordeaux (I, Chartes diverses, 1243-1482). [Publication d'un recueil factice ayant fait partie du fonds Joursanvault et comprenant cinquante-quatre chartes qui paraissent provenir pour la plupart de la Chambre des comptes de Paris.] — P. 393-400. R. Fage. Turqueries limousines. [La turquerie à la mode en Limousin dès 1690. Deux Limousins séduits par la Turquie : le pacha de Bonneval et le chevalier d'Aydie, ami passionné de Mlle Aïssé.] — P. 401-9. E. Bombal et A. Muzac. Compte rendu des nouvelles fouilles opérées au Puy-du-Tour, commune de Monceaux, en 1911. [Gravures.] — P. 411-22. G. Mathieu. Comment se sont enrichies les Archives de la Corrèze depuis 1888 ; dons, réintégrations, dépôts et acquisitions.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive*, 1911.

P. 17-50. J. de Saint-Germain. M. de Chaumareix à Quiberon. [Notice biographique de l'officier de marine Jean Duroy de Chaumareix, suivie du récit de l'affaire de Quiberon, extrait d'un opuscule paru en 1795 sous le nom de ce dernier, qui y avait pris part.] — P. 51-7. J. et A. Bouyssonie et L. Bardon. Une cachette de l'âge du bronze en Corrèze. [Objets trouvés dans la région d'Ayen-Juillac. Gravures. — P. 59-79, 201-23, 395-421. J.-B. Champeval. Glanes bas-limousines. [Documents.] — P. 81-141, 224-302. J. Lalande. Procès de la ville de Brive contre M. le duc de Noailles au xviiie siècle. 3e partie : Convention du 30 juillet 1361. [En vertu de cette transaction, qui est la base du procès, toute la justice et juridiction de la ville de Brive est partagée par tiers entre le vicomte de Turenne et le seigneur de Malemort, coseigneurs de la ville, et les consuls de Brive.] — P. 161-71. E. Roche. Notes sommaires sur le cardinal de Bouillon, à propos de la découverte de son acte de baptême. [Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, né à Turenne le 24 août 1643. Portrait.] — P. 172-200. J. Durieux. Les Grivel et leur famille. [Antoine Grivel, militaire et magistrat (1749-1826); Jean Grivel, vice-amiral (1778-1869); Richild Grivel, contre-amiral (1827-1883), etc. Portraits.] — P. 303-30, 337-91,

489-553. R. de Boysson. Un humaniste toulousain : Jehan de Boysson (1505-1559). [Biographie de ce savant jurisconsulte, poète et littérateur, qui fut en relations suivies avec Étienne Dolet et nombre d'humanistes plus ou moins notoires. A suivre.] — P. 422-45, 623-50. V. Forot. Les sculpteurs et peintres du Bas-Limousin et leurs œuvres aux xviie et xviiie siècles. [Planches. A suivre.] — P. 447-62. J. de Saint-Germain. Deux lettres de l'armée de Condé. [Écrites en 1800 et 1801 par l'abbé de Montmaur, aumônier du prince de Condé.] — P. 463-80. P. Delmond. L'organisation des troupes provinciales du Limousin en 1784. [Ordonnance de l'intendant Meulan d'Ablois, 2 janvier 1784.] — P. 554-68. L. de Nussac. Un héros : Hector d'Ussel. [Lieutenant de dragons, né à Brive en 1785, tué à Fontés en 1811. Portrait.] — P. 569-622. J.-C. Coelho et abbé Albe. Notre-Dame-de-Rocamadour en Portugal. [Gravures. A suivre.] A. P.

Garonne (Haute-).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 10e série, t. XI, 1911.

P. 37-47. Hérisson-Laparre. La poudrerie de Toulouse vers la fin du premier Empire. [Elle date de 1675. Sa fabrication est devenue très active en 1814, à l'époque où Soult se repliait sur Toulouse. Elle a toujours suffi aux besoins de l'armée et même au delà, car le commissaire Royer-Desgranges put livrer aux Anglais, au lieu de les détruire comme il en avait reçu l'ordre, 7.500 kilogrammes de poudre et s'assurer ainsi les faveurs de la Restauration.] — P. 49-64. Barrière-Flavy. Un épisode des derniers troubles de la Ligue dans une petite ville du Languedoc, 1595. [Gaillac-Toulza, menacée par l'armée royale du maréchal de Matignon et par les ligueurs, manque d'être prise par ces derniers, est pillée par les autres, paie les tailles, de force, au duc de Joyeuse, etc.] — P. 65-86. J. Chalande. La maison publique municipale aux xve et xvie siècles à Toulouse. [V. une analyse sommaire, *Annales*, t. XXIV, p. 311.] — P. 87-120. Dr de Santi. Épisodes de l'histoire de Toulouse sous le premier Empire, extraits des *Mémoires inédits de Lamothe-Langon*. [Ce curieux personnage, auteur d'une effroyable fécondité (il avait produit plus de quinze cents volumes in-8°), fut pillé de son vivant par ses contemporains et confrères et, après sa mort, soumis en ses œuvres à l'autodafé par sa propre veuve. C'était un Toulousain pur sang, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, où s'écoulèrent plusieurs périodes de sa vie, où il se maria. A cette ville se rapportent maints passages de ses *Mémoires*, spécialement ceux qui traitent des

troubles de floréal an XIII (avril-mai 1805), dont texte, et de la translation des cendres du poète Godelin (1808).] — P. 137-79. Desazars de Montgailhard. Les débuts du journal à Toulouse. [Fin. « Affiches » sous Louis XVI, calquées sur celles de Paris, sorties de l'imprimerie de Baour. Nombreux extraits de ce journal. Les derniers numéros des *Affiches* (1788) se ressentent du mouvement révolutionnaire, mais encore modérément.] — P. 177-208. L. Joulin. Les âges protohistoriques dans le sud-ouest de la France. [Avec une carte des stations découvertes ou étudiées par l'auteur autour de Toulouse, dans le Tarn, les Pyrénées centrales, le bassin de l'Adour, l'Agenais, le Quercy, le Rouergue, et entre Cantal et Gironde. Étude d'ensemble des principaux vestiges et conclusions historiques.] — P. 227-40. F. Dumas. Une épidémie de fièvre miliaire à Toulouse en 1782. [Terreur de la population. Beaucoup de malades, peu de morts.] — P. 241-78. Saint-Raymond. Un Toulousain critique d'art au XVIIe siècle. Dupuy du Grez et son *Traité de la peinture*. [Cet auteur, dont le portrait, par Rigaud, est au Musée de Toulouse, était, de son métier, avocat au Parlement, à la fin du règne de Louis XIV. Longue analyse du *Traité*. Faute d'une Académie royale, dont il désirait la création à Toulouse comme à Paris, il avait fondé à ses frais une école publique, que recueillit à sa mort (1720) l'atelier de Rivals, et qui devint académie en 1751.] — P. 279-337. Desazars de Montgailhard. Éloge d'Ernest Roschach. Sa vie et ses œuvres (1837-1909). [Très complet. Bonne bibliographie. Cf. une analyse sommaire, *Annales*, XXIV, p. 314.] P. D.

Loire (Haute-).

Bulletin historique, scientifique, artistique, agricole, illustré, première année, 1911[1].

Fascic. 1. P. 1-27. Dr Boyer. Jules Valès, d'après ses caricatures. [Conférence pleine d'esprit et d'humour consacrée par un ami à l'auteur de *Jacques Vingtras*, de *l'Enfant*, du *Bachelier* et du *Révolté*. A l'occasion de caricatures, qu'il classe soigneusement, le conférencier montre l'homme privé et dessine la psychologie curieuse du communard et de l'exilé.] — P. 28-44. L. de Roneuf. Le général La Fayette. [Conférence. M. L. de R. est le petit-fils du général de Romeuf, compatriote, aide de camp et ami de La Fayette. Ses papiers de famille lui ont permis de faire revivre dans des souvenirs inédits le glorieux

1. L'apparition de ce périodique trimestriel a été annoncée dans la chronique du Velay (*Annales du Midi*, XXIV, p. 139). Il est publié par la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire.

enfant du Velay, apôtre impénitent et personnification du culte de la liberté parmi les révolutions.] — P. 60-1. A. Jacotin. Analyse des *Notes généalogiques* sur la famille de Flossac, originaire de l'Ardèche, et de *l'Histoire généalogique de la Maison de Lestrange*, possessionnée et alliée en Velay. — P. 61-2. U. Rouchon. Liens historiques qui unissaient l'ordre de Cluny au Velay. — P. 63. A. Jacotin. Compte rendu de la *Correspondance inédite de La Fayette*, par M. Thomas. — P. 63. P. Le Blanc. Quêtes dans le diocèse de Saint-Flour au xviii[e] siècle pour l'entretien de la cathédrale du Puy. — P. 66. E. Gautheran. L'adoration des Mages de Vignon (cathédrale du Puy). — P. 67. U. Rouchon. Le gibet de Rouzou (Le Puy). Son histoire du xiii[e] au xvii[e] siècle. — P. 69. U. Rouchon. Les derniers seigneurs de Meyranne et de Vernassal. M[me] de Sérilly dans la Haute-Loire. — P. 69-70. G. Fourier. Les fouilles de Brunelet, ancien poste-vigie gallo-romain. — P. 70. U. Rouchon. Bibliographie des travaux d'Henri Mosnier sur l'histoire du Velay. — P. 72 4. P. Le Blanc. Ordonnance de Joachim d'Estaing, évêque de Saint-Flour, autorisant des quêtes pour l'entretien de la cathédrale du Puy (1725).

Fascic. 2. P. 75-85. M. Versepuy. Les Noëls vellaves. [Publication très intéressante, avec commentaire historique et artistique, de *noëls* parfois très anciens, en langue francaise ou provençale, chantés en Velay, et que M. V., après en avoir reconstitué la musique, avait fait entendre dans une conférence-concert de la Société.] — P. 86-131. B. Braud. Charles Crozatier. [Étude soigneusement documentée de la vie et de l'œuvre considérable du fondeur si fécond et si éminemment artiste que fut Crozatier. Collections de documents inédits et inventaire complet de l'œuvre du maître et de la vente, les 2 et 3 avril 1855, des « Bronzes d'art, d'ornement et de haut ameublement composés et fabriqués par feu M. Crozatier. »] — P. 132-50. E. Gautheran. Les tableaux des églises du Puy. [M. G. s'est spécialisé depuis plusieurs années dans l'étude des peintres du Velay. Il excelle à faire revivre les artistes, à classer et à décrire les œuvres. Reproduction d'*Un ex-voto*, de *Saint Nectaire* et de *l'Adoration des Bergers*, de Josué Porier. (Musée religieux.)] — P. 151-2. C. Fabre. Guida de Rodez (1211-1266). Son rôle dans la poésie provençale, sa vie. — P. 152. E. Gautheran. Un tableau religieux du Musée Crozatier. — P. 155-6. E. Gautheran. Le tableau consulaire du Musée religieux. — P. 156-7. U. Rouchon. La répression de la fraude dans la seigneurie d'Allègre à la fin du xv[e] siècle. — P. 159. Ch. Jacotin de Rosières. A propos des portraits du consul Dugone et de sa famille. — P. 159. U. Rouchon. Les

origines vellaves de Lamartine. — P. 161-2. H. DE VILLEFOSSE. Ruessium et les origines de la ville du Puy. [Document.] — P. 162. DE SALABERY. Collation offerte par le duc de Polignac aux « plus jolies femmes de Clermont » sur le sommet du Puy-de-Dôme en 1785. [Document.]

Fascic. 3. P. 166-91. A. RAVOUX. L'affaire Marcellange. [Relation d'un procès criminel qui passionna la région en 1840, qui mit en scène, au Puy, les plus hautes personnalités de la magistrature et du barreau, et dont l'issue paraît encore, en équité, des plus douteuses. Malgré les nombreuses publications relatives à ce drame, M. R. a su rester très personnel et faire ressortir des points importants restés jusqu'ici dans l'ombre ou déjà dénaturés par la légende. Quatre illustrations, dont deux hors texte.] — P. 192-4. R. MAZOYER. La vie panote (au Puy) il y a cinquante ans et les écrivains patois. [Simple aperçu sur la littérature provençale au Puy au XVIII[e] siècle. La question est intéressante et mériterait d'être reprise dans une étude critique.] — P. 194-213. REYNAUD. L'esprit agricole et le retour à la terre. [Fine étude psychologique du paysan du Velay, présentée dans une langue élégante et claire, digne d'être signalée, malgré son caractère agricole, dans une revue d'érudition.] — P. 245. C. FABRE. Travaux récents sur *Austorc d'Aorlhac*, au sujet de la publication par M. J. Bertoni du sirventés de Ricaut Bonomel dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXIV, janvier, 1911. — P. 246. E. GAUTHERAN. Un portrait de Julien à Versailles. — P. 250. E. ROUCHON. Un précurseur de l'aéronautique : le R. P. Galien d'Adiac (1757). — 252. P. BRAUD. Le tribunal d'Yssingeaux condamné par lui-même (1792). — FOURIER. Promenade archéologique au Mont Ceneuil. — P. 253. E. GAUTHERAN. Les peintures de la chapelle des Pénitents. — P. 254. U. ROUCHON. Découverte à Paris des tombeaux de la famille La Fayette. — P. 255. U. ROUCHON. Un témoignage inédit sur le concile du Puy en 1222. — P. 257. CH. JACOTIN DE ROSIÈRES. Tableau votif de la famille Dugone du Puy (1645).

Fascic. 4. P. 259-91. C. FABRE. Un épisode de la Divine Comédie qui se relie au Velay. [Conférence où M. F., après avoir donné, à l'aide de dix-neuf projections lumineuses, une analyse de l'*Enfer*, porte son attention sur les chants VI et VII du *Purgatoire*. Le portrait que Dante a tracé de Sordel est bien tiré de l'histoire et des poésies de ce troubadour et particulièrement du sirventés sur le partage du cœur de Blacatz. Le conférencier reproduit ce sirventés et la chanson *Qui 's membra del regle qu'es passatz*, ainsi que les passages correspondants

de Dante. Il ressort de ce rapprochement que l'auteur de la *Divine Comédie* s'est bien inspiré de Sordel, qui avait écrit sous l'influence de Guida de Rodez, baronne de Montlaur (Velay). Il a été inférieur à son modèle. Étude neuve, qui contribue, comme tous les travaux de M. F., à faire connaître critiquement la poésie provençale en Velay; cf. dans *Annales du Midi*, XXIV, une étude du même auteur sur *Guida de Rodez*.] — P. 305-19. U. Rouchon. Henri Mosnier (1846-1848). Bibliographie de ses travaux. [Étude utile et soigneusement documentée présentant une courte biographie d'Henri Mosnier, illustrée d'un beau portrait en photogravure dans une planche hors texte, et une analyse très claire de ses travaux divers, tous consacrés à l'histoire du Velay. La bibliographie qui suit comprend soixante-six mémoires, articles ou brochures encore consultés par les érudits.] — P. 320. P. Le Blanc. Lettres inédites du sculpteur Pierre Julien. — P. 321-6. Grellet de la Deyte et C. Fabre. Généalogie des d'Apechier. Tensons Apechier-Torcafol. [Compte rendu d'une étude importante dans laquelle G. de la D. a dressé, avec toute la documentation possible, la généalogie de la grande famille d'Apechier, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire du Gévaudan et du Velay. C. F. a illustré cette généalogie par une réédition critique des poèmes de Garin d'Apechier et de Torcafol; ces poèmes se rapportent à une lutte du clergé contre la noblesse en 1187, et *Torcafol* a été enfin identifié sûrement avec un baron de Roquefeuil qui fut l'âme même de cette guerre du côté de la noblesse. Travail très utile pour l'histoire locale et pour la restauration des lettres provençales.] — P. 326-9. Fourier. Promenades archéologiques à Polignac, au rocher Corneille, autour de la cathédrale du Puy, au Baptistère Saint-Jean, et à la villa Urbana. [Découverte dans ce dernier endroit d'une pièce en bronze à l'effigie de Magnence, chef franc, proclamé empereur à Autun en 350. Autre trouvaille d'une pièce d'or à Varennes (commune de Monlet). Elle porte le buste de l'empereur Gratien.] — P. 332. N. Bail à ferme de la fontaine d'eaux minérales de Bonnefont, dite aussi des Salles ou des Rofières (16 juin 1719). C. F.

Lot-et-Garonne.

Revue de l'Agenais, t. XXXVIII, 1911.

P. 1-16. J.-R. Marboutin et J. Dubois. Le château de Plèneselve et ses seigneurs. [Bâti au xiii[e] et peut-être au xii[e] siècle, aux portes d'Agen, transformé et agrandi au xv[e], restauré au xvii[e] siècle.] — P. 17-42. P. Dubourg. La Grange de Fonclaire, fondée par les religieux prémontrés, paroisse et maison noble en la juridiction de Damazan, du xiii[e] siècle à

la fin du XVIIIe. [Chapitre détaché d'une *Histoire de Damazan* qui vient de paraître, énorme compilation où l'auteur, qui sait beaucoup de choses, a placé tout ce qu'il savait sur cette commune.] — P. 43-61. J.-B. GUILHAMON. Extraits de la correspondance de Jean-Jacques de Cossaune, brigadier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1772-1786). [Il y est question des réformes militaires que le ministre de la guerre, M. de Saint-Germain, voulait faire adopter par l'armée, des événements politiques du temps et des faits et gestes de la Cour. Cossaune était né en 1735, à La Faverie, près de Montaigut-d'Agenais; retiré du service en 1788, il serait mort vers 1806. Rien de saillant dans sa carrière. M. Guilhamon a oublié de nous dire où se trouve cette correspondance intéressante et quel en est le propriétaire.] — P. 65-77. M. JORET. Un an de Consulat au Mas-d'Agenais en 1618. [Mémoire de François de Laroche de Tamizé aux consuls et syndic du Mas, au nom et comme héritier de Guyon de Laroche, son grand-père, premier consul et receveur des deniers de la ville en 1618.] — P. 93-104. Ph. LAUZUN. Souvenirs du vieil Agen. La porte de Garonne ou Pont-Long. [Deux simili-gravures représentant cette porte, l'une des plus importantes du vieil Agen.] — P. 105-23. DUBOIS. Pierre de Villemon (1608-1657) et son mariage avec Marguerite de Meilhoc. [Amusante histoire d'une jeune fille rouée dont les désirs... matrimoniaux furent toujours très vifs et d'un petit jeune homme qui, débarrassé des liens du mariage, put convoler... avec de bons bénéfices ecclésiastiques.] — P. 123-41. J. MOMMÉJA. Les plaques de cheminées primitives agenaises ou périgourdines. — P. 142-7, 526-37. Ch. BASTARD. Au pays des Sotiates. [Notes intéressantes au sujet de Sos, l'oppidum qui arrêta les légions de Crassus; Meylan, avec ses traces d'exploitation de minerai de fer et ses monuments mégalithiques; Cazeaugrand, où l'on a découvert des tombeaux antiques; Saint-Martin-d'Albret, où des couverts de sarcophages ont été mis à jour; Lisse et sa verrerie du XVIIIe siècle.] — P. 148-63. R. BONNAT. Les Conventionnels en exil. [A propos du livre de feu M. A. Tournier, député de l'Ariège, édité par un Lot-et-Garonnais, Paul Maryllis.] — P. 189-99, 381-97. Ph. LAUZUN. Souvenirs du vieil Agen. [Étude sur la porte Saint-Antoine, le pont Saint-Georges et le quartier Saint-Hilaire.] — P. 200-16. P. DUBOURG. Correspondance de l'abbé Étienne Perpignan, curé de Damazan, avec le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse (1821-1828). — P. 217-32. DURENGUES. La maison Saint-Martial, à Agen; ses propriétaires, ses hôtes. [Datant du XVIIIe siècle, elle servit successivement de dépôt de mendicité, de maison des pauvres, d'asile pour insensés, d'école des Frères de

Marie, d'école privée, d'école normale d'instituteurs, de cercle catholique d'ouvriers, de logement pour les missionnaires diocésains, etc.] — P. 233-7. MARBOUTIN. Un autel chrétien du VIe siècle. [En marbre blanc de 81 centimètres de long et de 77 de large; il a été trouvé au pied de Puymirol, dans un champ. On l'a transporté au château de Naudou, tout proche.] — P. 240-6. DE DIENNE. La prépondérance politique du Midi à propos d'un travail de M. Fernand Mauroux. [Fantaisie.] — P. 251-66. Ph. LAUZUN. Deux ans de mission scientifique en Algérie (1840-1842). Dernières lettres de Bory de Saint-Vincent. [Quarante-trois lettres où Bory parle de sa démission de député, du mariage de sa seconde fille, du choléra à Paris et de la mission d'exploration en Algérie dont il fut le chef.] — P. 285-303, 398-408, 477-93. MARBOUTIN. Le château de Castelnoubel. [A 10 kilomètres d'Agen; du XIIIe siècle pour quelques parties du soubassement; refait aux XIVe, XVe et XVIe siècles.] — P. 304-22. BENABEN. Villeréal. [Bastide fondée en 1265, au temps d'Alphonse de Poitiers; elle est aujourd'hui chef-lieu de canton.] — P. 323-47, 423-34. MOMMÉJA. Un musée d'art chrétien hispano-mexicain. [Notes sur les collections léguées par l'abbé Lanusse, ancien aumônier de Saint-Cyr, aux villes de Tonneins et d'Agen et refusées par ces dernières.] — P. 409-22, 538-48. A. VACQUIÉ. L'abrégé de l'histoire de Saint-Maurin par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. [Résumé de dom du Laura.] — P. 435-44. GUILHAMON. La grande peur de 1789 dans le Haut-Agenais. — P. 494-508. R. BONNAT. Le recensement de 1911. [Notes démographiques sur la dépopulation dans le département de Lot-et-Garonne. De 347.073 habitants en 1841, le département est tombé, en 1911, à 268.083.] R. B.

Pyrénées-Orientales.

I. *Revue catalane*, organe de la Société d'études catalanes, Perpignan, t. I, 1907.

P. 26-30, 57-60, 90-4. J. GIBRAT. Notes historiques sur la commune et la paroisse de Tresserre. [Brèves annales jusqu'à 1841.] — P. 120-4. Ph. TORREILLES. Les inondations de Perpignan en 1632. [D'après les « Mémoires de Saint-Jean ».] — P. 154-7, 186-91, 218-23. J. GIBRAT. Aperçu historique sur Nidoleras, Torderas et Fourques. — P. 282-5, 316-9, 346 9, 372-5. Deux familles catalanes au XVIIe siècle. [Famille Pont et famille de Aux; généalogie, vie politique, vie domestique.]

T. II, 1908.

P. 26-8, 90-4. Deux familles catalanes au XVIIe siècle. [Suite.] — P. 155-8.

J. Bonafont. Ille et les Angelets. [Épisode de cette émeute bien connue.] P. 249-53, 282-7, 314-8. J. Capeille. Figures d'évêques roussillonnais. [Pierre de Çagarriga, 1403-1418.]

T. III, 1909.

P. 24-9, 58-62, 89-91, 121-4, 158-9, 185-90, 216-22, 248-56, 282-8, 314-7, 346-51, 377-9. J. Capeille. Figures d'évêques roussillonnais. [Suite. Michel de Perellos, 1378-1427; Paul Naudo, 1834-1848; Udalgar de Castellnou, 1130-1147, qui fit établir le Cartulaire d'Elne; Guillaume de Céret, 1187-1197; Guillaume d'Ortafa, 1202-1209; Arnaud de Serralonga, 1223-1224; Raymond de Cortsavi, 1318-1321; Bérenger Batlle, 1320-1349; Guy de Terrena, 1321-1353; Hugues de Fenollet, 1346-1356; Hugues de Llupia, 1379-1427.] — P. 183-4. R. de Lacvivier. Textes catalans. [Criées relatives aux épaves d'inondations, d'après Arch. des P.-O., G. 79.]

T. IV. 1910.

P. 26-32, 56-63, 88-95, 122-7, 155-60, 178-92. J. Capeille. Figures d'évêques roussillonnais. [Suite. Barthélemy Peyro, 1384-1408; Pierre de Castellnou, 1254-1278; Raymond de Descallar, 1408-1415; Galcerand Albert, 1431-1453; Raymond de Costa, 1289-1310; Onuphre Réart, 1599-1620; Michel Pontich, 1686-1699; Pierre Soubiranne, 1880-1887.] — P. 378. B. Sarrieu. Note sur l'étymologie du mot « Catalogne ». [Soutient *Cap(i)talonia* de *caput*, qui serait une désignation géographique imagée.]

T. V, 1911.

P. 27-30. J. Capeille. Gabriel de Llupia. [Notes généalogiques, carrière politique de ce personnage, successivement procureur royal, lieutenant général et commandant du château de Perpignan, fin XVIe et début du XVIIe siècles.] — P. 51-6. Mathieu Maron et les œuvres d'art de l'église de Nefiach. [Maron fit reconstruire et décorer cette église; détails historiques sur les œuvres commandées à cet effet.] — P. 114-7. J. Capeille, Joseph de Margarit de Biure, marquis d'Aguilar, 1602-1685. [Collaborateur de la pénétration française en Roussillon.] — P. 181-7, 241-4, 316-9, 336-40, 380-2, 403-7. R. de Lacvivier. Textes catalans. [Évêché d'Elne et Perpignan. P. 405, reproduction du coffret d'Elne, monument historique.] — P. 238-40. J. Capeille. Les auteurs du *Gallia Christiana* à l'abbaye de Saint-Martin du Canigou. [Dom Martin et Dom Durand, d'après les œuvres imprimées; détails sur les archives du monastère.]

J. C.

II. *Ruscino*, revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon et des autres pays catalans, t. I, 1911.

P. 7-22, 569-85. F.-P. Thiers. Fouilles de Castel-Roussillon. [Extrait du rapport publié sur ces importantes fouilles dans le *Bulletin du Comité des travaux hist.*, 1910 et 1911.] — P. 23-42. B. Alart. Origines chrétiennes du Roussillon. [Œuvre posthume. Étude critique sur l'histoire primitive des églises de Narbonne, Elne, Gérone et Urgel. La foi chrétienne a été introduite vers le milieu du IIIe siècle en Roussillon, par saint Saturnin ou saint Paul de Narbonne.] — P. 42-57. P. Puiggari L'église Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan. [La question de l'origine de cette église n'est pas résolue.] — P. 58-98, 255-67, 394-405, 600-11. P. Vidal. Sources narratives locales de l'histoire du Roussillon. [Mémoriaux de Saint-Jacques de Perpignan, mémoriaux de Saint-Jean de la même ville, Livre Vert mineur de la mairie, registres de chancellerie et registres de notaire, 67 documents à ce jour.] — P. 99-102. J. Massot. Découvertes de monnaies gauloises et de monnaies romaines à Bonpas. — P. 103-10. J. Sarrète. Découvertes archéologiques à Palau-del-Vidre. [Substructions, monnaies, pavement, *opus spicatum*, époque romaine.] — P. 111-7. P. Vidal. Les vicomtes de Fenouillet et la vicomté d'Ille. [Édition critique de la charte inédite du roi Sanche de Majorque portant création de la vicomté.] — P. 118-35. Id. Documents inédits relatifs à Joseph Fabre, député des Pyrénées-Orientales à la Convention nationale. [Favorables au conventionnel, mais qui ne sauraient le laver de l'accusation portée contre lui par son collègue Cassanyes d'avoir poussé la prudence jusqu'à simuler la maladie pendant le procès de Louis XVI.] — P. 136-42. M. Pratx. Les sources de l'histoire du Roussillon d'après les cartulaires roussillonnais. [Ces cartulaires, copiés sur les originaux perdus, peuvent, jusqu'à un certain point, y suppléer.] — P. 142-51, 298-307. P. Vidal. Contribution au *Dictionnari de la llengua catalana.* — P. 161-99. P. Tastu. Considérations sur les beaux-arts en Roussillon. [Œuvre posthume : architecture; mobilier.] — P. 200-1. L. Durand. Note sur les dernières frappes de la monnaie de Perpignan. [Rectifie l'ouvrage classique de Colson. Le dernier millésime inscrit est 1834 et la dernière frappe est du 12 janvier 1835.] — P. 202-24. M. Pratx. Aperçu historique sur la propriété des cours d'eau du Roussillon. [Exposé clair du difficile problème du régime des eaux en Roussillon. Suit une « Réponse pour le marquis d'Oms, seigneur de Sorède et autres lieux au mémoire du sr Bertaux, régisseur du domaine de S. M. »] — P. 268-83. Ph. Torreilles. L'alignement des rues de Perpi-

gnan au XVIIIe siècle. [Étude de topographie et de voirie.] — P. 281-8. F. DE FOSSA. Les sources de l'histoire du Roussillon. [Précieuse nomenclature de l'œuvre de Fossa dressée par son arrière-petit-fils, possesseur de ses papiers.] — P. 289-97. P. VIDAL. Germain Verdier, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Gabriel Deville. [Biographie en partie d'après la communication de documents privés.] — P. 321-30. J. SARRÈTE. La vierge aux deux reptiles de Vinça. [Vierge assise tenant l'Enfant ; aux pieds du groupe, deux bêtes étranges, dragons ou reptiles ; serait, d'après l'auteur, du XVe siècle.] — P. 331-59. P. VIDAL. Ramon Lull, 1235-1315. [Étude synthétique et analyse d'œuvres littéraires. L'auteur pense que les œuvres latines de Lull ne sont que des traductions plus ou moins fidèles d'originaux en catalan.] — P. 406-27. Documents inédits sur l'histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales. [Fragments des mémoires de Cassanyes. Fin de la carrière parlementaire de ce député du département à la Convention, aux Cinq-cents ; son retour en Roussillon.] — P. 428-34. P. VIDAL. La restauration des monuments historiques classés des Pyrénées-Orientales. État actuel, précisions historiques.] — P. 435-46. La vicomté de Canet. [Édition critique de la charte de création inédite, émanée du roi Sanche de Majorque.] — P. 447-59. B. ALART Observations sur le nom de quelques rues de Perpignan. [Œuvre posthume, avec notes explicatives et rectificatives de P. Vidal.] — P. 481-513. P. BERGUE. Études critiques sur les chansons catalanes. [A suivre.] — P. 555-61. P. VIDAL. — Documents inédits sur l'histoire du Roussillon. Charte de Louis XIV portant donation de la vicomté de Canet en faveur de Jacques de Fontanella (avril 1649). — P. 561-4. P. VIDAL. Le bénitier de l'église d'Elne. [Il pourrait être un ancien autel païen datant du Ier siècle.] M. S.

III. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. LII, 1911.

P. 1-35. GIRALT. Notice historique sur les communes de Jujols et Escaro. [Recherches dans les archives départementales.] — P. 37-93. P. MASNOU. Mémoires de l'église Saint-Jacques de Perpignan. [Extrait dont la série sera continuée.] — P. 95-163. Ph. TORREILLES. L'abbé Xaupi, 1688-1778. [Biographie d'un polémiste célèbre, surtout engagé dans la fameuse querelle des « bourgeois nobles », et qui fut l'un des précurseurs de l'histoire roussillonnaise.] — P. 155-98. M. PRATX, N'Aligsen de Mont Esquieu. [Attachante étude, qui aboutit à révoquer en doute un épisode séduisant de la croisade de Philippe le Hardi.] — P. 199-367. J. FREIXE. Le passage du Perthus, 1295-1462. [L'érudit à qui l'on doit

d'avoir irréfutablement démontré que la voie romaine franchissait le col du Perthus relate ici dans leur ordre rationnel tous les événements historiques qui ont eu ce col pour théâtre, dans une étude serrée et importante qui intéresse à mainte reprise l'histoire générale.] — P. 369-413. P. TARRIS. Notes sur Céret pendant la Révolution. [Beaucoup de pièces extraites des archives municipales.] M. S.

Tarn.

Revue du Tarn, t. XXVII, 1910.

P. 1-34. E. GLEYZES. Contribution à l'historique des bataillons de volontaires du Tarn, 1791-1793. [Les bataillons de « gardes nationaux volontaires », organisés dans toute la France à partir de juin 1791, formèrent dans le Tarn un total de 19 compagnies et de 1.055 hommes. En mai 1792, ces compagnies, alors réduites à 800 hommes, et de nouvelles recrues se fondent en 2 bataillons de 8 compagnies ou 800 hommes chacun. Mais les réfractaires étaient nombreux (427); les volontaires, inoccupés, se livraient au désordre et à l'indiscipline. Le 1er bataillon, envoyé en Rouergue, le 2e, à la frontière d'Espagne, ne furent enfin équipés qu'en octobre 1792 et complétés qu'en décembre. De même un 3e bataillon, créé à partir du mois d'août, dirigé sur Nimes en janvier suivant. Ils semblent d'ailleurs s'être bien conduits aux armées : il y eut très peu de déserteurs.] — P. 35-48, 154-69, 232-51, 342-51. G. DUMONS. Les réfugiés du pays castrais. [Liste des protestants réfugiés à l'étranger pour cause de religion et provenant de la partie de l'Albigeois et du Lauragais dont Castres est le centre. Travail très bien fait; les sources manuscrites et imprimées sont indiquées avec soin. L'ordre suivi est l'ordre alphabétique des noms des réfugiés. Nombreuses notes biographiques.] — P. 49-62. Ch. PORTAL. Une imitation de l'horloge de Strasbourg par un Tarnais. [Salvi Sieurac, cultivateur de Gaillac, 1815-1877. Textes d'un rapport officiel et d'un projet à ce relatifs.] — P. 63-72, 170-77, 252-66, 353-66. E. THOMAS. Le monastère de Saint-Pierre de La Salvetat, près de Montdragon. [Issu de la grande abbaye catalane de Saint-Pierre-de-Rodes, par donation de 1072. Son église serait la même que celle dite : de Saint-Pierre du Puy. Les moines suivaient la règle de Cluny. Ce monastère, qui était en ruines au début du XIIIe siècle, fut restauré en 1247 par l'abbé de Rodes au profit de religieuses bénédictines, placé sous l'autorité de l'évêque d'Albi, puis de celui de Castres à la création de cet évêché. Historique de leur couvent, notamment durant les guerres de religion. Organisation intérieure : ce chapitre est le plus intéressant.] — P. 73-89. DE BLAY DE GAÏX. Conflit de juridic-

tion entre le Parlement de Toulouse et la Cour des comptes de Montpellier suscité par les consuls de Castres afin de mettre obstacle à la séparation des territoires de Castres et de Lagarigue. [1651-1658.] — P. 90-107, 186-93, 274-93, 385-93. A. VIDAL. Les vicomtes et la vicomté de Paulin. [Suite et fin de cette étude, commencée au t. XXIV, 1907 : elle se termine à l'époque où la vicomté disparaît « dans la tourmente révolutionnaire ». Cependant une courte notice est consacrée au dernier héritier des vicomtes, De Carion de Nisas, soldat de l'Empire, maître des requêtes au Conseil d'État sous la Restauration. En appendice, analyse sommaire de pièces relatives à la vicomté. A suivre.] — P. 108-18, 178-85, 294-309, 367-79. E. MARTY. Archives des notaires de Rabastens. [Suite de cette importante publication, commencée au t. XXV, 1908. Celui-ci la conduit du 1er janvier 1582 au 2 avril 1625.] — P. 209-31. DE BLAY DE GAÏX. Récit des tentatives faites vers le milieu du XVIe siècle par noble Antoine de Pélapol, de Valdurenque, pour se rendre indépendant du seigneur de Gaïx. [Procès et combats, qui se greffent sur les guerres de religion et se terminent en 1575. La tentative échoua. L'auteur aurait pu consulter, à Toulouse, les Archives du Parlement (sér. B des Arch. de la Haute-Garonne).] — P. 267-73. E. BÉCUS. Inventaire ou répertoire raisonné des titres et papiers qui sont dans les archives du château de Trévien (1774). [Très sommaire. Papiers des XIIIe-XVIIIe ss.] — P. 314-21. DE BOURDÈS. Notes écrites par le notaire Jean Guérin, de Puycelsi, sur divers événements compris entre 1569-1594. [Ces notes, sorte de chronique, ne sont pas dans l'ordre chronologique.] — P. 329-41. A. VIDAL. Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle. [I. La ville d'Albi. Ceci est l'introduction que M. Vidal a mise à sa publication des *Comptes consulaires*, dont nous rendrons compte. A suivre.]

T. XXVIII, 1911.

P. 1-21, 140-50, 236-56, 357-67. L. BELOT. Auger Gaillard, *lou roudié* de Rabastens. [« Le charron », né vers 1530, donc contemporain des guerres de religion, fut aussi musicien et poète populaire, très réputé, accueilli partout, protégé de Du Bartas. Huguenot, il paraît être mort à Pau, près de la cour du roi de Navarre, vers 1595. Étude sur ses poésies en langue française et en patois, celles-ci les plus nombreuses. Bibliographie.] — P. 25-44, 171-81, 291-306, 368-77. G. DUMONS. Les réfugiés du pays castrais. [Suite et à suivre.] — P. 45-57, 161-73, 273-90, 378-86. E. THOMAS. Le monastère de Saint-Pierre de La Salvetat près de Montdragon. [Suite et à suivre.] — P. 70-83, 151-63. A. VIDAL. Douze comptes consulaires d'Albi au XIVe siècle. [Fin. II. Notions historiques. III. His-

toire sociale. IV. Langue.] — P. 84-98, 188-95, 320-35, 404-11. E. Marty. Extraits des registres des notaires de Rabastens. [Suite, jusqu'au 10 mars 1705. L'intérêt de ces extraits diminue, comme de juste, à mesure que l'œuvre avance dans le temps.] — P. 102-15, 257-72. A. Vidal. Les vicomtes et la vicomté de Paulin. [Fin de l'inventaire des papiers relatifs à la vicomté et aux vicomtes. Texte complet d'un acte de partage (de 1755) des biens du vicomte et de sa femme.] — P. 129-39. Th. Bessery. Un plan de la ville et des environs de Lavaur. [Du xviii[e] siècle et, plus précisément, de 1770. Étude très exacte de ses principales particularités. Fac-similé. Texte d'une description de Lavaur de la fin du xvii[e] siècle.] — P. 209-35, 387-97. C. D. Collection d'objets d'art de MM. Bérenguier et Boyals, à Rabastens (Tarn). [Collection très variée qui comporte beaucoup d'œuvres du pays : poteries et meubles en particulier.] — P. 353-6. A. Vidal. L'art albigeois au xvi[e] siècle. [Brodeurs et tapissiers à Albi en 1578. Une pièce justificative.] P. D.

Tarn-et-Garonne.

I. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXIX, 1911.

P. 21-39. Abbé C. Daux. L'inquisition albigeoise dans le Montalbanais. [D'après l'*Hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy*, de M. Albe.] — P. 40-54. H. de France. La traite foraine d'Auvillar et les transports de vins. [Nombreux détails sur le commerce du vin, de l'eau-de-vie et des prunes et sur les transports par la Garonne; plusieurs pages sont consacrées au vin de Gaillac.] — P. 55-67. Abbé F. Laborie. La subdélégation de Caussade en 1764. [Texte de la réponse du subdélégué de Caussade à un questionnaire de l'intendant de Montauban sur la situation économique, religieuse et politique de la subdélégation.] — P. 68-71. R. Latouche. Note sur les archives de Castelsarrasin et de Montpezat. — P. 71-79. Ph. Lauzun. Le fonds d'Armagnac aux Archives départementales de Tarn-et-Garonne. [D'après l'inventaire de la série A (fonds d'Armagnac) et la préface de M. Ch. Samaran.] — P. 119-20. J. Donat. Le rétable de l'église de Larrazet (Tarn-et-Garonne). [Sa date : 1687.] — P. 120. Chanoine F. Pottier. Trouvaille de monnaies des xv[e] et xvi[e] siècles en Quercy. — P. 138-46. Chanoine Albe. Les Carmes à Lauzerte. [Traduction d'un règlement fait en 1350 pour déterminer leurs relations avec le curé de la ville.] — P. 152-8. E. Forestié. Documents complémentaires sur Guillaume Du Cos de la Hitte. [Notes de M. Enlart sur ce personnage; analyse de plusieurs documents provenant du château

d'Esclignac; l'un d'eux, le brevet de capitaine garde et gouverneur de Gênes, est une pièce apocryphe, dont M. Latouche prouve sans peine, en note, la fausseté.] — P. 159-70. Dr Boé. Lo libro de las reconeyssensas de Lhospital de Nostra Dama Dalem. [1517. Il s'agit d'un hôpital situé aux portes de Castelsarrasin. Analyse sommaire de ce registre.] — P. 171-77. Baron de Lacger. Lettres d'un volontaire de 1793. [Analyse de sept lettres d'un volontaire de l'armée des Pyrénées-Occidentales.] — P. 178-83. Chanoine F. Pottier. Une statue du xve siècle à Gandalou. [Cette statue représente saint Vincent.] — P. 184-6. Abbé Taillefer. Fondation de la confrérie de Saint-Eutrope dans l'église de Saint-Michel de Montaigu (30 avril 1642). [Texte de ce document.] — P. 216-48. Chanoine Albe. L'aliénation du temporel des bénéfices dans le diocèse de Cahors à la fin du xviiie siècle. [Analyse d'un *Registre des requestes de la descharge du temporel de messieurs du clergé, pour maitre Jehan Caissac, notaire royal et secrétaire des descharges.* M. Albe s'est contenté d'analyser les documents qui concernent le diocèse actuel de Montauban. On trouve de curieux renseignements sur l'état précaire des établissements religieux à cette époque.] — P. 249-62. L. Mauquié. Pierre-Jean-François Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons. [D'après un ouvrage de M. Sahuc. A la suite de cet article se trouve un appendice plus original sur les résidences de la famille de Percin et le château de Montgaillard. C'est dans ce château que fut trouvée, au xviiie siècle, une pierre commémorative de l'incendie de Lectoure de 1473.] — P. 289-302. Chanoine F. Pottier. Édouard Forestié. [Notice nécrologique suivie d'une bibliographie.] — P. 316-33. H. de France. Montauriol; documents inédits. [Analyse de documents relatifs aux tombeaux et aux chapelles que renfermait l'ancienne cathédrale de Montauban et extraits pour la plupart de registres de notaires déposés aux Archives de Tarn-et-Garonne. L'auteur termine son article par le texte d'un acte intéressant dans lequel un chanoine de la cathédrale vend à son successeur le logement qu'il occupe dans les bâtiments claustraux.] — P. 334-42. A. Laffont. Les Cordeliers et le Collège de Beaumont. [Établissement des Cordeliers à Beaumont-de-Lomagne en 1516; description archéologique de leur couvent; l'administration du collège de Beaumont sous leur direction au xviiie siècle; liste des Cordeliers à l'époque révolutionnaire.] — P. 343-8. Abbé Galabert. Une sédition à Lacapelle-Livron en janvier 1562. [D'après un acte notarié que l'auteur publie.] — P. 349-54. R. Latouche. Archives départementales. Rapport pour la seconde session ordinaire du Conseil général de 1911. [Extrait de la partie du rapport où il est traité des archives communa-

les]. — P. 355-7. Abbé Taillefer. Dotation d'une chambrière de Marguerite de Valois (11 août 1590). [Texte de l'acte de dotation.]

R. L.

II. *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2e série, t. XXV, 1909.

P. 77-87. M. Labro. Le tunnel de Puymorens et le pays d'Ariège. [Rapide esquisse.]

T. XXVI, 1910.

P. 41-58. Abbé P. Guilhem. Notes sur l'histoire de l'Académie de Montauban. [D'après le registre des prix d'agriculture fondés en 1777.]

R. L.

Vienne (Haute-).

I. *Archives historiques du Limousin*, 1re série, Archives anciennes, t. XII.

Documents limousins des Archives de Bordeaux et autres villes, publiés et annotés par Alfred Leroux. Tulle, impr. du *Corrézien républicain*, 1912, gr. in-8° de xiii-396 pages.

Comprend les matières suivantes : I. Chartes diverses, 1243-1482. [Reproduction intégrale d'un registre de la collection Joursanvault, appartenant aux archives municipales de Bordeaux.] — II. Registres secrets du Parlement de Bordeaux, de 1527 à 1749. [Extraits concernant le haut et le bas Limousin.] — III. Documents relatifs aux Trinitaires et aux PP. de la Mercy, dans le diocèse de Limoges, 1722-34. [Tirés des archives départementales de la Gironde.] — IV. Documents relatifs à la réforme de la taille dans la généralité de Limoges, 1713-42. [Même provenance. Concernent pour la plupart l'essai de taille tarifée tenté par Tourny dès 1733.] — V. Documents relatifs à la suppression de la culture du tabac dans la vicomté de Turenne, 1724-32. [Même provenance. Cette suppression était la conséquence d'un arrêt du Conseil de février 1724.] — VI. Documents relatifs à l'état des rues, chemins et rivières dans la Généralité de Limoges, 1724-42. [Même provenance.] — VII. Correspondance administrative d'Aubert de Tourny, intendant de la Généralité de Limoges, sur diverses affaires. [Même provenance.] — VIII. Lettres inédites du R. P. François Chabrol, récollet limousin, membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux, 1754-71. [Tirées des mss. de l'Académie, ces dix lettres, datées respectivement de Libourne, Brantôme, le Mont-Dore (?), Bordeaux et Limoges (six), traitent des sujets scientifiques les plus divers. La plus remarquable est celle qui

étudie pour la première fois les excavations souterraines de Limoges.] — IX. Documents divers des archives de Bordeaux, 1367-1775. [Le plus ancien de ces documents fait mention d'un concile des provinces de Bordeaux et Bourges, tenu à Limoges en 1366, concile dont on ne connaît point d'autre trace.] = I. *Ceremoniale festorum abbatiæ Sancti Martialis Lemovicensis*, XIIIe s. [Ms. des arch. dép. de la Haute-Vienne, résumant le ms. coté aujourd'hui lat. 1341 de la B. N.] — II. Documents sur la Réforme en Limousin. [Suite de ceux qui ont paru dans les t. I, III et X. Concerne l'église réformée de Turenne, 1680-82, d'après Arch. nat., TT, XXXI.] — Extraits des registres paroissiaux du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), XVIIe et XVIIIe ss. [Mentions chronistiques, communiquées par M. Roger Drouault.] — IV. Règlement des religieuses hospitalières d'Eymoutiers, 1776. [Conservé aux archives de l'hôpital.] — V. Documents pédagogiques, XVIIIe s. [Exercices littéraires et thèses des collèges de Magnac-Laval et Limoges.] — Table des noms propres. X...

II. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXI, 1911 et 1912.

1re livr. P. 5-156. J. LOUTCHISKY. La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution, principalement en Limousin. [Suite de cet important travail. Fin dans la 2e livr., p. 291-382.] — P. 157-64. A. MAURAT-BALLANGE. Divorces de femmes nobles sous la Terreur. [Admet que ces divorces n'ont eu pour but que d'améliorer le sort politique des femmes qui les réclamaient.] — P. 165-236. J. BOULAUD. Douze femmes d'émigrés divorcées à Limoges sous la Terreur, 1793-94. [Suite dans la 2e livr., p. 127-74. Accepte l'interprétation de M. Maurat-Ballange.] — P. 237-257. ABBÉ A. LECLER. Les hommes de guerre limousins : le colonel Ducheiron, 1770-1800. [Travail instructif, rédigé à l'aide de la correspondance du colonel.] — P. 258-83. F. GARRIGOU-LAGRANGE. Deux évêques limousins du XIVe siècle. [Réginald de Maubernard et son neveu Geoffroi David, tous deux évêques d'Autun.] — P. 284-6. J. DEMARTY. La fusaiole de l'étang du Pont. [Croit qu'elle remonte à l'âge du bronze et prouve l'existence d'une station lacustre.] — P. 287-90. P. DIDIER. Objets trouvés dans l'ancien cimetière de l'église de Saint-Martial de Montjovis à Limoges. [Ce sont des poteries et des ferrures du XIIe ou du XIIIe siècle.]

2e livr. P. 383-471. Georges BERTHOMIER. Notes et documents sur les régiments de Saint-Germain-Beaupré. [Concernent quatre régiments seigneuriaux, d'armes différentes, fournis par la province de Marche,

sans compter ceux d'Aubusson, de Beaufranchet, etc.] — P. 475-89. C. Jouhanneaud. Le poète académicien Beaupoil de Sainte-Aulaire, 1648-1742. [Bon résumé de travaux disséminés.] — P. 490-518. A. Demartial. Chronique de l'orfèvrerie et de l'émaillerie anciennes de Limoges en 1911. [Travail méritoire.] — P. 519-57. Documents historiques p. p. MM. A. Leroux, A. Guillard et R. Drouault. — P. 558-576. Comptes rendus de divers ouvrages par MM. R. Fage, F. Delage et A. Petit. — P. 577-89. Chronique bibliographique de l'année 1911, par M. A. Petit. A. L.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

1. — *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1911.

P. 20-46, 53-75, 111-20. P. Lacombe. Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle. Supplément. [Fin.] — P. 76-95. E. Griselle. Un supplément à la correspondance du cardinal de Richelieu. Une relation sur le début de l'année 1619. [Événements de Guyenne, Angoumois, La Rochelle, Languedoc.] — P. 261-9. E. Griselle. Une échauffourée en Provence (1630-1631). [Extrait du journal inédit d'Arnaud d'Andilly.] F. P.

2. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1911.

P. 285-313. A. Vidier. La mappemonde de Théodulfe et la mappemonde de Ripoll (IXe-XIe siècle). [Le célèbre évêque d'Orléans, contemporain de Charlemagne, a décrit dans ses vers non une statue de la Terre, chez lui dressée, mais une carte qu'il avait fait peindre. M. V. croit en avoir retrouvé l'image dans le ms. 123 du fonds de la reine de Suède, au Vatican, ms. écrit à Ripoll, en Catalogne, au milieu du XIe siècle.] — P. 314-23. Ch. de la Roncière. Le portulan du XVe siècle découvert à Gap. [Gradué en latitudes, œuvre sans doute des hydrographes qui travaillèrent pour le prince Henri de Portugal, à une époque où l'intérêt de la cartographie se portait vers l'Océan... A la suite, description détaillée dudit portulan par l'abbé Guillaume, qui l'a fait photographier en quatre parties.] — P. 324-31. R. Descharmes. La carte de Roussel et La Blottière et sa légende inédite. [Légende de tous les cols qui vont de France en Espagne, document et carte révélés par le *Bulletin trimestriel de la section du Canigou* (Club alpin français); ils remontent à 1716-19-30 et sont fort remarquables. La carte est en voie de publication.] P. D.

3. — *Revue historique*, t. CVI, janvier-avril 1911. Néant. — T. CVII, mai-août 1911.

P. 241-71. P. Gaffarel. Les massacres de Cabrières et de Mérindol en 1545. [Récit détaillé de cette horrible tragédie et du procès qui s'ensuivit contre les bourreaux sous Henri II, en 1549, devant la grand'chambre du Parlement de Paris. Les accusés, baron de Lagarde, président d'Oppède et autres, furent acquittés. Seul, l'avocat général Guérin fut condamné à mort et étranglé, non en expiation des massacres, mais pour d'autres crimes.]

T. CVIII, septembre-décembre 1911.

P. 59-74, 294-318. H. Hauser. Un récit catholique des trois premières guerres de religion. Les *Acta tumultuum gallicanorum*. [Traduction du récit, dont l'auteur est un fanatique. Il intéresse le Midi. Excellente annotation. A suivre.] — P. 276-93. Ch. Samaran. Dominique de Gourgues. [Cf. M. Delpeuch, *Un glorieux épisode maritime et colonial des guerres de religion. Le capitaine de la marine royale Dominique de Gourgues et le massacre de la colonie protestante de la Floride (1565-1568)*, dans la *Revue maritime*, 1902, p. 1882-1931 et 2150-91. Ce capitaine landais vengea, à ses frais et risques, le massacre par les Espagnols des petites colonies françaises que Ribault et Laudonnière avaient installées en Floride. Revenu en France et poursuivi par le roi d'Espagne, il dut se cacher pendant un an à Paris, « en la cour de Rouen ». Son testament, de 1581, dont texte, prouvant qu'il était catholique. Son ami, Pierre de Vaquieux, receveur des tailles du Condomois, qui l'assista de tous ses moyens lorsqu'il se cachait à Paris : Vaquieux a fourni des renseignements sur Gourgues à l'historien La Popelinière pour son ouvrage, *Les trois mondes*, liv. II. Le portrait du cabinet des estampes (Bibl. Nat., sér. N²) : c'est celui, non de Dominique, mais de son neveu, M. A. de Gourgues, premier président au Parlement de Bordeaux en 1616.]

T. CIX, janvier-avril 1912.

P. 75-84. H. Hauser. Les *Acta tumultuum gallicanorum*. [Fin.] — P. 307-31. P. Fredericq. Les récents historiens catholiques de l'Inquisition en France. [Mgr Douais, *L'Inquisition, ses origines, sa procédure* (Paris, Plon, 1906); E. Vacandard, *L'Inquisition, étude historique et critique sur le pouvoir coercitif de l'Église* (Paris, Bloud, 1906 et 1909); H. Maillet, *L'Église et la répression sanglante de l'hérésie* (Paris, Champion, 1909); Th. de Cauzons, *Hist. de l'Inquisition en*

France, t. I (Paris, Bloud, 1909). Article remarquable, dû à un homme admirablement informé. L'historiographie catholique « avec Mgr Douais s'attarde encore à l'apologie quand même. Avec M. l'abbé Vacandard elle admet presque tout ce que Lea a mis définitivement en lumière, quoiqu'en proclamant avec une candeur enfantine que tout cela est à l'honneur de l'Église. Avec M. de Cauzons, enfin, elle reconnaît que l'Inquisition fut une institution en opposition avec l'Évangile, en même temps qu'une fausse manœuvre dont les conséquences funestes pèsent encore de nos jours sur le catholicisme ».]

T. CX, mai-août 1912.

P. 291-321. H. Patry. Les débuts de la Réforme protestante à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guienne. [I. Thomas Illyricus, réformateur catholique avant la Réforme : c'était un moine originaire d'Illyrie, qui prêchait entre 1516 et 1522 en Guienne, mais aussi à Grenoble, à Toulouse, contre les vices de l'Église; ses succès furent éclatants. II. Humanisme et Réforme à Bordeaux. Le collège de Guienne. Les idées de Luther dès 1523 avaient pénétré en ce pays. Farel y prêchait; les supplices commencent en 1530. Jean de Tartas, puis Govea organisent alors la *schola aquitanica* avec un personnel d'élite : foyer d'humanisme, ainsi que le Parlement, qui bientôt (1534), inquiet des périls que font courir à la religion catholique ces maîtres de foi suspecte, se retourne contre eux; plusieurs quittent Bordeaux. III. L'hérésie à Agen. Enquête de 1538. Ce document est aux Arch. de Tarn-et-Garonne. L'enquête fut conduite par l'inquisiteur Louis de Rochète. Elle aboutit à plusieurs condamnations, dont une au feu. Les hérétiques et humanistes se groupaient autour du célèbre J.-C. Scaliger, qui sut se tirer d'affaire. Beaucoup de détails précis et pleins d'intérêt.]

T. CXI, septembre-décembre 1912. Néant.

P. D.

4. — *Revue des Questions historiques*, nouvelle série, t. XLVI (xcᵉ de la collection), 1911, et XLVII (xciᵉ de la collection), 1912. Néant. — T. XLVIII (xciiᵉ de la collection), 1912.

P. 27-61 et 364-403. P. Richard. Un légat apostolique en France, 1742-1756. Le secret du pape. [Le légat est le cardinal de Tencin, Dauphinois célèbre, bien que moins connu que sa sœur, la maîtresse du Régent. Le pape est Benoît XIV, dont Tencin avait déterminé l'élection en 1721. Le pape, resté l'ami du frère et de la sœur, en correspondance avec

celle-ci, mais surtout avec celui-là, fit du cardinal son légat en France, son intime confident, son représentant plus que celui de la curie. C'est ce que M. R. appelle le « secret papal ». Il analyse, un peu lourdement, ces lettres de quatorze années.] — P. 404-35. P. Pisani. Vingt-six ans d'épiscopat. Mgr J.-B. de Maillé-La-Tour-Landry (1743-1778-1804). [Évêque de Gap en 1778, puis de Saint-Papoul en 1784, il se rendit à Paris en avril 1789 pour ne jamais rentrer dans son évêché, supprimé par l'Assemblée constituante. Il échappe à la Terreur, est déporté à l'île de Ré par le Directoire comme prêtre réfractaire; il meurt évêque de Rennes en 1804.] P. D.

5. — *Revue numismatique*, 4e série, t. XV, 1911.

P. 97-107. A. Dieudonné. L'écu à la couronne de Charles VI et de Charles VII. [Planche. Plusieurs pièces ont été émises à Toulouse, à Limoges, à Montpellier.] — Trouvailles de monnaies : p. 118, à Vitrolles (Bouches-du-Rhône); p. 120, à Bargnac (Haute-Vienne). — P. 238-45. L. Cavalié et A. Dieudonné. La monnaie de Figeac. [Planches. Description de l'hôtel et mention des monnaies qui y furent frappées.] — P. 246-9. Dr Bailhache. Le dizain de Louis XII pour le Dauphiné. — P. 259-60. Découverte, à Bompas, près Perpignan, en 1910, d'un pot contenant 600 pièces à la croix. [Monnaies de la République romaine des deux premiers siècles avant J.-C.] — P. 361-5. J. Roman. Monnaie archiépiscopale d'Embrun. (xive siècle).

Procès-verbaux. — P. ii. Découverte, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), d'un triens de Toulouse (époque mérovingienne). — P. iii. P. Bordeaux. Douzain de Louis XII, frappé pour la Provence. — P. v. De Castellane. Document du 15 mai 1504 concernant la fabrication de monnaies à l'atelier d'Aix. — P. xc. Dieudonné. Types de monnaies en Provence sous Louis XII. — P. xciii. Ct Babut. Notes relatives à l'atelier monétaire de Narbonne à la fin du xvie siècle. — P. xcvi. Luneau. Monnaies du Dauphiné. F. P.

6. — *Société nationale des Antiquaires de France.* Bulletin, 1911.

P. 99-102. Héron de Villefosse, de la part de M. Eug. Lefèvre-Pontalis. Linteau du portail de la chapelle de Margerie-sous-Colombelle. [Planche. Ce linteau, placé sous des sculptures médiévales, provient d'un monument gallo-romain et représente plusieurs tonneaux.] — P. 113-8. Chapot. Fragment d'une inscription latine, dont la pierre est encastrée dans le mur extérieur de l'église d'Eybens (Isère). [Inscrip-

tion funéraire dont le sens est incomplet par suite de lacunes.] — P. 125-7. MARQUET DE VASSELOT. Triptyque en émail peint de Limoges (XVIe siècle) attribué à Jean Ier Pénécaud. [Il représente le Calvaire, la Pitié et la marche au Calvaire. D'après une inscription sur le rebord d'un vêtement, un des bourreaux s'appellerait Marcus.] — P. 158-9. E. CHÉNON. Pyxide en émail Champlevé d'origine limousine. [Collection Dirigoin au Châtelet (Cher).] — P. 166-7. Dr A. GUÉBHARD. Ressemblance de quatre bracelets en bronze trouvés au mont Gros de Nice avec ceux de la découverte faite à Claus (Alpes-Maritimes). [Même système d'ornementation.] — P. 169. MARQUET DE VASSELOT. Remarques sur les noms de bourreaux, désignés par des inscriptions sur le rebord des vêtements dans les émaux limousins du XVIe siècle. — P. 175-80. HÉRON DE VILLEFOSSE, de la part de M. Ph. LAUZUN. Mémoire relatif à la découverte d'une *mensa ponderaria*, à Valence-sur-Baïse, arr. de Condom (Gers). — P. 187-8. Dr GUÉBHARD. Objets en cuivre doré trouvés dans une case rectangulaire en pierres sèches à Lastours, près Murat (Cantal). [Débris d'un coffret, monnaies du XIIe siècle.] — P. 194-5. HÉRON DE VILLEFOSSE, de la part de M. ROUZAUD, percepteur à Narbonne. Intaille romaine de forme ovale trouvée dans un champ près de Narbonne : satyre à la grappe. [Planche.] — P. 215-9. JOULIN. Les âges protohistoriques dans le sud-ouest de la France, notamment autour de Toulouse. [Constatations obtenues à la suite de fouilles entreprises à l'intérieur et dans la banlieue de cette ville. Reconnaissance de deux grands établissements des VIe et Ve siècles avant l'ère chrétienne, l'un à Vieille-Toulouse, à 6 kilomètres de la ville actuelle; l'autre dans l'enceinte, entre le château Narbonnais et le grand pont; première époque de l'âge de fer. Vient ensuite le second âge du fer à la suite de l'arrivée des Tectosages (IVe et IIIe siècles avant notre ère), époque de prospérité. La domination romaine apparaît dans le second siècle avant J.-C., représentée par des débris d'amphores italo-grecques.] — P. 220. R. FAGE. Monuments expiatoires élevés à Limoges et à Saint-Laurent-de-Cèses (Charente), en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris du 9 juillet 1513. [Ils devaient rappeler l'assassinat de Pierre de Bermondet, seigneur de Boucheron, dont s'était rendu coupable François de Pontville, vicomte de Rochechouart, avec ses complices. Il ne reste plus trace de ces monuments.] — P. 220-1. F. PASQUIER. Description d'un bas-relief en marbre blanc (0m80 sur 0m70), grossièrement sculpté : tête d'homme barbu, à chevelure crépue, avec deux cornes sur le front. [A en juger par comparaison, ce serait une représentation du dieu cornu des Gaulois; on ignore la provenance exacte du monument.] — P. 225. HÉRON

de Villefosse. A propos de la découverte à Metz d'ustensiles gallo-romains en bronze, description d'objets analogues trouvés, en 1886, à Apt (Vaucluse) et recueillis au musée Calvet d'Avignon. — P. 247-8. Mgr Batiffol. Notice sur le *Pontificale* de Guillaume Durand, évêque de Mende dans la seconde moitié du xiiie siècle. [Cet ouvrage n'a pas été composé seulement à l'usage du diocèse de Mende, mais de toute l'Église latine : le *Pontificale romanum*, publié par ordre d'Innocent VIII en 1485, n'est qu'une réédition, à peine modifiée, de l'œuvre de G. Durand.] P. 258-9. Héron de Villefosse. Découverte, à l'amphithéâtre d'Arles, de petites inscriptions faites à la pointe. — P. 305-8. F. de Mély, de la part de Th. Bensa. Étude concernant les peintres primitifs niçois à l'exposition de Turin et la *Pieta* de Ludovic Bréa. [L'école des primitifs de Nice, encore peu connue, est autochtone. Par la vallée du Rhône et la côte de Marseille à Gênes, elle a relié les imagiers bourguignons aux fresquistes toscans; elle a laissé des chefs-d'œuvre à Cimiez; son représentant le plus brillant est Bréa.] F. P.

7. — *Société nationale des Antiquaires de France.* Mémoires, 8e série, t. Ier, 1911.

P. 165-92. J. Roman. La bulle, son origine et son usage en France. [Étude sur ce moyen de validation des actes au moyen âge en France, notamment dans le Midi. Description et planches des bulles suivantes : Humbert, évêque de Die (1237-1246); Geoffroy de Lincel, évêque de Gap (1291); cour archiépiscopale d'Embrun (1332); cour commune d'Embrun (1330-1402); cour épiscopale d'Avignon (1235); Dragonet de Montauban, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1306-1328); Guillaume, prince d'Orange (1464-1475).] F. P.

NÉCROLOGIE

M. Charles-Anatole Godard, docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée Gérôme (Vesoul), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, officier de l'Instruction publique, correspondant du ministère de l'Instruction publique, est mort prématurément le 28 août 1912, dans sa cinquante-deuxième année.

Tous ceux qui ont lu les ouvrages du défunt ou qui ont été associés à ses travaux déploreront la perte que fait en lui la science historique. Les *Annales* ont rendu compte, il y a un an[1], dans la « Chronique du Velay », de son livre si consciencieusement documenté sur *Le Conseil général et le Directoire de la Haute-Loire, de 1790 à 1800*[2]. Cette œuvre d'érudition, Ch. G. l'avait entreprise et menée à bien en qualité de secrétaire du Comité de l'histoire économique de la Révolution au Puy. Or, ces fonctions lui avaient fourni les moyens de réunir l'ensemble des cahiers de doléances des États du Velay en 1789 et des actes concernant la vente des biens nationaux dans la province. Ces documents n'ont pas encore vu le jour, mais nous pouvons dire qu'ils ont été classés et commentés avec une clarté et une précision qui ne se sont jamais trouvées en défaut.

Ch. G. avait compris, ce qui était chez nous une idée nouvelle, que la bibliothèque du Puy est surtout une collection d'études locales, fort peu consultée et appréciée. Il avait donc entrepris de la faire connaître et lui avait consacré, en collaboration avec M. Lascombe, une monographie pleine d'intérêt, dont les *Annales* ont

1. N° 92. Octobre 1911, p. 556.
2. Gr. in-8° de xvii-241 pages, Paris, Champion, 1909.

aussi fait mention[1]. Il était allé plus loin, et, à l'occasion du riche legs fait au Puy par Philippe Jourde, il avait reconstitué le catalogue général de la bibliothèque en employant les méthodes de classement et d'analyse mises en usage par les meilleurs érudits.

Avant d'arriver au Puy (en 1902), Ch. G. avait eu l'occasion, à Tulle, de révéler sa science de chercheur et de critique : un opuscule qu'il publia alors sur la vie et l'œuvre d'*Étienne Baluze* reste jusqu'ici la meilleure étude parue sur le célèbre théologien, compilateur et généalogiste[2].

D'ailleurs, Ch. G., depuis 1887, avait, presque chaque année, consacré quelque volume ou brochure à l'histoire de la Franche-Comté, dont il était originaire : travaux que nous ne pouvons indiquer qu'en passant. Mais une production si intense avait altéré sa santé, qu'éprouvait aussi le climat du Massif central. En vain, le public le réconfortait-il par ses applaudissements au cours de conférences remarquables qu'il consacra notamment à Jules Vallès[3]. En 1907, il quitta le Puy pour aller à Vesoul, dans son département.

Là, ses compatriotes reconnurent rapidement ses qualités d'homme de labeur et de haute culture : ils le nommèrent vice-président d'une Société d'études, analogue à celle où il avait, au Puy, tant donné de son cœur et de ses lumières. La mort vient de l'enlever au moment où l'on pouvait encore attendre de lui des travaux nombreux ; il préparait la publication des *Vœux des communautés du bailliage de Vesoul en 1789.* C. F.

* * *

Nous avons eu le vif regret de perdre, le 9 novembre 1912, un adhérent de la première heure, un collaborateur assidu et non moins distingué que dévoué, en la personne de L.-G. Pélissier, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier. Il est mort à quarante-neuf ans. Si cet âge, où le savant est d'ordinaire en pleine possession de ses moyens et de sa force,

1. Adrien Lascombe et Charles Godard ; *La Bibliothèque municipale du Puy.* Le Puy, Marchesson, 1907 ; in-8° de 28 p. (V. *Annales du Midi*, n° 93, janvier 1912, p. 116.)

2. *De Stephano Baluzio Tutelensi, libertatum Gallicanarum propugnatore;* in-8°, Paris, Larose, 1901.

3. *Jules Vallès.* Le Puy, Peyriller, Rouchon et Gamon, 1905 ; broch. in-8°

marque pour L.-G. P. le terme de la carrière, c'est peut-être moins le fait d'un accident que le résultat normal d'un labeur incessant et démesuré. Son intelligence, si éveillée et si curieuse, s'ouvrait à la fois aux objets les plus divers, et tout ce qui l'intéressait, ou presque tout, lui devenait matière à publications. En même temps il contribuait à nombre de Revues, de préférence méridionales, non seulement par des articles de fond, mais aussi par de menus dépouillements, chroniques, comptes rendus, etc. : véritables pensums, souvent ennuyeux, toujours longs, dont il s'acquittait pourtant de bon cœur. C'est qu'étant né Provençal, resté foncièrement attaché à son Midi, il était un partisan convaincu de la décentralisation intellectuelle; il la servait de toutes ses forces. Quoiqu'il ait peu écrit — relativement — sur l'histoire de la France méridionale, nous pouvons affirmer qu'il a bien mérité d'elle. Mieux que n'importe où on en trouvera la preuve dans nos tables des matières[1]; depuis 1889, date originelle des *Annales du Midi*, il n'est pas une année où ne figurent son nom ou ses initiales[1].

C'est d'ailleurs à l'histoire de l'Italie, ou plutôt des Français en Italie, qu'il a donné la plus grande part de son activité scientifique. Sa thèse de doctorat — qu'il tint à soutenir à Lyon, et non à Paris, — porte sur *Louis XII et Ludovic Sforza*. Avant cette œuvre considérable, pour l'éclairer et la préparer, il avait publié plusieurs séries de documents inédits, extraits des Archives italiennes. D'autres suivirent; d'autres encore allaient suivre.

Mais nous sortirions de notre cadre si nous énumérions les services que, dans cette voie, Pélissier a rendus à la science. Qu'il nous suffise, ici, d'en indiquer la valeur et de déplorer la disparition prématurée du savant et de l'ami. — P. D.

1. Voir en particulier nos *Tables décennales*, années 1898 (t. X) et 1908 (t. XX).

CHRONIQUE

Chronique de l'Aude.

Depuis l'impression de la dernière chronique (*Annales*, t. XXII, 1910, pp. 264 et sq.), les recherches d'érudition se sont poursuivies dans l'Aude du même mouvement égal, sans élan aucun. Il ne semble pas que la fièvre de curiosité qui engendre, dans d'autres régions, une abondante floraison de travaux, soit à la veille de gagner nos compatriotes. A l'exception de la Commission archéologique de Narbonne où s'entretiennent et paraissent même progresser de fortes traditions d'activité, de méthode, de critique, le reste des académies locales somnole visiblement.

Au cours des années 1910-1911, les divers musées de Narbonne ont réalisé certains accroissements. Dans la galerie des peintures, je note, au hasard des inventaires, une *Esther devant Assuérus* de Nicolas Knupfer (1603-1660) et une *Sainte Famille* attribuée à Bartolomeo Schedone (1570-1615). La Commission a entrepris de faire restaurer au Louvre le tripyque de Florent Despêches et elle a expédié aussi aux ateliers parisiens quelques lambeaux, assez délabrés, des anciennes tentures de Saint-Just. Tant de sollicitude de la part de la Commission est digne d'éloges ; c'est pourquoi on ne peut que se féliciter du geste ministériel qui a institué un de ses membres les plus zélés, M. L. Berthomieu, conservateur départemental des antiquités et objets d'art classés comme monuments historiques (arrêté du 25 octobre 1911).

Le musée lapidaire, fermé pendant la durée des réparations du dépôt de Lamourguier, a rouvert ses portes au public en mars 1911. Parmi les monuments qui ont été transportés dans l'ancienne église désaffectée, je ne retiendrai que la statue de marbre, malheureusement sans tête, qui représente une femme voilée, impératrice ou muse. Cette belle production de l'art romain a été exhumée du sol de Narbonne, dans l'enclos de la propriété Lignon, avenue de l'Hérault, en même temps qu'une inscription des premiers siècles chrétiens.

M. l'abbé Hermet est venu examiner à Narbonne les débris de poteries recueillis à Port-de-Galères en 1905, débris qu'il a identifiés avec des produits des fabriques gallo-romaines de la Graufesenque, près Milhau (Aveyron). On retrouve les mêmes spécimens céramiques, en quantité innombrable, dans les fouilles d'Ampurias.

La Commission archéologique s'est heureusement entremise pour obtenir le déplacement et l'exposition dans l'église Saint-Just d'une jolie porte Renaissance que menaçaient, à la sacristie, de multiples causes de dégradation. Elle a pratiqué, à ses frais, des sondages dans le préau du cloître de la cathédrale, en vue de retrouver les substructions de l'église carolingienne ; les recherches ont mis au jour un certain nombre d'objets précieux : coquilles de saint Jacques, reliquaires votifs en forme d'enseignes de pèlerinage, le tout provenant, selon toute apparence, d'une ou plusieurs sépultures.

Le mobilier recueilli à Fleury-d'Aude par M. J. Campardon dans des tombelles à incinération du premier âge de fer, comprend une trentaine de pièces dont plusieurs assez curieuses, qui ont été versées par leur propriétaire dans les collections du musée de Narbonne. Indépendamment du produit des fouilles de Fleury qui, par leur date, sont légèrement antérieures aux limites chronologiques du présent rapport, diverses publications régionales ont signalé des trouvailles archéologiques qu'il y a lieu d'énumérer ici : à la Cité de Carcassonne, un éperon de bronze, travail du XIVe siècle, recueilli sur l'emplacement des anciennes dépendances claustrales (1909) ; un sou d'or d'Honorius, des ateliers de Ravenne, exhumé du sol d'un jardin, en avant de la Porte Narbonnaise (1910) ; — à Ouveillan, deux fragments de poterie de Milhau dont un orné et l'autre portant la marque de potier OF-RVTHEN ; — à Col-de-Maury, commune de Greffeil, un certain nombre d'objets préhistoriques mis au jour par MM. Fages et l'abbé Ancé ; — à Narbonne, outre la statue de femme mentionnée d'autre part, deux amphores, deux sarcophages ornés, des bas-reliefs et plusieurs autres fragments de moindre importance.

Dans le domaine de la production historique, la moisson est loin d'être aussi abondante. Ici encore, la Commission archéologique de Narbonne se distingue par la qualité de la plupart des travaux qui composent les tomes XI et XII de son *Bulletin*. En dépit de la valeur très inégale des sources exploitées par

MM. H. Mullot et H. Sivade, l'Armorial épiscopal des anciens diocèses de l'Aude est un ouvrage consciencieux, généralement bien informé et que l'on consultera toujours avec fruit. L'intérêt des notices individuelles eût été singulièrement accru par l'appoint de copieuses introductions, historique et héraldique. Mais peut-être les auteurs, qui ne sont pas avares de leur peine, se décideront-ils à nous donner un jour cet indispensable complément. Les dissertations de M. G. Amardel sur les problèmes les plus ardus de la numismatique portent la marque d'un spécialiste distingué, d'un esprit pénétrant et orné ; ce sont d'excellents morceaux critiques. On goûtera l'érudition élégante de M. L. Berthomieu dans sa description de la fresque de la Magliana, ainsi que la science robuste de mon confrère et ami J. Tissier dans son essai d'application des inventaires narbonnais à l'étude des sources de l'histoire de Languedoc. J'ai été heureux de publier dans le même volume, sous son gracieux parrainage, le mémoire qui a pour titre : *Le mobilier de Béatrix d'Arborée, vicomtesse de Narbonne en 1377.*

M. l'abbé Sabarthès a commencé dans le tome XII du *Bulletin* le détail de sa *Bibliographie de l'Aude*, ouvrage considérable destiné, dans les projets de l'auteur, à former le pendant du non moins compact *Dictionnaire topographique* dont le tirage s'achève, en ce moment, dans les ateliers de l'Imprimerie Nationale. Il est à peine besoin de souligner l'importance exceptionnelle des deux instruments de travail qui vont être mis à la disposition du public savant.

Les délais apportés par la Société des arts et sciences de Carcassonne à l'impression du tome VIII (2e série) de ses *Mémoires*, ne permettent d'apprécier les travaux de la Compagnie que pour une période de deux ans à compter de 1910. Ce ne sont point les commentaires de bulletins, étrangers pour la plupart à la région, ni les discussions stériles sur le mode primitif de couverture des tours de la Cité, qui peuvent remplir le programme annuel d'une association constituée, avant tout, pour faire œuvre historique. Les publications de textes, conçues sous l'aspect désolant de transcriptions pures et simples, ne sauraient concourir davantage au bon renom de la Société. On doit féliciter MM. C. Renaux, A. Cros-Mayrevieille et J. Astruc de leur initiative courageuse pour marquer le volume paru en 1911 d'une empreinte plus personnelle. M. Renaux a élégamment analysé les travaux de MM. Mullot,

J. Poux et Malavialle sur la relation du voyage en Languedoc, accompli en 1626 par le géographe allemand Abraham Gœlnitz. M. A. Cros-Mayrevieille a exposé avec précision les résultats de l'exploration archéologique du plateau de Carsac, près Carcassonne. Enfin, la dissertation de M. l'abbé J. Astruc sur la prétendue canonisation de l'évêque Étienne (683) est une page bien ordonnée, conçue par un esprit sagace et pénétré des conditions de la critique moderne.

Avec une activité patiente, un zèle pieux, M. H. Sivade s'est appliqué à déterminer la part qui revient à J.-P. Cros-Mayrevieille dans la conservation de la Cité. Il a remémoré les titres indiscutables à la reconnaissance publique de l'historien des comtes de Carcassonne. Un solennel hommage a été rendu à la mémoire de J.-P. Cros-Mayrevieille par ses compatriotes et ses amis. Deux bustes de l'excellent archéologue ont été récemment inaugurés : l'un dans sa maison natale, 70, rue Trivalle, le 31 juillet 1910; l'autre sur la place du Château, à la Cité, le 23 septembre 1911.

Des actes de la Société d'études scientifiques de l'Aude, plus spécialement destinée, dans l'esprit de ses fondateurs, aux recherches d'histoire naturelle, je ne vois à rapporter ici que l'adhésion formelle et motivée de ses membres au vœu exprimé par la Société française d'anthropologie, qui tend à faire insérer dans la loi organique du 30 mars 1887 des dispositions additionnelles pour la protection des sites et monuments paléontologiques.

Aux archives départementales, M. J. Tissier rassemble dans la série des titres domaniaux les éléments épars d'une publication complète, en deux volumes, des actes de ventes des biens nationaux dans l'Aude. D'autre part, les dossiers de la série L fournissent à M. le chanoine Andrieu une documentation nourrie sur l'état des affaires ecclésiastiques dans l'Aude pendant la Révolution. La collection des inventaires sommaires est sur le point de s'accroître d'un nouveau fascicule, dû à la collaboration de M. l'abbé Sabarthès. On trouvera dans ce volume l'analyse détaillée du précieux contingent de titres qui entrent dans la constitution des séries G et H (Additions). J'ai publié personnellement en 1911 un état numérique des fonds de la série S (Travaux publics), in-4° de v-79 pages.

Parmi les ouvrages qui apportent une contribution aux études d'historiographie locale, il me paraît avantageux de citer : l'abbé

A. Montagné, *Saint Stapin, évêque de Carcassonne*, Albi, 1910, in-8°; — chanoine J.-P. Andrieu, *Bram sous l'ancien régime*, Carcassonne, 1910, in-8°; — J. Amiel, *La Bibliothèque publique de Carcassonne*, Paris, 1911, in-8°; — A. de Gain, *L'Émeute du 17 août 1792 à Carcassonne*, Carcassonne, 1911, in-12; — P. Viguier, *Du colonage partiaire dans le Lauraguais*, thèse, Paris, 1911, in-8°; — A. Rouquet, *La Ville du Passé* [Cité de Carcassonne], Carcassonne, 1911, in-4°. Intéressantes à des degrés divers, ces publications sont autant de témoignages positifs de l'activité déployée, dans l'ordre historique, par l'initiative privée. Le livre de M. A. Rouquet est un hommage somptueux et sincère à la merveille d'architecture dont s'enorgueillit l'art militaire du moyen âge. J'ai moi-même entrepris, voici un an passé, une monographie complète de la Cité de Carcassonne. L'histoire et la description raisonnée du monument et de ses dépendances formeront la matière de quatre volumes, correspondant à autant de parties distinctes. Le premier volume consacré aux *Origines* (jusqu'au milieu du xe siècle) est en cours de préparation et pourra paraître, sauf événement imprévu, vers la fin de 1913.

Les fêtes de la Sainte-Estelle ont été célébrées à Narbonne le 26 mai 1912. A cette occasion, une plaque commémorative en l'honneur de la vicomtesse Ermengarde a été inaugurée dans la cour de l'hôtel de ville. Au cours de la cérémonie, M. Anglade, professeur à l'Université de Toulouse, a prononcé l'éloge de la poésie romane et du troubadour narbonnais Guiraud Riquier. Aux annales du félibrige local se rattachent deux autres événements : l'un que je signale uniquement pour mémoire, est mon élévation au capiscolat de l'*Escolo audenco* en février 1911; l'autre est véritablement d'importance : c'est la publication par M. Achille Rouquet, en supplément à la *Revue méridionale*, des manuscrits inédits d'Auguste Fourès, groupés sous ce titre synthétique: *La Sègo*. Le texte des poésies en dialecte du Lauraguais est accompagné de la traduction française par l'auteur.

Je crois utile de clore cette revue rapide du mouvement historique et littéraire dans l'Aude par l'énumération des distinctions et récompenses qui ont consacré les mérites de quelques-uns de nos compatriotes, dont la plupart sont mes amis. M. J. Régné, archiviste de l'Ardèche, a obtenu en 1911 la 4e médaille du concours des Antiquités nationales pour son livre sur Amauri II, vicomte de Narbonne. MM. Thiers et l'abbé Sabarthès ont été

nommés en 1912 membres non résidants du Comité des travaux historiques en même temps qu'était conféré à M. Rouzaud le titre de correspondant du Ministère. Enfin, M. Thiers a reçu la croix de la Légion d'honneur, à la suite du 50e Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne au mois d'avril dernier.

Joseph Poux.

*
* *

Chronique du Roussillon.

L'activité des érudits roussillonnais, qui se manifeste par des travaux de tout ordre, méritait bien qu'on s'occupât enfin d'améliorer les conditions matérielles dans lesquelles ils ont dû jusqu'ici consulter nos Archives départementales. Des locaux de la Préfecture, où sont actuellement ces archives, insuffisants, insalubres, mal éclairés, exposés aux dangers d'incendie, on ne saurait dire trop de mal. C'est donc avec beaucoup de satisfaction qu'a été accueillie par tous la nouvelle du transfert prochain des Archives dans une partie de l'ancien Grand-Séminaire. Dans la chapelle désaffectée de cet établissement, les travailleurs disposeront d'une salle très vaste, capable de contenir tout le vieux fonds; ils y trouveront, avec l'air et la lumière, le confort qui leur manquait. L'archiviste aura ses appartements particuliers dans des locaux contigus, disposition qui devrait être partout la règle. Ce transfert, annoncé depuis deux ans, n'est pas encore réalisé; il le sera bientôt, sans doute, puisque certain conflit a pris fin, relatif au cloître du Grand-Séminaire. Ce cloître, classé comme la chapelle parmi les monuments historiques, se trouve dans la partie réservée à la gendarmerie qui, elle, est déjà installée. A qui pourrait s'étonner qu'un monument « classé » fît partie d'une caserne, il faudrait répondre que sous Louis-Philippe les artilleurs manœuvraient dans le cloître d'Elne et y avaient établi une salle de police. Il est vrai que P. Mérimée, inspecteur des monuments historiques, les en délogea.

Sous la direction éclairée de MM. Sallez, architecte en chef, E. Sans, architecte ordinaire, et Albert Mayeux, architecte de la cathédrale, il a été procédé à d'urgentes restaurations aux monuments historiques du département, notamment à l'église de Coustouges, à celle du prieuré de Marcevol, à la Loge de Mer de Perpignan, au clocher de l'abbaye de Cuxa, à la chapelle de

Saint-Martin-de-Fenollar, aux églises d'Arles-sur-Tech et d'Elne[1]. Les travaux se poursuivent actuellement à l'église du prieuré de Serrabona, à Saint-Jean-le-Vieux, à la cathédrale de Perpignan, dont la façade, restaurée depuis quelques années, toujours inachevée pourtant, se dresse dans la nudité triste de son appareil dépourvu d'ornementation. Son clocher a été consolidé, et en ce moment on s'occupe activement de prolonger la terrasse existante.

La manie du badigeon et des crépis, qui a défiguré tant de monuments du moyen âge et dont se plaignait si fort P. Mérimée, n'a point laissé de sévir en Roussillon comme ailleurs : on va débarrasser de cette parure anachronique les murs et la voûte du cloître et une partie intérieure de la cathédrale d'Elne; l'appareil sera mis à nu, comme il l'est déjà à l'extérieur depuis la restauration exécutée l'an dernier. La toiture de l'édifice a été entièrement refaite : il n'existait plus — sans doute, depuis quelque réparation mal comprise — qu'une seule toiture sur fermes couvrant à la fois la nef et les collatéraux; on y a substitué trois toitures distinctes, comme dans la primitive construction : celle de la grande nef, sur fermes, et celles des bas-côtés, en appentis, ayant leur naissance au-dessous du rebord des fermes.

Les fouilles, commencées depuis août 1909 par M. Thiers à Castel-Roussillon, sur l'emplacement de l'antique *Ruscino*, se sont poursuivies depuis avec activité, grâce à une nouvelle subvention du Comité des travaux historiques, grâce aussi aux libéralités d'un Comité fondé par M. le Dr Donnezan, qu'on trouve toujours à la tête des œuvres destinées à mieux faire connaître le passé de la province, grâce, enfin, à la bourse même de M. Thiers. En 1910[2], j'ai déjà parlé de ces fouilles qui avaient été l'objet d'un rapport de M. Thiers[3].

Depuis, le savant archéologue a fait diverses communications à ce sujet[4]. Ses fouilles ont mis à jour de nombreux vestiges de l'an-

1. On trouvera la description de ces monuments dans l'excellent *Guide historique et pittoresque dans les Pyrénées-Orientales*, de M. P. Vidal, ainsi que dans son article inséré au nº 3 de sa revue *Ruscino* : *La restauration des monuments historiques classés des Pyrénées-Orientales*, pp. 428-35.

2. *Annales du Midi*, t. XXII, 1910.

3. M. F.-P. Thiers, *Recherches à Castel-Roussillon*, dans le *Bulletin archéologique*, 1909, ou extrait du *Bulletin archéologique*, 1909, Paris, Imp. Nationale, in-8º, 7 pages.

4. On les trouvera dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1910, 2e livr., et dans le même *Bulle-*

cienne cité romaine; on a pu identifier le forum; on a exhumé des « fragments d'une trentaine d'inscriptions votives... fournissant de précieux renseignements sur l'organisation municipale de cette petite colonie de droit latin »; on a trouvé un assez grand nombre de vases, des objets de la vie usuelle, un couteau de sacrificateur, une mince feuille de chêne en bronze, et surtout quantité de monnaies. Je dois à l'obligeance de M. le Dr Donnezan d'avoir vu nombre des objets dont parle M. Thiers dans son dernier rapport, ainsi que d'autres, tout récemment découverts et que M. Donnezan conserve dans son si intéressant musée historique et proto-historique, en attendant leur transfert au Musée de la ville de Perpignan : inscriptions, armes, instruments de sculpture, pioches, pal d'acier, longs clous en bronze, fragments de poteries, et un second *dolium* d'aussi grandes dimensions que celui qui fut mis au jour en 1909.

Les monnaies trouvées au cours de ces fouilles ont été examinées par M. le Dr Massot, dont le nom est bien connu parmi les numismates. Il les a ainsi classées : monnaies grecques, celtibériennes, gauloises, romaines, wisigothiques, modernes, et autres indéterminées. L'examen qu'il a fait de ces dernières, de concert avec M. Botet y Siso, aboutit à cette conclusion que « ces monnaies sont jusqu'à présent inconnues... ». Mais « on y trouve une certaine relation avec d'autres, également inconnues, ou du moins non classées, qu'on trouve à Ampurias ». On lira avec intérêt le magistral travail de M. le Dr Massot[1]. La dernière partie, « Conséquences que l'on peut tirer des monnaies trouvées à Castel-Rossello », se recommande aux historiens aussi bien qu'aux numismates.

Ces découvertes nous permettront, sans doute, de savoir prochainement ce que fut la colonie romaine de Ruscino. Mais, ainsi

tin, 1911, 2e livr., pp. 208-120. Le premier de ces rapports a été inséré presque en entier dans le no 1 de *Ruscino* (mars 1911), pp. 7-22, sous le titre : *Fouilles à Castel-Roussillon;* le second est entièrement reproduit dans le no 4 de *Ruscino* (décembre 1911) : *Rapport sur les fouilles de Castel-Roussillon*, par M. F.-P. Thiers, pp. 569-199. On consultera utilement aussi, à ce sujet, l'article de M. le Dr Donnezan : *Fouilles à Château-Roussillon*, dans le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, année 1911, pp. 569-99; la *Chronique archéologique* du no 1 de *Ruscino*, 1911, p. 151 et du no de la même revue, 1911, p. 308; enfin, un article du journal *L'Indépendant* du 20 juin 1911, sous la signature de M. H. Chauvet.

1. Dans *Ruscino* (nos 1 et 2 de 1912 réunis en un seul fascicule), pp. 151-207 : *Note sur les monnaies trouvées à Castell-Rossello.*

que le constate l'auteur anonyme d'un article : *L'Antique cité de Ruscino* (*Ruscino,* 1911, nº 4, pp. 586-99), nous ne savons presque rien sur cette ville avant la domination romaine. Comment périt-elle? Nous l'ignorons également. Dans la formidable débâcle du monde antique, elle dut subir les assauts des barbares, et elle s'éteignit lentement « pour devenir l'une de ces villes mortes du golfe du Lyon », dont parle M. Lenthéric.

Des trouvailles faites ailleurs qu'à Ruscino méritent aussi qu'on s'y arrête. On en jugera, en lisant, dans le nº 1 de *Ruscino* de 1911, pp. 99-102 : *Découverte de monnaies gauloises et de monnaies romaines à Bonpas* (par M. le Dr Massot), et pp. 103-10 : *Découvertes archéologiques à Palau-del-Vidre* (par M. J. Sarrète), où ont été mis au jour les vestiges de ce qui fut peut-être une piscine gallo-romaine. Enfin, en creusant le sol dans une salle de l'ancien Grand-Séminaire, les terrassiers ont découvert les fondations d'une partie de la première enceinte fortifiée du village de Perpignan, la *Cellera*.

M. Robin, archiviste départemental, vient d'adresser son rapport à M. le Préfet[1]. L'inventaire de la série H se poursuit régulièrement. Avec la feuille 9, déjà tirée, « commence l'analyse de nombreux titres provenant de l'abbaye bénédictine de Lagrasse, dont dépendaient les villes de Prades, Rivesaltes, Corneilla, Pezilla-la-Rivière, Estagel, etc. » A Argelès-sur-Mer, M. Robin a découvert, « dans un placard de la mairie, un lot de près de 150 chartes, dont les plus anciennes remontent à la fin du XIIIe siècle, et dont on ignorait jusqu'ici l'existence ». Parmi ces chartes figurent des diplômes originaux des rois de Majorque et d'Aragon, qui octroyaient des privilèges à la commune d'Argelès-sur-Mer. Mentionnons aussi la mission archéologique en Espagne et en Portugal dont s'est acquitté l'année dernière M. l'Archiviste et qui lui avait été confiée par M. le Ministre des Beaux-Arts ; car M. Robin, outre ses travaux d'érudition pure, se distingue aussi par ses connaissances sur la langue et la littérature de la péninsule ibérique.

Un fait caractéristique du temps présent est la tendance croissante des érudits à publier leurs travaux dans les périodiques de la province. Il en existait déjà deux, bien connus de nos lecteurs: 1º Le *Bulletin de Société agricole, scientifique et littéraire des*

1. On trouvera dans la *Veu del Canigo*, nº 49, 5 novembre 1912, un extrait de ce rapport.

Pyrénées-Orientales, dont les 51e et 52e vol. ont paru en 1910 et 1911 (Perpignan, imp. Comet, in-8os de 670 et 653 pages) : — 2o la *Revue catalane,* qui en est à sa 6e année d'existence, no 70. Organe de la Société d'études catalane, celle-ci insère, à côté de vieux textes, contes, nouvelles, poésies, rédigées en catalan, d'autres productions rédigées en français. Puis deux autres périodiques ont été créés : 1o *La Veu del Canigo*, bi-mensuelle, illustrée, fondée et dirigée par M. H. Chauvet, le publiciste bien connu par ses remarquables travaux sur l'histoire locale. La *Veu* publie, comme la précédente revue, des articles rédigés en catalan et en français et qui ne laissent point de présenter un réel intérêt pour l'érudit; — 2o *Ruscino*, revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon et des autres pays catalans, paraissant tous les trois mois. Le fondateur et directeur en est M. Pierre Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan : c'est dire avec quelle compétence elle est dirigée ; c'est dire aussi que des travaux sans valeur ne sauraient y trouver place. Le titre de *Ruscino* évoque le souvenir de « l'antique *Colonia Ruscino*, qui a transmis à notre province son nom, sa langue et ses mœurs ». Cette revue, qui étend son rayon non seulement sur le Roussillon, mais encore sur tous les pays de parler catalan, pourvue d'excellents rédacteurs, abondamment illustrée, apparaît aujourd'hui comme un de nos meilleurs périodiques provinciaux.

Mentionnons maintenant les principaux travaux parus en dehors des périodiques, analysés ailleurs dans cette revue. A M. H. Chauvet, le directeur de la *Veu del Canigo*, érudit de talent, — de qui, en 1910, nous avons longuement étudié l'ouvrage : *Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales,* — nous devons : *Le Vieux Perpignan, Remparts disparus* (Perpignan, imp. de L'*Indépendant*, 1911 ; in-8o de 87 pages). Une introduction de M. Vidal retrace l'histoire des remparts dont la moitié aujourd'hui n'existe plus. M. Chauvet raconte les péripéties de la lutte en faveur de la démolition ; il termine par une étude pleine d'intérêt sur les remparts disparus. Le livre intitulé : *Les Consuls de Perpignan*, par M. Auguste d'Oriola de Pallarès (Perpignan, imp. Barrière, 1912, in-8o, 172 pages), est une thèse de doctorat en droit, justement appréciée par les érudits. L'institution consulaire à Perpignan ne présente pas beaucoup de particularités dignes de remarques, ni dans le mode de nomination des Consuls, ni dans leurs attributions, ni dans les privilèges dont jouissait la ville,

tels que la fameuse *Ma armada :* beaucoup de communautés avaient des libertés plus étendues; nombre de villes royales d'Espagne en ont possédé autant. Mais le travail de M. d'Oriola, bien ordonné et savamment documenté, synthétise ce que nous savions jusqu'ici sur la question. — *Figures d'évêques roussillonnais*, par M. l'abbé J. Capeille. (Perpignan, imp. Comet, 1910; in-8° de 131 pages.) L'auteur, à qui nous devons déjà de nombreuses études, trace des biographies d'évêques du xv[e] à la fin du xix[e] siècle; — L'ouvrage de M. Paul Eudel : *Les Livres de comptes d'Hyacinthe Rigaud* (Paris, Le Soudier, 1910; in-8° de vii-200 pages), présente de l'intérêt pour qui veut mieux connaître le peintre perpignannais et notamment identifier des toiles non signées qu'on lui attribue. Mentionnons encore ; *Histoire du martyre des saints Abdon et Sennen, de leurs reliques, de leur culte et de l'eau miraculeuse du Sarcophage*, par M. l'abbé Crastre (Perpignan, imp. J. Payret, 1910; in-8° de 149 pages), excellent ouvrage, où la foi du prêtre ne nuit nullement à l'impartialité de l'érudit; — *Discussion sur les antiquités et les légendes concernant le lieu de Saint-André de Sureda et la fondation de son abbaye*, par M. l'abbé J. Borallo (Céret, imp. L. Roque, 1911; in-12 de 36 pages), bon résumé critique sur les origines de Sorède; — *El Obispado de Elna*, par D. Francisco Montsalvatge y Fossas (Olot, imprenta et libreria de sucesores de J. Bonet, 1911; in-8° de 404 pages), synthèse de ce que nous savions sur l'évêché d'Elne (V. un excellent compte rendu de cet ouvrage sous la signature de M. A. Salsas, dans *Ruscino*, bibliographie, n[os] 1 et 2 de 1912, pp. 211-4). — Les *Notions de Géographie physique sur le département des Pyrénées-Orientales*, par M. Vidal (*Ruscino*, n[os] 1 et 2 de 1912, pp. 61 à 117), ne sont pas du domaine de cette revue. Je les mentionne cependant, car elles formeront la première partie du grand ouvrage que projette l'auteur : une *Histoire du Roussillon*, travail auquel il est merveilleusement préparé par ses études antérieures.

Les efforts des catalanistes pour régénérer la langue et la littérature catalanes ne sont point vains, puisqu'ils nous ont valu une éclosion nouvelle d'articles variés, écrits dans cette langue et que publient la *Veu del Canigo* et la *Revue catalane*. Outre ces articles, signalons, de M. Paul Bergue, les *Fables de la Fontaine traduites en vers catalans, avec une préface et une étude sur l'orthographe et la versification catalanes*. (Perpignan, imp. Comet, 1909; in-8° de 138 pages.) Marcel Sellier.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Adher (J.). *Le Comité des subsistances de Toulouse* (12 août 1793-3 mars 1795). *Correspondance et délibérations.* Toulouse, Privat, 1912; in 8o de XXXIX-411 pages. — Ce volume fait partie de la collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, publiés par le ministère de l'Instruction publique. La commission centrale chargée de cette publication avait donné à M. A. la mission d'éditer la correspondance et les délibérations du Comité des subsistances de Toulouse, contenues dans deux registres appartenant aux archives communales. Une claire introduction de trente-neuf pages mettant la question au point, des analyses coupées de citations pour les documents ordinaires, le texte intégral donné pour les pièces principales, des notes nombreuses, des appendices, un index, ainsi se présente le travail de M. A., qui ouvre, sur l'importante question de l'alimentation d'une ville de 60.000 habitants dans des temps critiques, d'intéressants aperçus.

C'est, en effet, à la période terroriste que correspondent les documents publiés. La municipalité a assumé la charge de fournir aux habitants le pain quotidien. Elle procède à l'achat direct des grains en se faisant accorder par la Commission des subsistances de Paris ou par les représentants en mission les réquisitions nécessaires, et elle a un atelier de fabrication. Le comité ou bureau des subsistances, dont pendant plus d'un an le maire Groussac fut l'âme, est le rouage essentiel de cette véritable administration ; le comité a sous ses ordres de nombreux agents de toute sorte, permanents ou temporaires. Au début, il s'adjoint quelques commerçants et propriétaires, mais il devient dans la suite purement municipal.

Il faut parcourir ces pages pour se faire une idée des difficultés rencontrées : conflits avec les administrations voisines, réquisi-

tions retardées ou qui ne rentrent pas, gênes apportées par les besoins de l'armée des Pyrénées, emprunts aux magasins militaires, dépréciation des assignats, plus tard, suppression du maximum, etc. De mars à juin 1794 « l'agriculteur et l'ouvrier de fatigue » sont réduits à une livre de pain, et les autres personnes à trois quarts de livre ; encore s'agit-il de poids de table et non pas de poids de marc, et le blé est-il mélangé de deux tiers de millet. Du 17 janvier 1795 au 8 ou 9 février, la ration est réduite à demi-livre. Plusieurs fois la correspondance indique qu'on a seulement des grains en magasin pour un jour ou deux !

Les grains tiennent la première place, mais non la seule dans les préoccupations du comité. On le voit aussi s'occuper de procurer à la ville des denrées devenues rares : beurre, volailles, cacao ; malgré son titre, il ne se borne pas aux subsistances et fait venir du fer, du bois. Il préside aussi au rationnement de ces marchandises précieuses, accorde ou refuse deux livres d'huile à celui-ci, une livre de savon à celui-là, promulgue le 2 octobre 1794 un règlement pour la distribution des chandelles, etc.

On voit tout l'intérêt de documents de cet ordre. Quoi qu'en disent les gens pressés de juger de haut et de loin, il nous reste beaucoup à apprendre sur la période révolutionnaire, et ce n'est encore que par des travaux de détail que l'histoire de cette époque peut progresser. Il faut remercier M. A. des soins éclairés avec lesquels il s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée.

L. Dutil.

Broquelet (A.). *Nos Cathédrales*. Préface de M. Maurice Barrès, Paris, Garnier [1912]; in-8º de 508 pages. — Œuvre de vulgarisation qui sera certainement bienvenue auprès du grand public. Le texte présente malheureusement des lacunes assez graves, des inexactitudes et beaucoup de détails « à côté ». L'auteur eût donné à chacune de ses notices plus d'autorité en citant les ouvrages où il a puisé et en s'assurant la revision d'érudits locaux. On aimerait aussi connaître le patron de chaque cathédrale et la position exacte des moins connues (par ex. : Elne, Oloron, Riez, Saint-Bertrand, Saint-Lizier, Senez, Vaison, Vence). On voudrait surtout que M. B. se fût imposé pour loi de représenter par l'image toutes les cathédrales sans exception. Or, sur cent trente-quatre qu'il décrit, il y en a une trentaine qui ne sont point reproduites. L'avant-propos eût gagné à être rédigé par un archéologue de profession,

qui eût sûrement fourni quelques principes de classement, quelques vues d'ensemble, quelques aperçus chronologiques applicables aux seules cathédrales, suivant l'exemple qu'a donné Anthyme Saint-Paul, il y a une vingtaine d'années. Nos critiques sont légères. Nous les présentons en vue de la seconde édition à laquelle cet utile ouvrage est certainement appelé.

Alfred LEROUX.

BROUILLARD (R.). *Des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution et de leur application dans la commune de Bordeaux.* Bordeaux, Y. Cadoret, 1910 ; grand in-8o de VIII-210 pages. — Il n'est point trop tard pour signaler ici cette importante contribution à l'histoire financière de la Révolution. L'auteur a dépouillé avec soin tous les ouvrages spéciaux au sujet et plus encore les divers dépôts d'archives locales. Grâce à des connaissances juridiques, indispensables en pareille matière, il a pu retracer en détail l'histoire de la contribution patriotique de 1789-90, et celle des emprunts forcés des années II, IV et VII. Son exposé, distribué en quatre « livres » de trois chapitres chacun, passe en revue tour à tour les débats parlementaires d'où sont nées les lois d'emprunts, puis les applications qui furent faites de ces lois à Bordeaux, enfin les résultats qui furent obtenus. C'est dire que la question des impositions extraordinaires est traitée d'une manière tout à fait pragmatique, par l'un des meilleurs élèves de M. M. Marion. Alfred LEROUX.

CHAILLAN (Abbé M.). *Saint Césaire* (470-543). Paris, Lecoffre, 1912 ; in-12 de 237 pages (Collection *Les Saints*). — Saint Césaire a été l'objet d'excellents travaux parmi lesquels, pour ne citer que les Français, il faut mettre au premier rang ceux de M. Malnory et de M. Lejay. Dans ce nouveau volume de la collection *Les Saints*, dirigée par M. H. Joly, M. l'abbé Chaillan a su en extraire l'essentiel, et il a conté avec clarté, avec agrément, avec un vif amour pour la Provence, pour ses antiquités, pour son histoire, cette vie si pleine et si curieuse d'un des évêques les plus remarquables que le clergé gallo-romain ait produits. L'activité de Césaire a été très variée ; l'auteur a bien montré l'intérêt de ses homélies, comme aussi l'influence qu'il a exercée aux conciles d'Agde, d'Arles, de Carpentras, etc. Il n'a pas peut être aussi nettement dégagé le caractère des démêlés entre l'Eglise de Vienne et

celle d'Arles, ni marqué avec assez de vigueur le rôle politique, — qui fut si délicat, — joué par Césaire dans les luttes entre Burgondes, Francs et Goths. A. PUECH.

CHALANDE (J.). I. *Les armoiries capitulaires au Capitole.* — II. *Les inondations et les formations alluviales dans le bassin de la Garonne à Toulouse depuis le* XIIe *siècle.* Toulouse, imp. Douladoure-Privat, 1912; in-8o de 28 et 16 pages (Extraits des *Mém. de l'Académie des sciences*, etc., *de Toulouse*, 10e série, t. XII). — Poursuivant ses études d'histoire locale, M. Ch. fait dans la première de ces brochures un historique très documenté de la rage amusante avec laquelle les capitouls cherchaient, tous les ans, à faire graver leurs armoiries sur un monument ou une muraille quelconque, sur le portail, les cloches du Capitole. La façade de l'hôtel-de-ville de Cammas, à partir de 1750, vint leur offrir un nouvel emplacement qui, d'ailleurs, fut vite encombré: ce furent les balcons en fer forgé d'Ortet, qui encore aujourd'hui ont conservé une partie de ces armoriaux. M. Ch. les a identifiés pour la plupart; ils sont assez en désordre, les balcons ayant été probablement enlevés et replacés à plusieurs reprises.

La seconde brochure est un intéressant relevé, très précis, de toutes les inondations connues de la Garonne, avec un historique de la formation des alluvions et notamment de la prairie des Filtres au XVIIe siècle. L'auteur s'attache à démontrer que ce sont les barrages, chaussées, ponts, et surtout le Pont-Neuf, qui, constituant une entrave à l'écoulement des eaux, ont amené la formation de ces alluvions et exhaussé le lit de la rivière, phénomènes qui à leur tour ont rendu plus fréquentes et plus désastreuses les inondations; une crue aussi forte que celle de 1875 aurait cette fois pour résultat d'emporter le Pont-Neuf. Cette démonstration, quoique très vraisemblable, appelle cependant une restriction en ce sens que, s'il existe des documents faisant connaître les inondations depuis l'existence des ponts et barrages, l'absence de documents avant cette époque n'implique pas l'absence d'inondations, d'autant que l'île de Tounis et le quartier Saint-Cyprien ayant dû à l'origine être peu habités, les dégâts y ont été par suite moins considérables et n'ont pas donné lieu à des récits historiques. En réalité, les inondations et travaux de défense ne commencent à être connus que lorsque les Annales manuscrites de Toulouse prennent un caractère historique, et si les historiens Bertrandi,

Catel, Lafaille ne relèvent d'inondations avec fréquence qu'à partir du xv[e] siècle (trois seulement pour le xiii[e] et deux pour le xiv[e]), c'est parce qu'auparavant les documents font défaut ; dès lors est-il absolument certain que les désastres qu'elles ont causés soient la conséquence des ponts et barrages ? En revanche, il ressort nettement du travail de M. Ch. que l'existence des fossés des remparts à Saint-Cyprien, sur l'emplacement des allées de Garonne, en fournissant aux eaux un canal de dérivation naturel, a évité à plusieurs reprises, sous l'ancien régime, de graves catastrophes.

Fr. Galabert.

Delzangles (F.). *Folklore cantalien. Chants populaires d'Auvergne, recueillis, reconstitués et traduits en français par M. F. D., airs notés par M[me] F. D.* Aurillac, Terrisse, 1910; petit in-4° de 136 pages. — M. D. nous offre ici, dans le plus parfait désordre, une cinquantaine de textes. Avec des chansons vraiment populaires, en patois d'Aurillac et en français, voisinent des rimailleries modernes sans intérêt et quelques compositions anciennes, avec six airs notés, le tout agrémenté de descriptions et de considérations sentimentales ou fantaisistes sur le caractère de la race auvergnate et l'origine (celtique selon M. D.) de son patois. Pour les textes modernes, aucune indication précise sur la façon dont ils ont été recueillis ; on nous avoue pourtant (p. 11) que la *Grondo* a été « reconstituée » et le titre nous laisse supposer que le cas n'est pas isolé[1]. Pour les textes anciens, même discrétion : d'où peut provenir ce « sirvente » (p. 51) dont le sujet remonterait à 1581 ? Quant à la « Complainte des pèlerins de Saint-Jacques » (p. 47), elle aurait été copiée « dans les (*sic*) archives ». Comment se fait-il alors que le texte en soit rigoureusement identique à celui qu'a publié Durif, en 1855, dans le *Dictionnaire... du Cantal*[2] ? Si M. D. a retrouvé la copie qui avait servi à M. Durif, cela valait la peine d'être dit. A. Jeanroy.

1. Les collecteurs de chansons et contes populaires ne sauraient trop s'inspirer de l'exemple de M. Arnaudin qui, dans la préface à ses *Chants populaires de la grande Lande* (Paris, 1912) déclare que les mélodies comme les paroles « sont ici présentées nettes de la plus petite retouche ou addition personnelle ».

2. Ce texte vient d'être reproduit par M. R. Lavaud avec un essai de restitution et un excellent commentaire (*Les Troubadours cantaliens, notes complémentaires* [1910], p. 93).

Esquer (G.). *La Haute-Auvergne à la fin de l'ancien régime.* Notes de géographie économique. Paris, H. Champion, 1911 ; in-8° de xii-507 pages (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*). — Ce volume n'est, à proprement parler, ni un travail de synthèse, ni une publication de textes, mais une large analyse des observations jointes à leurs rôles par les contrôleurs du dixième et du vingtième en Haute-Auvergne au xviiie siècle. Quelques extraits des procès-verbaux des assemblées d'élections terminent le volume. Ils résument à la fois et confirment le reste de l'ouvrage. M. Esquer a allégé les textes dont il s'est servi de toute amplification de style et combiné parfois, dans un même article, des renseignements empruntés à des « observations » de date différente. La nature des documents utilisés et la période relativement courte, d'un demi-siècle, dans laquelle ils s'échelonnent justifient ce procédé. Il a pu réunir ainsi en quelques trois cents pages, une foule de renseignements intéressant l'état économique et social de cette province à la veille de la Révolution. Cent cinquante-deux paroisses seulement sont l'objet d'une notice. Mais comme elles se répartissent à peu près également sur tout son territoire et que l'on y voit figurer, à côté des principales villes, de petites bourgades avec des exemples pris dans les hautes régions de pâturage et d'élevage, les plateaux plus propices à la culture, les vallées et les cantons forestiers, ce livre est vraiment une vue d'ensemble de tout le pays. Situation naturelle, climat, genre de productions et de cultures, commerce, mesures en usages, caractère des habitants, impôts, émigration, biens ecclésiastiques et seigneuries laïques y sont successivement passés en revue.

Les conclusions qui se dégagent de cette enquête ne révèlent pas un état bien prospère. Les voies de communication font défaut à peu près partout. La médiocre qualité des terres réduit leur rendement au strict nécessaire pour l'existence des habitants. Les forêts sont mal exploitées. L'élevage des bestiaux et la fabrication du fromage sont les meilleures ressources de la province. En dehors de ces deux objets, le commerce est nul. Les poids et mesures varient à l'infini, de paroisse à paroisse. Les contrôleurs s'accordent à reconnaître la lourdeur des impôts royaux et leur inégale répartition. Cette surcharge fiscale sera, en Auvergne, bien plus que les redevances féodales et ecclésiastiques, l'objet des doléances consignées dans les cahiers de 1789.

Aussi le fait social le plus saillant, le plus caractéristique de la

Haute-Auvergne à la fin de l'ancien régime, qui ressort des documents publiés par M. E., est-il l'émigration. Elle est la résultante des conditions économiques du pays. E. DELMAS.

JOUHANNEAUD (C.). *Le poète académicien Beaupoil de Sainte-Aulaire* (1648-1742). Limoges, Ducourtieux et Gout, 1912; grand in-8° de 17 pages (Extr. du *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*). — Résume avec soin les plus récentes recherches biographiques sur un *poeta minor* du grand siècle, dont le principal mérite semble avoir été clairement aperçu par Sainte-Beuve lorsqu'il a dit : « Ce nom de Sainte-Aulaire était comme synonyme de politesse et d'urbanité. » M. J. a divisé sa courte étude en cinq chapitres : 1° la naissance du poète en 1648 (et non 1643 comme on l'a si souvent imprimé) à Sainte-Aulaire en Bas-Limousin, ainsi que l'a démontré récemment M. l'abbé Lecler (et non à Aixe-sur-Vienne où l'on a inauguré bien à tort, il y a sept ou huit ans, une plaque commémorative du poète); 2° sa jeunesse, passée dans les camps, d'où il se retira vers l'âge de 50 ans avec le titre de lieutenant-général du roi au gouvernement du Limousin; 3° son élection à l'Académie française, en 1706, par la brigue des femmes, malgré la très vive opposition de Boileau. M. J. étudie ensuite le grand seigneur que fut M. de Sainte-Aulaire et termine par une appréciation très juste de son œuvre littéraire, bornée à des discours académiques et à des pièces fugitives, légères et parfois licencieuses, qui n'ont jamais été réunies en volume. Ce poète académicien mourut à Paris, à l'âge de 95 ans (et non 99 ans, comme on l'a si souvent répété). Avec lui s'éteignit la descendance mâle de la branche aînée des de Sainte-Aulaire. Alfred LEROUX.

Registre du clerc de ville de Bordeaux, XVIe siècle, publié par Pierre HARLÉ, docteur en droit. Bordeaux, Gounouilhou, 1912; in 4° de XLI-339 pages (Extr. des *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVI). — En éditant avec tout le soin possible ce manuscrit, d'une graphie parfois très pénible, M. Harlé s'est acquis des droits à la reconnaissance des érudits bordelais. La première partie du registre contient d'anciennes ordonnances des jurats et des extraits de délibérations de 1520 à 1537; la deuxième, de nombreux résumés des actes du Parlement « concernant les affaires de la ville ». L'auteur principal est un certain Richard de Pichon, avocat au Parlement, qui fut élu « clerc de ville » à vie en 1551 et, sous ce titre, exerça jusqu'en 1603 une influence souvent prépondérante

sur les affaires communales, avec mêmes honneurs et prérogatives que les jurats, quoique salarié. A l'aide du contenu de ce registre et de nombreux arrêts de la Cour conservés aux Archives de la Gironde, M. H. a écrit une excellente introduction où il donne sur les maires et les jurats de Bordeaux, à partir de 1550, sur leur rôle, leurs attributions, leur administration, et même sur l'histoire politique et militaire du temps, d'instructifs renseignements. Bien que quelques parties de ce manuscrit, non reproduites ici, aient été publiées jadis par MM. E. Gaullieur, E. Lalanne et P. Courteault dans les *Arch. hist. de la Gironde* (XII et XXXVI), la publication de M. H. nous paraît d'une importance capitale pour l'étude du XVIe siècle à Bordeaux. Alfred Leroux.

Sitges (J.-B.). *La Muerte de D. Bernardo de Cabrera, consejero del rey D. Pedro IV de Aragon (1364)*. Madrid, Rivadeneyra, 1911; in 8° de 77 pages. — Cette monographie, dont les éléments sont en majeure partie empruntés aux archives de la couronne d'Aragon, retrace les dernières aventures d'un noble catalan qui compte parmi les plus actifs protagonistes du XIVe siècle espagnol. Mêlé aux complications de la politique pyrénéenne qui, de son temps, intéressa si vivement l'histoire générale, Cabrera périt victime de Pierre le Cérémonieux et de sa femme, la reine Léonor. En suivant son héros à travers les péripéties de 1363 et 1364, M. S. éclaire au passage la position de nombreux personnages, aragonais ou castillans, qui se meuvent à travers la rivalité de Pierre le Cruel et de Henri de Trastamare. Incidemment, par exemple, il transcrit le texte intégral du traité d'Uncastillo, d'après l'original conservé aux archives de Navarre (25 août 1363). Ce n'est point là un hors-d'œuvre, car cet acte diplomatique tient étroitement à la cause de Cabrera. Celui-ci, accusé d'avoir trompé la confiance de son maître dont il n'avait peut-être que trop bien servi les desseins criminels au cours de négociations troubles, inculpé de connivence avec le roi de Castille, ennemi de l'Aragonais, est saisi par ordre de ce dernier. Un procès pour cause de trahison est engagé. Un réquisitoire formidable, qui énumère contre le prévenu vingt griefs, ouvre la procédure. Faut-il croire, — avec M. S., — que le rédacteur de cet acte est le roi Pierre le Cérémonieux lui-même? Quoiqu'il en soit de ce détail, la passion du roi et de la reine contre Cabrera est manifeste, encore qu'assez malaisément explicable. Ce fut en vain qu'avec une belle énergie

l'accusé réfuta les arguments accumulés contre lui : la sentence capitale fut prononcée le 22 juillet 1364. Le roi, non content d'ordonner l'exécution rigoureuse du jugement, exigea que la tête du condamné lui fût présentée, tandis que la reine, renchérissant, insistait pour que Cabrera, avant de subir le dernier supplice, fût soumis à la torture. Plus tard, la famille de Cabrera obtint réparation ; les lettres de réhabilitation datent du 5 février 1381.

J. Calmette.

Tournier (Abbé C.). *Le Mesmérisme à Toulouse, suivi de Lettres inédites sur le* XVIIIe *siècle, d'après les archives de l'hôtel du Bourg.* Toulouse, imp. Saint-Cyprien, 1911; in-8° de 178 pages. — M. l'abbé T. ayant eu à sa disposition les archives de la famille du Bourg, dont les ancêtres ont été à Toulouse des parlementaires de marque, a utilisé les documents qu'il y a trouvés pour exposer les essais de magnétisme que cette famille avait tentés à Toulouse, dans son hôtel de la place Saintes-Scarbes, en 1784, en vue d'obtenir diverses guérisons. Mesmer lui-même vient en 1786 montrer son fameux baquet magnétique.

A cette curieuse étude déjà publiée dans un journal local, M. T. a ajouté ici toute une correspondance pleine de renseignements intéressants. Ce sont les lettres adressées à Mme du Bourg, dont le mari était président et un fils conseiller au Parlement de Toulouse (celui-ci sera guillotiné en 1794), ou écrites par elles; elles vont de 1764 à 1793. Toutes ces lettres, celles de Mme du Bourg, celles de ses fils l'abbé Philippe à Paris, le chevalier Bruno à Rome, à Malte ou dans les Indes, celles du cardinal de Bernis, du maréchal de Castries, de Loménie de Brienne, du premier président de Vaudeuil, etc., nous font pénétrer dans l'intimité des préoccupations de l'époque et dans la vie d'une famille de parlementaires. Suppression des Parlements et résistance à Maupeou, surtout sous l'influence des femmes, exil dans la terre de Rochemonteix, près de Grenade, où on joue « à colin-maillard coucouroucou », séances de musique de Mozart à Paris, suppression des Jésuites, découvertes de terres australes par le vicomte de Pagès (1775), état des prisons, Vialètes d'Aignan et la Révolution à Montauban, tout cela défile sous forme de détails pittoresques et pleins de vie. Mais surtout cette correspondance fait ressortir un caractère de femme absolument remarquable. Tolérante, instruite, intelligente, d'une bonté extrême, de mœurs sévères quoique douée

d'un esprit gai et mordant qui n'épargne personne, toutes ces qualités de la présidente du Bourg se traduisent en traits incisifs dont on pourrait former un piquant recueil : « Ne craignez pas que votre père et votre frère fassent rien de bas, dit-elle à son fils (p. 60); ce n'est pas le chemin de la fortune, mais c'est celui de l'honneur. — Ne soyez ni triste ni sérieux par principe. — La religion ne doit jamais servir de prétexte à persécuter ceux qui ne pensent pas comme nous (p. 61). — Je crois que les dévots se sont réservés, des sept péchés mortels, la liberté d'en commettre au moins six, et le septième, tant qu'ils sont jeunes (p. 77). — M. de Fénelon a converti plus de protestants que M. Bossuet, qui n'était que convaincant lorsque son adversaire était persuasif. Comment Jésus-Christ a-t-il prêché ? Par des bienfaits et par la pratique de toutes les vertus. Mahomet, au contraire, a employé le fer et le feu. Je compare les théologiens emportés à Mahomet. Jugez du cas que j'en fais » (p. 79). L'Évangile, qu'un grand-vicaire lui défendit de lire, est son livre de chevet. « C'est mon casuiste, mon directeur, mon tout. Je dis au grand-vicaire que je serai jugée sur ce livre et point sur les siens et ceux de ses semblables » (p. 92). « J'ai lu les Pensées de Cicéron et celles de Sénèque... Quel dommage que ces hommes n'aient pas connu la vraie religion ! Je m'afflige d'être obligée de les croire damnés... Je ne puis pas me persuader que Dieu, qui est bon, ait condamné aux flammes éternelles ces hommes qui ont illustré leur siècle par leur vertu » (p. 104). On a « fait avaler bien des couleuvres à M. l'archevêque de Narbonne, qui doit avoir un estomac d'autruche puisqu'il les a digérées sans en être incommodé » (p. 161). Son dévouement pour les misérables va si loin qu'il inquiète parfois ses amis ; l'abbé Colbert lui reproche sa compassion pour les criminels : « Il y a assez d'hommes vraiment malheureux sans être coupables, ceux-là méritent uniquement notre attention » (p. 106) ; et une de ses amies, à qui un domestique a volé 20.000 francs, lui écrit : « A force de bonté, si on suivait vos avis, on finirait par ne punir personne » (p. 114). « Si tous les abbés oisifs faisaient la moitié de ce que vous faites, lui écrit son fils, quel bien pour les mœurs et la religion ! » (p. 81).

Ces quelques citations peuvent donner une idée de l'intérêt qu'offre la publication faite par M. l'abbé T.. qui a accompagné chaque document d'un commentaire sobre et précis.

Fr. Galabert.

Wiederhold (W.). *Papsturkunden in Frankreich. VI: Auvergne, Poitou, Périgord, Angoumois, Saintonge, Marche und Limousin*; grand in-8° de 112 pages (Extr. des *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen*, 1911). — Chargé par l'Académie des sciences de Gœttingue de rechercher dans les archives de France les bulles pontificales antérieures à l'an 1198, en vue d'une réédition des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé, M. W. Wiederhold vient d'adresser à cette académie un nouveau rapport sur sa mission, qui s'applique cette fois à nos provinces du Centre et de l'Ouest. Il note d'abord soigneusement, avec toutes les références désirables (22 p.), les bulles, conservées ou non, publiées ou non, qu'il a rencontrées au cours de son exploration, particulièrement dans les dépôts départementaux et communaux de la Vienne, de la Haute-Vienne, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, et il reproduit en appendice (pp. 23-112) soixante-huit bulles inédites, d'un intérêt capital pour l'histoire ecclésiastique. La plus ancienne (entre 855-858) provient des archives de la Haute-Vienne; la plus récente (1194) des archives du Puy-de-Dôme. M. W. a droit à notre reconnaissance.

Alfred Leroux.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Brutails (J.-A.). Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1912; petit in-8° de 158 p.

Caddau (L.). L'église prieurale de Madiran. Tarbes, imp. Lesbordes, 1912; in-8° de 26 p.

Catalogue des collections de sculpture et d'épigraphie du musée de Toulouse. Toulouse, Privat, 1912; in-8° de xxxii-410 p.

Registre du clerc de ville, xvie siècle. Ville de Bordeaux, p. p. P. Harlé. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1912; in-4° de xli-340 p.

Rigaud (Abbé). Les Reclus des Hautes-Pyrénées. Tarbes, imp. Larrieu, 1912; in-8° de 214 p.

Robert (P.-A.). Les remontrances et arrêtés du Parlement de Provence au xviiie siècle (1715-1790). Paris, Rousseau, 1912; in-8° de 692 p.

Rosapelly (N.). L'hôpital Saint-Jacques de Vic-Bigorre. Tarbes, imp. Lesbordes, 1912; in-16 de xxxii-303 p. avec grav.

Sabarthès (Abbé). Géographie historique du département de l'Aude. Paris, Imp. Nat., 1912; in-4° de 82 p. (Extr. du *Dictionnaire topographique du département de l'Aude.*)

Sabatié (A. C.). Debertier, évêque constitutionnel, et le clergé de Rodez. Paris, Beauchesne, 1912; in-8° de 522 p. avec portrait.

Silvestre (J.). Les brûlots anglais en rade de l'île d'Aix (1809). Paris, Savaète, 1912; in-8° de xv-252 p. avec carte.

Ternaux-Compans. Le général Compans (1769-1845). Paris, Plon-Nourrit, 1912; in-8° de vi-398 p. avec portraits.

Thomas (M.). Les surséances et sauf-conduits à Bordeaux au xviiie siècle. Bordeaux, imp. Cadoret, 1912; in-8° de vii-170 p.

Viala (E.). Figeac, ville d'autrefois. Paris, Société d'éditions s. d.; in-8° carré de vi-77 p. avec grav.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 411.

LES " COBLAS " DE BERTRAN CARBONEL

PUBLIÉES D'APRÈS TOUS LES MANUSCRITS CONNUS[1].

Si les philologues se faisaient un devoir de rendre uniquement à la lumière les œuvres qui se recommandent par quelque valeur littéraire ou morale, les *coblas* de Bertran Carbonel fussent sans doute restées toujours inédites. Le moraliste marseillais était, en effet, une âme vulgaire et un esprit chétif. Sa morale est platement utilitaire et bassement égoïste, et l'on s'étonne qu'un homme qui fait profession de christianisme (*cobla* LXVII) ait pu à ce point méconnaître ou altérer la morale de l'Évangile. Sa pensée est banale, incertaine, confuse; et c'est parfois avec stupéfaction que l'on voit sortir de propositions plutôt incohérentes le « voilà pourquoi » par lequel il introduit généralement sa conclusion. Son style est plat, entortillé, farci de chevilles, et sa syntaxe fort négligée : tout au plus peut-on relever chez lui quelques mots intéressants, quelques acceptions rares ou inconnues. Sa culture littéraire paraît au reste avoir été fort médiocre. Il ne semble pas savoir grand'chose de l'antiquité, et c'est probablement sans en connaître la source qu'il a commenté le *Ne quid nimis* et le *Est modus in rebus*. Il a lu en revanche quelques traités moraux du moyen âge, le *Livre de Sénèque*, par exemple (voy. note à I, 6). Des troubadours même il paraît connaître assez peu de chose, en dehors du satirique Cardinal et du misogyne Marcabru, dont il s'approprie les

1. Sur la vie et la carrière de l'auteur, je n'ai fait aucune recherche nouvelle; je m'en tiens sur ce point aux pages substantielles de M. P. Meyer (*Les derniers troubadours de la Provence*, § VIII, p. 56 ss.)

formes[1], reprend les thèmes ou cite les textes (pour Cardinal, voyez VI, VIII, LIV, LXV; pour Marcabru, LV).

Si, pour la seconde fois depuis un demi-siècle, cette œuvre médiocre est jugée digne de l'impression[2], c'est qu'elle fournit sur le déclin de la poésie provençale quelques renseignements intéressants. Elle montre que, malgré la rapidité et la profondeur de la décadence, il y avait encore çà et là dans le Midi un semblant de vie littéraire. Il se trouvait, même dans la ville d'ardent trafic et de médiocre culture qu'était Marseille, probablement dans le monde des bourgeois enrichis, comme à Narbonne, un certain nombre d'amateurs réservant aux poètes quelques encouragements. Sans doute, ces *omes de valensa* étaient peu nombreux, trop peu au gré de Carbonel, mais enfin ils existaient, et l'indulgence au moins était une de leurs vertus. Les genres anciens, aux formes difficiles, paraissent avoir trouvé chez eux un médiocre accueil; ils leur préféraient la brève *cobla*, et c'est sans doute pour flatter un goût général que les auteurs y enfermaient surtout des observations morales ou des traits satiriques. Ces *coblas* devaient être à demi improvisées, soit sur des rimes données, soit sur des modèles classiques[3]. Carbonel constate que parfois elles n'ont pas grand sens (XVII); ailleurs il se plaint assez amèrement que l'un de ses émules ou rivaux, un certain Bertran lo Ros, l'ait provoqué à la lutte sur des rimes

1. D'après M. Maus (*P. Cardenal's Strophenbau*, p. 76), P. Cardenal aurait fourni le modèle d'une quinzaine de *coblas*.

2. L'unique édition des coblas a été donnée par Bartsch dans ses *Denkmæler der provenzalischen Literatur* (Stuttgart, 1856; *Bibliothek des lit. Vereins*, XXXIX), pp. 5-26. Le volume étant très rare, j'ai cru devoir traduire la plupart des notes de cette édition (pp. 319-21). Elle a été faite uniquement d'après le ms. *R* (Bib. nat. 22543), où elles occupent les fol. 111c-112b. Les autres œuvres de Carbonel, dont je ne m'occupe pas, sont, pour la plupart, dans le même ms., un peu plus haut (102c-104b). Raynouard n'avait pas imprimé une seule *cobla* de Carbonel; il ne donne de lui (*Choix*, IV, 284-6 et V, 99-101) que deux sirventés, une tenson, un planh et deux couplets de sirventés (Bartsch, *Verz.*, nos 9, 10, 12, 15, 16).

3. Il ne serait pas sans intérêt de déterminer ceux qu'a suivis Carbonel. Je laisse à d'autres cette recherche, qui serait assez délicate, les formes choisies étant en général communes à un grand nombre de poésies. Je me contente de reproduire en note les rapprochements faits par Bartsch.

trop rares (III, XLI). Son exemple même prouve que l'on empruntait souvent celles d'une pièce, chanson ou sirventés, qui était restée en vogue. Mais on devait être autorisé aussi à composer sur des formes nouvelles : Carbonel, en effet, conseille (LXV) d'adapter à toute *cobla* une mélodie, ce qui était évidemment inutile quand on suivait un modèle. La difficulté inhérente aux bouts-rimés et ce caractère de demi-improvisation expliquent peut-être l'insigne faiblesse de la plupart des *coblas* qui nous sont parvenues[1]. Cette faiblesse était au reste sentie, au moins par les gens du métier : Carbonel, en effet, nous avoue sans ambages (XLIII) ou nous laisse entendre (LXIX) que ses productions étaient assez sévèrement jugées, au moins par ses concurrents : lui-même au reste, et il faut lui en savoir gré, paraît s'être rendu compte de la médiocrité de son talent (LXI).

Un autre intérêt de ce petit recueil est qu'il nous permet d'apprécier l'état d'esprit du monde bourgeois et commerçant auquel l'auteur paraît avoir lui-même appartenu. Les questions d'argent y tiennent naturellement une grande place : on y est généralement estimé en proportion de sa fortune (XIX, LXVIII); les vertus les plus appréciées sont l'exactitude dans le paiement de ses dettes (XXIV, LXIV); si l'on y considère l'avarice comme honteuse, on est bien d'avis que l'essentiel est de ne pas se ruiner (XX, XXXIV); on y tolère aisément les mensonges profitables (XIV) et bien d'autres fautes. L'auteur, fort indulgent pour les autres (XLVI), n'est pas plus sévère pour lui-même : la « joie » est ce qu'il préfère au monde (XL, LVIII), et quand il voyage pour affaires, il ne dédaigne ni bon souper, ni bon gîte, ni le reste (XXVII, LX). Certes, il n'a aucun des raffinements de pensée ou de style de cet illustre compatriote qui, quelque cent ans auparavant, unissait, lui aussi, le culte de la poésie au maniement des affaires, et quitta l'un et l'autre pour les âpres joies de la lutte et de l'apostolat; mais il faut bien

1. Celles de Guiraut Olivier, d'une morale un peu plus élevée, sont également d'une forme très médiocre.

avouer que dans les strophes subtiles et doucereuses du futur évêque de Toulouse nous n'apercevons rien de son âme ardente et implacable. Il en va tout autrement de notre naïf et exubérant Gaudissart : c'est un genre de supériorité que, à défaut d'autre, il faut bien lui reconnaître.

J'ai pu, pour cette nouvelle édition, utiliser trois manuscrits, malheureusement incomplets, qui étaient restés inconnus à Bartsch.

Le moins incomplet de ces mss. est celui de Florence (Laur. XLI, 42; *P* de Bartsch, dont je conserve la notation). Ce ms., exécuté en Italie au début du XIVe siècle, a été, comme on sait, décrit par Grützmacher au t. XXXIII de l'*Archiv* de Herrig (p. 299) et publié complètement par M. Stengel aux tomes XLIX et L du même recueil. Les coblas de Carbonel (fol. 56^{a}-59^{d}) y sont au nombre de cinquante-deux, dont cinquante sont aussi dans *R* [1]; elles se présentent dans l'ordre suivant : 1, 2, 4, 3, 5, 36, 58, 15, 59, 9, 32, 18, 56, 51, 4, 19, 44, 23, 22, 10, 12, 20, 26, 38, 34, deux *coblas* nouvelles (= 71, 72 de cette édition), 35, 42, 17, 52, 37, 16, 31, 57, 24, 27, 39, 53, 54, 50, 47, 48, 11, 55, 13, 28, 46, 7, 8, 40, 33. On en trouvera le texte au tome L du recueil précité, pp. 266-72 (n°s XX-LXXII des *coblas*). Aucune suscription ne révèle leur auteur. L'original de ce ms. (qui est fort mauvais) devait être originaire de la Provence propre, comme le montre le maintien fréquent des *n* caduques; les autres particularités de ce ms. consistent dans la substitution fréquente, à la finale, de *aitz* à *atz*, la notation de *l* mouillée par *ll* et la fréquence de la diphtongue *uo* (correspondant à *o* ouvert) [2].

Le second de ces ms. (Paris, Bibl. nat., n° 12472; *f* de Bartsch) est le ms. Giraud, de la première moitié du XIVe siècle. Il a été minutieusement décrit par M. P. Meyer dans

1. Je ne sais sur quoi Bartsch se fonde pour attribuer à Carbonel la *cobla* LXXII de Stengel, qui n'est guère dans la manière de l'auteur. Inversement, il se pourrait que certaines des dernières *coblas* de cette liste fussent de lui ; on y trouve au moins des idées qui lui étaient familières.

2. Je reproduis l'édition de M. Stengel, en mettant un point d'interrogation quand je soupçonne une faute de lecture.

son célèbre mémoire sur les *Derniers troubadours de la Provence* (extrait de la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXX et XXXI). Pour plus de commodité typographique, je le désigne par *G* (du nom de son dernier possesseur). Les coblas attribuées à Carbonel, au nombre de vingt, y occupent les fol. 1ª-6ª, dans l'ordre suivant : 26, 32, 59, 20, 37, 31, 44, 42, 8, 22, 40, 53, *cobla* nouvelle : *Savis om quan vol*, 1, 3, 6, 39, 27, 55, *cobla* nouvelle : *Qui pogues vezer en espeilh*[6]. Les deux *coblas* nouvelles ne sont pas en réalité de Carbonel : la première est un fragment d'un sirventés de Uc de Saint-Circ (457, 8; nº XX de l'édition Jeanroy et Salverda de Grave), la seconde un fragment d'une chanson de Uc Brunenc (450, 6; éd. Appel, dans *Abhandlungen Herrn Prof. Tobler dargebracht*, p. 72). Le compilateur paraît avoir fait un choix dans une collection plus complète et avoir été plusieurs fois tenté de s'arrêter en route; il a écrit, en effet, après les coblas XIV et XV, ces mots, qui ressemblent à un *explicit : Bertran Carbonell de marselha* et *en bertrans Carbonels de maseilha fes aquestas coblas*. Ce ms. a été exécuté, comme M. Meyer l'a montré, dans la Provence propre; aussi l'*n* caduque y est-elle constamment écrite; on y trouve souvent aussi à l'article sujet, masculin et féminin, *le, li* (pour *lo, la*) et, ce qui n'est caractéristique d'aucun dialecte déterminé, *ez, quez* (lat. *et, quod*) devant voyelle. Les variantes que je donne en note permettront de juger des autres particularités graphiques de ce recueil. La collation que j'avais faite de ce ms. sur l'édition de Bartsch m'ayant laissé quelques doutes, M. St. Stronski en a exécuté pour moi une copie complète, dont j'ai pu vérifier la parfaite exactitude.

Le troisième manuscrit, que j'ai deux raisons de désigner par la lettre *A* (il appartient à la collection Paul Arbaud, à Aix-en-Provence) a été décrit et publié en partie par Chabaneau (*Revue des langues romanes*, XXXII, 1888, 473) et M. P. Meyer (*Romania*, XXII, 87). C'est la compilation bien

6. M. Meyer a publié ces deux *coblas* ainsi qu'une troisième (Bartsch, nº 39) dont il n'avait pas remarqué la présence dans le ms. *R* (*Derniers troub.*, p. 65-6 = *Bibl. de l'École des Ch.*, XXX, 473-4).

connue de l'Aixois Bertrand Boysset, exécutée de 1372 à 1375. C'est le 13 juin 1372 que fut terminée la copie des *coblas* qui nous intéressent[1]; au nombre de trente-trois, elles occupent les fol. 20 v°-23 v° dans l'ordre suivant : 1, 2, 4, 5, 9, 14, 10, 18, 24, 17, 3, 6, 8, 7, 13, 12, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36. Comme on le voit, elles appartiennent toutes à la première partie de la liste de *R* et se suivent dans un ordre assez voisin, ce qui induit à penser que Boysset travaillait sur une liste analogue à celle-là, mais moins complète. L'origine provençale du ms. se décèle à maint trait, comme le maintien de *n* caduque et de *t* latin appuyé. Le texte des *coblas* étant inédit, je n'ai pas été trop avare de variantes. J'en dois une copie très exacte à l'obligeance de mon collègue M. L. Constans.

Une classification de ces mss. n'aurait pas grande utilité pour la constitution du texte, la bonne leçon étant généralement indiquée par les exigences du sens et de la mesure. L'entreprise serait au reste malaisée et risquerait de ne pas aboutir, les quatre mss. étant très divergents; ceux même qui, dans l'ensemble, présentent le plus de rapports, *P* et *R*, ayant parfois des leçons très différentes, ce qui s'explique sans doute, non seulement par le grand nombre des intermédiaires, mais par les libertés dont usaient les compilateurs vis-à-vis d'originaux fautifs ou mutilés[2].

J'ai réproduit la graphie du ms. le plus complet (*R*), déjà imprimé, mais assez inexactement, par Bartsch. Je me suis borné à rétablir la déclinaison, même dans le corps des vers, puisque les rimes nous apprennent que l'auteur la respectait. Il eût été plus naturel, je le reconnais, de prendre comme base un des mss. exécutés dans une région plus voisine de la patrie de l'auteur; j'ai reculé devant l'incohérence graphique qui eût été la conséquence de cette décision.

1. Voyez le fac-similé de cette page dans *Rom.*, *loc. cit.*, p. 92. Cf. *Rev. des l. rom.*, *loc. cit.*, p. 476.

2. Ainsi *A* et *P*, qui sont ordinairement très divergents, offrent la même leçon, très caractéristique, II, 8-9 (voy. la note) et VIII, 9; *P*, qui est en général très analogue à *R*, s'en sépare complètement en plusieurs passages (XXXIX, 9-10; LVII, 7-10, etc.).

*Aiso son coblas triadas esparsas d'en Bertran Carbonel de Marcelha**.

I.

S'ieu dic lo ben et hom no·l me ve faire
Negus per so a mal far no s'en prenha,
Que yeu o fas enaisi co·l jogaire
Que assatz miels que non juga m'ensenha.
S'us fols ditz be, no·l deu hom mensprezar,
Que·l profieg[z] es d'aquel que·l sap gardar :
Jasiaiso que al fol pro non tenha,
Bon es d'auzir, ab c'om lo ben retenha.

II.

Bens e mals, cascu·s pareis,
Ja tan rescost no·s fara.
Cascus per contrari creys :
Lo bes fa e·l mal[s] desfa.

* *Cette rubrique est dans* R; *dans* A : ayso son coblas de bertran carbonel; *dans* GP, *pas de rubrique.*

I. *Dans* AGPR. — 1 non mi ues fayre AP; ezom nol mi ues G. — 2 nuls homps per so A, qes nuls p. s. G; non mempenha A, non senpeinha G, nom sempeincha P. — 3 fas] fauc A, ai fag G; iugayre AP. — 4 miels assas (assat G) GP; nenseingha P, nensenha R, ensenha A. — 5 si uns f. d. b. lo deu om mesprear A. — 6 daycel que A. — 7 aso R; tenga A. — 8 a que lo ben retenia A; am com sos ditz r. G.

II. *Dans* APR. — 1 e] es R; a cascun A; parei P. — 2 rescos non si A; fata P. — 3 per contraria A; trei P. — 4 lo ben A, le bens P: desta P.

I. Si je fais le bien et qu'on ne me le voie pas faire, que nul pour cela ne se mette à faire le mal : c'est que je fais comme le joueur qui conseille autrui beaucoup mieux qu'il ne joue lui-même. Si un fou dit une bonne chose, on ne doit pas moins estimer celle-ci, car le profit est pour celui qui la sait retenir. Le bien, quoiqu'il ne serve de rien au fou, est toujours bon à écouter, à condition qu'on le retienne.

II. Le bien et le mal finissent par éclater, avec quelque soin que l'on ait caché celui-ci. Chacun s'accroît en sens contraire : le bien fait et le mal défait. Circonstances propices ni nuit obscure n'y peuvent rien : le moment [du scandale] arrive toujours, et il est

C'aizina ni nuetz escura
No·i val, c'una ven, qu'er dura,
E si ven tart, la gen laigua
Ditz : « Tant vai lo dorcx a l'aigua
Tro que l'ansa lay roma. »
Per qu'es fols sel que mal fa.

III. Alcun nessi entendedor,
Cais yeu soi dels autres pus prims,
An fag coblas en tan cars rims
C'om no y troba respondedor,
Don alcus fort se glorifia.
Mas sapchas c'aiso es folia,
Que·l jonheyre(s), segon valor,
Deu voler a son jonhedor
Las armas semblans que el ha;
Atressi sel que cobla fa
Deu donar rims segon razo
Que y puesca hom far responsio.

6 noi] non A; unan R; que una ventura A. — 7 tart] taint P; li gent A. i geniz P, las jens R. — 8 ua lo broquet A, ual broqeiz P. — 9 quel brosson A, qel broissos P.

III. *Dans* AGPR. — 1 alcuns n. entenderon A, naesci P. — 2 cars ieu s. del A. — 3 fag] fas P; car P; am t. caras rimas A. — 4 noy] non A. — 5 se] si A, sen GP. — 6 sapias A, sapchaiz P. — 7 ionent A, ioinheres P. — 8 deu] de P; ualer... ionnidor A, ioinchedor P. — 9 qez GP; ha *manque* G. — 10 que *manque* R. — 11 rims] cuns A. — 12 que puesca y (y *biffé*) f. r. A.

bien dur. Et s'il arrive tard, le vulgaire dit : « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin l'anse y reste. » C'est pourquoi il est bien fou celui qui fait le mal.

III. Quelques sots, se piquant de poésie, comme si j'étais plus subtil que les autres, ont fait des *coblas* en rimes si rares, qu'il ne se trouve personne qui y puisse répondre, ce dont certains se glorifient beaucoup. Mais sachez que cela est folie, car le combattant doit, selon justice, vouloir pour son adversaire des armes pareilles aux siennes. De même, celui qui fait une *cobla* doit donner des rimes raisonnables pour qu'on puisse y répondre.

IV. On hom a mais d'entendemen
E pus val, mais se deu guardar
C'om non lo puesca encolpar
Ni dir qu'el fassa falhimen,
C'us mals dona mai de blasmor,
Qui·l fa, que sen ben de lauzor :
Per que totz hom deu entendr[e] en be,
E majormen l'onrat[z], car li perte.

V. Mays falh qui blasma ni encolpa
Autruy de so que·l porta crim
Que aquel que non porta colpa;
Per qu'ieu los maldizens n'encrim,
Que mals hom ades pus s'enfama
Cant blasm' autrui e·l cre dar fama :
Per que aquel c'al segle vol plazer
Se deu penar de far e dir plazer.

VI. D'omes trobi que de cors e d'aver
S'abandonan als grans senhors servir;

IV. *Dans* APR. — 1 on] un A; mais a P. — 2 e plus... si AP. — 3 que non A; lo] la P. — 6 quil] quel A; cen AP. — 8 maiormens AP; li] i A.

V. *Dans* APR. — 1 mal fai R; blayma A; ni] e AP. — 4 en los A; p. q. cell qe blasma P. — 5 ses fama P. — 6 cres P. — 8 pensar A.

IV. Plus un homme a de sens et de valeur, plus il doit faire en sorte qu'on ne puisse l'accuser ni lui reprocher d'avoir failli, car une seule faute lui attire beaucoup plus de blâme que cent bonnes actions de louanges. C'est pourquoi chacun doit tendre au bien, et surtout l'homme honoré, car cela lui appartient.

V. Celui qui blâme autrui d'une faute qu'on peut lui imputer à lui-même pèche plus gravement que celui qui n'en est pas coupable. Et c'est pourquoi je m'élève contre les médisants, car un homme pervers se diffame lui-même de plus en plus quand il blâme autrui et tente de nuire à sa réputation : c'est pourquoi celui qui veut plaire au monde doit s'appliquer à faire et dire des choses agréables aux autres.

VI. Je vois des gens qui se dévouent, en y consacrant leurs personnes et leurs biens, à servir les grands seigneurs. Il est vrai que

Vers es que be en vezem enrequir
Alcus homes e creiss[er] de poder.
Mas ab tot so fan que fol e muzart,
Car emplegar en gazanh que ven tart
Es gran foldatz, car per un qu'en sia ricx
En vey anar vint o trenta mendicx.

VII.
Non es amicx qui non o fay parven
E que [no] valha als ops, si o pot far;
E qui non pot, non fai ad encolpar,
Ab que aja del valer bon talen,
Que·l voluntatz val lo fait mantas vetz,
C'a penre fa, pus volontatz y es,
Lo bon voler enaysi com per fag,
Que pueis en mal non deu esset retrag.

VIII.
D'omes atrobi totz aitals,
Co En Peire Cardenals di,
Que lor faitz es tan bestials

VI. *Dans* AR. — 4 trobe... cor A. — 5 m. an... musan A. — 6 en] per R; gazan A. — 7 grans folia A. — 8 uey] nec; XX o XXX paures A.

VII. *Dans* APR. — 1 non] aon P; fa P. — 2 e *manque* A; no *manque* APR; si] cant A. — 3 ad *manque* P; escolpar A. — 4 amquel A. — 5 mantas] motas A. — 6 ponre P; capent e fay A. — 7 bon] be R; et enayssin con p. f. A. — 8 retrat etsetera (sic) A.

VIII. *Dans* AGPR. — 1 homes A; trobe AG; toiz P; tot a. A. — 2 di] de A. — 3 lur AP, lurs G; bestias A.

nous en voyons quelques-uns s'enrichir et accroître leur pouvoir. Mais malgré cela, ils agissent en fous et en niais, car sacrifier [tout] en vue d'un gain tardif est une grande folie; et pour un qui s'enrichit de la sorte, j'en vois vingt ou trente aller mendiant.

VII. Il n'est pas ami celui qui ne se montre pas disposé à servir [ses amis] en leurs besoins, s'il le peut faire. Celui qui ne le peut ne mérite aucun reproche, pourvu qu'il ait bon vouloir de les servir, car la volonté, maintes fois, vaut le fait; le bon vouloir, quand il existe réellement, doit être accepté en qualité de fait et on ne doit pas ensuite y trouver sujet de blâme.

VIII. Je trouve des gens de telle sorte et dont les actions sont si bestiales que, comme l'a dit sire Pierre Cardinal, ils seraient porcs

Que porc foran en Lemozi,
S'aguesson coa, mas non l'an.
E qui·ls repren ni·ls vai blasman
Ades los vey may enfolir :
Per que totz hom los deu fugir,
E qui d'els no si pot lonhar,
Tot can dizon deu hom lauzar,
C'atressi tanh als fols dire plazer
Co als savis, cant se pot eschazer.

IX. D'omes truep que, per amistat
Que auran gran ab lor amic,
Lo lauzaran tan qu'ieu vos dic
Que no n'y aura la mitat;
Pueis endeven qu'an dezamor,
Don lo laus torna en blasmor;
Per qu'ieu dic, pus que messongier
Son el laus que fan de premier,
C'om non los deu creire del mal
Qu'en dizon pueis, si Dieus mi sal!

4 porxs A; foron GR; lemozi *manque* P. — 5 *manque* P; si agesan cosa A. — 6 e qils repren *manque* P; aquels repren nil A; vai] uau G. — 7 uec A. — 8 toiz P; fogir R. — 9 pero qui no (non P) sen pot loingnar (lunnar A) AP. — 11 tanh] tan A. — 12 cant al sauis A; al P; po P.

IX. *Dans* APR. — 1 trop A; truob P. — 2 que *manque* A; an A; amicx R. — 5 sesdeuen A. — 6 le los P; basmor A. — 7 per quen A. — 8 li lau P. — 9 c'om] que A; los] las P. — 10 qem P.

en Limousin s'ils avaient une queue; mais ils n'en ont pas. Et plus on les réprimande ou les blâme, plus je les vois se livrer à la folie. C'est pourquoi tout homme doit les fuir et, quand on ne peut s'éloigner d'eux, on doit approuver toutes leurs paroles : car il faut, quand cela se peut, faire entendre des paroles agréables aux fous comme aux sages.

IX. Je vois des gens qui, à cause de la grande amitié qu'ils portent à leur ami, le louent à tel point que je vous dis qu'il n'y a point en lui la moitié [du bien qu'ils en disent]. Puis il arrive qu'ils se brouillent; alors l'éloge se change en blâme. Et moi je dis que, puisqu'ils ont été mensongers dans les éloges qu'ils faisaient d'abord, on ne doit pas les croire non plus quand ils en disent du mal, de par Dieu!

X. Vers es que bona causa es
Que hom ben gar[de] sa riqueza,
Car per fol gardar, motas ves,
Pren hom dan e'n ven en paureza;
Et atressi per trop gardar
Pot hom dan penr'e mescabar.
C'us cobes despen mais c'us larcx
Motas vetz, e truep que sans Marcx
Ajuda mais e sans Donatz
Que Dieu[s] ni dreytz ni amistatz :
Per que fai mal qui non ser e non dona
E non presta, si com razos faissona.

XI. Si alcun vol la som'aver
De la sciensa d'aquest mon,
Trop e pauc, li fas a saber,
Trobi que duy contrari son.
Si co hom per trop si cofon,
Si cofon per pauc eyssamen :
Per c'om deu el miey, dreitamen,

X. *Dans* APR. — 2 gardi AP, gar R. — 3 fol *manque* P; motas A. — 4 pouresa P, paupresa A. — 7 us R. — 8 mantas P; trobe A. — 9 donaiz P. — 10 amistaiz P. — 11 seur A. — 12 razon A; en luoc qe dreiz fan sona P.

XI. *Dans* PR. — 3 a *manque* R. — 7 drechamen P.

X. Il est vrai que c'est une bonne chose que de garder sa richesse; mais il arrive souvent qu'en la gardant follement on subit un dommage et tombe dans la pauvreté. D'autre part, on peut aussi, en la gardant trop, subir un dommage et revenir à mal. Souvent un homme chiche dépense plus qu'un libéral : je trouve que saint Marc et saint Donat aident parfois plus que Dieu, Droit ou Amitié : et c'est pourquoi il a tort celui qui se refuse à rendre service, à donner ou à prêter, dans les limites où la raison le conseille.

XI. Si quelqu'un veut avoir le résumé de la science de ce monde, je lui fais savoir que le trop et le trop peu sont deux contraires; de même qu'on se perd par le trop, on se perd aussi par le trop peu : et c'est pourquoi l'on doit s'appliquer à se tenir dans un

Metre son sen ab tempramen,
Et qu'en son cor peze sos ditz els fatz
Al miels que pot : estiers es fols e fatz.

XII. Aras puesc ben conoisser sertamen
Que le segles es vilas e malvatz,
Car s'om canta ni·s don' alegramen,
Cascus fara per despieg col e cais.
E tug aquel que sabon coblas faire
Son fol tengut; el catieu de mal aire
Respondran mi, s'ieu lur vuelh demandar :
« Que es vida? » — « Gaug, qui·l se sap donar. »
E diran ver, e doncx es ben folia
Qu'ilh blasmon gaug, la melhor res que sia.

XIII. Conoissensa vei perduda,
El segle desconoissen :
Que si om non a d'argen

9 en qon... pezi P. — 10 els faitz (*gratté*) luocs trop garda es foldaiz P.

XII. *Dans* APR. — 1 arars P; certamens A, certamermen P. — 2 quel s. A; que les s. P; maluais P. — 3 cant A; ni] e P. — 4 col e cais] colonels (*la quatrième et la cinquième lettre peu sûres; il y a eu grattage*); collecars P. — 5 tuc A, toz P; coblas] obras A. — 6 ten hom per fols P; caytieu A. — 7 respondre en (?) A. — 8 se] si AP. — 9 dira u. e donar es f. A. — 10 qui blayma gauc A, qe blasman P.

XIII. *Dans* APR. — 1 uec A. — 2 al cegle A. — 3 non a cura d'a. R.

juste milieu, exactement, avec modération, et peser dans son cœur ses paroles et ses actions, du mieux que l'on peut; autrement, on n'est qu'un fou et un sot.

XII. C'est maintenant que je puis bien connaître avec certitude que le monde est vilain et mauvais : car, si quelqu'un chante et se donne du bon temps, chacun par dépit lui fera la moue. Et tous ceux qui savent faire des couplets sont tenus pour fous. Ces malheureux au triste caractère, si je le leur demande, me répondent que la vie est toute joie quand on sait s'y prendre : et ils diront vrai, et voilà pourquoi c'est folie de leur part que de blâmer joie, la meilleure chose qui soit.

XIII. Je vois que toute raison est perdue et que le monde est privé de bon sens : car, si un homme n'a pas d'argent et ne cher-

O de gazanh no s'ajuda,
Non es prezatz un boto,
C'a un ric vil d'aol faisso
Vey donar molher complida,
E vey c'om non ha gandida
Per sen, per genh, per vertut,
Pus c'om a l'aver perdut.

XIV. Us hom pot ben en tal cas vertat dir
Qu'el en perdra son cors e sa ricor;
Falh, si ditz ver, non ves Dieu, son senhor,
Car Dieu[s] no vol que hom deya mentir;
El segles oc, ans que mort sostenir
Ni perdre·l sieu, que Dieus es piatos,
E car peccat delis confessios,
Dic que mais val mentir per aver be
C'aital vertatz, per c'om perdes ganre.

XV. Qui adonar no se vol a proeza
Cant o pot far, sobregrans foldatz es :

6 uiel homs A; auol AR; quall ne fal ni daul razo P. — 7-8 uec A. 10 pueys ca A.

XIV. *Dans* AR (*non dans* P, *contrairement à l'indication de Bartsch*). — 1 cas] causas A. — 2 quellen A. — 4 dega A. — 5 el segle A. — ni pero al A. — 9 be] ben A, loc R.

XV. *Dans* APR. — 1 prosesa A.

che pas un appui dans le gain, il n'est pas estimé un bouton; car je vois donner une femme accomplie à un riche malotru; et je vois que l'on ne peut se tirer d'affaire, par sagesse, habileté ou vertu, quand on a perdu son avoir.

XIV. Il peut arriver, dans certains cas, qu'un homme, pour avoir dit la vérité, perde la vie ou la richesse. En disant la vérité, il ne pèche pas envers Dieu, son maître, car Dieu ne veut pas que l'on mente; le monde, au contraire, permet de le faire plutôt que de souffrir la mort ou de perdre ses biens. Or, comme Dieu est miséricordieux et que la confession détruit le péché, je dis qu'il vaut mieux mentir pour garder son bien que de dire telle vérité qui nous causerait une grande perte.

XV. Ne pas s'adonner à prouesse quand on le peut est une très grande folie, car on ne doit jamais être négligent à se procurer

Per que nulh hom non deu aver pereza
De far son pro e s'onor totas ves;
Car qui no fai quant far poiria
Non o fara cant far volria;
Per c'om se deu esforsar, qui caber
Vol el segle, d'onor e pretz aver.

XVI. D'omes trobi que son de vil natura
Que son parlier, fol et otracujat
E non gardon senhat ni dessenhat
Ni segon drech ni razon ni mezura;
Dic o per so c'om los deu comportar,
Qued autramen nuls non s'en pot onrar,
Que·l fols, on plus vos blasmara,
Adoncas pus vos lauzara,
E si tenes sos fols ditz a pezansa
Us autres fols en pren per cent venjansa;
Per que·l savis non deu am fol contendre,
Car si onran, s'en pot aysi defendre.

3 nuls AP, homps A; pereso A. — 4 fa A, — 6 o *manque* A. — 7 caber] saber A.

XVI. *Dans* AGPR. — 1 trobe AG; uiel A. — 2 que] e G; san P; entraeuiat (?) P; parliers fols e trascuiatz A. — 3 seenahnt ni dessienahlt P. — 6 car dautramens A; nulhs G, nulh R. — 7 que f. P. — 8 adonques P; laurara A. — 9 s. f. dic en p. A; sas (?) fols diz a prezanza P. — 10 cent] cert G. — 11 saui R; am] al PR. — 12 onra A; onrat GP; s'en] en A, si R.

honneur et profit : celui qui ne fait pas [cela] quand il pourrait [le] faire, ne le fera pas quand il le voudrait : aussi celui-là qui veut tenir sa place dans le monde doit-il s'efforcer d'avoir honneur et prix.

XVI. Je connais des hommes de naturel vil, vantards, fous, outrecuidants, sans égard ni pour le chrétien, ni pour l'infidèle, qui ne suivent ni droit, ni raison, ni mesure. Je dis cela pour conclure qu'on les doit supporter, car autrement on n'en peut venir à bout à son honneur, car le fou vous honore d'autant plus qu'il vous blâme, et, si vous supportez mal ses ridicules propos, un autre fou en tirera vengeance au centuple : et c'est pourquoi le sage ne doit pas disputer avec le fou, car c'est seulement ainsi qu'il peut se défendre contre lui honorablement.

XVII.

D'omes trobi de gros entendemen
Que fan coblas aitals com lur perte,
L'us ab fals motz, l'autre·s vay enfenhen
Qu'el fay coblas naturalmen e be;
Per que aquel c'a engenh e sciensa
Non deu voler ni mour' ab els tenso,
Car a cobla que non porta razo
Nulhs hom non pot far respost de valensa.

XVIII.

La premieyra de totas las vertutz
Es c'om aja en son parlar mezura;
Per que totz hom deuri' aver gran cura
De gent parlar, cant se sent somogutz,
Que non es homs am pejor malautia
Cant de mal dir sa lenga no castia,
Car per mal dir pren dan e deshonor
E ven a faytz per que·n pert sa baylia.

XVII, *Dans* APR. — 1 trobre A; di g. entendimen P. — 2 aytal A; com] can R. — 3 luns o fails mortz l. uei enfeien P; enfenent A. — 4 naturalmens AP. — 6 n. dieu u. ni mo cab els P. — 7 porti AP. — 8 responsion A; respet far P,

XVIII. *Dans* APR. — 1 las] la A. — 4 si s. sosmogutz A, q. qi sent somoguitz P. — 5 que] quuei P, cuey R; am] de R, ab P; piger A, poier P. — 6 zastia P.

XVII. Je trouve des hommes de sens grossier qui font des *coblas* telles qu'il leur appartient (c'est-à-dire grossières comme eux) : l'un [les fait] avec des mots impropres, l'autre va se figurant qu'il les fait naturellement et bien. Aussi celui qui a de la raison et de la science ne doit ni accepter ni engager la querelle : car, à une *cobla* d'où est absente la raison, on ne peut faire de réponse convenable.

XVIII. La première de toutes les vertus, c'est d'observer la mesure dans ses propos ; aussi tout homme devrait-il avoir grand souci de parler convenablement, [même] quand il se sent ému : c'est pour l'homme la pire des maladies que de ne point savoir retenir sa langue de médire; car par médisance on subit dommage et honte, et on en vient à des actions par lesquelles on perd sa supériorité.

XIX. Per fol tenc qui longua via
Ama pus que breu tener;
Aquesta semblan folia
Fa qui fuch aquel saber
C'adutz los autres que son,
Que[z] ieu vey en aquest mon
Sen e saber e mezura
E tota bon' aventura
Qui pot pro aver deniers,
E vey c'om non es estiers
Si fort petitz *o* volgutz;
Per que fai sen qui ampara
So don pot esser cregutz,
Que cascun jorn vezem ara
C'us ricx vilas sera mielhs aculhitz
C'us hom gentils, pus qu'er empaur[ez]itz.

XX. Totz trops es mals, e qui a[l] trop s'adeza
Non es cabals; per c'om deu totas ves
Esser lials, mesura en tot meza :
So non es als mas mermar so quez es

XIX. *Dans* APR. — 2 uol mays A. — 3 sembla P. — 6 uec A, ue P. — 11 petit APR; o] oc PR; an A. — 13 dan per P. — 14 jorn] iam (?) P. — 16 empauressitz A; qe sia enpaubritz P.

XX. *Dans* AGPR. — 1 tortz P; al] a G; e qui lo trop non peza APR. — 3 e m. P. — 4 se nes al A; quez] que AR.

XIX. Je tiens pour fou celui qui préfère le chemin le plus long au plus court : il tombe dans cette même folie, celui qui évite cette science qui amène toutes les autres qui peuvent être; car je vois en ce monde [attribuer] sagesse, savoir et mesure et toute avantageuse qualité à quiconque a assez d'argent, et je vois qu'on n'est pas pour d'autres raisons recherché et fêté; et c'est pourquoi il est sage, celui qui acquiert cette chose par laquelle il peut s'accroître; car aujourd'hui nous voyons constamment qu'un vilain riche sera mieux accueilli qu'un homme plein de noblesse, quand celui-ci sera tombé dans la pauvreté.

XX. Tout excès est mauvais, et celui qui s'attache à l'excès n'est pas parfait; aussi faut-il toujours être loyal et observer en tout mesure. Cela n'est pas autre chose que diminuer ce qui est en

Trop e creysser y tota via
So qu'en falh : per que fa folia
Qui may despen que non ha de poder,
Car mans n'ay vistz e·n vey d'aut bas cazer.

XXI. Anc per nulh temps — et ayso es serteza —
De joc manes ad home ben non pres,
E qui mays val mais y fa de simpleza,
Car anc nulh temps no·n venc ni·n venra bes;
E qui vol seguir sela via
On negun be non trobaria,
Mager foldatz, segon lo mieu parer,
Non es; per que hom s'en deu fort tener.

XXII. Lo savis di c'om non deu per semblan
Home jutjar, si proat no l'a be,
Que·l fals adutz semblan de be ab se,

5 y *manque* P. — 6 quen falh per *manque* R; fa *manque* P; *Bartsch proposait de suppléer :* qu'es pauc. — 8 mans] motz A; a bas A; qieu nai mainz uist P.

XXI. *Dans* APR. — 1 negun temps P. — 2 que de ioc mays A. — 3 i fa] e pai P. — 4 anc] an A; venra] uera P. — 5 via] guia P; aquel quel uol s. aquella u. A. — 6 hom; be *manque* A. — 7 maior A.

XXII. — *Dans* AGPR. — 1 lo] le AGP; dic P; semblansa A. — 3 *Tout le vers, sauf les deux derniers mots, manquent en* A *par suite d'un bourdon.*

trop et ajouter à ce qui manque; aussi celui-là est-il fou qui dépense au delà de ses facultés, car j'ai vu par là et je vois tous les jours bien des gens tomber de haut en bas.

XXI. Jamais en aucun temps — et cela est chose certaine — aucun bien ne vint à quiconque du jeu; et plus on a de valeur, plus on fait [en s'y adonnant] une sottise; car jamais, en aucun temps, il n'en est venu ni n'en viendra de bien. Suivre cette voie où on ne saurait trouver aucun bien, c'est, à mon sens, la plus grande folie; et c'est pourquoi on s'en doit rigoureusement abstenir.

XXII. Le sage dit qu'on ne doit pas juger un homme sur l'apparence, avant de l'avoir éprouvé; car le perfide apporte avec lui des façons honnêtes et fera que l'on ne se garde point de sa dé-

Per tal que hom no·s gart de son engan.
Aisi renha el mon truandaria,
Que·ls sabens fug per cobrir sa bauzia
Et ab los pecx le truans se rescon
Ab bel semblan, pueys los ras'e los ton.

XXIII. Nulhz hom tan ben non conoys son amic
Co fay aquel que a sofracha gran,
E·l proverbis vai nos o referman
Que ditz c'als bops conoys hom tota via
Son bon amic; per qu'ieu d'amic volria
C'ames de cor enaisi, per semblansa,
En pauretat co fay en aondansa.

XXIV. Cascun jorn truep pus dezaventuros
Lo segle fals, on yeu pus vauc enan;
Que per amor auray prestat ongan
De mos deniers, et aco voluntos,
A dos homes; e cant los vauc queren,
L'us me respon enequitozamen,

4 de soueneiar A. — 6 quels] quel AP; sabels A. — 7 pecx] peti P. — 8 lo ras e lescont A.

XXIII. *Dans* APR. — 3 uai] nes A; referma A, refrinan P. — 6 c' ames] al mens A. — 7 per p. A: en pauieza (?) con fai en audansa P.

XXIV. *Dans* APR. — 4 tuep... desabenturos A. — 2 aquest segle P; on plus yeu A. — 3 per *manque* A; poestat A; ugan AP. — 4 e eico P. — 5 vac P. — 6 eneguitozamen AP.

loyauté. Aussi règne en ce monde coquinerie, car le méchant, pour cacher sa malice, fuit les sages et va se cacher, avec ces beaux dehors, parmi les sots; puis il les rase et les tond.

XXIII. Nul ne connaît son ami comme celui qui tombe dans l'extrême dénuement, et le proverbe nous le confirme, qui dit que « au besoin on connaît son ami »; et c'est pourquoi je voudrais que l'ami aimât de tout son cœur [son ami] et lui fît même visage dans la pauvreté que dans l'abondance.

XXIV. Plus je vis et plus je trouve malheureux ce monde perfide: par bienveillance, j'aurai un jour prêté de mon argent, et cela bien volontiers, à deux hommes; si je le leur redemande, l'un me

L'autres me fuch : enaisi ai camjat
De gran valor ab bels ditz amistat.

XXV.

Tal[s] port' espaz[a] e bloquier
Qu'es grans e bels e de bon talh
Que als ops no val un denier,
Ans fug qui ab armas l'assalh ;
Qu'ieu say d'aitals e de petitz,
Laitz de faiso, pros et arditz;
Per qu'es fol qui los vol jutjar
Per lor semblan, ni mesprezar,
Car per lo petit pros se ditz
Aquest semblans, qu'es vers e fis,
Cant es als ops sa valor[s] vista,
Ben val mais per drap que per lista.

XXVI.

Motz homes trobi de mal plach,
Majormens c'o son per paureza;
Als paures non esta fort lach,

7 enaisi] ue uos cum P. — 8 valor] amor AP; am bels de samistatz A, a bels dezamistat P.

XXV. *Dans* AR. — 4 ans] am A. — 6 latz A. — 7 jutjar] usar A. — 9 pros se ditz *manque* A. — 10 es *manque* A.

XXVI. *Dans* AGPR. — 1 trobe A. — 2 maiorens A ; eza (*sic*) ni con son p. p. G. — 3 fort *répété* P.

répond avec colère, l'autre me fuit ; et voilà pour quoi j'ai échangé une amitié précieuse et abondante en belles paroles.

XXV. Tel porte épée et bouclier, grand, beau et solidement taillé, qui, au moment du danger, ne vaut pas un denier, mais s'enfuit quand on l'attaque ; j'en sais au contraire de petits et de vilaine apparence, qui sont courageux et hardis. Il est donc fou celui qui veut juger ou mépriser les gens sur leur mine : c'est au petit homme courageux que l'on peut appliquer ce dicton, si vrai et juste, quand on a, dans le besoin, reconnu sa valeur : « il vaut mieux comme drap que comme lisière ».

XXVI. Je trouve beaucoup de gens difficiles en affaires (?), et qui le sont surtout par suite de leur pauvreté. Mais cela n'est pas déshonorant pour les pauvres, quand ils se conduisent ainsi vis-à-

Ves aquels que an gran riqueza,
Car dreitz ditz que necessitatz
Non a ley, ayso es vertatz;
Ancar ditz dreg[z] que cor d'atendre
Deu hom per fach comtar e pendre;
Per c'om paures deu atrobar perdo
Can passa·l jorn de sa promessio.

XXVII. Hostes, ab gaug ay volgut veramens
Tostemps vieure et ab gaug vuelh ẻstar
Tan cant vieurai, car gaug mi fai amar
Tal on es gaug e beutatz e jovens;
E pus ab gaug soi de mon loc partitz,
Por Dieu vos prec c'ab gaug si' aculhitz,
C'ostals ses gaug no mi play ni gan̈dida :
Doncx dem nos gaug, car ses gaug non es vida.

5-7 encar dis dreiz qe cor *manque* A (*bourdon*). — 6 a ley *manque* A; ayso] et R. — 7 ancar] apres R. — 8 comtar] dritat P; comtar per fagz G; en penre A. — 10 qan... iorns P; et alongui cant fa (falh R) promession (promessio R) AR.

XXVII. *Dans* AGPR. — 3 amar] annar A. — 5 de mos luoxs partz A, de mon luoc issiutz P, de maseilhitz (*sic*) G. — 7 car senes gaug negus (neguns P) hom (homs P) non a uida GP. — 8 den A; non] nos A; e sia gaug a la per cert complida G; per qeu uoill gaug car finamors mi guida P.

vis des riches. Car le droit dit que nécessité ne connaît pas de loi, et cela est vrai; droit dit aussi que l'intention de tenir ses engagements doit être comptée et prise comme un fait; et c'est pourquoi le pauvre doit obtenir un répit quand il ne s'acquitte pas au jour convenu.

XXVII. Hôtelier, j'ai toujours, en vérité, voulu vivre en joie, et en joie je veux demeurer, tant que je vivrai, car joie me fait aimer tel où se trouvent joie, beauté et jeunesse; et puisqu'en joie je suis sorti de ma demeure, je vous prie, de par Dieu, de m'accueillir avec joie, car hôtel ou demeure sans joie ne me plaisent aucunement. Donnons-nous donc joie, car sans joie la vie n'est rien.

XXVIII.

Bontatz d'amic e de senhor
Non deu aver esgardamen,
Cant hom li fai paure prezen,
Mas el cor del prezentador;
Per que, s'ieu ai fach lo semblan,
Yeu prec la vostra valor gran,
Senher, que so c'ay dich veyatz,
Que razos o vol e bontatz,
Que deu hom dar al prezen complimen,
Cant sel que'l fay lo fay de bon talen.

XXIX.

Huey non es homs tant pros ni tant prezatz
Ni tan cortes ni ab tan de bo sen
Que no falha o en ditz o en fatz
E non yesca del dreg cami soen.
C'atressi truep c'om vay per pauc falhen
Co fai per trop; per que, a ma semblansa,
Deu perdonar senher(s) que am engansa
Seguon razo al forfach peneden
Et absolver lo sieu condempnamen.

XXVIII. *Dans* APR. — 1 bontaiz P. — 3 home P. — 6 la] a A. — 7 cayso que ieu dic A ; nobles marqes mon cor u. P. — 8 rarons A; qeles toiz uostres cert sapchaiz P. — 9 deu hom] deuon R; per qe deues mon cor el bon talen P. — 10 e so qen faill penre per complimen P.

XXIX. *Dans* AR. — 1 presant A. — 2 sentz A. — 3 faitz R. — 4 e] o A. — 7 que amoransa A. — 8 penden A. — 9 l. s. comandamen A.

XXVIII. Un ami et un seigneur vraiment bons ne doivent, quand on leur fait un maigre présent, rien considérer, sinon l'intention du donateur. C'est pourquoi, si j'ai fait de même (c'est-à-dire si je me suis trouvé dans le cas de ce donateur), je prie, Seigneur, votre grande valeur de réfléchir à ce que je viens de dire, car raison et bonté le veulent ainsi, à savoir que l'on doit considérer un présent comme accompli, quand celui qui le fait le fait de bon cœur.

XXIX. Il n'est aujourd'hui homme si honnête, si estimé, si courtois, si plein de sagesse qui n'erre en paroles ou en actions, et ne sorte souvent du droit chemin; — et je trouve qu'on peut errer par insuffisance comme par excès; et c'est pourquoi, à mon avis, un seigneur qui aime l'équité doit, selon raison, pardonner à la faute repentante et revenir sur sa condamnation.

XXX. Qui non perve·s al dan perpetual
Si que l'arma lay non puesca venir
Ja cant er mortz lay non poira gandir
4 Que non vaia ins el foc yfernal.
Et aquest mons es non res, tan vay lieu,
Contra·l regne celestial de Dieu,
On trobaran ben li bon veramen
8 E·l mal tot mal ses fi durablamen.

XXXI. Atressi ve hom paures en auteza
Com lo ricx chay d'aut en bas motas vetz;
Mas car o met la mortz en egaleza,
4 C'om no·n porta mas lo ben que faiz es,
Deu totz hom be far, si podia,
E·l ricx pus, c'atressi poiria
Venir d'aut bas, co·l gran[s] mur[s] pot cazer
8 Cant no·l soste so que·l deu sostener.

XXX. *Dans* AR. — 1 *Bartsch a lu* perve : *l'* s *en effet est dans* R *écrite au-dessus de la ligne et presque effacée;* al] el R. — 3 er] es A; lay] la A. — uenga metz el A.

XXXI. *Dans* AGPR. — 2 lo] le G, li P; mantas u. P. — 3 mas car il montz (?) o m. e. orgaleza P. — 6 pus *manque* P. — 7-8 con un tems ui cazer una torre per mal obrar per uer G; deuenir daut bas con chai erguelhs per uer o qant uns hom fai mas qe per poder P.

XXX. Celui qui ne se pourvoit point contre la damnation éternelle, de telle sorte que son âme n'y puisse tomber, ne saurait, quand il sera mort, échapper au feu infernal. Ce monde n'est que néant, tant il passe vite, en regard du règne céleste de Dieu, où les bons trouveront, en vérité, le bien et les mauvais toute sorte de mal, sans fin, perpétuellement.

XXXI. Le pauvre parvient aussi aisément à la grandeur que le riche tombe, bien souvent, de haut en bas. Mais comme la mort égalise ces deux choses et que l'on n'emporte que le bien que l'on a fait, tout homme doit faire le bien selon son pouvoir, et le riche davantage, car il pourrait bien tomber de haut en bas, comme peut tomber le grand mur quand il n'est plus soutenu par ce qui le devait soutenir.

XXXII.

D'omes say que van rebuzan,
Que son avut(z) bon e cortes,
E s'ane los lauziei nulha vetz,
Ar los puesc ben anar blasman :
Car qui fay mal e layssa be
Non deu aver lauzor per re
Del be que fes, pus qu'es laissatz,
Car bes pren fin cant mals es comensatz.

XXXIII.

Deus non laissa mal a punir,
Paraula es vertadeira;
Per que totz hom deu fugir
De mal obrar la carreira,
Car *nuls* mals non *a cuberta*
Et [es] *am* semblansa *certa*
Que hom *dis per tot* lo mon
Que·l fuecx no·s fay tan preon

XXXII. *Dans* AGPR. — 1 say] truob P; ques R. — 2 autz A, agut GP; e *manque* A; bon ez adreg G. — 3 e sieu ans los l. adreg G; e sanc en dieis bes nulhas ues P. — 4 car los puec A. — 5 e] el A. — 7 del ben] el be R.

XXXIII. *Dans* APR. — 2 so es P. — 4 de totz mals o. R. — 5-7 : *une partie de ces vers est difficile à lire dans* R *par suite d'une tache et Bartsch les a laissés incomplets; les mots en italiques sont empruntés à* A. — 5 nuls *manque* R; *on y déchiffre encore* en desc... erta; car mals uen en descuberta P. — 6 am *est remplacé dans* R *par un blanc équivalent à trois lettres; Bartsch suppose à tort ici une lacune plus considérable; après* semblansa, *une tache recouvrant cinq lettres;* e dis nom semblansa certa P. — 7 per tot *recouvert par une tache dans* R; qe se dis p. P. — 8 q. lo fuoxs non si A; qe fuocx nos P.

XXXII. Je sais des gens que l'on avait tenus pour bons et courtois, et qui vont empirant, et si jamais je les ai loués, je puis bien les blâmer maintenant; car celui qui fait le mal et laisse le bien ne doit, sous nul prétexte, obtenir de louanges au sujet du bien qu'il a fait, puisqu'il a renoncé à le faire, car le bien prend fin dès que le mal est commencé.

XXXIII. Dieu ne manque pas de punir le mal; c'est là une parole véridique. C'est pourquoi tout homme doit fuir la voie du mal, car nul mal ne peut être dissimulé et sa découverte est sûre; on dit, en effet, dans le monde entier que le feu ne peut être

Que·l fums no n'iesca : per que
Deu hom ponhar de far be.

XXXIV.
D'omes vey ricx et abastatz
Que non curan de lor aver,
Mas de gardar e de tener,
Tant es grans la lur cobeitatz,
Et auran de paures parens
Bos et adreitz et avinens,
Et non lur volran ajudar;
Per qu'ieu dic qu'ilh fan lag estar,
C'atressi notz trop gardars mantas ves
Co ajuda cant locx ni sazos es.

XXXV.
Qui a riqueza e non val
A sel que·n deuria valer,
May li play lo nom retener
De malvays que d'ome cabal;
Que la gens c'o sap lo·n desama
E l'en blasma e·l met en fama,

9 que lo (qel P) fums non an fortz (fors P) PR. — 10 deu hom laissar mal e R.

XXXIV. *Dans* PR. — 1 cabastaiz P. — 4 li lur cobertaiz P. — 6 dreitz R. — 7 e] eu P. — 9 e a. R. — 10 adna uida (?) P.

XXXV. *Dans* PR. — 2 qe P. — 4 del P. — 5 li g... len P.

enfoui si profondément que la fumée n'en sorte; c'est pourquoi tout homme doit s'efforcer de faire le bien.

XXXIV. Je vois des hommes riches et aisés qui n'ont, au sujet de leur avoir, d'autre souci que de le conserver et retenir, tant est grande leur avarice. Ils pourront avoir des parents pauvres, honnêtes, justes et aimables : ils ne voudront pas les aider. C'est pourquoi je dis qu'ils ont une mauvaise conduite et que souvent le souci de conserver nuit, quand il est excessif, de même qu'il peut aider quand il s'exerce en temps et lieu.

XXXV. Celui qui possède la richesse et ne s'en sert pas pour aider ceux qu'il devrait aider préfère le renom de mauvais à celui d'honnête homme; car les gens qui s'en aperçoivent le prennent en haine, le blâment et le vilipendent; et celui qui pour ce motif

Et qui si dona enemicx
Per aiso, fols es e mendicx;
Per qu'es bos sens c'om valha, per gardar
C'om no·l puesca repenre ni blasmar.

XXXVI. Bon es qui sap per natura parlar
Mas vos vezem c'uzansa cassa·l dreg;
Per qu'ieu pres may, e razos o eleg,
Que segon l'us nos dejam coformar;
C'atressi truep qu'es mals ditz le vers ditz
En *mot* de locx, com en luecx es ben ditz;
Per que yeu tenc tot home per gamus
Can repren so que·ls sabens an en us.

XXXVII. D'omes trobi que, ab lur gent parlar,
Vos lunharan un deute, si·l queres,

8 fals P. — 9 valha] uala P.

XXXVI. *Dans* APR. — 2 que uns (us P) cassa lo d. AP; enjansa *est une fausse lecture de Bartsch.* — 3 qu'ieu *manque* P; prese may e r. nos lieg A. — 4 confermar A, confortar P. — 5-6 c. t. quel mal dich leu es dic en mots de luoxs es ben dicz A; m. d. le ueritz ditz e moutz de luox es ditz P; mot] mon R. — 8 qel sabent P; cant de r. so que el sab ben cennusa A.

XXXVII. *Dans* GPR. — 1 trobe... am G; lur gen] cortes P. — 2 uas luiharan P; sil] sis G.

se fait des ennemis est bien fou et misérable; en effet, c'est agir sagement que de se bien conduire, ne fût-ce que pour écarter de soi le blâme et la censure.

XXXVI. J'approuve celui qui parle franchement. Mais nous voyons que l'usage l'emporte sur le droit; c'est pourquoi j'estime — et la raison est de mon côté — que nous devons nous régler sur l'usage. Je pense donc que la vérité peut être en maints lieux déplacée, comme ailleurs elle sera à sa place. C'est pourquoi je considère comme niais l'homme qui blâme l'usage pratiqué par les sages.

XXXVII. Je connais des gens qui, par leurs belles paroles, réussiront à différer le paiement de leur dette, si vous la leur rappelez; et pourtant ils pourraient aisément vous payer, mais l'avarice

E poirian leugeyramen paguar,
Mas cobeitatz los fai fenher cofes
E lor fa dir qu'ilh o fan per paureza;
Per que yeu dic, pus qu'ilh dizon falseza,
Que dretz no vol que hom los an sofren,
Ni, si paguan, c'om lur prest pueis argen.

XXXVIII.

Anc de joc no vi far son pro
Ad home qui·l vai trop seguen,
Que s'avia mil marcx d'argen
E fos coms o rey[s] d'Arago,
Sa bona fama en perdria;
E qui son bon pretz en un dia
Despen, de dos mes non ave
En cobrar; per c'aiso m'en te.

XXXIX.

Totz maïstres deu estar
Qu'enseinh sa porta huberta

4 mas ilh si fan per coybetat c. G; mas sa la fin uen clamas ol uoges P. — 5 ezenfeinhon que ilh non an riqueza G; tornon uilan maldicent ab feunia P. — 6 pos ilh uan a primeza G; pos hom ues lur bauzia P. — 7 non ual P; que zom G. — 8 lur] li R.

XXXVIII. *Dans* PR. — 1 de] per P. — 2 qel... seuguen P. — 3 qe si nauia marcx P. — 5 on mais nol failli ses bauzia P. — 7 de III mes P. — 8 quel cobri P.

XXXIX. *Dans* GPR. — 1 doiz m. P. — 2 quessenha porta R, qeu sechi a P.

leur fait feindre la misère et ils se retranchent derrière leur pauvreté. Et c'est pourquoi je dis que, puisqu'ils mentent, la justice ne veut pas qu'on tolère cela, ni qu'une autre fois, quand ils auront payé, on consente à leur prêter de l'argent.

XXXVIII. Jamais je n'ai vu le jeu profiter à qui en abuse; possédât-il mille marcs d'argent, fût-il comte ou roi d'Aragon, il y perdrait sa réputation, et quiconque perd en un jour sa réputation, celui-là ne réussit pas à la recouvrer en deux mois : et voilà ce qui m'en empêche [de trop jouer].

XXXIX. Tout médecin doit se tenir [chez lui] et montrer sa porte constamment ouverte (?) et être toujours prêt à disputer avec les savants, cela est chose évidente. Et s'il refuse de le faire, il se fait

Et ab sabens disputar,
C'aiso es razos aperta;
E si d'aisso ditz de no,
El dona prezumptio
D'enjan o de non saber;
Per qu'es fols qui son aver
Despen en lui ni en re
Si no n'a profiech o be.

XL. Homs cant es per forfait pres
E sap c'aver deu greu pena
Del cors, dic que no falh ges
Si trebalh e dol en mena;
Mas sel qu'es pres en batalha,
O ses colpa, fai gran falha
S'a Dieu sos dans non grazis
E si non joga e ris;
Car no vieu nulhs homs dolens
Et aquel vieu qu'es jauzens;
Per que hom pres, cant n'espera issir
Deu joi aver e·l dan a Dieu grazir.

3 a sabers P, desputar G. — 5 eissi aisso P. — 6 prononsion G, prezonieio P. — 8 de lauer R. — 9 en alcuna ren G, d. se non sabe P. — 10 que na prenda qalqe be P.

XL. *Dans* GPR. — 1 per sos gag P. — 7 dieus G. — 8 es P; iuoga G. — 11 hom] le G; quan] que G; espera P. — 12 els dans GP.

soupçonner de supercherie ou d'ignorance. Il est donc fou celui qui dépense au profit de cet homme quelque chose de son avoir(?) s'il n'en éprouve quelque bien ou quelque amélioration.

XL. Un homme emprisonné pour un crime et qui sait qu'il doit être gravement puni dans son corps, je dis qu'il n'a pas tort s'il mène grand deuil et tristesse; mais celui qui est pris en bataille ou sans qu'il y ait faute de sa part, il a grand tort s'il ne rend pas grâces à Dieu de son dommage, et ne s'abandonne pas à la joie et à la gaîté ; car ce n'est pas vivre qu'être dans la douleur et celui-là vit vraiment qui est joyeux : c'est pourquoi un prisonnier, quand il espère sortir de prison, doit éprouver grande joie et remercier Dieu de son dommage.

XLI.

Bertran lo Ros, yeu t'auch cobla retraire
En tant cars rims que huey non es persona
Qu'en lo semblan respost te pogues faire;
Per que tos cors a saber no s'adona :
No fai valor sel que nus vol sobrar
Cant es armatz, ni deu nuls comensar,
Segon razo, obra c'a fi no venha;
Per qu'ieu ti prec hueimay ton cors s'en tenha.

XLII.

Anc non fo homs tant savis ni tant pros
Que non falhis o en ditz o en faitz;
Pero qui falh e·l falhimen[s] li platz,
Razos no vol li sia faitz perdos;
Mas sel que falh e conois son falhir
E s'en penet, dreitz no l'en deu punir;
E qui no fay lay on cove perdo
Falh atressi, car el no siec razo;
Per que totz homs deu far perdonamen
Als penedens et als sieus majormen.

XLI. *Dans* R *seul.*

XLII. *Dans* GPR. — 1 huey non es R. — 2 falha R. — 5 *le second hémistiche manque* P. — 6 pena P. — 8 fal P; sec GP.

XLI. Bertrand le Roux, je t'entends réciter des *coblas* en rimes si rares qu'il n'est aujourd'hui personne qui pourrait te répondre de même sorte; c'est pourquoi tu n'agis pas sagement : il ne fait pas chose louable celui qui, bien armé, veut l'emporter sur les gens sans armes, et l'on ne doit pas, selon raison, entreprendre une chose que l'on ne saurait mener à bonne fin; c'est pourquoi je te prie de t'en abstenir désormais.

XLII. Il n'est homme aujourd'hui si sage ou si preux qui ne pèche en paroles ou en actes: celui à qui sa faute plaît, raison ne veut pas qu'il lui soit pardonné; mais celui qui pèche et reconnaît sa faute et s'en repent, on ne doit pas l'en punir. Et celui qui ne pardonne pas là où il convient, celui-là pèche également, car il ne suit pas la raison. C'est pourquoi tout homme doit pardonner aux repentants et particulièrement à ses proches.

XLIII.

Bertran lo Ros, tu yest homs entendens,
Mas repenres en totz locx es folors,
E, si sabes, tu non yest pas doctor[s],
Car m'as repres non pas amigalmens;
Car s'ieu, parlan ab un de gran valensa,
Dic un fals mot, tu fas mays de falhensa,
Si·m reprenes, qu'ieu non fas, per un dos,
Car non gardas luoc ni temps ni sazos.

XLIV.

Totz trops es mals : enaissi sertamens
O truep ligen els libres dels auctors,
E d'autra part que lauzors es blasmors,
Pos hom conois que la vertat n'es mens;
Per que totz hom deu metre s'entendensa,
Can vol lauzar, c'om non y truep falhensa;
Que si·l vertatz no y es, no es razos
O denh grazir pros dona ni hom pros.

XLIII. *Dans* R *seul.*

XLIV. *Dans* GPR. — 2 legen... autors GP. — 3 lauzors] lamors R; es] e G. — 4 conors P; la] li GP. — 6 trop G, truob P — 7 no es *manque* P. — 8 denh] dels P.

XLIII. Bertrand le Roux, tu es un homme avisé, mais blâmer en toute occasion, c'est folie. Or, en dépit de ta science, tu n'es pas docteur, et tu fis mal (?) de me reprendre d'une façon non amicale. Si, parlant à un homme de grande valeur, je dis un mot de travers, tu pèches, en me reprenant, deux fois plus que je n'ai péché, car tu ne tiens compte ni du lieu, ni du temps, ni de l'occasion.

XLIV. Tout excès est mauvais, voilà certainement ce que je trouve écrit dans les livres des auteurs; j'y lis, d'autre part, que la louange se change en blâme quand on reconnaît que la vérité en est absente : c'est pourquoi tout homme doit prendre garde, quand il veut louer, qu'on ne trouve dans ses paroles aucun défaut, car si la vérité n'y est pas, il n'y a pas de raison pour qu'une dame ou un homme de bien vous en ait de la reconnaissance.

XLV.

Als demandans respondi qu'es Amors
Ni co si fay entre *los* fis amans :
Tot aisi·s fay fin' Amors de sas flors
Co'l mels s'en fai, c'aiso es sos semblans.
Beutatz non es pas a totz d'agradatje,
Mas, cant le cors vol als huelhs cossentir,
Amors dissen por los huelhs el coratje,
Pueis cortes ditz et onrar e servir
La fan granar et a son temps venir.

XLVI.

Dieus fe Adam et Eva carnalmens,
Ses tot pechat, l'u[n] ab l'autre ajustar
E'*n* totz aquels que d'els fes derivar
Dieus volc fos faitz carnals ajustamens ;
E pus Adam[s] fon de totz la razitz,
Senes razitz nulhs arbres es floritz,
Per c'amans fis et amairitz complida
Cant s'ajuston, dic que non fan falhida.

XLV. *Dans* R *seul.*

XLVI. *Dans* PR. — 1 camalmens P. — 2 peccar R. — 3 quan fes dieus d. R. *Le dernier mot peu lisible : Bartsch a lu* deviar — 4 sos... camals P. — 5 fon daquest mon raiziz P. — 6 arbres non es P. — 7 ni amanz c. P. — 8 non pecan ses fallida P.

XLV. A ceux qui me le demandent, je dirai ce qu'est Amour, et comment il prend naissance parmi les loyaux amants : loyal Amour naît de ses propres fleurs, tout ainsi comme le miel (?), car telle est sa nature. La beauté n'est pas pour tous un appât, mais quand le cœur s'accorde avec les yeux, Amour descend par les yeux au cœur, puis courtois propos, honneurs rendus et service le font grainer et venir à point.

XLVI. Dieu unit l'un à l'autre charnellement Adam et Ève, sans péché; et, entre tous ceux que Dieu [a fait descendre d'eux], Dieu a voulu que fût faite union charnelle; et puisque Adam fut la racine de tous, et que sans racine nul arbre ne peut fleurir, je dis que quand loyal amant et amante accomplie s'unissent, ils ne commettent point de faute.

XLVII.

D'omes truep fort enamoratz
De femnas drudeyras ses fe,
E soi sert que cascus si cre
Car ben ama, que si' amatz.
Mas sapchas qu'el y cre folia,
E la fai, qu'ieu truep ses bauzia
Que cascuna, can ven a la perfi,
Vol ab caval, palafre e rossi.

XLVIII.

De femnas drudeiras y a,
Sabens, pauras et acorsadas
Que se fenhon enamoradas
Per mais galiar sa e la
E que mielhs puescan tondre e raire
Los fols; per qu'ieu lor vol retraire
Que, si alcuna mi cossen
Qu'ieu y jassa per mon argen,
Qu'ieu non lay torn, car mescaps e bauzia
Deu hom fugir en cal que part que sia.

XLVII. *Dans* PR. — 2 *Bartsch a lu* fermas; *quoique le milieu du mot soit peu net, la lecture est certaine; à* XLVIII, 1, *où il a lu également* fermas, femnas *est très clair;* donas drudieras P. — 3 e suiz euz P. — 5 qellz si cres P.

XLVIII. *Dans* PR. — 1 dompnas druideras P. — 2 sabeinz P. — 3 qe si fan fort P. — 4 e uan galian P. — 5 e uei boi tot iom P. — 6 lo fol R; *Bartsch a lu* sol, *quoique le mot soit très net.* — 9 lay] li P ; eliauzia P.

XLVII. Je connais des hommes fort amoureux de gourgandines sans foi, et je suis certain que chacun se croit aimé, puisqu'il aime. Mais sachez que c'est folie de le croire, et qu'ils agissent follement, car je constate, sans mentir, que chacune, à la fin des fins, veut, avec le cheval, le palefroi et le roussin.

XLVIII. Je connais des gourgandines adroites, pauvres, et... qui se feignent amoureuses pour mieux tromper le tiers et le quart, et pour mieux tondre et raser le fou : c'est pourquoi je veux les avertir que si quelqu'une m'accorde ses faveurs pour mon argent, je me garderai d'y retourner, car on doit en tous lieux fuir dommage et tromperie.

XLIX.

De trachoretz sai vey que lur trichars
Torna sobr'els; e par mi dreg[z] jutjars,
Car cascus sa molher tricha
Qu'elas los vaian trichan;
Per que, cant veira[n] l'engan,
Er tort si n'a[n] dissazec...
Ni'n baton las lurs molhers,
C'als guers deu hom esser guers.

L.

Qui per bon dreg se part d'amor
Don irais, si co (yeu) m(en) vuelh partir
De vos, yeu say qu'el fai valor
E sen, can non vol nulh mal dir.
Mas yeu, don m'es salvatje,
Soi d'autre se[n] car autr'amatz :
Per qu'ieu prec Dieu com hom iratz
Que·us don mal encombratje
Et qu'el foc d'ifern vos abratz,
Car ieu conosc que·m galiatz.

XLIX. *Dans* R *seul :* 4 uaian *est très net, mais l'i étant légèrement infléchi, comme souvent dans ce ms., Raynouard* (*Lex.*, V, 423, *à* trichar) *et Bartsch ont lu* vazan.

L. *Dans* PR. — 2 *la lecture* irais *dans* R *n'est pas absolument sûre ;* don naissi con gen nulh P. — 3 yeu] qeu P. — 5 ieu sai do mes P. — 7 hom siraitz P. — 8 don *manque* P. — 10 yeu conoisc P.

XLIX. Je sais de petits trompeurs, dont la tromperie retombe sur eux-mêmes; et il me paraît juste, puisque chacun trompe sa femme, que leurs femmes les trompent. C'est pourquoi, quand ils s'apercevront qu'ils sont trompés, ils auront tort, s'ils en conçoivent du dépit(?) et battent leurs femmes, car aux louches on doit être louche.

L. Celui qui, pour une juste cause, met fin à un amour dont il a lieu de se plaindre, comme moi, qui veux me séparer de vous, je sais qu'il agit en galant homme et en sage, en s'abstenant de mauvaises paroles. Quant à moi, et je le regrette, je suis d'autre humeur [et ne puis supporter] que vous en aimiez un autre : c'est pourquoi je prie Dieu, en homme irrité que je suis, qu'il vous donne force tracas et vous grille dans le feu d'enfer; car je m'aperçois que vous me trompez.

LI.
Per fol tenc qui s'acompanha
Ab sel a qui a fach mal;
Car non es c'ades non planha
Dins son cor *l*'ira mortal;
Que coratje sert, sapchatz,
Non a ben tro qu'es venjatz;
Per que totz hom deu refudar la pacha
D'ome, cant mal ni anta li a facha.

LII.
Enaisi com en guazanhar
Coven sens e discressios,
Enaisi coven qu'el gardar
Hom sia savis e ginhos;
Qu'enaisi co es mesprezatz
Hom ses denier, l'autr'es prezatz;
Per qu'es be sens c'om gazanh e retengua,
Ab que gart be trop gardars dan no'l tengua.

LIII.
D'omes trobi fols et esservelatz
Tostemps sosmes a malvat[z] noirimens

LI. *Dans* PR. — 1 sa compaincha P. — 2 a *répété* P. — 4 dira R; cors aunez dira m. P. — 5 corages P. — 7 refuiar P.

LII. *Dans* PR. — 2 sen R. — 3 gornar P. — 4 om sauis sia engignos P. — 6 *manque* P. — 7 be] bons P. — 8 gart] gait; dan] don P.

LIII. *Dans* GPR. — 1 e *manque* GP; eissir uilhatz G. — 2 sautmes G, soiz mes P; *au lieu de* noirimens, *pourtant très net, Bartsch a lu* movimens.

LI. Je tiens pour fou celui qui se lie avec l'homme à qui il a nui, car il n'est pas possible que celui-ci ne continue à garder en son cœur un mortel ressentiment; il ne se calmera, sachez-le bien, que quand il se sera vengé : c'est pourquoi tout homme doit refuser de faire marché avec celui à qui il a fait mal ou honte.

LII. De même qu'à l'acquérir convient sagesse et modération, on doit être dans la garde de son bien, sage et prudent, car autant est méprisé l'homme sans argent, autant est prisé l'autre : aussi est-ce sagesse de gagner et de conserver, en prenant bien garde toutefois que trop conserver ne vous nuise.

LIII. Je vois des hommes fous et écervelés, toujours adonnés à mauvaises coutumes, qui ont cependant des pères sages et pru-

Et an paires savis et ensenhatz
Et en totz faitz de bos captenemens.
Com es aiso, que *lo* filhs, per natura,
Deu resemblar lo pair'? E l'Escriptura
C'o ditz doncx ment? Qu'ilh son filh de trotiers
O de ribautz o d'autres pautoniers.

LIV. Una decretal vuelh [yeu] faire
Que er segon razon bastida,
Que femna joves repentida
Non estia en l'orde gaire;
Car yeu trobi que putaria
Non a pauza, ni drudaria,
Ni lor semblans, aisi com es amors,
Que non pauza, tro que a fach son cors.

LV. Mal fai qui'nclau ni enserra
Dona jove e'namorada,

3 ez... ez G : paire P. — 4 bos] bes P. — 5 qe li fils P ; sils fils G, silh filh R. — 6 reconblar, e *manque* P. — 7 ment] mens R ; trotiers P. — 8 ribaut GR.

LIV. *Dans* PR. — 1 yeu *manque* PR. — 5 geu trob cert P. — 6 non an p. P. — 7 cuns dells es a. P.

LV. *Dans* GPR. — 1 qui clau R, quynclaus G, qin claus P. — 2 iouenamorada PR.

dents, dont toutes les actions sont irréprochables. Comment peut-il en être ainsi, si le fils par nature doit ressembler au père? Et l'Écriture qui nous le dit, ment-elle donc? Non ; mais c'est qu'ils sont fils de vagabonds, de ribauds, ou d'autres gens de rien.

LIV. Je veux faire une décrétale, qui sera fondée en raison : c'est que jeune femme repentie ne s'avise pas d'entrer en religion ; car je crois que la mauvaise conduite et la dépravation n'ont pas de fin, ni rien de ce qui leur ressemble, comme l'amour, qui ne s'arrête pas, jusqu'à ce qu'il ait accompli sa carrière.

LV Celui-là a tort, qui enferme et enserre femme jeune et amoureuse, car c'est alors qu'Amour la tourmente [le plus] et l'échauffe davantage du désir de voir son amant. Je dis donc qu'il a tort,

C'adoncx amors li mou guerra
E la fai pus escalfada
De vezer son amador,
E doncx ben fai gran folor;
Que femna vol ades mai
So c'om li ved'e l'estrai
Que nulh' autra re : per que
Fai mal qui'nclauza la te.

LVI. Enaissi com cortezia
S'espan e mou del cortes,
Tot enaissi vilania
Mou del vilan mal apres;
Per que totz hom fai folor
Que cuja traire valor
Ni cortezia de vila;
Car non es ni fo ni sera
Que cadauna creatura
Non reverta vas sa natura.

LVII. Major fais non pot sostener
Homs dreituriers en aquest mon
Que paguar so que deu per ver;
Per que li ric home que son

4 plus GP. — 7-8 *manquent* G. — 8 listrai P.

LVI. *Dans* PR. — 1 com *manque* R. — 2 e] en P. — 6 que] cant R. — 7 uila *complété d'une main plus récente en* uilania *dans* R. — 8 car hane non fo ni non sera P. — 9 qeu qadauna enatura. — 10 reuerte R.

LVII. *Dans* PR. — 1 sostenir P. — 3 p. son deute P.

car femme préfère toujours à toute chose celle qu'on lui défend et interdit. C'est pourquoi il a tort, celui qui la tient enfermée.

LVI. De même que courtoisie émane du courtois et se répand autour de lui, de même vilenie émane de vilain mal appris : c'est pourquoi tout homme fait folie qui espère tirer valeur ou courtoisie de vilain, car il est, a été et sera toujours impossible que chaque créature ne retourne pas à sa nature.

LVII. L'homme juste ne peut en ce monde se soumettre à une obligation plus étroite(?) que celle de payer ce qu'il doit vraiment :

Que volun vieur' onest e mon
Non deurion anar fugen
D'aculhir lur paure paren.
Car veramen bon[s] sanc[s] no men,
E car a Dieu qui li ajuda platz,
E deutes es, deu li esser pagatz.

LVIII. Nulhs hom non deu trop en la mort pensar,
Ni trop marrir cant mortz li vai tolen
Son bon amic, qu'ieu trobi veramen
Que, si o fa, lonc(x) temps non pot durar,
Qu'en trop pensar pert lo gaug de sa via,
E trop marrirs vay lo meten en via
D'abreujamen de jorns e de sos ans;
Per qu'ieu de gaug mi soi fag sos compans.

LIX. Savis hom en re tant no falh
Com can cre lauzengeira gen,
Qu'ieu n'ai vist e·n vey dar trebalh
Ses colpa soveneyramen;

5 qe an de ben far cor ualan P. — 7-10 per paureza home ualen — ni maiormen paubre paren — car deutes es almosna e bons faz — qom deu pagar qa deu ren tan non plaz P.

LVIII. *Dans* PR. — 1 mortz P. — 2 mort R. — 4 podirar P. — 5 qu'en] qel P. — 6 e] el P; la uai P. — 7 abreuiamens R.

LIX. *Dans* GPR. — 1 res R. — 2 cres G, creis P. — 3 ai uist e uei R. — 4 souenieiramen G, souenier- P.

c'est pourquoi les hommes riches, qui veulent vivre honnêtes et justes, ne devraient pas éviter d'accueillir leurs parents pauvres, parce que vraiment bon sang ne peut mentir, et que celui-là plaît à Dieu qui les aide; enfin, c'est une dette qui doit leur être payée.

LVIII. Nul homme ne doit trop penser à la mort, ni trop se désoler, quand elle lui enlève son bon ami, car je pense en vérité que s'il agit ainsi, il ne peut vivre longtemps, car trop grand souci gâte la joie de sa vie, et l'affliction le met en voie d'abréger ses jours et ses années : c'est pourquoi j'ai fait de joie ma compagne.

LIX. L'homme sage ne peut faire une plus grande faute que de croire les flatteurs, car j'en ai vu et j'en vois souvent nous donner

Per que totz hom que savis sia
Deu saber la vertat enans
De tot fach, e pus la sabria
Deu punir et esser jutjans.

LX. Sel que dic qu'ieu fas foldat
Car de nuetz vauc trop soven
A mi no par en vertat
Que aja natural sen :
Car lai on forsa d'amor
Ven[s], no y a contrastador
No·n fassa sas volontatz;
E car selars may li platz
Que res, en tout mon afaire
Vauc de nuetz co fis amaire
E vauc fugen lai on [ieu] vey la lutz
E las gachas, tro que·m soi escondutz.

LXI. S'ieu ay falhit per razo natural
Nulhs no m'en deu repenre ni scarnir,
Qu'ieu ai rimat de fin cor ses mentir
Et en amors nulh no pot metre sal;

7 la] lo G. — 8 ez e. G.
LX. *Cette cobla et les dix suivantes dans* R *seul.* — 3 uertat.

de grands soucis sans qu'il y ait de notre faute : c'est pourquoi tout homme qui veut être sage doit savoir d'abord la vérité de toutes choses, et, quand il la sait, il doit juger et punir.

LX. Celui qui dit que je fais folie en sortant trop souvent de nuit ne me semble pas en vérité avoir son bon sens : car là où force d'Amour l'emporte, nul homme n'est assez fort pour l'empêcher de faire de lui ses volontés; et comme le secret lui plaît plus que toute autre chose, je fais mes affaires de nuit comme bon amoureux, et dès que je vois la lumière ou les guetteurs, je m'enfuis, jusqu'à ce que je sois bien caché.

LXI. Si j'ai failli faute de raison naturelle, nul ne m'en doit reprendre ni honnir, car j'ai rimé sans mentir en obéissant à l'inspiration d'un cœur amoureux, et nul ne peut rien contre

Doncx s'ieu ai dich en alcun chantar mieu
Alcun no sen, fach ai lo voler sieu,
Car fin' Amors non obra segon sen
En nulha re tan com segon talen.

LXII. Nulhs hom non port' amistat
Si son amic non repren
En secret, can ditz foldat
O li vey far falhimen,
C'aiso es deutes d'amor
Que hom deu, segon valor,
Paguar, e, cant es pagatz,
Si·l repres per sas foldatz
No se vol del mal estraire,
No·n deu hom aver que faire :
Car qui repren sel on non es vertutz
Mi par qu'es folh et per fol es tengutz.

LXIII. Tota dona que aja cor d'amar
E·l play de far amic secretamen
Mai deu voler que l'amic, per un sen,
La en pregue que si la·n fai preguar;
Car nulha res non es secreta sia
C'o[m] sapcha·n tres : per que dona deuria

amour. Si donc j'ai dit, en quelques-uns de mes vers, des choses non sensées, j'ai fait sa volonté; car loyal amour ne se conduit en rien suivant la sagesse, mais suivant son caprice.

LXII. Nul homme n'est un véritable ami s'il ne reprend secrètement son ami, quand il l'entend dire une sottise ou lui voit faire une faute: c'est là une dette d'amitié qu'on doit payer selon la valeur [de chacun]; et quand cette dette est payée, si le réprimandé, par sa folie, ne veut pas renoncer au mal, on ne doit plus s'occuper de lui : car l'homme qui reprend celui qui n'a pas la vertu [de s'amender], il me semble qu'il est fou, et tenu pour fou.

LXIII. Toute dame qui a volonté d'aimer et à qui il plaît de faire ami secrètement doit préférer, cent fois pour une, que son ami la prie lui-même, que s'il la faisait prier; car il n'est pas possible qu'une chose reste secrète quand elle est sue de trois per-

Voler l'amic que la pregue enans
Per los sieus precx que per autres, mil tans.

LXIV. Mais parla hom tostemps d'un mal,
Cant hom lo fai, que de cen bes;
Et on mais la persona val
Adoncx en brug may tota res;
Per que devon li gran e·l ric
Ben paguar, que per els o dic,
Qu'ieu en sai un qu'el fôra mielhs assatz
Que ben pagues, que car n'es fort blasmatz.

LXV. Cobla ses so es enaissi
Co·l molis que aigua non a;
Per que fai mal qui cobla fa
Si son non li dou' atressi;
C'om non a gaug pas del moli,
Mas per la moutura que·n tra.

LXVI. Tal[s] vai armatz et a cors bel e gran
Qu'es vils e flacx e volpilh[z] sotz la pel.

LXIII. 7 pregue] pregua.
LXIV. 4 totas. — 8 que car] *corr.* car el.

sonnes : c'est pourquoi une dame devrait, mille fois pour une, vouloir que son ami la priât lui-même que par des intermédiaires.

LXIV. On parle toujours plus d'une seule faute, quand quelqu'un l'a commise, que de cent belles actions; et plus la personne a de valeur, plus on en fait de bruit : c'est pourquoi les grands et les riches doivent bien payer [leurs dettes] ; c'est pour eux que je le dis; et j'en sais un à qui il eût bien mieux valu qu'il les payât, car il en est fort blâmé.

LXV. Couplet sans musique est pareil à moulin sans eau : il a donc tort celui qui fait un couplet sans l'accompagner de musique, car ce n'est pas le moulin qui donne de la joie, mais la mouture qu'on en tire.

LXVI. Tel est armé et a le corps grand et bien fait qui, là-dessous, a un cœur vil, mou et lâche, et tel est petit qui dément son

E tals es paucx que desmen son semblan
Can ven als ops, ab un petit cosselh,
Per luy se dis que us draps motas vetz
Val mai per drap que per list'; aisi es
C'us pauc[s] destrui be un *gran* e·l cofon
E l'aussi be, o li fug o s'escon.

LXVII.

Qui vol paradis guazanhar
Fass' aiso qu'ieu vuelh retraire,
Pueis no·l cal clerguada faire
Ni en estreg orde intrar :
Coffes se — et es ben devers —
Et non fass' ad autre *mia*
So c'a lui non vol fach sia :
Pus non quier lo devis poders.

LXVIII.

En aiso truep qu'es bona pauretatz
Car mostr' a sert qui ama coralmens;
C'aitant cant yeu puec servir fuy amatz,
E car non puesc, cascus mi vay fugen;
Per que·m par fols, segon mon essien,
Qui ses aver quier amicx ni'cundansa;
Aja lo pres que Rotlan pres en Fransa,

LXVI. 7 gran] pauc.
LXVII. 6 mia] dia.
LXVIII. 1 truep] uep. — 7 pres] *corr.* ac.

apparence quand on vient à l'épreuve... C'est pour lui qu'on dit souvent qu'un drap vaut mieux pour drap que pour lisière. C'est aussi qu'un petit homme peut en abattre un grand, le vaincre, et même le tuer, si celui-ci ne fuit ou ne se cache.

LXVII. Que celui qui veut gagner le paradis fasse ce que je vais lui enseigner, puis il n'aura pas besoin de se faire tonsurer ou d'entrer dans un ordre rigoureux : qu'il se confesse, c'est bien juste, et qu'ensuite il ne fasse pas à un autre ce qu'il ne veut pas qu'il lui soit fait. Puis.....

LXVIII. Je trouve que pauvreté a ceci de bon qu'elle montre à plein qui vous aime sincèrement : tant que j'ai pu rendre service, j'ai été aimé; et maintenant que je ne le puis plus, chacun m'évite. C'est pourquoi celui-là me paraît fou — c'est mon opi-

Cortezia, beutat, saber e sen,
Pus l'avers falh, non es prezatz nien.

LXIX.

D'omes y a e say n'un majormens
Que, si parlatz, tantost venra de cors
E repenra, e cuja·s que honors
Li sia grans, mas lo es grans no sens;
Car sel que ha de parlar entendensa
Non deu falhir, car may fa de falhensa
Hom entendens, can falh, c'us que n'es blos,
E majormens reprendens, per un dos.

LXX.

Hom de be, segon *bontat*,
Non deu penre ab fol conten,
Que yeu vos dic en vertat
Que per dever eyssamen
Li fol devon far folor
E dir, co·l valen valor;
Per que·m par pus fol[s] assatz
Que·l fol *qui* repren sos *fatz*
Ni sos ditz, a mon vejaire,
Que mal fazen son afaire

LXIX. 2 uenran.
LXX. 1 bontat] beutat. — 8 que] qui ; fatz] faitz.

nion — qui sans argent cherche amis ou alliés; qu'il ait la valeur que Roland eut en France, courtoisie, beauté, savoir et sagesse, si l'argent lui manque, il est estimé moins que rien.

LXIX. Je connais des hommes, et j'en sais un particulièrement, qui agissent ainsi : si vous parlez, il accourt pour vous reprendre, et il croit que cela lui fait grand honneur; c'est au contraire une grande sottise, car celui qui a assez d'intelligence pour bien parler ne doit pas faillir. Or, un homme sage, quand il fait une faute, est plus blâmable que celui qui n'a pas de sagesse; et s'il reprend les autres, il pèche doublement.

LXX. Un homme sage, selon raison, ne doit pas se quereller avec un fou; car je vous dis en vérité que les fous doivent faire et dire des folies, comme les sages des choses sages; aussi me paraît-il beaucoup plus fou que le fou — c'est mon opinion — celui qui

Fols fassa be, so es de Dieu vertutz,
C'om deu lausar, pus folhs es conogutz.

LXXI. S'ieu ben plagues als pecx desconoisens,
Donc for' ieu pecx et desplagr' als melhors,
E plagra mi blasmes e desonors
E·m desplagra homs pros e conoisens,
Car totz temps plai als crois desconoisensa
E als valens valor[s] e conoisensa,
E qi pogues plazer ad anbedos
Doncs plagra i tan un[s] avols com uns bos.

LXXII. Ab son amic si deu hom conseilar
Qan lo truoba savi e conoisen,
Qe·l fins amicx dona plus finamen
A son amic conseill, segon qe par,
Q'autre savis non s'estudiaria
Tant el conseill co·l fins amicx faria.
Car si l'amicx perdia, *fora* dans
Al fin amic, per qe·i es plus gardans.

LXXI. *Dans* P *seul (de même que la cobla suivante)* [éd. Stengel, nº XLV.] — 1 ms. planges (ou plangues?). — 2 e] o.
LXXII. [éd. Stengel, nº XLVI]. — 7 perdria, seria...

reprend les actes ou les paroles de celui-ci ; que le fou fasse bien en agissant mal, c'est miracle de Dieu qu'on doit louer, du moment que le fou est reconnu comme tel.

LXXI. Si je plaisais aux sots, aux gens sans raison, je serais sot moi-même et déplairais aux meilleurs ; toute chose blâmable et déshonorante me plairait, et me déplairaient les gens honnêtes et sensés ; car toujours sottise plaît aux méchants et aux gens de bien, valeur et intelligence. Et si quelqu'un pouvait plaire aux uns et aux autres, c'est qu'un mauvais lui plairait autant qu'un bon.

LXXII. On doit prendre conseil de son ami quand on en trouve un qui soit sage et intelligent, car l'ami dévoué donne, semble-t-il, à son ami un conseil plein de prudence ; un autre sage ne s'appliquerait pas autant que l'ami dévoué à donner un bon conseil, car ce serait dommage pour l'ami dévoué si son ami faisait quelque perte : et c'est pourquoi il y regarde de plus près.

NOTES.

I. 2. Je repousse avec quelque hésitation la leçon *empenha*, appuyée par *APG*. Mais *empenher* me paraît avoir un sens trop fort, et *se emprendre* est souvent attesté dans des phrases très analogues à celle-ci (voy. Rayn., IV, 631b et Levy, *emprendre*, 9). Il y a au moins un exemple de *prenha* pour *prenda* (G. Faydit, *Cum que*, c. I, *M. G.*, 455).

5. *Be*, quoique employé sans article, est certainement un substantif, auquel il faut rapporter le pronom personnel du vers suivant. Même emploi XXXII, 5.

6. On retrouve la même pensée dans le *Libre de Seneca : Bon conseil fi* (corr. *si*) *fol le te dona — Nol mespreses per la pressona* (Bartsch, *Denkm.*, 200, 11-2; éd. Festa, v. 575-6, dans *Annales du Midi*, XVIII, 312).

II, 5. *Aizina*, « commodité » (s.-ent. de faire le mal sans être vu).

6. *Una*. Je vois ici un adjectif féminin pris au sens neutre, sans relation avec un substantif déterminé, dont il y a tant d'exemples en français ancien et moderne. Cf. Tobler, *Jahrb.*, VIII, 338, et *Dis dou vrai aniel*, note au v. 2.

9. Le mot *brosson*, qui dans *AP* remplace *ansa*, ne signifie pas « anse », mais « bec »; voy. Mistral, *s. v. boursoun* et *broussoun*. La leçon de ces deux mss. doit être originale, car le mot paraît propre à la région rhodanienne.

III, 1. Je prends *entendedor* au sens étymologique : celui qui tend, applique son esprit à quelque chose : le contexte indique suffisamment de quoi il s'agit.

2. Il y a une idée sous-entendue, à savoir que c'est l'auteur lui-même que provoquent à la lutte ces *entendedors*. Je ne connais pas d'exemple de *cais* dans le sens de « comme si ». Pour la construction du mot avec l'indicatif, voy. Levy, *cais* 2.

V, 2-3. *Que'l porta crim*, « qui est pour lui-même un sujet d'accusation »: pour ce sens de *crim*, cf. Levy, I, 416, et III, 409. La même pensée est exprimée dans les « Trente sis mestres folies » (Jubinal, *Nouveau recueil*, II, 373) : *Ki altres blasme dont il meïme est cupable.*

6. *Fama*, au sens de « mauvaise réputation », ne se trouve que dans B. Carbonel (cf. XXXV, 6).

VI, 5. Bartsch remarque que la locution *fol e muzart* est familière à P. Cardinal, que B. Carbonel a souvent imité. Je crois que c'était plutôt une locution toute faite. Voy. cobla 86 du ms. *P* (*Archiv*, L, 274, et Rayn., IV, 295). L'emploi de *emplegar* sans régime est singulier (voy. Levy, *s. v.*) Peut-être faut-il suppléer *se*.

VII, 2. Corr. *calha* en *cal*?

VIII, 2. Ce passage de P. Cardinal se trouve dans la pièce : *Tan son valen nostre vezi* (Mahn, *Werke*, II, 189) : *Tal n'i a, mas non dirai qui, Que foron porc en Guavauda, Et en Vianes foron ca, Et en Velaic*

foron masti, Seguon l'afaitamen cani; Mas quar non han coa, rema. Il n'est pas parfaitement clair; tous les mss. imprimés portent au reste *foron* (prétérit) et non *foran* (condit.), qui serait exigé par le sens, et que paraît avoir écrit Carbonel. Bartsch, dans son *Prov. Leseb.* (83, 33), écrit *fosson*, mais je ne sais où il prend cette leçon.

X, 3. Cette folle façon de « garder » sa richesse consiste évidemment à la dépenser trop largement, c'est-à-dire à ne pas la garder du tout. — Cf. une idée analogue dans la cobla LII.

8-9. Jeu de mots sur *marc* (monnaie) et le thème du verbe *donar*. — *Quar en lur cortz fa sains Marcs acabar — Mais que Jesus ab totz los autres sens*, avait déjà dit G. Anelier (204, 3), en parlant des clercs (Rayn., *Choix*, V, 179). A. Tobler a recueilli un grand nombre de locutions de cette sorte dans un article bien connu (*Verblümter Ausdruck*, etc., dans *Vermischte Beitraege*, II, 2e éd., p. 211 ss.; voyez notamment p. 231 ss.). Je crois que Bartsch précise trop et attribue à l'auteur trop d'esprit en disant : « *Donatz* signifie ici celui qui se laisse graisser la patte, accepte les présents, ce à quoi fait allusion le *dretz* qui suit. »

11. *Servir* paraît ici synonyme de *donar*.

XI. L'éloge de la mesure est un des lieux communs qui reviennent le plus souvent au moyen âge. On trouvera des expressions très analogues à celles-ci dans une pièce artésienne de la fin du XIIIe siècle : *Trestout le trop doit on haïr... — Moïenne cose va corrant. — Mais tout le trop n'ont nul garant* (Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artésiens*, p. 49). Cf. plus bas, coblas XX, XXIX, XLIV.

XII, 4. Sur cette expression, voy. *Poésies de Uc de Saint-Circ*, éd. Jeanroy et Salverda de Grave, note à XXXIII, 2, et *Romania*, janvier 1913.

10. Idée analogue, LVIII, 8.

XIII, 6. « Chez les poètes tardifs, *avol* est souvent compté pour une seule syllabe et en conséquence écrit *aul* » (Bartsch); suivent quatre exemples empruntés à Guiraut del Olivier. Cf. *auleza* dans Levy, I, 101.

8-10. Même idée, XIX, 9, LII, 6-7, et LXVIII, 8-9.

XIV, 5. Il y a ici une forte ellipse : « Mais le monde [dit] oui, [à savoir qu'on peut mentir]; plutôt que... »

9. Bartsch voulait corriger *ganre* en *gran joc*, pour rétablir la rime; mais le ms. *A* montre que c'est au vers précédent que se trouve la faute.

XV, 1. Bartsch cite un grand nombre de pièces présentant la même forme; notamment deux de Peire Cardinal (1 et 6); il semble que leur modèle commun soit la chanson de Peirol, *M'entencio ai tot' en un vers mesa;* voy. là-dessus en dernier lieu, *Mélanges Chabaneau*, p. 87. La même forme se retrouve plus loin, nos XX, XXI, XXXI.

6. J'ignore la source de cet adage.

XVI, 3. *Senhat*, « marqué du signe de la croix, baptisé ».

7-8. La liaison de ces deux vers avec le reste de la strophe n'apparaît pas très nettement. Même idée dans une *cobla* anonyme qui se trouve dans *P* à la suite de celles de Carbonel et pourrait bien être de lui (*Archiv*, L, p. 273, no 79).

XVII, 3. *Enfenher se*, non « se figurer », mais « se piquer, se faire fort de » (Cf. Levy, *fenher*, no 3).

XVIII, 4. *Sentir* paraît signifier ici « entendre » (it. *sentire*). — *Somoguts*, non de *somondre*, comme le croit Raynouard (IV, 254), qui traduit par « averti », mais de *somover* (qui manque à Raynouard).

XIX, 9. *Qui*, « à celui qui ».

11. *Petit*[*z*] est assuré par l'accord des trois mss.; je suppose, d'après cet exemple unique, l'existence d'un verbe savant, *petir* de *petere*. — Bartsch conserve le texte de *R* et traduit : « aimé si peu que ce soit ».

12. *Amparar*, « saisir » (cf. Raynouard, II, 73) et, par extension, « acquérir ».

XX, 1. Pour le sens cf. note à XI. — Peut-être fallait-il conserver le texte de *APR* et entendre : « celui que l'excès n'incommode pas ».

2-3. « On doit, ou bien considérer *lials* comme sujet de *deu esser* et alors corriger *com* en *que*, ou prendre les mots *mezura en tot meza* comme un accusatif absolu » (Bartsch). L'accord des mss. nous force à repousser la première hypothèse.

6. La conjecture de Bartsch, *so qu'es pauc*, valait mieux en somme que e texte de l'auteur.

XXI, 1. Pour l'idée, cf. *cobla* 38.

2. Si *manes* n'est pas un adjectif, dont ce serait le seul exemple, mais l'adverbe très connu, le mot est ici une pure cheville.

3. On pourrait comprendre aussi : « plus on y excelle, plus on y fait de folies ».

8. Le vers était trop court; peut-être la correction de Bartsch : *per c'om s'en deu* [*per*] *fort*... était-elle meilleure.

XXII, 8. *Ras'* paraît venir d'un *rasar*, non relevé jusqu'ici. *Raire* et *tondre* sont souvent opposés ou associés; voy., plus loin, XLVIII, 5, et Raynouard, V, 35.

XXIII. Cette *cobla* n'est que le développement du proverbe bien connu : « Au besoin connaît-on l'ami. » Cf. Tobler, *Li proverbe au vilain*, p. 138.

3. Entre ce vers et le précédent ou le suivant, il pourrait y avoir une lacune d'un vers (rimant en *ic*).

XXV. 1. Sur *bloquier* pour *boclier*, voy. Rayn., II, 228.

10. *Semblan*, même au sens de « avis, opinion » (Rayn., V, 189) paraît ici médiocrement juste : on attendrait un mot signifiant « dicton »; peut-être faut-il le prendre au sens de « comparaison ».

12. La locution usuelle devait être : *valer per drap e per lista*, et signifier : « être bon pour tous usages », proprement « comme drap et comme lisière »; c'est sous cette forme qu'elle se trouve dans une tenson entre Rainol d'Apt et Magret (231, 3; Mahn, *Ged.*, 956). B. Carbonel l'emploie, sous la même forme qu'ici, dans une autre *cobla* (LXVI, 6) où il exprime la même idée.

XXVI, 3-4. On peut hésiter entre deux sens : 1° il n'est pas déshonorant pour les pauvres d'être de mauvais payeurs à l'égard des riches; 2° le déshonneur qui en rejaillit sur les pauvres n'est pas comparable à celui qu'encourraient les riches s'ils se mettaient dans le même cas. Cette incertitude tient à l'ambiguïté de *ves* qui peut signifier « à l'égard de » et « en comparaison de ».

5. *Necessitas lege caret*, dicton fréquent au moyen âge, dont j'ignore

l'origine. Cf. Meurier, *Trésor des Sentences*, p. 141 : *Necessité n'a loy, foy ne roy*.

XXVII, 7. *Gandida*, proprement « lieu de refuge » (Levy, *s. v.*, 2), paraît ici un pur synonyme de *ostal*.

XXVIII, 9. *Complimen*, « qualité de chose accomplie, perfection » (Raynouard, IV, 572); c'est-à-dire que l'on doit considérer le présent comme parfait.

XXIX, 7. Sur ce sens de *engansa*, voy. Levy, *egansa*, 4.
9. Sur ce sens de *absolver*, voy. Levy, *s. v.*

XXX. Même forme nº LXI, imitée, selon Bartsch, de Peire Vidal, *Anc no mori* (éd. Bartsch, nº 35),

XXXI, 3. *Ho* doit se rapporter à l'idée de pauvreté et de richesse, implicitement contenue dans les vers précédents.

XXXII, 2. *Son avutz* pour *son estatz*. Cette curieuse substitution de *sum habutus* à *sum* (ou *habeo*) *status*, est fréquente en provençal, surtout à partir de la fin du XIIIe siècle (exemples dans G. Riquier, *Sainte Agnès*, les *Mystères alpins*); elle se trouve surtout dans la France orientale et l'Italie septentrionale. Voy., pour la délimitation du phénomène, Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, § 344, et un essai d'explication par L. Gauchat dans *Scritti varî di filologia* (dédiés à E. Monaci), Rome, 1901, pp. 61-5.
7. Bartsch, supposant que ce vers doit être de dix syllabes, propose de compléter : *fas* [*as mals*]; l'accord de *AGP* n'autorise pas cette correction.

XXXIII, 1. Sur *laissar a*, « omettre de », voir Levy, *laisar*, 13.
8-9. Cnyrim (*Altp. Sprichwœrter*, p. 27, nº 105) cite une autre forme prov. de ce proverbe. Cf. en anc. franç. : *Où fu n'est, n'est fumee* (P. Meyer, *Documents manuscrits de l'ancienne litt. de la France*, 1871, p. 173).

XXXIV, 8. Sur *estar*, « manière d'être ou d'agir », voy. Levy, *s. v.* nº 14.
10. Même idée, LII, 8.

XXXVI, 1. *Per natura*, « selon la nature, conformément à la réalité » (?). Le contexte semble du moins exiger ce sens.
6. *A* lit : *en mots de luoxs* en faisant accorder l'adjectif de quantité joint au substantif par la préposition *de*. Cette construction devient fréquente au XIVe siècle (voy. Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits*, p. 172, note 25). Il y en a déjà un exemple dans P. Vidal (éd. Bartsch, nº 11, v. 14), que Bartsch (p. 99) veut à tort corriger.

XXXVII, 4. *Cofes*. Le sens exigé par le contexte, est difficile à rattacher à celui de *confessus* : probablement « qui se reconnaît [insolvable] », puis « insolvable ».

XXXVIII, 4. Comte [de Provence]. L'auteur paraît avoir gardé le souvenir de l'époque où les comtes de Provence étaient apparentés aux rois d'Aragon. Cet état de choses avait pris fin en 1245.

XXXIX, 1. Je ne vois pas le sens précis de *estar* ni comment il peut se construire également avec l'infinitif et le subjonctif.
9. *Ni en re* paraît une simple cheville.

XL, 9-10. Cette idée est chère à l'auteur : cf. XII, 10; XXVII, 8; LVIII, 8.

XLII, 3. Cette altération, pour la rime, de *faitz* en *fatz*, n'est pas rare,

même à l'époque classique et chez des écrivains plus soigneux que Carbonel.

XLIII, 3-4. La liaison entre ces deux vers n'apparaît pas clairement. Le sens en est au reste obscur; on pourrait comprendre ainsi : « Tu n'es pas assez savant pour avoir le droit de me reprendre. »

7. *Reprenes* est difficilement admissible comme 2e pers. sing.; corr. *si me reprens*(?). — Sur la locution *per un dos*, etc., voy. Raynouard, V, 447.

XLIX, 3. Au lieu de *lauzors*, qui est dans le manuscrit, Bartsch avait lu *l'amors;* mais il avait retrouvé par conjecture la bonne leçon.

XLV, 2. L'auteur comparant l'amour au miel, il est naturel qu'il parle ici de « fleurs »; mais on ne voit pas bien ce qu'il veut dire, ni quelles sont ces fleurs.

4. *Semblans* est peu juste; on attendrait non « son apparence », mais « sa nature ».

7. Cette idée, souvent exprimée, a été longuement développée par A. de Pégulhan : *Anc mais de jois*, c 3-5.

8. L'auteur ne s'astreint pas à faire varier les infinitifs pris substantivement.

XLVI. « Même forme déjà à la *cobla* XXVI » (Bartsch).

6. Ce vers paraît former une sorte de parenthèse, assez inutile au sens; *floritz* est de plus fort impropre.

XLVII, 8. C'est-à-dire, sans doute, que ces sortes de femmes sont insatiables, et qu'elles exigent, non seulement ce que vous avez de plus précieux, mais tout le reste.

XLVIII, 2. Pour *acorsat*, Tobler, qui cite ce passage dans son compte rendu du *Supp. W.* (*Zeits. f. rom. Phil.*, XVII, 305), hésite entre deux sens : « qui a la vogue », ou « qui est toujours par voie et par chemin »; je pencherais pour le premier à cause du fr. *corsaus* qui s'applique aussi à une femme de mauvaise vie (cf. le second exemple de Rayn., II, 491), s'il n'était en quelque sorte exclu par le voisinage de *paures*.

4. *Sa*, *la*, pour *sai*, *lai*, ne sont pas rares. Voy. Appel, *Chrest.* au *Glossaire*.

5. Sur *tondre* et *raire*, cf. plus haut à XXII, 8.

XLIX, 3-6. Bartsch propose de corriger *tric*, *dessazic;* je corrigerais plus volontiers *trec*, quoique la forme *trechar* ne soit pas attestée et qu'il faille correctement *trecha; dessazec* en tout cas doit rester; ce mot, non traduit par Levy (II, 56) est le substantif verbal de *desazegar*, *de-ex-adæquare*, « déséquilibrer, désorienter ».

L. Bartsch nous avertit que cette forme se trouve non seulement dans le célèbre sirventès attribué à B. de Born (233, I), mais aussi dans des pièces de Giraut de Bornelh (242, 51), Folquet de Romans (156, 11), Peire Cardinal (335, 7), Guiraut Riquier (248, 20), et Guillem Fabre (216, 1). Le modèle commun est probablement la chanson de Giraut de Bornelh.

LI, 4. Le texte de *P* serait plus satisfaisant si l'on pouvait extraire de *aunez* un participe signifiant « gonflé, rempli ».

LIV. Paraît imité de Peire Cardinal : *Un decret fauc dreiturier* (335, 63), mais la forme est différente.

10-1. « L'allongement de la rime, ici non plus que LIX, 2-4 (*lauzen-*

geira gen., *sovendeyramen*), ne paraît pas l'effet du hasard », écrit Bartsch. Je ne comprends pas cette note.

LV. Le même thème revient constamment, comme on sait, dans les poésies de Marcabru.

LVI. 8-10. Imitation littérale de Marcabru : voy. Bartsch et Koschwitz, *Chrest. prov.* , 58, 11-12.

LVII, 1. Je ne puis obtenir un sens satisfaisant qu'en donnant à *fais* le sens métaphorique de « obligation », non enregistré par les lexiques.

LVIII, 7-8. La rime n'est obtenue que par la réduction de *n* mouillée à *n* simple. Voy. autres exemples du même fait dans Coulet, *Montanhagol*, p. 93.

LIX, 4. *Soveneyramen*, autre forme de *sovendieiramen*, non enregistré par les lexiques.

8. Sur l'emploi pléonastique du possessif, voyez en dernier lieu Stronski, éd. de Barjols, p. 71.

LIX, 5. Sur le subjonctif marquant la possibilité, voy. note à Uc de Saint-Circ, XX, 25.

LXI, 4, *Metre sal* est peut-être équivalent à *metre se en sal* (c.-à-d. *salf*). Cf. éd. de Uc de Saint-Circ, note à VI, 11.

LXIII, 3. Sur *per un cen*, cf. plus haut, à XLIII, 7.

LXIV, 4 *En* se rapporte à *persona;* « tout ce qui se rapporte à cette personne ».

8. *Que car* est un singulier pléonasme, dont je ne connais pas d'autre exemple.

LXV. Forme empruntée, comme le fait remarquer Bartsch, à un sirventés de Peire Cardinal, que Carbonel a déjà imité plus haut (cf. note à VIII, 2). — La pensée est confuse, car on ne voit pas le rapport entre la mélodie d'une pièce et le bénéfice qu'on en peut tirer, à moins qu'une pièce sans musique n'ait été d'avance vouée à l'insuccès.

LXVI 4. *Cosselh*, « secours » (?). Cf. Levy. *conselh*, n° 5; mais on attendrait une autre épithète que *petit;* au v. 8, *pauc* est aussi une faute évidente, déjà corrigée par Levy (a *lista*, 1).

6. Sur cette locution, voy. plus haut, à XXV, 12.

8. Construite régulièrement, la phrase n'aurait pas de sens. Je suppose, pour lui en trouver un, qu'il y a un brusque changement de sujet.

LXVII. « Cette même forme a été employée par Carbonel dans une de ses chansons » (Bartsch) [Verz., 82, 16]. Cette forme paraît empruntée à une chanson de Pons Fabre d'Uzès (Rayn. IV, 472), à moins que les deux pièces n'aient un modèle commun.

6. *Mia* est une excellente correction de Bartsch.

8. Ce vers m'est inintelligible.

LXVIII, 3. Sur *puec*, forme de prétérit régulière, mais rare, voy. Grandgent, *Old provençal*, § 181 ; cf. *muec* (*movui*) dans G. del Olivier (*Denkm.*, 47, 17), *moec* dans *Chastel d'Amoris*, v. 113 (*Annales du Midi*, I, 194).

6. *Cundansa* (de *coinde*) ne donnerait pas de sens. J'ai, au reste, montré ailleurs (éd. de Uc de Saint-Circ, note à XI, 15) que ce mot doit être rayé des lexiques.

LXIX, 4. *Lo*, pronom neutre, synonyme de *so*. « Cet emploi est fréquent dans la prose et la poésie de l'époque postérieure », dit Bartsch

(qui renvoie à son *Lesebuch*, 176, 19 et 178, 6) et qui propose, au reste, de corriger en *so*.

7. *Ne* se rapporte à un *entendensa*, implicitement contenu dans *entendens*.

LXX, 10-2. L'idée est à la fois naïve et compliquée : « C'est un prodige que quelqu'un agisse à la fois mal et bien. » Le dernier hémistiche du vers 12 est une pure cheville.

LXXI-LXXII. J'admets l'authenticité de ces deux *coblas*, uniquement à cause de la place qu'elles occupent dans le ms. *P*.

LXXI, 7. Le sens serait meilleur en suppléant *se* après *plazer*.

GLOSSAIRE

Acorsat (partic. passé de *acorsar*), XLVIII, 2 (?).
alongui XXVI, 10 (var.), délai (de paiement).
amparar XIX, 12, acquérir.
aplanar (se) LXXI, 5, se parer.
Cabal XXXV, 4, honnête.
cert LI, 5, calme, tranquille.
clerguada LXVII, 63, tonsure.
Cofes XXXVII, 4, insolvable (?).
col e cais (far) XII, 4, faire la moue.
conten LXX, 12, contestation, dispute.
crim V, 2, accusation.
Derivar, XLVI, 3, descendre.
dissazec XLIX, 6, trouble, dépit.
DONAT (saint), X, 9.
drudaria LIV, 6, mauvaises mœurs.
drudeyra XLVII, 2; XLVIII, 1, coureuse.
Encombratge L, 8, tracas.
enequitozamen XXIV, 6, grossièrement (?).
enfenher (se) XVII, 3, se piquer de.
estar XXXIV, 8, façon d'agir; XXXIX, 1 (?).
Fais LVII, 1, obligation (?).
faissonar X, 12, conseiller, indiquer.
fama V, 6; XXXV, 6, décri.
Gamus XXXVI, 7, niais.
gandida XXVII, 7, abri, demeure.
Maïstre XXXIX, 1, médecin.
manes XXI, 2, continuellement (?).
MARC (saint) X, 8.
mendic XXXV, 8, misérable.
mon LVII, 5, pur, honnête.
No-res XXX, 5, néant.
no-sen LXI, 6, non-sens, sottise.
Petir XIX, 11, rechercher.
Rasar XXII, 8, raser.
rebusar XXXII, 1, reculer, empirer.
ROTLAN LXVIII, 7.
Saben XLVIII, 2, habile, rusé.
semblan XXV, 10, comparaison (?).
senhat XVI, 3, baptisé, chrétien.
sentir XVIII, 4, entendre.
servir X, 11, faire des présents (?).
somover XVIII, 1, émouvoir.
soveneyramen LIX, 4, souvent.
Trotier LIII, 7, coquin, vaurien.

NOTE ADDITIONNELLE.

En attendant qu'un autre donne une nouvelle édition des *coblas* de Guiraut del Olivier qui font suite, dans le manuscrit R (fol. $112^b = 114^c$), à celles de Carbonel, je crois faire œuvre utile en communiquant ici les résultats d'une comparaison attentive du texte de Bartsch[1] avec le manuscrit. On verra que cette collation n'est pas dénuée de tout intérêt et permet assez souvent d'améliorer le texte, que Bartsch avait dû copier très rapidement. Je ne m'astreins pas à noter tous les cas où Bartsch a écrit *i* pour *y*, plus fréquent dans le manuscrit. Je renvoie, pour plus de commodité, au numéro de la *cobla* et du vers, et non à la page et à la ligne des *Denkmæler*[2].

I, 5 can] *ms.* cant.

V, 3 ap] ab. — 4 lo] le.

VII, 13. *Par suite d'un bourdon, le passage suivant a été omis dans l'édition :* avols [adoctrina lenfan per us de far aul obra fina. car pel noirir bes o mal si compren (non apren.)] per que, *etc.*

XIII, 5 foleza] simpleza.

XXI, 1 tot] totz. — 2 sabadar] saludar.

XXIII, 8 falh] fal.

XXIV, 7 non] nom.

XXXII, 5 perc] pert. — 8 an, *suppléé par Bartsch, est dans le ms.*

XXXIII, 7 acor] acorr. — 9 vieuron] vieurom.

XXXVI, 8 sec] cre.

XLI, 6 savi] somi.

XLII, 3 viergas] uergas (*le signe abréviatif placé au-dessus de l'*u *a été pris pour un* i). — 11 proverbis] proverbi.

XLIII, 9 e] el.

1. *Denkmæler der provenzalischen Literatur*, pp. 26-50.

2. Je rappelle que Bartsch, contrairement à l'usage actuel, met entre crochets les lettres qu'il supprime; entre parenthèses, celles qu'il propose de suppléer.

XLXX, 9-10. *Deux vers omis :* per que ual mais uertat grossamens dicha que messonia polidamens escricha.
L, 4 fa] fai.
LI, 4 que] qui. — 11-2 az] aj. *Pas de lacune indiquée.*
LII, 5 fora] fera.
LIV, 5 si] se.
LVI, 7 atempraria] atremparia.
LXI, 2-3 sert... apert] sertz... apertz.
LXII, 7 razis] razitz. — 10 se] seu.
LXVI, 3 e] o.
LXVII, 6 escais] eslais.
LXVIII, 8 *au début du vers, un blanc équivalent à trois lettres* — 10 vencutz] uengeutz.
LXX, 4 volontatz] uolontat.
LXXI, 1 o] e. — *entre 2 et 3 un vers omis :* caisel que deu sa(?) ben li tardamen. — 6 mas] mais. — 9 vay] uey.
LXXV, 2 [se] sicast] sesicasto. — 6 necx] pecx.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

JOURNAL DES ACTES DE JEAN PLANTAVIT DE LA PAUSE,
ÉVÊQUE DE LODÈVE (1626-1630).

Jean-Samuel de Plantavit de la Pause, mort évêque de Lodève et comte de Montbrun, conseiller du roi, grand aumônier de la reine d'Espagne, venait de loin quand il obtint en 1625, d'Anne de Lévis Ventadour, l'évêché de Lodève.

D'après l'*Armorial du Languedoc*[1] et le plus récent historien de notre évêque, M. l'abbé Blaquière[2], la famille des de Plantavit, originaire d'Italie, est mentionnée en Bas Languedoc dès le xve siècle.

Au xvie siècle, elle se divisa en deux branches : 1° branche aînée, celle des seigneurs de Margon, Villeneuvette, Perdiguier, Maraussan et Saint-Nazaire; 2° cadette, d'où sortit Jean, évêque de Lodève, celle des seigneurs de La Baume et de La Bastide.

Plusieurs d'entre eux sont mentionnés dans les registres du Parlement de Toulouse, en des arrêts dont on n'a pas encore fait état. — 11 septembre 1573 : « Règlement de droits entre Gabriel de Plantavit, seigneur de Margon et de Villeneuvette et Jeanne de Plantavit. La place de Perdiguier est

1. L. de La Roque, *Armorial de la noblesse de Languedoc. Généralité de Montpellier*, 2 vol.
2. L'abbé C. Blaquière, *Histoire des évêques de Lodève : Jean Plantavit de la Pause*. Montpellier, Valat, 1910, in-8°.

adjugée à lad. Jeanne et le domaine situé au terroir de Maurensan est attribué à Gabriel de Plantavit[1]. » 20 mai 1581 : « Sentence du sénéchal de Beaucaire concernant Fulcrand de Montfaucon, seigneur de Vissec et Antoine de Plantevit, seigneur de La Balme[2]. » 13 juillet 1581 : « Renvoi au bureau du domaine de Carcassonne pour faire statuer sur les contestations qui s'étaient élevées entre la communauté de Saint-Nazaire-de-Ladarez et Gabriel de Plantavit, sgr de Margon, avec maintien provisoire dud. Plantavit en la jouissance des droits féodaux mentionnés dans les reconnaissances par lui produites[3]. »

Catholique par sa mère, Isabeau d'Assas de Marcassargues en Gévaudan, protestant par son père noble Christophe de Plantavit, sieur de la Pause, mort avant le 1er juin 1603, de son vivant ministre de la parole de Dieu en l'Église réformée de Mauguio[4], Jean Samuel fut élevé dans la religion calviniste.

Il fit de solides études et se prépara au pastorat. Son *curriculum vitæ* est connu. En avril 1603, les rôles du synode d'Uzès portent encore comme proposant « Jean Plantavit dict de la Pause, de Montpellier[5] ». Nommé peu après ministre à Boujan les-Béziers, il y est converti au catholicisme par un Père Récollet et quitte avec fracas l'Église protestante. De 1606 à 1617, il est entretenu par les pensions du clergé comme pasteur apostat[6].

Il a reçu l'absolution, est entré aux Jésuites de La Flèche, a reçu les ordres, puis a beaucoup voyagé et travaillé, à Rome surtout. Son érudition, son talent d'écrivain et de con-

1. Inventaire des Archives de la Haute-Garonne, série B, t. I, p. 417 (B. 68, folio 672).

2. *Id.*, I, p. 478 (B. 84, folio 73).

3. *Id.*, I, p. 480 (B. 84, folio 311).

4. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XLVIII, p. 81. Registres de l'Église réformée de Montpellier, mariage de Judith de Plantavit, sœur de Jean, avec noble Gabriel de Trinquier.

5. Synodes du Bas-Languedoc (Bibl. Faculté libre théologie Montauban, manuscrit 121), t. I.

6. *Bulletin du protestantisme français*, t. LVI, pp. 239, 44, 51, 54, 59.

troversiste, son inlassable activité le tournaient vers les fonctions pastorales. Il avait quitté le Midi languedocien à la suite du scandale causé par sa conversion; il y revient vingt et un ans après pour occuper le siège épiscopal de Lodève.

Nommé le 7 mai 1625, confirmé le 16 août, Plantavit fit son entrée dans la ville le 24 décembre et tout de suite se mit à l'œuvre. Il avait fort à faire, car son diocèse se relevait à peine des ruines matérielles et morales qu'avaient accumulées les guerres de Religion.

Ce qu'il fit, et comment il le fit, le document que nous offrons aux lecteurs des *Annales du Midi* va nous le dire.

Ce n'est pas une œuvre personnelle de Plantavit que ce journal, et nous y perdons peut-être au point de vue littéraire et psychologique, mais non cependant au point de vue documentaire. Écrit presque sous les yeux de l'évêque par un de ses familiers de tous les instants, son secrétaire particulier, Jean Vézian, c'est une source de premier ordre.

Le manuscrit de ce précieux journal se trouve aux Archives départementales de Montpellier, au milieu d'un registre d'actes de l'évêché de Lodève. Il en occupe vingt cinq feuillets, recto et verso, commence le 17 février 1626, — six semaines après l'arrivée de Plantavit à Lodève, — et se termine le 4 octobre 1630.

Mlle L. Guiraud l'a découvert et s'en est servie, pour ce qui concerne la cité lodévoise et son prélat, dans l'*Histoire de Lodève*, publiée sous le nom d'E. Martin[1]. C'est là que nous en avons trouvé l'indication, avec le souhait qu'il fût un jour publié. A la réalisation de ce vœu se borne notre mérite.

Le secrétaire particulier relatait jour par jour les déplacements de Plantavit et tous les actes de sa vie seigneuriale ou épiscopale: abjurations, ordinations, confirmations, synodes, mariages, dispenses, cérémonies. Plantavit faisait en conscience son métier d'évêque, comme Louis XIV fera son métier de roi. Mais si ce texte met principalement en relief la

1. E. Martin, *Histoire de la ville de Lodève*, Montpellier. Roumégous, 1900; in-8°, 2 vol. et 1 cartulaire.

figure de l'évêque dont il montre la prodigieuse activité tant en matière spirituelle que temporelle, ce n'est pas là son seul mérite.

Il éclaire par de nombreux exemples le mouvement de la Renaissance catholique : vie religieuse intense, lointains pèlerinages, ordres monastiques, lutte contre l'hérésie. Et les fréquentes abjurations que le « journal » enregistre, directement ou indirectement, montrent assez abondamment le succès de ce qu'on a aussi appelé la contre-réforme. On y voit le diocèse sillonné jusqu'en ses coins les plus reculés, — et il n'en manque pas, — par des missionnaires qui prêchent et reçoivent les convertis à la foi catholique ; on y voit l'évêque présider régulièrement les synodes, veiller à l'instruction et à la dignité de ses prêtres, les rendant ainsi capables d'édifier les peuples et de les diriger dans les voies de Dieu.

Plantavit y déploie aussi devant nous son zèle pour les affaires du clergé (Régale, par exemple), ou de la province : assistance aux États, députations auprès du duc de Montmorency, du Parlement de Toulouse, du roi à La Rochelle.

Le Journal des Actes de Plantavit intéresse enfin tout le diocèse. C'est une mine de renseignements pour l'historien local. Presque chaque ville ou village, chaque couvent ou communauté du diocèse peut y relever quelques lignes le concernant : Clermont de Lodève surtout et ses Dominicains. De nombreuses mentions intéresseront encore le généalogiste ou l'historien des vieilles familles.

Cette rapide introduction n'est pas une étude approfondie. Son but n'est pas de suppléer au document, mais au contraire d'en montrer l'intérêt afin d'exciter à le lire. Il faut lire les documents : ils parlent plus clairement, sinon plus élégamment, que n'importe quelle œuvre composée avec leur secours.

Les notes qui accompagnent ce texte sont presque toutes topographiques. Elles guideront le lecteur à la suite du prélat dans une région qu'il pourrait ne pas connaître en détail.

M. Luthard.

TEXTE DU JOURNAL[1].

1626. — Ce jourd'huy dix-septiesme jour de febvrier 1626, David Montant marchand chaussetier de Clermont[1] a abjuré l'hérésie entre les mains de Monseigneur de Lodève en présence de Messieurs Babot, archiprebstre de l'Eglise cathédrale, Philip Laurans sindic du diocèze et... Fontès marchant de Clermont et de nous, secrétaire de mondit Seigneur Evesque, et a esté...

Ce jourd'huy quatorsiesme jour de febvrier 1626 Monseigneur donna permission à messire Martin Eguiès, religieux de l'abaye de Sauve de célébrer la ste Messe à St Martin de Castres[2], de ce diocèze, jusques au prochain synode.

Ce 16 février an susdit Monseigneur a donné mandement au St Père Archimbaud de l'ordre des FF. Prêcheurs de Clermont de prêcher le prochain caresme à St Guilhem[3] et St Jean de Fos[4].

Mondit Seigneur a permis par escript aux Pères Augustins Refformés de Montagnac[5] de fère la queste dans son diocèze pour ceste année.

Ce jourd'huy, XIX février, an que dessus, Monseigr a consacré deux calices, l'un d'argent appartenant à M. Fornier chanoine et l'autre d'estain apartenant à M. de St Maurice dans l'esglise des Recoletz.

Le mesme jour Monseigneur a donné la confirmation à damoiselle Marie de Plantavit, fille du feu sieur de la Pause, conseiller de Béziers et de demoiselle Anne de Relhe. Sa marrine a esté damoiselle Hélène de Sarret femme de Monsieur de Fousières.

Hélène d'Arnal de St Michel, fille du sr Jean Darnail et damoiselle Gabrielle de la Trelhe. Sa marrine a esté damoiselle Jeanne de Guilleminet, femme du sr Joubert, conseiller au sénéchal de Montpelier.

Henry de La Trelhe, fils de Jean Jacques de La Trelhe, sieur de

1. Archives départementales de l'Hérault, série G, Évêché de Lodève.
2. Chef-lieu de canton, arr. de Lodève. L'évêque en était prieur primitif.
3. Saint-Martin-de-Castries, h. cne et à 3 kil. E. de La Vacquerie. Paroisse et village dépendaient de l'abbaye de Saint-Guilhem.
4. Saint-Guilhem-du-Désert, auparavant Gellone. Arr. de Montpellier, canton et à 7 kil. d'Aniane. Très ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît.
5. Saint-Jean-de-Fos. Arr. de Lodève, canton et à 8 kil. de Gignac L'abbé de St Guilhem en était seigneur et prieur.
6. Chef-lieu de canton, arr. de Béziers. — Ancien diocèse d'Agde.

Fousières et damoiselle Hélène de Sarret; son parrin a esté le sr Jean Philip de La Trelhe.

Antoine Froment, filz d'autre et de Jeanne de Rouvière; son parrin a esté le sieur Jacques de Fons.

Jean Azémar filz d'autre et de Marguerite de Roullendes, son parrin a esté Jacques de Fons.

Le mesme jour Monseigneur a dispensé Jean Coste et Thonete Vedelle, de la paroisse de St Saturnin [1] de deux annonces de leur mariage, à cause de la proximité du jour des Cendres.

Le mesme jour Mond. Seigneur a dispencé Anthoine Clapié, habitant de ceste ville et Anne Barrale, de la paroisse de Péret [2] diocèze de Béziers, d'une annonce, pour la mesme cause.

Le XXII jour de febvrier an susdit Monseigneur a donné mendemant au R. P. Innossent de Perron, gardien des Récoletz de Ginhac [3], de prêcher le Caresme prochain à Clermont. Et par mesme mendemant, permition par escript pour tous les religieux de son couvent de prêcher dans le diocèze et absoudre des cas réservés.

Le mesme jour Monseigneur a donné lettres de Régende jusques au prochain synode, à Me Jean Galdissac du diocèze de Béziers pour Notre-Dame de La Garrigue [4].

Le XXII febvrier an que dessus, Monseigneur a balhé dispence à Monsieur et Madamoiselle de St Félix, beau-père de Monsieur de Montpeyroux [5], à Madamoiselle de Montpeyroux et Madeleine de la Tour, tous de la familhe, de manger de la viande, le prochain Caresme, aus ungs pour leur eage et aus autres pour leurs indispositions, sur le témoignage du R. Père gardien de Ginhac.

Le mesme jour Mond. Seigneur a dispencé Jean Espinasse de St Saturnin et Françoise Figuière de Montpeyroux [6] des annon-

1. Saint-Saturnin-de-Lucian. Arr. de Lodève, canton et à 9 kil. de Gignac. L'évêque en était prieur primitif.

2. Péret : arr. de Béziers, canton et à 18 kil. de Montagnac. — Ancien diocèse de Béziers. L'abbé de Saint-Sauveur de Lodève en était prieur et seigneur.

3. Gignac : chef lieu de canton, arr. et à 21 kil. de Lodève. — Ancien diocèse de Béziers.

4. Ancienne paroisse de Lagamas, église et prieuré dépendants de l'abbaye de Saint-Guilhem.

5. Noble Jean de Grégoire des Gardies, vicomte de Montpeyroux, gouverneur de la citadelle de Gignac.

6. Montpeyroux. Arr. de Lodève, canton et à 8 kil. de Gignac. L'évêque en était prieur primitif.

ces quy se debvoient faire à la parroisse de Montpeyroux, celles de St Saturnin y ayant esté faictes.

Le 24 febvrier Monseigneur a permis à Pierre Orlhac, du fauxbourg de Montbrun, de se marier avec Arnaude Bernade, de la paroisse de St Pierre de ceste ville, après vespres, les ayant dispencés de recepvoir la bénédiction du prêtre pendant la célébration de la Ste Messe, à cause du jour du mardy gras.

Le 28 du mois et an que dessus, Monseigneur a permis à damoiselles Jeanne et Gabrielle d'Azémar l'usage de viande en Caresme, à cause leur infirmitté, et à leur chambrière, sur l'attestation de Mr de Monjanel, médecin.

Le mesme jour Mond. Seigneur a donné la dispense, pour manger en caresme, à Mr Bessèdes et à Madamoiselle de Guilheminet pour estre octuagénaires et à Madelle de Joubert pour son indisposition sur le certifficat de Mr de Montgenel.

Le III mars, an susdit, Monseigneur a donné dispence, sur le certifficat du médecin, de manger de la viande en caresme à M. de Beaupin, sergent majour du Régiment de Mr le Comte de Vallac.

Le mesme jour Monseigneur a dispencé Anthoine Laurans et Marie Serviès, de se marier en caresme pour certaines considérations que l'on verra à l'acte quy est à la liasse.

Le mesme jour Mond. Seigneur a donné dispence, sur le certifficat du médecin, pour manger de la viande à Me Pierre Tralliès, prêtre, servant à Parlatges[1].

Le mesme jour Mond. Seigneur a donné lettres de Régende au susdit Mr Pierre Tralhies pour Nostre Dame de Parlatges.

Le mesme jour mondit Seigneur a dispencé Me Pierre Chaliès, vicaire de Parlatges, de résider à son bénéfice; et luis a donné permition de servir à l'esglise d'Hoton[2], pour une année.

Le 4 du présent mois, Monseigneur a donné la dispense de manger de viande en caresme à Mr et Madamoiselle de Vilacuen à cause de leur infirmité.

Le mesme jour mond. Seigneur a donné la mesme dispense à Mr Jean Vieles à cause de son eage.

1. Parlatges. Arr. canton et à 12 kil. de Lodève. L'évêque en était prieur primitif.

2. Octon ou Lauzières-Octon. Arr. de Lodève, canton et à 18 kil. de Lunas.

Le septiesme Mond. Seigneur a donné les Ordres Sacrés dans la Grand Eglise et le lendemain la confirmation.

Le 14 du mois susdit Monseigneur a donné permition, par escript, aux Pères Cordeliers de quester dans son diocèze.

Le mesme jour Mond. Seigneur a permis à Jean Belson et Jacques Bayle de résider en l'ermitage de Nostre-Dame du Peyron[1] près Clermont.

Le 15e Monseigneur a permis à Monsieur de Triguiés d'user de viandes en caresme sur le certificat du médecin.

Le 17 du susdit mois Monseigneur a donné lettres à Messire Bertrand Bernard, prêtre de St Gervais, diocèse de Castres, pour régenter à Ceyras[2], au lieu et place de Messire Pierre Domerjous, jusques au synode prochain.

Le 19 du susd. mois, Monseigneur a consacré deux calices d'estaing à fasson d'argent, l'un du prieur de Clermont et l'autre du prieur du Cros[3] et a béni un corporal de Mr Babot, archiprebtre.

Le mesme jour Mond. Seigneur a donné permition aux Pères Carmes de fère la queste dans son diocèze.

Le mesme jour Mond. Seigneur a désigné pour confesseurs aux Esglises de ceste Ville, pour les festes de Pasques, les Srs Garrigues et Vilaris, chanoines; Le Prieur de St Pierre, Messire Tronc, curé et secrestain; Le Père Gayon, gardien des Recoletz, prédicateur; Mr Gajel, moine de St Sauveur; Le prieur des Carmes et un sien companion; Le gardien des Cordeliers et le père Pissebeuf, du mesme ordre; Le Père Ange, le Père Archange et le Père Thomas, Récoletz, ausquels il a balhé les cas réservés, en nombre de 24 avec deffences d'en absoudre, sans sa licence et permition particulière, lesquels sont icy incérés.

Premièrement : Ceux qui auront comis homicide soit par le glaive ou par poison, encore mesme que l'effaict ne s'en soit point ensuivi.

Ceux qui se servent de sortilèges, nomément d'aigullettes et autres maléfices ou qui ont pactisé avec le diable en quelque fasson et manière que ce soit.

1. N. D. du Peyrou. Église et lieu de pèlerinage à 1.500 mètres de Clermont sur la route de Bédarieux. Unie en 1622 au couvent des Récollets de cette ville.

2. Ceyras. Arr. de Lodève, canton et à 2 kil. de Clermont. L'évêque en était prieur primitif.

3. Le Cros d'Alajou. Arr. de Lodève, canton et à 1 kil. du Caylar. L'évêque en était prieur primitif.

Ceux qui demandent commutation des vœux ou qui les ont violés.

Item les incendiaires ou boutefeus volontaires, tant des lieus sacrés que profanes.

Item ceux qui ont juré et conspiré la mort ou ruyne de leur propre seigneur.

Item ceux qui ont contracté mariage clandestinement et aux degrés deffendus par l'Eglise.

Item les concubinaires manifestes, tant clercs que layques.

Item ceux qui retienent et recèlent les obligations des dettes ja acquises.

Item les usuriers manifestes.

Item les Simoniaques et confidentaires.

Item ceux qui auront reçeu les ordres sacrés sans lettres démissoires de nous ou de nos vicaires généraulx.

Item les prebtres qui auront célébré la Ste Messe pendant leur suspention ou autre personne écclesiastique.

Item ceux qui ont rendu faulz témoniage en jugement contre le prochain.

Item ceux quy auront falcifié et contrefait le sem ou le sceau de leur Evesque et se seroit servis de faulces lettres en son nom.

Item ceux qui auront comis le péché de la cher dans l'Eglise, cimetière ou autre lieu sacré.

Item ceux qui auront comis quelque inceste ou péché de brutalité et contre nature.

Item ceux qui par breuvage ou autrement auront procuré l'avortement des femmes grosses ou empêché leur grossesse par moyens illicites.

Item ceux qui ont mangé de viandes deffandues au temps de caresme et autres jusnes de l'Eglise.

Item ceux qui sont excommuniés d'excommunication majeure par le droit ou par sentance de l'Official, comme sont... (?).

Ceux qui batent et tuent les prebtres et autres gens d'Eglise.

Ceux qui fraudent ou ne payent point la disme qui est deube de droit divin, aux écclésiastiques.

Ceux qui recèlent les légatz pies et retiennent lettres et documens de l'Eglise.

Ceux qui recourent aux sorciers et divins

Ceux qui lisent les livres hérétiques ou autres deffandus par l'église.

Le vingt-uniesme du susdit mois Monseigneur a donné lettres de Régende, jusques au prochain synode, à..... prebtre de Nant[1], diocèse de Vabre[2], pour les Rives[3] et escrit aux consuls de prouvoir à son logement.

Le mesme jour Mondit Seigneur a despéché lettres d'excommunication pour Azémar Fabre, comme aussi à Guill^te Cornière de St Felix[4].

Le XXIIIe Mondit Seigneur a benit une aulbe, une chasuble avec une estole et manipule de Monsieur le prieur de Pégayroles[5].

Le XXVe Monseigneur a reçu plainte par requête de certains habitans de St André[6] sur l'innégalité gardée sur le logemant de 2 companies du Régiment de M^r le Conte de Vallac, sur laquelle Monseigneur a député le s^r Gibert, advocat, pour procéder au despartement au sol et livre.

Le mesme jour mondit Seigneur a donné lettres à Me Jean Liaus, prebtre du diocèze de Rodes, pour confesser et dire la Ste Messe à St Pierre de ceste ville.

Le dernier mars Mondit Seigneur a donné lettres au Père Sirelly, cordelier de Ginhac pour prêcher et confesser dans son diocèze.

Avril. — Le premier jour d'avril Monseigneur a donné lettres pour prêcher, confesser et absoudre dès cas réservés et faire la queste dans le diocèze aux Pères Jacobins Reformés de Clermont.

Le mesme jour Monseigneur a donné permition à Me Pierre Darnaut, prebtre de Paulian[7], diocèze de Béziers, pour confesser et administrer les saints sacrements à St André pour XL jours, le secondère étant malade.

Le IIe mars Monseigneur a dispensé du temps et des annonces pour cause légitime..... de Clermont, Madamoiselle de Goudon en a escrit à Monseigneur.

1. Chef-lieu de canton, arr. de Millau (Aveyron).
2. Vabres. Arr. et à 4 kil. de Saint-Affrique (Aveyron).
3. Les Rives. Arr. de Lodève, canton et à 4 kil. du Caylar. L'évêque en était prieur primitif.
4. Saint-Felix de Lodéz. Arr. de Lodève, canton et à 5 kil. de Clermont.
5. Pégairolles de l'Escalette. Arr. de Lodève, canton et à 11 kil. du Caylar. L'évêque en était prieur primitif.
6. Saint-André-de-Sangonis. Arr. de Lodève, canton et à 4 kil. de Gignac. L'évêque de Lodève en était seigneur direct et prieur primitif.
7. Paulhan. Arr. de Lodève, canton et à 11 kil. de Clermont.

Le second mars, Monseigneur a permis à Messire Charles Fauré, prebtre de Nant, diocèse de Vabre, de dire la Messe et administrer les sacrements en l'église de Pegayrolles pour XL jours, le prieur estant absent.

Le 4e jour d'avril Monseigneur a sacré dans l'esglise Cathedrale la quantité de 44 pierres d'autel.

Le mesme jour Monseigneur a beni une aube dans la mesme esglise, du prieur Des plans[1].

Le 5 avril le vicaire de St Jean de Fos a prins 7 pierre sacrées; le prieur le Sr Michel, une; Monsr le Précenteur en a une; Mr le Prieur de Clermont, trois; Les Pères Jacobins de Clermont, 4; le prieur de St Martin, 2[2]; Mr St Pol, secrestain, une; Monsieur Babot, chanoine, deux; Les pénitens gris de Clermont, une; Monseigneur en a donné deux à M. L'abbé de Jaucelz[3]; Mr Manuyn en a demandé une pour le prieur d'Avène[4].

Le mesme jour Monseigneur a donné permition au R. Père Baltesar Isouart, de l'ordre de St Dominique, du couvent de Clermont, de recepvoir les hérétiques à la Religion catholique dans le diocèze.

Le huictièsme jour d'avril Monseigneur a donné le « forma dignum » du prieuré des Ribes à Mr Massal, prebtre de St André.

Le neufvièsme Monseigneur a fait les Sainctes-Huyles, dans la grand esglise St Fulcrand, à laquelle cérémonie ont acisté : Messieurs de Guilheminet, archidiacre; de Benoit, pressenteur; Babot archiprebtre; Tarrusson, Vilaris, Fournière, Brun, Belachère, Garrigues, Laboisse, chanoines et autres prébandiers de lad Esglise[5], ensemble Mr Archimbaut prieur de Clermont, avec son diacre.

Le mesme jour Monseigneur a lavé les piedz dans la mesme Eglise à doutze pauvres, lesquelz il a fait digner avec luy et leur a donné à chacun 5 s.

1. Les Plans. Arr., canton et à 5 kil. de Lodève. Le chapitre cathédral Saint-Fulcran de Lodève en était seigneur et prieur.

2. Saint-Martin de Combes. Arr. de Lodève, canton et à 9 kil. de Lunas. L'abbé de Saint-Sauveur de Lodève en était seigneur et prieur.

3. Joncels. Arr. de Lodève, canton et à 4 kil. de Lunas. Ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoit dont l'abbé était seigneur de la ville et prieur de la paroisse.

4. Avène. Arr. de Lodève, canton et à 15 kil. de Lunas.

5. Le chapitre cathédral de Lodève se composait de 12 chanoines dont 3 dignitaires : l'archidiacre, le précenteur et l'archiprêtre; de 19 prébendés et de 12 chapelains.

Le mesme jour Monseigneur a donné permition au prieur de St Pierre, de bénir une aube.

Le mesme jour et suyvans Monseigneur a confessé publiquement plusieurs personnes dans la grand Eglise et officié le jour de Pasques, pontificalement.

Le 18e Monseigneur à dispensé Urbain Peyran et Catherine de Chartes, de la parroisse de St Paul de Clermont, de deux annonces.

Le xxv, Monseigneur c'est transporté à St André, à la requeste des habitans du lieu pour la création des nouveaux consulz et establissement d'un conseil réglé. Et leur a, pour cest effaict, donné un règlemant pour estre sy après observé en la création des consulz et délibérations consulaires, lequel leur a eslé balhé en bonne et deue forme, pour estre mis dans leurs Archifves.

Le 26 monseigneur estant à Jonquières[1] a baptisé dans l'esglise dudit lieu Bernardin Roubert, fils de Pierre et de Thouette Combettes, dudit lieu, ayant eu icelle pour parrin Noble Bernardin de Latude, seigneur de Jonquières et damoyselle Helayne de Latude, sa sœur, pour marrine.

Le 28, Monseigneur a donné la confirmation et tonsure à six personnes en l'esglise de Jonquières.

Le mesme jour Monseigneur a donné permition à M. Estienne Ricard, vicaire de Bedarieux[2] de prescher et confesser dans son diocèse.

Le 29 Monseigneur a dispencé de deux annonces Jean de Sablières, de Ginhac et Françoise de Condé, de Clermont.

May. — Le second de may, Monseigneur a affermé tout le reveneu temporel de son évesché au sieur Fleury recepveur des talles et décimes, pour trois ans, à commencer du 25 mars dernier passé, moyennant le prix de tretze mille cinq cens livres et quelques réserves mentionnées au contrat reçeu par Bessodier, notaire.

Le IIe May Monseigneur a dispensé de trois annonces Pierre Sémat et Catherine Portefaisse, de la parroise de Soubès[3].

Le III may Monseigneur a reçeu à l'Eglise damoiselle Françoise de Falc, fille de Mr Falc, thrésorier provincial de l'extraordinaire des guerres et l'a ouye en confession.

Le 4 may Monseigneur a donné dispense des annonces du

1. Jonquières. Arr. de Lodève, canton et à 8 kil. de Gignac.

2. Bédarieux. Chef-lieu de canton, arr. et à 37 kil. de Béziers. — Ancien diocèse de Béziers.

3. Soubès. Arr. canton et à 5 kil. de Lodève.

mariage d'entre Noble Henri de Peyrottes, sieur de Soubès et ladite damoiselle Françoise de Falc; Et a commis le Sr de Guilheminet, archidiacre pour les marier audit Soubès.

Le ve Monseigneur a donné dispense des annonces verbalement au Sr Galtier, médecin et..... de Roudès fille de Nadal Roudès de la parroise de St Pierre de la présente ville.

Le 14e, jour de la Translation de St Fulcrand, Monseigneur a officié pontificalement aux premières vespres, procession, grand-Messe, et secondes vespres à laquelle solemnité ont acisté les musitiens d'Agde.

Le 15e Monseigneur a dispansé des annonces Marie Rouvière, de Liausson[1] qui c'est mariée avec Henry Brunet, de Pézénas[2].

Le mesme jour Monseigneur a donné lettres et permition à Claude Vallant, prebtre du lieu de Barbentane, en Provence, et Jecques Bayle, de Clermont, tous deux hermites, de résider en l'hermitage de Notre-Dame de Peyron, hors les meurs de Clermont.

Le 16 Monseigneur a dispencé des annonces Bernard Laget et Jeanne Clavèle de la parroisse de St Pierre de Lodève.

Le 20 may Monseigneur a consacré un calice de Milan, pour Mèse[3] au diocèze d'Agde.

Le 23 Monseigneur a permis par escrit au Revd Père Regourt, Jesuyte[4] de prêcher, confesser et absoudre des cas réservés dans tout son diocèze.

Le 24 Monseigneur a consacré trois calisses d'estaing, l'un pour Sors[5] l'autre pour Alzon et l'autre pour.....

Le dernier may, jour de la Pentecoste, Monseigneur a officié pontificalemant aus premières et secondes vespres et à Messe.

Jung. — Le 6 jung Monseigneur a donné les ordres dans son Esglise Cathédralle.

Le XI, jour de la Feste-Dieu, Monseigneur a officié pontificale-

1. Liausson. Arr. de Lodève, canton et à 6 kil. de Clermont. Prieuré dépendant de la Mense capitulaire de Lodève.

2. Pézenas. Chef-lieu de canton arr. et à 28 kil. de Béziers. — Ancien diocèse d'Agde.

3. Mèze. Chef-lieu de canton, arr. et à 31 kil. de Montpellier. — Ancien diocèse de Montpellier.

4. Alexandre Regourd. S. J. (Castelnaudary, 1585. — Cahors, 1635). Prêche à Montpellier dès 1614. — Cette autorisation de prêcher lui est donnée alors qu'il soutient à Gignac, diocèse de Béziers, une controverse publique contre J. de la Faye, ministre de la R. P. R. de cette ville (22-26 mai 1626).

5. Sorbz. Arr. de Lodève, canton et à 8 kil. du Caylar.

mant aus premières et secondes vespres et à la Messe et porté le Saint Sacrement en procession et donné la bénédiction tous les soirs durant l'octave.

Le 12 Monseigneur a permis au prieur de Pegayroles d'aler visiter ses parans en Limousin pour 3 sepmènes.

Le 13 Monseigneur a donné lettres de régende pour Foscays[1] a Me Estienne Liquier, prebtre de Clermont.

Le 13 Monseigneur a authorisé une fondation faite par Guillaume Frayret, du lieu de Ceyras, dans l'esglise dud. lieu, laquelle fondation est reçeu par Heral, notaire de Béziers, et la confirmation et authorisation par Liquier, notaire de Lodève.

Le mesme jour Monseigneur a donné permition par escrit au R. Père Honoré Lions, prieur des Refformés de Clermont, de recevoir les hérétiques dans tout le diocèse.

Le 15 Monseigneur a donné permition, par escrit, aux Pères Récoletz de Clermont, de prescher, confesser et quester dans son diocèse.

Le 23 Monseigneur a permis au prieur de St Pierre d'espouser sans annonces Anthoine Fabre et Marie Rougé, de sa parroisse.

Ledit jour Monseigneur a dispencé des annonces François Vilaret et Marguerite Coulette, de la parroisse du Cros.

Le 24 Monseigneur a bénit une aulbe, chasuble, estole et corporaulz de Mr Fornier, chanoine de son Esglise qui a dict aujourd'huy sa première messe avec lesdits ornements.

Le vingt cinquiesme Monseigneur reçeut lettres du Roy et de Monseigneur de Montmorency, gouverneur de Languedoc, pour se trouver en assemblée des trois estatz de ceste Province convoqués en la ville de Pézénas au 8e jour de juilhet.

Julhet. — Le 4e jour de julhet Monseigneur est allé au lieu de Montpeyroux, de coucher, et le lendemain cinquiesme il a teneu à baptesme une filhe dud. sieur de Montpeyroux avec Madame.... de St Félix, femme de Monsieur de Pennautier, Trésorier de France. Lad. filhe feut apelée Louyse. Le baptesme fut fait par Mr de Guilheminet, archidiacre, avec grande magnificence.

Le cinquiesme, après la cérémonie dud. baptesme, Monseigneur donna la confirmation dans l'église parroissiele de Montpeyroux.

1. Fouscaïs, hameau, cne et à 3 kil. de Clermont. L'évêque en était prieur primitif.

Le lendemain siziesme, Monseigneur partit dud. lieu de Montpeyroux pour aller dans la ville de Pézénas où il a séjourné tout le lendemain septiesme, ayant esté visité par les Consulz et personnes plus aparantes de la ville.

Le 8 Monseigneur est parti dud. Pésénas pour aller en la ville de Béziers.

Le 10 Monseigneur est parti dud. Béziers pour aller visiter Monseigneur l'Archevesque de Narbonne, Messire Louis de Vervins, de l'Ordre de St Dominique, duquel il a été grandement caressé, quoy que fort viel et caduque.

Le mesme jour Monseigneur est parti dud. Narbonne pour retourner aud. Béziers.

Le lendemain onze Monseigneur est parti dud. Béziers en companie de Monseigneur l'Evesque dud. Béziers pour aller à Pésénas, pour la tenue des Estatz généraulx de la Province.

Le 15 dud. mois de Jullet a esté faite l'ouverture desd. Estats Généraulz, par Monseigneur le Duc de Ventadour, pair de France, Lieutenant général pour le Roy en ceste Province, a laquelle ouverture et à la tenue desquelz Estatz ont acisté : Messeigneurs lesd. Evesques de Mirepoix, de St Papoul, de St Pons[1], d'Alby, d'Alet, de Monpelier[2], de Carcassonne, de Lodève, de Béziers[3]; Messieurs le Marquis de Portes, gouverneur du Gévaudan; Mr le Président de Fauré; Messieurs les Barons de Bieule, d'Auteribe, D'Ambres, de Castelnau, de Castries et autres.

Le dimanche 19e jour dud. mois Monseigneur de Lodève a célébré pontifficalement la Messe des Estatz à laquelle Monseigneur l'Evesque de Monpelier a prêché avec une merveilleuse éloquence, comme il a accoustumé faire; Et à la fin a esté faite la procession généralle par toute la ville, avec le St Sacrement porté par Monseigneur de Lodève, à laquelle a acisté toutz les Estatz en corps.

Le 25 julhet taxe par ordonnance au sr Gallard Vic, de St Jean de Fos, la somme de cinq cens livres; présent Monsgnr l'Evesque de Béziers, abbé de St Guilhem.

Aoust. — Le dimanche 9e jour du mois d'aoust Monseigneur a teneu à baptême un enfant de Mr Rinieou, habitant de Pésénas, avec Madame la duchesse de Ventadour, avec grande magniffi-

1. Saint-Pons. Mgr Pierre de Fleyres (1587-1633).
2. Montpellier. Mgr Pierre de Fenouillet (1608-1652).
3. Béziers. Mgr Thomas II de Bonzi (1621-1628).

cence, ayant acisté à iceluy tous les susd. Evesques et grand nombre de Noblesse desd. Estatz, ensemble Mgr le duc de Ventadour et toute la Noblesse de sa suite. Le nom de l'enfant a été Henry.

Le 17 Monseigneur est parti de Pésénas, après la fin des Estatz, pour aller coucher à Fontès[1].

Le 18 Monseigneur a teneu a baptesme une filhe de Monsieur de Fontès, avec Damoiselle..... de Latude, femme de Monsieur de La Coste, sœur dud. Sieur de Fontès. Le nom de la filhe a esté Marguerite.

Le 19 Monseigneur a fait son entrée dans la Ville de Clermont, seconde de son diocèze, abilhé pontificalement, ayant esté reçeu par le Clergé au couvent des Récoletz de lad. Ville et puis par les Consulz et habitants d'icelle, à la porte de la Ville, où luy a esté faict une arangue en latin par le sieur Meynier, médecin. Et après a esté conduit en procession par toute la ville soubz le poyle porté par les consulz; et de là à l'église St Paul de lad. ville, où, ayant fait les cérémonies requises en telles actions, il a été logé par les consulz en la maison de Mr Goudon premier consul de lad. Ville.

Le lendemain vingtiesme, Monseigneur a célébré la Ste Messe dans l'esglise St Paul de ladite Ville, et le jour mesme, environ midy, Monseigneur a fait sa visite dans le Couvent des Dames de St Estienne de Gorjean, de l'ordre de St Benoit retformées[2], acisté de Messieurs de Guilheminet, archidiacre, Babot, chanoine, Bayle, procureur fiscal et de moy, sécrétaire de Monseigneur. Et après avoir rendeu sa visite et confirmé sept ou huit religieuses dans leur cœur, Monseigneur est allé donner la confirmation dans la grand Esglise de St Paul à quatre ou cinq cens personnes.

Le mesme jour Monseigneur a permis à Messire Pierre Fromentz, prebtre, de solemniser le mariage d'entre.... Nazon, de Nant, diocèze de Vabre et Jeanne Carréle dud. Clermont, après la publication d'une annonce, l'ayant dispencé des autres deux.

Le 21 Monseigneur c'est rendu en ceste ville au contentemant de tout son peuple.

1. Fontès. Arr. de Béziers, canton et à 14 kil. de Montagnac. — Ancien diocèse de Béziers.

2. Gorjan. Abbaye bénédictine de femmes fondée en 1347. Les bâtiments claustraux ruinés par les protestants en 1561 furent réparés par les Récollets qui s'y installèrent en 1611. C'est aujourd'hui l'hospice Saint-Louis. Les religieuses rebâtirent leur monastère non loin de Clermont.

Le 25, jour de la Feste S[t] Genieis, Monseigneur a officié pontificalement aux premières et secondes vespres et à la S[te] Messe.

Le 29 Monseigneur a donné la confirmation et tonsure au fils de Madame la Vicomtesse du Bosc; son parrin de confirmation a esté Monsieur de la Pause, frère de Monseigneur.

Septembre. — Le premier de septembre Monseigneur a balhé lettres dimissoires à François Hérant, de S[t] Guilhen le désert, chanoine d'Alès, pour les 4 mineurs et pour le soubdiacre.

Le mesme jour Monseigneur a donné permition par escript aux Religieux de la Trinité de Monpelier, de faire la queste dans son diocèse.

Le 4[e] jour de septembre a esté faite procession générallé et feu de joye à la place de Broussonnelle pour se réjouyr du mariage de Monseigneur, frére du Roy, avec Madamoiselle de Mompensieur, et fut le feu de joye alumé par Monseigneur, acisté de son clergé, de ses officiers et des consulz de la Ville.

Le 12 septembre Monseigneur a permis au prieur du Cros de solempniser le mariage d'entre Jacques Vernet, de S[t] Pierre de La Fage[1] parroisse de Parlages et Catherine Vassasse, du lieu d'Esparron, diocèse de Nismes et les a dispensés d'une annonce.

Le 16 dud. mois Monseigneur a fait l'ouverture de l'Assiette de ce diocèze. de laquelle Monsieur de la Pause, son frère, a esté commissère.

Le mesme jour s'est présenté devant Monseigneur M[r] Philip Laurans, sindic du diocèze, lequel a déclaré à Monseigneur, en présence de M[r] Antoine Laurans son frère et de moy sécrétaire, qu'il consent à la solempnisation du mariage d'entre..... Pestrach et..... Lauransse sa filhe, auquel il ne prethant aporter aucun empêchement.

Le 19 Monseigneur a donné les ordres dans son Eglise Cathédralle.

Le 19 Monseigneur a confirmé François de la Pause, son nepveu. Son parrin fut M. de Teyran fils de M[r] Boucaut, président en la Cour des Aydes de Monpelier.

Le 25 Monseigneur a donné lettres de Régende à Mestre Jean Conducher, prebtre du diocèze de Rodès, dans l'Eglise S[t] Paul de Clermont.

1. Saint-Pierre de la Fage. Arr. canton et à 14 kil. de Lodève.

Octobre. — Le second jour d'octobre, Monseigneur a permis au premier prebtre requis de solempniser le mariage d'entre Noble François de Latude seigneur de La Valette et damoiselle Marguerite de Fabry et dispence led. sieur de Latude des annonces.

Le mesme jour l'assiete du diocèze a esté close, présant Monseigneur; avant laquelle closture la Recerche Généralle de ce diocèze a esté résolue et d'une comune voix délibéré qu'il sera procédé à lad. recerche le plus diligemant que se pourra et à moingz de frais, et a cest effaict Monsieur le Président Bocaut, com[re] député par le Roy pour lad. recerche, a esté prié se vouloir contenter pendant lad. recerche, tant pour ses journées et vacations que de celes de son greffier, de la somme de trois mil six cens livres, ce qu'il a promis faire, comme apert de sa promesse qui est entre les mains de Monseigneur.

Le mesme jour présant Monseigneur, led. sieur présidant Boucaut, com[re] et député du diocèse, lad. recerche généralle a esté balhée à prix fait aux sieurs Revel, de Clermont; Delmas, d'Aniane[1]; Castanier, de Gabian[2]; Catalant, de Capestan[3] et autres auxquels pour tous frais et prétenthion on a accordé la somme de doutze mil cinq cens livres, moyenant laquelle lesdits susnommés ont promis parachever lad. recerche[4]. Apert du contrat reçeu par Bonnafous, notaire de ceste ville[5].

Le mesme jour a esté accordée la somme de trois cens livres par les depputés de l'assiette, Monseigneur présant, [à] Messieurs du siège présidial de Béziers pour les réparations et accroissemens de leur palais, lesquels avoient député le sieur Mercorant, Conseiller aud. siège, vers Monseigneur et députés.

Le 3 Monseigneur a permis la publication des indulgences obtenues de Nostre Saint Père, pour le jour et feste de S[t] Ginieis et

1. Aniane. Chef-lieu de canton arr. et à 29 kil. de Montpellier. — Ancien diocèse de Montpellier.

2. Gabian. Arr. de Béziers, canton et à 4 kil. de Roujan. — Ancien diocèse de Béziers.

3. Capestang Chef-lieu de canton, arr. et à 15 kil. de Béziers. — Ancien diocèse de Narbonne.

4. C'est la « Recherche générale des biens prétendus nobles dans le diocèse de Lodève ». Commencée en 1626, elle fut clôturée en 1633. (Ce texte nous a été conservé.)

5. François Bonnafous, notaire à Lodève. Ses minutes de 1606 à 1656 sont conservées à l'étude Martin, à Lodève. — Registre de 1626, folios 124 à 130, acte du 1[er] octobre intitulé : « Contrat de prix fait pour le diocèze de Lodève. »

d'un autre privilège en la chapelle du Rozaire, pour le temps et espace de sept ans.

Le mesme jour Monseigneur a dispencé des annonces Jeanne de Dumaistre, de la parroisse de Clermont, qui c'est mariée avec Anthoine Sanche, du lieu de Trèbes[1] diocèse de Nismes. — A esté aussy permis aux Pénitens gris de Clermont, d'exposer le St Sacrement à leur chapelle durant l'octave.

Le 4 Monseigneur a permis aux Pères Récoletz de ceste ville d'exposer le St Sacrement pendant l'octave de St François.

Le siziesme Monseigneur a donné permition par escript au Père Honoré Lions, prieur du Couvent de St Dominique de Clermont de confesser les religieuses de Gorjean, dud. Clermont, de trois en trois mois et plus souvent s'il en est requis.

Le 18, jour et feste de St Luc, Monseigneur a célébré la mémoire de son sacre, fait en pareil jour dans la ville de Paris, dans l'Eglise St Louis, par Monseigneur l'Archevesque de Rouhan, acisté de Messeignrs les Evesques d'Uzès et de Nimes, en présance de doutze Archevesques ou Evesques.

Le mercredi 21 Monseigneur a teneu son synode ou se sont trouvés tous les prieurs, vicaires et curés de son diocèze, Monseigneur ayant célébré la Ste Messe et acisté à la procession et oraison synodalle prononcée dans la Grand Esglise, au retour de lad. procession, par Mr Jean Massal, docteur en théologie et prieur de St Sauveur des Ribes. Ils se sont assamblés à un heures après midy dans la salle de l'Evêché où Monseigneur les a exortés à leurs debvoirs et observation des Statutz et ordonnances synodales et a fait avec eux la profession de foy ordonnée par le St Concille. La nomination des députés du Clergé faites par Monseigneur des personnes de Mrs R. de Guilheminet, archidiacre, H. de La Valete, camérier de St Guilhem, J. Archimbaut, prieur de Clermont, et H. Navarre, vicaire du Caylar[2] a esté approuvée d'un comung consentement de tous les acistans.

Le mesme jour et dans la mesme assamblée a ésté délibéré que les offices des recepveurs et conterolleurs des décimes seront racheptés au nom du Clergé et au profit du Chappitre de l'Eglise Cathédralle; devant estre fait led. rachapt des deniers dud. chapitre provenant de la revante de la Canourgue, Royne et Rouquet

1. Trèbes. Chef-lieu de canton arr. et à 47 kil. du Vigan.
2. Le Caylar. Chef-lieu de canton arr. et à 20 kil. N. de Lodève. L'évêque de Lodève était prieur primitif et seigneur de ce lieu.

faite au sieur de S[t] Estienne, à la charge que led. chappitre ne pourra préthandre que les gages affectés auxdits officiers et que le Clergé proffitera des trois deniers pour livre et autres droitz qu'il avoit accoustumé de payer aux particuliers prouveus desd. offices.

Le mesme jour et en la mesme assemblée Monseig[r] a ordonné que tous les prieurs, vicaires et curés seront obligés de luy rapporter désormais, à chaque tenue de synode, un extraict de leurs régistres particuliers des baptesmes et mariages qu ils auront célébrés et de ceux quy seront mortz en leurs paroisses, pour estre mis entre nos mains et inséré dans nostre régistre général. A aussy ordonné que dans huit jours les prebtres segondaires de leurs paroisses se présenteront à luy pour estre examinés et prendre de nouvelles lettres de régendes, jusques au prochain synode. Après Monseigneur leur a donné la bénédiction et son mestre d'hostel la collation.

Le vingt deuziesme, Monseigneur a confirmé les lettres de Régende de frère Martin Arguiès, religieux de Sauve, pour l'Esglise S[t] Martin de Castres, à la charge qu'il n'y administre pour les sacremens.

Le mesme jour M[r] Bernard Bertrand a esté continué pour secondère de l'Eglise de Ceyras.

Le mesme jour M[r] Jean Conducher, prebtre du diocèze de Vabre, a esté confirmé en l'Eglise S[t] Paul de Clermont.

Le mesme jour M[r] Jean Poumarède, prebtre de ce diocèze, a esté continué en l'Eglise de Salasc[1] pour curé.

Le vingt troisiesme a esté délibéré en plain chapitre que la maison dite Portalier, contigue à celle de l'archediacone, avec ses dépendances, sera balhée à Monseigneur pour accroistre son logement et en jouir sa vie durant, à la charge que Monseigneur sera prié de fournir aux frais nécessaires pour la relever, réparer et remettre en bon estat, estant tout à fait ruinée et inutille despuis plusieurs années, sans que Monseigneur ny autres puissent repeter les deniers employés ausdites réparations et méliorations qu'au cas qu'après son décès, le chappitre ou chanoine auquel lad. maison est affectée, ou l'Evesque quy sera pour lors, s'en voulut servir; auquel cas les héritiers de Monseign[r] seront remboursés desd. deniers selon l'estimation qui en sera faite par des experts

1. Salasc. Arr. de Lodève, canton et à 12 kil. de Clermont. L'évêque en était seigneur et prieur primitif.

nommés de part et d'autre, et, au deffaut desd. rembourcement pourront lesd. héritiers ou ayant cause jouyr de lad. maison jusques au terme de 40 ans à conter dujourd'huy, sans payer aucun loyer; après lequel temps lad. maison reviendra au chappitre ou aud. chanoine. Et a esté signée lad. deslibération par Monseigneur et autres acistans aud. Chappitre, dans le régistre des délibérations dud. Chappitre, tenu par Bessodier, greffier.

Le mesme jour Monseigneur a permis la publication des pardons de Nostre-Dame du Puy et permition de fère la queste par tous les lieux de son diocèze.

Le 24 Monseigneur a reçeu à l'Eglise Judith Moro, de la parroisse de St Pierre de la Fage, laquelle a fait abjuration de son hérésie entre ses mains; présens les Sieurs Poupillian et Bayle et un oncle de ladite Judith.

Le mesme jour Monseigneur a permis par escrit à Mestre Anthoine Desfours, prebtre de Nebian[1] de servir de secondère en l'Eglise dud. lieu.

Le vingt cinquiesme Monseigneur a donné lettres de Régende à Anthoine Jean du lieu d'Alzon[2], diocèse de Nismes, pour l'Eglise de St Ginieis de Furnes[3].

Le mesme jour Monseigneur a fait assembler les principaulz habitans de la Ville, dans la maison consullaire, pour leur faire prendre délibération sur le règlement qu'il leur a donné. de vingt quatre conseillers pour l'administration et maniement des affaires de La Ville, avec les Consulz; Lesquels conseillers après avoir esté nommés et agréés de tous, ont reçeu le serment de Monseigneur. Et seront lesdits conseilliers renouvellés de trois en trois ans pour la moytié, la première mutation par le sort et les autres par les advis et suffrages dud. conseil, sans que désormais les consulz ayent besoin de convoquer autres personnes que les susdits 24 conseillers, sy ce n'estoit pour des affaires de très grande importance et du tout extraordinaires.

Le 27 Monseigneur a apointé une requête présentée par Messire Fauré, prebtre de St André, prieur de la vicairie de Nostre Dame de Cambous[4], portant permition de fère saisir les fruitz du prieuré

1. Nébian. Arr. de Lodève, canton et à 3 kil. de Clermont.
2. Alzon. Chef-lieu de canton arr. et à 19 kil. du Vigan (Gard).
3. Saint-Geniès-des-Fours (de Furnis), ancienne église, cne de Saint-Michel-d'Alajou.
4. Camboux. Hameau, cne et à 3 kil. de Saint-André.

dud. lieu jusques à ce qu'il soit rembourcé des réparations et ornemens d'église qu'il a offert faire conformémant au verbal dressé par le sieur Massal, prieur des Ribes, ensuite de la commission à luy donné par Monseigneur, le 24 du présent mois, sur la requeste que le dit Fauré nous avoit présentée à cest effect.

Le mesme jour Monseigneur a envoyé le sieur Froment, son Juge, au lieu de St André, pour informer à l'encontre de ceux qui ont comis le murtre d'un nommé Vilar et procéder à l'instruction du procès.

Le mesme jour Monseigneur a donné lettres de Régende à Mr Jacques Mayres, prebtre du diocèse de Béziers, pour l'Eglise St Jean de La Coste[1] jusques au prochain synode.

Le 29 Monseigneur a donné lettres de régende à Mr Jean Classain, du diocèse de St Flour, pour la parroisse de St Félix de Lodés jusques au prochain synode.

Le 30 Monseigneur a donné lettres de régende à Mr Louis Rat, diocèse de St Lis (Senlis?), bénéficié de ceste église, pour la Cure de Soumont[2] jusques au prochain synode.

Le 31 Monseigneur a prorrogé les lettres de régende à Mr Estienne Liquier, prebtre de Clermont pour l'Eglise de Foscais.

Le mesme jour Monseigneur a donné lettres de Régende à Mr Jean Clamens, du diocèse de Bésiers, pour St Jean de la Blaquière[3].

Le mesme jour Monseigneur a permis à Jean Besson et Anthoine Salat, prebtres du diocèse de St Flour, de dire Messe dans son diocèse pendant trois jours.

Novembre. — Le premier novembre, jour et feste de Toussains, Monseigneur a officié pontificalement aux premières vespres, à la Messe et aux secondes vespres.

Le 3 Monseigneur a convoqué les députés du diocèze et autres députés pour ouyr les comptes de ceux quy avoient manyé l'argeant de la recerche.

Le mesme jour Monseigneur a donné lettres de Régende à Messire Leger Boyrie, du diocèze de Limoges, pour servir à St André.

1. La Coste. Arr. de Lodéve, canton et à 3 kil. de Clermont.

2. Soumont. Arr. canton et à 3 kil. de Lodève. Prieuré dépendant de la mense capitulaire de Lodève.

3. Saint-Jean de la Blaquière ou de Plaux. Arr. canton et à 14 kil. de Lodève. L'évêque en était seigneur et prieur primitif.

Le 4 Monseigneur a permis à Mre Pierre Delpon, prebtre du diocèse de Rodès, de dire la Ste Messe par tout son diocèse.

Le 5 Monseigneur a prévenu Messire Pierre Fromenti, prebtre de Clermont, pour dire la Messe et confesser dans l'Eglise de Clermont.

Le mesme jour Monseigneur a donné la mesme permition à Mr Pierre Théron, prebtre de ce diocèze, pour servir à Clermont.

Le 6 Monseigneur a donné lettres de non résidence à Mr Pierre Dumas, vicaire del Puers[1] et a balhé la charge de lad. Eglise à frère François Textoris, religieux conventuel.

Le 6 Monseigneur a fait rendre en plain chappitre, tous les papiers qui se sont treuvés entre les mains du Sr de La Boisse, chanoine, que le feu Sr Archiprebtre, son oncle, avait entre ses mains, concernant tant le clergé en général que le chappitre en particulier, lesquelz on esté mis aux archifves. Et y a esté dressé un inventère, signé de Monseigneur et autres Capitulans, dressé aud. de la Boisse pour sa descharge.

Le 7 Monseigneur a permis à deux pauvres prebtres du diocèse de St Flour, de celébrer la Ste Messe pendant trois jours dans le diocèse.

Le mesme jour Monseigneur a dispencé d'une annonce Estienne Cauvy et Alayssette Gauffre, de la paroisse d'Aulmet[2].

Le 8 Monseigneur a fulminé une bulle portant dispence du parantaige de Mathieu Trot et de Jeanne Estinade de la parroisse de St Saturnin et a donné pouvoir au vicaire ou prieur dud. lieu de les espouser, les ayant aussy Monseigneur dispensés des annonces.

Le 9 Monseigneur a dispencé des annonces François Raunié et Anthoinette Raunière, des Ribes.

Le mesme jour Monseigneur a donné mandemant au père Bertuel, de l'ordre des Frères Prêcheurs, du couvent de Béziers, pour prêcher le caresme prochain à St Guillen et St Jean de Fos; et luy a permis aussi, par autre mandemant, de prêcher et confesser dans tout son diocèse et absoudre des cas à luy réservés.

Le 11 Monseigneur a dispensé des annonces Moudete Moulivert,

1. Le Puech? Saint-Michel du Puech d'Aubaignes. Arr. canton et à 6 kil. de Lodève.

2. Olmet. Arr. canton et à 4 kil. de Lodève. Les prieurés du Puech et d'Olmet dépendaient de la mense capitulaire de Lodève.

de Caux[1] mariée avec Anthoine Bouchers, de Ginhac, diocèze de Bèziers.

Le 12 Monseigneur a acisté au chappitre général et a célébré la Messe du St Esprit avant iceluy.

Le 13 Monseigneur a permis au procureur de Nostre-Dame de Montserrat de fère la queste dans son diocèse.

Le 14 Monseigneur a permis au premier prebtre requis de solempniser le mariage d'entre Guillaume de Monjuver, du diocèse de Vabre, et Isabeau de Rousset fille du Sieur de Gourgas et a dispencé ladite de Rousset des annonces.

Le 18 Monseigneur a dispencé des annonces Anthoine Pérouse, de Ceyras et Cicile Couderque de Clermont.

Le 20 Monseigneur a permis au Sr Vilaris, chanoine, de solempniser le mariage d'entre François Vincens et Delphine Bousquète et les a dispencés de deux annonces.

Le mesme jour Monseigneur a donné mandement au R. Père Pierre Bernard, prieur des Refformés de St Dominique, du couvent de Béziers, pour prescher l'advant et caresme prochain à Clermont.

Le 24 Monseigneur a donné lettres de régende à Estienne Soubeyran, prebtre du diocèse de Bésiers, pour Pégayroles.

Le 26 Monseigneur a donné permition aus Révérendz Pères Victor, de Bourdeaux et Jean Baptiste, Capucins, de prêcher, confesser, et absoudre de l'hérésie et autres cas réservés par tout son diocèze.

Le 27 Monseigneur a dispencé de deux annonces Michel Combecal et Astrique Gaye, de la parroisse de St Jean de Fos.

Décembre. — Le premier décembre Monseigneur a estably une conférance de prebtres en la maison de Monseigneur, en laquelle se traite des cas de conscience.

Le 2 Monseigneur a donné la confirmation à .... dans la grand Eglise. Messire Rat, prébendier a esté son parrin.

Le 4 Monseigneur a fait la colation de la chapelle de Ste Marie dans l'église de Salers à Mre Claude de Bellechère.

Le 5 Monseigneur a donné permition par escrit au R. Père Roubert de La Haye, de la Compagnie de Jésus, de prêcher, confesser et absoudre de l'hérésie dans son diocèse.

1. Caux. Arr. de Béziers, canton et à 8 kil. de Pézénas. — Ancien diocèse de Béziers.

Le 6 Monseigneur a donné lettres de régende à Me Jean Carsenac, pour servir aux Ribes.

Le 13 Monseigneur a permis au vicaire de St Félix de solempniser le mariage d'entre Raymond Silhol et Gabrielle Giberte, de lad. parroisse, lesquels il a dispensés des annonces et du temps de l'advent, pour certaines considérations.

Le 15 Monseigneur a dispensé des annonces et du temps de l'advant, Dam^elle^ Gabriele de La Trelhe de la parroisse de St Pierre, mariée avec Charles de Lafon, Sr de Rosus, du diocèze de Cahors. Lequel mariage a esté solempnisé par moy sécrétaire de Monseigneur, m'ayant apareu des dispences des annonces tant du costé dud. de Lafon que de la Trelhe, lesqueles j ay mises ez mains de Mre Brun, prieur de St Pierre, pour le mettre dans son registre.

Le mesme jour Monseigneur est party pour aller voir Monseigneur le duc de Montmorency à Pésénas.

Le 19 Monseigneur a donné les ordres dans son église cathédralle.

Le mesme jour Monseigneur a fulminé la dispense obtenue de Monseigneur le Vice-Légat, par Jean Rabejac et Bringuière Soulière, du lieu de St Pilhan (ou St Piésan ?) et leur a permis de se marier nonobstant leur parantaige au 4e degré.

Le 22 Monseigneur a fait la bénédiction d'une cloche des Pères Récoletz, a eus donnée par le Sr Flury, recepveur, de laquelle il a esté parrin et Mad. sa femme marraine.

Le 23 Monseigneur a permis à Messire Jean Bessodes, prebtre du diocèze de Roudès, de dire la Ste Messe et confesser dans la parroisse de St Paul de Clermont jusques au Synode.

Le 25, jour de la Nativité de Notre Seigneur, Monseigneur a officié pontificalement aux premières vespres, à la Messe de Minuit, à la grand Messe du jour et aux secondes vespres et a confessé diverses personnes.

Le 26 Monseigneur a donné lettres de régende pour St Saturnin à Messire Guillaume Baldouy, prebtre du diocèze de Roudès, jusques au prochain synode.

Le mesme jour Monseigneur a benit 4 aubes de l'église cathédralle.

Le 27 Monseigneur a permis pour servir à St Saturnin, Hipolite Coussène, prebtre du diocèze de Rodez, à la place du susdit Guillaume Baldouy.

(*A suivre.*)

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Les Miracles de saint Privat suivis des opuscules d'Aldebert III, évêque de Mende, publiés par Clovis Brunel. Paris, A. Picard, 1912; in-8° de XLV-151 pages. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 46.)

L'édition que nous donne M. C. Brunel comprend : 1° les *Miracula sancti Privati* et les *Rhythmi de miraculis* du même saint; 2° les cinq opuscules composés entre 1170 et 1174 par Aldebert III, évêque de Mende (*De inventione et translatione corporis sancti Privati*, *Miracula post translationem corporis sancti Privati*, *De inventione secunde crypte*, *De novis miraculis et inventione tertie crypte*, *De inventione quarumdam reliquiarum omissa*); 3° le *Chronicon breve de gestis Aldeberti* et une courte continuation de cette chronique. Une étude sur le *Livre de saint Privat*, sur la légende du saint évêque de Gévaudan, sur la biographie et l'œuvre d'Aldebert III, sert d'introduction à cette publication de textes.

En 1862, déjà, L. Delisle avait attiré l'attention des érudits sur un recueil hagiographique de la plus haute importance pour l'histoire du Gévaudan. Ce recueil n'était autre que le registre connu traditionnellement sous le nom de *Livre de saint Privat*, assemblage factice de dix fragments de manuscrits, du XIVe siècle pour la plupart. Tenu longtemps pour perdu, le *Livre de saint Privat* fut retrouvé en 1908 parmi les papiers d'Eugène de Rozière, et réintégré aux archives de la Lozère en janvier 1909. Tel est le document que M. C. Brunel vient de publier, pour notable partie tout au moins.

Si l'on en croit Grégoire de Tours, saint Privat, évêque de Javols, aurait vécu au temps des empereurs Valérien et Gallien (253-260). Objet d'un culte répandu dès l'époque barbare, ses reli-

ques étaient toujours honorées à Mende au XIe siècle, bien que, d'après une tradition dont l'évêque Aldebert s'est fait l'écho, le corps de saint Privat eût été transféré, sous le règne de Dagobert Ier, à l'abbaye de Saint-Denis, et, de là, dans le prieuré lorrain de Salone. De nombreux miracles même se produisirent en Gévaudan sur le prétendu tombeau du martyr. Un auteur anonyme, contemporain sans doute d'Aldebert II, évêque de Mende († 1123) nous en a transmis le récit dans une prose rythmée qui abonde en réminiscences classiques. Un demi-siècle plus tard environ, l'évêque Aldebert III de la famille de Tournel, prélat très remuant de l'église de Mende, entreprit de raconter l'invention et la translation du corps de son illustre prédécesseur, ainsi que les miracles postérieurs à la translation, et la découverte de la deuxième et de la troisième cryptes opérée sous son épiscopat. Cinq opuscules, et six récits isolés de miracles, que M. C. Brunel rattache avec beaucoup de vraisemblance au quatrième opuscule, constituent l'œuvre d'Aldebert, œuvre d'une clarté et d'une précision remarquables, qu'une érudition fastidieuse ne vient pas gâter. Quant au *Chronicon breve de gestis Aldeberti*, il n'est qu'une apologie d'Aldebert, due à un clerc de Mende contemporain de l'évêque.

Nous devons savoir gré à M. C. Brunel d'avoir donné une édition définitive d'une série de textes hagiographiques des plus intéressants pour l'histoire des institutions médiévales, et d'en avoir indiqué toute la portée dans une introduction savante, riche en résultats, malgré sa brièveté. Cette édition ne fera pas double emploi avec celle de M. F. Remize, également fort estimable. Une légère critique cependant peut être adressée à M. C. Brunel. Pourquoi les mots *albergi*, *pedaticum*, *talhade*, *tolte* figurent-ils à la table alphabétique, tandis que le mot *accapitum*, dont la signification n'est pas toujours très facile à préciser dans les documents du midi de la France, ne s'y trouve pas? Tous ces termes sont mentionnés dans la continuation du *Chronicon breve*, à quelques lignes d'intervalle. De plus, s'il est assez délicat d'établir une distinction rigoureuse entre les mots *albergi*, *talhade*, *tolte*, qui représentent, aux yeux de M. C. Brunel, des « impôts », l'expression *lesda salis* méritait une définition un peu moins vague que celle d'impôt, puisqu'il s'agit d'un droit perçu sur la vente du sel, spécialement les jours de foire. Il eût été utile, croyons-nous, de grouper tous ces termes sous une même rubrique, au lieu de faire

un choix que rien ne justifie. Ce groupement aurait facilité les recherches, tout en faisant connaître l'importance réelle des divers textes publiés. Le mot *consuetudo*[1], que l'éditeur a cru devoir passer sous silence, aurait permis de rassembler une série de notions juridiques, précieuses à la fois pour le juriste et pour l'historien. Cette critique de détail ne diminue point le mérite de M. C. Brunel, dont la publication est loin de déparer la Collection de textes qui l'a accueillie.

E. LAVAL.

J.-A. BRUTAILS. — I. **Précis d'archéologie du Moyen-âge.** Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1908; in-8° de xv-281 pages. — II. **Les vieilles églises de la Gironde.** Bordeaux, Féret, 1912; in-4° de xii-302 pages.

I. — M. Brutails a publié en 1908 un *Précis d'archéologie médiévale* dont les *Annales* n'ont point parlé en son temps. Elles peuvent d'autant mieux réparer cet oubli que le livre n'a point vieilli, qu'il n'a pas été remplacé, qu'il reste un modèle à la fois d'érudition et de vulgarisation et que de celui-là sort et s'inspire l'ouvrage récent dont il va être parlé, sur *Les vieilles églises de la Gironde.* Depuis un demi-siècle, la science archéologique s'est renouvelée, et M. B. est un de ceux qui ont pris une part active à ce renouvellement. Nul n'était mieux désigné pour résumer avec la précision et la concision que donnent l'étendue des connaissances et la netteté de l'esprit, la technique et l'histoire de notre art monumental au moyen âge. Aussi bien l'auteur, précisément parce qu'il a une haute idée de cette science, s'intéresse-t-il moins aux phénomènes et aux résultats qu'à leurs causes profondes et surtout à leurs causes techniques. Son étude sur l'archéologie médiévale, c'est l'étude des solutions que les diverses périodes du moyen âge ont apportées au problème de la construction. Il nous montre successivement pourquoi la voûte s'est substituée à la charpente, comment les perfectionnements de la voûte romane ont produit ceux des supports, comment les recherches des architectes romans ont abouti à la formule gothique, et que des nécessités de la construction dépend le

1. Sur les *bone consuetudines*, redevances légitimement établies, et les *prave consuetudines*, exactions, voir par ex. : pp. 132 et 133, n° 15; p. 134, n° 1; p. 136, n° 1; p. 137, n° 2.

principe logique de l'ornementation, et que de ces mêmes nécessités, par conséquent, résulte l'originale beauté de l'édifice. « L'unité en principe n'exclut pas l'infinie variété des applications. De cette variété vient en partie le charme de l'art du moyen âge. » Ce charme, que M. B. analyse en érudit, il le ressent avec une âme d'artiste. Qu'il s'agisse d'églises ou de forteresses, il sait en faire valoir les beautés. En nous aidant à mieux comprendre nos antiquités nationales, il veut nous les faire mieux aimer. Tous ceux à qui elles sont chères doivent lui manifester leur gratitude. H. GRAILLOT.

II. — Chargé de présenter aux lecteurs des *Annales du Midi* le grand ouvrage que vient de publier M. Brutails[1], je n'essaierai point de dissimuler mon insuffisance à juger les théories et les considérations techniques de l'auteur. Je me bornerai plus simplement à montrer ce qu'il apporte, à l'histoire du Sud-Ouest, de faits précis et souvent nouveaux.

Dix-sept années séparent les *Vieilles églises de la Gironde* de l'*Histoire de Bordeaux* de M. Jullian. Par l'ampleur des recherches, la science des faits, le souci de la méthode, l'intelligence d'un long passé, et peut-être même par la qualité du style, ces deux ouvrages méritent d'être rapprochés, car ils donnent à l'historiographie bordelaise ses titres définitifs à l'attention du monde des érudits et des historiens.

Celui de M. B. s'étend sur tout le département de la Gironde, dans un cadre qu'il faut bien appeler factice puisqu'il ne correspond ni à l'extension de l'école bordelaise d'architecture, ni à aucune autre délimitation historique[2]. Cette réserve faite, nous nous hâtons de constater que l'auteur a défriché avec le même soin, nous dirons volontiers avec la même ardeur, toutes les parties du domaine géographique qu'il s'est assigné. Sans autres prédécesseurs que Léo Drouyn (dont les notes sont restées manuscrites), le marquis de Castelnau, Charles Marionneau et Émilien Piganeau, sans autre secours que quelques études éparses dans les

1. Cet ouvrage, publié sous les auspices de la Société archéologique de Bordeaux, est illustré de près de 400 gravures, dont un très grand nombre ont été dessinées ou photographiées par M. Brutails. Dix planches hors texte en phototypie, d'une superbe exécution, ont été tirées sur des photographies prises (sauf trois) par l'auteur.

2. Le territoire du département de la Gironde était réparti, avant la évolution, entre cinq diocèses.

publications locales et les communications dues à quelques correspondants désintéressés[1], — en étudiant directement plus de 1.000 églises ou chapelles, réparties dans 559 communes, en recourant aux documents écrits plus qu'on ne l'avait fait avant lui, en examinant toutes les faces de son sujet en technicien et en archéologue autant qu'en érudit et en historien, M. B. a fondé l'archéologie girondine d'une manière qui ne laisse plus grand'chose à dire après lui. Les rares critiques qu'on peut lui faire ne changeront rien à cette constatation.

La « première partie » de ce livre (pp. 1 à 126) offre une série de *Monographies* des vieilles églises girondines[2], non point de toutes les églises, mais seulement des plus caractéristiques, qu'un choix judicieux réduit à soixante. La seconde (pp. 127 à 272) aborde l'étude de l'architecture religieuse en Gironde. Sur onze chapitres qu'elle contient, le premier est consacré aux causes historiques de l'architecture, un autre au plan des églises; six le sont à la construction et à la fortification, les trois derniers à la décoration.

Telle est l'économie générale de cet ouvrage. Encore qu'elle manque d'unité, — puisque la première partie est une sorte de catalogue descriptif alors que la seconde présente un tout organique, — je ne vois pas que nous ayons le droit d'en médire davantage, puisqu'elle a paru à l'auteur la plus propre, si d'ailleurs ce n'est pas la seule propre au classement et à l'exposé des milliers de faits qu'il a rassemblés. Retenons-en que M. B. a voulu, avant tout, étudier le mode de construction des édifices religieux, passant en revue successivement les couvertures en bois, les arcs et les voûtes, les percements, les clochers et les cryptes, enfin les ouvrages de fortification. D'où le développement donné par lui à l'exposé de la technique des maîtres de l'œuvre. Riche d'aperçus nouveaux et d'interprétations savantes, cet exposé sera fort apprécié des architectes et des ingénieurs. En particulier, la théorie de la construction des voûtes (p. 163 et suiv.) arrêtera leur attention

1. La *Carte archéologique de la Gironde*, intercalée entre la p. 278 et la p. 279, a été dressée par M. l'abbé Brun.

2. Par « vieilles églises » il faut entendre les églises romanes et gothiques. C'est seulement par exception que l'auteur accorde quelque attention aux édifices religieux de la Renaissance et de l'époque classique. Je relève cependant (p. 276) cette assertion de grand prix pour l'historien : « Le XVII[e] et le XVIII[e] siècles, qui ont doté Bordeaux d'églises habilement construites, n'ont, en dehors de cette ville, de Castillon, de Barsac et de Preignac, à peu près rien produit. »

et soulèvera sans doute plus d'une discussion. Mais je me suis promis de ne pas aborder ce terrain. J'y relèverai seulement quelques faits, d'ordre archéologique, qui me paraissent tout particulièrement importants : l'existence de quelques églises en terre, ou en charpente, ou creusées dans le roc (p. 137); — la rareté des cryptes, puisqu'on n'en signale que quatre dans tout le département (p. 154); — le grand nombre de nefs non voûtées (p. 156); — la fréquence des charpentes apparentes (p. 152); — une seule église avec coupole sur trompes : Gaillan; — une seule église avec voûte en arc de cloître : Saint-Georges-de-Montagne; quant à la coupole sur pendentifs, « elle n'a jamais été, dans nos pays, d'un usage courant comme la voûte en berceau »; au fait, l'auteur n'en signale que vingt-six (p. 169); — l'existence d'anciennes toitures en métal (p. 162); — l'apparition de la croisée d'ogives vraisemblablement vers le milieu du XIIe siècle (p. 176); — la persistance jusqu'au XVIIe siècle du système de voûtement sur ogives (pp. 181 et 274); — l'usage des marques de tâcherons (p. 187); — l'emploi de supports antiques dans les églises du moyen âge (p. 183); — l'existence d'autels secondaires placés derrière le maître-autel (p. 214); — l'aménagement des premières sacristies au XVe siècle seulement (p. 152), abstraction faite, sans doute, des grandes églises urbaines.

La lecture attentive de cette seconde partie de l'ouvrage nous suggère, en outre, quelques réflexions.

D'accord avec la plupart des archéologues, M. B. semble repousser (p. 143) l'interprétation mystique que comportent deux artifices de construction : la brisure de l'axe du chevet et la différence de hauteur dans les rebords opposés des murs; le premier de ces artifices symbolisant, d'après quelques modernes, l'inclination de la tête du Christ mourant; le second, l'affaissement de son corps sur la croix. — Cependant, les premières transformations de la basilique romaine, telles que je les ai entendu exposer par Jules Quicherat, aboutissaient à un édifice en forme de croix grecque. Pour arriver à la croix latine, qui était celle des suppliciés dans l'empire romain, il fallut une volonté expresse et consciente des architectes, laquelle se produisit, en effet, aux dépens de la symétrie. N'est-ce point là déjà une recherche du symbolisme? Mais cette croix latine ainsi obtenue n'était que l'instrument de la Passion. La transformer en crucifix, je veux dire y surajouter idéalement le corps du Christ, était trop selon

l'esprit mystique des moines du XIe et du XIIe siècles pour que la tentative n'ait pas eu lieu. Et c'est bien ce qui apparaît, ce me semble, dans la déviation du chevet, — soit à droite, soit à gauche, peu importe, puisque le récit évangélique ne précise rien à cet égard[1] — et dans l'élévation inégale des rebords. Et puis, n'est-ce rien que de constater que le mot chevet[2], *capitium*[3], a été de bonne heure appliqué à la partie supérieure de l'édifice, dans le sens de « lieu où l'on pose la tête », sans l'avoir jamais été, que je sache, à la branche supérieure d'une croix latine? D'autre part, si l'on veut bien se souvenir que saint Paul considère l'Église, dans son sens abstrait, comme figurant le corps du Christ (*Ephes.*, *I*, *23* et *V*, *23*), on comprendra mieux encore que les architectes du moyen âge aient si souvent suivi la logique de leur foi en essayant de traduire cette notion spirituelle dans la construction de l'église matérielle. Il y a dans cet ensemble de considérations une preuve indirecte, mais suffisante, à défaut de la preuve directe qui ne peut être administrée, pour admettre le sens mystique de la double particularité en question. L'exclure, ce serait ne rien savoir de l'âme du passé; ce serait lui refuser le droit de s'exprimer suivant ses moyens et opposer, bien à tort, à ses tendances religieuses les habitudes de notre rationalisme moderne.

M. B. admet (p. 130) que l'architecture religieuse du Bordelais a subi des influences extérieures, venues les unes du Nord, c'est-à-dire de la Saintonge, du Poitou, de l'Anjou par la voie qui conduisait de Bordeaux à Saintes, Poitiers et Paris; les autres du Midi, de Toulouse, Narbonne, Marseille par la voie qui longeait la Garonne et se prolongeait à travers le Languedoc jusqu'en Provence. Quant à la route de Bordeaux à Périgueux, si M. B en fait mention, c'est bien tout. Et pourtant, en traversant Clermont et Limoges elle charriait, elle aussi, bien des choses : les fables relatives à l'apostolat de saint Martial en Aquitaine, les proses et

1. « Et baissant la tête, Jésus rendit l'esprit », nous dit saint Jean, XIX, 30.

2. Au XIIIe siècle *chevais*, d'après un exemple fourni par Littré (*Dictionn.).*

3. Dans saint Jérôme, cité par L. Quicherat (*Dictionn.*), *capitium* désigne l'ouverture d'un vêtement par laquelle on passe la tête. Le même mot, appliqué à une église, a pu signifier originairement l'endroit où est censée reposer la tête du Christ.

les séquences composées à l'abbaye Saint-Martial de Limoges et qui se chantaient sûrement à Saint-André de Bordeaux, les reliquaires et les monstrances de fabrication limousine que possédaient tant d'églises du Bordelais, les vitraux peints des verriers du Limousin, peut-être même les plus anciens exemplaires des statues de nos portails bordelais s'il est vrai, comme l'affirme M. Bréhier, que toute la statuaire romane du moyen âge (au moins entre Loire et Garonne, dirai-je), dérive des bustes-reliquaires qui se fabriquaient dès le xie siècle en Auvergne (et en Limousin, ajouterai-je). M. B. reconnaît que la coupole sur trompes de Gaillan pourrait bien venir de l'Auvergne (p. 281). Nous soupçonnons, quant à nous, que les clochers-arcades du Bazadais (p. 279) viennent du Limousin, où ils se rencontrent en si grand nombre qu'on a voulu quelquefois en faire la caractéristique d'une école limousine d'architecture. Les relations de Bazas avec Limoges ne sont d'ailleurs pas hypothétiques; elles résultent pour nous de ce fait que le chœur de la cathédrale de Bazas, construit au xive siècle, présente des analogies frappantes avec ceux des cathédrales de Limoges et Clermont[1] et que le *Chronicon Vasatense* a accueilli avec prédilection une légende qui conduit saint Martial à Bazas au premier siècle de notre ère[2]. Je n'en veux point à M. B. d'ignorer que le Limousin fut, aux xiie et xiiie siècles et jusqu'au milieu du xive, le principal foyer de la civilisation mediévale entre Loire et Garonne, non seulement par ses hagiographes, ses hymnologues, ses orfèvres-émailleurs, ses verriers, mais encore par ses troubadours, ses poètes épiques[3], ses annalistes et ses chroniqueurs, comme l'Auvergne en fut le premier centre, au xie siècle, par ses architectes. Mais je lui demande, à lui qui possède un dossier sur chaque église de la Gironde, de rechercher si, de cet incomparable foyer de vie littéraire et artistique que fut le Limousin, l'architecture bordelaise n'a point reçu plus de rayons qu'il ne suppose.

Sur un autre point encore, je ne partage point tout à fait l'avis de l'auteur des *Vieilles églises de la Gironde*, lorsqu'il nous dit

1. Celui de Clermont est de 1248, celui de Limoges de 1273 environ.
2. Impr. dans les *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 15.
3. Je fais allusion à Grégoire Béchade, auteur de la *Chanson d'Antioche*, malheureusement perdue sous sa forme originale, et à Pierre le Scolastique, auteur d'un *Poëme sur saint Martial*, dont il subsiste d'importants fragments.

(p. 135) que les maîtres de l'œuvre n'avaient que « les leçons de l'expérience » et « n'avaient reçu dans les écoles aucun enseignement théorique ». J'admettrais tout au plus la seconde assertion, quoiqu'il ne soit point impossible que le clergé ait pris, à certains moments, la peine de former des architectes, comme il formait des choristes dans les psallettes. Après tout, les deux premiers livres d'Euclide étaient connus au moyen âge et leur enseignement formait (si ce n'était encore dans les universités c'était dans les monastères) l'une des matières du *quadrivium*, Par contre, je ne puis croire que, pour oser cette innovation qui consista à substituer la voûte de pierre, en berceau ou sur croisée d'ogives, au simple plafond de bois sur fermes, ou encore pour élever des flèches et des tours qui dépassent parfois 50 mètres, les maîtres de l'œuvre n'aient point appris, de quelque manière que ce soit, les premiers éléments de la géométrie, de la statique et de la mécanique.

* * *

L'archéologie française est depuis longtemps sortie de la période originelle, où elle avait tendance à se constituer en science à part, préoccupée presque uniquement d'établir les modes de construction des édifices, leurs plans divers, leurs galbes, l'origine et la succession des formes. En consentant à devenir une science auxiliaire de l'histoire, elle a pris aux yeux de tous une importance et un intérêt qui lui eussent été autrement refusés. Jules Quicherat (dont je fus l'élève très indigne) avait sur son contemporain Viollet-le-Duc cette supériorité qu'il demandait aux documents écrits le commentaire perpétuel de l'art architectural et décoratif du moyen âge. Il ouvrait ainsi à son jeune auditoire de l'École des chartes des perspectives intellectuelles qui les réconciliaient avec un cours par ailleurs très prosaïque. M. Brutails abonde heureusement dans le même sens, et volontiers, si cela était en son pouvoir, il mettrait un texte derrière chaque pierre équarrie, façonnée ou sculptée par les artisans et les statuaires du passé. En d'autres termes, il cherche dans l'histoire et dans les circonstances économiques, sociales et autres du temps l'explication des procédés, des formes, des tendances, des innovations chaque fois que la technique interrogée ne répond pas suffisamment à la question posée.

De là, un certain nombre de considérations et d'idées générales, tantot disséminées dans l'ouvrage, tantôt soigneusement groupées. C'est ainsi que le chapitre premier est intitulé « les causes de

l'architecture religieuse girondine », et expose en huit pages les conditions physiques, géographiques, historiques, etc., au milieu desquelles elle a pris naissance et s'est développée pendant cinq ou six siècles. On pourrait compléter ce chapitre, du moins au point de vue historique, par mille et mille détails consignés dans les *Monographies* de la première partie de l'ouvrage, et regretter que l'auteur n'ait pas rassemblé, en un second chapitre, tous les faits, toutes les considérations par lesquels il explique, çà et là, les transformations de l'architecture : tantôt l'imitation de l'antiquité, la persistance des traditions, la survivance des formes, les emprunts aux écoles voisines, tantôt les restaurations partielles, les besoins du moment, l'influence des ordres monastiques, etc. Combien aussi il eût été facile de préciser par des chiffres, et non plus seulement par des affirmations vagues, le nombre[1] des églises détruites par les Normands, les Anglais, les bandes huguenotes, sans aucun profit pour leurs causes respectives, et la foule de celles que laissa déchoir l'incurie du XVIIIe siècle et l'hostilité de la Révolution. L'histoire externe de l'architecture, s'ajoutant ainsi à son histoire interne, nous aiderait à pénétrer plus intimement dans l'intelligence du passé archéologique. Si l'église du moyen âge est avant tout la « maison de Dieu », l'asile de la prière, le lieu habituel du culte public, n'est-elle pas aussi, bien souvent, la demeure des hommes, quand les populations s'y réfugient pour fuir l'ennemi, quand les malfaiteurs y cherchent une « sauveté », quand les paroissiens la pourvoient de machicoulis et de meurtrières, y établissent des cadrans solaires, des cheminées, des montoirs ou y creusent des puits, quand ils font servir les cloches à des usages profanes, quand les confréries y jouent leurs mystères ou que les prud'hommes de l'endroit y tiennent leurs assemblées? J'aurais aimé que M. B. développât chacun de ces points, qui ne sont pas tous indiqués dans son livre, et nous montrât, avec textes à l'appui, que toute la vie publique, religieuse et profane des communautés rurales de ce temps, se déroulait sous un seul et même toit, en sorte que l'on comprend mal le moyen âge quand on prétend introduire dans sa vie de tous les jours les cloisons étanches qui prévalent aujourd'hui. J'aurais aimé encore que l'auteur de *Deux chantiers bor-*

1. Ou du moins les mentions qui nous en restent et qui ne répondent sans doute pas tout à fait à la réalité des faits.

delais consacrât quelques pages à la *fabrica ecclesiæ*, dont il est quelquefois question dans les statuts diocésains, et nous expliquât à quelles difficultés sans nombre, à quels obstacles à peine imaginables pour nous, elle se heurtait; par conséquent, de quelle longue ténacité, de quel dévouement sans bornes ces syndicats mi-partis de laïques et de prêtres ont fait preuve pour arriver si souvent à mettre sur pied leur chère église.

Je me reproche un peu de paraître demander à M. B. autre chose que ce qu'il a fait; mais lui-même m'y convie puisque, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, il n'a point manqué de nous montrer quelles relations multiples soutenait toute communauté d'habitants avec son église. Il n'a en somme d'autre tort que de n'avoir pas provoqué, quand elles défaillaient, les occasions de nous donner, de l'église paroissiale du moyen âge, une représentation complète dans un cadre historique plus vivant.

Bien que l'étude de la décoration des édifices religieux remplisse trois chapitres (50 pages) de son ouvrage, notre auteur reconnaît (pp. 228 et 239), avec une modestie qui l'honore, qu'il n'est point préparé à en traiter congrument toutes les parties. Toujours est-il que le lecteur est très vivement intéressé par tout ce qui est dit des « motifs » de cette décoration, de la statuaire des portails, de la sculpture des tympans, des procédés en usage parmi les carreleurs, les peintres, les sculpteurs, et des « applications » multiples que révèle l'examen attentif des églises de la Gironde. M. B. a sûrement ses raisons, bien qu'il ne les donne pas, pour ne point reconnaître (p. 227)[1], dans le cavalier qui ornait anciennement l'église Sainte-Croix et celle de Tauriac, une réminiscence de la statue équestre de Constantin qui se voyait jadis sur l'une des places de Rome. Et il en a d'autres aussi pour ne point nous parler du mobilier liturgique des églises, ni des autels, ni des tombeaux, ni des cloches. Un coup d'œil que j'ai donné, il y a quelques mois, aux procès-verbaux de visites pastorales, conservés aux Archives départementales, m'a révélé quelle masse de faits instructifs ils réservent à l'histoire de l'art local. A considérer seulement la décoration architectonique, nous devons retenir ce que nous dit l'auteur de l'insuffisance technique de la sculpture à l'époque romane et de la supériorité de la sculpture gothique au début du XIII[e] siè-

1. Voir pourtant, p. 10, une courte phrase qui semble concéder cette identité.

cle, animée d'un sentiment très vif de la nature et « serrant de près la vérité et la vie ». Les chapiteaux de l'époque romane ne sont bien souvent que des chapiteaux antiques adaptés à de nouveaux besoins. Quant aux chapiteaux cubiques, ils s'inspirent de ceux du Poitou et de l'Angoumois.

Le livre dont nous rendons compte échappe au reproche d'avoir commis l'erreur que quelques chartistes trop scrupuleux recommandaient, il y a une trentaine d'années, et qui consistait à laisser aux lecteurs d'un livre le soin d'en tirer eux-mêmes les conclusions; comme si l'auteur n'était point plus apte que quiconque à les dégager et à les exprimer, les lecteurs conservant le droit et ayant même le devoir de les vérifier. Donc, en une douzaine de pages, M. B. formule ses conclusions, très prudentes, très mesurées et, en tout cas, très conformes aux faits qu'il a exposés.

Il constate d'abord (p. 274) la survivance, durant l'époque romane, de quelques procédés préromans, et de procédés romans durant l'époque gothique, voire même plus tard encore : l'église de Francs, « qui est romane d'intention », a été commencée en 1605, et certaines parties de la cathédrale de Bazas, construites au XVIIe siècle, accusent des formes gothiques.

Il remarque qu'aux XIIe et XIIIe siècles on construisit en Bordelais « un si grand nombre de belles absides et si solides, que les siècles suivants n'eurent guère besoin d'en faire de nouvelles ». La remarque est instructive; elle le serait plus encore si l'auteur l'avait étendue aux édifices tout entiers, en nous disant quelle est la proportion en Gironde des églises purement gothiques par rapport aux églises purement romanes, et quel est le nombre des églises où se confondent les deux styles.

Après avoir rappelé (p. 280) que Bordeaux est resté sans rayonnement sur l'art régional, l'historien des *Vieilles églises de la Gironde* admet que l'Orient a fourni à l'architecture locale des motifs de décoration plutôt que des procédés de construction, tandis que l'Auvergne et le Périgord ont pu inspirer quelques édifices de notre région. L'influence de l'Agenais lui paraît plus sensible; mais c'est plutôt à l'architecture de la Saintonge, propagée par l'antique voie qui conduit d'Aubeterre à La Réole, que se rattacheraient les vieilles églises de la Gironde, de l'époque romane (p. 283). Pendant l'époque gothique, c'est au Poitou et à l'Anjou que le Bordelais aurait emprunté « le parti général de ses églises ».

Je louerai M. B. de n'avoir point esquivé la question de savoir s'il y a eu ou non une école bordelaise d'architecture. Le contraire eût, d'ailleurs, étonné de la part de l'auteur du *Précis d'archéologie du Moyen-âge*, où se révèle un ensemble de connaissances archéologiques qui déborde les étroites limites d'un département. En somme, il y a eu des familles d'églises, et ces familles ont formé des groupes que l'on peut appeler écoles, dont la constitution tient à la proximité d'une voie fréquentée ou bien d'une école différente (p. 280). Ces familles, on en discerne une dizaine en Gironde, caractérisées par un chœur souvent très profond et par l'absence de *triforium*. Leur aire totale se peut déterminer, sous cette réserve que leur répartition est sans rapports avec la géographie administrative, diocésaine ou monastique. En définitive, pour de très bonnes raisons, M. B. croit à l'existence d'une école d'architecture qu'il appelle charentaise-bordelaise. Peut-être ne faudrait-il pas trop le presser pour lui faire dire que, sous cette dénomination nouvelle, il désigne l'école appelée jusqu'ici saintongeaise, mais en lui donnant comme prolongement bien constaté tout l'ancien Bordelais.

Je pense avoir résumé, assez exactement pour en montrer l'importance et la valeur, cette histoire des vieilles églises de la Gironde. Je souhaite que nos Universités provinciales aient souvent l'occasion de mettre, comme ici, leur *imprimatur* sur de pareilles œuvres. Alfred LEROUX.

Léon DUTIL. **Lettres inédites de Mme de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'Enfance, suivies de fragments de ses Mémoires** (1655-1697). Paris, Hachette, 1911 ; in-8° de 135pages.

C'est une bien intéressante contribution que M. D. vient de fournir à l'histoire religieuse du XVIIe siècle en Languedoc, avec sa publication des *Lettres inédites de Mme de Mondonville* et l'étude qui en détermine le caractère. Elle rectifie l'appréciation un peu dure de Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. II) sur la fondatrice d'une œuvre où beaucoup de contemporains virent comme une image de Port-Royal-des-Champs, après la destruction des deux maisons; elle ajoute des précisions à la relation plus bienveillante, mais un peu sommaire de Roschach (*Hist. gén. de Languedoc*, t. XIII); enfin, et surtout, elle nous donne un chapitre parfois

émouvant de cette longue histoire des directions de conscience, affaire capitale de la vie chrétienne au XVIIe siècle. Et c'est l'objet principal de l'étude, correspondant aux documents publiés.

Voilà pourquoi nous en voulons moins à l'auteur de n'avoir pas poussé plus loin une partie de son travail, laquelle, dans son dessein, n'était que secondaire. Elle n'est pourtant pas sans intérêt : pourquoi la suppression brutale de l'*Institut de l'Enfance* par le gouvernement de Louis XIV ?

Après avoir classé et critiqué les principales sources de nos connaissances sur ce sujet, recueils de pièces, ouvrage d'Arnauld, *l'Innocence opprimée*, mémoire de l'abbé de Juliard, neveu de Mme de Mondonville qui en appelait, en 1735, de l'injuste condamnation portée contre sa parente, d'autres encore, favorables à la condamnée ; — et, d'autre part, les ouvrages hostiles, l'*Histoire de la Congrégation des Filles de l'Enfance* et la *Réponse au Mémoire de M. de Juliard* qui ont pour auteur l'avocat d'Avignon, Reboulet, ex-jésuite, M. D. montre sans peine que la question a été traitée par les historiens modernes selon l'influence exercée sur eux par l'un ou l'autre courant d'opinion.

Son résumé des débuts de l'œuvre, fondée à Toulouse en 1662, mais préparée auparavant, et, plus tard, étendue jusqu'à la Provence, nous présente un de ces types de maisons d'éducation qui sont une des préoccupations de l'époque : d'abord abri de servantes sans condition, puis centre d'instruction de « Nouvelles converties », enfin école d'enfants pauvres. Mais ce qui distingue la nouvelle fondation, tout en la rapprochant des écoles jansénistes, c'est le souci de la garder de la discipline conventuelle, d'en bannir les pratiques de dévotion formaliste et solennelle, parfois pompeuse. Ce n'est ni le couvent, ni la maison noble ou bourgeoise, bien que présentant avec cette dernière quelque analogie. On y servira Dieu à côté du monde, sans se mêler au monde, sans rompre avec lui. Pas de clôture, pas de vœux ; les statuts proscrivent toute sorte de singularité, ordonnent la modération, l'humilité, la charité active.

Ce sont les maximes de la fondatrice, Mme de Mondonville et du prêtre qui l'a guidée, l'auteur du règlement intérieur, M. de Ciron, disciple et ami de Pavillon, le ferme évêque d'Alet.

L'œuvre fut-elle proprement janséniste ? Non ; on n'y voit pas de thèse doctrinale et les mots caractéristiques de la secte sont absents des lettres et fragments de mémoires qui nous restent de la fon-

datrice et traduisent la pensée de son inspirateur, M. de Ciron. Seulement l'analogie de discipline entre l'institution de la Sainte-Enfance et les maisons jansénistes, surtout leur éloignement commun du régime conventuel des Réguliers devaient les associer dans l'opinion et les hostilités qu'elles rencontrèrent.

On sait, et M. D. résume avec une précision nouvelle (pp. 6-11) comment s'organisa l'Institut; quelles approbations il trouva auprès des évêques éclairés de la Province et du pape Alexandre VII dont un bref confirma la fondation; la confiance qu'il inspira aux familles, notamment à celles de l'intendant Daguesseau et du premier président Fieubet qui le chargèrent tous deux d'élever une de leurs filles. On sait aussi quelles sourdes résistances, puis quelles attaques le menacèrent d'abord, dès 1663 (pp. 8-10); puis, après une période de tranquillité (1667-1682), sous quelle série d'enquêtes policières et de procédés d'arbitraire administratif l'œuvre succomba (1683-1686). Ses protecteurs les plus puissants lui manquaient alors : le prince de Conti, gouverneur de la Province et le chancelier Le Tellier qui avait soutenu la Congrégation au Conseil du roi.

C'est moins d'un mois après la mort de ce dernier (30 septembre 1685) que commencent les violences préparées l'année précédente dans une commission d'enquête que dirigeait le P. La Chaise. Elles aboutissent, de 1686 à 1688, après la suppression de la maison mère, à la ruine des succursales et à une dispersion brutale des pensionnaires qui rappelle les scènes de Port-Royal-des-Champs en 1664 et 1679 et annonce celles de 1708. Mme de Mondonville était, dès le premier moment, exilée à Coutances et, peu après, confinée dans la maison des Hospitalières. Elle y survécut tristement et péniblement, dans une véritable captivité, jusqu'en 1703. L'inspirateur et le vrai directeur de l'Œuvre, l'abbé de Ciron, ne vit pas le désastre; il était mort vers 1676. Le pape Innocent XI, prévenu, n'avait pas maintenu l'acte de son prédécesseur. Il avait, à ce moment, bien d'autres affaires.

Les griefs contre cette œuvre et les motifs probables de sa suppression? Il en fut d'officiels : « des erreurs intolérables » dans la constitution et la doctrine signalées par la commission de 1684 et une instruction de curé toulousain; un asile fourni à quelques prêtres du diocèse de Pamiers poursuivis pour l'affaire de la Régale; une imprimerie clandestine d'où seraient partis des pamphlets. C'est le fond des accusations du jésuite Reboulet dans son

mémoire du XVIIIe siècle. Il y ajoute l'orgueil et la tyrannie d'une directrice ambitieuse, despotique et sans cœur. Et c'est dans ce sens que Sainte-Beuve a incliné son étude sur Mme de Mondonville, avec des réserves, pourtant, que lui inspire l'attachement gardé, jusque dans leur infortune et leur misère, par les prétendues victimes à la fondatrice de leur Institut.

M. D. n'a pas de peine à mettre au point ces accusations et, avec raison, il cherche dans les principes mêmes de cet « Institut trop fermé » la cause des inimitiés qu'il a suscitées : le contraste de sa simplicité avec les fondations des Réguliers, qui pouvait ressembler à une leçon indirecte et à une critique à l'égard de certains ordres religieux; cette indépendance qu'il semble garder.

Peut-être peut-on aller plus loin. Quelques rapprochements de dates et de faits y aideraient : bien avant l'affaire de la Régale l'Institut avait été attaqué, dès sa fondation, dès la fin de 1662. C'est peu après le moment (1660) où, les Jansénistes ayant été presque entièrement expulsés de la secrète *Compagnie du Saint-Sacrement*, la Cabale des dévots les poursuit à peu près partout; c'est l'année où paraît le livre du P. Meynier sur l'*Exécution de l'Édit de Nantes en Languedoc*, utilisant les renseignements de contre-réformation locale (Cf. R. Allier, *la Cabale des Dévots*), deux ans après la date où l'Assemblée du Clergé poursuivit plus activement la « mission » intérieure, l'œuvre des conversions. Et cette mission, dont une part importante est dans l'éducation des enfants nouveaux-convertis, on voit les Réguliers, les Récollets en particulier, mais surtout les Jésuites se la réserver là où ils la tiennent, l'accaparer partout ailleurs.

Or, Mme de Mondonville élève des Nouvelles Catholiques, à côté des filles de famille nées dans l'orthodoxie; bien plus, elle reçoit, avec M. de Ciron, pour cet objet, des subsides des États de Languedoc associés au Clergé dans l'œuvre de contre-réformation : 10.000 livres en 1658, et, tout récemment encore, en 1659, 6.000 livres! Et son action s'étend! Il fallait arrêter cette concurrence. L'archevêque de Toulouse, P. de Marca, d'une génération antérieure de prêtres, favorable à l'Institut, étant mort, trois vicaires généraux dirigent l'attaque; et son successeur, de Bourlemont, par faiblesse trop bien renseignée, les seconde; puis, se ravise et finit par approuver les constitutions mises en cause. Mais il disparaît à son tour et de Bonzi qui lui succède n'était pas de caractère

à résister aux influences occultes. Quand l'Institut est aboli et les pensionnaires dispersés, ce sont les Jésuites qui achètent l'immeuble et s'y installent.

Tant que le prince de Conti vécut, l'œuvre était en sûreté. Le prince était de la Cabale des Dévots, avec M. de Ciron qui devint son directeur de conscience dès 1656; Armand de Bourbon ne pouvait, d'ailleurs, être offusqué par la rigueur de la discipline observée. Il la pratiquait lui-même par pénitence de ses débauches passées. Ces Condé étaient extrêmes en tout. Après sa mort en 1666, l'hostilité du monopole convertisseur est tenue en échec par Le Tellier, après qui rien n'arrête plus l'action de la puissante Compagnie de Jésus, même lorsque celle du Saint-Sacrement paraît dissoute. Des recherches dans ce sens amèneraient peut-être quelque complément à cette histoire.

Mais là n'est pas l'intérêt principal des lettres publiées par M. D. qui ne renseignent guère sur cet ensemble de faits. Il est dans le drame de conscience qu'elles nous révèlent, mettant en action deux âmes délicates et passionnées, unies par des liens spirituels, quoi que puisse insinuer Reboulet, et finissant par trouver peut-être la paix dans leur collaboration à une œuvre d'éducation chrétienne. Que M. de Ciron, prêtre éclairé, de haute culture, ait accepté d'être le directeur d'une veuve jeune encore, dont les contemporains ont vanté le charme, qu'il avait, semble-t-il bien, recherchée avant de s'engager dans les ordres, lorsqu'elle était encore Mlle de Juliard; que cette attitude ait été gardée en toute droiture, même pendant une véritable crise à la fois physique et morale qui marque l'année 1656 chez Mme de Mondonville (p. 38) et se prolonge encore au début de l'œuvre entreprise en commun, c'est un de ces cas de psychologie religieuse aussi attachants qu'émouvants dont le XVIIe siècle même offre peu d'exemples connus. Et, à suivre la pénétrante analyse qu'en fait M. D., où il est regrettable que, faute de documents, la figure du directeur de conscience reste voilée et comme dans la pénombre, il demeure une impression profonde de cette lutte longtemps menée, dans des âmes scrupuleuses, contre des penchants, une affection devenue sans doute filiale chez la pénitente, mais où, selon son expression même, « la créature s'est parfois mêlée. »

M. de Ciron paraît avoir été un guide rigoureux, parfois dur, refoulant, au nom de la religion, jusqu'aux sentiments naturels, poussant le respect des règlements de la communauté jusqu'à refuser un jour

de rester seul un moment avec sa propre nièce, une adolescente.

Et le mysticisme douloureux de la pénitente, docile et parfois désespéré, en devient plus touchant : « Que c'est un long martyre que celui que l'on ressent de se vouloir donner uniquement à Dieu sans le pouvoir faire ! »

Ce qui en caractérise l'expression, c'est, dans cet état de trouble allant parfois jusqu'à l'angoisse, l'absence d'images, ou, quand elles apparaissent, leur contour net et précis qui reproduit de véritables visions, presque des hallucinations, à la différence des mystiques imaginatifs qui parlent presque constamment par figures (V. les lettres indiquées, p. 33). Pour elle, son désir, c'est de « penser à Dieu seul, sans aucune image » (lettre du 23 janvier 1656), et on peut voir là une analogie avec certaines disciplines calvinistes et jansénistes. Elle ne veut pas non plus le secours de moyens matériels, l'apaisement de la chair par les mortifications (V., p. 113, le passage sur les Sœurs de Sainte-Thérèse, plein de mesure et de vraie piété). Son héroïsme est tout moral.

Il est aussi tout désintéressé ; et c'est là un haut degré de spiritualité. Presque nulle part un appel aux félicités, à l'éternité bienheureuse, ou une évocation des terreurs de l'enfer. L'idée d'une sorte d'obligation supérieure est surtout ce qui rattache au divin cette âme tourmentée, sans cesse en trouble d'être sur le bord non du péché, mais même de la tentation.

A-t-elle connu enfin, dans l'accomplissement de son œuvre, puis dans l'exil et l'épreuve, cette paix de l'âme qu'elle voulait s'efforcer de mériter de Dieu par « une continuelle pratique de l'humilité, de la charité et de la patience ? » On se plaît à l'espérer avec l'auteur qui a su dégager un intérêt puissant de cette autobio graphie assez sévère de forme — et retrouver une physionomie attachante.

P. Gachon.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Aude.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, t. XI, 1911, 2e semestre.

P. 435-59. G. Amardel. La hache des monnaies gauloises. [Elle ne représenterait ni un emblème religieux, ni une arme, mais l'ancienne hache-monnaie.] — P. 463-531. J. Tissier. Les sources de l'histoire de Languedoc d'après les inventaires des archives narbonnaises. [Énumération et étude sommaire des inventaires relatifs à l'église de Narbonne, entrés aux Archives et à la Bibliothèque de Narbonne postérieurement à la publication de l'*Histoire de Languedoc*, ou possédés par les Archives départementales de l'Aude; publication des *Tables* de ces sept inventaires; travail très utile. Cf. un compte rendu, *Annales*, t. XXIV, p. 477.] — P. 531-57. H. Mullot et H. Sivade. Armorial des évêques d'Alet.

Tome XII, 1912.

P. 1-104, 157-250. A. Sabarthès. Bibliographie de l'Aude. [Travail très utile.] — P. 112-21, 271-90. G. Amardel. Les monnaies antiques intentionnellement oblitérées. [Explique par leur rôle funéraire l'abondance des monnaies antiques avariées.] — P. 122-55. H. Mullot et H. Sivade. Armorial des évêques de Mirepoix. — P. 251-65. C. Clercy. Notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Polycarpe. [Avec six planches et la description des autels et des reliquaires conservés dans l'église.] — P. 265-71. J. Yché. Un des architectes de Saint-Just. [Emet l'hypothèse que l'architecte Le Blond aurait été un des collaborateurs de l'archevêque Le Goux de la Berchère au début du XVIIIe siècle.] — P. 291-9. L. Bertho-

MIEU. Le parement de Narbonne. [Étude sur cette œuvre d'art, aujourd'hui au Musée du Louvre, qui paraît avoir appartenu autrefois à la cathédrale Saint-Just et qui lui aurait peut-être été donnée par Charles V.] Ch. L.

Bouches-du-Rhône.

I. *Annales de la Faculté de droit d'Aix*, t. III, 1909.

P. 1-94. E. PERARD. « Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne »... [Réimpression pure et simple, avec quelques lignes d'avant-propos et sans note d'aucune sorte, par les soins de M. J. Roman, d'un petit ouvrage édité en 1661 à Paris, chez Cramoisy. Trente-neuf documents du moyen âge s'y trouvent reproduits. Quelques-uns semblent apocryphes; une critique s'imposait. Seule la publication de ces textes bourguignons dans une revue au caractère méridional ne s'imposait pas.]

Tome IV, 1910.

P. 1-81. B. RAYNAUD. Essai d'enquête économique. L'agriculture dans le canton d'Aix. [Brèves indications historiques.] J. F.

II. *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, t. III, 1909.

P. 1-66. P. GAFFAREL. Les massacres royalistes dans le département des Bouches-du-Rhône aux premiers mois de 1795. Épisode de la réaction thermidorienne. [Historique des méfaits des Compagnons de Jéhu ou du Soleil. Massacres aux prisons d'Aix, au château de Tarascon, au fort Saint-Jean, à Marseille. Récit animé.] — P. 325-40. L. CONSTANS. Un précurseur des félibres. Claude Peyrot, prieur de Pradinas. [Né à Millau, en 1709, † 1795. Auteur de divers poèmes, dont le principal porte le titre de *Géorgiques patoises*, publié en 1781.]

Tome IV, 1910.

P. 1.-327. M. CLERC. *Aquae Sextiae*. Histoire d'Aix en-Provence dans l'antiquité. Première et deuxième partie. [Planches. A suivre.]

Tome V, 1911.

Fasc. 1 et 2. P. 1-174. P. GAFFAREL. Le château d'If. [Histoire de la forteresse et prison d'État construite sur l'île d'If, en rade de Marseille, en 1529. Nombreux et intéressants détails. Mais pourquoi dire (p. 173) que Pellissier, l'un des protagonistes de la Commune à Marseille, en 1871, condamné à mort, a subi sa peine avec courage? Aujourd'hui encore (25 nov. 1912), Pellissier est bel et bien vivant!] J. F.

III. *Annales de Provence*, t. VII, 1910.

P. 1-16, 81-118. J. Combet. Les districts des Alpes-Maritimes (1er mai 1793-8 brum. an IV). [Il s'agit des districts de Nice, Menton et Puget-Théniers, dont le territoire formait l'ancien comté de Nice, annexé à la France par décret de la Convention du 31 janvier 1793. Historique de l'administration de ces districts. Intéressants appendices sur la population des communes et le traitement du clergé en 1793; tableaux du maximum.] — P. 17-45. Abbé P.-M. Davin. Pacte d'union entre Martigues et Manosque au sujet d'une concession de reliques du B. Gérard Tenque (15 avril-6 mai 1728). [A la requête de la ville de Martigues, berceau de Gérard Tenque, fondateur des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, la ville de Manosque qui détient les reliques du saint personnage, en cède une partie. A cette occasion, un pacte d'union à perpétuité est scellé entre les deux cités provençales. Extraits des archives communales et paroissiales des deux villes intéressées. Consciencieuse et curieuse étude.] — P. 47-64. F.-N. Nicollet. Mélanges de linguistique provençale. [Laborieuses recherches appuyées de nombreuses citations de textes du moyen âge.] — P. 119-34, 161-83. R. Busquet. Les cadastres et les « unités cadastrales » en Provence du xve au xviiie siècle. [Importante contribution à l'histoire de l'impôt. Détails précis sur les différents modes d'encadastrement, l'établissement des cadastres, l'évaluation des biens. Tableaux relatifs à l'affouagement et l'encadastrement en 1471, 1698 et 1728. Matière fort complexe n'ayant encore fait l'objet d'aucune étude. Celle de M. Busquet est à la fois très neuve, remarquablement précise et intéressante.] — P. 135-41, 185-206. C. de Chénerilles. Les familles parlementaires de Provence : Les Olivari. [Notices sur le fougueux dominicain Pierre Olivari, prieur du couvent de Saint-Maximin au milieu du xvie siècle, en lutte continuelle avec le Parlement d'Aix, et sur le conseiller J.-P. d'Olivari, conseiller du même Parlement, ami et correspondant de Peiresc.] — P. 207-20, 287-313, 399-417. J. de Duranti La Calade. Notes sur les rues d'Aix aux xive et xve siècles. [A suivre.] — P. 233-71. Ph. Mabilly. Valeur de la monnaie de Marseille (1268-1406). [Intéressante étude sur la « monnaie de royaux ou menus Marseillais ». Trois tableaux de valeur comparée.] — P. 273-85. P.-A. Robert. L'administration de la « Comédie » d'Aix (1756-1788). [Vicissitudes d'un théâtre « qui ne se recommandait ni par sa tenue ni par une troupe homogène »...] — P. 315-39. E. Poupé. Documents sur la croisière de l'*Aréthuse* et de la *Topaze*. [Lettres du contre-amiral Trogoff et des commandants des deux frégates sur la protection des navires de commerce français contre les Espagnols en 1793.

Page intéressante de l'histoire de la marine sous la Révolution.] — P. 341-5. E. Octobon. Note sur les grottes et abris préhistoriques du vallon de Malauric ou Malavalasse, commune de Saint-Julien (Var). — P. 361-98. J. Combet. Un village des Maures pendant la Révolution. Cogolin (1789-1799). [Notice fort intéressante sur une localité que son isolement dans le massif des Maures préserva des excès révolutionnaires. En appendice : doléances de 1789, encadastrement des biens privilégiés (1790), budgets de 1787 à 1790.] — P. 419-21. O. Gensollen. Étymologie du nom de lieu « Al Manarre ». [Ancien nom d'un quartier d'Hyères, aujourd'hui San-Salvadour. Ce nom signifierait « Fontaine bienfaisante » (?)]

Tome VIII, 1911.

P. 1-23. L.-G. Pélissier. Un rapin marseillais dans l'atelier du baron Gros. [Lettres du peintre F. Férogio, de 1830 à 1833, adressées à Fabre, fondateur du musée de Montpellier, qui l'avait recommandé au peintre Gros. Intéressante contribution à l'histoire de l'art et des artistes.] — P. 25-37. F.-N. Nicollet. Histoire, origine et étymologie du mot *braca*, *braga*, *braja*, *braia*, braie. [Savante étude linguistique; apport des plus utiles à l'histoire du... costume. A suivre] — P. 73-97, 177-98. Peyre. Les irrigations dans les Bouches-du-Rhône. [Bonne étude sur l'état actuel des irrigations. Bibliographie incomplète.] — P. 99-113. De Grasse. Jean de Grasse-Cabris (1600-1691). [Évêque de Grasse, nommé mais non sacré, de 1625 à 1628. Intrigant et « abbé d'affaires », auteur d'un mémoire intitulé : « Pour établir un grand commerce sur les deux mers, il faut ruiner les Parlements, les financiers et les moines », envoyé à Richelieu, puis à Colbert, et dont ne s'inspirèrent ni l'un ni l'autre.] — P. 114-35, 157-75. P. Gaffarel et de Duranty. La peste de 1720 à Marseille et en France. [Fragment d'un ouvrage paru sous le même titre, chez Perrin, en 1911 (1 vol. in-8°, VIII-630 pp.). Ce fragment vise les secours médicaux, les théories sur la peste, les remèdes et les médecins.] — P. 145-56. F. Cortez. Les grands officiers royaux de Provence au moyen âge (952-1555). [Introduction à un ouvrage en cours d'impression, appelé à rendre de précieux services.] — P. 217-29. J. Audouard. Trois lettres inédites de l'Ami des Hommes. [Adressées par Mirabeau père aux procureurs du pays administrateurs de la Provence, en 1767 et 1774. Il y expose quelques théories économiques, ses idées en matière d'alignement que les procureurs du pays raillent spirituellement en une lettre également publiée par M. Audouard. Bref et intéressant commentaire.] — P. 231-40. E. Duprat. Note sur le mot *Thor* ou *Tor*. [Ce mot, fréquent dans la toponymie provençale, auquel on attribuait le

sens de *tour*, dériverait du latin *torus*, pris dans le sens de bord de fleuve, de rivière, rives en terrasse. Nombreux exemples tirés des textes du moyen âge. Intéressant au regard de la philologie toponymique.] — P. 241-56. DE VILLE-D'AVRAY. La Provence et le Dauphiné réclamés par l'Allemagne. [Traduction d'une curieuse plaquette de 16 pp. in-4°, parue en 1707 — avec 2e édition en 1736, — intitulée comme suit : Q. D. B. V. *Vindiciae juris imper. in Provinciam et Delphinatum tanquam veras et veteres regni Arelatensis partes quod, praesideñ. C. S. Schurzfleischio, prof. publ. edisseret M. Christianus Sigismundus, Roehrensee Vitemberg-Saxo.* Hab. Add. Octobr. MDCCVII. *Vitembergae, Prelo Gerdesiano.* C'est une pièce au dossier de revendication de la Provence et du Dauphiné par l'Allemagne; elle prétend établir les droits historiques de l'Empire sur ces deux provinces. Le document est curieux; quelques réserves paraissent devoir être formulées sur la traduction et les notes de M. Ville-d'Avray. La plaquette est très brève; on aurait souhaité en connaître le texte.] — P. 273-81. E. OCTOBON. La préhistoire des environs d'Aix-en-Provence. [Gisements de silex et grottes. A suivre.] — P. 289-313. Ph. MABILLY. Monnaies courant à Marseille aux XVe et XVIe siècles. [Tableaux de valeurs comparées d'après les comptes trésoraires de la ville de Marseille.] — P. 315-35. P.-H. BIGOT. Le livre du consistoire de l'Église réformée de Riez. [Intéressantes données sur une communauté protestante, de 1603 à 1623.] — P. 337-40. H. DOBLER. Œuvres d'art des XVIIe et XVIIIe siècles acquises par des gouvernements ou des collectionneurs étrangers, et dont nous possédons les originaux ou des répétitions en Provence. [Liste de quelques peintures.] — P. 341-4. A. CRÉMIEUX. Philippe Mabilly. [Note nécrologique sur le regretté archiviste de la ville de Marseille, décédé le 29 juillet 1911. Portrait.] — P. 347-51. Ch. COTTE. Revue de palethnologie provençale. [Compte rendu de recherches et découvertes en 1908-10. Indications bibliographiques.] — P. 353-9. DE VILLE-D'AVRAY. Notes historiques et archéologiques sur Notre-Dame d'Espérance de Cannes. [Chapelle construite en 1632-43.] — P. 361-5. P. GAFFAREL. La sécurité publique à Marseille de 1798 à 1800. [Rapports de police sur des attentats commis par des « chauffeurs ».] J. F.

IV. *Bulletin de la Société archéologique de Provence.* 1909.

Fasc. 11. P. 116-7. S. CLASTRIER. Moule à bagues de l'âge de bronze découvert au « Pain de Sucre ». [Brève note, entièrement dépourvue d'indications géographiques permettant de localiser le point de la découverte. Fig.] — P. 118-20. ID. I. Une station néolithique au grand vallat

de Rognac. II. Un mégalithe à Vitrolles. IV. Fouilles de la *Baoumo troucado* (Nerthe). [Simples notes d'intérêt secondaire.] — P. 121-2. J. Repelin. Silex néolithiques des plateaux de la vallée du Buech, près Serres (Hautes-Alpes). [Lames à quatre faces et racloirs. Fig.] — P. 122-4. S. Clastrier. Découverte d'une troisième statue du type dit « de Velaux », à Rognac (Bouches-du-Rhône). [Fragment d'une statue de type asiatique ayant servi de pierre angulaire.] — P. 126-31. G. Vasseur. Découverte d'une station de l'âge de bronze à Puyloubier (Bouches-du-Rhône). [Mise au jour de haches et fragments céramiques. Une planche.] — P. 131-2. J. Repelin. Les tombeaux romains de Vernègues (Bouches-du-Rhône). [Seraient de l'époque gallo-romaine.] — P. 132-6. S. Clastrier. I. Stèle gallo-romaine au quartier de Cornerate, à Vitrolles. II. Une pierre à rainure du Grand-Arbois. [Brèves notes sur des découvertes d'intérêt secondaire.]

1910.

Fasc. 15. P. 157-8. H. de Gérin-Ricard. Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets (Bouches-du-Rhône). [« Stèles funéraires du bronze » appartenant à des sépultures à incinération.] — P. 159-62. H. Bout de Charlemont. Découverte de tombeaux romains à Saint-Giniez (Marseille). — P. 162-4. Th. de Ville-d'Avray. Inscription romaine à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes). [Rectification d'une inscription déjà connue en 1823 et publiée à plusieurs reprises. Fig.] — P. 164-7. Id. Inscription romaine à Notre-Dame de Vie, près Mougins (Alpes-Maritimes). [Déjà connue. Lecture rectificative. Fig.] J. F.

V. *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille,* 1908-1911.

P. 55-63. F. de Marin de Carranrais. Un hommage tardif. [Il s'agit d'un hommage et serment de fidélité prêtés en la forme féodale, par-devant la Cour des comptes de Provence, le 3 octobre 1789, deux mois après l'abandon des droits seigneuriaux, le 4 août, par le clergé et la noblesse. L'hommageant est J.-L. de Pellissier des Granges pour la seigneurie de Viens (Vaucluse). [Texte curieux et judicieusement commenté.] — P. 74-113. Id. Étude sur Lazare de Cordier, poète marseillais du xvii[e] siècle. [Biographie d'un avocat poète, né à Marseille le 16 mars 1619, l'un des inspirateurs de la révolte de Marseille contre Louis XIV en 1660. Étude critique de ses œuvres. Intéressants détails sur l'histoire municipale marseillaise.] — P. 159-68. F. Servian. La technique de Loubon. [Sur les procédés de l'un des peintres provençaux les plus estimés du xix[e] siècle.] — P. 337-92. E. Perrier. D'Avignon à Rome. Itinéraire de

Grégoire XI (1376 1377). [Traduction du poème de Pierre Amiel de Brenac, évêque de Sinigaglia, sur le voyage du pape quittant définitivement Avignon pour réintégrer le Vatican. Commentaires et notes historiques très développés et pleins d'intérêt.] — P. 399-413. L. Brès. Les troubadours de Marseille (1809). [Amusante étude sur « une Société bachique, lyrique et anacréontique » qui existait à Marseille il y a un siècle.] — P. 423-35. F. Servian. Xavier de Maistre artiste (documents inédits). [Pénétrante étude sur les œuvres picturales de X. de M.] — P. 489-95. Id. La fontaine Jules Cantini. Monographie du monument. [Description de la fontaine monumentale offerte à la ville de Marseille par M. Cantini et érigée sur la place Castellane.] J. F.

VI. *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 1908-1910, t. XLVII, 2e partie.

P. 335-404. E. Perrier. Stephen d'Arve et ses œuvres. [Biographie détaillée de l'écrivain provençal Edmond de Catelin — Stephen d'Arve était son pseudonyme, — né en 1820, mort en 1909, auteur des *Miettes de l'histoire de Provence*.] — P. 405-7. H. de Gérin-Ricard. Une thèse de licence en droit devant l'Université d'Aix en 1747. [Soutenue par Lazare de Gérin-Ricard.] — P. 413-57. O. Gensollen. La famille de Boutiny, d'Hyères, autrefois Boutin, Botin, Botini. [Minutieuse étude généalogique sans particularité intéressante.] — P. 458-73. C.-A. Fischer. Un Allemand en Provence sous le Consulat. [Traduction, par M. H. Barré, de fragments d'un récit de voyage effectué par Fischer, professeur à Wurzburg, au début du xixe siècle. Ces fragments s'intitulent : « Le marché aux fleurs de Marseille », « les Bastides », « Conseils à un neurasthénique qui veut aller à Marseille et à Hyères », « la transhumance », « les brigands provençaux ».] J. F.

Cantal.

Revue de la Haute-Auvergne, 1910.

P. 11-38. R. de Ribier. Une branche bâtarde de la maison de Chabannes. [Les De Chabannes-Sauvat, avec pièces justificatives.] — P. 80-100. De Dienne. La légende dorée en Carladez. La bienheureuse Bonne d'Armagnac, chap. iii-iv. [Séjour et mort de sainte Bonne à Lézignan; description de son livre d'heures conservé à Lézignan; pièces justificatives; reproduction de son buste-reliquaire.] — P. 144-64, 253-69. L. Belard. Saint-Flour dans le passé. [C. IV. : L'ancien État-Civil de Saint-Flour : ce qu'on y trouve (1595-1792); c. V : Perquisitions et désordres à Saint-Flour en 1791 ; c. VI : Les Sapeurs-Pompiers de Saint-Flour, 1784-1831;

c. VII : Le maximum à Saint-Flour; c. VIII : Un conflit au sujet de l'adjudication des travaux de réparations du pont de Saint-Flour en 1792.] — P. 164-74. J. Delmas. Un ballon dirigeable à Aurillac en 1784. — P. 175-90. Rolland. Notes historiques et économiques sur la commune de Moussages. — P. 190-8. De Dienne. Communications et notes de lecture. La vérité sur le massacre du garde du corps Pagès des Huttes, le 6 octobre 1789 à Versailles; proverbes et locutions proverbiales en langue provençale; une école primaire en l'an VI (Jabrun); la fête nationale à Aurillac, il y a soixante-dix ans. — P. 209-35, et 1911, p. 84-94. G. Esquer. La Haute-Auvergne à la fin de l'Ancien Régime; notes de géographie économique; assemblée d'élection de Saint-Flour; conclusions. [Suite et fin.] — P. 236-52. L. Jalenques. L'assistance par le travail au xviiie siècle; les ateliers de charité dans la Haute-Auvergne. [Suite et fin.] — P. 270-5. M. Boudet. Deux Auvergnats de Vic et de Comblat, émigrés en Espagne sous le règne de Louis XI. [Avec le texte de la lettre de rémission accordée à Nicolas Simon de Vic en 1478.] — P. 276-79. R. Four. Un troubadour auvergnat, Eble de Saignes. [Avec le texte de la traduction de son unique poésie.] — P. 297-326. De Dienne. Les sciences occultes en Carladez : Le maître Guillaume de Carlat dans la tentative d'envoûtement de Bernard VII d'Armagnac. [Étude curieuse qui comprend : l'exposition des sources, l'hermétisme au xve siècle et l'affaire de Pépin et du Voult de l'évêque de Mende, la maison de Carlat et le Carladez, la maison d'Armagnac depuis les origines jusqu'à Bernard VII, le projet d'envoûtement de 1400, le rôle de Guillaume de Carlat, du comte de Pardiac et de Jean d'Astarac, la suite de l'histoire de Bernard VII et la fin de sa maison.]

1911.

P. 42-69. De Dienne. Les sciences occultes en Carladez, etc. [Suite et fin.] — P. 70-83, 141-52. Mijoule. Arsène Vermenouze et sa poésie. — P. 105-39, 219-56, 339-60. B. Faucher. Formation et organisation du département du Cantal. [Excellent.] — P. 153-70. L. Lafarge. Notes et documents sur le Chapitre de l'église de Massiac, le Prieuré de Rochefort et la Chapelle de Loubarset. — P. 177-9. De Dienne. Une lettre inédite de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, datée de Carlat (1474 ou 1475). — P. 197-218, 293-335. M. Boudet. L'ours et le gros gibier dans la Haute-Auvergne d'autrefois. [Étude très intéressante qui montre la persistance de l'ours jusqu'au xve siècle; histoire complète des exploits des loups à la fin du règne de Louis XV et surtout de la Bête du Gévaudan.] — P. 257-75. J. Delmas. Les prêtres du Cantal déportés pendant la Révolution. — P. 276-9. Delort. Monuments préhistoriques de l'an-

cienne Auvergne ayant été christianisés. — P. 363-7. R. de Ribier. Accord intervenu entre le duc de Berry et le vicomte de Murat au sujet des tailles et subsides imposés au pays des Montagnes d'Auvergne pour la délivrance de Charlus-Champagnac (24 juillet 1410). [Avec la reproduction du texte français.] Ch. L.

Charente.

Bulletins et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 8e série, t. II, 1911.

Bulletins. — P. xxvi-xxxiv. Abbé Mazière. Notes généalogiques sur la famille Corlieu. [Descendants du premier historien de l'Angoumois, xvie-xixe siècles.] — P. xliii. Abbé P. Legrand. Observations sur le lieu de naissance de Poltrot de Méré. — P. xliv-xlvi. Id. Note sur les Corlieu des Ombrais, xvie siècle. — P. l-liii. Abbé P. Legrand. Note sur les milices bourgeoises à Angoulême (xviiie siècle) — P. liii-lv. Dr Gaillardon. Note sur une église disparue de la commune de Saint-Romain d'Aubeterre. (xiie-xviiie siècles. Saint-Nicolas de Villedieu.) — P. lxii-lxiv. Abbé P. Legrand. Document et note sur l'hôpital Saint-Jacques de Cognac (xviie-xviiie siècles.) — P. lxxviii-lxxxvi. Dr Gaillardon. Inventaire de la succession laissée par l'abbé Lefranc, ancien religieux de la commanderie de Saint-Antoine-les-Aubeterre (1784) et commentaire de ce document. — P. xci-xciv. Abbé P. Legrand. Le pré de Saint-Palais de Verrières, diocèse de Saintes, 1576-1719, et les charges du clergé. — P. ciii-cxxiii. Dr Gaillardon. Recherches nouvelles sur les origines et la jeunesse de Poltrot de Méré. [Conclut avec P. de Vaissière que l'assassin du duc de Guise était seigneur de Méré, paroisse de Nabinaud près d'Aubeterre, et étudie les vicissitudes du fief de Méré et la carrière de Poltrot.] — P. cxxiii-cxxvi. P. Legrand. L'enclave de Juillac-le-Coq. [Situation économique, xviie-xviiie siècles.] — P. cxxxviii. Permission de l'évêque de Saintes pour réparer l'église de Chalais (1607), p. p. Lafitte.

Mémoires. — P. 1-21. J. de la Martinière. Adémar de Chabannes. [Intéressante étude sur le célèbre annaliste du xie siècle, son caractère, la composition de son œuvre.] — P. 22-73. Abbé Mazière. Documents relatifs à l'établissement des jésuites au Collège d'Angoulême, 1622-1657. [Pièces importantes pour l'histoire du Collège d'Angoulême.] — P. 97-131. Dr Gaillardon. L'église souterraine de Saint-Jean d'Aubeterre. [Son origine, ses curés.] — P. 132-51. Abbé P. Legrand. Un compte de fabrique paroissiale, Saint-Léger de Cognac (1626-1627). — P. 152-67. D. Touzaud. Les Montmorency, barons de Montbron (xvie siècle). P. B.

Drôme.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, t. XLVI, 1912.

P. 17-44, 148-84, 262-95, 391-421. Cl. FAURE. Le département de la Drôme de 1800 à 1802. [Suite et à suivre. Préfecture de Collin; arrêté préfectoral du 7 prairial an VIII relatif à la déclaration obligatoire des gens sans aveu, à l'organisation de la garde nationale; situation économique du département en l'an VIII, d'après les rapports des Commissions au Conseil général et d'après les renseignements fournis par Collin au ministère. Préfecture de Marie Descorches; répression énergique du brigandage; institution d'un corps d'éclaireurs et d'une Commission militaire, chargée de la punition des brigands (arrêté du 1er nivôse an IX), et remplacée, après le 11 floréal, par un tribunal spécial, institué en vertu de la loi du 18 pluviôse an IX. Rôle très actif joué dans la poursuite des brigands par l'adjudant-commandant Boyer, au milieu de difficultés de toutes sortes, et malgré l'opposition qui lui fut faite, soit par le général Ferino, soit par le tribunal spécial lui-même : Fouché dut intervenir pour faire remettre en prison des brigands arrêtés par Boyer et élargis par le tribunal, et on dut procéder au remplacement de plusieurs juges. A la fin de l'an IX, les brigands avaient presque complètement disparu. Long rapport confidentiel du préfet Descorches au Premier Consul.] — P. 45-59, 119-34, 305-20, 422-40. J. CHEVALIER. Visite pastorale du diocèse de Die par Charles-Jacques de Leberon, évêque de Valence et de Die (1644). [État lamentable du diocèse au milieu du XVIIe siècle. Beaucoup d'églises et de chapelles sont en ruines; dans de nombreuses paroisses, le service divin n'est plus fait, les ornements sacrés ont disparu, les enfants sont morts sans baptême, les hommes sans confession, beaucoup ont été enterrés sans prêtre. Les protestants sont nombreux dans la région. Les livres défendus circulent; à Châteauneuf-de-Mazenc, le maître d'école, quoique catholique, les fait lire. Seuls quelques curés enseignent convenablement et tiennent des registres d'état-civil. Dans sa préface, M. J. C. indique avec détails quels étaient les collateurs des bénéfices ecclésiastiques dans le diocèse de Die : le roi, le pape, le légat et le vice-légat d'Avignon, l'évêque, le chapitre, les patrons laïques, etc., et cette situation entraînait de multiples conflits.] — P. 60-74, 135-47. H. DE TERREBASSE. Arthur-Joseph de la Poype-Saint-Jullin, dit le Président de Grammont. [Né en 1653, d'une ancienne famille dauphinoise, ce personnage fut d'abord conseiller au Parlement de Metz (1677), puis second président au Parlement de Grenoble (1682).

Il commanda quelque temps la province, en l'absence du Gouverneur, et notamment, le 26 septembre 1729, au milieu des fêtes données à Grenoble à l'occasion de la naissance du Dauphin, il abandonna ses confrères de la Cour, changea de costume et alla se mettre à la tête de la noblesse d'épée, en cette qualité de Commandant intérimaire. Il fut blâmé de cette attitude par M. d'Angervilliers, secrétaire d'État à la guerre. Devenu premier président à la mort de M. de Bérulle (1730), il mourut le 3 septembre 1739.] — P. 75-88, 185-99. Pr. Vallernaud. Vieux souvenirs dauphinois. [Enquêtes faites par la Cour de Viennois et Valentinois, à la requête du procureur fiscal, pour la défense des droits du Dauphin, contre les seigneurs d'Anjou qui empiètent sur le mandement d'Albon et y perçoivent à tort le vingtain (5 août 1396), et contre J. de Roussillon, seigneur de Montbreton, qui est venu saisir les bestiaux des gens de Coinau à l'intérieur du mandement d'Albon. Accord du 19 avril 1317 entre le Dauphin et les procureurs de l'hôpital de La Chal, au sujet de la justice, des redevances, des corvées exigées par le châtelain de Moras.] — P. 97-100. P. Guillaume. Découverte d'un Portulan portugais du xvᵉ siècle. — P. 200-21. Luc Maillet-Guy. Charles Anisson et la colonne dite « de Henri IV » à Rome. [Anisson (1530-1600), né à Saint-Antoine en Viennois, fut envoyé à Rome comme vicaire du prieuré de Saint-Antoine. Il aurait, au dire de Chorier, fait élever une pyramide à Rome en l'honneur de l'absolution de Henri IV; mais c'est là une erreur : cette colonne existait bien avant l'abjuration de Henri IV ; elle fut seulement déplacée, après l'achèvement, en 1596, d'une nouvelle chapelle du prieuré; les médailles frappées à cette occasion célèbrent l'érection de cette chapelle, et non pas de la colonne.] — P. 241-61. Ch. Bellet. L'œuvre scientifique de M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. — P. 321-5. J. E. La Chartreuse du Val-Sainte-Marie de Bouvantes pendant les guerres de religion. [Ordre de destruction de la Chartreuse, émané de Cugie et de Gouvernet, adressé au consul de Bouvantes (6 mai 1588), et révoqué le 11 mai suivant par Maugiron. Monitoire de l'official de Valence, constatant le relâchement des mœurs de divers religieux (mars 1593).] — P. 331-46, 441-55. Abbé Fillet. Histoire du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. [Suite et à suivre. Dépendances de l'abbaye de Cluny; prieuré de Saint-Amand; privilèges de Conrad le Pacifique et de Lothaire. État politique du pays à la fin du xᵉ siècle. Les princes d'Orange; testament de Tiburge d'Orange (1146); tentatives des comtes d'Orange pour séparer l'évêché d'Orange de celui de Saint-Paul, et lettres d'Alexandre II maintenant leur union.]

Avec pagination spéciale : 1° P. 1-32. Ul. CHEVALIER. Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de Léoncel et de l'église de Valence. [Chartes de S. Maurice, extraites de la collection Gaignières (Bibl. Nat., lat. 17.049 et fr. 22.243) et encore inédites. Bulle d'Innocent III pour l'abbaye de Léoncel. Cession de l'église de Bouvantes par l'abbaye de S. Bénigne de Dijon à l'évêque de Die, 10 février 1190. Diplômes de Frédéric Ier et de Philippe de Souabe pour l'évêque de Valence (1157-1208), publiés incorrectement par Hauréau dans la *Gallia Christiana*.] — 2° P. 1-16. LA-TOUR-DU-PIN CHAMBLY. Une famille dauphinoise, La-Tour-du-Pin. [Note destinée à prouver, à l'encontre de contestations récentes, que la famille actuelle de La-Tour-du-Pin se rattache vraiment aux anciens seigneurs de La-Tour, branche de Vinay. Documents divers destinés à établir cette filiation, et aussi à fixer la transmission du marquisat de La Charce.] R. C.

Garonne (Haute-).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série, n° 40, du 30 novembre 1909 au 27 juin 1911.

P. 1-2. J. DE LAHONDÈS. Dessins du vieux Toulouse, de Carcassonne et de l'Albigeois. — P. 3-5. RACHOU. Un buste du Musée des Augustins (avec planche). [Buste de Louis XVI que Lucas avait commencé par ordre à transformer en buste de Bonaparte.] — P. 8-15. BARRIÈRE-FLAVY. Outils en pierre paléolithique et poteries du moyen âge de Clermont-sur-l'Ariège. [Émet l'hypothèse de l'origine visigothique de ces poteries.] — P. 15-8. E. DELORME. Un bois à imprimer des billets de spectacle à Toulouse au XVIIIe siècle. [Preuve probable de représentations de la comédie italienne.] — P. 18-20. R. ROGER. Étude sur les cloches du département de l'Ariège. — P. 20. Abbé MILHAU. Pierre tombale de 1681 à Beaumont-sur-Lèze. — P. 23. RUMEAU. Mémoire sur le passage d'une chaîne de forçats à Grenade. [D'après différentes pièces, en particulier des pièces en langue romane de 1538.] — P. 24-7. J. DE LAHONDÈS. Le *Jugement dernier* à la cathédrale d'Albi. [Excellente étude sur la composition, la date de cette fresque, les légendes de l'enfer, l'influence du *Calendrier des Bergers*.] — P. 28-9. BARRIÈRE-FLAVY. *Règlements militaires* édictés par Henri de Navarre en 1577 ; accord de 1591 pour la sauvegarde de l'agriculture dans le Lauragais et le Bas-Comté de Foix. — P. 30-3. J. DE LAHONDÈS. La Pentecôte et l'Ascension sur les chapiteaux de N.-D. de la Daurade à Toulouse. — P. 33-5. DE CHAMPREUX D'ALTENBOURG. Un portrait de capitoul au Mu-

sée du Louvre. [Note sur les portraits faits par Chardin, des deux fils du capitoul Godefroy.] — P. 48. J. de Lahondès. Note sur le jubé de Saint-Étienne, démoli en 1866 (avec une photographie). — P. 48-9. J. Chalande. Une monnaie du Prince Noir. — P. 49-55. E. Saint-Raymond. Une croix de carrefour de la banlieue de Toulouse (quartier de Saint-Agne). [Étude complète de ce monument du xve siècle.] — P. 55. J. de Lahondès. Couvent de la Madeleine à Toulouse (avec une planche). — P. 57-62. J. Chalande. Le rempart romain de Toulouse à la place du Capitole (avec une planche). [Description complète des vestiges mis à jour par les travaux d'aménagement de la place du Capitole; étude sur le tracé de l'enceinte romaine.] — P. 64-5. Delorme. Différentes pièces des xvie et xviie siècles trouvées dans les fouilles de la place du Capitole. — P. 66-73. Abbé Auriol. Deux croix du moyen âge de la région cordaise en Albigeois (à Campes et aux Fargues). — P. 73-5. Pasquier. Note sur la réception aux archives départementales d'un fonds de 59 pièces, comprises entre 1273 et 1283. [Léguées par M. Paul de Castéran et relatives au Comminges, au Couserans et au Quercy.] — P. 75-82. De Bourdès. Moulins du Bazacle, de Toulouse; charte de 1177, et autres actes antérieurs au xvie siècle (avec une planche). [Très intéressante étude; texte de la charte latine de 1177 (vidimus de 1474).] — P. 82-90. Adher. A propos des manuscrits de l'abbé Magi. [Biographie nouvelle et intéressante de Magi, tirée surtout du manuscrit de l'Académie des Sciences de Toulouse.] — P. 92-8. Barrière-Flavy. Nouveaux travaux sur l'archéologie franque et barbare. [Analyse du livre de M. Boulanger : *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois.*] — P. 99-103 J. de Lahondès. Les niches des rues de Toulouse. — P. 103-6. Rachou. Groupe en pierre calcaire du Musée des Augustins; figuration de la Cène. — P. 106-9. Abbé Auriol : Une Pietà du xve siècle à l'église Saint-Pierre de Toulouse. — P. 109-22. Galabert. Feux d'artifices et collations capitulaires (1770). [D'après des documents sur l'arrivée de M. de Vaudeuil en 1770.] — P. 123-6. Ad. Couzi. Une croix romane à Saint-Aventin (probablement du xie ou du xiie siècles.] — P. 126-31. De Rey-Pailhade. Le compteur mécanique de Lavoisier. — P. 131-2. Artières. Las exequias de Moss. Johan Bonamic, senhor en Parlemen. [Texte des archives de Millau, de 1492, sur les obsèques de Jean Bonami, conseiller au Parlement de Toulouse.] — P. 137. A. Lavergne. Influences toulousaines sur les clochers du Gers. — P. 140. Lavergne. Le dieu Lurgorr, d'après une inscription inédite (de Sariac, Hautes-Pyrénées). — P. 141-3. Abbé Hermet. Statue menhir de Montels (Aveyron). [Des-

cription complète de cette statue trouvée en 1907.] — P. 143-6. J. Chalande. Un petit repas capitulaire au xvie siècle. — P. 146-8. J de Lahondès. Un colombier toulousain du xviie siècle. [Entre Ramonville et Pechbusque, près Toulouse.] — P. 148-50. Abbé Auriol. Inscription romaine trouvée à Saint-Germier-le-Vieux, près Muret (Haute-Garonne). [Lecture : *Obito Albino Silvani filio et vivae Annereni Marini filiae ux(ori) Albus f(ilius)*.] — P. 160-71. Barrière-Flavy. Sur des baux à besogne pour la construction du monastère de Boulbonne à Tramesaygues (1661-1672) et la restauration de celui de Calers (1664). [Étude sur ces monastères; texte des quatre baux.] — P. 171-2. J. de Lahondès. Note sur la cloche de Sainte-Foy d'Aigrefeuille. — P. 172. J. Chalande. Note sur un sceau du xve siècle. — P. 179-81. Abbé Auriol. Une hypothèse relative à un tableau de Cammas, conservé à la Dalbade. [Il représentait, non pas la *Vision de saint Bruno*, mais la consécration au Sacré-Cœur des Chartreux de Toulouse.] — P. 185-91. J. Chalande. Anthoine Bachelier, sculpteur au xvie siècle; une œuvre ignorée : blasons des capitouls de 1601.] — [Travail nouveau sur ce sculpteur, jusqu'ici inconnu, et une de ses œuvres conservées, les huit blasons des capitouls de 1601.] — P. 191-206. Barrière-Flavy. Notes sur les manoirs de Bouissou, Lagarde, Quintalone, commune de Cintegabelle (Haute-Garonne). [Étude intéressante sur ces manoirs et les familles de leurs propriétaires.] — P. 207-9. De Champreux d'Altenbourg. Les dessins colligés par Gaignières; les tombeaux de Jeanne de Toulouse et de Raymond VII à Fontevrault. — P. 216-7. Id. Notice sur le Missel d'Alan de la Bibliothèque Nationale. — P. 217-20. Ad. Couzi. Un blason dominicain dans l'ancien couvent des Jacobins. — P. 222. Bégouen. Recherches et trouvailles dans la grotte d'Enlene à Montesquieu-Avantès (Ariège). — P. 223-5. E. Saint-Raymond. Les façades de la tour Maurand et de l'ancien Grand Séminaire à Toulouse. — P. 226-8. J. de Rey-Pailhade. Un instrument de mathématiques de Butterfield. — P. 230-2. R. Lizop. Une inscription inédite des Pyrénées centrales. [Étude et tentative de restitution d'une inscription latine, publiée par Jean du Puy dans : *La recherche et descouverte des mines des Montagnes Pyrénées*, 1601, et la *Revue de Comminges*, 1897, 295.] — P. 232-7. P. Esquirol. Les archives communales de Portet (Haute-Garonne). [Analyse de l'inventaire fait par M. E.] — P. 237-9. J. de Lahondès. Nouvelle image en marbre du dieu cornu. [Étude sur ce bas-relief, de provenance inconnue, et sur les représentations similaires.]

Ch. L.

Gironde.

Revue des Études Anciennes, 1911.

P. 79-81, 191-2, 317-30, 424-8. C. Jullian. Notes gallo-romaines, XLIX : Un faux Mithracum dans les Pyrénées; L. La dépopulation de la Gaule au ive siècle; LI. Quelques remarques sur la lettre des chrétiens de Lyon; LII. Les Gaulois au confluent de l'Oise (avec une planche). [Toutes études intéressantes, surtout l'analyse de la lettre de Lyon.] — P. 82. F. Mazauric. Céramique polychrome des Celtes. [D'après deux vases de Cavaillon.] — P. 84. Abbé Marsan. Le dieu Ageion. [L'auteur a retrouvé le cippe portant l'inscription sur ce dieu.] — P. 87-90. De Gérin-Ricard. Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets (B.-du-R.). — P. 91-9, 203-12, 344-52, 467-72. C. Jullian. Chronique gallo-romaine. [Notes d'une extraordinaire richesse sur toutes les publications, découvertes, relatives à la Gaule]. — P. 199-201. J. Sautel. Fouilles et découvertes gallo-romaines à Vaison. — P. 202. Aug. Audollent. Mines d'or en Auvergne. — P. 330-6. P. Courteault. Fiole en fuseau ayant contenu du vin antique trouvée à Bordeaux. [Étude complète et concluante; avec deux dessins et une planche.] — P. 311-3. C. Jullian; H. Ferrand. Questions hannibaliques : XI. Nouvelle adhésion au passage d'Hannibal par le Clapier (avec 3 planches). — P. 428-9. Ch. Cotte. Mur à plusieurs parements. [Mur probablement gaulois à Saint-Julien, commune de la Bastidonne.] — P. 430-6. A. Cartier. Mobilier funéraire de quelques dolmens de la région des Cévennes au Musée d'art et d'histoire de Genève (avec une planche et dix dessins.) — P. 437-52. G.-H. Luquet. Les représentations humaines dans le néolithique ibérique. [Surtout d'après les travaux de Siret.] — P. 452-6. J. Déchelette. Le javelot ὁλοσίδηρος des Ibères. [Correspondance entre les descriptions littéraires de ce javelot et des fragments de javelots trouvés dans les Hautes-Pyrénées.] — P. 456-8. P. Buffault. Questions hannibaliques : XII. A propos des cours d'eau alpestres. [Croit et prouve que l'état hydrologique du Briançonnais et du pays de Guillestre n'a pas sensiblement varié depuis le haut moyen âge. — P. 459-61. Eug. Duprat. Cinga ou Sulga? Orga ou Sorgia. [Prouve que dans le texte de Lucain il faut substituer la *Sulga* vauclusienne à la *Cinga* ibérique et propose dans le texte de Pline *Sorgia*, identique à *Sulga*, pour *Orga*.] — P. 466. C. Jullian. Inscriptions de Fabregoules.

1912.

P. 55-9, 167-74, 283-4, 391-4. C. Jullian. Notes gallo-romaines : la source du Var et les cols transversaux des Alpes; la Gaule dans la Table de

Peutinger (avec 8 planches); analogies de diverses sortes, Ulysse en Germanie : les derniers des Boïens. — P. 61-4. Dr Henri MARTIN. A propos de la découverte de l'homme fossile de La Quina (station charentaise). — P. 67-74. J. MOMMÉJA. Les découvertes de Sos; les mines de fer de Sos. [Étude intéressante sur les trouvailles qui attestent la véritable position de la ville des Sotiates; lecture d'une inscription par M. C. JULLIAN.] — P. 75-6. H. DE GÉRIN-RICARD. A propos des stèles de Trets. — P. 77. L. DE VESLY. Les édicules carrés de Saint-Symphorien à Avenches (Suisse) et de Saint-Seurin à Bordeaux. — P. 77-9. R. LIZOP. Notes épigraphiques sur Saint-Bertrand-de-Comminges. — P. 80. H. DE GÉRIN-RICARD. Les inscriptions de Lambesc. — P. 81-90, 197-202, 308-12, 405-20. C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. [Aussi riche que les précédentes, notamment sur le néolithique provençal, le Musée du cheval à Saumur, les *oppida* du Limousin, l'origine de Tulle, le Rhin dieu celtique, les fouilles en Comminges, Lescar, la *Tutelle* de Lourdes, les mines d'or de France et surtout d'Auvergne, les utriculaires, Alesia, l'amphithéâtre de Saintes.] — P. 175-88. L. COLAS. La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans sa traversée des Pyrénées. [Excellente étude qui décrit la voie romaine de Saint Jean-le-Vieux (*Imus Pyrenaeus*) à Ibañeta (*summus portus*) par Erreculus, Orisson, Château-Pignon (*summus Pyrenaeus*), Elissachare et Roncevaux.] — P. 188. M. CLERC. Frise de sculpture gauloise à Nages (Gard). — P. 190-2. M. CLERC. La Massiliographie. [Note sur cet ouvrage, peu important, de Prat et Durand, écrit sans doute vers 1594.] — P. 194-6. P. BOISSONNADE. Note sur la culture du pastel ou guesde en France au moyen âge. — P. 285-91. Ph. FABIA. Officiers gaulois dans les légions romaines au Ier siècle de notre ère. [Prouve que la Gaule fournissait alors déjà des centurions et, d'après un texte de Tacite, plus de tribuns légionnaires qu'on ne croyait.] — P. 292-8. A. BLANCHET. L'avènement de Postume à l'empire. [D'après une pièce de bronze de Postume.] — P. 299-304. T. MONTANARI. Questions hannibaliques : XII. Journal de la marche d'Hannibal. (Reconstitution très hypothétique depuis le passage du Rhône à Aramont ou Tarascon jusqu'à Drubiaglio par Oraison, Veynes, la Roche-des-Arnauds, Gap, le Pertuis Rostang et le col du Mont-Genèvre.] — P. 394-400. R. LIZOP. Notes sur Saint-Bertrand-de-Comminges; archéologie. — P. 401-3. A. AMBROSI. Le Musée corse. [Note sur le projet de fondation de ce Musée]. — P. 403-4. L. COLAS. A propos de la culture de la guaide ou pastel en France au moyen âge.

Ch. L.

Isère.

I. *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XXIV, 1912.

P. 1-40. D.-M. Vaughan. Étude géographique et historique sur la route du Lautaret. [Exposé des tentatives faites, aux diverses époques de l'histoire, pour établir entre Grenoble et Briançon, par le Lautaret, une route convenable. Il est probable, sinon absolument certain, qu'une route romaine passa par le Lautaret, et plus tard ce fut le long de cette route que se développa, du Graisivaudan au Briançonnais, le pouvoir des comtes d'Albon. État déplorable de cette route à la fin du moyen âge; réparations faites en 1510 pour permettre le passage des troupes d'infanterie de Bayard. Importance stratégique de la route du Lautaret pendant les guerres de religion et pendant les luttes avec la Savoie. La « petite route » de l'Oisans (par opposition à la « grande route » de Grenoble à Briançon par Gap et Embrun) fut souvent utilisée par Lesdiguières, puis plus tard par Catinat et Villars. A partir de 1792, des travaux sérieux ont été entrepris pour établir sur cette voie une route carrossable; mais celle-ci n'a été achevée qu'au milieu du xixe siècle.] — P. 399-409. M.-D. Faucher. Le site de Valence. [Exposé des raisons qui ont déterminé la naissance et le développement de Valence : étape entre Lyon et Avignon, tête de la route qui, remontant l'Isère, gagne les hautes vallées alpines, Valence s'est établie un peu en dessous du confluent trop mobile de l'Isère, en un point où le Rhône, rejeté vers l'Est par le cône de déjection du Mialan, longe la base même des terrasses qui dominent sa rive gauche, et s'y est creusé un lit relativement étroit et rendant facile l'établissement d'un pont. Longtemps, Bourg-les-Valence fut le port principal; mais Valence, située sur une terre plus élevée, était mieux placée comme tête des routes terrestres; le port de Bourg s'est ensablé et a perdu toute importance.] R. C.

II. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, t. V, 1911.

P. 41-115. Éd. Silvy. Les trois romans de Françoise Mignot. II. La maréchale de L'Hôpital. [Née à Grenoble le 26 janvier 1624, Fr. Mignot épousa Pierre des Portes en 1640. Celui-ci mourut le 20 août 1652, laissant tous ses biens à sa femme. Grâce au supérieur des Jacobins de Paris, elle entra en relations avec le secrétaire du maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, puis avec le maréchal lui-même, âgé de soixante-dix ans et veuf, depuis 1651, de Charlotte des Essarts. Le vieux maréchal se laissa séduire par la jeune veuve, et leur mariage eut lieu

le 28 août 1653. Extraits de leur correspondance antérieure au mariage. Un fils leur naquit le 16 mai 1654. Fêtes et bals donnés chez le maréchal, notamment en 1658, en l'honneur du roi, de Mlle de Montpensier, de Marie Mancini, de Christine de Suède. Malgré ses démarches, la maréchale ne put obtenir la place de dame d'honneur de la nouvelle reine Marie-Thérèse. Mort du maréchal, le 20 avril 1660.] — P. 117-79. Dr Ponte. Les Gabet et le protestantisme à Châtonnay. [Les Gabet ont occupé une situation importante dans le mandement de Châtonnay à partir du xve siècle. En 1453, Christophe Gabet et ses fils, fournisseurs de poissons pour l'hôtel des Dauphins, sont anoblis par Louis II. Au siècle suivant, on retrouve les Gabet à Vienne, dans le monde du droit. Innocent Gabet, docteur ès droits, est lieutenant du vi-bailli en 1530 son fils Jacques est juge royal à Vienne en 1549, et son petit-fils Israël, d'abord juge royal, fut nommé, en 1638, conseiller à la nouvelle Cour des Aides établie à Vienne. Il mourut en 1645, et avec lui s'éteignit la principale branche de la famille. Les Gabet ont été dans le Viennois, au xvie siècle, d'ardents propagateurs de la Réforme. Jacques Gabet fit prêcher pour la première fois à Vienne, en plein jour, « à la manière de Genève »; en 1562, il ouvrit la ville au baron des Adrets, et fit venir en Viennois divers pasteurs de Genève; lorsque Vienne eût été reprise par les troupes catholiques de Maugiron, il ne cessa pas de lutter, et finit par être tué, en 1573, par des soldats envoyés à sa poursuite. A la faveur de l'édit de Nantes, le protestantisme s'établit à Châtonnay. Mais la révocation de l'Édit et les dragonnades le firent disparaître, et, au xviiie siècle, on ne signale plus à Châtonnay de centre important de protestantisme.] — P. 231-48. Cne Juster. Notes sur les couleurs nationales et le drapeau tricolore, à propos d'un drapeau récemment déposé au Musée de l'Armée. [Fragments de drapeaux retrouvés à la cathédrale d'Embrun, qui ont peut-être appartenu au régiment irlandais de Limerick, qui contribua à la défense d'Embrun en 1692, à moins que ce ne soient seulement des copies, remises en ex-voto à cette cathédrale. Étude sur la signification et l'emploi des trois couleurs, blanc, rouge et bleu, dans l'armée, avant la Révolution.] — P. 275-99. J. Pavin de la Farge. Un Dauphinois au siège de Prague. [Manuscrit retrouvé dans les papiers de la famille de Glasson, originaire de Suisse, et fixée à Tullins depuis le commencement du xviie siècle. L'un de ses membres, Gaspard Glasson de Pongros, fils de François Glasson, greffier en chef du Parlement de Grenoble, embrassa la carrière des armes, devint capitaine au régiment de Fiennes, et prit part à la défense de Prague, en 1743, par le maréchal de Belle-Isle contre les troupes autrichiennes. Il nous

a laissé un récit détaillé de ce siège de six mois. Après trente-six ans de services, Glasson-Pongros vint finir ses jours au château de Tullins.] — P. 301-28. Abbé Dussert. Un recueil de poésies en patois de Mens, par J.-H.-Edm. Besson. — P. 329-410. Abbé Graeff. Clément VI et la province de Vienne. [Suite du catalogue des actes de Clément VI relatifs à la province de Vienne. Actes des 5e et 6e années de pontificat, de mai 1346 à mai 1348, comprenant 341 articles. Grande quantité de renseignements sur les comtes de Valentinois, les comtes de Savoie, et sur l'État delphinal à la fin du gouvernement de Humbert II.]

R. C.

Savoie.

I. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie,* 4e série, t. XII (1re partie), 1911.

P. i-xvi, 1-637. L. Bouchage. Chroniques de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry sous la protection de l'Immaculée Mère de Dieu, de sa fondation à l'année 1885. Vol. I. [Congrégation fondée au Puy-en-Velay, en 1650, par l'évêque Henri de Maupas du Tour, désireux de réaliser les desseins de François de Sales. Après la Révolution, la communauté fut reconstituée à Saint-Étienne, puis transférée à Lyon. Après 1815, les établissements créés en Savoie se séparent de la Maison de Lyon, et deviennent une congrégation autonome, approuvée par lettres patentes du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier en 1816, avec un siège central à Chambéry, et d'assez nombreuses filiales en Savoie, en Piémont, et aussi, depuis le milieu du xixe siècle, dans les Indes Orientales.]

5e série, t. I, 1911.

P. 1-136. De Gerbaix de Sonnaz de Saint-Romain. Mémoire historique sur Louis II de Savoie, sire de Vaud, sénateur de Rome (1310-1312), de 1275 à 1349. [Louis II appartenait à une branche cadette de la Maison de Savoie; son père Louis Ier avait reçu en apanage, à la fin du xiiie siècle, la seigneurie de Vaud. Louis II fut élu sénateur unique de Rome, au printemps de 1310, sur la recommandation du pape Clément V, et grâce à l'appui du roi des Romains, Henri VII de Luxembourg. Détails sur la charge de sénateur de Rome et sur les statuts de 1278 et de 1310, relatifs à l'élection du sénateur par le peuple romain. Pendant une année, Louis administra Rome avec prudence, préparant les voies à Henri VII, qui désirait venir à Rome pour se faire couronner empereur. Mais, en 1311, les intrigues des Guelfes forcèrent Louis à quitter Rome, et sa destitution fut même prononcée le 23 février 1312. Il rentra à

Rome avec les troupes victorieuses de Henri VII, reprit ses fonctions de sénateur, et assista au couronnement de l'empereur, le 29 juin 1312. Le mois suivant, il quitta Rome et se retira en Savoie. On le retrouve dans les armées françaises, en 1328 à Cassel, en 1346 à Crécy. A sa mort (1349), le comte de Savoie Amédée VI racheta à ses héritiers la baronnie de Vaud.] R. C.

II. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. LII, 1912.

P. 1-212. J. Balmain. Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie). [V. un compte rendu de cet ouvrage dans les *Annales du Midi*, t. XXIII, 1911, p. 353 et s.] — P. 215-503. J. Masse. Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. [Suite et à suivre. Le clergé et les propriétés ecclésiastiques : prieurés de Chindrieu et de Vions, églises et cures de Ruffieu, de Serrières et de Motz, possessions de l'abbaye de Hautecombe en Chautagne. Étude minutieuse et détaillée, empruntée aux archives municipales de ces localités, aux archives de la Savoie (Sénat de Savoie, visites pastorales), de la Haute-Savoie, de la Côte-d'Or, de l'État de Genève, sur les divers prieurs ou curés, sur la gestion des biens d'Église, leurs fermiers, leurs albergataires, sur la vente de ces biens pendant la Révolution. Quelques renseignements sur l'organisation de l'instruction publique dans les États de la Maison de Savoie.] — P. 505-51. J. Barut. Le château-prieuré du Bourget du Lac, berceau de la Maison royale d'Italie, monument historique de France. — P. 553-75. Th. Reinach. Un nouveau sous-préfet romain de la Tarantaise. [Inscription trouvée à Aime en Tarantaise, sur un autel dédié au dieu Mars par un certain T. Accius, originaire d'Embrun, restaurateur du temple d'Aime, et *beneficiarius* d'un *procurator Augusti*, P. Memmius Clemens, jusqu'ici inconnu. Étude sur les provinces procuratoriennes des Alpes, et liste des *procuratores* connus.] R. C.

Vaucluse.

I. *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1re année, 1912[1].

P. 1-18. Requin et Pansier. Antoine Carteron lapicide. Ses travaux à

1. Cette *Revue*, éditée par la *Société des recherches historiques de Vaucluse*, est surtout une publication de textes. Ces brèves études documentaires, par leur nature même, échappent le plus souvent à la critique, mais forment une source extrêmement riche.

Avignon de 1484 à 1492. [Originaire de Bourges. Prix-fait d'une chapelle aux Observantins, d'un avant-corps à la porte Saint-Lazare, de la sacristie de Saint-Pierre; réparations au châtelet du Pont. Planches.] — P. 19-27. Duprat. Notes de topographie avignonaise. Villanova près de Bédarrides et Villa Nova près d'Avignon. [*Villa* mentionnée en 898 dans un précepte de Louis, roi de Bourgogne-Provence, et distincte d'une *Villa nova*, quartier d'Avignon dès le XIIe siècle, qui devint au XVe celui de *Via Nova*. Très nombreuses références.] — P. 28-38. Pansier. Les anciennes chapelles d'Avignon. La chapelle et l'Aumône de N.-D. du Salut au portail Mahanen. [Plan de 1784 et documents à partir de 1423. Petite erreur d'étymologie prise à Mistral. Le portail *Magnanen*, ne serait-ce pas le *Portale Manganesiorum* du XIIIe siècle plutôt que le portail de *Hugo de Maillana*?] — P. 39-43. Duhamel. Supplique du conseil d'Avignon au XIVe siècle. [Texte d'une supplique adressée au camérier de Grégoire XI pour que la ville soit remboursée des 1.500 florins payés par elle à Duguesclin en 1368.] — P. 43-52. Girard. Documents sur les compagnons d'arts et métiers à Avignon (XVIIe-XIXe siècles). [Concernant les compagnons tailleurs et serruriers, les maîtres-tailleurs, les réunions des compagnons, l'embauchage, etc.] — P. 53-67. Labande. Inventaire du château de Vaucluse, 1414. [Avec prix fait des moulins de Gallas par Siffrein Uffredi d'Oppède.] — P. 69-80. Pansier. Le prieuré et l'hôpital de N.-D. de Fenolhet. [Prieuré fondé vers 1270 par les frères de la Pénitence; 7 pièces justificatives.] — P. 81-96. Girard et Requin. Le couvent des Dominicains d'Avignon. Cloître et bâtiments claustraux. [Suite du mémoire paru dans *Congrès archéologique de France, 76e session, Avignon,* II, p. 299. Examen des débris architecturaux et objets mobiliers conservés au Musée Calvet.] — P. 97-103. Mourret. Inventaire du château-fort de Boulbon, 1451. [Mobilier ordinaire.] — P. 105-28. Pansier. Le Trésor de l'église N.-D. des Doms et la guerre des Catalans. [Pour subvenir à cette guerre le Chapitre donne une partie de son trésor. Il le reconstitue ensuite au moyen de la dette que la ville a contractée envers lui pour la reconstruction du clocher de la Métropole; 18 pièces justificatives.] — P. 129-36. Gap. Rôle original des Hommages rendus en mai 1251 à Alfonse de Poitiers pour les terres du Venaissin. [Texte d'après le n° 52 de la layette J. 314 du Trésor des Chartes; complète le Polyptique du Venaissin.] — P. 137-46. Pansier. Les privilèges de la Fusterie au XIIIe siècle. [Codification des coutumes de la Fusterie faite en 1247.] — P. 147-50. Mourret. Pour le duché de Gênes. [Les Génois ayant proposé de livrer leur ville à Charles VII moyennant finance, caution

est donnée par des Tarasconais au roi René, son représentant, pour la somme de 3.000 ducats à employer à ce. 1458.] — P. 151-67. DUPRAT, Testament de Giraud Amic. 1216. [Fils de Giraud Amic et de Galburge. Rectifie complètement pour cette branche les généalogies de la Maison de Sabran données par du Roure et l'Armorial de France. Intéressant pour le Languedoc.] — P. 168-76. PANSIER. Note sur une bulle de Calixte II accordant des indulgences à l'œuvre du Pont d'Avignon. [23 avril 1455. Examine en même temps une bulle du 20 févr. 1397 rappelée dans celle de Calixte II, et qui a des parties interpolées.] — P. 177-99. LABANDE. Liquidation de la succession d'un magistrat pontifical au XIV[e] siècle : L'allemand Jean Heinrich (1315-1375). [Curieux pour l'histoire sociale d'Avignon et du Comtat au XIV[e] siècle.] — P. 201-10. GIRARD. Une ordonnance du cardinal de Foix sur l'administration de la justice à Carpentras et dans le Comté Venaissin (22 mars 1446). [Concerne les notaires, sergents, geôlier, procureur fiscal et juge ordinaire de la Cour de Carpentras.] — P. 211-18. PANSIER. Le chien du roi Louis XI et le clavecin de la reine Anne. [En 1477 les Avignonais donnent au roi un chien de 3 écus et en 1501 un clavecin à la reine Anne ; 7 pièces justificatives.] — P. 219-42. PANSIER. Les œuvres charitables d'Avignon en 1433. [Relevé des aumônes, confréries, hôpitaux, chapellenies, d'après le recensement fait sur l'ordre du cardinal de Foix.] — P. 243-54. DUPRAT. Châteaurenard de Provence : 1. Les sources de l'Histoire de Châteaurenard. [Sources d'archives surtout ; plan à suivre pour ceux qui veulent écrire des monographies de petites communes.] E. D.

II. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2[e] série. t. XII, 1912.

P. 1-11. BRUN. Le Comtat Venaissin (Essai d'étymologie). [Démontre que le mot Venaissin vient de *Venascinus*, adjectif dérivé de *Venasca* et non de *Avennicus*. Nombreux textes cités. Tout à fait concluant.] — P. 13-50. MARCEL. La Vierge de Pradier à la Cathédrale d'Avignon. [Histoire documentée, mais un peu longue, d'une statue exécutée par Pradier en 1830, pour le prix de 10.000 francs.] — P. 51-70. M. de VISSAC. Le journal du chanoine Arnavon. [Biographie, écrite dans un style bizarre, de J.-F. Arnavon, 1737-1820, auteur d'un *Journal de la ville d'Avignon* (ms. 1520), allant de 1761 à 1819.] — P. 71-86. LHERMITE. Les Cabanes en pierres sèches. Celles de Vaucluse. Habitations primitives? [Étude sur le mode de construction de ces cabanes, leur aire dans le pays, etc. Étude manquant de netteté : on ne voit pas clairement à quelle période l'auteur assigne ces constructions, ni le mode de

leur utilisation.] — P. 87-100. GAP. Oudard de Pomponne, viguier et châtelain d'Alfonse de Poitiers au XIII[e] siècle. [Textes rassemblés sur ce personnage qui fut viguier de Nimes pour le roi en 1250, puis de Toulouse pour Alfonse de Poitiers en 1254, puis d'Avignon en 1256, et châtelain de Seguret. Quelques notes inutiles.] — P. 100-18. BELLEUDY. Pierre Laplanche, peintre des chemineaux. [Biographie d'un peintre avignonais (1804-1882) un peu effacé et spécialisé dans la peinture des mendiants.] — P. 119-130. D[rs] COLOMBE et PANSIER. Les fouilles de l'immeuble Aubanel. Compte rendu. [De premier ordre; relevé minutieux et précis des fouilles faites dans un immeuble adossé au rocher de la Vice-Gérence à Avignon; mise à jour de trois arcades romaines déjà connues; découverte de murs perpendiculaires aux pieds-droits, et, à quelque distance, de murs en petit appareil encore revêtus de leur placage de marbre. Photogr. et plan.] — P. 131-63. DUPRAT. Notes d'archéologie avignonaise: III. Les ruines antiques de la rue Peyrolerie. [Examen critique des renseignements donnés sur les ruines romaines signalées depuis le XVII[e] siècle dans le quartier de la Vice-Gérence. Discussion des identifications proposées. Les restes mis à jour auraient appartenu à des boutiques ou caves romaines et à une maison particulière.] — P. 165-229. D[r] COLOMBE. Au palais des Papes. Histoire d'une caserne. [Suite des études remarquables de l'auteur sur le Palais. Examen à l'aide des Archives de la Chefferie du Génie, des modifications subies par le Palais pour devenir au XIX[e] siècle une caserne. Que de réparations, changements, destructions et constructions! Exposé de premier ordre et qui sera utile pour la remise en état du monument. Plan de 1839.] — P. 229-54. MARCEL. L'œuvre de Paul Huet au Musée d'Avignon. [Notice sur trois tableaux de ce peintre avec pièces justificatives.] — P. 255-60. GIRARD. La cloche des Augustins d'Avignon. [Histoire d'une cloche fondue en 1520 pour l'œuvre du Pont et le prieuré de Monfavet, installée en 1562 dans le clocher des Augustins, fêlée en 1909. Inscription de 1520 bien reconstituée, sceau et bas-reliefs.] — P. 261-64. COTTE. L'épée de Brennus à l'Agnel. [Découverte à Pertuis d'une épée de fer ployée (dessin) du début de la période de la Tène II.] P. 265-76. D[r] COLOMBE. Le pont d'Innocent VI, nouvelle contribution à l'étude du Palais. [L'auteur retrouve à l'aide des textes et par d'ingénieuses remarques le pont jeté entre le petit Tinel et la grande Chapelle. Plan.] — P. 276-301. TROUILLET. Cérémonial du chapitre métropolitain d'Avignon au XVIII[e] siècle. [D'après un ms. de la Bibl. du Grand Séminaire; détails sur le chapitre, ses statuts, offices, ses ornements, les reliques, etc.; quelques entrées solennelles de princes

sont notées.] — P. 303-33. De Vissac. Le chevalier de Folard. [Biographie superficielle.] — P. 335-57. Laval. Velorgues au Comté Venaissin. [Histoire d'un petit *castrum* qui apparaît en 1010. Étude archéologique de la Tour qui subsiste, d'après les indications de M. Girard, et de l'église (fin du XIIIe siècle) d'après les données de M. Labande.] — — Pagin. séparée. Girard. Bibliographie Vauclusienne, année 1911. [Répertoire précieux de tout ce qui a paru en 1911 sur le Vaucluse; nos 2651 à 2820.] E. D.

CHRONIQUE

Le nombre des thèses de l'École des Chartes qui concernent le Midi est encore cette année peu considérable. Celle de M. F. Baudry, *La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme au XVIIIe siècle en Bas-Poitou,* ne concerne pas le domaine des *Annales.* Il en est de même de celle de M. E. Lyon : *Le « Coustumier de Poictou » du XVe siècle, étude du texte et essai d'édition critique*, notamment d'après un manuscrit des archives de la ville de Toulouse. Sur les dix thèses qui restent, deux seulement peuvent nous intéresser. — B. de La Cropte de Chantérac, *Odet de Foix, vicomte de Lautrec* (*1483?-16 août 1528*). Grand sénéchal de Guyenne en 1507, il suit Gaston de Foix en Italie en 1511, est nommé gouverneur de Bologne, puis, à son retour en France, chargé de guider François d'Angoulême dans l'expédition de Navarre et de négocier une trêve avec Ferdinand le Catholique (1513). Maréchal de France à l'avènement de François Ier, il prépare le passage des Alpes, prend Novare et devient gouverneur du Milanais (1516) ; sa politique n'est pas des plus adroites ; ses difficultés avec les Vénitiens et les Suisses, le mécontentement du peuple par suite des impôts excessifs et des vexations des garnisons françaises contribuent à la perte du Milanais. Mal accueilli par le roi, il est cependant nommé gouverneur du Languedoc pour surveiller les partisans des Bourbons et joue un rôle important auprès de la régente après le désastre de Pavie. Chef de l'expédition d'Italie en 1526, il meurt au siège de Naples. Appendices sur les portraits et la fortune de Lautrec. Il est difficile, d'après les positions, d'apercevoir le jugement de l'auteur sur le personnage, dont un chapitre spécial, très sommairement indiqué, étudie la « physionomie morale ». De même, on ne se rend pas très bien compte de ce que ce travail apporte de nouveau à l'histoire des faits déjà connus. —

E. Laval, *Le droit privé dans les coutumes du Quercy aux XIIIe et XIVe siècles.* C'est tout un code civil que M. L. semble avoir tiré de l'étude des coutumes dont la liste est donnée en appendice. C'est d'abord la condition des personnes, nobles ou chevaliers, bourgeois et roturiers francs (exempts des tailles arbitraires), serfs (qui subsistent malgré l'abolition du servage consacrée par les chartes de coutumes), juifs, hérétiques. La puissance paternelle s'exerce à tout âge, et le mariage n'en affranchit pas le fils de famille. Tutelle et curatelle : la majorité est complète à vingt-cinq ans. L'autorisation du père est nécessaire pour contracter mariage; fiançailles par paroles de présent; la recherche de la paterternité est admise en Quercy. La dot est obligatoire pour le père; inaliénabilité absolue de la dot immobilière ; conditions de restitution de la dot; la femme survivante prélève sur le patrimoine du mari une portion de biens, c'est l'augment de dot ou « oscle », de même le mari au décès de sa femme exerce un droit de contre-augment. La liberté testamentaire est consacrée par les chartes de coutumes; conditions de forme et de fond du testament (institution d'héritier, réserve de la légitime aux enfants et aux ascendants). Pour les successions *ab intestat*, la ligne collatérale est admise jusqu'au 4e ou 5e degré; l'exclusion des filles dotées est générale; le retrait lignager est d'une pratique courante jusqu'à la Révolution. Étude des divers modes d'acquérir les biens, vente, louage, contrats de garantie. Un dernier chapitre est consacré au régime de la propriété : rareté des alleux; le tenancier peut aliéner sa tenure, sauf le droit de retrait du seigneur; redevances, droits de mutation par décès, droits de mutation entre vifs (« capsol »). Ici également, et quoique les positions soient assez développées, on aimerait à voir plus nettement en quoi toutes ces particularités intéressantes se distinguent des autres coutumes du Midi, quelles sont leurs origines, etc.; on y saisit à plusieurs reprises l'influence du droit romain.

*
* *

La commission centrale et les Comités départementaux chargés de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution se sont réunis à la Sorbonne, en assemblée générale, les 3, 4 et 5 février 1913. Les communications relatives au Midi y brillent par leur extrême rareté. Nous n'en trouvons qu'une seule à signaler à nos lecteurs : M. Favier a ex-

posé les résultats d'un travail qu'il a entrepris sur la vente des biens nationaux dans le district de Montélimar et annoncé qu'il procède à une enquête sur les anciennes mesures en usage dans le département de la Drôme au début de la Révolution.

* * *

Mouvement félibréen. — Les félibres de la *Maintenance* du Languedoc se sont réunis en congrès à Béziers, le 24 novembre 1912, pour s'occuper d'unifier l'orthographe des parlers méridionaux. M. P. Bédard, chargé du rapport d'ensemble sur cette épineuse question, vient de publier ses observations. (Béziers, imp. F. Aguilhon, 1913; in-8o de 32 p.). Les observations sont intéressantes et les conclusions aussi. Pour notre part, nous avons été toujours d'avis qu'il ne fallait pas compliquer inutilement la graphie. Quelques réformateurs d'aujourd'hui ressemblent un peu aux grammairiens du XVIe siècle, auxquels nous devons l'orthographe française actuelle, si illogique qu'on n'ose pas la défendre. L'étymologie est une science intéressante, mais elle n'a rien à faire avec l'orthographe, ou du moins peu de chose; et certainement elle n'est pas à la portée de tout le monde. Simplifions, simplifions, sans trop de souci de l'étymologie, et même sans trop de souci de la graphie des troubadours, qui n'est la plupart du temps que la graphie des copistes : et, souvent, quels copistes!

Le *Bulletin de l'Union départementale des syndicats agricoles de l'Aude* a publié un poème de Mir sur *Les Vendanges*, et chaque numéro contient depuis plusieurs mois une pièce en languedocien. La Maintenance du Languedoc a d'ailleurs demandé aux journaux de la région de donner dans leurs colonnes une place aux dialectes méridionaux, et quelques-uns ont favorablement accueilli ce vœu. La prochaine fête de sainte Estelle aura lieu à Aix-en-Provence. On sait qu'à cette occasion auront lieu les Jeux Floraux septennaires.

J. A.

Chronique du Gévaudan.

Depuis 1908, date de la dernière chronique du Gévaudan, les Archives de la Lozère ont réintégré un très précieux document connu sous le nom de *Livre de saint Privat* (G 1446). Ce manuscrit contient le seul texte qui nous soit parvenu des *Miracles de saint Privat* (début du XIIe s.) et des opuscules de l'évêque de Mende, Aldebert III (fin du XIIe s.), sur l'invention et la translation des reliques de ce saint. M. E. de Rozière, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, inspecteur général des archives et sénateur de la Lozère, avait obtenu le prêt de ce registre dont il voulait donner une édition et était mort sans l'avoir rendu. Le manuscrit passa pour perdu et ne fut retrouvé qu'en 1908, d'une façon fortuite, par L. Delisle qui, après la mort de Mme E. de Rozière, fut amené à examiner les papiers laissés par son ancien confrère. On sait que M. le chanoine Remize, puis moi-même, avons depuis donné de nouvelles éditions de ces textes sur saint Privat[1]. M. l'abbé Pourcher était détenteur d'une copie des mêmes traités, due à Ferdinand André, ancien archiviste de la Lozère, il a bien voulu l'offrir aux archives départementales (G 1446 *bis*). L'administration des Domaines a versé aux mêmes archives environ deux cent cinquante registres provenant du service des bureaux des Domaines pendant la Révolution. Cette précieuse acquisition nous permet à peu près seule de nous renseigner sur la vente des biens nationaux de la Lozère, les documents provenant de l'administration du département et de celle des districts ayant presque complètement péri dans l'incendie de la Préfecture en 1887. Un état sommaire de ce versement figure dans le Répertoire numérique de la série Q paru en 1910. Aux collections révolutionnaires est venu s'adjoindre également un des rares cahiers de doléances paroissiaux de 1789, celui de La Canourgue, qui a été aussitôt publié dans le *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère* (*Archives gévaudanaises*, 1910, p. 130). Les archives des administrations cantonales de Villefort, Le Malzieu, La Canourgue, Langogne et Saint-Étienne-Vallée-Française ont été réintégrées au dépôt départemental. Enfin la série des minutes

1. Cf. ci-dessus, p. 214, un compte rendu de cette édition.

notariales s'est accrue de quatre cent sept registres versés par une étude de Florac et une autre du Collet-de-Dèze. Ces registres comprennent des actes de 1540 à 1807. Un état en est publié sur la couverture du Répertoire de la série L (1912). Le classement général du dépôt des archives de la Lozère a été poussé de préférence à l'inventaire d'une série unique. Les séries C, K, L, O, P, Q sont actuellement munies de répertoires. Une liste alphabétique des notaires dont les minutes sont conservées aux archives a été publiée comme annexe au rapport de l'archiviste de 1911 et une table répartissant ces minutes dans l'ordre topographique figure sur la couverture du Répertoire des séries O et P (1911). L'inventaire sommaire de la série E s'est accru de cinq feuilles relatives à la fin des titres de famille et au début des titres des communautés. L'état sommaire de cet inventaire a été donné au public sur la couverture du Répertoire de la série Q (1910). Cette année verra sans doute paraître les Répertoires des séries M, N et Y.

A la Bibliothèque de Mende, M. Renouard a été remplacé comme bibliothécaire par M. Arzalier, et, à la mort de ce dernier, la fonction a été supprimée. Ce sont les employés de la mairie qui à tour de rôle assurent, le jeudi et le dimanche, le service de la bibliothèque. Celle-ci d'ailleurs, dépourvue de classement et n'acquérant que des œuvres littéraires, est à peu près sans utilité pour les études historiques. Parmi les bibliothèques des séminaires, très pauvres, un choix de livres historiques a été fait par l'archiviste au profit de la bibliothèque des Archives. Le reste est demeuré entassé dans l'ancien petit séminaire, devenu le Collège municipal.

Le président de la Société d'agriculture de la Lozère, le Dr Monteils, est mort. Quoique n'ayant jamais rien écrit sur l'histoire du Gévaudan, le Dr Monteils avait, comme président de cette Société, donné une heureuse impulsion aux études d'histoire locale; sa présidence a été marquée par des publications de séries de documents de longue haleine qu'il faut lui savoir gré d'avoir entreprises et poursuivies régulièrement. Il a été remplacé par M. Mathieu, secrétaire général, dont les fonctions de secrétaire sont échues jusqu'à ces derniers temps à M. le Dr Barbot. Le musée de la Société est en cours d'importantes réparations; il en sortira complètement renouvelé dans son aménagement et son classement. Le *Bulletin* de la Société a sous presse une *Étude sur Chanac* de M. le Dr Barbot et la traduction française, par moi-

même, de la *Chronique des actes de l'évêque de Mende, Aldebert III* (fin du XIIe s.). M. Porée y doit prochainement publier une importante étude sur le pouvoir temporel de l'évêque de Mende et la géographie féodale du Gévaudan et M. le Dr Barbot de nouvelles notes sur l'enseignement sous l'ancien régime.

M. l'abbé Foulquier poursuit dans le *Courrier de la Lozère* la publication des *Notes biographiques sur le clergé... des paroisses* qui nous donnent de précieuses listes de tous les curés et vicaires jusqu'à nos jours. M. l'abbé Delon prépare pour l'Université de Clermont des thèses de doctorat sur l'histoire de la Révolution dans la Lozère. Enfin, j'élabore une nouvelle édition du poème provençal de Bertrand de Marseille sur la vie de sainte Énimie.

Cl. Brunel.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Barennes (J.). *Viticulture et vinification en Bordelais au moyen-âge*. Préface de J.-A. Brutails. Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1912; gr. in-8° de vii-186 pages. — L'importance économique et politique de ce sujet a été depuis longtemps signalée par MM. Fr. Michel, Th. Malvezin, Camille Jullian. A bon droit si l'on se souvient que Bordeaux fut, au moyen âge, le grand « cellier » de l'Angleterre dont il obtint des privilèges commerciaux considérables, et si l'on reconnait avec M. Brutails qu'en cette matière le présent est étroitement solidaire du passé puisqu'il profite de l'expérience des anciens autant que de la science des modernes. — Par Bordelais M. B. entend l'ancien archidiocèse de Bordeaux subdivisé en dix régions, et il conduit son étude depuis la conquête romaine, plus pleinement depuis le xie siècle, jusqu'à l'an 1500, à l'aide de documents très divers et surtout très disséminés, tels que contrats privés, cartulaires d'abbayes, registres de notaires, registres de comptes, etc. En six copieux chapitres il étudie successivement l'importance, la répartition et le régime du vignoble bordelais, puis les procédés de viticulture et de vendange, enfin les façons de faire, de conserver et de loger les vins. Un appendice de près de 70 pages apporte quelques-unes des « preuves » de l'auteur par la publication de vingt-cinq textes latins, gascons et français inédits. — En somme M. B. nous offre, pour ses débuts d'archiviste, un très bon travail sur un sujet rendu difficile autant par les connaissances techniques qu'il exige que par la nature des documents qui s'y rapportent. A. Leroux.

Brutails (J.-A.). *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, Gounouilhou, 1912; gr. in-8° de 158 pages. — Recherches ardues, poursuivies d'abord dans certains dossiers de l'ancienne intendance de Guyenne, souvent véri-

fiées sur place et contrôlées par ce qu'apprennent les anciens traités de poids et mesures publiés à Bordeaux depuis celui d'Élie Vinet (1583). Des chiffres, des tableaux comparatifs, des énumérations de localités, des renvois aux documents, des discussions techniques forment la matière de chacune des sections de cet ouvrage, qu'il s'agisse de poids ou des diverses mesures de longueur, de superficie, de capacité usitées durant le moyen âge et l'ancien régime sur le territoire actuel de la Gironde. Sur la monnaie bordelaise l'auteur ne donne qu'un court extrait d'un travail manuscrit considérable qu'il renonce à publier. — Les conclusions de M. B., résumées dans les dix-sept premières pages de l'introduction, reviennent à ceci : il n'y a jamais eu d'étalons fixes; les mesures royales ont été souvent employées; les variations des mesures locales étaient constantes; non seulement les dimensions des instruments différaient d'une époque à l'autre, d'une localité à l'autre, mais encore les principes suivant lesquels les mesures étaient établies étaient sans fixité, en dépit des efforts faits par les administrations locales. L'imprécision subsista partout jusqu'à la fin, et si l'évolution se fit suivant une force latente qui tendait à l'uniformité, cette force n'avait pas encore produit tous ses effets au moment de la Révolution. — Il faut aimer les chiffres comme les aime M. B. pour essayer de se retrouver dans cette Babel. Tout rébarbatif qu'il soit, son ouvrage (la seconde de ses deux thèses de doctorat) rendra aux érudits bordelais d'inappréciables services. A. Leroux.

Chaytor (H.-J.). *The Troubadours*. Cambridge, University Press, 1912; petit in-8° de VIII-148 pages. — Voici un bon petit manuel où M. Chaytor, l'auteur des *Troubadours of Dante*, a su faire tenir les parties essentielles de la littérature provençale. En neuf chapitres agréablement écrits, M. Ch. met le lecteur anglais au courant de ce qu'il doit savoir de cette littérature, car elle est et restera toujours d'une importance capitale dans l'histoire de la littérature comparée (p. 2). Parmi les chapitres les mieux réussis, nous placerons le chapitre sur la « technique » poétique des troubadours. Il y a aussi quelques pages intéressantes sur l'influence de la littérature provençale en Angleterre, mais les recherches doivent être poussées plus loin. J'en ai fait quelques-unes, pour ma part, sur les contacts qu'a pu avoir avec elle la littérature galloise; elles n'ont guère abouti encore; il est vrai que j'ai été

obligé de les abandonner depuis assez longtemps. Des notes et une bibliographie sommaire accompagnent le volume de M. Ch.

J. ANGLADE.

M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. Son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie. Nouvelle édition publiée par les soins de la Société d'archéologie de la Drôme Valence, imp. Jules Céas, 1912; gr. in-8o de XLIV-106 pages. — En 1903, à l'occasion de l'achèvement du *Répertoire des sources historiques du Moyen âge*, les amis de M. Ul. Chevalier lui remettaient un volume contenant sa biographie et la bibliographie de ses œuvres. Son élection à l'Académie des Inscriptions a poussé la Société d'archéologie de la Drôme, dont il fait partie depuis 1866, et son président, M. Ch. Bellet, à donner une nouvelle édition, notablement augmentée, de cet ouvrage.

La bibliographie, qui compte 519 numéros, est la preuve de l'admirable activité scientifique du chanoine Chevalier; elle rendra aussi des services aux travailleurs, et c'est à ce titre que nous la signalons ici. Elle est faite sur un plan méthodique, groupant : 1o les ouvrages de bibliographie, en tête desquels vient le *Répertoire des sources historiques du Moyen âge*; 2o les livres et les articles consacrés à l'histoire ecclésiastique : édition de la *Gallia christiana novissima* préparée par le chanoine Albanès, et dont cinq volumes ont paru, contenant les documents relatifs à la province ecclésiastique d'Aix et aux diocèses de Marseille, d'Arles, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Toulon; 3o les travaux sur la liturgie, notamment le *Repertorium hymnologicum*, la *Bibliothèque liturgique*, et les nombreux articles consacrés au Saint-Suaire de Turin et à Notre-Dame de Lorette, qui ont eu un si grand retentissement; 4o les ouvrages relatifs au Dauphiné, qui ne comptent pas moins de 111 numéros · *Collection de cartulaires dauphinois*, *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*, itinéraires des Dauphins, etc., œuvre considérable, que vient maintenant couronner le *Regeste dauphinois*; enfin 5o les monographies diverses, relatives à d'autres provinces. Vient ensuite la liste des comptes-rendus, au nombre de 216, classés, eux aussi, méthodiquement.

R. CAILLEMER.

FAGE (R.). *Étienne Baluze et le « Tartuffe »*. Tulle, imp. du *Corrézien*, 1912; grand in-8o de 23 pages (Extr. du *Bull.*

de la Soc. des lettres de Tulle, 1912). — Commente longuement l'avis donné, en 1668 ou 1669, par Étienne Baluze, canoniste déjà réputé, sur l'ordonnance de l'archevêque de Paris qui faisait défense à toutes personnes du diocèse de Paris « de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie... » Cet avis, déjà publié par M. Félix Chambon, est reproduit ici en appendice, avec l'ordonnance archiépiscopale. L'étude de M. Fage mérite d'être jointe au dossier de l' « affaire ». A. L.

Maignien (Edm.). *Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la Bibliothèque municipale de Grenoble*, t. I, II (1e et 2e parties), III. Grenoble, Allier, 1906-1912; 4 vol. in-8o de xi-502, 422, vii-232 et vii-377 pages. — M. Maignien, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Grenoble, qui a déjà publié une *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française* (3 vol. in-8o, Grenoble, 1891), a entrepris de mettre un nouvel instrument de travail à la disposition de ceux qu'intéresse l'histoire dauphinoise. Il a voulu faire, sur un plan méthodique, l'inventaire aussi complet que possible de tout ce que cette bibliothèque possède relativement au Dauphiné.

La bibliothèque municipale de Grenoble est une des plus riches de la province en manuscrits[1] et en imprimés. Ses origines remontent à l'année 1772. A cette date, un certain nombre d'habitants de la ville prirent l'initiative d'une souscription en vue de l'achat de la bibliothèque de Mgr Jean de Caulet, évêque de Grenoble, mort le 27 septembre 1771. Cette bibliothèque contenait plus de 34.000 volumes, parmi lesquels se trouvaient des livres et des manuscrits ayant appartenu à Claude Expilly[2]. A ce premier fonds vinrent s'ajouter presque aussitôt la bibliothèque des avocats de Grenoble, puis celle de l'Ordre de Saint-Antoine en Viennois, réuni en 1777 à l'Ordre de Malte; ce furent ensuite, pendant la Révolution, les bibliothèques des couvents supprimés, et notamment la riche collection de manuscrits de la Grande-

1. V. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Départements*, t. VII : *Grenoble*, par P. Fournier, E. Maignien et A. Prudhomme; et t. XLI (*Supplément*, t. II), pp. 268 à 377.

2. Le 3 avril 1773, le Parlement de Grenoble décida que les fonds nécessaires à l'installation et à l'entretien de la nouvelle bibliothèque seraient fournis par une imposition sur les officiers de la ville. Ce tableau d'imposition vient d'être publié par M. Rabatel, *Le Parlement de Grenoble et les réformes de Maupeou*, Grenoble, 1912, pp. 150 et s.

Chartreuse; en 1844, la bibliothèque de M. Jules Ollivier, relative surtout au Valentinois; et une masse considérable de volumes ayant appartenu à Guy Allard, et parmi lesquels se trouvaient de nombreux documents rassemblés par Nicolas Chorier; en 1861, la collection de MM. Blanchet sur la région de Voiron; en 1874, les 14.000 ouvrages dauphinois de M. Gariel. Enfin, tout récemment, la bibliothèque de Grenoble s'est encore enrichie des manuscrits et des notes de M. E. Pilot de Thorey et des volumes donnés par MM. Maignien, Aristide Albert et Chaper.

Actuellement, la bibliothèque de Grenoble compte plus de 260.000 volumes, et, dans ce nombre, le fonds dauphinois est représenté par plus de 40.000 articles, sans compter 4.000 pièces ou documents manuscrits. C'est ce fonds dauphinois que M. Maignien a entrepris d'inventorier méthodiquement. Il a même voulu, pour être plus complet, indiquer, non seulement les ouvrages imprimés ou manuscrits, mais aussi les articles des journaux ou des revues, ou même certains textes, relatifs au Dauphiné, qui peuvent se trouver dans de grandes collections ou dans des ouvrages généraux tels que les *Ordonnances des rois de France.*

Le plan suivi par M. Maignien est simple et naturel. La première partie de l'ouvrage comprend tous les articles relatifs au Dauphiné en général (topographie, statistique, population), à son histoire ecclésiastique (conciles, Ordres religieux, abbayes), à l'histoire politique (Dauphins, grands fiefs, réunion du Dauphiné à la France), aux biographies collectives et individuelles : on trouvera parmi eux, aux numéros 7743 à 7885, les ouvrages relatifs à Bayard; aux numéros 8019 et suivants, ceux relatifs à Diane de Poitiers. — Puis vient, sous le titre de *Droit public de la province*, la bibliographie des États de Dauphiné, et surtout du Parlement de Grenoble, qui occupe à lui seul plus de 5.000 numéros. On y relèvera, aux numéros 9218 et suivants, l'indication des ouvrages des jurisconsultes dauphinois, Guy Pape, François Marc, Chorier, Salvaing de Boissieu, Jean-Guy Basset, Claude Expilly, auxquels il faudra joindre les œuvres mentionnées aux numéros 9290 et suivants, sous la rubrique : *Consultations*; car c'est dans ce dernier groupement que l'on trouvera les *Consilia* de Guy Pape et d'Aymo Cravetta. Viennent ensuite les factums et les pièces de procédure, classés par ordre alphabétique, au nombre de 4219; encore les procédures relatives à des villes ou à des communautés sont-elles restées en dehors de cette première liste :

elles figureront dans les bibliographies locales. Les sections suivantes sont consacrées aux juridictions inférieures, aux auxiliaires de la justice, aux officiers delphinaux, aux gouverneurs, aux intendants, aux impôts, au domaine, à l'organisation féodale, enfin aux sciences et aux arts.

La seconde partie de l'ouvrage est relative au département de l'Isère, à sa géographie, à son histoire depuis la Révolution, à son état agricole ou industriel. Puis viennent les monographies des villes et villages de ce département, classés par ordre alphabétique. La dernière bibliographie actuellement publiée est celle de Granieu. Les volumes suivants seront consacrés à Grenoble, aux autres communes de l'Isère, puis aux départements de la Drôme et des Hautes-Alpes. R. Caillemer.

Mallebay-Vacqueur (P.). *Les institutions municipales de la ville de Bellac sous l'ancien régime*, Paris, Pedone, 1912; gr. in-8° de 156 pages. — Assez bon travail, en sept chapitres, grandement facilité par ce fait que les copieuses archives anciennes de Bellac, judiciaires, communales et hospitalières, sont depuis longtemps inventoriées. Il existe cependant, en dehors de ces trois fonds, des documents importants que M. M.-V. eût dû utiliser. L'ensemble du sujet est clairement débrouillé et les phases diverses de l'organisation municipale sont pour la première fois rigoureusement établies. L'auteur témoigne d'une incontestable intelligence des questions, plus juridique cependant qu'historique. Presque à chaque page on est tenté de lui chercher chicane soit pour un terme impropre, soit pour un jugement discutable, ou encore pour des redites vaines. — Seule l'étude de la charte de l'année 1260, publiée ici pour la première fois, est poussée assez loin, mais d'une manière confuse et prolixe. M. M.-V. y voit, à bon droit, une charte de franchise, et non une charte de commune politique, comme l'ont cru quelques historiens. Par contre, il n'a pas su qualifier de son vrai nom la commune inaugurée en 1571 par l'institution du consulat. C'était une communauté *administrative*, rien de plus. — L'ordre des chapitres prête à contestation. Après avoir parlé de l'organisation municipale et des finances, il eût convenu, suivant l'ordre des temps, d'étudier les mesures de défense et de police, qui préoccupèrent les consuls bien avant l'instruction publique. Quant à l'assistance publique, elle eût dû, par même raison, être traitée avant l'enseignement. Au chapitre Commerce et Industrie,

on regrette de ne point trouver mention de la confrérie des meuniers, qui suppose à son point de départ une corporation de métier. On cherche non moins vainement, pour s'édifier sur l'importance de Bellac, quelques indications sur l'étendue de la ville, le chiffre et la composition de sa population. Quant à l'index bibliographique, il est dressé avec le sans-gêne auquel voudraient nous habituer la plupart des thèses sorties des Facultés de droit, sans indication des dates et des lieux de publication. — Bref, il y a dans ce volume la promesse plutôt que la réalisation du livre qui reste à écrire sur Bellac (après ceux de MM. Roy-Pierrefitte et Granet), et que M. Mallebay serait certainement fort capable de nous donner s'il voulait en prendre la peine en s'initiant davantage aux procédés du travail historique. A. Leroux.

Mortier (R.). *La sénéchaussée de la Basse-Marche. Contribution à l'étude de la géographie de l'ancienne France.* Paris, Hachette, 1912; gr. in-8º de XXIII-271 pages. — Travail de longue haleine, qui accuse des recherches étendues et patientes, et une connaissance générale de l'histoire locale. Cependant les questions sont posées plutôt que résolues, et il y a de l'inexpérience dans l'utilisation des textes anciens et des travaux de seconde main. La longue bibliographie des pp. IX-XXIII est surchargée de noms et de titres inutiles ou mal classés. C'est un tort grave aussi de mettre sur le même plan le témoignage d'un document contemporain des faits et l'opinion d'un auteur moderne. Les exigences de la méthode historique ne semblent pas avoir été toujours comprises. Malgré les apparences, l'auteur nous donne une œuvre de vulgarisation plutôt qu'un travail d'érudition et de critique. A prendre ce livre pour ce qu'il est, il rendra néanmoins quelques services, à condition d'être consulté avec précaution. A. L.

Portal (Ch.). *Le département du Tarn au XIXe siècle. Notes de statistique.* Albi, imp. Nouguiès, 1912; in-8º de XVI-524 pages. — En composant un ouvrage sur le département du Tarn au XIXe siècle, M. Portal n'a pas tenté d'écrire une histoire de ce département au XIXe siècle; le but qu'il s'est proposé est plus modeste : il a cherché seulement, nous dit-il, à grouper dans un ordre logique des faits et des dates susceptibles de préparer l'œuvre synthétique de l'historien et de l'économiste. Mais quelle qu'ait été la modestie de ses prétentions, il a réussi à écrire un

livre qu'il est intéressant non seulement de consulter, mais de lire.

Les points les plus divers y sont traités : formation du département, démographie; institutions religieuses, politiques, militaires; agriculture, industrie, commerce. Des cartes, des tableaux, des diagrammes d'une variété et d'une ingéniosité presque déconcertantes facilitent l'intelligence de l'exposé, du reste lumineux, de M. P. : carte oro-hydrographique, carte agricole, carte des châtaigneraies, carte des circonscriptions industrielles et commerciales, carte des foires et marchés, etc.; tableau démographique par années, tableau des crimes et délits, tableau des cultures, tableau de la production des cocons frais, etc.; graphique du mouvement de la population par périodes décennales, du pourcentage des conscrits sachant au moins lire, de la proportion des élèves des écoles publiques et privées, de la moyenne annuelle des publications nouvelles et périodiques, de la progression des associations de secours mutuels, de la valeur de l'hectolitre de froment, des effets de l'invasion phylloxérique, de la production de la houille.

Nous signalons en particulier les chapitres sur l'agriculture, le commerce et l'industrie; ce sont d'excellentes pages d'histoire économique. Les conclusions de l'ouvrage sont dénuées de toute phraséologie et presque trop concises. Une table détaillée des noms de personnes, de lieux et de matières termine l'ouvrage.

Le travail de M. P. montre les résultats heureux que donne la méthode d'information consciencieuse et d'analyse rigoureuse qui est enseignée à l'École des Chartes lorsqu'on l'applique à des sujets même très différents de ceux que les archivistes-paléographes ont l'habitude de traiter. En étudiant avec une scrupuleuse probité, d'après les sources, l'histoire du département dont il est archiviste depuis de nombreuses années, M. P. a fait modestement, mais utilement œuvre de sociologue. R. LATOUCHE.

SOURELH (A. del). *Ouros d'amour,* in-8º de 250 pages. Toulouse, *Terro d'Oc* [1911], illustrations d'E. Alet. — Le bon félibre toulousain A. del Sourelh, qui est depuis longtemps l'âme de *l'Escolo Moundino* et le rédacteur principal de sa revue la *Terre d'Oc*, donne à ses amis un nouveau volume de vers. Ce sont des poèmes, des contes et des chansons. Ces premiers vers sont d'un enfant, pourrait dire l'auteur, comme Musset, car s'il n'est plus un enfant, c'est au passé que se reportent ses vers; il les a « refa-

çonnés », dit-il, dans son âge mûr; et il se dégage de ces impressions naïves de jeunesse, corrigées par le scepticisme de l'âge mûr, un très grand charme. Nous louerons dans ce livre la sincérité du fond, la facilité et la clarté de la forme. Il y a là des échos d'émotions vécues, échos plus ou moins sonores, mais rendus ordinairement avec beaucoup de simplicité. Seulement, les « heures d'amour » sont un peu longues, et il semble que la poésie soit encore ici le contraire de la réalité. Je crois que le livre aurait gagné à ce que ces « heures » fussent plus courtes. Malgré la sincérité du poète, on a l'impression qu'il n'évite pas toujours la monotonie. Nous avons loué la facilité de la forme; mais là encore un peu plus de fermeté, de recherche artistique serait nécessaire. Il y a çà et là quelques termes peu heureux et trop prosaïques, qu'un peu plus de travail de lime ferait disparaître. Ainsi, il suffirait de quelques retouches et de quelques suppressions pour faire de la jolie pièce intitulée : *Celle que j'aimerais*, et qui est vraiment d'un poète, un petit chef-d'œuvre.

Citons, parmi les pièces du recueil qui nous paraissent d'une inspiration particulièrement heureuse, le *Noël païen* (p. 130), *Vents d'auta*, *Lou Pa d'amour*, *Pregario de drollo*, *Cansou d'ivèrn*, etc. La *Préface* exprime quelques idées assez justes sur le rôle de la langue d'oc dans l'enseignement primaire et dans l'éducation de la démocratie.

La graphie nous paraît assez simple et ne prête pas trop à la critique; cependant je trouve des formes comme *nèct* et *dcgt* qui me paraissent bien inutilement compliquées. Ajoutons en terminant que quelques-unes des gravures sur bois, dues à M. E. Alet, sont des mieux réussies. J. ANGLADE.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bräuner (G.). Der altfranzösische Prosaroman v. Lancelot del Lac. Marburg, Ebel, 1912; gr. in-8° de 127 p. (*Marburger Beiträge zur romanischen Philologie*, 8 Heft).

Catalogue général de la librairie française, continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz, rédigé par D. Jordell. T. XXIII (Table des matières des t. XXI et XXII, 1906-1909) 1er et 2e fasc. : A. — Parfums. Paris, D. Jordell, 1912; in-8° à 3 col., 448 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XLIX; Faa di Bruno-Faure-Villar. Paris, imp. nat., 1912; in-8° à 2 col., col. 1 à 1296.

Chabanon (Dr J.). Un lendit universitaire à Montpellier (xvie siècle). L'acte de triomphe du docte et gentil Rabelais. Paris, Buisson, 1912; in-8° de 52 p. avec grav.

Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire, 1338-1340, p. p. Mgr A. Devaux et J. Ronjat. Montpellier, imp. générale du Midi, 1912; in-8° de 243 p. avec fac-sim.

Dobler (H.). Les vestiges des architectures et des arts décoratifs provençaux aux xviie et xviiie siècles à Marseille. Illustrations de F. Detaille. Marseille, Detaille, 1912; gr. in-4° de 189 p.

Druy de Constant-Scribe. La vie du général baron de Ramel, 1768-1815. Paris, Fournier, 1912; in-8° de 180 p.

Echamel (Abbé M.). Histoire de la paroisse de Voutezac (châtellenie des évêques de Limoges en Bas-Limousin). Brive, imp. catholique, petit in-8° de 277 p.

Entraygues (Abbé). Mgr de Royère, évêque de Tréguier, dernier évêque de Castres (1727-1802). Paris, Lethielleux, 1912; in-16 de xvii-380 p.

Entre deux révolutions. Une famille écossaise en Languedoc. Les Audebert de Lussan et les Drummond de Melfort. Paris, Larose, 1912; in-18 jésus de 107 p. avec portraits et tableaux généalogiques.

Fabrège (F.). Histoire de Maguelonne, t. III : Réunion de Montpellier à la France. Les écoles et l'Université de Montpellier. Paris, Picard, 1911; gr. in-4° de 656 p.

Jean XXII (1316-1334). Lettres communes analysées par G. Mollat, 14e fasc. T. VI, p. 313-480. Paris, Fontemoing, 1911; in-4° (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

LABROUE (H.). La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II. Paris, Champion, s. d.; in-8° de XXII-710 p. et portrait.

LASTEYRIE (R. de) et A. VIDIER. Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 1908-1909. Paris, Leroux, 1911; in-4° à 2 col. de 207 p.

LECLER (Abbé A.). Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris. T. I. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1912; in-8° de 328 p.

Lettres de Mgr Jean de Fontanges, évêque de Lavaur (1749-1764), p. p. le baron de BLAY DE GAÏX, introduction de l'abbé de FÉNOLS, préface de J. de LAHONDÈS. Paris, Champion, 1912; petit in-8° de VIII-267 p.

MATHIEU (G.). Notes et documents sur l'instruction publique en Corrèze pendant la Révolution. Paris, Champion, 1912; in-16 de 87 p.

Mémoires d'un calviniste de Millau, p. p. J.-L. RIGAL. Rodez, imp. Carrère, 1911; in-8° de XXXII-546 p. avec fac. sim. (*Archives historiques du Rouergue. II. Documents sur la Réforme en Rouergue*).

MEYER-LÜBKE (W.). Romanisches etymologisches Wörterbuch. Heidelberg, C. Winter, 1912; in-8°, pp. 241-400 (Sammlung romanischer Elementar-u. Handbücher. III. Reihe, 4 u. 5 Lifg.).

RÉGNÉ (J.). Étude sur la condition des juifs de Narbonne du Ve au XIVe siècle. Narbonne, imp. Caillard, 1912; in-8° de XIV-268 p.

ROUQUETTE (J.) et A. VILLEMAGNE. Cartulaire de Maguelonne. T. I, fasc. 4 : épiscopat de Jean de Montlaur, I (1160-1190). Montpellier, Valat, 1912; in-8°, p. 209 à 368.

THOMAS (P.). La Réforme dans l'île d'Oléron. Lezay (Deux-Sèvres), H. Canon, 1912; in-8° de 121 p.

VERMALE (F.). La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire d'après ses registres secrets. Paris, Leroux, 1912; in-18 de II-77 p. (*Bibliothèque d'histoire révolutionnaire, VI; Extrait des « Annales révolutionnaires », 1909, 1910, 1912*).

VERMALE (F.). La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry. Paris, Leroux, 1912; in-8° de 95 p. avec fig. (*Bibliothèque d'histoire révolutionnaire, VII. Extrait des « Annales révolutionnaires », 1911, 1912*).

Le Gérant, ÉD. PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 545.

NOTES DE LITTÉRATURE PROVENÇALE

I. *Le nom de Gaucelm Faidit dans un acte de 1193.* — II. *Les fils de Folquet de Marseille* (*1210*). — III. *Le lieu d'origine d'Uc de Saint-Circ.* — IV. *Austorgius de Auriliaco cruce signatus* (*1252*). — V. *Les pseudonymes réciproques.*

I

LE NOM DE GAUCELM FAIDIT DANS UN ACTE DE 1193.

Dans le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obasine, on trouve un acte par lequel Gaucelm Faidit avec son fils et son frère vendent au monastère leurs droits sur un pré, en 1193, au temps du roi Philippe-Auguste et de l'évêque de Limoges, Jean[1] :

[*G*]*aucelmus Faidiz* et filius eius et G. frater dederunt et concesserunt Domino et domui Obazine quicquid sui iuris fuerat vel requirere poterant in pratum quod est iuxta domum del Sauger. Propter hoc G. abbas in cuius manum factum erat dedit eis .CC.

1. Bibl. Nat., ms. lat., nouv. acq., 1560, f. 309. Un espace blanc a été réservé pour la première lettre. G. abbé d'Obasine est Géraud attesté entre 1188 et 1197 au moins. (Cf. L. Guibert, *Notice sur le cart. d'Obasine* dans le *Bull. de la soc. des let., sc. et arts de la Corrèze*, 1889, pp. 444-5.) La date exacte à laquelle l'évêque Jean de Veyrac succéda à Seibrand, au diocèse de Limoges, n'est pas connue, celle de 1197 ne reposant pas sur un document authentique (voy. *Gallia christ.*, II, 526-7, ainsi que les répertoires connus de Gams et de Mas Latrie ; je regrette de ne pas avoir sous la main des recueils de documents publiés dans ces derniers temps qui permettraient peut-être de préciser la date). Une erreur de date (p. ex. MCXCIII au lieu de MCXCVIII) dans la copie insérée au cartulaire n'est pas impossible.

solidos. Audientibus Ademaro de Brax, B. de Perols, celariis, Bartolomeo, P. La Chaminada, et Petro d'Usercha. Anno ab incarnatione Dni MCXCIII, regnante Philippo et episcopo Johanne.

D'après l'ancienne biographie provençale, « Gaucelms Faiditz si fo d'un borc que a nom Usercha... fils fo d'un borges ». Uzerche (Corrèze, arr. de Tulle) est éloigné de 30 kilomètres environ d'Obasine (Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beynat), qui était une abbaye importante et avait des possessions fort étendues (un des témoins de l'acte est d'Uzerche). Les chansons du troubadour Gaucelm Faidit qui se laissent dater remontent au moins à 1187, car c'est à cette date que fut composée la chanson 167,58.

II

LES FILS DE FOLQUET DE MARSEILLE.

L'ancienne biographie provençale de Folquet de Marseille dit que, abandonnant le siècle, le troubadour emmena avec lui, dans la vie monastique, sa femme et ses deux fils :

... Abandonet lo mon e rendet se a l'orden de Cistel ab sa moiller et ab dos fills qu'el avia.

Jean de Garlande, qui connut personnellement Folquet de Marseille, au moins à partir de 1218 et surtout pendant les années 1230-1232, qu'il passa auprès de l'évêque, en sa qualité de professeur à l'Université de Toulouse, nous transmet la même information dans le poème latin *De triumphis Ecclesiae*, qu'il composa bientôt après et qu'il compléta et acheva avant 1252 :

Abbates facti Fulconis sunt duo nati,
Consecrat et matrem relligionis apex.

Dans ces conditions, l'information de la « vida » sur les deux fils de Folquet, aussi bien pour leur existence que

pour leur entrée en religion, m'a paru sérieuse et digne de foi[1].

Or, une nouvelle confirmation, authentique et définitive, se trouve dans un acte de 1210 par lequel frère Sans de Pépieux (Sancius de Pipio) donne à l'abbaye de Berdoues tout ce qu'il possède dans la terre d'Artigaplana, acte qui se termine de la façon suivante[2] :

Hujus rei sunt testes : frater Bernardus de Petrucia monachus Berdonarum et *frater Ildefonsus et frater Petrus, frater ejus, monachi Grandis Silve, qui dicti sunt filii Folquet de Massilia, episcopi Tolose*, et Ramundus de Bordes, cognatus predicti fratris Sancii, qui hoc audorgavit per se et per omnes successores suos praesentes et futuros fratribus Berdonarum. Factum est hoc anno ab incarnatione Domini MCCX, regnante Philippo rege Francorum, Bernardo auxitano archiepiscopo, Centullo astaracensi comite.

Ce n'est qu'à un heureux hasard que nous devons cette mention, si explicite et si précieuse, des deux fils de Folquet de Marseille. On ne trouvera rien de pareil dans aucun des actes assez nombreux relatifs à leur propre abbaye conservés dans la collection Doat. Mais il arriva qu'un jour, au courant de cette année 1210, déjà profondément troublée par la guerre albigeoise, les deux moines cisterciens de Grandselve (Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Verdun-sur-Garonne) se mirent en route et s'arrêtèrent, assez loin de leur monastère, à l'abbaye-sœur de Berdoues (Gers, arr. et cant. de Mirande, à environ 80 kilomètres de Grandselve). Les moines de Berdoues, ayant ce jour-là une donation à recevoir, demandèrent aux frères Alfonse et Pierre d'y assister en qualité de témoins et, se départant de la sobriété habituelle dans la rédaction des documents, ils crurent devoir rappeler, en l'honneur de leurs hôtes, que ceux-ci étaient fils d'un personnage doublement célèbre.

1. *Le Troubadour Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910, p. 142 (examen critique de la biographie provençale); cf. pp. 8*, 107*, 112*, 140*, 144*.
2. *Cartulaire de Berdoues*, publié et annoté par l'abbé Cazauran, La Haye (Martinus Nijhoff), 1905, pp. 289-9, n° 435.

Cette brève mention appelle quelques observations. Il faut rappeler tout d'abord, pour éviter tout malentendu, que la formule « dictus filius », employée dans certains systèmes de rédaction des actes, équivaut absolument à « filius » tout court[1]. — On remarquera que Folquet avait donné à ses fils des noms que nous trouvons, à cette époque, dans la famille de son seigneur et protecteur, Alfonse II, roi d'Aragon et marquis de Provence, célébré par lui dès sa plus ancienne chanson connue (1179-80), à savoir le nom d'Alfonse, porté par le roi lui-même et par son fils cadet, et le nom de Pierre, porté par le fils aîné du roi : le fait paraît dû, non à une simple coïncidence, mais plutôt, comme il arrive d'ordinaire dans les cas de ce genre, au désir de rendre hommage à la maison royale. — Les fils de Folquet sont moines de Grandselve. Nous savons par trois sources (Jean de Garlande, Guillaume de Puylaurens, la biographie provençale) que Folquet se fit, après 1195, moine à l'abbaye cistercienne du Toronet en Provence, et il paraît naturel de croire que ses fils furent consacrés à la vie religieuse dans le même monastère. Si pourtant, en 1210, nous les trouvons à Grandselve, c'est évidemment parce que cette célèbre maison cistercienne se trouvait dans le diocèse de Toulouse, dont Folquet fut évêque dès 1205. Ses relations particulièrement amicales et intimes avec l'abbaye de Grandselve, sont suffisamment attestées par ce fait qu'après sa mort (1231) il y fut enseveli, près du grand autel, du côté de l'Évangile (*F. de M.*, 103*)[2]. — D'après Jean de Garlande, les fils de Folquet devinrent tous deux abbés, ce qui n'est pas facile à vérifier parce que, d'une part, nous ne connaissons d'ordinaire que les pré-

1. De même que dans le cartulaire de Berdoues, cette formule se lit constamment dans les actes de Grandselve.

2. Comme une autre preuve de la considération dont on entourait, à Grandselve, l'évêque Folquet et sa mémoire, on peut citer un acte de 1286 sur la consécration de l'autel de l'abbaye, dans lequel il est fait mention d'un registre plus ancien qui plaçait « annulum D^{ni} Fulconis sanctæ memoriæ, quondam Ep. Tholosani » à côté des reliques les plus précieuses (Mss. de Dom Estiennot. volume consacré à la Vasconie, Bibl. Nat., lat., 12752, fol. 529).

noms des abbés, et que, d'autre part, ils purent être élus dans une autre abbaye de l'ordre de Cîteaux.

L'évêque est nommé dans notre document « Folquet de Massilia ». Dans d'autres actes, ainsi que dans les chroniques latines, il est constamment nommé « Fulco » et rarement « Fulquetus[1] ». Notre acte est seul, parmi les documents de ce genre, à donner la désignation « Folquet de Massilia episcopus Tolose », qui se retrouve, une seule fois aussi, dans le poème sur la croisade contre les Albigeois au v. 1026 : « L'evesque de Tholosa Folquets cel de Maselha. » C'est donc un témoignage de plus sur l'identité, suffisamment attestée par d'autres preuves, du troubadour avec l'évêque (*F. de Mars.*, 104*-113*).

En somme, le document de Berdoues confirme d'une façon éclatante et décisive les informations de l'ancienne biographie provençale au sujet de l'existence et de l'entrée en religion des deux fils de Folquet de Marseille, en même temps que sa double carrière, séculière et religieuse, ce qui montre une fois encore que ces biographies, tout en débitant des contes bleus en ce qui touche l'histoire amoureuse des troubadours, contiennent cependant, concernant les données générales sur leur vie réelle, des informations sérieuses, qui

1. La forme « Folquetus », constante pour le troubadour (« Folquet » et une seule fois « Folcon »), se retrouve, pour l'évêque, dans le poème provençal sur la croisade contre les Albigeois, dans Robert de Sorbon et dans une chronique toulousaine en provençal (*F. de M.*, 5*, 53*, 103*, 112*). Mais dans les nombreuses chartes où figure le nom de l'évêque, la forme « Folquetus » est tout à fait exceptionnelle. Ces cas peu nombreux se rencontrent dans les chartes inédites de Grandselve, où l'évêque de Toulouse est nommé souvent dans la formule précisant la date : « ... rege Francorum,... episcopo Tolose » (comme à la fin de l'acte cité de Berdoues). On trouve, au tome 78 de la collection Doat à la Bibliothèque Nationale, une quinzaine d'actes de l'abbaye, allant de 1208 à 1231, et portant « Fulcone Episcopo » (folios 183 à 261 et 396-7); on trouve « Fulcheto Episcopo » dans trois actes : avril 1206 (f. 177), avril 1207 (f. 179), février 1210 (f. 193); un acte de 1205 (f. 176) et un autre de 1229 (f. 256) portent « Fulcrando Episcopo ». On voit que la forme « Fulchetus », correspondant au nom sous lequel l'évêque était généralement connu comme troubadour, se rencontre précisément dans les premières années de son épiscopat, pour être bientôt remplacée par la forme officielle « Fulco ».

peuvent être parfois erronées, comme celles des chroniqueurs, mais qui ne sont pas simplement inventées et dont il arrive maintes fois qu'on puisse vérifier l'exactitude.

III.

LE LIEU D'ORIGINE D'UC DE SAINT-CIRC

D'après l'ancienne biographie provençale, le troubadour Uc de Saint-Circ prit son nom du castel de Saint-Circ, près Rocamadour, où sa famille n'a cependant pas réussi à se maintenir, puisqu'il naquit et grandit, lui-même, à Thégra, un village voisin :

N'Uc de Saint Circ si fo de Caersi, d'un borc que a nom Tegra; fils fo d'un paubre vavassor, que ac nom n'Arman de Saint Circ, per so que lo castels don el fo a nom Saint Circ, qu'es al pe de Sainta Maria de Rocamador, que fo destruitz per guerra e derrocatz.

Le lieu d'origine du troubadour, qui n'était pas facile à retrouver et sur lequel on n'avait jusqu'à présent aucun renseignement, vient d'être identifié par MM. Jeanroy et Salverda de Grave, dans leur édition des poésies de Uc, avec « la grange de Saint-Cyr », qui se trouve sur un plateau dominant le cours de l'Alzou, à 5 kilomètres environ de Rocamadour, cette localité étant « la seule qui corresponde à peu près aux indications données par la biographie »[1].

Toutefois, les savants éditeurs de Uc de Saint-Circ n'ont pas voulu dissimuler quelques difficultés que cette identification leur paraissait présenter, surtout après l'exploration des lieux à laquelle M. Jeanroy s'était livré personnellement. La première concerne la distance de la grange de Saint-Cyr de Rocamadour et sa position : étant à 5 kilomètres de Roca-

1. *Poésies de Uc de Saint-Circ* publiées... par A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave, Toulouse, Privat, 1913 (paru en nov. 1912), pp. x et xi de l'introduction.

madour, la grange de Saint-Cyr « n'est en aucune façon située « al pe » de l'église du célèbre pèlerinage », d'autant plus que « ces masures (de Saint-Cyr), situées à 270 mètres d'altitude environ, sont au reste plus élevées que la partie supérieure de Rocamadour (250 mètres environ) ». La seconde difficulté concerne la vraisemblance de l'existence d'un ancien château sur cet emplacement : « La grange de Saint-Cyr, composée de deux bâtisses où on abrite les troupeaux, est située dans la partie la plus désolée du causse de Gramat; on n'y trouve aucune trace de constructions féodales, et l'emplacement, sur un plateau découvert de tous côtés et aisément accessible à l'est, eût été très peu favorable à l'édification d'un château fort. » De ces observations résulte la conclusion : « Il semble donc bien que l'auteur de la Biographie ignorait tout des lieux qu'il a mentionnés. »

Les difficultés que présentait cette identification, si nettement exposées par les auteurs mêmes auxquels nous la devons, disparaissent en grande partie à la lumière des documents réunis dans un livre très utile et tout récent, que les éditeurs de Uc de Saint-Circ pouvaient difficilement connaître au moment où leur introduction fut écrite et qui, ayant un cadre bien plus étendu, fournit cependant sur cette localité de Saint-Circ des informations très précises [1].

Ces documents nous permettent de constater trois faits : 1° que la grange de Saint-Cyr d'aujourd'hui fut jadis une localité bien plus importante; 2° qu'il y avait là un château fort; 3° qu'il existait une famille qui tirait son nom de cette localité sans en être propriétaire à l'époque du troubadour.

Saint-Circ, situé sur la rive gauche de l'Alzou, entre Roca-

1. Le chanoine Albe, *Les possessions de l'abbaye d'Obasine dans le diocèse de Cahors et les familles du Quercy*, faisant partie d'une série d'études intitulée : *Titres et Documents sur le Limousin et le Quercy*, Brive, impr. Roche, 1911 (extrait du *Bull. de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*). — Voy. *Annales du Midi*, XXIV, 614. — Les informations sur Saint-Circ, que nous allons transcrire, sont en partie réunies aux pp. 173-7, en partie dispersées ailleurs dans le volume. — M. le chanoine Albe identifie, lui aussi, cette localité avec le lieu d'origine de la famille du troubadour (p. 174).

madour et La Pannonie, était au XII[e] siècle, et longtemps après, une paroisse à part. En 1173, l'abbaye d'Obasine reçoit certains droits sur le pacage de la paroisse de Saint-Circ d'Alzou (pp. 87 et 173). Il est question de cette paroisse dans un acte de 1261 (p. 176; cf. pp. 66 n. 3, et 77 n. 1). Le recteur ou vicaire de Saint-Circ apparaît dans un acte du chapitre de Cahors de 1334 (p. 176). En 1458, Pierre la Grange, marchand de Rocamadour, reconnaît avoir pris l'arrentement de l'entière paroisse de Saint-Cyr, des terres de la Salvate et de la grange ou village de La Pannonie (p. 178). Une bulle de 1525 parle de la vicairie perpétuelle, « Sancti Cirici de Alzone », pour laquelle l'abbé d'Obasine avait, « de antiqua et approbata consuetudine », le droit de présentation (p. 176). Dans un acte notarial de 1535, on trouve mention d'un mariage célébré « in rippaire de monsieur de la Carrette, seigneur de la Pannonye, paroche de Sant-Circ d'Alzo ou Aulzo, prope Rocamador » (p. 80), et bientôt après, en 1550, l'héritier de ce seigneur de La Pannonie reconnaît tenir de l'abbé d'Obasine l'entière paroisse de Saint-Cyr-d'Alzou, la grange ou village de La Pannonie, les terres de la Salvate et certaines terres aux Alix (p. 181). La paroisse de Saint-Circ dépendait de l'église des Alix, prieuré d'Obasine, comme l'atteste un état des paroisses de la généralité de Bordeaux de 1631, dans lequel on lit : « Alix et Sainct Salvaire dont la juridiction s'estend sur quatre paroisses scavoir la susdite (c.-à-d. Alix avec S. Salvaire) et Saint Circ d'Alzou Lapannonie (cette désignation forme un tout), Carlusset et Cales » ; et ailleurs : « Sainct-Circq dépend d'Alix, le Roy en est seigneur, engaigee audict sieur de Lapanonie, labbe Daubazine ya de directe cent livres » (pp. 81 et 183). Encore en 1635 un acte dispose de la « cure de Saint-Circ sur l'Alzou » (p. 176-7). Mais bientôt après, en tout cas avant 1655, le seigneur de La Pannonie fit bâtir, non loin du château peu ancien de La Pannonie, une nouvelle église où se fit désormais le service paroissial (p. 177). Par conséquent, un pouillé de 1672 constate, dans un article, que le service paroissial de Saint-Circ a été depuis peu transféré sous le même vocable à La Panno-

nie, et dans un autre, il contient la brève mention : « Capellania Sancti Cirgueti prope R(oc) A(madour) ignoratur » (p. 183, n. 6, et cf. p. 79, n. 1). C'est ainsi que La Pannonie, subordonnée à Saint-Circ encore au xve siècle, prit peu à peu le devant sur celui-ci au courant du xvie, pour l'effacer presque complètement au xviie. Les mentions citées nous donnent donc quelques lumières sur la grandeur relative et la décadence profonde de Saint-Circ d'Alzou, réduit au cours des siècles de la dignité d'une paroisse à la détresse d'une grange composée de deux bâtisses où on abrite les troupeaux.

L'existence d'un château fort à Saint-Circ sur l'Alzou est attestée par un acte de 1330 passé entre le procureur du roi et le couvent d'Obasine, dans lequel on lit (p. 69 et cf. 75) :

In qua quidem terra sunt ville sive loca de Alico et de Casluceto cum *fortaliciis de S^to^ Cirico*, de Calixto et de Sancto Salvatore, item grangie de Lapanhonia, de Couzo, de Bonacosta et de Calixto, item borie del Chastanier et plures alii mansi sive capmansi particulares.

Ce témoignage est tardif. Il date de l'époque où Saint-Circ n'était plus siège d'une famille noble et, appartenant à l'abbaye d'Obasine, allait être arrenté à une famille bourgeoise de marchands de Rocamadour qui, sans se soucier de l'ancien château, établirent la nouvelle seigneurie de La Pannonie. Il est clair que la construction du château de Saint-Circ remonte à l'époque, plus ancienne, où une famille noble y siégeait[1].

Quelques membres de la famille de Saint-Circ apparaissent, au courant de la seconde moitié du xiie siècle, dans le cartulaire d'Obasine. Entre 1150 et 1159, Géraud de Saint-Circ et ses frères vendent à l'abbaye leurs droits, évidemment peu importants, sur le mas de La Coste pour 12 sous, et vers le

1. En 1831, l'auteur de la *Statistique du département du Lot*, A. Delpon de Livernon, voyait encore à cet emplacement des ruines très visibles d'un fort ou château et de bâtisses diverses, ainsi que des tombeaux et un retranchement; M. le chanoine Albe constate qu'aujourd'hui on n'y voit plus qu'une muraille de pierres sèches, large et haute, à demi ruinée (p. 174); ces lieux ont été objet de fouilles opérées par M. A. Viré (*ibid.* et cf. *Ann. du Midi*, 1909, p. 282, et 1912, p. 609).

même temps ils cèdent, pour la dot religieuse de leur mère, leurs droits sur quelques mas situés dans les terres avoisinant l'Alzou (p. 175). En 1177, un Bernard de Saint-Circ est témoin d'une donation concernant le territoire de Couzou, voisin de celui de Saint-Circ (pp. 166 et 175). Mais cette famille n'est pas propriétaire du domaine dont elle tire son nom. En effet, l'abbaye acquiert, en 1187, pour la somme importante de 1.230 sous caorcins, les droits de Géraud de Cardaillac, de sa femme et de leur fils sur toute l'étendue de l' « honor » de Saint-Circ.

Les documents réunis par M. le chanoine Albe confirment donc, en général, les informations de l'ancienne biographie provençale au sujet du lieu d'origine et de la famille de Uc : la paroisse de Saint-Circ, avec son château fort, fut bien ce qu'on appelait « castel » au moyen âge et le père du troubadour ne pouvait être qu'un « paubre vavassor ». L'auteur de la biographie de Uc de Saint-Circ a donc eu, pour les données générales concernant la vie du troubadour, des informations sérieuses.

La désignation « al pe de Sainta Maria de Rocamador », donnée par la biographie, est inexacte, non pas en ce qui concerne la distance, car nos documents disent, eux aussi, « prope Rocamadour », mais bien en ce qui concerne le niveau où se trouvait Saint-Circ. Cette inexactitude d'expression s'explique peut-être par le nom même de Rocamadour, qui comporte l'idée d'un endroit élevé[1]. Mais en tout

1. M. Jeanroy fait observer qu'on pourrait supposer que « al pe » est une faute pour « al prep », mais cette correction lui paraîtrait bien hardie (p. xi, note 1). Je crois, moi aussi, que « al pe » est bien la leçon primitive. On la retrouve dans les biographies dans un cas analogue : « d'un castel que a nom Peirols qu'es en la encontrada del Dalfi d'Alvernhe al pe de Rocafort » (Peirol). On trouve dans les biographies la forme « prop » et non pas « prep », p. ex. : « que i avia prop de mil homes » (B. de Born, II). Pour dire « près », les biographies ne se servent jamais de l'expression « al prop » (ou « al prep »), mais d'autres, p. ex. : « d'un castel que a nom Vic, qu'es pres d'Orlac » (M. de Montaudon), « d'un borc que a nom Pradas qu'es pres de la ciutat de Rodes quatre legas » (D. de Pradas). Sans croire à une provenance homogène de toutes les biographies, il faut cependant reconnaître que rien n'autorise la correction de « al pe » en « al prep ».

cas on doit y reconnaître, avec M. Jeanroy, un indice que l'auteur de la biographie n'est pas le poète lui-même, ce qui paraît d'ailleurs naturel.

IV

AUSTORGIUS DE AURILIACO CRUCE SIGNATUS.

On est aujourd'hui d'accord au sujet de la date du seul sirventés qui nous soit parvenu du troubadour Austorc d'Aorlhac : il se rapporte à la croisade de 1247-50, et plus spécialement à la défaite de saint Louis en 1250[1].

Mais au sujet de la personne de l'auteur, plusieurs opinions sont en présence.

M. Jeanroy l'identifie, d'accord avec quelques historiens locaux de l'Auvergne, avec Austorg, appartenant à une famille noble qui tirait son nom de la ville actuelle d'Aurillac et dans laquelle le prénom Austorg fut héréditaire à partir de la fin du XII[e] siècle, à savoir avec Austorg d'Aurillac, qui mourut avant 1260 et qui fut fils d'Austorg attesté en 1236, et père d'Austorg qui se croisa en 1270 et fit son testament en 1285[2].

1. L'ancienne opinion de Millot, qui rattachait cette pièce à la croisade de 1270 et à la mort de Saint Louis, fut suivie par Raynouard, par Diez, et passa dans les ouvrages modernes sur les troubadours. C'est M. Schindler qui l'abandonna le premier dans son mémoire *Die Kreuzzuege in der altprov. und mittelhochdeut. Lyrik*, Progr. der Annenschule, Dresden, 1889, p. 31. L'observation de M. Schindler étant restée inaperçue jusqu'au moment où M. K. Lewent la rappela dans une note de son travail, *Das altprov. Kreuzlied*, paru en 1905 dans les *Rom. Forsch.*, XXI, p. 327. M. A. Jeanroy (*Le troubadour Austorc d'Aurillac et son sirventés sur la septième croisade* faisant partie des *Mélanges Chabaneau*, pp. 81-7, Erlangen 1907, et paru en tirage à part 1906), ainsi que M. C. Fabre (*Austorc d'Orlac, troubadour du Velay au* XIII[e] *siècle, étude sur sa vie et son œuvre*, Le Puy, 1906, dans les *Mém. soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, XIII, pp. 61-78) examinèrent, indépendamment l'un de l'autre, la pièce d'Austorc et établirent, eux aussi, la date de 1250 d'une façon définitive.

2. A. Jeanroy, *l. c.*, pp. 86-7, et cf. les ouvrages de H. de Barrau (1855) et de Deribier du Chatelet (1859) qui y sont cités, ainsi que ceux de J.-B. Bouillet (*Nobil. d'Auv.*, 1846, I, 105), et de A. Michel (*L'Anc. Auv.*, 1847, III, 256).

D'autre part, adoptant une supposition proposée avec réserve par C. Chabaneau, qui paraît ne pas avoir porté son attention sur les Austorgs d'Aurillac, M. C. Fabre, qui connaissait, lui, cette famille par les ouvrages de Bouillet et de Michel, voit néanmoins dans le troubadour un Austorgius de Orllaco, qui fut consul de Montpellier en 1251. Quant à son origine, M. Chabaneau voit dans ce « de Orllaco » un Ornac, commune de Mons, de l'Hérault, tandis que M. Fabre, réclamant Austorc pour le Velay, se prononce en faveur d'Orlac, commune de Pébrac, de la Haute-Loire[1].

M. Jeanroy fit observer que ni l'Ornac de l'Hérault, ni l'Orlac de la Haute-Loire ne correspondaient à la forme « Aorlhac » du manuscrit unique qui nous fait connaître le troubadour et que, au contraire, cette forme apparaît bien au XIIIe siècle pour désigner la ville d'Aurillac[2].

M. A. Thomas, ayant à choisir entre un membre de la famille noble d'Aurillac et le consul bourgeois de Montpellier, déclare que les présomptions lui paraissent peut-être plus fortes en faveur de Montpellier qu'en faveur d'Aurillac, étant donné l'esprit gibelin du sirventés et les sources ordinaires du ms. 856[3].

Voici un document nouveau à verser aux débats.

Puisque nous savons que le troubadour Austorc d'Aorlhac exprime, en 1250, le désir de voir continuer la lutte contre les infidèles (strophes IV et V), il n'est pas sans intérêt de voir, en 1252, un Austorc de la famille noble d'Aurillac, désigné expressément comme croisé, entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, comme en témoigne l'acte que voici[4] :

1. C. Chabaneau, *Les Biographies des Troubadours*, Toulouse, 1885, p. 127, et C. Fabre, *l. c.*, 69-70.

2. *Mélanges Chabaneau*, p. 66, pour la supposition de Chabaneau, et *Annales du Midi*, 1907, p. 138, pour celle de M. Fabre.

3. Dans un compte-rendu du mémoire de M. Jeanroy publié dans la *Romania*, XXXVII, 446.

4. Collection Doat, à la Bibl. Nat., t. CXL, fol. 180-1, copie de 1667. En tête se trouve le résumé suivant : « Confirmation faite par Austorg d'Aurillac croisé pour le secours de la Terre-Saincte de toutes les donations qu'avoient faites à l'abbaye de Boneval Austorg d'Aurillac son père et Austorg d'Aurillac [dans le document, le premier seul est nommé

Universis praesentes litteras inspecturis, *Austorgius de Auriliaco, cruce signatus*, salutem in Domino. Cum nos, divina gratia inspirante, pro remedio animae nostrae et praedecessorum nostrorum, *iter arripuerimus transmarinum in subsidium Terrae Sanctae*, et nostri praedecessores, scilicet domini Austorgius de Aureliaco pater noster et Austorgius frater ejus et noster patruus, dederint et concesserint domui Bonevalis Ruthenensis diocesis quidquid habebant et tenebant in manso et in capite mansi de Lomiers et in ejus pertinentiis, insuper cum dominus Petrus de Carboneriis et domina Dea, avia nostra, soror ejusdem Petri, dederint et concesserint dictae domui Bonevallis alodium et feudum totius territorii de Abiaco et ipsum Abiacum cum pertinenciis suis ob remedium animarum suarum, cum etiam dicti domini Austorgius pater noster et Austorgius frater ejus concesserint et libere dimiserint dictae domui Bonevallis ea quae dicta domina Dea, mater eorum, eidem domui dederat et concesserat, scilicet Abiacum et territorium ejus cum pertinentiis suis, et quidquid iuris habebat e Valleletas, nos praedictus *Austorgius, cruce signatus*, praedicta omnia a praedictis praedecessoribus nostris praefatae domui Bonevallis donata et concessa, ob remedium animarum suarum et nostrae, eidem domui concedimus et confirmamus praedicta omnia pro nobis et successoribus nostris, habentes rata et firma, promittentes tactis sacrosanctis evangeliis sacramento nostro corporaliter praestito, quod nunquam per nos vel per alios contra praedicta veniemus, quae etiam praedicta *a filio nostro Austorgio* promitti fecimus sub iuramento ab eodem corporaliter praestito, volentes et specialiter concedentes quod nos et successores nostri et baiuli nostri et successorum nostrorum, nullatenus valeamus exigere, petere, vel aliquathenus extorquere a praedictis locis et pertinenciis et hominibus inhabitantibus dicta loca vel pertinentia tallias vel quascumque alias exactiones, vel quistas, quacumque occasione, sed quod dicta domus Bonevallis praedicta omnia libere habeat et possideat nobis vel quocumque successorum nostrorum nullathenus in contrarium reclamante. Et abbates et conventus Bonevallis, qui pro tempore erunt, debent annuatim

d'Aurillac] son oncle, Pierre de Carboneriis et Dea sa sœur, ayeule dudit Austorg croisé, laquelle confirmation est aussi aprouuée et jurée par Austorg fils dudit Austorg croisé, 10 kalendas maii 1258 ». La date est rapportée dans cette analyse avec une double erreur, car on trouve dans le document même 1252 et « 12 kalendas maii. »

pro nobis et praedecessoribus nostris et nostra progenie facere annuam procurationem semper in festo beati Thomae martiris canturiensis in praedicta abbatia Bonevallis. Testes rogati S. abbas Bonevallis, Guillelmus de Fonte, Guillelmus Sudre, R. Huc, B. Garnier, Guillelmus Benedicti, Jolianus G. del Cros, prior Vianensis, Guillelmus Andrieu. Actum *apud Amiliavum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo*, decimo secundo kalendas maii. Et ego Petrus Clapeira, publicus notarius *amiliavensis*, his omnibus interfui et signum meum apposui. Et ad maiorem rei huiusmodi firmitatem nos dictus Austorgius praesentem cartam sigillo nostro duximus roborandam.

Austorg d'Aurillac, croisé, se rendit donc effectivement outremer et au moment de signer cet acte, le 18 avril 1252, il était déjà en route pour la Terre-Sainte (« cum nos... iter arripuerimus transmarinum in subsidium Terrae Sanctae ») et se trouvait à Millau (« actum apud Amiliavum »), c'est-à-dire à 50 kilomètres environ au sud de l'abbaye de Bonneval (Aveyron, arr. et comm. d'Espalion), à laquelle il confirma les donations de ses ancêtres, et 100 kilomètres au sud de sa terre d'Aurillac.

On sait que saint Louis, délivré de captivité à la fin d'avril de 1250, demeura, jusqu'en avril 1254, en Orient où il continua ses efforts pour la cause du Saint-Sépulcre. Austorg fut un des chevaliers qui, après la répression des Pastoureaux en 1251, se décidèrent à rejoindre l'armée du roi qui, vers ce temps, c'est-à-dire après le mois d'avril 1252, allait livrer quelques combats aux infidèles.

Austorg d'Aurillac, croisé en 1252, paraît ne pas être revenu de la Terre-Sainte, ou du moins, pour parler strictement, ne pas avoir survécu longtemps à cette date, car quelques années plus tard, entre 1259 et 1260, c'est déjà son fils et successeur à la seigneurie d'Aurillac qui descend dans le tombeau et ouvre la succession à sa postérité.

Ceci paraît résulter d'une simple confrontation de notre acte avec d'autres qui ont été analysés par les historiens cités. Dans le document de 1252, à côté d'Austorg d'Aurillac croisé, figure son fils Austorg, qui est sans aucun doute majeur,

puisqu'il prête serment avec son père (« a filio nostro Austorgio promitti fecimus sub iuramento ab eodem corporaliter praestito »). D'autre part, d'après un acte de 1260, Austorg d'Aurillac, qui testa en 1259 et ne vivait plus en 1260, ne saurait être que le fils du croisé, non le croisé lui-même, car il ne laissa que des enfants mineurs au nom desquels sa veuve, agissant comme tutrice, passa cet acte de 1260 avec son beau-frère, Durand d'Aurillac, seigneur de Montal, frère de son mari défunt. On voit donc qu'Austorg d'Aurillac, croisé en 1252 et déjà assez âgé à cette époque, probablement le même qui fit en 1236 hommage d'une de ses terres, fut père d'Austorg, majeur au moment où son père partit pour la croisade, et d'un autre fils, Durand, attesté par des actes de 1260 et de 1270[1]; Austorg, fils du croisé, succéda à son père à la seigneurie d'Aurillac et mourut entre 1259 et 1260; un troisième Austorg, qui était mineur en 1260 et qui, fait chevalier par saint Louis en 1266, l'accompagna à la croisade de 1270 et fit son testament en 1285, était fils du précédent et petit-fils du croisé de 1252[2].

Austorg d'Aurillac, qui partit pour la croisade en avril 1252 et qui, par conséquent, doit avoir pris la croix, c'est-à-dire l'engagement d'aller outre-mer, quelque temps auparavant, étant donnés les retards habituels en pareilles circonstances, est bien l'auteur du sirventés exhortant à la continuation de la première croisade de saint Louis, composé entre avril et novembre 1250.

1. Selon H. de Barrau, Austorg, mort entre 1259 et 1260, aurait confirmé, en 1258, à l'abbaye de Bonneval les donations faites par son père et, selon Deribier du Chatelet, il aurait trouvé la mort en Afrique au cours d'une croisade : ces informations reposent certainement sur l'analyse erronée (1258 au lieu de 1252) de notre document même, que ces auteurs auront empruntée au même registre des actes de Bonneval qui servit au copiste de la collection Doat (cf. p. 284, note 4).

2. Pour ce dernier Austorg, que M. Jeanroy, suivant les généalogies locales, croyait fils de l'Austorg de 1250 et pour lequel on cite, outre les dates mentionnées, un hommage à l'abbé d'Aurillac de 1269 et une vente à son oncle Durand de Montal au retour de la croisade en septembre 1270, voyez au tome cité de la collection Doat un acte de 1278 par lequel il confirme à l'abbaye de Bonneval certaines donations faites par ses féodataires Pierre de Séverac et Pierre de Vilar (fol. 289).

M. Jeanroy a fait remarquer que seul le nom de la ville d'Aurillac correspond à la forme « Aorlhac » du manuscrit contenant le sirventés. Et il est vraiment inutile de chercher une autre localité inconnue et un personnage obscur de ce nom, lorsqu'on connaît un « Austorc d'Aorlhac » appartenant à une famille importante et dont les membres suivirent deux fois saint Louis en Terre-Sainte. Le document de 1252, nous montrant un « Austorgius de Auriliaco » en route pour la Terre-Sainte, peu de temps après le sirventés de 1250, ne laisse plus subsister aucun doute sur l'origine et la personne du troubadour.

V

LES PSEUDONYMES RÉCIPROQUES

L'usage des pseudonymes réciproques, échangés entre deux troubadours existait-il ou non? J'ai soutenu l'affirmative[1]. M. K. Lewent a contesté mon opinion[2]. Réfutant tour à tour mes arguments, M. Lewent aboutit à la conclusion très catégorique que « la réciprocité des pseudonymes des troubadours n'est pas prouvée ». Cette réfutation me semble bien moins décisive que M. Lewent ne paraît le croire.

1. *Le Troubadour Folquet de Marseille*. Cracovie, 1910, pp. 30-41*. (Les citations faites plus bas sans autre indication se rapportent à ce volume.)

2. Compte rendu dans le *Literaturblatt f. germ. und rom. Philologie*, 1912, col. 328-30. — En discutant un seul point de la critique de M. Lewent, je ne voudrais pas laisser croire que je suis convaincu sur les trois autres dont il est question dans cette critique. — Quoi qu'en dise M. Lewent, la pièce 9, 19 exprime bien les sentiments d'un poète qui abandonne le siècle et elle contient bien des allusions à 155, 15 : je n'insiste pas, car la lecture seule des deux pièces suffira à tout esprit non prévenu. — Le reproche d'avoir établi la chronologie du chansonnier de Folquet d'après « le contenu des chansons amoureuses » est propre à me surprendre, car c'est précisément le système que j'ai combattu (pp. 62-3* et 70* note) : il ne faut pas confondre, cependant, une datation basée sur « le contenu des chansons amoureuses » c'est-à-dire sur « le développement psychologique des sentiments du poète » avec une datation qui, à côté de beaucoup d'autres indices, compte avec les « manières successives » et les « motifs littéraires ». — La chanson de croisade 9, 10 est bien, malgré le point d'interrogation

1. Le premier argument que j'ai invoqué est tiré des anciennes biographies provençales dans lesquelles l'usage des pseudonymes est souvent mentionné en des termes marquant nettement la réciprocité, par exemple : « clamavan se abdui Raynier », ou bien « s'appellava ab lui Engles », ou encore « qu'el clamava son Audiart et el lui » etc. (cf. p. 34*.) M. Lewent m'oppose ma propre attitude à l'égard des biographies. Il fait remarquer que je ne leur accorde « sous ce rapport », aucune confiance et, pour expliquer cette objection, il renvoie à un autre passage de son compte rendu où il signale mon scepticisme au sujet de ce que les biographies disent sur « les aventures amoureuses des troubadours ». Cette dernière observation est exacte, mais je n'aperçois pas comment l'emploi réciproque d'un pseudonyme par deux troubadours peut être classé parmi leurs « aventures amoureuses ». C'est un fait d'ordre littéraire, un usage poétique que les biographies peuvent connaître et rapporter au même titre qu'elles rapportent, par exemple, l'existence de certains genres poétiques ou l'habitude d'accompagner les chansons de « razos », etc. Le souvenir qu'elles gardent des pseudonymes réciproques est du reste inexact, car, suivant leur habitude, elles transfèrent cet usage purement littéraire dans la vie réelle des cours.

2. La réciprocité des pseudonymes est attestée, en des termes non moins précis que dans les biographies, dans un document de tout autre ordre, un acte juridique et daté, dont

de M. Lewent, la seule pièce composée « al crozar » de Richard Cœur-de-Lion, car 80, 30 de B. de Born et 242, 6 de G. de Borneil sont postérieures « al crozar » des deux rois, Henri II et Philippe-Auguste, à l'entrevue de Gisors (cf. p. 21*). Et surtout il faut dire nettement quelles sont les deux opinions. M. Lewent avait attribué cette pièce sans réserve à Aimeric de Belenoi et j'espère qu'il ne soutiendra plus cette opinion. Après avoir indiqué les motifs qui parlent contre Aimeric et ceux qui pourraient faire songer à Folquet « sans qu'on puisse produire des arguments décisifs », j'ai classé cette chanson parmi les pièces d'attribution douteuse (pp. 131-5* et cf. 19*). — Je finis cette discussion rapide en remerciant M. Lewent des observations sur les textes, parmi lesquelles on en trouvera sans doute beaucoup de justes qui se joindront aux corrections précieuses et importantes publiées ici même (XXIII, 498) par M. Salverda de Grave et par M. Jeanroy tout récemment (avril 1913) dans la *Romania*.

l'utilité pour l'histoire littéraire des troubadours a été depuis longtemps reconnue par MM. Paul Meyer et C. Chabaneau et qu'il importe de rappeler pour la question qui nous intéresse[1]. C'est une enquête faite en 1246 sur la mouvance du château de Brassac, au courant de laquelle deux témoins, ayant à déposer sur les relations de Raimon V, comte de Toulouse (1148-94), et son contemporain Bernart de Durfort, s'expriment de la façon suivante :

N'Amels de Tofalhas diss per testimoni, sobre sagrament, que auzid dire a so payre que mosenh lo coms que jay a Nemze... lo (sc. castel de Brassac) comandet a.N Bernad Durfort lo quals *s'apelava ab lui Albert...* — Bernad del Cazal capela de Pao, diss per testimoni... qu'En Bernads de Durfort, aquel que es sebelids al Brolh, teng Brassac de comanda del senhor comte que jay a Nemze e que *avia nom Albert ab lo senhor comte* e que ell vi qu'en Bernads de Durfort tenia a Brassac cent cavalers faiditz... e que ell era a Brassac quand Bernad de Durfort fe la venda... e diss que ell fo al sebeliment d'En Bernad de Durfort, quant fo sebelids al Brolh, e tot aisso diss sobre sagrament, coma capelas, que ell o avia vist e auzid...

Les relations de Bernard de Durfort avec le comte Raimon V de Toulouse se placent aux environs de l'an 1180, car au moment de l'enquête, soixante-cinq ans étaient passés depuis la vente du château d'après un autre témoin (« que ben avia LX e V ans e plus »). Le premier des témoins qui parlent de l'usage du pseudonyme réciproque « Albert » ne le connaît que par ouï-dire, mais les souvenirs du second remontent à l'époque même du comte Raimon V et de Bernard de Durfort. Le témoignage de ce document authentique échappe aux doutes dont M. Lewent a cru pouvoir affaiblir celui des anciennes biographies. J'ajoute que dans la pensée de M. Paul Meyer et de Chabaneau un pseudonyme récipro-

1. Cet acte, publié au t. XI du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, a été cité par M. Paul Meyer dans son mémoire sur *Les Troubadours à la cour des comtes de Toulouse* au t. VII de l'*Hist. gén. Lang.*, p. 445, et par C. Chabaneau dans les *Biographies*, p. 34.

que n'était possible qu'entre deux troubadours, en poésie, et non pas dans la vie réelle, et cette opinion est certainement juste[1].

3. Si l'on passe aux poésies mêmes des troubadours, on relève une mention marquant la réciprocité non moins nettement que les précédentes dans une chanson de Bertran de Born qui, parlant de sa dame, dit : « Ab cui eu m'apel Tristan », ce qui n'est, à mon sens, qu'un motif littéraire par lequel Bertran applique à sa dame (en admettant que celle-ci ne fût pas « trobairitz ») et à lui-même un usage qui, en réalité, n'existait qu'entre deux troubadours (cf. pp. 35-6*, note). Moins explicite est le cas des deux allusions de Giraut de Borneil : « li dui Bertran » et « us dels Bertrans » qui paraissent se rapporter à deux troubadours qui se donnaient, l'un à l'autre, le pseudonyme de « Bertran » (cf. pp. 34-5*). M. Lewent a complètement négligé de dire son avis sur ces témoignages et pourtant il est impossible de ne point attribuer une certaine valeur au moins à celui de Bertran de Born, qui est très net[2].

4. Dans deux témoignages que j'ai cités (p. 35*), la réciprocité est attestée d'une façon directe et indiscutable : Garin d'Apchier et Torcafol se donnent, l'un à l'autre, dans l'échange connu de plusieurs sirventés personnels le nom de « Comunal », et les deux partenaires de la tenson anonyme 461, 16 s'appellent réciproquement « Amics Privatz ». Dans ce cas, M. Lewent ne peut pas nier et ne nie pas la réciprocité. Il dit donc que ce ne sont pas des pseudonymes : « Est-ce que « comunal » est autre chose qu'un appellatif (« gemeiner

1. Dans la liste alphabétique des troubadours, Chabaneau place les deux personnages et il dit dans l'article de Raimon, rappelant notre document : « La nature des relations de ce prince avec le troubadour Bernart de Durfort donne lieu de supposer qu'il composa lui aussi des vers », ce que d'autres indices encore paraissent confirmer pour Raimon et pour Bernart.

2. Un troisième témoignage de ce genre se trouverait, pour le pseudonyme « Mon Joglar » de Rambaut d'Orange, dans la pièce 389, 39 (*MG.*, 523), où la réciprocité paraît résulter des mentions aux strophes II et VI (cf. l'opinion de M. Appel, dans la *Revue des langues romanes*, XL, 419). Mais il faut réserver ce cas à un examen spécial.

Kerl »), « amics privatz » autre chose que « vertrauter Freund »? Je ne crois pas que M. Lewent ait regardé de près les poésies dans lesquelles figure le pseudonyme « Comunal ». On le trouve huit fois dans les pièces des deux troubadours; il s'agit donc d'une désignation fixe et non pas d'un simple substantif; en outre on y relève des cas où ce pseudonyme est employé, comme d'autres, avec le possessif, par exemple : « Mos Comunals fai ben parer » (162, 5), ou bien : « Un nou sirventes ai N'Uc. de mon Comunal astruc » (162, 1). Un sobriquet injurieux « Comunal », à l'instar des sobriquets élogieux, est bien admissible, car nous en avons d'autres bien plus expressifs, par exemple « En Es-Fotanz » (461, 241). J'ajoute que ni M. Witthoeft ni M. Appel, qui ont publié les pièces de Garin et de Torcafol, n'ont jamais pensé à y voir autre chose qu'un pseudonyme. Quant à « Amics Privatz », ce pseudonyme se trouve au début de chacune des huit strophes de la tenson 461, 16 et on sait que, dans les tensons, c'est une règle que de s'adresser à son partenaire en le nommant toujours, dans chaque strophe, par son nom ou par son pseudonyme. Si l'on dit que « Amics Privatz » est un simple substantif, pourquoi ne pas le dire de « Mon Cortes », de « Plus Leial », de « Bel Senhor », de « N'Agradiva », de « Mon Plazer », de « Mon Esper » et de tant d'autres? La plupart des pseudonymes sont de simples substantifs ou adjectifs, mais si un substantif est employé comme « Comunal » et « Amics Privatz » dans les cas dont nous parlons et où ces mots sont des noms fixes, c'est que ce substantif est devenu pseudonyme. Et c'est précisément cela qu'on appelle pseudonyme. Je regrette d'avoir à rappeler ces vérités élémentaires.

5. On trouve assez fréquemment les mêmes pseudonymes dans les poésies de deux ou plusieurs troubadours. Or, les pseudonymes identiques dans les poésies de deux troubadours contemporains ne sauraient être sans rapport : ou bien ils désignent le même personnage, une dame ou un ami commun, ou bien il s'agit d'un pseudonyme réciproque des deux troubadours. Partant de cette idée, j'ai tâché d'expliquer, à

titre d'exemple, trois pseudonymes qui se rencontrent, tous les trois, dans les poésies de Raimon Jordan de Saint-Antonin et dans celles de Gaucelm Faidit. Et je suis arrivé à cette conclusion que Raimon Jordan appelait « Conort » et « Dezirier » deux dames que Gaucelm Faidit célébrait sous les mêmes noms, et que, d'autre part, Gaucelm et Raimon se donnaient l'un à l'autre le sobriquet « Dezir ». M. Lewent rejette cette opinion. D'après lui, le pseudonyme « Conort » n'existe point dans les chansons de Raimon Jordan et, quant à « Dezirier » et « Dezir », ils ne font qu'un seul pseudonyme de dame sous deux formes facultatives, conformément aux besoins du vers. Je crois devoir maintenir ma manière de voir.

Retenons tout d'abord le fait certain que le pseudonyme « Dezirier » désigne une dame : l'allusion de Raimon Jordan (404, 11) : « Belhs Deziriers... Aissi me met en las vostras preizos, etc. », l'indique nettement, et dans le passage de Gaucelm Faidit (167, 63) cela résulte de la forme féminine du pronom : « Coblas anas dreit a mon Dezirier E digas li que per liei vau languen ». Ce point échappe à toute divergence de vues.

Le pseudonyme « Conort » se trouve dans une chanson de Raimon Jordan (404, 4) où il dit, s'adressant à sa dame : « E s'ieu vos dic mon Conort, No m'o tengatz ad orguoill » et dans la chanson 167, 6 de Gaucelm Faidit : « Que mos Conortz mi reten sai tan gen, etc. » M. Lewent ne dit rien sur Gaucelm Faidit ; dans le vers de Raimon Jordan il écrit « conort », voyant là un simple substantif. Cela est étrange, mais enfin, si nous n'avions que ce passage seul, il serait difficile de discuter. Attendons donc pour le moment.

Le pseudonyme « Dezir » se trouve dans la chanson 167, 51 de Gaucelm Faidit (ainsi que dans 106, 1, qui pourrait être de lui et non de Cadenet) et il m'a paru que dans l'allusion : « Bels Dezirs... Que de gaug et d'amor So·il vostre dig e·il faich son de lauzor », ces paroles : « vos dires sont de joie et d'amour », pouvaient être adressées à un troubadour. M. Lewent croit, au contraire, qu'il s'agit d'une dame, « car on loue souvent

le beau parler et les belles manières des dames, et ce sont des qualités qu'on leur recommande ». Encore un cas où une décision serait impossible à prendre, si nous n'avions rien de plus.

Mais pourquoi M. Lewent, mettant sous les yeux des lecteurs les deux passages précités, qui ne sont pas probants, n'a-t-il pas aperçu l'importance d'un troisième, qu'il a passé sous silence? C'est celui de la chanson 404, 2 de Raimon Jordan :

A ma dompna fai ma razon entendre,
Chansoneta, e puois vai, e non len,
A mon Dezir, que pens de mon Conort
Tot enaissi cum sap qe·l taing a far,
E·ls compaignos sapchas mi saludar.

C'est bien clair : « A ma dompna... e puois a mon Dezir ». On voit que « Dezir » n'est pas la dame du poète et ne peut désigner une autre dame quelconque à côté de « ma dompna ». C'est donc un homme, un ami du troubadour, qui parle d'ailleurs d'autres « compaignos » encore. Or, puisque « Dezir » désigne un homme et « Dezirier » une femme, c'est la première thèse de M. Lewent qui tombe : il ne s'agit pas de simples variantes d'un pseudonyme de dame. ce qui serait, du reste, bien singulier, car les « senhals » n'ont, naturellement, qu'une seule forme. D'autre part, en adressant à son ami « Dezir » la demande « que pens de mon Conort tot enaissi cum sap qe·l taing a far », Raimon Jordan l'invite à célébrer sa dame, qu'il nomme à cette place par son pseudonyme, et on voit bien qu'aucune autre interprétation n'est possible. Par conséquent, « Conort », dans les poésies de Raimon Jordan, n'est pas un simple substantif qui, par un hasard singulier, ferait toujours l'effet d'un nom propre, mais c'est bien un pseudonyme, de même que chez Gaucelm Faidit : et c'est la seconde thèse de M. Lewent qui tombe[1].

1. Si je dis : blanc, M. Lewent dit : noir; si je dis : noir, M. Lewent dit : blanc. Perdigon, dans 370, 9, parlant de l'amour, sans lequel il ne voudrait plus vivre, dit : « C'atressi cre qu'a morir m'avengues O viuria tostemps ses mon plazer ». M. Lewent corrige (XXVI, 11) : « Lire « Mon

Je reviens donc à l'explication que j'ai proposée. Raimon Jordan et Gaucelm Faidit, deux troubadours contemporains, sont en bonnes relations. Raimon célèbre deux dames sous les pseudonymes « Dezirier » et « Conort », et Gaucelm donne les mêmes noms à ces dames. En outre, Gaucelm Faidit célèbre son noble confrère, le vicomte de Saint-Antonin, sous le nom de « Dezir » — (il y a, cela va sans dire, un rapport entre les deux pseudonymes « Dezir » et « Dezirier », celui du troubadour et celui de la dame) — et le vicomte l'appelle par le même « senhal » : voilà comment deux troubadours arrivent à avoir un pseudonyme réciproque.

6. « L'exemple le plus probant qui existe des sobriquets réciproques », c'est, ai-je dit, celui du pseudonyme « Plus Leial », qui se trouve dans deux envois qui suivent et dont le premier est de Folquet de Marseille, le second de Pons de Chapduelh :

En Plus-Leial, s'ab los huoills vos [vezia,	Mon Plus-Leial, s'ieu vos vis plus [soven
aissi cun fatz ab lo cor tota-via,	miels m'anera, mi e vos eissamen,
so qu'ieu ai dig porri' aver valor,	qu'eu saubra vos conseillar e vos me,
q'ieu qier conseil e conseill vos daria.	pero negus non sap a sos ops re.

Il est évident que ces deux envois se font pendant, le second étant une réponse au premier, et que les deux troubadours se donnent le même nom.

Or, M. Lewent se borne à dire que la réciprocité n'étant pas prouvée dans les cas précédemment étudiés, elle ne saurait être acceptée dans celui-ci, ce qui le dispense de discuter et d'expliquer d'une autre manière le texte qui m'a paru le plus décisif.

7. J'ai dit, et ce n'était pas une révélation, que certains « senhals » étaient devenus pour certains troubadours des sortes

Plazer », pseudonyme, qui se rencontre ailleurs chez Perdigon, voy. 370, 3 ». Je le savais bien, mais j'ai expliqué ma leçon dans une note que M. Lewent n'a pas remarquée (p. 130*) : « plazer n'est pas nom propre, car ce « senhal » désigne, dans 370, 3, un homme, le seigneur de Montpellier », et dans notre passage un pseudonyme d'homme est impossible.

de marque de fabrique, surtout à partir de Bernart de Ventadour et de Giraut de Borneil, qui abandonnèrent l'habitude de mettre le nom de l'auteur à la fin des chansons (pp. 42-3'). M. Lewent me répond : « Fort bien, mais cela deviendrait illusoire, du moment que l'habitude se serait formée entre les troubadours de se désigner réciproquement eux-mêmes ou de désigner une autre personne par le même senhal. » Je ferai observer tout d'abord que, dans les mouvements poétiques, il existe toujours des tendances divergentes, car les phénomènes littéraires ne s'ordonnent pas pour la plus grande commodité des critiques futurs. Puis, M. Lewent exagère, et de beaucoup, en nous présentant ces deux tendances comme tellement inconciliables. En effet, tous les pseudonymes ne furent point réciproques, puisque ceux qui désignent d'autres personnes que des troubadours sont très nombreux, et que souvent ils ne sont employés que par un seul troubadour. Bernart de Ventadour, en employant les noms de « Tristan » ou de « Conort », et Bertran de Born ceux d'« Oc-e-No » ou de « Papiol », savaient bien que ces noms équivalaient à des marques de fabrique. Dans d'autres cas, il est vrai, les tendances se croisent et produisent des troubles, mais, assurément, pas de grosses calamités. Si Giraut de Borneil donne à une dame dans un grand nombre de chansons le nom de « Bel Senhor », ce « senhal » devient un indice qui laisse deviner aux auditeurs, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il est bien l'auteur de ces chansons; mais si en même temps un autre troubadour du même pays, Bertran de Born, attribue deux fois à la même dame le nom que son célèbre confrère lui avait donné, est-ce que tout devient inconcevable? De même, si Folquet de Marseille met le nom d'« Aziman » dans les envois de treize chansons, il est clair que ce nom devient pour les auditeurs un indice d'origine; le même senhal, employé par Bertran de Born (dans une seule chanson, qu'il était impossible de confondre avec celles de Folquet) pour désigner son ami, éveillait assez naturellement son souvenir dans l'esprit des auditeurs. Les phénomènes poétiques ne sont pas soumis à des règles

aussi simples que M. Lewent le souhaiterait, mais d'autre part il n'y règne pas la confusion qu'il suppose.

En somme, les observations de M. Lewent me paraissent plus tranchantes dans la forme que vraiment décisives et laissent absolument intacts tous les indices qui attestent l'existence des pseudonymes réciproques. Nier celle-ci, c'est se priver d'un indice qui, interrogé avec toutes les précautions désirables, peut nous instruire dans plus d'un cas sur l'identité des auteurs et surtout des destinataires.

St. Stroński.

LES

BIENS DES ÉGLISES PROTESTANTES EN 1685

ET LES « ŒUVRES PIES »

I

La révocation de l'Édit de Nantes fut, entre autres choses, un essai de liquidation qui, en matière de discipline confessionnelle, aboutit à un échec ; en matière d'argent, à un déficit. Le premier de ces résultats est suffisamment prouvé par les faits; le second, moins connu, peut devenir l'objet de témoignages nouveaux.

Les renseignements présentés ici ne concernent, pour le moment, que la condition faite, au lendemain de cette révocation, à la fortune cultuelle des Églises calvinistes. Ils ne touchent point, d'ailleurs, ou touchent très peu, à la vaste spoliation, au transfert longtemps prolongé de propriétés que fut la confiscation, pour délit d'hérésie, des patrimoines privés.

L'acte révocatoire laissait aux mains du roi les biens des Églises protestantes, ces biens qu'un long travail combiné du clergé séculier, des ordres religieux, des juridictions administratives et des cours de justice avait, jusqu'en 1685, depuis 1661, rongés sans en épuiser la totalité. Plus de culte « prétendu réformé » ; donc plus de patrimoine à la disposition de ce culte et des œuvres d'assistance et d'instruction qui s'y rattachaient. Et nulle place faite à des associations légales capables, à côté de l'État et sous sa surveillance, de continuer l'exercice cultuel. On est loin, en ce temps, de la tolé-

rance moderne qui laisse à une forme de la croyance humaine la liberté et les moyens de se manifester. Ce n'est pas, alors, une séparation d'Église d'avec l'État; c'est une suppression violente et trop souvent sanglante d'Église par l'État.

Déjà, en de nombreux cantons, dans tout le royaume, les temples protestants étaient fermés ou en ruines; sur des lieues de pays les cloches huguenotes avaient cessé de sonner. Mais les biens afférents à l'exercice proscrit n'étaient pas attribués et distribués partout où avait porté l'interdiction; la portion, si large fût-elle, qu'en avaient distraite, sur des décisions particulières et des extinctions locales de culte, les ordonnances et arrêts du roi n'était point partout affectée, il s'en fallait de beaucoup, aux usages officiellement stipulés par les édits royaux : dotations d'hôpitaux, d'écoles orthodoxes ou bienfaits particuliers du souverain. Car cette époque, dans la pratique des affaires, abonde en formalités, retards, contradictions même, sous l'apparente unité de l'action centrale.

L'idée d'un emploi spécial à une part éventuelle de ces dépouilles ne fut définie avec précision et force exécutoire qu'au lendemain de l'édit destructeur, plus exactement : sept jours après son enregistrement par les cours souveraines de justice; dix jours après la signature royale et l'apposition des sceaux par le chancelier de France. Une lettre du secrétaire d'État Châteauneuf donne la date de la résolution et en détermine l'objet.

Le 2 novembre 1685 il mande à Seignelay : « Le Roy résolut *lundi dernier* au Conseil de faire écrire par Messieurs les secrétaires d'Estat aux Intendans de leur département qu'encore que par la déclaration des 27 janvier 1683 et 21 août 1684, Sa Majesté ait réuni aux hopitaux tous les biens dont jouissoient les Consistoires supprimés et ceux qui leur avoient esté legués ou donnés entre vifs pour les pauvres de la R. P. R., ou pour l'entretien des Ministres, neanmoins Elle desiroit que lesdits s^rs Intendans examinassent bien particulièrement en quoi consistoient les biens dont lesdits Consistoires de leur departement estoient en possession, et si partie des

fonds qui se trouveront ne seroient pas plus utilement employés à ce qui est absolument necessaire pour l'usage des N(ouveaux) C(onvertis), comme pour les Églises qu'il faut rebatir, les Livres dont ils ont besoin et autres choses semblables »[1].

A noter le mot : le Roi *résolut*. Ce n'est pas, à proprement parler, un « *résultat* » du Conseil, mais l'expression d'une décision royale, d'abord personnelle, une solution signifiée.

Voilà donc brusquement annoncé le changement de destination d'une portion à déterminer sur les biens vacants. De l'assistance publique, elle passe à une entreprise confessionnelle ; des hôpitaux, à la mission. Et cela décidé en moins de huit jours, en une séance de Conseil, peut-être : celle du *lundi* que vise la lettre de Châteauneuf et qui correspond au 29 octobre 1685.

II

Très peu de gens savaient, en dehors des ministres d'État qui, seuls, assistaient au Conseil d'en haut, où, ce lundi-là, fut, sans doute, appelé Châteauneuf, simple secrétaire d'État, mais ayant dans sa charge les affaires de la R. P. R. Seignelay, qui n'était pas encore ministre d'État, mais dont les attributions comprenaient la police générale des Nouveaux Convertis, avait déjà, le jour même de la séance, par l'ordre du roi, reçu de son oncle Croissy copie de la lettre-circulaire destinée aux Intendants sur le fait de la mission[2]. Croissy n'y fait aucune allusion à la nouvelle affectation des biens que, d'ailleurs, le texte de l'Édit révocatoire ne mentionnait pas.

En certains endroits, cependant, hors du cercle étroit des ministres et des confidents de la pensée souveraine, on paraît avoir été plus au courant.

1. Bibl. Nat., mss. F. fr., 7044 (anc. suppl. fr.), fol. 180. V. pièces justif., n° v.

2. Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044 (anc. suppl. fr.), fol. 179. V. pièces justific., n° IV.

Le 28 octobre, la veille de la séance où le Conseil royal délibéra sur la question ou, plutôt, en accepta la solution, on semble la supposer tranchée dans une réunion des évêques de Languedoc rassemblés autour du cardinal-archevêque de Narbonne, Bonzi, président des États de la Province qui tenaient alors une session. Les évêques s'occupent d'utiliser l'héritage forcé de la confession abolie, fondent sur ces ressources des prévisions pour l'agrandissement ou la reconstruction des églises catholiques[1].

Qui a ainsi instruit d'avance le prélat? Ce ne peut être Louvois qui se méfie de lui ou, simplement, juge inutile de l'informer, écrivant au dos d'une lettre qu'il en a reçue : « Je ne doute point qu'il n'ait informé M. de Châteauneuf de ce qu'il me mande... je ne luy respondray point à ce qu'il me mande ». Il est vrai que le renseignement pouvait gêner Louvois; l'archevêque lui avait écrit : « Vous ne doutez pas, Mr, que le plus grand nombre des conversions ne sont pas sincères »[2], tout en l'assurant de son dévouement, très sincère d'ailleurs, à l'entreprise.

L'informateur autorisé et intéressé était là, sur place, à Montpellier : Bâville, le nouvel intendant de Languedoc, le missionnaire à succès, le convertisseur du Poitou qu'il venait de quitter pour une région plus difficile à réduire. Les notes marginales au compte-rendu des délibérations épiscopales sont de sa main. Et on entrevoit, sur ces indices, la source de l'information : la liaison que la famille des Lamoignon, dont le chef, le premier président du Parlement de Paris, père de Bâville, avait été autrefois l'homme de confiance de la Cabale des dévots[3], conservera longtemps avec la Société de Jésus et les « gros bonnets de l'Ordre », le P. Bourdaloue, le P. La Rue, et, par eux, avec le P. La Chaise.

L'intendant a même pris une part décisive, bien qu'indirecte, dans la dévolution des biens d'Églises protestantes à

1. Arch. Nat., TT. 431 (ol. TT. 268), pièce 74.
2. Arch. Guerre. Corresp. 1er fascic. n° 795 (1682-87), pièce 45. Le cardinal de Bonzi à Louvois, 16 octobre 1685.
3. R. Allier, *La Cabale des Dévots*, pp. 33 et pass.

l'œuvre qu'il avait déjà si fortement servie. En octobre 1685, à une date incertaine de ce mois, le 7, probablement, d'après une réponse de Louvois[1], Bâville avait adressé à Versailles un mémoire émané de deux pasteurs renégats qui, jusqu'à leur abjuration publique, toute récente, restèrent entourés par les fidèles de Nîmes, leur église, de la plus solide confiance et du plus grand respect. C'étaient les pasteurs Cheiron et Paulhan[2]. L'avis ainsi transmis était un appel aux largesses du roi, avec l'indication des moyens propres à récompenser une trahison si profitable à la vraie religion par l'exemple et l'autorité des apostats. Entre autres, celui-ci : « Comme il ne seroit pas juste ny possible de les retenir (les ministres ou pasteurs utiles) dans le sein de l'Église, sans pourvoir à leur subsistance, S. M. doit estre très humblement suppliée de leur faire sentir les effets de sa libéralité royale. »

« Outre la voie des bienfaits du Roy[3], on pourroit encore les indemniser en leur donnant en propriété tous et chacuns les biens qui appartenoient aux Consistoires et particulièrement tous les fonds, rentes et revenus qui avoient esté légués ou establis pour l'entretien du ministère de la R. P. R »[4].

La prime eût été belle à l'apostasie, même avec la réserve qui la limitait à un fonds restreint, et, par là, créait une catégorie spéciale dans les produits de la confiscation.

C'est bien ainsi qu'en jugèrent le roi et ses ministres confidents; mais il y avait pour eux, dans cette vilenie, une indication pratique. Le roi la généralisa et appliqua les profits convoités à l'ensemble de l'œuvre de conversion.

1. Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044 (anc. suppl. fr.), fol. 167. « Dépôt de la Guerre : Lettre de M. de Louvois à M. de Basville, de Fontainebleau, le 15 octobre 1685 ».

2. Sur Cheiron et Paulhan, v. El. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. V (réf. à la table), et la *France protestante*, aux noms cités.

3. Expression officielle pour ce genre de subsides. Une série de Registres des Bienfaits du Roy existe à la Bibl. Nat. (Anc. suppl. fr., nos 7651-7666, et aux Arch. Nat., TT., 422, 431 : Dons et brevets de dons sur les biens des Religionnaires, 1685-1712).

4. Arch. Nat., TT., 260, doss. 1, Nîmes, pièce 38, avec la rubrique : Envoyé par M. de Basville en octobre 1865. V. pièces justific., n° I.

Il était, d'ailleurs, mis en garde contre la satisfaction par trop personnelle de cette convoitise même par le commentaire marginal qui provient de Bâville, mais dont, pour une part, l'inspirateur a été Daguesseau, son prédécesseur en Languedoc, récemment appelé au Conseil d'État. Car une doctrine y est formulée qui a été soutenue par ce dernier en plusieurs mémoires[1] : « Il y auroit différence à faire entre les biens donnés pour les pauvres, ceux qui sont donnés au Consistoire sans destination et ceux qui sont donnés aux ministres pour prescher. Il n'y a que les derniers qui puissent leur estre donnés, les autres appartiennent aux pauvres[2] ».

On le voit : tout en maintenant une distinction qui, d'ailleurs, ne fut pas le plus souvent observée dans l'opération imminente, le légiste accepte l'idée de faire aux complices leur part dans le butin. Daguesseau avait aussi, à plusieurs reprises, proposé l'emploi de ces moyens « humains » à côté d'une action moins méprisable[3].

Mais le nouvel intendant veut qu'on prenne des précautions même pour la délivrance de ce morceau réduit : « La distribution pourroit en estre faite sur l'avis du mérite de chacun, et de la conduite qu'il auroit pour le bien de la Religion, et du bon exemple qu'il pourroit donner. C'est pourquoi il seroit à propos, en cas qu'il plust au Roy de prendre cette résolution, de leur faire connoistre qu'ils pourront avoir ces biens, mais de ne leur en pas faire si tost la distribution » : donnant, donnant.

L'avis intéressé des deux pasteurs semble, au premier aspect, un motif bien mesquin de décision en matières aussi graves. Comment aurait-il pu peser sur la résolution du Conseil royal ou lui suggérer une affectation particulière des biens d'une grande communauté confessionnelle ?

On ne peut cependant mettre en doute cette influence

1. V. notamment le mémoire de Daguesseau, dans P. Gachon, *Quelques préliminaires de la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc*, Toulouse-Paris, 1899, pièces justific., n° XLVII.

2. Cf. pièce citée dans la note 1. V. pièces justific., n° I.

3. Cf. P. Gachon, *Quelques préliminaires*, etc., pièces justific., n° XXXV.

devant le témoignage formel de Louvois. Le ministre vise, en nommant les signataires, le mémoire précité dans sa lettre du 15 octobre à Bâville : « Vous apprendrez par M. de Chaunes les pensions qu'il plait à S. M. de faire aux Ministres. J'y ajouterai seulement que *sur le Mémoire qui vous a esté présenté* par les Srs Chela (c'est Chelon, comme on a orthographié parfois le nom de Cheiron) et Paulhan, le Roy a trouvé bon de faire insérer dans la Déclaration qui doit estre publiée au premier jour pour abolir l'exercice de la R. P. R. dans tout le royaume : *faire raser les temples et faire chasser tous les ministres du royaume;* que ceux qui se voudront convertir jouiront leur vie durant et, après leur mort, leurs veuves, tant qu'elles demeureront en viduité, de l'exemption des tailles et du logement des gens de guerre; qu'elles auront des pensions d'un tiers plus fort que n'estoient celles qu'elles recevoient des Consistoires, et que ceux desdits ministres qui voudront se faire recevoir Docteur ès loix seront dispensés des trois années de licence et pourront estre reçus Docteurs en payant la moitié des droits que l'on a coutume de recevoir dans chaque université[1]. »

Ces faveurs sollicitées à la fin du mémoire de Cheiron et Paulhan sont, à très peu près, passées dans la déclaration royale (art. v et vi de l'Edit de Révocation). Daguesseau en avait, d'ailleurs, déjà conseillé l'emploi.

Mais deux autres dispositions y sont aussi entrées (art. i et iv) qui ne figuraient pas plus que les précédentes dans la première rédaction de l'Édit, et qui sont parmi les plus douloureuses au cœur des Huguenots : le *rasement des temples* et le *bannissement des pasteurs irréductibles*.

La première est de pratique antérieure, mais non encore généralisée. En plusieurs cas, Daguesseau et, à son exemple, quelques intendants avaient fait suivre l'interdiction du culte de la démolition du temple, dont les matériaux avaient servi à la réparation d'églises catholiques[2].

1. Bibl. Nat., mss. F. fr. 7041, fol. 167 : Louvois à Bâville, de Fontainebleau, le 15 octobre 1685. Cf. pièces justif., n° ii.

2. V. sur ce point, entre autres documents nombreux, l'arrêt du

La seconde est nouvelle.

Ni l'une ni l'autre ne se rencontrent dans le texte que nous avons de l'écrit envoyé par Bâville et médité par ses auteurs avec une perfide science de la situation. Mais Louvois avait un texte plus complet sans doute, un mémoire plus explicite qu'il vise dans sa lettre à Bâville, le tenant de la même source, et il l'a sans doute lu au roi le jour où il communiquait à ce dernier le projet de déclaration que son père « lui a remis et que S. M. a trouvé très bien[1] ».

C'est dans ce redoutable tête à tête que s'est aggravée la condition des Protestants. Et la volonté personnelle du roi s'y est marquée avec son impatience : « Vous verrés par la copie qui sera ci-jointe, écrit le ministre à son père, que S. M. y a fait ajouter quelques articles sur lesquels elle sera bien aise de recevoir vostre avis le plutot (*sic*) qu'il se pourra. » L'on voit, à l'insistance de Louvois auprès de son père, auprès de Bâville le même jour, auprès de Noailles le 19 octobre[2], quelle importance le souverain attache à ces sévérités que ni Châteauneuf, rédacteur du premier projet, ni Le Tellier qui l'a revisé, ni Louvois lui-même ne semblent avoir conçues.

Cette affaire des pasteurs qui pouvaient servir de centre à un groupement des Nouveaux Convertis en secret hostiles, avec seulement le « signe » d'une subite orthodoxie, les avait sans doute préoccupés et Rulhière le dit[3]. C'est à juste titre que M. Lavisse voit dans le bannissement des ministres le principal objet de la Révocation[4]. Il n'en reste pas moins qu'avant le 15 octobre la question n'est nulle part posée.

17 octobre 1685 qui invoque l'exemple de Daguesseau : Arch. Hérault, C (Intend.), 159.

1. Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044 : Louvois à Le Tellier, 15 octobre 1685. Cf. pièces justif., n° III : « S. M. ayant jugé qu'en l'estat present des choses, c'est un bien de bannir les ministres qui ne se voudront pas convertir. »

2. *Ibid.*, fol. 171.

3. Rulhière, *Éclaircissements sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes*, édit. de 1819, pp. 218-219.

4. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, p. 77.

Quels motifs de les chasser donnait le mémoire de leurs malhonnêtes confrères? Très probablement cette influence directrice qui leur appartiendrait encore dans la vie des églises interdites et clandestines; mais il en était d'autres sans doute : le reproche vivant et pas toujours muet, aux occasions, que leur fidélité ferait à leurs frères de la veille; la solidité des liens que l'éducation huguenote avait noués entre eux et leur ancien troupeau; le contraste de leur culture avec l'ignorance du bas clergé catholique, constatée même par les catholiques éclairés,... d'autres raisons encore.

Quant aux temples autour desquels s'était longtemps resserrée et condensée la vie protestante en un milieu social hostile, qu'ils fussent, en leur apparence austère, la maison de la pensée, de l'anxiété, de la prière communes pour la bourgeoisie et les artisans des villes; ou, dans les villages et les campagnes silencieuses, le lieu de ralliement des fidèles épars, l'orthodoxie triomphante ne pouvait les laisser debout et ne pouvait non plus les utiliser en églises. La disposition des bâtiments s'y opposait, et tant de souvenirs! Beaucoup, parmi les temples et les cimetières mis à la disposition des communes où depuis longtemps l'exercice était aboli, restaient abandonnés, sans emploi, environnés d'une sorte de crainte superstitieuse. Les catholiques n'y avaient pas touché, s'en éloignaient en se signant, et parmi les protestants aucun acquéreur, par respect et pudeur gardée, ne s'était présenté[1].

On ne pouvait, d'ailleurs, songer à installer le culte orthodoxe dans ces lieux profanés. Et le roi le dit, d'un mot, dans la lettre de Louvois. Mais la psychologie cruelle et avisée des deux pasteurs nimois l'avait peut-être aidé à comprendre. Pas de pires ennemis à une maison que ses familiers transfuges. Ils savent par où la ruiner. Et l'avis des deux apostats amena sans doute le déclic d'une décision préparée ou entre-

1. Arch. Hérault, C (Intendance), 273 : Bâville à Chamillart. — Bonzy et les évêques ne savent que faire des cimetières. Cf. Arch. nat., TT, 431, pièce LXXXIV.

vue dans l'ensemble, mais d'application encore incertaine et imprécise[1].

La résolution eut ce caractère de soudaineté qui marque les derniers dispositifs de la Révocation; elle put être inspirée par le marché proposé et, il faut bien le reconnaître, en partie accepté. Surtout, elle précisait la forme et le moyen d'une action qu'on avait employée, qu'on allait élargir, qui avait pour elle d'être le plan du roi et sa passion la plus forte à ce moment : *la mission*.

III

L'idée n'en était certes pas neuve, ni la pratique. Inutile d'insister sur ce point. Mais, à cette date, la mission envahit tout. Le roi veut, comme l'a dit M. J. Lemaître avec son ironie coutumière : « 1° contraindre les Huguenots à se convertir; 2° leur faire aimer la foi qu'on leur avait imposée par la force[2] ». Et il le veut sincèrement pour des raisons de croyance personnelle; il le veut aussi pour des raisons d'un autre ordre, des motifs d'administration et de politique intérieure, enfin pour un expédient fiscal.

Et tout d'abord, c'est le moment précis où, de dévot, il s'exalte en « apôtre », selon le mot de Saint-Simon. Dur et sanglant apostolat où tout aboutit : obsession de l'entourage religieux[3]; scrupules de conscience et regret de péchés qu'il s'agissait de racheter; goût de la règle uniforme et impatience de l'indiscipline; passion de gouverner les âmes, comme de régenter les manières et les usages; enfin, par

1. Élie Benoît n'a su de Cheiron et de Paulhan que leur apostasie. Rulhière n'a connu que par la lettre de Louvois leur mémoire. Il ne les nomme pas, plaidant au XVII[e] siècle la cause des Protestants et de leur état civil, et ne voulant pas diminuer la sympathie publique pour leur corps pastoral. L'heure n'est plus de ces scrupules. Et une confession religieuse, si ferme ait-elle pu être, n'a pas toujours compté parmi ses adhérents que des héros et des martyrs.

2. J. Lemaître, *Fénelon*, p. 63.

3. V. particulièrement sur ce point la belle étude de M. Rébelliau dans l'*Histoire de France* de M. Lavisse, t. VIII, pp. 277 et sqq.

instants peut-être, doutes sur la sincérité de ces conversions qui affluaient, qu'on lui donnait pour valables, mais où pouvaient apparaître, de temps en temps, ces « millions de sacrilèges » évoqués plus tard par Saint-Simon encore. Si peu qu'il y pensât, dans l'emportement du succès, on est tenté de croire qu'il en dut redouter parfois la responsabilité, puisque Mme de Maintenon les signale, tout en en prenant son parti, et qu'on ne peut supposer chez un souverain si soigneux et curieux du détail en matière de police confessionnelle une ignorance complète des faits réels.

Voilà pour expliquer le zèle et l'application portés par lui dans la mise en train de la propagande sous toutes ses formes, prédication, diffusion de livres orthodoxes, entretiens, séductions ou intimidations, surtout ce dernier procédé. Elle efface à ses yeux tous les autres devoirs, ceux d'assistance et de charité qu'on le verra subordonner à la réussite d'instructions catéchistes, ceux de justice élémentaire, et le respect de la propriété privée, et le respect de la pudeur et de la vie humaines. C'est, par-dessus les « œuvres pies » (un mot qui revient souvent dans les documents officiels), l'œuvre pie par excellence, c'est « l'œuvre », la mission. Tout régime a ses œuvres pies. Celle-là fut intense et ruineuse.

C'est pourquoi le souverain, l' « évêque du dehors » au sens vrai du mot d'Eusèbe, en cette occasion du moins[1], le surveillant des non-conformistes doit songer au clergé national. Après lui avoir demandé tant de pénibles sacrifices, et comme épuisé sa docilité, il exige de lui, pour l'œuvre, depuis 1680, une contribution concrète et palpable.

M. Cans en a dressé le bilan dans un article substantiel et suggestif[2] qui confirme les inductions de Rulhière. Il ne s'agit plus des pensions faites sur la caisse du Clergé, dès 1598, aux ministres convertis, et qui se montent par an, depuis 1615, à 30.000 livres, ou même des subventions accordées aux officines de conversion, les *Maisons de Nouveaux*

1. Sur l'abus souvent fait de ce mot, v. l'original article, qui est décisif, de M. E. Babut, *Rev. crit. d'Hist. et de Littérat.*, 11 novembre 1909.
2. *Bullet. Soc. Hist. du Protestant. français*, t. LI (1902), pp. 224 sqq.

et Nouvelles Catholiques, s'élevant à environ 6.000 livres. C'est, en 1680, le double de la première somme, 60.000 livres; en 1685 s'y ajoutent un fonds de pensions pour les veuves des ministres convertis et surtout des frais de mission[1].

Dès le 14 juin, la harangue du conseiller Boucherat à l'Assemblée du Clergé en a fait entrevoir la nécessité : « Secondez, comme vous avez toujours fait, les projets que la piété et la charité de S. M. luy inspirent pour faire rentrer dans l'Église catholique ceux qui s'en sont malheureusement séparés. Le Roy tire tous les jours de son Trésor royal des sommes considérables pour la subsistance des N(ouveaux) C(onvertis), et pour prévenir les mauvaises instructions de ceux qui les voudroient detourner et pervertir. [2]»

Le 19 juillet, le président de l'Assemblée, Harlay de Champvallon est plus net. Il lui apporte simplement, sans donner des chiffres, le résultat d'une entente avec les commissaires du roi. « Mgr le Président a dit que la Compagnie l'ayant chargé de finir le compte des frais communs, il avait eu deux vuës : la première, de trouver un fond pour employer à des Missions que le Roy désiroit procurer dans les Diocezes pour travailler à la conversion des hérétiques et à l'instruction des N. C., que *S. M. vouloit donner libéralement pour soutenir les dépenses* qu'il convenoit de faire à cet effet, mais qu'Elle desiroit que le Clergé contribuast quelque chose du sien pour l'accomplissement d'une œuvre si louable[3]. » L'état du budget de l'Assemblée ne permet pas de faire immédiatement face aux obligations créées, et on ne veut pas

1. Les libéralités aux pasteurs convertis et à leurs familles avaient été demandées par Daguesseau dans un mémoire (Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044) dont Rulhière cite quelques lignes (*Éclaircissements histor.*, etc., éd. 1819, p. 113) et dont M. Cans analyse quelques dispositions. M. Cans place la date de ce document (non daté) entre 1670 et 1680. La pièce est exactement de 1679, comme le prouve l'allusion y contenue à la décision du roi qui déclare « *catholiques* » tous les consulats urbains. C'est sous cette date qu'elle avait été publiée *in extenso* en 1899 par P. Gachon (ouvr. cité, pièces justificat., n° xxxv).

2. *Proc.-verb. des Assembl. du Clergé*, séance du 19 juillet, p. 52 (Éd. 1690).

3. *Ibid.*, p. 233.

emprunter. L'Assemblée s'en remet donc au Président qui s'entendra avec le Receveur général, Pennautier, pour trouver l'argent : « *A l'esgard de ce qui regarde les Missions, elle s'est entièrement remise à ce que Mgr le Président estimera à propos de faire*..., et à cet effet elle a ordonné au Sr de Pennautier, Receveur général, d'exécuter tous les ordres qu'il recevra de Mgr le Président, et de fournir les deniers qu'il luy ordonnera pour lesdites Missions aux conditions qu'il luy prescrira. » Pennautier finit par emprunter pour les avances, avec l'autorisation expresse du roi[1], car il n'y avait eu, dans la décision, qu'un blanc-seing donné au roi.

Et ce méritoire empressement avait été précédé, le 15, d'une entrevue du président avec le roi, en présence du P. La Chaise, où S. M. « avait témoigné qu'Elle trouveroit fort bon qu'après que l'Assemblée auroit fini ses affaires, elle prist deux ou trois jours pour examiner les moyens qu'elle trouveroit à propos d'employer pour confirmer dans la Foy les N. C., et pour déterminer entièrement ceux de la R. P. R. qui sont ebranlez à abjurer l'hérésie[2]. »

Mais on n'était qu'en juillet et la session s'acheva sans que le mot décisif, avec les ressources qu'il ouvrait pour soutenir le dévouement du Clergé, eût été prononcé. Le Clergé a même protesté que « sa très humble prière à S. M. n'est pas pour la révocation d'aucun Édit[3] ». Tout à coup le miracle encore inespéré, laborieusement machiné, se produit : des foules avides d'instruction orthodoxe se pressent à la porte d'églises trop petites. Pouvait-on marchander les offres de Dieu même? Il allait en coûter cher, et pas seulement aux réfractaires et aux néophytes douteux.

M. Cans a établi[4] qu'en 1686, à l'époque où le Clergé a le plus contribué de ses deniers à la conversion des Protes-

1. Bibl. Nat., mss. F. fr. 7041, fol. 230. Extr. des reg. du Conseil d'État, 12 janvier 1686.
2. *Proc.-verb. des Assembl. du Clergé*, séance du 16 juillet 1685, p. 217.
3. *Ibid.*, séance du 11 juillet, p. 156.
4. *Bullet. Prot. fr.*, t. LI (1902), p. 240.

tants, sa dépense annuelle pour cet objet, sans compter les intérêts des emprunts, a été d'environ 225.000 livres, 125.000 en missions et 100.000 de pensions distribuées à environ 300 ministres ou proposants et plus de 50 communautés.

Un tel effort valait bien qu'on l'aidât, et on comprend que le roi ait, d'un prompt mouvement, ramassé, pour le soutenir, les biens de nature et de destination diverses que l'abolition du culte hérétique mettait entre ses mains. On allait restaurer en son intégrité et orner l'autel orthodoxe avec les dépouilles de l'autel ennemi. Quoi de plus légitime et de plus glorieux ! L'avoir des consistoires, des pauvres et celui des pasteurs bannis, leurs traitements et leur fortune privée faisaient les frais de l'entreprise ; visible et trop tardive revanche de la justice divine !

Il semblait y avoir, enfin, par bonne fortune, à ce règlement de leur emploi, un avantage pour la paix intérieure de l'Église orthodoxe elle-même. C'est ce que le roi, les intendants, ni même aucune pièce officielle ne déclare et que les mémoires du temps ne signalent pas, mais qui, pourtant, se laisse entrevoir à des signes certains, ne fût-ce qu'au mécontentement, bientôt manifesté, de certains évêques, lorsqu'ils s'aperçurent de cette pieuse manœuvre, déjà soupçonnée au moment où elle se produit[1].

Par là ne pouvait-on, en effet, attribuer sa part à chacun des deux grands corps dont l'union précaire et si souvent troublée faisait officiellement la puissance de l'Ordre ecclésiastique : les Séculiers et les Réguliers, les Évêques et les Congrégations ? L'Ordinaire allait avoir l'action administrative et décorative, la construction et l'agrandissement des lieux de culte, les visites pastorales et l'inspection des diocèses, la surveillance des Nouveaux Convertis, et, pour le soin de cette police, on pouvait se fier à ses curés comme à leurs chefs[2] ;

1. Effet prévu par Croissy dans sa lettre à Seignelay. — V. pièces justific., nº IV. — Cf. *Arch. Hérault*, C (Intendance), 273. Lettre de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons.

2. V., entre autres preuves nombreuses, Arch. Hérault, C (Intendance), 273, 276, 305, 310.

celle des hôpitaux et des écoles; le soin même d'instructions et la charge de prédications, sans doute. Mais à la multiple, bariolée et remuante milice des Ordres religieux, des moines internationaux, dont on pourrait dire avec plus de justesse que des Protestants qu'ils étaient « en France un corps étranger », allait échoir, agrandie, la besogne du sermon populaire, de la confession et des exercices dévots, de la polémique, de l'éducation des enfants et des femmes, le meilleur de la mission, enfin, avec l'argent.

Tant que la mission était surtout alimentée par l'Assemblée du Clergé, les évêques restaient à peu près maîtres d'en régler, d'en surveiller la distribution, d'y prendre le rôle principal. Tout changeait maintenant. Sans doute, les évêques auront en apparence, chacun dans son diocèse, la haute main sur les prédicateurs itinérants. Mais l'effectif de ces escouades prédicantes n'est pas désormais fixé par eux; il est arrêté sur les indications de l'intendant, l'homme du roi qui surveille et note le prélat; c'est encore l'intendant qui estimera la dépense de leur entretien[1]. Leur choix est, pour les principaux du moins, au roi, c'est-à-dire à son confesseur. C'est le roi qui, avec un mot aimable, enverra Bourdaloue à Montpellier pour apprendre à ces pauvres gens de là-bas, selon le mot, plaisant à l'excès, de Mme de Sévigné, « pourquoi ils se sont convertis ». — Ils ne le savaient que trop, — l'avaient appris sous le sabre.

Les missions de choix confiées à des séculiers d'élite ou en faveur, comme celle de Fénelon en Saintonge, sont des exceptions, du luxe. L'entretien avec les artisans et les paysans, le catéchisme aux enfants, le sermon et l'instruction colportés sans relâche de paroisse en paroisse, le contact quotidien avec la foule, la clientèle de la haute société comme des petites gens appartiennent désormais à ces auxiliaires gênants, parfois humbles d'allure, parfois autoritaires

1. Arch. nat. G7 299, Baville au Contrôleur général, 11 septembre 1689. Plusieurs comptes de détail pour l'entretien des missionnaires existent dans les Archives départementales, notamment dans les Archives de l'Hérault, C (Intendance).

au nom des grands intérêts qu'ils servent, familiers et dangereux, espions redoutés des évêques et des curés, comme des Nouveaux Convertis. Ils dérobaient leurs ouailles aux chefs des diocèses et des paroisses. Ceux-ci se méfient d'eux dès le début, et on le sait à la cour. La lettre de Croissy aux intendants[1] promet les bonnes grâces du pouvoir à l'empressement et à l'abondance des demandes de missionnaires par les prélats et les en fait avertir.

Parmi ceux-ci, tous n'étaient pas d'humeur à subir cette intrusion, et, pour un Cosnac, de Valence, et un Hervé, de Gap[2], qui se font à plusieurs reprises un mérite et un titre de les appeler, plusieurs les supportent avec impatience. Le rude Percin de Montgaillard, dans son pauvre diocèse de Saint-Pons, sincère, humain, d'ailleurs, et honnête homme, passa quinze ans de sa vie à essayer de s'en débarrasser sans y parvenir, et, de ce chef, encourut la disgrâce et les sévérités royales[3].

Mais, outre les succès que promettaient leur activité, leur insistance et leur familière audace, le souverain pouvait reconnaître un notable intérêt à leur emploi officiel, à l'étalage de leur action autorisée et recommandée. Ne forment-ils pas les troupes chères au pape, entre tous les défenseurs du Saint-Siège et toutes les forces de l'Église? Et replacer ainsi dans leurs mains une part de l'action qu'avaient exercée les enfants de saint Dominique dans la croisade albigeoise, ne serait-ce pas une correction à l'attitude prise, en 1682, par le clergé gallican, une compensation de son intransigeance? On sait, d'ailleurs, qu'Innocent XI ne tint aucun compte, en sa politique générale, de ces avances, fort marquées, entre 1683 et 1687, pas même de la plus éclatante, la Révocation, où il blâmait la violence des procédés. On sait aussi

1. Cf. pièces justificat., n° IV.
2. De Boislisle, *Corresp. des Contrôl. généraux*, I, n° 1684.
3. Cf. Sahuc, *Un Ami de Port-Royal, messire P.-J.-F. de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons*. Paris, 1909, p. 114 sqq., 177 sqq., 224 sqq. — Cf. *Arch. Hérault*, C (Intendance), 273; Lettre de Montgaillard de Saint-Pons, citée *supra*.

qu'il était peu favorable aux Jésuites. Mais les chefs d'ordre pouvaient avoir espéré un meilleur succès, et la plus subtile de ces Sociétés, celle de Jésus, avait son représentant dans l'entourage le plus intime et le plus écouté du souverain. C'était, en fin de compte, à son profit, plus spécialement, qu'on allait faire l'opération. Elle était assez pourvue en prédicateurs, en confesseurs et en pédagogues pour s'en assurer les principaux bénéfices, munie d'une méthode assez éprouvée et perfectionnée à la pratique. Elle ne pouvait trouver là qu'un accroissement d'influence et de fortune.

Rulhière a signalé d'un mot[1] l'appui que le roi, devant les nécessités d'un coup de force hâtif et prématuré, s'empressa de donner à l'œuvre du clergé : il n'entrait pas dans le plan de son plaidoyer pour la restitution de l'état civil aux Protestants d'étudier de plus près les motifs ou l'occasion d'une largesse si peu onéreuse en apparence au souverain, et il ne cherche pas à qui, en réalité, elle revient.

Michelet, de son induction aiguë, a discerné les vrais bénéficiaires. Mais il n'a vu, dans leur succès, qu'une affaire d'argent engagée à leur profit : « Six cents temples ayant été détruits, leurs biens, celui des pauvres, des maisons de charité, devaient passer aux *hôpitaux catholiques*. Les Jésuites surveillaient ces biens, espérant les administrer. Le P. La Chaise avait des gens à lui pour chasser, découvrir les débris de ce naufrage... Mais la cour visait ce morceau. Les Jésuites crurent prudent de demander et faire décider que ces biens revinssent, non aux hôpitaux, mais *au roi*, autrement dit à ceux qu'il favoriserait ou qui mériteraient en poussant à la persécution[2]. »

Michelet, ici, précise trop, sans preuves, et restreint trop. L'état des documents actuellement connus ne permet pas d'affirmer cette action exclusive et décisive des Jésuites au moment de la Révocation ; et, d'autre part, l'affaire, si large qu'y fût leur lot, le plus large de tous, ne profita pas qu'à

1. Rulhière, *Éclaircissements*, etc., éd. 1819, p. 224.
2. Michelet, *Hist. de France*, éd. Pilon-Levasseur, t. XV, pp. 264-65.

eux seuls. L'opération ne fut pas, d'ailleurs, une pure spéculation financière, on vient de le voir; — et une grosse portion des gains, moins considérables qu'on n'avait cru, et de beaucoup, s'éparpilla entre les mains des intermédiaires, des liquidateurs, laïques ou d'Église.

Quoi qu'il en fût, la soudaine résolution du roi, affectant, pour une forte part, les biens des églises protestantes à l'œuvre de la propagande catholique, donnait sa conclusion à une longue campagne, et une conclusion logique. C'est là qu'aboutissait, parmi des résultats plus étendus encore et, pour assez longtemps, plus décisifs, l'effort combiné des trois grandes puissances du temps : le Clergé, les Compagnies judiciaires, le Corps des officiers administratifs. Elles avaient attaqué successivement, avec l'exercice du culte hérétique, le temple et le cimetière où s'en accomplissaient les cérémonies; l'école et l'hôpital, qui en assuraient l'action sociale; puis, précisant leur prise sans la restreindre, poursuivi les ressources qui alimentaient l'institution ennemie : les biens fonciers d'abord, ensuite les valeurs mobilières et le produit des contributions et des quêtes.

Et l'on voit, depuis 1660, chacune d'elles organiser, pousser, presser le mouvement sur le terrain le mieux approprié à son caractère, à son pouvoir, à ses besoins ou à ses appétits.

Le partage allait donc enfin se faire et bientôt commencer celui des biens privés laissés encore aux mains des non convertis.

P. GACHON.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Arch. Nat., TT., 260, pièce 38.
Au dos : R. P. R. Envoyé par M. de Basville en octobre 1685. Nismes, 1685.

Memoire touchant les ministres presenté par les srs Chelon et Paulhan.

Tout le monde tombe d'accord qu'il seroit tres avantageux à la religion catholique d'affoiblir dans l'esprit de ceux qui en embrassent maintenant la profession la secrette repugnance qu'ils ont pour les dogmes; parce qu'outre qu'on previendroit une infinité de parjures et de sacrileges, on inspireroit insensiblement aux N. C. de l'amour pour la communion catholique, on les empescheroit de songer a se retirer ailleurs, lorsqu'ils en auront la commodité, et on les obligeroit a eslever de bonne foy leurs enfans dans la croyance de nos mistères.

Entre les autres moiens qui sont propres a ce dessein on croit que l'exemple des ministres qui ont acquis quelque reputation dans le parti pourroit beaucoup y contribuer.

Mais comme il ne seroit pas juste ny possible de les retenir dans le sein de l'Eglise sans pourvoir à leur subsistance, S. M. doit estre tres humblement supliée de leur faire sentir les effets de sa liberalité royalle.

Outre la voie des bienfaits du Roy, on pourroit encor les indemniser en leur donnant en propriété tous et chacun les biens qui appartenoient aux Consistoires. Et particulièrement tous les fonds, rentes et revenus qui avoient esté legués ou establis pour l'entretien du Ministere de la R. P. R.

Il ne sera pas mesme inutile que S. M. leur confirme de nouveau tous les privilèges qui leur avoient esté accordés par les Edits, et que pour les distinguer de ceux qui vivent dans une condition privée on leur donne quelque titre particulier et quelque prerogative honorable.

D'ailleurs pour leur donner moien de s'occuper honnestement le Roy pourroit ordonner par une déclaration que les ministres convertis qui voudroient prendre les degrés de docteurs es lois

seront dispensés de trois années de demeure dans les Universités et seront ensuitte censés docteurs du jour de leur reception au ministere de la R. P. R. et qu'ils prendront parmi les avocats le rang et ordre de ce temps-là, a moins que S. M., pour leur espargner les soins et les depenses de leur reception, ne voulût declarer qu'ils seront réputés docteurs et avocats depuis le temps qu'ils ont esté admis au ministere.

Enfin S. M. pour temoigner la satisfaction qu'elle a de leur conversion pourroit donner des emplois honorables a ceux qui sont capables de les soustenir et avoir soin de leurs familles et de leurs Enfans. Surtout il seroit important de leur accorder par preference à tous autres les consulats afin que le peuple les voiant toujours a sa teste s'accoustumast insensiblement a toutes les cerémonies de l'Eglise catholique, et assistast sans repugnance a toutes ses solennités.

En marge, à partir des mots : Mais comme il ne seroit pas juste — et par paragraphes correspondant un à un à chaque paragraphe du mémoire :

Par la dernière declaration ces biens appartiennent aux hospitaux. Mais comme ce seroit un motif bien puissant pour obliger les Ministres de se convertir, il me semble que ce seroit encor un plus grand bien de se servir de ce moien pour les attirer. La distribution pourroit en estre faite sur l'avis des Intendants qui entreroient dans une connaissance particulière du mérite d'un chacun, et de la conduite qu'il auroit pour le bien de la Religion, et du bon exemple qu'il pourroit donner. C'est pourquoi, il seroit a propos en cas qu'il plust au Roy de prendre cette resolution, de leur faire connoistre qu'ils pourront avoir ces biens, mais de ne leur en pas faire si tost la distribution.

Il y auroit aussi différence à faire entre les biens donnés pour les pauvres, ceux qui sont donnés au Consistoire sans destination, et ceux qui sont donnés aux ministres pour prescher. Il n'y a que les derniers qui pussent leur estre donnés, les autres appartenant aux pauvres.

Je croi qu'il n'y aura pas de difficulté de leur conserver tous les privilèges qui estoient l'exemption des tailles et des gens de guerre. Je ne croi pas que l'on puisse leur donner aucun autre titre.

Si l'on pouvoit passer en quelque façon sur cet article par dessus les regles ordinaires, ce seroit un grand moien d'en attirer plusieurs. Il est vray qu'ils ne scavent pas ce qui est nécessaire à la

profession d'avocat, mais comme ils ont de l'esprit, la pluspart, et du talent pour la parole, ils pourroient se rendre capables en peu de temps, et d'ailleurs estant libres de se servir de leur ministère, il n'y auroit pas un grand inconvenient de leur donner cette qualité, et de lever l'obstacle qu'Ils ont presentement pour la recevoir par l'étude de plusieurs années qu'il faut faire dans les Ecoles de droit.

La preference aux consulats ne peut leur estre accordée indifféremment. Il seroit même dangereux de leur confier ces emplois sans que l'on feust assuré de leur conduite; mais on pourroit marquer dans la déclaration qu'ils y seroient admis comme les autres, et on pourroit leur faire dire qu'il y aura des ordres du Roy de les faire consuls quand ils se distingueront par leur zèle pour la Religion et par le bon exemple qu'ils donneront.

II

Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044 (anc. supplém. fr., collection Rulhière), fol. 167 r° et v°.
15 octobre 1685, dépôt de la Guerre.

Lettre de M. de Louvois à M. de Basville de Fontainebleau, le 15 octobre 1685.

Monsieur,

J'ai reçu par les ordinaires et par le courrier de M. le duc de Noailles les quatre lettres que vous avez pris la peine de m'ecrire, la date de l'une desquelles est en blanc, et les trois autres des 5, 6 et 7 de ce mois. Le Roi a appris avec beaucoup de joie par ce qu'elles contiennent la continuation des conversions et S. M. attendra des nouvelles de la suite des conversions avec beaucoup d'impatience.

Vous apprendrez par M. de Chaunes les pensions qu'il plait à S. M. de faire aux ministres convertis. J'y ajouterai seulement que sur le Mémoire qui vous a esté presenté par les Srs Chelat (*sic*) et Paulhan, le Roi a trouvé bon de faire insérer dans la déclaration qui doit estre publiée au premier jour pour abolir l'exercice de la R. P. R. dans tout le Royaume; faire raser tous les Temples et faire chasser touts les ministres du Royaume; que ceux qui se voudront convertir jouiront leur vie durant et, après leur mort, leurs veuves, tant qu'elles demeureront en viduité, de l'exemption

des tailles et du logement des gens de guerre, qu'elles auront des pensions d'un tiers plus fort que n'etoient celles qu'elles avoient des Consistoires et que ceux desdits ministres qui voudront se faire recevoir docteurs es loix seront dispensés des trois années de licence et pourront etre reçus Docteurs en payant la moitié des droits que l'on a coutume de recevoir dans chaque université.

Le Roi est persuadé qu'il ne convient point de songer à convertir en Eglise des Temples, qu'il faut les faire raser tous à mesure que les habitans des lieux où ils sont situés se convertissent. C'est à quoi S. M. vous recommande de tenir la main.

Vous apprendrez peu de tems apres avoir reçu cette lettre, l'arrivée de M. le Cte de Tessé à Orange avec les ordres du Roi, vous en ferez raser les Temples et obliger les sujets à sortir de la ville et de ses dépendances.

Vous aurez vu par une de mes précédentes que le Roi ne juge pas à propos de laisser la province sans Troupes, et qu'au contraire S. M. croit qu'il est bien d'y laisser un corps raisonnable pour punir ceux qui voudroient faire quelque folie.

Je suis, etc.

III

Bibl. Nat., mss F. fr., 7044 (anc. supplém. fr. Collection Rulhière), fol. 170-171.

Fontainebleau, 15 octobre 1685, dépôt de la Guerre.

M. de Louvois à M. Le Tellier.

J'ai lu au Roi la déclaration dont vous m'avez remis le projet que S. M. a trouvé tres bien. Vous verrés par la copie qui sera cy jointe que S. M. y a fait ajouter quelques articles sur lesquels elle sera bien aise de recevoir votre avis le plutôt (*sic*) qu'il se pourra. S. M. a donné ordre que cette déclaration fut expédiée incessamment et envoyée partout, S. M. ayant jugé qu'en l'état présent des choses, c'étoit un bien de bannir au plutost les ministres qui ne se voudront pas convertir. Je vous supplie de me vouloir bien faire part de l'état de votre santé et d'être bien persuadé du respect et de la reconnaissance avec laquelle je suis tout à vous.

En marge de cette transcription, vis-à-vis des mots : *que S. M. y a fait ajouter quelques articles*... se lit l'annotation suivante, écrite au crayon de la main de Rulhière :

il est vraisemblable que M. de Châteauneuf ajouta ces articles et de cette sorte tout se concilie.

Fol. 17. — Copie, de la main de Rulhière, de la pièce ci-dessus, avec la même note marginale (à l'encre) ; puis :

Sur ce brouillon, au lieu de la phrase : *la copie qui sera cy-jointe*, qui est mise en interligne, il y a plusieurs mots rayés et qui sont « que j'espere pouvoir vous en adresser de suite que les articles que Sa M[té] a jugé a propos d'y faire augmenter, et deux ou trois autres mots que je n'ai pu déchiffrer » (main de Rulhière).

du 19 a M[r] de Noailles... vous devés avoir reçu plusieurs jours avant cette lettre par les soins de M. de Chateauneuf la declaration que le Roi a rendue pour abolir par tout le Royaume l'exercice de la R. P. R. et faire raser tous les temples.

Les lignes précédentes sont recopiées d'une écriture de scribe au fol. 172 (avec mention : dépôt de la guerre, ces derniers mots de la main de Rulhière).

IV

Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044 (anc. supplém. fr., Collect. Rulhière), fol. 179. 29 octobre 1685, dépôt du Louvre.

A Fontainebleau, le 29 octobre 1685.

Le Roy m'ordonne de vous envoyer la lettre que j'ai fait par son ordre aux intendans de mon departement, Et comme S. M. veut qu'on écrive par tout en cette conformité, il vous plaira prendre ses ordres, et me croire, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur. *Signé :* De Croissy.

A M[r] de Seignelay,

« Monsieur,

« Après tant d'heureux succez qu'il a plu a Dieu donner aux soins infatigables et a l'application continuelle du Roy a tout ce qui peut procurer la conversion de ses sujets, vous jugez bien que S. M. n'a rien de plus à cœur que d'achever ce grand ouvrage si agréable à Dieu et si glorieux pour elle, et comme elle a raison de croire que rien ne sera plus capable d'attirer ceux qui demeure (*sic*) encore dans l'erreur que d'instruire si parfaitement les N. C. de la vérité de N[re] Religion qu'ils soient capables d'y attirer les autres par leurs lumières et sérénité (*sic*), elle m'ordonne de vous

écrire qu'encores qu'elle soit bien persuadée que M^rs les Archevesques et Evesques de votre departement s'employeront à cet effet avec tout le zele qu'elle se peut promettre de leur piété et de leur vertu, néantmoins comme ils ne peuvent trouver dans leurs séminaires ny dans leurs dioceses autant d'Eclésiastiques qu'ils en ont besoin pour un si grand travail et qui ayent toute la capacité et toutes les autres qualitez necessaires pour l'instruction de ces N. C.; elle a fait rechercher soigneusement tous ceux qui ont plus de talens pour ces sortes de missions, et comme ils seront entretenus aux despens du clergé, ils seront sans être a charge a personne tout le séjour que lesdits archevesques et evesques jugeront à propos dans les lieux ou leurs exhortations et enseignement pourront produire les plus grands fruits. Suivant ce projet, M^r, S. M. veut que vous concertiez avec mesdits S^rs les Archevesques et Evesques de votre departement quel nombre de ces missionnaires ils pourront utilement employer dans leur Diocèse. Et je vous diray pour votre instruction particulière que plus ils en demanderont, plus ils persuaderont S. M. de leurs bonnes intentions et qu'elle ne trouveroit pas bon qu'aucun d'eux refusat un secours si salutaire dans la conjoncture présente, sous prétexte qu'ils auroient desja un nombre suffisant d'Ecclesiastiques dans leur Dioceze ou pour quel (*sic*) autre raison ou excuse que ce puisse être. Vous ne perdrez point de temps s'il vous plaît a satisfaire à ce que contient cette lettre et à m'informer précisement du nombre d'Ecclesiastiques que mes dits S^rs les Archevesques et Evesques demanderont afin que sur le Compte que j'en rendray à S. M. elle puisse faire partir incessamment les dits missionnaires.

Je suis, etc. »

V

Bibl. Nat., mss. F. fr. 7044 (anc. supplém. fr., Collection Rulhière) fol. 180.
2 novembre 1685, dépôt du Louvre.

Monsieur,

Le Roy résolut lundy dernier au Conseil de faire écrire par M^rs les Secrétaires d'Etat aux Intendants de leur département qu'encore que par les Déclarations des 27 janv^r 1683 et 21 aoust 1684, Sa Majesté ait réuni aux hopitaux tous les biens dont jouis-

saient les Consistoires supprimés, et ceux qui leur avaient été legués ou donnés entrevifs pour les pauvres de la R. P. R., ou pour l'entretien des Ministres, néanmoins elle désiroit que lesdits Srs Intendans examinassent bien particulièrement en quoi consistent les biens dont les Consistoires de leur département étoient en possession, et si partie des fonds qui se trouveront ne seroient pas plus utilement employés à ce qui est absolument nécessaire pour l'usage des N. C., comme pour les églises qu'il faut rebatir, les livres dont ils ont besoin et autres choses semblables, afin d'envoyer au plutôt un état au juste des revenus desdits biens avec leur avis sur la destination qui en peut être faite pour l'avantage des N. C. Depuis S. M. considérant que jusqu'à ce que Mrs les Intendans ayant pris les éclaircissements nécessaires pour satisfaire à cet ordre, il se passera du tems pendant lequel les administrateurs des hopitaux pourraient se mettre en possession des biens des Consistoires en conséquence desdites déclarations, S. M. m'a commandé de vous avertir de marquer aux Intendans de votre Département de donner les ordres convenables pour que les biens des Consistoires de leurs généralités, ensemble les matériaux des temples qui viennent d'être démolis ne puissent être divertis, ny qu'aucun hopital ne s'en empare jusqu'à nouvel ordre.

Je suis,

Monsieur

votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Signé : Chateauneuf.

A Fontainebleau, ce
2 novembre 1685.

M. de Seignelay.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

JOURNAL DES ACTES DE JEAN PLANTAVIT DE LA PAUSE, ÉVÊQUE DE LODÈVE (1626-1630).

(Suite et fin.)

1627. Janvier. — Le premier janvier 1627 Monseigneur a dispencé des annonces Baltésar Bouchère, du Cros.

Le 2 Barthélémy Couderc et Arnaude Pélissière, parroisse de Foscais, ont eu dispence de deux annonces.

Le mesme jour Monseigneur a dispensé de deux annonces Pierre Jullan et Thonette Estienne, de Clermont.

Le 9 Monseigneur a dispencé de deux annonces Jean Agras et Catherine Anninade, de la parroisse de Clermont.

Le 11 Monseigneur a permis par escript aux consulz et habitans des Ribes de procéder à l'élection des nouveaus consulz.

Le 12 Monseigneur a passé transaction avec Mr Pierre Navarre, vicaire du Cayla, par laquelle Monseigneur lui donne cent cinquante livres de pention annuelle, en deux payes, l'une à Toussains, l'autre à Pasques, outre la prémisse et autres droitz que led. vicaire prent aud. lieu. Lad. transaction a esté reçeue par Mr Bessodes, notaire.

Le 13 Monseigneur a consacré un calice de Milan pour le prieur de St Guirauld[1].

Le 14 Monseigneur a permis au sr Massal, prebtre, de solempniser le mariage d'entre Anthoine Bonnafous et Jeanne Vilare, de St André, qu'il a dispencé des annonces.

Le 15 Monseigneur a taxé Mr Jacques Favier, prebtre, vicaire de Cambous, pour sa nourriture, entretènemant et de son clerc 135 livres chaque année.

1. Saint Guiraud. Arr. de Lodève, cant. et à 10 kil. de Gignac.

Le 16 Monsgr a dispencé des annonces Jean Babot et Jeanne Geniesse, de Pegayrolles.

Le 20 Monsgr a dispencé de deux annonces François Azémar et Isabeau Bounalhe, de Canet[1].

Le 22 Monsgr a dispencé de deux annonces Grégoire Belhol, de Jonquières.

Le 25 dispence des annonces à Pierre Espinasse et Françoise Martine, de Lodève.

Le 26 dispence des annonces à François Palot et Marie Goubine, de Clermont.

Le 28 dispence de deux annonces à Pons Alexandre et Claude Jaoule, de Brinhac[2].

Le 29 Monseignr a donné à son Eglise Cathédralle un bénitié de marbre jaspé de la carrière nouvellement descouverte à St Saturnin. La fasson seule duquel a cousté à Monseigneur soixante livres.

Le mesme jour Monseigr a dispencé des annonces le Sr Louis Defons et damoiselle Florette de Bedos.

Le mesme jour dispence des annonces à Jean Coussergues et Catherine Sérieisse, de la parroisse du Bosc[3].

Febvrier. — Le premier febvrier 1627 Monsgr a dispencé des annonces Pierre Boissy et Catherine Castagne, de Clermont.

Le 2 dispence des annonces à damoiselle Louise de Montenar fille du Sr de La Tour, mariée avec le fils du Sr de Tressan.

Le 2 febvrier Monsgr a donné lettres à Claude Froment, hermite de ceste ville, pour résider à St Martin.

Le mesme jour, jour de La Purification de La Vierge, Monsgr a fait la bénédiction et acisté à la procession.

Le 3 Monseigr a comis Jean Clamens, du Cros, à la charge de garenier et garde-bois et donné permition de chasser sur toutes ses terres, excepté en chasses deffandues, auquel il a fait expédier lettres.

Le 5, dispense des annonces à Jean Vinagre et Isabeau Agrette, de Clermont.

Le 6 dispense des annonces à Bernard Messié, de Pegayroles.

Le 7 dispense à Mathieu Bésardier, de Ceyras, et Raymonde Sallèles, de St Guiraud.

1. Canet. Arr. de Lodève, cant. et à 6 kil. de Clermont.

2. Brignac. Arr. de Lodève, cant. et à 4 kil. de Clermont. L'évêque en était prieur primitif.

3. Le Bosc d'Oiras. Arr., cant. et à 10 kil. de Lodève.

Le 8 Monseigneur a donné lettres de régende à Messire Claude Cabassut, prebtre, pour servir à Ceyras.

Le mesme jour prolongation de lettres pour servir à l'Eglise de St Pierre de ceste ville, à Mr Jean Lions.

Le 10 dispence de deux annonces à Bernard Dafous, de Fouzières[1] et Alix Archimbaude, du diocèze de Béziers.

Le 11 Monseigneur est parti pour aller faire la vériffication des chemins et passage de L'Escalette[2], y ayant esté commis par deslibération des Estatz généraulz de la Province.

Le 12 Monseigneur a acisté à l'assamblée généralle de son diocèse.

Le mesme jour il a accordé la dispence des annonces à Estienne Boissy, de Lodève et Isabeau Guiraudonne, de Pégayroles.

Le 13 dispence des annonces à Jacquette Pine, de St Jean de Fos.

Le 15 dispence des annonces à Jean Joly, de Clermont et Jeanne Barbesse, de Canet.

Le 20 febvrier Monseigneur est party de Lodève pour aller à l'assamblée des Estatz généraulz de la Province, convoqués à Bésiers. L'ouverture desquels s'est faite le 27e dud. mois, à la quelle a acisté Messeigneurs le Duc de Montmorency; Marquis de Portes; Président du Fauré; Les Evesques de Castries (Castres); de St Pons, d'Alby, d'Alet, d'Agde[3], de Lodève, d'Uzès, de Béziers.

Mars. — Le 14 mars Monseignr fit l'office à la procession généralle des Estatz, porta le St Sacrement et célébra la grand-Messe dans l'Eglise de St Nazaire de Bésiers.

Le 17 Monseigneur a esté député des Estatz avec Monsieur le Comte de Brieule, le Capitoul de Tholose, le Conseul d'Alby, le Conseul de Narbonne et le sindic Camite, pour aller à Montpelier, devers Messieurs de la Cour des Aydes et chambre des Comptes, pour leur parler de plusieurs affaires pour le bien de La Province.

Le 24 Monseigneur a sacré un calice dans l'Eglise des Récoletz de Bésiers.

Le mesme jour Monsgr est allé, de la part des Estatz, avec Monsr le Comte de Bieule, Capitoul de Tholose, consul d'Alby et de Narbonne vers Monseigneur de Montmorency qui estoit en Agde, pour luy parler de quelques affaires touchant les Equivalans.

1. Fozières. Arr., cant. et à 5 kil. de Lodève.
2. Pas de l'Escalette, c'est-à dire de l'Échelle, route en lacets qui mène sur le plateau du Larzac en suivant la vallée très encaissée de la Lergue.
3. Agde. Msr Balthasar de Budos (1622-29).

Le 25, jour de l'Annonciation, Monseigneur a dit la S[te] Messe dans la congrégation des Pères Jésuytes à Bésiers.

Le 26 Monseig[r] a prolongé aux Pères Capucins de Pésenas, la faculté de quester dans son diocèse.

Le 26 mars les chapelains de la chapelle de Nostre-Dame de Montuesoulz[1], ayant présenté requête à Monsg[r] à ce qu'il leur fut permis de vendre quelque fief dépendant de lad. chapelle, Monseigneur auroit comis le S[r] Honorat d'Hugues, chanoine de Montpelier, pour fère les enquestes nécessères et à suyte leur auroit permis la vente dud. fief par ordonnance mise au pied d'une autre requeste le 4[e] jour du moy suivant.

Le dernier mars Monseigneur a esté prié par Monseigneur l'Archevesque de Narbonne de venir faire quelques fonctions Episcopales dans son Eglise Métropolitaine.

Avril. — Le premier d'avril Monsg[r] a consacré les S[tes] Huyles dans l'Eglise S[t] Just de Narbonne.

Le 4, jour et feste de la Résurrection, Monseig[r] a officié Pontificalement dans lad. Eglise S[t] Just aux premières vespres, à la grand-Messe et aux secondes vespres.

Le 5 et le 6 Monsg[r] a donné la confirmation a plus de quatre mille personnes dans lad. Eglise S[t] Just.

Le 7 Monseigneur est party dud. Narbonne pour aller visiter Mons[r] et M[elle] de Moussoulens, et a visité aussy Monsieur l'Evesque de Carcassonne en allant et revenant dud. Moussoulens.

Le 11 Monseigneur a donné la confirmation à damoiselle Gabrielle de Rennes, petite fille de Mons[r] de Moussoulens et à 20 ou 30 autres personnes dud. Moussoulens dans l'Eglise parroisèle dud. lieu.

Le mesme jour Monseigneur est party dud. Moussoulens et s'est rendeu à Narbonne le lendemain 12.

Le 13 Monseig[r] est arrivé à Bésiers et a continué d'acister aux Estatz.

Le 14 Monseigneur a permis à Frayret, de Ceyras, d'aller à Montserrat et à S[t] Jacques.

Le 20 a permis aux habitans de S[t] André de procéder à la nomination de nouveaux consulz dud. lieu, laquelle élection a esté faite fort paisiblement par l'entremise du Sieur de La Pause, frère de

1. Dans l'église de Saint-Guilhem du Désert.

Monseigneur qui c'est porté sur led. lieu pour faire observer le règlemant cy devant fait par Monseigneur sur ce subjet.

Le 22 Monseig^r^ a permis à Mr Anthoine Tronc, prebtre, d'aller à Nostre-Dame de Montserrat.

May. — Le premier may, Monseig^r^ est allé à Narbonne avec Messeigneurs les Evesques de St Pons, d'Alby, d'Agde, de Bésiers, pour parler devant Monseigneur l'Archevesque des affaires touchant la Régale.

Le 3 May, Monseig^r^ a donné lettres démissoires pour dire la Messe à Barthelemy, frère de St Guillem.

Le 4 may 1627 Monseigneur ayant veu la procédure faite par le Sr Honorat d'Hugues, chanoine de Montp^er^, sur la vente du fief de la chapele Nostre Dame dedans l'Eglise St Guillen le désert, leur a permis de faire les proclamations, procéder à la déslivrance pardevant led. Hugues et passer le contrat de vante à celluy quy en fera la condition meilleure.

Le 14 Monseigneur est party dud. Bésiers pour se rendre le mesme jour dans sa ville de Lodève.

Le 22 Monseigneur est allé à Clermont y visiter Monseigneur et Madame de Montmorency, où ils estoient venus en dévotion, à la chapelle de N^re^ Dame de Montagut, dans l'église des Racoletz. Monseigneur leur a dit la Messe et les a communiés.

Le 23, jour de la Pentecoste, Monseigneur a officié pontificalement à la grand-Messe et aux secondes vespres.

Le 25 Monseig^r^ a dispensé des annonces Estienne Marcourelle, de Fousières, et Catherine Pélissière, de Pégayroles.

Le 26 Monseig^r^ a convoqué son synode, dit la Messe et acisté à à la procession et à l'assamblée quy sest faite dans la chapelle de N^re^ Dame qui sert de parroisse.

Le vingt septiesme Monseig^r^ a donné lettres démissoires à Mr Brun, chanoine, pour prendre la Messe.

Le mesme jour Monseig^r^ a prolongé les lettres à frère Martin Eguiès pour servir à St Martin de Castres jusques à sa visite.

Le mesme jour Monseig^r^ a prolongé aussy les lettres de Mr Jean Conducher, prebtre, pour servir en l'Eglise de Clermont jusqu'au prochain synode.

Le 29 Monseig^r^ a donné les Ordres dans son Eglise Cathédralle. Le dernier may, monseig^r^ a donné lettres de régende à Mre Jean Poumarède, pour l'Eglise de Salasc.

Le mesme jour Monseigneur a acisté à l'ouverture de l'assiète

de son diocèze, estant commissaire le sieur de La Pause, son frère.

Juin. — Le 3 jung Monsgr a acisté à la procession du St Sacrement, n'ayant peu officier pontificalement pour c'estre trouvé indisposé ce jour icy et a donné la bénédiction durant toute l'octave.

Le 5 Monseigr a permis à Mr Pierre Castel, prebtre du diocèse de Rodès, de dire la messe à St Saturnin jusques à la visitte.

Le 9 dispence de deux annonces à Jacques Gout, de Ceyras et Marguerite Castaniède, de Montpeyroux.

Le mesme jour prolongation des lettres de régende pour St Félix à Mr Jean Chassang, prebtre du diocèse de St Flour, jusques au synode.

Le 14 prolongation des lettres de régende à Mr Jean Clamens, prebtre du diocèse de Bésiers, pour St Jean de la Blaquière, jusques à la visitte.

Le 16 dispence de deux annonces à Fulcrand Brousse, de Sorbs et Marguerite Lamouroux, de Canet.

Le 18 dispence de deux annonces à Anthoine Brouet et Marie Goustine.

Le 21 mandemant au Père Bonnafous de l'ordre de St Dominique pour prescher le caresme prochain à St Jean de Fos et St Guillem.

Le mesme jour permition au R. Pére Bertuel de prêcher, confesser et absoudre des cas dans ce diocèze.

Le mesme jour la, mesme permition au Père Chérubin de Saliens, capucin, gardien de Pésénas.

Le 22 dispence de deux annonces à Raymond Vallié et Magdelène Gimballe, de Clermont.

Le mesme jour dispence de deux annonces à Jean, de Salasc et Marguerite Couderque, de Clermont.

Le 24 dispense de 2 annonces à Jean Géraud et Isabeau Ponce, de la parroisse de St Pierre.

Le 25 Monseigr est party pour aller voir Monsgr de Montmorancy à Pésénas, ayant esté prié d'aller devers luy, par l'assamblée de ce diocèse, pour certaines affaires concernant le soulagement d'icelle.

Le 28 dispence de deux annonces à François Azémar, de Canet.

Juillet. — Le 3 juillet dispence de deux annonces à Estienne Falguières, de Montpeyroux.

Le mesme jour dispence de 2 annonces à Clère de Peyrottes, de Leujière[1] [2].

Le 5 Monseigr a donné l'office de Lieutenant de Baille au lieu de St André, à Estienne Bousquet, filz de Toussains, dud. lieu.

Le 7 dispence de deux annonces à Raymond Virenque et Jeanne Suffre, de la parroisse de St Fulcrand.

Le x permition au prieur de Montpeyroux de solempniser le mariage d'entre Guillaume Cournut et Catherine Moulinié, de Clermont, avec dispence de 2 annonces.

Le mesme jour Monseigr a authorisé la fraternité et confrérie des menuisiers et massons et leur a permis de faire leur exercisse dans l'Eglise des Pères Cordeliers. Le contrat a esté receu par Bessodes, quelques jours avant l'aucthorisation qui est dans le registre.

Le xi dispence de une annonce à Guillaume Benoist et Isabeau Bonnette, de Lodève.

Le mesme jour dispence de deux annonces à Figuières et Matine, de Clermont.

Le 15 dispence de 2 annonces à Anthoine Rouaut, de Clermont et Catherine Vernazobres, de Nébian.

Le 17 dispence de 2 annonces à Jacques Rougé et Marguerite Jaume, de St Estienne[3].

Le 18 permition aux consulz de Lauroux[4] de procéder à l'élection de nouveaux consuls, le jour de la Magdelaine prochaine.

Le 22 dispence de 2 annonces à damoiselle Clère de Latude.

Le mesme jour est parti d'icy le sieur Carré, chanoine de St Pol de Narbonne et sindic du Clergé de la Province, qui estoit venu vers Monseigneur pour la députation en cour pour l'affère de la Régale.

Le 25 permition à Mr Clamens, vicaire de St Jean, à recepvoir à l'église Michel Guynard et sa famille, dud. St Jean de la Blaquière.

Le 30 dispence de 2 annonces à André Goumarre et Suzanne Fincale, de Clermont.

1. Fille d'Henry de Peyrottes, sieur de Soubès, Cazilhac et autres places.
2. Lauzières, hameau, cne d'Octon. Château et baronnie.
3. Saint-Étienne-de-Gourgas. Arr., canton et à 9 kil. de Lodève.
4. Lauroux. Arr., canton et à 8 kil. de Lodève. L'évêque en était seigneur direct et prieur primitif.

Aoust. — Le 2 aoust 1627 permition au procureur du St Crucifix de Balaguier, en Espagne, de quester par tout le diocèze.

Le 6 permission au s^r Guillaumon, de St Félix, de fère travailler, mesme les jours de festes, après l'office, à une peyssière du moulin de Rabieux [1].

Le 8 Anne Caumet, fille de Jean Caumet et Jeanne Reboule, de Montpelier, a adjuré l'hérésie entre les mains de Monseigneur.

Le mesme jour dispence de 2 annonces à Jean Alaux, de Soubès, marié avec la susd. Caumet.

Le 10 Monseigneur a reçeu à la foy catholique Jeanne Lafousse, du diocèse de Nismes et dispencé des annonces Pierre Vernet, de Lodève, marié avec la susd. Lafousse.

Le xi Monseigneur a dispencé des annonces damoiselle Anne de La Treille, de Lodève.

Le 17 Monseig^r a dispencé de deux annonces Jean Salèles et Catherine Doujières, de St Guiraut.

Le mesme jour Monseigneur a authorisé la vente faite par les chapelains de la chapelle de Nostre Dame de Montuejouls, fondée dans l'Eglise de St Guillen-le-désert, d'un fief dépendant de lad. chapelle, assis au terroir de Moupelier [à] Mr Pierre de Guilleminet, greffier pour le Roy aux Estatz. L'acte de lad. aucthorisation est dans le registre.

Le 18 Monseigneur a donné attestatoire à Mr Jean Léotard, prieur de St Saturnin, comme despuis qu'Il est Evesque, led. Léotard a fait le service divin dans l'Eglise dud. St Saturnin et ses annexes, teneu le nombre de prebtres et vescu sans reproche.

Le 21 dispence de deux annonces à Jean Sarrasy, du Cayla.

Le 22 Monseig^r a sacré un calice d'estain pour l'Eglise de Salèles [2].

Le mesme jour Monseig^r a donné les 4 mineurs à Jean Barrau et Honoré Maffre, religieux de Valmagne [3].

Le mesme jour Monseigneur a permis la publication d'une indulgence donnée pour 7 ans à l'Eglise de St Jean de Fos, le jour de St Ginieis.

Le 23 Monsg^r a permis la publication d'une indulgence donnée pour 7 ans à l'Eglise Cathédralle de ceste ville.

1. Rabieux. Moulin à blé sur la Lergue, à 2 kil. de Saint-Félix de Lodez.
2. Salèlles. Hameau, c^ne et à 4 kil. du Bosc.
3. Valmagne. Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux. Très beau cloître. Commune et à 3 kil. de Villeveyrac, ancien diocèse d'Agde.

Le 24 Marthe Lapierre, fille de Jean Lapierre, sergeant, et de Marguerite Berthomme, décédés, éagée de 24 ans, a fait abjuration de l'hérésie.

Le 25 aoust jour de St Ginieix, Monseigr a officié aux premières vespres, à la Messe et secondes vespres.

Le 29 Monsieur de St Jean, fils de Monsieur de Moussoulens, parant de Monseigneur, est arrivé icy.

Le 30 permition au Père Jean Chomel, cordelier du couvent de Ginhac, de prècher, confesser et absoudre des cas réservés dans le diocèze.

Septembre. — Le 3 septbre 1627 Monseigneur a donné la tonsure à Jean de Grégoire fils du sr de Montpeyroux.

Le 4 7bre Monsgr a permis à Mr Hugues Cayron, prebtre des Ribes, de faire saisir les fruits dud. bénéfice, pour le payement de ses gaiges.

Le mesme jour permission au R. P. Bonavanture de Ste Croix, gardien des Cordeliers de ceste ville, de prescher, confesser et quester dans ce diocèze et à ses religieux de quester.

Le dimanche 5 septembre Monsgr a bénit la chapelle qu'il a fait faire dans sa maison à l'honneur de St Charles Borromée, acisté de Messieurs l'Archidiacre, Archiprebtre et autres chanoines.

Le 6 permition à Jacques Combes, procureur de Notre-Dame de Montserrat, de quester dans le diocèze cette année.

Le 12 Monseigneur a luy mesme solemnisé le mariage d'entre Marguerite de la Pause, sa niepse, et Noble Estienne de Ratte, fils de feu sr Président de Ratte, de Montpelier, dans sa chapelle. Le contrat de mariage a esté prins par Bonnafous le mesme jour.

Le 13 dispence de 2 annonces à Jean Vieules et Florette La Bassure, de Clermont.

Le 14 dispense de 2 annonces à Guille Caysso et Emilienne Vincente, de Brugnac[1].

Le mesme jour dispence à Guilhaume Bonnet, de Brinhac, et Delphine Peyrette, de Clermont.

Le 18 Monseigneur a donné les Ordres dans son Eglise cathédralle.

Le 24 Monseigneur a receu lettre de Monseigneur de Montmo-

1. Sans doute Brignac, déjà cité.

rancy pour se rendre à Tholose, avec les autres Evesques, pour prévoir à certaines affaires de La Province. Mais, estant à Bésiers, Monsgr ayant apprins que lad. assamblée estoit tenue, seroit allé visiter Monseigneur l'Archevesque d'Héraclée, coadjuteur de Narbonne, où il auroit fait rencontre de Madame de Montmorancy qu'il auroit visittée.

Le 27 Monseigneur seroit parti dud. Narbonne pour s'en retourner en sa ville de Lodève et auroit aprins en chemin que les Huguenotz rebelles au Roy se seroient saisis du chasteau de Lunas[1] et de Casilhac[2], prise qui aportera de grandes incomodités à ce diocèze.

Le 28 dispence de 2 annonces à Jean Mérimont et Annie Lacombe, de Clermont.

Le mesme jour dispence de deux annonces à Jean Virenque et Margueritte Brenasse, de Clermont.

Le 30 septembre, Monsgr est parti pour aller à Montpelier, vers Monseigneur

Octobre. — de Montmorancy, ayant esté prié de se rendre auprès de sa personne pour pourvoir à quelques affaires de la Province, où il a séjourné jusques au cinquiesme d'octobre, Montseigneur de Montmorancy luy ayant acordé cinquante soldatz pour la garde de ses deux chasteaux, le Caylar et Montbrun, sous le comandemant de Messieurs de La Pause et de Ratte.

Le 15 octobre Monseigr a donné la dispence de deux annonces à Georges Mathieu, de Clermont et Jeanne Coste, du diocèze de Bésiers.

Le 24 la mesme dispence a esté acordée à Jean Oulive, de Clermont et Delphine Aliquote.

Le mesme jour dispence de 2 annonces à Jacques Laudié, de Clermont et Nadalle Brunelle, de la parroisse de St Martin.

Le 26 dispense de 2 annonces à André Pascal, de Soumon et Marguerite Jamberte, d'Usclas[3].

Le 26 lettres de régende à Mr Guillaume Alezard, prebtre du diocèze de Rodès, pour St André.

1. Lunas. Chef-lieu de canton, arr. et à 15 kil. de Lodève. Le château de Lunas appartenait au seigneur de Faugères.

2. Cazilhac. Château appartenant à Henry de Peyrottes, sieur de Soubès, situé au hameau de Cazilhac-Baillevent, sur l'Orb, à 3 kil. O. de Lunas et à 1.500 m. N. de Saint-Martin d'Orb.

3. Usclas. Arr., cant. et à 9 kil. de Lodève.

Novembre. — Le 6e jour de novembre Jean Nayrac, de Clermont, et Louise Carbonelle, de Liausson, ont esté dispencés de 2 annonces.

Le 7 dispence de 2 annonces à Raymond Maure, de la Vacarie[1] et Marie Aumelassi, de Lodève.

Le 7 Anthoinette Argouyne a été dispencée d'une annonce, mariée avec Charles Combes, d'Azilhe[2] au diocèze de Narbonne.

Le 9 Lettres de régende à Mr Jean Chassang, prebtre du diocèse de St Flour, pour St Saturnin.

Le 16 Monseigneur a sacré un calisse d'estain pour St Saturnin.

Le 17 dispence de deux annonces à Delphine Salasco, de Lodève, mariée à Jean Deymier, de Caunes, diocèse de Narbonne[3].

Le 18 Jean Doumergue, cordonnier du Caylar, et Louise Vaissière, de Lodève, ont esté dispencés de 2 annonces.

Le 19 Isabeau Canette, fille de Jean Canet, du lieu de La Coste, huguenotz, a esté receue en l'Eglise, confessée et confirmée par Monsgr dans la chapelle de l'Evesché; présans : Me de La Pause et Mad. de Marchevet, sa marrine, et du prebstre de La Coste.

Le 22 lettres de Régende à Sanson Cortié, du diocèze de Tarbes, pour St Saturnin.

Le mesme jour permition à Claude Martin, du diocèze de Nismes, de dire Messe dans tout le diocèze.

Le 20 Monsgr a sacré deux calices d'argeant pour l'abbaye St Sauveur de Lodève.

Le 27 dispence de deux annonces au Sr Jean Laurans, de Clermont, et Marie de Gardès, de Pésénas.

Le 28 dispence de 2 annonces et du temps de l'advant à Anthoine Laurans et Jeanne Dupine, de St Saturnin.

Décembre. — Le 2 décembre Jeanne Bourbouyas, fille de Fulcrand, de ceste ville, a fait abjuration de l'hérésie entre les mains de Monseigneur et c'est mariée avec Pierre Feson de la parroisse de St Pierre.

Le 6 Monsgr a donné ordonnence qui oblige tous les prebtres des environs de Clermont de se rendre aud. Clermont, tous les mercredis des advans et du caresme, pour ouyr les leçons des cas de conscience du Père Robert de La Saye, Jésuite, qui y presche.

1. La Vacquerie. Arr., cant. et à 18 kil. de Lodève.
2. Azilhe. Chef-lieu de cant., arr. et à 33 kil. de Carcassonne (Aude).
3. Caunes, chef-lieu de cant., arr. de Carcassonne (Aude).

Le 12 dispence de deux annonces à Pierre Arrasat et Jeanne Brune, de Lauroux.

Le 13 permission pour fère la queste dans le diocèze, aux Cordeliers de ceste ville.

Le 15 attestation de vie et mœurs à Mr Jacques Duran, prebtre de ce diocèze. Le 18 Monseigr a donné les Ordres dans sa chapelle de l'Evesché.

Le mesme jour il a sacré un calice d'argeant de l'abbaye de Valmagne.

Le 25, jour et feste de Nouel, Monseigneur a officié aux premières vespres, à la grand-Messe et aux secondes vespres, ayant donné la Messe de Minuit à Mr Brun, chanoine, qui a chanté sa première messe.

1628. Janvier. — Le 1er Monseigneur a bénist une chasuble et devant d'autel de damas, pour la chapelle du Roujère, qui a esté achepté du légat faict par le cappne Henry.

Le 4 permition aux Carmes de cette ville de quester dans le diocèze.

Le 9 permition aux consulz des Ribes de faire de nouveaux Consulz.

Le 9 lettres de Régende à Mr Guillaume Navarre, prebtre, pour St Félix de Lhéras[1].

Le 15 dispence de 2 annonces à Jean Fabre, de la parroisse de St Pierre de Loudève, et Isabeau Hugonenque, de la paroisse de St Fulcrand.

Le 22 lettres de régende à Mr Barthelemy Birouste pour St Estienne.

Le 23 Monseigneur m'a fait la colation d'une place du rang, dans l'Eglise de Clermont, vacante en la mort de Mr Bousquet, prebtre.

Febvrier. — Le 1er dispence de 2 annonces à Jacques Léotard et Jeanne Bertrande, de St André.

Le 15 attestatoire comme Jean Archimbaud est prieur de Clermont.

Le mesme jour permition au Père Vincent Autram, relformé de Clermont, de prêcher le caresme à St Jean de Fos.

1. Saint-Félix de L'héras, de Laraze ou d'Alajou. Arr. de Lodève, cant. et à 4 kil. du Caylar.

Le mesme jour dispence de 2 annonces à Jacques Cure et Anne Prèche, de Lodève.

Le 19 dispence de deux annonces à Jean Astruc et Catherine Delrive, de Clermont.

Le 21 dispence de 2 annonces à Claude André et Catherine Rousselle, de Clermont.

Le 22 dispence de 2 annonces à Estienne Cadilhac, de St Pierre de La Fage et Jeanne de Peyrottes.

Le mesme jour dispence de 2 annonces à Jean de Madriver, sieur d'Aubaygue [1] et damoiselle Jeanne de Julhen, de Lodève.

Le 22 permition au Père François Textoris, conventuel, de régir la cure du Puers jusques au synode.

Le 24 dispence de 2 annonces à François Nougarède et Marguerite Delertes, de Pegayroles.

Le 26 dispence de 2 annonces à Alexandre Gebelin et Isabeau Andrèque, de Clermont.

Le mesme jour prorogation des lettres de Régende à Mr Jean Lions, prebtre du diocèze de Rodès, pour St Pierre.

Le mesme jour dispence de 2 annonces à Estienne Benoist et Francoise Pertrache, de Lodève.

Le mesme jour permission à Favas, de manger de viande en caresme.

Le mesme jour Monseigneur a acordé le prieur de Gramont [2] avec le vicaire de Salèles ; instrument reçeu par Bessodes.

Le 28 les Sieurs Babot et Belechère on fait demission de la dignité d'archiprebtre entre les mains de Monseigneur.

Le mesme jour Monsgr a mis d'acort Mad. du Bosc avec le vicaire de Salèles ; instrument receu par Bessodes.

Le 29, Pons, Fermy et Phélip Barrals et Jacquette Satgère ont fait abjuration de l'hérésie entre les mains de Monsieur de Guilleminet, archidiacre.

Le dernier Monseigneur est party pour aller aux Estatz généraulx de Languedoc convoqués en la ville de Tholose. L'ouverture desquels fut faite par Monsgr le Prince.

1. Aubaygue, hameau, cne et à 1 kil. S. de Saint-Étienne de Gourgas. Ancienne paroisse supprimée en 1832.

2. Saint-Michel de Grandmont. Prieuré conventuel de l'ordre de Grandmont, supprimé en 1772. Cne et à 7 kil. S.-O. de Saint-Privat.

François de Reinard était prieur en 1626. Cf. A. Vitalis, *Le Prieuré Saint-Michel de Grandmont*, 1900.

Avril. — Le 8 apvril, Monseigneur, estant en la ville de Tholose, a donné les ordres sacrés dans la chapelle de l'archevesché, ayant esté prié de ce faire par le vicaire général.

Le 27 Monseigneur partit de Tholose pour aller à la Rochelle, ayant esté depputé des Estatz, avec Mr le Comte de Vieule, les consulz d'Alby et Lavaur et le sieur de Lamamie, scindic, pour aller supplier sa Majesté qui estoit pour lors au siège devant La Rochelle, de vouloir retracter la crue de 3l 5s sur chaque minot de sel et pour quelques autres affaires consernant le soulagement de la Province de Languedoc.

May. — Le 8 Monseigneur arriva, avec les autres depputés susnommés, à La Rochelle et leur fut ballé logis à un vilage nommé Lajarrie.

Le 15 Monseigneur, présans les autres depputés, parla au Roy sur le subjet de leur députation et quelques jours après, Sa Majesté fit répondre assez favorablement au cayer desd. députés.

Le 11 les Anglois se présantairent pour la seconde fois devant La Rochelle et en furent chassés 8 jours après.

Le 27 Monseigneur partit de La Rochelle pour s'en retourner à Tholose, où il arriva le mardy au soir sixièsme jung.

Juin. — Le 22 Monseigr partit de Tholose deux jours avant la conclusion des Estatz et visitta en s'en retournant, Messieurs les Evesques de Rieux, de Pamiés et de Mirepoix en leurs Eveschés et arriva en la ville de Lodève le dernier de jung.

Juillet. — Le premier juilliet, dispence des annonces à Jean Moumé, de St Estienne en Forêtz (Forez), diocèze de Lion, et Isabeau Boyère, de la parroisse de St Pierre de Lodève.

Le 2 permition au procureur du St Crucifix de Balaguier, de quester dans le diocèse.

Le 4 Monseigneur a taxé 11 livres au vicaire de St Barthelemy de St Guillen, à prendre sur les fruitz du prieuré : Bary, Jean vicaire.

Le mesme jour dispence des annonces à Paul Gautier, de St Paul en Dauphiné[1], habitant dans ce diocèze depuis 10 ou 12 ans et Hélaine Arnouse, de la parroisse de St Pierre de ceste Ville.

Le 6 Monsgr a déclaré par acte receu par Bessodes, à Mr le duc

1. Saint-Paul-Trois-Châteaux. Chef-lieu de canton, arr. et à 26 kil. de Montélimar (Drôme). Ancien évêché.

de Ventadour, qu'il ne prétent rien sur les fruitz de l'évesché, avant le 15 janvier 1624.

Le 7 dispence à Pierre Martel, de la parroisse de St Fulcrand de ceste ville et Suzanne Fontanière, de Pézénas.

Le 14 lettres de non résidence à Pierre Chaliès, vicaire de Parlatges et permition d'aller servir l'Eglise de St Saturnin jusques au synode et mis à Parlatges Mr Pierre Treilles.

Le 21 permition aux habitans de Lauroux de faire de nouveaux consulz.

Le 23 permition au vicaire de St Jean de La Blaquière de recepvoir à l'Eglise quelques habitans dud. lieu.

Le 24 lettres de régende pour Arboras[1] à Pierre Castel, du diocèse de Rodès.

Le 28 dispence de 2 annonces à Gabriel Revoist, de Soumon et Francoise Goudène, de St Privat[2].

Aoust. — Le premier aoust lettres de Régende pour St Félix de L'héras, à Anthoine Puech, du diocèse de Rodès.

Le 3 lettres de Régende en permition de prêcher à François, curé du diocèse de Rodès, pour le Caylar.

Le 11, dispence des annonces à Jean Jaurroux et Delphine Liquière, de Clermont.

Le mesme jour, ordonnance aux habitans de St André, de despaistre le bestial à corne dans le terroir dud. lieu.

Le 21 permition de publier les indulgences concédées à l'Eglise de St Jean de Fos, par tout le diocèse le jour de St Louis, feste de St Giniëis.

Septembre. — Le 7 septembre dispence de 2 annonces à Jean Luchayre, de Clermont et Bonne, d'Aubaigne et permition à Mr Vilaris de les espouser.

Le 8 lettres de geolier et garde des prisons à Jacques Alméras, sergeant.

Le 9 dispence de 2 annonces à Jean Palot et Catherine Andrande, de Clermont.

Le 22 permition au R. P. Marasel, récolet du couvent de Clermont, de recevoir à l'Eglise Gloriande de Gauffre.

Le mesme jour la susd. Gauffre a été dispencée des annonces, s'estant mariée avec Mr Daniel d'Aiguesvives, de Bésiers.

1. Arboras. Arr. de Lodève, canton et à 12 kil. de Gignac.
2. Saint-Privat-des-Salces. Arr., canton et à 19 kil. de Lodève.

Le mesme jour dispence des annonces à Jacques Delpon et Cecile Aragonne, de Clermont.

Le 23 Monseigneur a donné les Ordres dans son Eglise Cathédralle.

Le 28 dispence de 2 annonces à Jacques de Cambour, de la paroisse de Bunréquan en Boulonnois et à Caserine... de St Jean de Fos.

Le dernier dispence de 2 annonces à Pierre Roubert, de Clermont, marié avec Jeanne Caumine, du Clapié[1] diocèse de Vabre.

Octobre. — Le 16 octobre permition à Mr Jean Clemans vicaire de St Jean de La Blaquière, de recepvoir à l'église Michel Guiraud et Isabeau Crosilhaque, dud. lieu.

Le 17 dispence des annonces à Jeanne Malibrande, de Clermont, mariée avec Jean Bernard, de Nisas[2], diocèse de Bésiers.

Le mesme jour lettres de régende à Mr Guille Canny, prebtre, pour l'Eglise du Puers.

Le 20 dispence de 2 annonces à Anthoinette Léguine, du Caylar mariée avec Jean Seury, du diocèse de Vabre.

Le 21 il a fait un si grand ravaige d'eaux que la rivière a tellement débordé qu'elle en a emporté une partie des faubourgz de Montbrun. En a esté dommaige aux habitans de Lodève, de plus de cinquante mil escus.

Le 25, dispence de 2 annonces à Marc Brun, de Gourgas[3] et Estienne Berthomme, de Clermont.

Le 28 dispence à Pierre Brun et Marie Maromie, du Puech.

Novembre. — Le 5 dispense à François Roubertan et Alaissette Cassagne, de Brignac.

Le 7 lettres de Régende pour St André à Sanson Courtié, du diocèse de Tarbes.

Le mesme jour dispense des annonces à damoiselle Souveraine de Latude, mariée avec Me Anthoine Lauriol, recepveur des finances en Languedoc.

Le mesme jour le sieur Darie a esté reçeu à l'Eglise Romaine.

Le 8, dispense des annonces à Jean Debrieu et Jeanne Portes, de Clermont.

1. Le Clapier. Canton de Cornus, arr. de Saint-Affrique (Aveyron).

2. Nizas. Arr. de Béziers, canton et à 11 kil. de Montagnac. — Ancien diocèse de Béziers.

3. Gourgas, hameau, 1.200 m. N. de Saint-Étienne.

Le 10, lettres « de vita et moribus » à Mr Guillaume Alezard, prebtre de Rodès.

Le 17, dispense des annonces à Jean Thérond, de Brignac.

Le 18, le Jubilé a esté mandé à la Montagne pour le gagner le 26.

Le 20 le mesme Jubilé a esté mandé à Canet, Nébian, Brignac et Foscais.

Le mesme jour permition au R. père Roubert de La Haye, de prêcher, confesser et absoudre des cas réservés.

Le 21 dispense des annonces à Pierre Soulier et Jeanne Renaude, de Lodève.

Le 25 dispense des annonces à Jacques Cabassut et Toinette Dousières, de Ceyras.

Le vingt neufviesme Monseigneur à donné ordonnance pour faire désenterrer le corps du Baron de Gange, huguenot, qu'on avoit enterré d'authorité dans l'Eglise de St Maurice[1]. Laquelle ordonnance a esté exécutée par Mr Bernard Gros, prieur de Navacelle[2] auquel a esté donné pouvoir de réconcilier l'Église du cimitière.

Décembre. — Le 2 permition à M. le Baron de Montpeyroux de faire dire la Messe dans son chasteau durant le temps de peste.

Le 6 Madamoiselle Darre a abjuré l'hérésie en mains d'un père Jacobin de Clermont.

Le 23 Claude Gui et Isabeau Guine ont abjuré l'hérésie en mains de Monseigneur.

Le XXVIII dispenses des annonces à Pierre Lapierre et Cécile Cavalière, de Montpeyroux.

1629. — **Janvier.** — Le 13 janvier Bousquet et Jeanne Estelle, de St André, ont été dispensés des annonces.

Le 14 permission au R. P. Crucel, cordelier, de prêcher et recepvoir les hérétiques dans le diocèse.

Le mesme jour Monseigneur est tombé malade d'une grande et longue maladie qui lui a duré sept ou huit mois.

1. Saint-Maurice. Arr. de Lodève, canton et à 23 kil. du Caylar. L'évêque en était prieur primitif.

2. Navacelle. A 7 kil. N. de Saint-Maurice. Paroisse érigée en 1286, supprimée en 1801.

Le 15 permition au prieur de Pegayroles d'absoudre de l'hérésie damoiselle Jeanne de St Estienne, de Ganges[1].

Le 18 dispence des annonces à noble Jean de Latude et la susdite de St Estienne.

Le 21 dispense des annonces à Jean Goubry et Isabeau Dounette, de Clermont.

Le 22 dispense des annonces à Isac Durant et Françoise Cambonne, de Montpeyroux.

Le 24 Guillaume Dousières et Madeleine de St Bausile ont esté dispensés des annonces.

Février. — Le 9 Thomas Rey et Jeanne Delmas, de Clermont ont esté dispensés des annonces.

Le 13 Barthelemy Cabanon et Anne Balane ont été dispensés des annonces.

Le 25 dispense des annonces à Estienne Carles et Anne Joulière.

Le 26 Jean Vallibouse et Marguerite Audrande ont esté dispensés des annonces.

Le 26 permition au R. P. Ange Spenel, carme, de prêcher à St Jean de Fos, le caresme.

Le mesme jour Jean Carrière et Catherine Pascale ont esté dispensés des annonces.

Le 29 Guillaume Boyer et Anthoinette Escudière de Clermont, ont esté dispensés des annonces.

Le mesme jour Pierre Pradier et Jeanne Rouquette, de Clermont, ont esté dispensés des annonces.

Le 27 Raymond Seures et Marie Berthomme, de Lodève ont esté dispensés des annonces.

Mars. — Le 7 lettres de Régende à Mr Pierre Castel, pour St Saturnin.

Le mesme jour lettres de Régende à Guille Alésard, du diocèse de Roudès, pour St André.

Le 8 lettres « de vita et moribus » à Sanson Courtié, prebtre de Tarbes.

Le 13 Lettres pour prêcher et confesser dans le diocèse, au Père Ange Spenel, carme.

Le mesme jour lettres pour prêcher et confesser à Mr Jacques Ricome, prebtre du diocèse de Montpelier.

1. Ganges. Chef-lieu de cant., arr. et à 46 kil. de Montpellier, sur l'Hérault.

Avril. — Le s^{r} Paul Caussanel, de Graissesac[1] a abjuré l'hérésie ez mains de Mr de Guilheminet, archidiacre et vicaire général.

Le 14 Noble Jean Jaques de Mounes, S^{r} de St Privat, a abjuré l'hérésie ez mains dudit sieur Vicaire général.

Le 21 Jean Laval et Marquise Mestre, de Clermont, ont esté dispensés des annonces.

May. — Le 2 lettres de Régende à Jean Carsenac, prebtre du diocèze de Rodez, pour les Ribes.

Le 5 dispense des annonces à Mr Marcelin Boisson, prebtre, pour St Saturnin.

Le XI lettres pour prêcher et confesser au Père Hugon, gardien des Cordeliers de Ginhac.

Le 13 Isabeau Dumaistre, de Clermont a été dispensée des annonces.

Le mesme jour Isac Fornier et Gratié Couquèse ont esté dispensés des annonces.

Le 17 Anthoine Bech et Alaissette Fabrègues, ont été dispensés des annonces.

Le 19 Estienne Sauvagnac et Catherine Vilanève ont esté dispensés des annonces.

Le 26 Jean Raynal et Marie Brune, ont esté dispensés des annonces.

Juin. — Le premier lettres de Régende à Mr Anthoine Lèques pour Lagarrigue.

Le mesme jour. lettres à fr. Louis Riveyron, hermite, de résider dans l'hermitage de St Guillen et d'y confesser.

Le 2 permition au f. Jacques Bayle, hermitte, de résider à Nostre-Dame du Peyron de Clermont sur la réquisition des consulz dud. Clermont.

Le 7 Arnaud Cabassut et Catherine Belle, ont esté dispensés des annonces.

Le 16 Jean Fabre et Marthe Lapierre ont esté dispensés des annonces.

Le 17 Jean Crouset et Catherine Fraisse ont esté dispensés des annonces.

Le mesme jour lettres de non résidence à Monsieur Jean Chaliés, vicaire de Parlatges.

1. Graissessac. Arr. de Béziers, cant. et à 14 kil. de Bédarieux. — Ancien diocèse de Béziers.

Le 19 permition à ff. Jacques Bayle et Jean Satger, hermittes, de demeurer à N. D. du Peyron de Clermont.

Le 23, Anthoine .... et Jeanne Martine ont esté dispensés des annonces.

Juillet. — Le 1er, lettres de Régende pour Fouscais à Mr Etienne Liquier.

Le 4 la Confrérie de St Eloi, de Clermont, a esté authorisée par Monseigneur.

Le mesme jour, permition de prêcher, confesser et quester dans le diocèse au P. Jean Cannac, conventuel.

Le 6 Monseigneur a donné l'office de procureur jurisdictionnel du Cayla à Pierre Doumergue.

Le 7 Anthoine Baumes et Isabeau Ugonenque, de Clermont, ont esté dispensés des annonces.

Le 10 Estienne Gaubert et Magdalaine Amourouse ont esté dispensés des annonces.

Le 14 permition aux Trinitaires de Montpelier de prêcher dans le diocèse.

Le 27, lettres « de vita et moribus » et permition d'aller à Rome et à Noste Dame de Lorette, à Michel André, de St Jean de Fos.

Aoust. — Le premier Monseigr a donné l'office de Balle des Ribes à Jean Lacquas, des Ribes.

Le 5 Vezian Geli et Grassi Gautarelle, de Clermont, ont esté dispensés des annonces.

Le mesme jour, le sieur Pierre Lapierre a abjuré l'hérésie ez mains de Monseigneur.

Le 7 François de Genestous et Marie de Martin ont esté dispensés des annonces; Laquelle de Martin avoit auparavant abjuré l'hérésie ez mains du vicaire de St Maurice.

Le 12 Jean Pradier et Marguerite Gélie ont esté dispensés des annonces.

Le 14 Pierre Audray et Isabeau Dounette ont esté dispensés des annonces.

Le 26 Anthoine Fabrègues et Marie Pradelle ont esté dispensés des annonces.

Septembre. — Le 8 Jean Roudigon et Isabeau Fabre ont esté dispensés des annonces.

Le 18 Jean Rey de Liausson a esté dispencé des annonces.

Le 28 Jacq. Peyret et Clère de Gras ont esté dispencés des annonces.

Octobre. — Le 13 Marguerit Grimal et Antoinette Salmagnagne ont esté dispencés des annonces.

Le 14 Jean Aubert et Jeanne Vernisse ont esté dispensés des annonces.

Le 29, lettres pour prêcher, confesser et quester par tout le diocèse au P. Firmin Russo, gardien des conventuels de Lodève,

Novembre. — Le 7 Estienne Arnaud et Delphine Gaubert ont esté dispensés des annonces.

Le 17 Jean Bésardier et Marguerite Vézians ont esté dispensés des annonces.

Le 26 Mr Jean Gibert, advocat et Françoise de Fabrègues ont esté dispensés des annonces.

Décembre. — Le XI décembre Monseigneur partit pour aller à Paris pour les affaires de son diocèse, auquel voyage il a demuré jusques au XXI juin de l'année présante 1630.

1630. — **Jullet**. — La peste fut descouverte à Lodève en la maison de Campeste[1], qui n'eust point de suitte, Dieu merci, n'en estant mortz que deux ou trois dans la ville et 7 ou huit au dehors.

Le 3 Estienne Galsi et Alaissette Virenque ont esté dispencés des annonces.

Le mesme jour Jean Agnel et Jeanne Oulieu ont esté dispensés des annonces.

Le 12 Bernard Bourguy et Thonette Fromentine ont esté dispensés des annonces.

Le 20 Amans Dardé et Astruque Jaurionde ont esté dispensés des annonces.

Le XXIIII Laurans Arnous et Michelle Foulquière ont esté dispensés des annonces.

Le 25 j'ay solemnisé par commandemant de Monseigr le mariage d'entre Jean Reynes et Cécile Coste, de Montpeyroux.

Le mesme jour Pierre Arnaud et Jeanne Meselle, d'Hoton, ont esté dispensés des annonces.

Aoust. — Le 26 Augustin Roques, de Maruejouls, a abjuré l'hérésie.

Le XXVII Noble Charles d'Albignac, sieur D'Arre et damoiselle

1. Campestre, hameau et château, cne et à 2 kil., de Lodève, sur la route de Bédarieux.

Françoise d'Arnal, dame de St Michel, ont esté dispensés des annonces.

Le mesme jour Jacques Espinassière et Catherine Léotarde ont esté dispensés des annonces.

En ce mois Monseigr a donné l'office de Balle de St André à Mr Coste, notaire.

Septembre. — Jean Maturin Plumantier, me chirurgien de Clermont et Jeanne Bosque ont esté dispensés des annonces.

Le 20 Noble Jean de Cadron et damoiselle Louise de St Julhan ont esté dispensés des annonces.

Le 21 Arnaud André et Marquise Combes ont esté dispensés du parantaige au 4e degré.

Le mesme jour Monseigr a donné les ordres.

Le mesme jour, Pierre Mejean et Jacquette Poujole ont esté dispensés des annonces.

Le mesme jour Meric Albigès et Jeanne Galathé ont esté dispensés des annonces.

Octobre. — Le 4 d'octobre ordonnance donnée sur la requeste présantée par Magdelaine Juliane, vefve de Mr Jacques Portal, notaire de Caux, portant permition de faire bastir et construire aud. Caux une chapelle à l'honneur de Nostre-Dame de Bethléhem.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave. **Poésies de Uc de Saint-Circ,** publiées avec une introduction, une traduction et des notes. Toulouse, Édouard Privat, 1913; in-8° de xl-227 pages (*Bibliothèque méridionale*), 1re série, t. XV).

A défaut d'un compte rendu de cette publication, où elle eût été examinée sous ses différents aspects[1], je me fais un plaisir de présenter à nos lecteurs quelques notes sur la constitution du texte, le commentaire et la traduction, qui m'ont été envoyées, avec autorisation de les publier, par mon collègue et ami Emil Levy. J'y joins quelques additions à l'erratum et interprétations nouvelles, qui seront placées entre crochets.

I, 11 : effacer la virgule; de même 32. [21 : au lieu de *aital*, lire *aitals*.] — 24 : dans aucun autre texte *mesprendre* ne signifie « blâmer »; le sens, déjà attesté, de « maltraiter » (voy. *Suppl.* : *Wœrt.*, *s. v.* 3) conviendrait ici. — 31 : le sujet de *vol* est *Amors*. — 41-2 : *Que* ne dépend pas de *aital*, mais explique la proposition précédente : « C'est en vertu d'un semblable pacte que je suis vôtre, car... »; il y a un exemple de *empres* se rapportant à *coven*, *S. W.* II, 401, 2e ex.). — 43 : je lis tout autrement (voy. *S. W.* VII, 153, à *refranher*, 3). Je ne trouve rien, il est vrai, dans le discours de Fenice (*Cligès*, 4410-4574), qui explique clairement cette allusion. — 59 : *poignar* signifie ici « tarder »; cf. *S. W.* VI, 452 (*ponhar*, 2).

III, 2 : *pechat* signifie plutôt « dommage » que « souffrance » (*S. W. s. v.* 1). — 5 : lire *e·l cors* (avec *IK*) *e·l huoil;* ces deux

1. Je me permets de renvoyer à celui qu'a publié notre collaborateur M. G. Bertoni (*Romania*, XLII, p. 109 sq).

substantifs sont sujets de *moron* sous-entendu; cf. IV, 4. — 13 : *marrir*, plutôt « s'affliger » que « être égaré ». — 16 : corr. *tot(z) fait(z) que joi[s]*; c'est, au reste, ce texte qui est traduit. — [33 : la lacune est marquée, dans *I*, par un peu de blanc; peut-être faut-il suppléer *faitz* plutôt que *pretz*.]

IV, 3 : lire, avec *CR*, *pels huels;* cf. la traduction. — 7 : *pessamen*, « souci », non « pensée ». — [9 : *me·n* au lieu de *men;* virgule, au lieu de point, à la fin de vers]. — 12 : *no·n* au lieu de *non*. [Plusieurs fautes d'impression dans les variantes de la str. V : l. 4, au lieu de *par*, l. *per;* avant-dernière l., rétablir les chiffres 33 avant *q'ieu*, 34 avant *conuc; C* finit au v. 33 inclus. — Texte, v. 38 *que*, faute d'imp. pour *quec*.]

V, 3 : *azauta*, non « affable », mais « agréable »; synonyme de *plazen*. — 24 : au lieu de *qe·ls*, l. *qe·l* [faute d'imp.]. — 45 : au lieu de *gens*, l. *gen* [id.]. — 49 : *amerman* est transitif et *an* a pour sujet *la bella* (v. 4). — [La note sur le v. 37 est mal rédigée : j'ai voulu dire que l'omission de la préposition avait pour pendant celle du pronom dans des locutions comme *en loc*.]

[VI, 35-6 : on obtient un sens très satisfaisant en prenant *man* dans l'acception de *manus;* les exemples du masculin ne sont pas rares; voy. Stimming, *Born*[1], p. 254, note à XII, 33; cf. *Flamenca*, 2e éd., v. 3056, 5723. Sens : « Celle qui ne retient pas mes mains, il ne semble pas qu'elle doive tendre vers moi les siennes ». Le premier de ces vers contient une allusion à la prestation de serment féodal, comme ceux-ci, de G. de Balaruc : *Non laissarai no·us mi renda — E mas mans no vos estenda* (*M. Ged.*, 698, 7). *Tendre las mans*, « tendre les mains » (pour porter secours), comme dans ces vers (d'attribution douteuse) : *Si·m puesc a sos pes gitar, — Ja no m'en volrai levar — Tro·m denh sas belas mans tendre* (P. O. p. 396); Uc a imité, dans la pièce XX, les deux premiers couplets de la chanson à laquelle ces vers appartiennent. — 33, var. : C'est le vers tout entier qui manque dans *C R;* v. 35, au lieu de *truef*, l. *truep*.] — 44 : *onrada*, non « honorée », mais « noble, superbe »; cf. *S. W. onrar*, 8.

VII, 16 : au lieu de *porria*, l. *poiria*. — 24 : la traduction et la remarque ne sont pas d'accord; c'est la première qui est exacte. — [35 *autra*, faute d'imp.; les mss. présentant la leçon *joi* ont correctement *autre; ja autra n. d.* dans *GO*.]

VIII [Fautes d'imp. aux v. 20 (point à la fin), 56 (*en* pour *eu*).]

— 14, rem. : cf. *S. W. lai* 10 et *loc* 8. — 28, trad. : « ne... que » n'est pas dans le texte. — 30 : au lieu de *e·l*, l. *el*. — 38 : au lieu de *car'*, l. *car*.

IX, 4 : effacer la virgule. — 17 et 19 : *lor* peut être pronom personnel dans le premier de ces vers, mais dans le second il ne peut être que possessif, car autrement il faudrait un verbe; *nescis baratz* rappelle le *leugiers talens* du v. 12 et doit s'entendre par « folle conduite »; pour ce sens de *barat*, voy. *Briefe v. Ramb. v. Vaq.* III, 14; Schultz-Gora traduit par « Streich », Crescini (*Lettere di R. d. V.*, I, 14) par « impresa »; cf. *Studj di fil. rom.*, IX, 170 : « modo di fare ».

X, 30, rem. : il n'y a pas de faute contre la déclinaison; il faut construire *ai conogut*, comme on l'a fait dans la traduction. — 31 : Sur *levar pretz* la note et la traduction ne sont pas d'accord; c'est celle-ci qui est juste; le sens est bien « élever la considération ».

XI, 27 : corr. *que·l jois* ou lire, avec *CR*, *fesson* au lieu de *fezes*; sens : « je n'ai jamais pu avoir une grande joie qu'elle n'ait fait cesser (*remaner*) [et changée] en douleur ». — 41 : *entensio* = « espoir »; cf. *S. W. entention*, 8.

XII, 11 : l. *no·m*; cf. VI, 11. — 29 : virgule après *jornals; en fol*, « inutilement, sans profit », non « follement ». — 31 : *no·n*. — [41 : « marque ignominieuse » pour *menda* est peu exact; il s'agit de la flétrissure de la vieillesse.]

XIII, 31 : *aucire* n'est pas ici proprement « tuer », mais « faire souffrir, maltraiter »; cf. Chabaneau, *Revue d. l. r.* XXXII, 213. [*Ibid.*, *anc*, faute d'imp. pour *ans*.]

XIV, 16 : *q'er*, non *qer*. — 19 : virgule après *so*.

XV, 19 et 28 : *blandir* non « louer », mais « courtiser ».

XVI, 5 : *qi·ll*, non *q·ill*.

XVII, 7 : *pres* n'est pas pour *repres*; mettre une virgule après *fezes* et entendre : « le fait de louer... doit être considéré comme une faute ».

[XVIII, 14 : point à la fin du vers.]

[XIX, 6, rem. : *cobrar* a ici son sens ordinaire de « acquérir »; cet emploi s'explique par l'antithèse avec le *pert* du vers précédent. — 26 : *paguda* a été confondu, par distraction, avec *pagada*.] — 40, rem. : ce sens de *putan* n'est pas attesté; le sens ordinaire, attribué au mot dans la traduction, est satisfaisant.

XX [Comme l'a indiqué M. Kolsen (*Archiv*, CXXIX, 468) la même forme a été employée dans deux chansons, dont l'une a certainement été connue de notre auteur : voy. plus haut, rem. sur VI, 35-6. — 3 : l. *no·n*. — 12 : l. *premierament*. — 14 : *razo* comme nominatif est peu acceptable; c'est la leçon de *T* qu'il fallait préférer.] — 22 : l. *qu'el*. — 25 : l. ou *Ab tal ni vol g*. ou (24) *C'om non deu moure t*. — *Ab tal ni deu*. — [37 : lire, avec *T*, *barons pendre*. — 45 : au lieu de *d'aitals faitz*, proposé aux notes, on pourrait corriger aussi *d'aital fals*. — 46-7 : corr. *sazo*, *vengiazo*.] — 50 : corr. *c'il* en *c'el*, *gratz* en *grat*.

XXI, 12 : sur *sez*, voy. *S. W.* à *se*. — 14 : sur *ranza*, « flétrie », *ibid.*, *rance*.

XXII, 17 : autre explication proposée *S. W.* à *dic*. — [29 : une évidente distraction a fait traduire *savai* par « bon »].

XXIII, 6 : *esti* est aussi dans Folquet de Lunel, *Rom. de mund. vida*, 422. — 8 : corr. *las* en *los* (faute d'imp.).

XXIV, 5, rem. : je ne crois pas que *a* puisse être pour *ab;* dans M. G. 557, 6 *a* est pour *ad*. [12 : corr. *la* en *las* (faute d'imp.). — 15 : corr. *car* en *c'ar*. — 21 : le vers est trop court; la correction qui me parait s'imposer est : *perdut* [*l'an*] *lai*]. — 24 : *perc* comme forme de 3e pers. est très douteux. — 31 : corr. *me trai* en *metrai*.

[XXVI, 8 : grazit.] Corr. *grazitz*.

[XXVII, 9 : au-lieu de *laiz*, l. *laig*] (faute d'imp.).

[XXVIII, 2 : *broncs*; corr. *brancs;* cf. la traduction.]

XXIX, 4 : d'après l'éd. des *Studj*, le ms. porte *maniavaz*.

[XXXIV. Cette pièce est dans *N*, non dans *D*, comme le fait remarquer M. Bertoni.]

XXXV, 42 : corr. *sol* en *se·l;* devant *roncin*, déterminé par *qe·m det*, l'article ne peut être omis.

XL, 3, rem. : on a déjà dans Guillaume IX (Appel, *Chrest.* 12, 14) *azori*. [26 : la forme étrange *desset* n'est pas expliquée : peut être pour *decsetz*, *deguessetz*, comme *acsetz* pour *aguessetz*.]

XLIII, 44 : *se galiar*, « être trompé », comme plus bas (47) *esser trahitz*. — 48 : corr. *o·s* en *o·us*. — 51 : *ditz* est à la 3e personne : « tout ce qu'elle vous dit est du mépris », c. a. d. inspiré par le mépris.] 54 : *autre;* corr. *autra* (faute d'imp.). — 74 : corr. *com* en *c'om*.] »

E. Levy et A. Jeanroy.

Félix Arnaudin. **Chants populaires de la Grande-Lande et des régions voisines.** Musique, texte patois et traduction française. Tome I. Paris, Champion; Bordeaux, Féret; Labouheyre, P. Lambert; 1912. Un vol. in-8° de LXXXVI-523 pages, orné de cinq phototypies.

Il n'est personne au monde qui soit, plus que M. Arnaudin, passionnément attaché à son coin de terre natale. Il n'est personne non plus qui connaisse aussi bien les usages anciens, les traditions, les coutumes de la Grande-Lande. Après nous avoir donné, il y aura bientôt trente ans, ses excellents *Contes populaires de la Grande-Lande*, voici qu'il publie aujourd'hui le premier tome d'une série de trois volumes consacrés aux *Chants populaires* de la même région. L'ouvrage complet, dont les dimensions seront considérables, se divisera en sept parties principales : les chants du premier âge (berceuses, amusettes), — les chansons de danse (rondes enfantines, chansons « de neuf », chansons énumératives, chansons facétieuses et burlesques, chansons satiriques, chansons d'amour, chansons anecdotiques et légendaires), — les chants divers (dont les sujets et la physionomie générale rappellent les chants de la section précédente, mais qui s'en distinguent au point de vue mélodique en ce qu'ils ne peuvent servir à la danse). — les chants de moissonneurs, — les complaintes, — les cantiques et légendes pieuses, — les chants nuptiaux.

Dans ce premier volume ne figurent que les chants du premier âge et une partie des chansons de danse. Celles-ci doivent former la section de beaucoup la plus importante. Les complaintes au contraire, sont rares : l'auteur n'en annonce que trois. Personne ne songera à blâmer un défaut de proportion qui est inévitable dans un recueil de ce genre. Au surplus ce n'est pas le plan qui importe ici, mais bien la méthode selon laquelle chaque pièce a été recueillie et publiée. A cet égard le livre de M. A. ne mérite guère que des éloges. La sincérité des documents semble irréprochable. L'exactitude des notations phonétiques — point essentiel — est très suffisante. L'auteur expose son système de notation dans un chapitre spécial, et il reste scrupuleusement fidèle à ce système tout le long de l'ouvrage. Les linguistes pourront utiliser ces matériaux avec sécurité.

Dans la préface, dans le chapitre sur la prononciation, dans les

notes qui accompagnent les textes, dans l'appendice, sont disséminés de nombreux renseignements, précis et inédits, concernant les vieilles coutumes (anciennes danses, instruments de musique, fêtes locales, cérémonies burlesques...), la langue (le vocabulaire, les faits d'emprunt, les particularités dialectales morphologiques ou phonétiques), l'histoire politique, économique et sociale (souvenirs des pèlerinages de Saint-Jacques, droit de « perprise », vie du résinier, du pâtre, etc). Tout le monde pourra y glaner de précieux documents, les historiens et les dialectologues comme les curieux de traditions populaires.

Le seul reproche un peu grave que l'on puisse adresser à l'auteur, c'est qu'il n'a pas assez précisé les sources exactes de chaque chanson. Sans doute nous donne-t-il, pp. LIII et suivantes, une longue « liste des personnes qui ont fourni la matière du recueil ». Le nom de chaque témoin est accompagné d'une courte notice faisant connaître l'âge, le lieu de naissance et les diverses résidences du sujet. Voilà qui est fort bien. Mais pourquoi l'auteur ne met-il pas à la suite de chaque pièce — et de chaque variante — le nom de la personne qui l'a fournie? En recourant à la liste du début, le lecteur connaîtrait la provenance précise de tous les documents. Dans ses *Contes de la Grande-Lande*, M. Arnaudin avait ramené au « patois de Labouheyre », c'est-à-dire à son propre patois, tous les récits reproduits (v. *Contes*, p. 7. Cf. *Chants*, p. XLV). En est-il de même ici? Le lecteur est moins bien renseigné. Les indications fournies pp. XLIII-VI, quelque précieuses qu'elles soient, demeurent insuffisantes pour qui veut étudier l'idiome dans le menu détail des variations locales. Sans doute il s'agit toujours du « grand-landais », tel que M. A. l'a défini géographiquement dans ses *Contes* et tel qu'il le définit avec de nouvelles précisions et quelques rectifications dans ses *Chants* (p. LXVIII, nº 1). Mais que de différences entre les parlers des diverses communes de la Grande-Lande elle-même! Le langage de Sabres est-il celui de Labouheyre? Et celui de Labouheyre est-il en tous points semblable à celui de Mimizan? M. A. est mieux placé que personne pour savoir qu'il n'en est rien. Il le dit lui-même. Il n'eût donc pas été inutile de mentionner les sources de la manière la plus explicite, d'autant plus que certaines personnes qui ont été entendues par M. A. n'ont pas grands points communs avec le « dialecte de la Grande-Lande ». J'en vois une née à Réaut et demeurant à Maillères, une autre née à Vert et demeurant à

Canenx; une autre née à Vert et demeurant à Garein. Je sais bien que ces témoins, dont l'origine « grand-landaise » (je prends cette expression au sens purement linguistique) est pour le moins douteuse, sont une toute petite minorité parmi le nombre considérable des personnes qu'a entendues M. Arnaudin. Mais, enfin, les documents fournis par ces personnes-là sont-ils reproduits sans changement ni retouche? Ou bien ces documents ont-ils été revêtus d'une livrée *bouhéirine?* Cette indécision où nous laisse M. A. gênera peu les folk-loristes, n'indisposera pas beaucoup non plus certains linguistes, mais laissera quelques regrets aux véritables dialectologues.

Les autres observations que suggère la lecture de l'ouvrage portent uniquement sur des points de détail[1].

P. XLV. Très intéressante note sur l'extension, dans la région de Saint-Martin-de-Seignanx, de la forme *soum*, « je suis », au lieu de *souy*, *süy*. *Soum* répond à v. prov. *sô*, *son* et est une des rares traces qu'a laissé *sum* dans les dialectes gallo-romans de l'époque moderne, comme le dit fort bien l'auteur. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une formation analogique d'après la première personne du pluriel. Cette première personne est d'ailleurs *ém* actuellement à Labouheyre. — P. XLII. Sur la répartition géographique de *qu'i y'a*, respectivement *qu' i j'a* « il y a » dans les Landes, voir mon *Petit Atlas linguistique*, p. 385. Si l'on veut écrire cette expression en séparant les mots composants, il me semble préférable d'écrire *qu' iy-a*, *qu' ij-a* (ou, moins bien, *qu' i-y-a*, *qu' i-j-a*, comme on écrit en français *parle-t-il*, *parle-t-on*, *voilà-t-il pas*). L'apostrophe que met M. A. est certainement de trop, puisqu'il n'y a aucune élision et que le *y* ou le *j* n'est qu'un phonème transitoire dû à la segmentation de l'*i*. — P. LXXIII. A signaler particulièrement la fin de la note 1 sur les premières personnes du singulier *que carmyi*, *qu'entamyi* à Sabres. C'est une confirmation de l'observation que j'avais faite, à l'aide du parler artificiel, sur une personne de Sabres. Les expériences m'avaient amené à conclure que, dans le parler de cette personne, un *i* post-tonique final tend à développer après lui une consonne palatale plus ou moins voisine de *y* fricatif ou mi-occlusif : *Et. de dial. landaise*, *Phon. add.*, p. 146 et suiv.

1. Un autre compte rendu critique paraîtra dans un prochain numéro de la *Romania*.

Je ne pensais pas que cette addition consonantique fût encore entrée dans l'élément conscient du langage. La remarque de M. Arnaudin montre qu'elle y est déjà entrée. Si « les trois éléments constitutifs de la syllabe atone *myi* trouvent le moyen de se faire entendre en une seule émission de voix », c'est vraisemblablement que l'*i* se présente ici sous une forme particulière, à mi-chemin de la voyelle et de la consonne. L'importance de ce phénomène a été soulignée dans les *Mém. de la Soc. de Ling. de Paris*, XVI, 1910, p. 310, par M. Meillet, qui signale un fait analogue en vieux perse. Je suis revenu sur la question à propos du suédois moderne dans la *Revue de Phonétique*, I, p. 343. — P. LXXV, nº 2. Très intéressante note sur les déplacements d'accent suivant le *tempo* du discours. — P. LXXXIII. Noter la syllabation dans *dichrey*, coupé *di-chréy;* dans *plagnréy*, coupé *pla-gnréy;* dans *moutréy*, coupé *mou-tréy*, et comparer p. LXXIV, n. 1, *tre-nréy*, *tre-nri*. — P. 489 et suiv. A propos de l'**n** vélaire, longue discussion, d'où il ressort que M. Arnaudin n'admet pas l'existence, à Labouheyre, d'une sorte de diphtongaison des voyelles lorsqu'elles sont suivies de cette **n**. La prononciation *paa***n**, *bée***n**, *hœœ***n** avec une voyelle dédoublée, orale dans la première partie et nasale dans la seconde, est, d'après M. A., inconnue à Labouheyre. C'est J. Passy qui, le premier, a signalé ce phénomène en landais (*Bulletin des parlers de France*, tome I). Je suis revenu sur ce point dans un compte rendu de l'*Origine des Ossalois*, œuvre posthume de J. Passy, éditée par son frère : *Annales du Midi*, XVIII, p. 94. J'y donnais le résultat d'expériences que j'ai poursuivies au Collège de France, au laboratoire de phonétique de M. l'abbé Rousselot, avec l'inscripteur de la parole. Il résultait de ces expériences que, chez certains sujets examinés, l'*a* de *pa***n**, par exemple, d'une durée de 17 centièmes de seconde, est oral pendant 8 centièmes et demi, nasal pendant les 8 derniers centièmes. Le témoignage de l'appareil enregistreur est irrécusable. A cela, M. A. répond que mes sujets ne sont pas de Labouheyre. Et, en effet, l'un est d'Arengosse, l'autre de Lesperon. Je suis le premier à reconnaître qu'il y a de nombreuses différences entre le patois de Lesperon ou même d'Arengosse et le patois de Labouheyre. M. A. sait parfaitement que je connais les différences entre Labouheyre et Arengosse : les centaines de cartes de mon *Petit Atlas* (ouvrage qu'il connaît, bien qu'il ne le cite pas), le lui ont certainement montré. Cela étant posé, je ne

puis rien retrancher à mon affirmation : la diphtongaison en question existe bien « dans la région de Labouheyre ». L'observation de J. Passy tendrait à prouver que cette diphtongaison existe réellement à Labouheyre même. Je ne fais pas fi, aussi aisément que M. A., du témoignage de J. Passy. J. Passy était un professionnel de la phonétique descriptive. Son oreille était rompue à la méthode auditive. Son livre sur l'*Origine des Ossalois* suffirait à l'attester. M. A. reconnaît lui-même la réalité de cette sorte de diphtongaison dans le patois d'Onesse. Qu'elle lui échappe dans son patois de Labouheyre, où le phénomène est vraisemblablement moins avancé, partant moins perceptible, il n'y a rien d'étonnant à cela. « Cette diphtongaison ne fait pas encore partie de l'*élément réfléchi* du langage » (*Phonèmes additionnels*, p. 77). Elle doit échapper à un indigène. Mais un étranger averti peut fort bien la percevoir. La question pourra être tranchée définitivement le jour où quelque habitant de Labouheyre, quelque indigène bien authentique, mieux encore M. Arnaudin lui-même, passera à portée d'un laboratoire de phonétique, à Paris ou à Montpellier.

En attendant une occasion qui lui permette de se prêter à quelques expériences, pour le plus grand bien de nos connaissances en matière de phonétique landaise, on ne peut que le remercier du magnifique ouvrage dont il commence la publication, riche mine qui sera largement exploitée. Puissent les deux derniers volumes ne pas se faire trop attendre. Puisse aussi le *Dictionnaire Grand-Landais,* qui est depuis longtemps en préparation (cf. *Revue des Pyrénées*, XVII [1905], p. 168), voir enfin le jour. M. Arnaudin pourra se flatter d'avoir élevé à son idiome natal un monument durable. Par l'importance et la valeur de ce qu'il a déjà produit, il se place au premier rang, je ne dis pas seulement des folk-loristes landais, mais des folk-loristes. Il a d'autant plus de mérite à cela que ce travailleur isolé s'est formé lui-même et que, n'ayant pas le goût du travail en commun, il « aime à moudre son grain tout seul et à sa guise ». Voilà un moulin d'où sort de la bonne farine.

Georges MILLARDET.

J. Gilliéron et M. Roques. **Études de géographie linguistique**. Paris, Champion, 1912; in-8° de x-155 pages.

J. Gilliéron. **L'aire « clavellus »**. Neuveville (Suisse), Beerstecher, 1912; petit in-8° de vi-27 pages.

Voilà un ouvrage et une étude de tout point remarquables, qui créent définitivement la géographie linguistique et nous montrent tout ce qu'on peut tirer du précieux Atlas de la France d'après cette méthode, destinée à renouveler l'étude et l'histoire des langues romanes. Le principe essentiel est le suivant : on ne peut reconstituer sûrement l'histoire des mots qu'en s'appuyant sur la répartition géographique des formes actuelles. Les auteurs ont analysé une série d'exemples particulièrement bien choisis, et ils ont mis en lumière, d'une façon tout à fait nouvelle, l'importance des faits sociaux et des réactions exercées par la forme sur le sens des mots; ils ont montré en outre combien les mots ont voyagé, à toute époque, à travers la France.

Signalons les faits les plus saillants qui intéressent le Midi. C'est d'abord la « déchéance sémantique » dont est frappé obliTARE, qui, pour avoir pris un préfixe dans de nombreux patois, sous l'influence de *desmembrar*, arrive à perdre son sens étymologique[1]. Même mésaventure pour *plumar*, qu'un même préfixe suffit à vider de son sens en l'amenant à l'idée de « peler[2] ». Pour le nom du fléau, le Midi se partage entre excussorium et flagellus; mais le premier a eu jadis une aire plus vaste qu'aujourd'hui, et la preuve, c'est qu'il a cédé son initiale à son remplaçant, en Auvergne, dans la Dordogne, etc.

La présence de dérivés permet de reconstituer l'existence ancienne du primitif. Ainsi, pour « clou, clouer », le Midi a le type *clavel*, *clavela*, au centre et à l'est. En Gascogne, on ne trouve que les formes correspondantes à clavellare; mais si le représentant de clavellus y a disparu, il a vécu jadis dans cette région : la phonétique gasconne, qui amène -ellus à *-et*, a fait prendre le *clabet* (ou *clavet*) pour un « petit clou », et *clau* a été recréé par « dédiminutivisation » (nouveau mot pour exprimer une idée nouvelle).

L'étude des noms des jours de la semaine, qui réagissent les uns

1. Pyrénées, région toulousaine, est du Massif Central.
2. Savoie, Rhône moyen, Causses, Bouches-du-Rhône, etc.

sur les autres, montre l'étroite cohésion et la vitalité des patois situés entre la côte landaise et la côte languedocienne : chez eux, tous les jours de la semaine, de *lundi* à *samedi*, ont conservé ou pris l'*s* finale, qui a subsisté dans toute la région.

Signalons quelques exemples remarquables des effets produits par l'homonymie. CUBARE a fait disparaître OVARE, parce qu'on risquait de confondre « les poules couvent » et « les poules qu'ouvent » [qui pondent]; le second mot a été remplacé par « faire des œufs » : la région alpestre et la Gascogne nous donnent des exemples remarquables de cette évolution. GALLUS a disparu de la Gascogne pour éviter une homonymie intolérable avec le nom du chat. Toujours en Gascogne, la rencontre homonymique d'« épi » et d'« épine » a provoqué la disparition totale du premier mot et presque générale du second : il est remarquable que l'épi n'est appelé *cabelh* — mot de formation secondaire — qu'en Gascogne.

Enfin, les rapports entre *di*, *jour* et leurs composés sont tout à fait frappants. *Semper* a été refoulé, plus encore que « di », dans les Pyrénées et les Alpes-Maritimes, et les luttes entre *toudis*, *toutemps* et *toujours* sont très curieuses. D'autre part, l'aire de *mièjour* se superpose presque exactement à celle de *dilus*, *dimars*..., tandis qu'au nord *midi* marche avec *lundi*... Coïncidences qui ne sont pas l'effet du hasard.

Mais il faut lire dans les ouvrages eux-mêmes l'étude de ces diverses questions et de bien d'autres, qui ne peuvent être résumées : elles sont traitées avec une parfaite maîtrise et avec une connaissance approfondie des patois. Albert DAUZAT.

Marcel MARION. **Les impôts directs sous l'ancien régime, principalement au XVIIIe siècle.** Paris, Cornély, 1910; in-8° de 434 pages.

Ce volume est le premier d'une « Collection de textes sur l'histoire des institutions et des services publics de la France moderne et contemporaine », publiée sous la direction de M. Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives.

M. Marion était particulièrement désigné pour exposer la question des impôts directs par ses études antérieures, qui se rapportent presque toutes à l'histoire financière de la France sous l'ancien régime. Quelques-unes intéressent directement le Midi. Ainsi un article paru en 1894 dans la *Révolution française*, t. XXVII,

p. 406 : *Les rôles du vingtième dans le pays toulousain.* Ainsi *L'impôt sur le revenu au* XVIII[e] *siècle, principalement en Guyenne*, dans la *Bibl. mérid.*, 2[e] sér., t. VII, 1901[1], et un *État des classes rurales au* XVIII[e] *siècle dans la généralité de Bordeaux*, dont nous avons rendu compte en dépouillant le périodique où il fut publié d'abord[2], mais qui aurait mérité, en tirage à part, un examen plus approfondi. Laissons de côté pour le moment d'autres travaux considérables du même auteur, également d'ordre économique et financier, mais relatifs à la Révolution française, spécialement à la vente des biens nationaux, et venons-en au livre annoncé plus haut. Celui-ci est de portée générale; toutefois, un grand nombre des textes qu'il allègue ou qu'il publie proviennent des archives de la Gironde, quelques-uns de celles du Puy-de-Dôme; le Midi dans son ensemble y tient une large place.

L'ouvrage de M. M. se compose de deux parties. Dans une introduction, il étudie l'origine, le mécanisme et l'évolution de la taille, de la capitation, du dixième, du cinquantième, du vingtième et de la corvée qui étaient les principaux impôts directs de l'ancien régime. La seconde partie est un recueil des principaux textes et documents législatifs et administratifs et des principaux extraits d'auteurs relatifs à ces impôts.

L'introduction n'a pas la prétention d'être un historique complet des impôts directs, mais c'est un résumé net, précis et très substantiel de ce qu'il est utile de savoir sur chacun d'eux. Les idées et les conclusions de M. M. sont acceptables sur tous les points. Il montre fort bien, contrairement à ce que pensent certains historiens, que les *taxes d'office*, faites par les intendants, n'étaient jamais des taxes de faveur, mais des taxes grossies qui pesaient sur des taillables riches que les collecteurs avaient tendance à ménager. Son éloge de l'abbé Terray pourra paraître un peu surprenant, mais je suis tout à fait d'accord avec M. M. L'abbé Terray, comme contrôleur général, vaut beaucoup mieux que sa réputation. Nous ne le connaissons guère que par les pamphlets de ceux qui eurent à souffrir de ses réformes. Le duc de Croy n'hésite pas à dire dans ses *Mémoires* que Terray était la forte tête du Conseil.

Pourquoi M. M., toujours si précis quand il parle de la capita-

1. Compte rendu dans *Annales du Midi*, t. XV, p. 529.
2. *Rev. des Études histor.*, 1902. Tirage à part chez Picard; in-8° de 126 pp. Cf. *Annales du Midi*, t. XV, p. 115.

tion et des vingtièmes, ne nous donne-t-il pour ainsi dire aucun chiffre quand il s'agit de la taille et de la corvée? C'est dans une simple note qu'il nous renseigne sur l'accroissement de la taille de 1715 à 1789. De même pour la corvée. Il lui était facile de nous faire connaître la somme que représentaient les journées de travail imposées aux corvéables et de faire ressortir combien la même somme utilisée par des entrepreneurs avec des ouvriers compétents aurait été plus productive. Cette comparaison, qui a été souvent faite au XVIIIe siècle, suffirait, à défaut d'autres raisons, pour justifier la transformation de la corvée en nature en un impôt en argent. M. M. n'explique pas assez pourquoi les villes non taillables n'attiraient pas davantage les habitants des campagnes. Il fait bien remarquer que ceux qui venaient habiter une ville franche étaient soumis à la taille pendant dix ans dans la paroisse qu'ils quittaient, mais il aurait dû dire que la capitation dans les villes franches était plus élevée que dans les villes taillables. J'aurais voulu aussi que M. M. insistât plus qu'il ne l'a fait sur le rôle des intendants pour l'établissement des vingtièmes. Quelques-uns d'entre eux s'en sont occupés d'une manière particulièrement active et ils ont réussi à éviter les réclamations des contribuables. M. M. me paraît enfin un peu sévère quand il qualifie d'*arbitraire* la corvée en nature qui fut rétablie après la chute de Turgot. M. M. n'ignore pas que plusieurs intendants avaient consacré tous leurs soins à cet impôt, et que dans presque toutes les généralités les abus avaient été corrigés. La corvée restait un impôt injuste, inégal, mais non pas arbitraire.

Les textes qui éclairent l'introduction de M. M. sont tous très judicieusement choisis, et ils rendront les plus grands services aux professeurs, aux étudiants et à tous ceux qu'intéresse l'étude des questions fiscales. F. DUMAS.

Arm.-Ad. MESSER. **Le Codice Aragonese**, étude générale, publication du manuscrit de Paris. Contribution à l'histoire des Aragonais de Naples. Paris, Champion, 1912; in-8° de CXLVIII-524 pages, 2 fac-similés, 7 gravures dans le texte. (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XVII.)

Comme l'indique son titre, cet ouvrage considérable comprend deux parties bien distinctes, dont l'une, paginée en chiffres romains, consiste en une étude originale, et l'autre, paginée en chif-

fres arabes, est formée par une publication de textes. Les mots *Codice Aragonese* désignent traditionnellement, parmi les historiens du *Quattrocento*, la série des registres diplomatiques émanés de la maison aragonaise de Naples. Par malheur, la plupart des registres de cette nature ont péri. Quatre registres seulement ont survécu. De ces quatre registres, trois ont été publiés entre 1866 et 1874 par les soins de l'archiviste napolitain Trinchera ; l'autre registre subsistant, qui se trouve être chronologiquement le premier, était demeuré inédit. C'est donc un document historique de tout premier ordre que ce « manuscrit de Paris », mis par M. Messer à la disposition des travailleurs. L'éditeur, comme il convenait, nous explique comment cè précieux volume a pu venir à la Bibliothèque Nationale.

Rapporté par Charles VIII ou acheté par Louis XII, et dès lors séparé du reste de la série dont il formait la tête, le registre dont il s'agit a passé par les *librairies* de Blois et de Fontainebleau, incorporé tout naturellement dans le dépôt royal dont il a ultérieurement partagé le sort. L'étude qui forme la première partie du livre de M. Messer montre bien l'intérêt du manuscrit et dégage la substance historique des 358 pièces dont il se compose. Mais la partie la plus soignée et la plus instructive de cette partie de l'ouvrage paraît être celle qui esquisse une monographie de la chancellerie napolitaine sous Ferrand Ier. Les pratiques de cette chancellerie, ses habitudes linguistiques sont analysées avec une particulière minutie. L'un des détails les plus curieux que je relève dans cet exposé est celui dont l'observation a été suggérée à l'auteur par l'examen de deux minutes sur feuilles volantes encartées dans le registre. Ce sont précisément les minutes dont les fac-similés sont joints au volume. Sur les fac-similés même, on peut apercevoir des taches noires, qui sont sur les originaux de teinte jaunâtre. Ces taches se trouvent reproduites dans le registre même aux pages qui portent la transcription des mêmes actes. Si l'on appliquait les taches des minutes sur celles du folio correspondant, on constaterait une coïncidence rigoureuse. C'est la preuve matérielle qu'à l'état primitif la minute était collée sur sa copie de manière à la cacher. Bien plus, des mentions recommandant de laisser la feuille en place sont inscrites au verso de la feuille volante. Ces mentions achèvent de révéler le rôle joué par les minutes de cet ordre : elles étaient destinées à marquer au registre les textes considérés comme confidentiels. Je regrette que M. Mes-

ser n'ait pas eu l'idée de dresser la liste des pièces que les traces des folios, à défaut de minute perdue, dénotent comme ayant été traitées de la sorte. Mais cet emploi de la minute ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici.

La correspondance qui forme la seconde partie du volume, consacrée à la publication *in extenso* du « manuscrit de Paris », embrasse les années 1458 à 1460, et touche aux affaires complexes qui marquent les débuts agités du règne de Fernand Ier. Je relève parmi ces lettres variées, et pour la plupart très importantes, le nº 139, où se trouve la mention curieuse de Bernard de Villamari, qualifié « gouverneur des Comtés de Roussillon et de Cerdagne ». Cette mention me surprend. Certes, le fameux amiral Bernard de Villamari est bien connu, mais il n'a jamais été compté parmi les gouverneurs des deux Comtés pyrénéens. Pourtant, le texte est formel. La lettre qui donne ce titre à ce personnage est datée du 22 février 1458. Je la signale à l'attention toute particulière des érudits roussillonnais et catalans.

J. Calmette.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Alpes-Maritimes.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XXII, 1910.

P. 1-66. H. Moris. L'abbaye de Lérins. Son histoire, ses possessions, ses monuments anciens. Supplément. [Archives, bibliothèque et trésor de l'abbaye. Planches. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque en 1742. Pèlerinages. Documents divers. Chants liturgiques. Prise des îles de Lérins par les Espagnols, 1635-7. Monuments anciens. Bibliographie des écrivains ayant appartenu à l'abbaye depuis le ve siècle.] — P. 67-167. G. Doublet. L'ancienne cathédrale de Grasse. Seconde partie. [La salle capitulaire. Les cryptes. Le bas-côté sud. Le chœur actuel. La chapelle du Saint-Sacrement. La sacristie. Le clocher. Faits historiques.] — P. 169-254. J. Combet. La société populaire de Nice (2 octobre 1792-18 fructidor an III). [Suite et fin. Action locale du club; il surveille l'application des lois contre les émigrés. Son action au point de vue religieux; hostilité au catholicisme; célébration des fêtes révolutionnaires. Ingérence dans les affaires militaires pour activer la défense du pays et empêcher la chute de la domination française qui est à la merci du moindre revers. Le club s'efforce avec la municipalité de prévenir la famine. Conclusion. « La Société populaire a contribué dans une très large mesure à faire Nice française. » En appendice, liste des présidents, secrétaires, membres des comités de la Société.] — P. 307-29. P. Gaffarel. Le général Guidal. [Aventurier peu recommandable mêlé à de dramatiques événements, né en 1764 à Grasse, organise un complot contre Bonaparte à Marseille, prend part à la conspiration du général Malet et est fusillé avec lui.] — P. 331-9. H. Moris. Le complot Guidal

à Grasse en 1811. — P. 341-54. Colonel H. Thierry de Ville d'Avray. Les fours à boulets rouges de l'île Saint-Honorat. (Plans inédits. Documents d'après la correspondance de Napoléon Ier.) [Fours où on faisait rougir les boulets destinés à incendier les maisons, navires, etc. Grav.] — P. 365-70. H. Moris. La réunion de Nice à la France en 1860. [Quelques détails sur le vote.] Fr. G.

Ardèche.

Revue du Vivarais, t. XX, 1912[1].

P. 3-22. Marquis de Vogüé. Le château d'Aubenas. [Ce château devint la propriété de la famille de Vogüé en 1716; la ville d'Aubenas en fit l'acquisition le 31 mars 1810 et y installa la mairie; le château, que domine un donjon carré, d'une faible largeur et d'une grande hauteur se développa par une série de constructions successives dans la direction du midi; l'édifice primitif (antérieurement au xive siècle) s'élevait au nord, d'où il surplombait la profonde vallée où coule l'Ardèche; la plupart des fenêtres, le balcon et la terrasse à échauguette sont du xviie siècle. Le donjon doit remonter au xiie siècle; le rez-de-chaussée et le premier étage n'avaient aucune communication avec le dehors; le quatrième et dernier étage reçut au xve siècle une voûte sur croisée d'ogives à profil prismatique; la plate-forme est flanquée d'échauguettes en encorbellement. Au milieu du xvie siècle furent édifiées les galeries à jour superposées de la cour intérieure; ces galeries ont été bouchées au xviiie siècle, ainsi que le montre le style des linteaux des fenêtres qui les ont remplacées. L'auteur termine cette importante étude en exhortant la ville d'Aubenas à conserver une œuvre qui est le résultat de sept siècles d'effort.] — P. 23-7, 62-7, 126-37, 154-72, 552-60. R. Labrély. Notice sur la seigneurie de Bours et Larnas. [Bours est le nom du château de Larnas; M. Labrély y a découvert un fonds d'archives qui lui a permis d'écrire l'histoire des différents seigneurs qui l'ont possédé; la construction du château actuel, sans caractère, paraît remonter à la fin du xviie siècle; le fief de Bours, Larnas et Valgayette relevait de l'évêché de Viviers. L'auteur dresse la liste des anciens seigneurs de Larnas depuis 1238 jusqu'à la Révolution.] — P. 28-36, 68-82, 138-53. N. C. Monographie de la paroisse de Rocles. [Fin de cette intéressante

1. Pour paraître prochainement, si le chiffre de souscriptions le permet : *Table générale* des tomes XI à XX (1903-1912); édition ordinaire : 12 fr.; édition de luxe : 20 fr. Les adhésions sont reçues par M. Benoît d'Entrevaux, à Saint-Priest, par Privas (Ardèche).

notice.] — P. 37-45. J. Régné. L'idéal moral d'un notaire vivarois dans la première moitié du xvi[e] siècle. [D'après les maximes rimées que Simon Valentin, notaire de Montpezat, avait l'habitude d'intercaler, dans ses minutes, entre les intervalles des contrats; publication de ces maximes.] — P. 49-61. M. O[llier de] M[arichard]. La tour du moulin de Salavas. [Cette tour, par suite de sa situation stratégique et plus encore à cause de son moulin à blé, fut très disputée entre catholiques et religionnaires; l'auteur a relevé soigneusement les dates auxquelles les différentes garnisons s'y succédèrent; travail intéressant et bien documenté.] — P. 83-93, 173-88. Un chercheur. Documents vivarois. La révolte de Roure au Bourg-Saint-Andéol (1670). [Publication des délibérations municipales relatant les mesures défensives qui furent prises concurremment par le marquis de Castries, lieutenant général en Languedoc, et par l'administration consulaire du Bourg contre le soulèvement provoqué par Roure dans le Bas-Vivarais au printemps de l'année 1670.] — P. 97-105, 241-52. Général comte de Chalendar (1792-1863). Fragments de mémoires. [Épisodes des campagnes de 1812, 1813, et 1814.] — P. 106-25. H. de Longevialle. La marquise de Villevrain (1729-1799). [Appendice aux lettres publiées dans la Revue en 1911.] — P. 193-200. Marquis de Vogüé. Une fête à Aubenas en 1732. [A l'occasion du mariage de Charles-François-Elzéar de Vogüé avec Madeleine de Truchet, célébré à Valence le 19 février 1732.] — P. 201-16, 254-64, 289-99. E. Nicod. Les troubles du Cheylard (1621-1629). [Analyse du ms. de la Bibliothèque d'Annonay intitulé « La décadance du Cheylar »; l'auteur de ce ms., Pierre de Chambaud, est un papiste convaincu; il raconte dans un langage enflammé les luttes des protestants et des catholiques pour la possession du Cheylard. Travail intéressant.] — P. 217-32, 265-81, 306-19, 346-58, 413-30, 436-48, 489-97. C. du Besset. Essai sur la noblesse vivaroise. [Tableau très vivant de l'existence des gentilhommes campagnards du Vivarais au moyen âge et plus particulièrement aux xvi[e], xvii[e] et xviii[e] siècles.] — P. 233-7, 282-6, 320-32. L. Rostaing. La navigation du Rhône et le commerce du Languedoc au xviii[e] siècle. [D'après un mémoire du milieu du xviii[e] siècle contre les entraves apportées à la navigation du Rhône : bureaux de douane, péages, etc.] — P. 300-5, 337-45, 407-12, 519-21. P. d'Albigny. Notes généalogiques sur la maison de Boulieu d'Annonay. [Sortes d'éphémérides ou d'annales depuis 1528 jusqu'en 1668. Ce genre de publication peut être utile; mais le lecteur est mis à une bien rude épreuve!] — P. 359-65. B. E. M. le chanoine Mollier. [Biographie de cet érudit vivarois, mort le 30 juillet 1911.] — P. 366-9. Vicomte de Montravel et B. E.

Le château d'Allier. [Quelques dates sur les seigneurs (1229-1782) et renseignements archéologiques sur le château, situé sur le territoire de Saint-Martin-le-Supérieur.] — P. 370-81. P. D'ALBIGNY. Les calamités publiques dans le Vivarais. Les étés chauds de 541 à 1912. — P. 385-96, 481-8, 533-42. J. RÉGNÉ. Gibier de potence, de chaîne et de roue. Notes sur le meurtre, le brigandage et la contrebande en Vivarais aux XVIIe et XVIIIe siècles. [Le crime du château de Thorenc, près Serrières, en 1612; l'affaire Nayme et Richard dans la banlieue d'Annonay (1651-2); un meurtre au coulet d'Aizac (17 novembre 1665); l'assassinat du marquis de Saint-Nectaire, à Privas, le 13 octobre 1671.] — P. 397-406, 449-59. Vicomte DE MONTRAVEL et A. LE SOURD. Le monastère de Sainte-Claire d'Aubenas. [Notes tirées de minutes notariales et rangées par ordre chronologique de 1296 à 1851.] — P. 433-5. Vicomte DE MONTRAVEL. Le château de la Barge. [Près de Serrières. Quelques broutilles sur les possesseurs de ce château.] — P. 460-76, 498-518, 543-51. A. ROCHE. Essai de bibliographie voultaine. [Continuation de cette bio-bibliographie relative aux écrivains originaires de La Voulte et à tous ceux qui ont écrit quelque ouvrage sur l'histoire de cette petite cité.] — P. 477-8. E. N. Le mariage d'un lépreux et d'une lépreuse (1574). [Mariage entre Antoine Faugeyrole, lépreux natif de la maladière de Grignan, et Jeanne Gaulette, lépreuse de la maladière du Bourg-Saint-Andéol.] — P. 530-2. Vicomte DE MONTRAVEL. Le château de Beaune. [Situé sur le territoire de Saint-André-des-Effangeas, ce château aurait été construit vers 1100 et agrandi en 1500.] — P. 563-4. R. L. S. Acte de déclaration de Barthélemy Gory, du Puy-en-Velay (1619). [Retour au catholicisme d'un frère mineur qui, après avoir rompu ses vœux et abandonné même sa religion, s'était marié avec une protestante de Privas.] J. R.

Charente-Inférieure.

I. *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, t. XXXIII, 1911.

P. 3-14. F. ARNAUD. Nouvelles découvertes historiques à Muron (Charente-Inférieure). [Monnaies romaines, débris de monuments, restes du prieuré; billet d'Henri IV au Bristish Museum prouvant qu'il a couché à Muron, 1588, et contenant aussi quelques détails sur la marche de ses ennemis.] — P. 14-25, 57-79, 113-23. L. DELAVAUD. Un ministre de la marine, Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain; son éducation et ses premiers emplois; sa visite des ports de France en 1694, 1695 et 1696, [Suite et fin. Inspection des côtes de Provence et du Languedoc en 1695;

visite et mise en défense des ports de Bayonne à Nantes en 1696; nombreux documents; portrait.] — Contribution à l'histoire de Rochefort : p. 32-3, requête en faveur du port marchand (1773); p. 87-92, cause entre les boulangers de Rochefort et le maire et échevins de la même ville (1783); p. 158-9, avantages du port de Rochefort (1778); p. 205-8, L. Delavaud, visite du prince de Danemark à Rochefort (9-11 octobre 1692); p. 209-10, L. Massiou, arrest pour décharger des rentes foncières secondes ceux qui ont basty des maisons dans le bourg de Rochefort (extrait des registres du Conseil d'État, 1681); p. 210-2. Dr A. Thèze, la construction de la poudrière du Vergeroux (extrait du journal *Les Tablettes*, du 18 février 1840) [reproduction d'un article de L. Faye racontant les circonstances de cette construction entre 1767 et 1773.] — P. 79-87. J. S. Les hommes de la contrée. Renaudin et le vaisseau *Le Vengeur* [A propos du tombeau de Renaudin, commandant du *Vengeur*.]

T. XXXIV, 1912.

P. 35-7. Mémoires de M. Guéau de Réverseaux, intendant de La Rochelle (1781-89), sur les dessèchements des marais de l'Aunis et de la Saintonge et les avantages qui en ont résulté pour la population, l'agriculture et le commerce. — Contribution à l'histoire de Rochefort : p. 38-40, Dr A. Thèze. Séjour à Rochefort du duc de Chartres en 1775 [extrait du journal *Les Tablettes*, 1840]; p. 42-3, A propos de Dulaurens (25 décembre 1780) [maire de Rochefort qui sollicitait la liberté du commerce des colonies; extrait des Mémoires de Bachaumont]; p. 100-16, P. Chante-Alouette, Les noms des rues de Rochefort [depuis 1771]; p. 116-7, Extrait des Mémoires secrets de Bachaumont [épreuve d'un fort en 1781]; p. 157-9, Rochefort en 1785 [extraits du journal d'une Anglaise, Mme Cradock]; p. 202-4, P. Lemonnier, Panthéon rochefortais [liste d'hommes célèbres]. — P. 137-47. L. Jourdan. Le remplacement des officiers après l'insurrection de l'escadre à Quiberon. [Œuvre de Jeanbon Saint-André; d'après les archives municipales de Brest.] — P. 155-6. La famille Bergevin [XVIIIe-XIXe siècles, fonctionnaires de la marine; l'un d'eux, lieutenant de vaisseau, fut poursuivi devant le tribunal révolutionnaire en 1793.]

Fr. G.

II. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXXI, 1911.

P. 3-25, 106-21, 152-63, 227-34, 275-96, 351-65. Abbé P. Lemonnier. Le tribunal révolutionnaire de Rochefort. [Suite et à suivre. Composition du

tribunal; nomination du « guillotineur » Ance, qui a réclamé cet « honneur »; longue liste des meurtres juridiques commis à partir de novembre 1793, entre autres ceux des officiers de l'*Apollon*, de l'amiral de Grimouard, du girondin Dechézeau, député de l'île de Ré, de plusieurs ecclésiastiques, etc. La Terreur à Jonzac.] — P. 26-9. Ch. Vigen. Une ceinture de chasteté à Saintes en 1732. — P. 29-32. Querens. Saintongeais envoyés au tribunal révolutionnaire. [Il s'agit de mariages fictifs contractés par des femmes nobles pour se soustraire à la rigueur des lois.] — P. 33-41, 121-9, 296-307. E.-J. Guérin. Les justices de paix de Saintes. [Suite.] — P. 42. Ch. Vigen. Le père d'Alfred de Musset chanoine de la cathédrale, à La Rochelle. [En 1788; mais il était du Vendômois.] — P. 43-4. Id. A propos des serments ecclésiastiques. [Un certain nombre de prêtres réfractaires, énumérés, continuèrent d'exercer publiquement dans leurs paroisses jusqu'à l'automne de 1792.] — P. 44-50. J. Pellisson. Questionnaire adressé par l'évêque de La Rochelle aux curés de son diocèse. [Texte intéressant sur les huguenots, la sorcellerie, l'enseignement primaire, etc. Il est regrettable que l'éditeur ne se soit pas donné la peine de le dater approximativement.] — P. 51-68, 174-82, 310-4, Ch. Dangibeaud. Minutes de notaires. [Suite et à suivre; cf. *Annales du Midi*, 1912, p. 108.] — P. 83-103. Id. Terres vernissées saintongeaises. [Musées de Sèvres, du Louvre et de Saintes. Planches.] — P. 145-52, 234-53. G. Gambier. Le mathématicien François Viète. Généalogie de sa famille. [Né à Fontenay-le-Comte en 1540, mort à Paris en février 1603; sa fille unique s'éteignit sans postérité; ses parents collatéraux.] — P. 182-8. M. V. Saintongeais envoyés au tribunal révolutionnaire. [Celui du département.] — P. 206-19. J. Pandin de Lussaudière. Notice nécrologique et bibliographique sur L. Meschinet de Richemond, ancien archiviste de la Charente-Inférieure. — P. 273-5. A. Chauliac. Le dernier abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. [P.-L. de La Rochefoucauld.] — P. 307-10. J. P. Relation inédite de la cérémonie du mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne. [Lettre d'Isaac Pineau à Samuel Robert, l'un et l'autre de Saintes; 4 juin 1660, de Saint-Jean-de-Luz.] — P. 329-42. H. Venant. Charles-Alexandre de Morell, comte d'Aubigny, vice-amiral de France. [Né en 1699 à La-Rochelle. Biographie.] — P. 342-53. Ch. Dangibeaud. Jean Guiton et sa statue. — P. 366-72. Id. Règlement général de police pour Saintes, 1779. — P. 372-3. Delavaud. Le verdissement des huîtres. [Lettre du secrétaire d'État Châteauneuf à l'intendant de la marine Arnould, 1688 : Le roi désire être informé « comme on engraisse... les huîtres vertes et autres ». Réponse.]

Tome XXXII, 1912.

P. 6-14. L. Massiou. Anchoine, ville disparue sous les dunes de la Coubre. [Ou Anseune. Jullian y voit l'ancien nom de La Tremblade, au bord de la Seudre. M. M. place Anchoine à la Combe de Paul, dans une anse de la Coubre, en un territoire bouleversé par les sables et par la mer.] — P. 15-22, 103-21. P. Lemonnier. Le tribunal révolutionnaire de Rochefort. [Suite et fin. Suppression du dit tribunal par le conventionnel Garnier, de Saintes; état récapitulatif des jugements qu'il a rendus. En appendice, proclamations de l'amiral Hood destinées à séparer Toulon de la République.] — P. 22-30, 163-74, 216-29, 268-79, 344-52. E.-J. Guérin. Les justices de paix de Saintes. [Suite de cette longue énumération de juges de paix avec généalogies, etc.] — P. 32-5. J. Pellisson. Un empoisonneur saintongeais. [Arrêt du Parlement de Paris contre Pierre Vincent, marchand : il est condamné à être rompu vif et brûlé à Angoulême, 1777.] — P. 36-59, 178-89, 286-99. Ch. Dangibeaud. Minutes de notaires. Notes de lecture. [Suite et à suivre.] — P. 78-102. Id. L'œuvre de madame Babut, veuve Rang. [Peintre de portraits, de La Rochelle, du milieu du XIXe siècle, élève de Delacroix, a-t-on dit, mais fort peu, à ce qu'il semble. Catalogue de ses œuvres.] — P. 121-31. H. de Montalembert. Généalogie de la famille de Montalembert; branche de Cers. [Celle-ci de Saintonge; elle commence avec le XVIIe siècle.] — P. 148-62. Ch. Dangibeaud. Les premières années de la Bibliothèque municipale de Saintes. [Depuis la loi de pluviôse an II. Pièces officielles, rapports, etc.] — P. 175-7. Id. Inscription à l'ancienne église Saint-Michel, à Saintes. [Inscription tombale, avec fondation de messes, 17 janvier 1644.] — P. 201-11. Abbé Lemonnier. Les journées des 21 et 22 mars 1793 à La Rochelle. [Massacre des prêtres déportés, après la fuite, à Pont-Charraud, de l'armée républicaine devant les Vendéens ; puis de trois prêtres, de nobles et de femmes vendéennes amenés de Ré, prisonniers, sur une barque. Quatre massacreurs sont jugés, un seul condamné et finalement relaxé.] — P. 229-34. Documents. I. Une rixe à Chermignac en 1665. II. Mariages de religionnaires déclarés illicites, 1746, 1749. [Liste de 46 noms.] Pendaison pour cause d'assistance aux assemblées du Désert, 1745. — P. 253-8. Ch. Dangibeaud. Fouilles à Sanjon. [Par L. Massiou. Elles ont amené la découverte de quatre beaux chapiteaux romans : *Daniel*, *Pèsement des âmes*, *Résurrection*, *Tobie* (?). Planches. Ils doivent provenir de l'église ruinée du prieuré de Saint-Martin, de la fin du XIIe siècle.] — P. 259-68. Charron. Les mœurs à Montpellier de Médillan. [Fêtes, bals, chansons.] — P. 279-86. Documents. I. Establissement de péage de La Tremblade à Marennes. [Let-

tres du roi en faveur de la demoiselle Martel, 3 mars 1675.] II. Terres et domaines du roi engagés en l'élection de Saintes. [En 1696 et 1697, etc.] P. D.

Creuse.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. XVIII, 2e partie, 1912.

P. 295-333. H. Delannoy. Abbayes du Palais et de Prébenoît. [Études analogues à celles que le même auteur a consacrées aux trois autres abbayes cisterciennes du département (Aubepierre, Aubignac, Bonlieu), mais où la rareté des documents conservés laisse encore beaucoup de lacunes. Il n'y a pas à douter que Jean de Colonges ait été abbé du Palais (p. 309), mais la date de 1211 est celle à laquelle Bernard Itier constate sa présence dans le monastère de Saint-Martial de Limoges en le qualifiant de « quondam abbas deu Palai » : ce Jean pouvait avoir résigné depuis longtemps et avoir siégé avant Bernard III, peut-être même entre Bernard II et Arbert. L'abbé Étienne de La Plagnole (p. 310) n'a pas été *élu en 1355*, mais *nommé*, par bulle du pape du 30 mai 1354, à la place de Pierre, promu abbé de Dalon (bulle analysée dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin* en 1882, t. XXX, p. 69). Sur Louis Augustin, il fallait renvoyer à l'article spécial de M. Gabriel Martin; cf. *Ann. du Midi*, XIX, 557. En ce qui concerne Prébenoît, comme je trouve citée en note (p. 327) la charte attribuée à tort à Hugues XI de Lusignan, dont j'ai déjà parlé ici (XXII, 245), je me permets de renvoyer à l'article que je viens de lui consacrer (pour effacer un péché de jeunesse) dans les *Mélanges* dédiés à M. Charles Bémont; enfin, je note que les documents sur les rapports de l'abbaye avec ses hommes serfs et sur le rôle de l'abbé Philippe Robinet (arrêté à Poitiers en 1435), contenus dans mon volume intitulé : *Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers* (Paris, 1910), ne sont pas cités.] — P. 334-62. Louis Duval. Contribution à l'histoire littéraire de la Marche, à propos d'un exemplaire des Coutumes par Nicolas Callet. [L'auteur de cet article a rendu de grands services à l'histoire de la Marche par les livres qu'il a publiés du temps où il était archiviste de la Creuse, de 1869 à 1879, et on ne peut que lui savoir gré de continuer à s'y intéresser, même s'il n'est pas toujours au courant des questions qu'il aborde. Dès le début, il déclare avoir cherché en vain l'édition des Coutumes de la Marche parue en 1527 à Paris chez Regnault-Chaudiere : l'exemplaire provenant de la collection Bosvieux (n° 180 du catalogue

de vente, déc. 1887) a été acquis par la bibliothèque municipale de Limoges, où chacun peut l'étudier; voir ce qu'en dit M. P. Ducourtieux dans *Le Bibliophile limousin*, juillet 1899, p. 78. Je note en passant, d'après une obligeante communication de M. Maugis, que le libraire Galliot-Dupré obtint le 5 avril 1522 (n. st.) un privilège de deux ans pour une édition des « Coustumes de Bourbonnois et Marche » qu'il projetait de publier. Sur l'enlumineur Evrard d'Espinques, voir *Compte rendu de l'Acad. des Inscr. et Belles Lettres*, 22 fév. 1895; *Ann. du Midi*, VII, 219; *Rev. archéol.*, 1904, t. I, p. 403. Sur le romancier et poète Philippe Tournyol, de Guéret, voir Gustave Reynier, *Le Roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, 1908, pp. 187, 277, 376 et 385.] — P. 364-92. G. Berthomier. Le régiment d'infanterie de la Marche. [Bonne monographie; création du régiment, campagnes de 1688 à 1734.] — P. 393-9. J. Bellet. La Souterraine; la vicomté de Bridiers. [Aveu et dénombrement de 1600; lettre de l'époque révolutionnaire relative à Saint-Étienne de Versillac.] — P. 400-6. C. Pérathon. Nouvelle érection du duché de Roannais en faveur de François d'Aubusson, avril 1667. — P. 407-29. A. de Saint-Martin. Factums concernant l'abbaye de Bonlieu, 1668, 1669, 1671. — P. 430-48. L. Lacrocq. L'orfèvrerie et l'émaillerie limousines. [Causeries faites au musée de Guéret en juillet 1912, avec une planche reproduisant un émail attribué à Nardon Penicaud.] — P. 449-52. L. Lacrocq. La sculpture dans la Creuse. [Suite et à suivre; avec deux planches, dont la plus importante reproduit un rétable du xve siècle.] — P. 453-74. P. Valadeau. La ville gallo-romaine de Breith. [Résultats des fouilles récentes et fructueuses faites par l'auteur; plusieurs planches reproduisent d'intéressants fragments de poteries.] A. Th.

Gard.

I. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien de Nimes*, t. X, 1912 *et* 1913.

N° 66. P. 5-48. Chne Albert Durand. Les œuvres de charité dans les diocèses de Nimes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime. [L'auteur s'occupe du personnel des hôpitaux, associations charitables et bureaux de charité de Nimes, Uzès, Alais, Pont-Saint-Esprit, Bagnols, Beaucaire, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Aramon, Saint-Gilles, Sommières, Aiguesmortes, Saint-Hippolyte-du-Fort, Marguerittes, Rivières-de-Theyrargues, etc. Il n'oublie pas non plus les monts de piété. Ces diverses œuvres de bienfaisance chrétienne étaient dues, en

général, à des libéralités privées, aidées du concours du clergé et des communautés. Elles se régissaient elles-mêmes, sous la surveillance des évêques.] — P. 49-73. Chanoine F. DURAND. Le discours du sacre de Louis XIV par Cohon, évêque de Nimes. [Publié d'après un manuscrit entré aux Archives du Gard depuis la loi de séparation (1905) et coté G. 1561.]

N° 67. P. 81-112. Chanoine C. NICOLAS. Biographie de Mgr Nicolas de Grillet, évêque d'Uzès, et ses ordonnances synodales, 1633-1660. — P. 113-46. Chanoine A. DURAND. Histoire religieuse du département du Gard pendant la Révolution française. [L'auteur n'est pas un ami de la Révolution, car son point de vue est celui de l'Église catholique actuelle. Mais sa méthode d'exposition est objective, et le tableau qu'il trace instructif et intéressant. D'autres parties suivront.] — P. 147-57. Documents pour l'histoire du Vigan. [Il s'agit d'une visite pastorale de Beauteville, évêque d'Alais, à l'église du Vigan, le 16 septembre 1770, et de la collation de la chapellenie de N.-D. des Salses en 1640.] — P. 158-60. Chanoine F. DURAND. La Chapelette, ou Sainte-Croix de Valverdun, à Montfrin, en 1793.

N° 68. P. 161-226. Chanoine FR. DURAND. Les Arènes de Nimes, amphithéâtre romain. [L'auteur étudie successivement le nom traditionnel de l'amphithéâtre, sa date, son orientation, ses dimensions, sa construction, son style, ses inscriptions, les gradins, les places de choix, les *sparsiones*, le balcon d'honneur, les jeux, les chambres, le velum, l'écoulement des pluies, l'extérieur, la patine; la *clausilia papillifera leucostygma*, petit escargot ne se trouvant qu'aux Arènes de Nimes; la forteresse. Il donne l'inscription d'Hébrard en langue d'oc (1589), avec les textes latins du moyen âge. La construction serait de la fin du premier siècle. La raison de la position des Arènes n'a rien de commun avec les points cardinaux, mais est fonction de l'assiette de la ville romaine, à laquelle elles font face d'une manière harmonieuse. L'architecte a tenu un compte rigoureux de la foi pythagoricienne dans la puissance des nombres. Il fait jouer aux nombres 7 et 13 un rôle capital. Les matériaux proviennent des carrières de Barutel, Roquemaillère, Castillon-du-Gard et Manvalat. Les linteaux de 8 tonnes de la magnifique galerie du premier étage furent montés simplement avec la chèvre. Le style du monument est le dorique romain. Longtemps après la construction, l'architecte Titus Crispius Reburrus établit la fosse à trucs en forme de croix grecque du sous-sol de la piste, comme en témoigne une double inscription. Il n'y a jamais eu de naumachies aux Arènes de Nimes. Travail attrayant par la con-

naissance de l'antiquité et d'ingénieuses observations personnelles.] — P. 227-9. Chanoine Nicolas. Une chapelle de l'Immaculée-Conception dans l'église des Capucins (Sainte-Perpétue) en 1669. — P. 230-2. Chne F. Durand. Deux inscriptions grecques à Nimes. [Il s'agit du quatrain grec de l'inscription de C. Vibius Licinianus, au nº 15 de la rue des Greffes, et de la stèle de Chrysis, incomplète du côté droit, au Musée épigraphique.] E. B.

II. *Revue du Midi*, 1912.

Nº 1. P. 18-34. C. Pitollet. Jules Canonge et Ernest Roussel. Un court épisode de la vie littéraire nimoise au siècle dernier. [Suite et fin.] — P. 35-51. J. Belleudy. René Seyssaud. Le peintre; le poète. [Attachante étude sur l'artiste provençal.] — P. 52-8. J. Saint-Martin. Les derniers représentants de Rome à Avignon et dans le Comté-Venaissin. Pieracchi, recteur du Comté-Venaissin. [Suite d'un travail qui se continue et se termine dans les nºs 2, p. 69-84; 3, p. 133-48, et 4, p. 219-28.]

Nº 2. P. 85-92. P. Thoulouze. Armand de Pontmartin. — P. 93-101. E. P. Le jubilé d'un grand savant nimois. Gaston Darboux.

Nº 3. P. 149-70. La polémique Ernest Roussel et Jules Canonge en 1864. [Lettre de M. Ernest Roussel fils et réponse de M. Camille Pitollet.] — P. 171-86. Lieutenant X. Lettres de volontaires (1791-1794). [Suite et fin. Ces intéressantes lettres viennent de l'armée du Rhin et de l'armée des Alpes. Le lieutenant X était le lieutenant Alliey, instructeur à l'École militaire de Saint-Hippolyte-du-Fort, emporté au seuil d'un brillant avenir.] — P. 187-93. Yrondelle. La vaccination au début du siècle dernier à Orange.

Nº 4. P. 197-201. M. Jouve. Nemausus et Nemausa. [Spirituel exposé des discussions de l'Académie de Nimes, priée de rédiger les inscriptions de la belle fontaine de l'Esplanade, où Pradier venait de sculpter cinq statues de marbre. C'était en 1851. La fontaine de Nemausus y fut appelée Nemausa, parce que le féminin est plus gracieux que le masculin. Il est amusant de voir quelles libertés prenait, avec les noms latins, une Académie qui ne se piquait point de fantaisie.] — P. 202-18. De Vignet de Vendeuil. Monographie de Montpesat. Partie civile. [C'est une commune du Gard. Se continue dans les nºs 5, p. 292-306, où commence l'histoire religieuse; 8, p. 497-506, et 11, p. 669-84, où commence l'histoire seigneuriale.] — P. 229-44. M. Fabre. Les archives révolutionnaires de la ville d'Uzès. [L'auteur étudie successivement la formation de la milice bourgeoise ou Légion d'Uzès, l'adresse des

citoyens d'Uzès à l'Assemblée nationale et au roi sur le renvoi de Necker et la prise de la Bastille, la demande de la ville à l'Assemblée nationale pour avoir un tribunal à Uzès.]

N° 5. P. 261-75. G. MAURIN. La possédée de La Rouvière. [Ce village est aux environs de l'Aigoual, dans les Cévennes du Vigan. Il s'agit d'un cas de catalepsie transformé en miracle, par la crédulité du curé et de ses paroissiens, en 1805, avec exorcismes, pèlerinages, processions et boniments organisés par un certain Balsan, manière de Barnum. Le préfet, d'Alphonse, demanda vainement le changement du curé, excellent prêtre, à l'évêque Périé, incapable d'une décision rapide et énergique. Les travaux étaient suspendus dans un rayon qui s'agrandissait de plus en plus, malgré l'effort des autorités ecclésiastiques. Le sous-préfet du Vigan n'avait pas de forces disponibles, ses gendarmes étant occupés à l'importante opération du recrutement. Le maire de La Rouvière fut rappelé à son devoir et requis de faire appel à la garde nationale. L'église était pleine, avec Balsan, le curé et la *démoniaire*. Le malheureux maire fut exorcisé et promptement chassé, avec ses gardes nationaux fortement émus par les huées des fidèles et l'eau bénite.] — P. 276-91. P. FALGAIROLLE. Le château et la baronnie de Vauvert. [Cet excellent travail se continue dans les nos 7, p. 418-25; 8, p. 488-96; 9, p. 517-32; 10, p. 596-611; 12, p. 739-54.] — P. 307-17. J. BELLEUDY. Paul Vayson; l'homme, l'artiste. [Peintre vauclusien.]

N° 6. P. 362-7. P. THOULOUZE. Jean-Jacques Rousseau dans le Gard.

N° 7. P. 407-17. J. BELLEUDY. Le peintre Louis Gautier. [Provençal.] — P. 426-37. Gustave LAFAGE. Nimes. Les représentations dramatiques au théâtre antique des Arènes.

N° 8. P. 479-87. C. PITOLLET. Nemausa. [Suite du débat sur *Nemausus* et *Nemausa*. L'auteur rappelle qu'en 1858, une petite planète découverte à Nimes par Laurent fut baptisée *Nemausa* par le directeur de l'Observatoire de Marseille, Benjamin Valz, ce qui déplut fort à Babinet, de l'Institut. Mais le nom est resté à la planète.]

N° 9. P. 533-50. L. DUHAMEL. Un voyage princier au XVIIIe siècle. [Il s'agit de la venue du comte de Provence, en 1777, en Provence, dans le Comtat-Venaissin et à Avignon. Se continue et se termine dans le n° 10, p. 581-95. Curieux détails.] — P. 558-66. E. GAY. La viguerie du Vigan au commencement du XVIIe siècle. [Cette savante étude se continue dans les nos 10, p. 636-41, et 12, p. 765-70. La viguerie du Vigan n'est pas citée avant le milieu du XIIIe siècle.] — P. 567-9. AUZIAS-TURENNE. Note sur le château de Tresques.

N° 11. P. 653-68. Dr PUECH. La religion d'Auguste Comte. [L'auteur

considère l'illustre Montpelliérain comme un dégénéré supérieur, fou intermittent et demi-fou toute sa vie.] E. B.

Hérault.

Ephemeris campanographica, t. II (suite), fasc. 9[1].

P. 387-8. R. Rodière. Les moulages campanaires du musée d'Angoulême. — P. 393-7. Cloches de Caromb (Vaucluse) du xve au xixe siècle. — P. 423-30. Anciens fondeurs du Bassigny. Les Gaulard du xviiie siècle. [Traces de leur passage probable à Saint-Mathieu (Haute-Vienne), Mareuil (Charente).] — P. 443-76. Chronique campanographique. [Ariège, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Vaucluse, Gard, Drôme, Limousin.] — P. 477-88. Petits dossiers campanaires. [Ariège, Avignon.]

Fr. G.

Loire.

Bulletin de la Diana, t. XVII, 1910 et 1911.

P. 8. J. Déchelette. La Vierge de Saint-Alban. [Planches.] — P. 15. A. De Saint-Pulgent. Tapage nocturne à la porte de la Croix à Montbrison, 21 juillet 1601. — P. 17. Abbé Bégonnet. L'épitaphe d'Antoine de Saint-Priest, abbé de Valbenoîte et prieur de Chandieu, et la date de sa mort. — P. 41-51. Chanoine Reure. De Moulins à Lyon par la route du Bourbonnais. Quelques relations inédites de voyage. [1640, 1662, 1745, etc.] — P. 51-3. J. Déchelette. Petit cheval de bronze trouvé à Jœuvres, commune de Saint-Maurice-sur-Loire. [Planche. Objet de la fin de la période gauloise, amulette ou talisman.] — P. 72-6. A. De Saint-Pulgent. Statues tombales de Gabriel de Lévis et d'Anne de Joyeuse, découvertes dans l'église de Chalain d'Uzore. [† 7 novembre 1535 et 10 juin 1531. Planches.] — P. 79-84. Chassain de La Plasse. Un buste de l'abbé Terray. [Œuvre de Guillaume Coustou le neveu. Planche.] — P. 84-96. Abbé C. Rochigneux. Les arbres commémoratifs dénommés *Sully* dans la région montbrisonnaise. Traditions et usages qui s'y rattachent. — P. 111-9. Chanoine Reure. I. Deux têtes de saints. [? Planche.] II. Un ancien fer à hosties. — P. 120-34. C.-N. Desjoyeaux. Assemblée de la noblesse du Forez, le 18 mars 1789. [Ses membres, M. de Poncins, auteur d' « Instructions sur la formation et la composition des trois États de Forez »; le marquis de Rostaing, le baron de Rochetaillée, etc.; ses députés.] — P. 145-58. Abbé Malley. Une ordonnance de Mgr Camille de Neuville sur la constitution dotale des

1. Le fascicule 10, qui paraîtra ultérieurement, contiendra les tables du t. II.

religieuses. [28 juillet 1681. Contre la supérieure des Ursulines de Roanne, coupable d'avoir transgressé l' « ordonnance pour les religieuses » de l'archevêque en recevant, dans certaines conditions, une jeune fille noble. L'auteur aurait dû prendre garde que cette ordonnance pour les religieuses, qu'il publie, est datée de 1684. L'une des deux dates est fausse. Il s'agissait d'une question de dot.] — P. 159-99. Dr Barbat. Le monastère des Cordeliers de Charlieu. [Monographie et description du cloître, beau monument de la fin du xive siècle, à moitié démoli, sur le point de disparaître, quand il a été classé comme monument historique (1911). Planches.] — P. 199-236. J. Beyssac. *Ex necrologio ecclesie regalis et collegiate Beate Marie de Monte Brisonis in Forezio.* [Bibl. Nat., lat. 12767. Obituaire du milieu du xvie siècle, semble-t-il. Abondante annotation sur les personnages qui y figurent.] — P. 241-56. Chanoine Reure. La vie et la mort d'un péage forézien. [Péage de Saint-Martin-d'Estreaux, sur le grand chemin de Paris à Lyon, appartenant au sieur de Châteaumorand, institué en 1418 (?), sans doute par usurpation, supprimé en 1741 par arrêt du Conseil d'État.] — P. 256-7. C. Beauverie. Statuette en bronze provenant de Feurs. [Guerrier antique de conservation parfaite. Planche.] — P. 264-6. J. Déchelette. Tapisserie du xviie siècle à la mairie de Saint-Germain-Laval. [Scènes de chasse. Planches des quatre panneaux.] — P. 267-9. J. Déchelette. Trouvaille faite à Renaison. [Fragments de vases, de statuettes, etc.] — P. 269-74. A. Boudon. Note sur une famille forézienne de l'ancien diocèse du Puy. La famille Viou. [De bourgeoisie; remonte à 1275. Généalogie depuis la fin du xve siècle jusqu'au xviiie.] P. D.

Lot.

Bulletin de la Société des Études... du Lot, t. XXXVI. 1911.

P. 5-111. E. Depeyre. La défection de Murat. La mission de Fouché (décembre 1813-mars 1814). [D'après le livre du commandant H. Weil, *Le prince Eugène et Murat,* dont M. D. discute les conclusions trop sévères pour Murat, dit-il. Fouché, envoyé officiellement par Napoléon auprès du roi de Naples, s'arrangea pour livrer à celui-ci la Toscane et les États romains. De nombreux documents sont analysés ou réimprimés.] — P. 125-40, 181-96, 245-60. A. Combes. Analyse des registres municipaux de la commune de Cahors. [Du 30 prairial an II au 9 floréal an III. Suite de cette utile publication. A suivre.] — P. 160-4. Bergougnoux. Contrat relatif à la démolition du château d'Assier en

1768 et à la vente des matériaux. [Texte.] — P. 165-70, 197-212. B. Taillefer. Les coutumes de Montcuq. [Ces coutumes ont été publiées en 1861 par E. Dufour, mais d'après une mauvaise copie du XVIIe siècle. M. T., à l'aide d'une copie antérieure à 1463, relève les fautes; il fait connaître la procédure qui a précédé et suivi la confirmation des coutumes. 46 articles; texte roman.] — P. 213-21. E. Albe. Un marchand de Castelnau-Montratier, 1283. [Testament en langue du pays, contenant des legs pieux faits à deux hôpitaux, à deux léproseries de Castelnau, à des religieux de villes circonvoisines, à des couvents et hôpitaux d'Angleterre et d'Espagne.] — P. 222-4. F. Galabert. L'église Saint-Amans de Promilhargues. [Bénite en septembre 1519.] — P. 225-6. B. Paumès. Les délégués du district de Cahors à la Fédération nationale de Paris, 14 juillet 1790. [Analyse du texte.] — P. 227-37. A. Ville. Journal de M. de Caors de la Sarladie. [1721-1759. Campagnes en Allemagne. Très bref.]

Tome XXXVII, 1912.

P. 5-20, 73-88, 145-60, 213-28. A. Combes. Analyse des registres municipaux de la commune de Cahors. [Suite et à suivre. Du 10 floréal an III au 29 frimaire an IV.] — P. 21-3. B. Taillefer. Fondation d'une chapellenie de Saint-Michel en l'église Saint-Hilaire de Trouhiac, 13 mai 1670. [Texte.] — P. 29-44, 103-17, 181-200, 229-45. B. Paumès. La grande Peur dans le Quercy et dans le Rouergue. Notes et documents. [Fin de juillet 1789. Ces documents consistent en lettres adressées, des villes voisines, à la municipalité de Cahors, ou à l'intendant, M. de Trimond, en un récit de témoin oculaire, etc. Fort intéressant; bonne annotation.] — P. 45-61, 89-101, 161-80, 246-64. Dr J. Bergounioux. Galerie médicale du Lot. [A suivre. Revue des médecins de la fin du XVIIIe siècle et du XIXe, issus de ce département : Guillaume Andral, le médecin de Murat; Brassac, directeur de la Marine, organisateur de l'École de médecine navale de Bordeaux (1890); Clédel, qui fit partie de la Législative, de la Convention, des Cinq-Cents; Guill. Baudus, médecin ordinaire du roi (1658-1739), docteur de la Faculté de médecine de Cahors, dont les thèses, les seules ou presque que l'on connaisse de cette Faculté, viennent d'être retrouvées.] — P. 123-6. A. Crudy. Une lettre du cardinal de Mazarin à l'évêque de Cahors. [Circulaire annonçant son retour, 4 janvier 1652.] — P. 127-34. Les reclus en Quercy. [Sans nom d'auteur.] — P. 201-7. B. Taillefer. Louables coutumes de Ségos, 12 mai 1468. [Texte latin d'un accord entre le recteur et ses paroissiens concernant les redevances auxquelles il prétendait.] P. D.

Puy-de-Dôme.

Revue d'Auvergne, t. XXVIII, 1911.

P. 1-20, 146-86, 239-70, 379-429. M. Boudet. Étude sur les Sociétés marchandes et financières au moyen âge. Les Gayte et les Chauchat de Clermont. [Histoire de deux familles de marchands qui s'établissent jusqu'à Jérusalem dès le xie siècle. La Société Chauchat sous Philippe-Auguste ; ses rapports avec les Lombards italiens et la Société Rinieri Jacopi de Florence; un Florentin, receveur du roi en Auvergne, associé de la famille Chauchat à la fin du xiiie siècle; affaires aux foires de Champagne ; Géraud Chauchat, receveur général d'Auvergne et panetier de Philippe le Bel, fonde une maison à Paris; la banque Chauchat, Coccé et Cie, c'est une agence de liquidations mobilières et une caisse de dépôts; Géraud, trésorier d'Auvergne. Receveurs et médecins parmi ses descendants au xive siècle. La Société Gayte. Géraud Gayte, ministre des finances de Philippe le Long ; son attachement pour la famille Chauchat; à la mort de Philippe V, il est arrêté et meurt en prison. Il est remplacé par Pierre Rémy, mari de Blanche Chauchat, qui, quoique ministre, continue son commerce en gros des vins, grains et la banque des foires ; son beau-frère, Louis Chauchat, trésorier d'Auvergne. A suivre.] — P. 21-42. A. Avinen. Le poète de l'Auvergne, Arsène Vermenouze. [Biographie, portrait.] — P. 43-60, 289-329. Boyer-Vidal. Besse-en-Chandesse. [Suite et à suivre. L'église. Clergé, confréries. Liste des bailes et syndics de la communauté de Saint-André aux xviie et xviiie siècles.] — P. 64. Dr G. Charvilhat. Monnaie gauloise inédite. — P. 111-22. H. du Ranquet. La cathédrale de Clermont-Ferrand. Les tours du transept. La charpente. [Grav. et planche.] — P. 123-6. L. Bréhier. Notes d'archéologie auvergnate. Le nom d'un sculpteur auvergnat du xiie siècle. Essai de contribution à l'histoire de Jean Deschamps. — P. 139. Découverte d'un sarcophage. — P. 187-210. Dr Lhéritier. Notes sur l'archéologie gallo-romaine des environs de Saint-Amant-Tallende. [Description d'objets divers et monnaies ; planches]. — P. 271-3, 357. Dr G. Charvilhat. Note sur un méreau inédit du xve siècle de la ville de Clermont-Ferrand. Sur une anse de vase grec en bronze du viie ou vie siècle avant notre ère, trouvée à Clermont-Ferrand. [Grav.] — P. 359-60, 430-1. L. Caillet. Documents. [Mandements de Charles VII et de Louis XV concernant les bouchers de Montferrand et l'Hôtel-Dieu de Clermont.]

T. XXIX, 1912.

P. 42-64, 116-41, 261-81. M. Boudet. Étude sur les Sociétés marchandes et financières au moyen âge. Les Gayte et les Chauchat. [Suite et à suivre. Rémy, arrêté après la mort de Charles IV, est, lui aussi, pendu à Montfaucon; les Chauchat compromis comme recéleurs. Décadence de la Société Chauchat jusqu'à la fin du xive siècle, tandis que la Société Gayte fournit de nouveaux fonctionnaires royaux et en profite pour faire prospérer ses affaires. Mathieu Gayte et les Génois; les Gayte en Languedoc.] — P. 83-9. L. Bréhier. L'Auvergne et le peintre Huet (1803-1869). [Grav.] — P. 90-104. J.-B.-M. Biélawski. Aperçu archéologique sur Vic-le-Comte, Coudes et leurs environs. [Planche.] — P. 145-9. Dr G. Charvilhat et L. Accarias. Découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine aux « Petites-Chaumes », près de Juigeat, commune de Saint-Bonnet-d'Orcival (Puy-de-Dôme). [Planches.] — P. 150-1. Dr G. Charvilhat. Note sur des monnaies gauloises trouvées en 1908 aux environs de Vaulry (Haute-Vienne). — P. 167-85. E. Jaloustre. Saint-Pierre-Colamine-le-Puy (canton de Besse). [Notes historiques et archéologiques.] — P. 217-9. J. Demarty. Note sur une sépulture gallo-romaine découverte en 1909 à Chamalières (Puy-de-Dôme). — P. 233-4. Id. Note sur une conduite gallo-romaine en poterie découverte en 1887, à Chamalières, en réparant la source Marie-Louise, du groupe thermal de Royat. [Planche]. — P. 248-9. Dr C. Charvilhat. Sur une statuette en bronze de l'époque romaine provenant des environs de Queuille (Puy-de-Dôme). [Planches.) — P. 302-9. J. Demarty. La mine romaine du Bois de l'or près Craponne (Haute-Loire). — P. 310-55. Boyer-Vidal. Besse-en-Chandesse. [Suite et à suivre. Hospice, instruction publique, épidémies, commerce et industrie.] — P. 356-7. E. Joyau. Un professeur du collège royal de Clermont en 1819. Fr. G.

Pyrénées (Hautes-).

Revue des Hautes-Pyrénées, t. VII, 1912.

P. 5-10, 33-44, 142-9, 170-83, 197-210, 227-39, 254-72, 342-55, 375-83. E. Lacassin. Annales de Vic-Bigorre [Avec introduction de F. de Cardaillac. Sources, origines, étymologie; les comtes de Bigorre à Vic avant leur installation à Tarbes. Fortifications, coutumes; conditions pour être reçu « voisin de ville »; la « bésiau », réunion des habitants et voisins, dont les attributions passent ensuite au Conseil; les consuls et les gardes; les dizeniers. État du comté en 1300 d'après l'enquête ordonnée par Philippe le Bel. Les Anglais en Bigorre. Confrérie de Saint-Jacques; la

peste de 1590 : on met à mort deux individus avec leurs femmes. Les guerres de religion; Vic est pris par les huguenots, puis repris par les catholiques; pillages; la ville traite avec les Ligueurs. Nouvelles exactions après la mort de Henri IV. La peste au XVIIe siècle. Dettes et impôts. A suivre.] — P. 11-27. L. DANTIN. La Terreur blanche à Tarbes. Zèle d'un préfet sous la Restauration. [Fin.] — P. 28. N. ROSAPELLY. Lettre de d'Étigny aux consuls de Vic-Bigorre qui ont refusé de céder du bois à l'abbé de Monlezun (1758). — P. 28-30. F. MARSAN et G. BALENCIE. L'art dans la région bigourdane. [Travaux de peintures à diverses églises, sculpture d'un bénitier, 1669-1768.] — P. 41-6. N. ROSAPELLY. Fondation d'une Société d'agriculture et de commerce à Tarbes. (Extrait du registre des délibérations de l'administration du département des Hautes-Pyrénées, 29 frimaire an VII.) — P. 48-63, 88-118. L. RICAUD. Les reclus des Hautes-Pyrénées. [Fin. Reclus de Vic et de Lourdes.] — P. 65-87. A. DUFFOURC. Madiran, la commune, le prieuré, la paroisse. [Fin. Description de l'église; plans et gravures.] — P. 121-41. M. FOURCADE. Un voyage de Laîné aux Pyrénées en 1804. — P. 141. J. PAMBRUN. Un centenaire à Orieux en 1763. [Acte de décès.] — P. 153-5. N. ROSAPELLY. Le banditisme en Bigorre [1810]. — P. 159-69. E. DUVIAU. Troubles à Lourdes en 1829. [Pour faire respecter un antique usage en vertu duquel toute personne décédée à Lourdes devait y être inhumée.] — P. 189-96, 226. CLAVERIE. Louis Cazalas, médecin militaire, président du Conseil de santé des armées et sénateur [1813-1881]. — P. 210-4. F. MARSAN. Enquête sur nos vieilles cloches [Suite.] — P. 217-26. G. BAUDENS. Débris d'archives. [Documents concernant les dettes de Castelnau-Magnoac (1666) et les réjouissances célébrées dans cette localité pour le sacre du roi (1775)]. — P. 239-43. N. ROSAPELLY. Miettes d'histoire locale. Tarif pour la débite du pain, dressé en conséquence de la délibération des États du païs de Bigorre du 21 juin 1709. — P. 272-5. F. MARSAN. Une descente de troupes espagnoles dans le Riou-Majou (vallée d'Aure), le 18 thermidor an III, 5 août 1795. — P. 329-35. N. ROSAPELLY. Miettes d'histoire locale. A propos du lancement du *Paris*. Une gloire oubliée de notre marine. Les combattants bigourdans de la guerre de l'Indépendance. [Paul de Cardaillac, 1739-1781, etc.] — P. 355-8. R. CAZENEUVE. Débris d'archives. 1812-1912. [Texte du 27e bulletin de la Grande Armée.] — P. 368-75. N. ROSAPELLY. Extraits du « livre de raison » d'un officier de l'ancien régime [1747-93]. — P. 384-9. F. MARSAN. Alarmes et levées de soldats dans les vallées d'Aure et de Louron aux XVIIe et XVIIIe siècles. — P. 393-407. L. CADDAU. Les statues, les boiseries et les peintures de Garaison à Monléon-Magnoac et à Bazordan. [Baux

à besogne du XVIIe siècle à propos du classement. A suivre.] — P. 407-11. L. CANET. L'imprimerie en Bigorre au XVIIIe siècle. Un épisode de son histoire. [Délibération du corps municipal de 1742, demandant le maintien de l'unique imprimerie de Tarbes, menacée de suppression.] — P. 416-9. F. MARSAN. L'art dans la région bigourdane. [Jean Ferrère, sculpteur d'Asté, XVIIe siècle. A suivre.] Fr. G.

Tarn.

Revue du Tarn, t. XXIX, 1912.

P. 1-28. P. MASSON. Un manuscrit d'Antoine Castagné, député du Tarn aux Cinq-cents. [Publication de ce ms. de la Bibliothèque d'Albi, lequel a pour titre : « Réflexions sur les événements de Brumaire. » Castagné, né à Albi en 1766, juge en cette ville, député aux Cinq-cents, puis au Corps législatif et à la Chambre des Cent-jours, mourut en 1837, président du tribunal civil d'Albi. L'intérêt de ses « Réflexions » réside moins dans le récit des événements que dans la peinture des passions qui divisaient l'Assemblée, l'étude des partis et l'historique des manœuvres de couloirs qui préparaient le coup d'État.] — P. 29-44, 161-78, 254-66, 336-46. G. DUMONS. Les réfugiés du pays castrais. [Suite de cet excellent travail commencé au t. XXVII; de *Chabert* à *de Gau;* à suivre.] — P. 45-61, 179-94. E. THOMAS. Le monastère de Saint-Pierre de La Salvetat, près de Montdragon. [Fin. Les prieures, abbesses, religieuses. Suppression du monastère et vente de ses biens durant la Révolution. Trois pièces justificatives : une donation, en roman, de 1266; une bulle de Clément IV, même année; une autre de Paul III, promulguée en 1541 par l'abbé de Joncels.] — P. 62-8. G. D. « Extrait du registre de la valleur des grains » à Puylaurens. [En septembre des années 1620 à 1654. Blé, avoine, « poix et geisses ». Variations énormes du cours : le b é vaut, le « cestier », de 3 l. 4 s. (1626) à 16 l. (1652).] — P. 69 78. A. VIDAL. Un épisode des querelles du Jansénisme à Albi. [Vers 1655, le P. André, augustin réformé, célèbre prédicateur, prêche le carême à Albi. Les Jésuites du collège dénoncent à l'évêque ses propositions « hérétiques »; le Père, sommé de rétracter, se justifie en un sermon qui ne manque pas de fantaisie et de saveur dont texte.] — P. 85-101, 203-10. E. MARTY. Archives des notaires de Rabastens. [Fin. Du 20 avril 1705 au 23 octobre 1907. Parmi ces analyses de titres, voir ann. 1790 : allivrement des biens privilégiés.] — P. 211-28. J. ROUANET. Historique de la famille de Suc de Saint-Affrique, 1380-1886. [Originaire de Polignac, en Velay, elle devient protestante au XVIe siècle, à Labruguière, où elle vivait, et se convertit vers 1679, sauf une branche, qui, contrainte

à l'abjuration, garde cependant sa foi. Généalogie, biens, etc.] — P. 245-53. E. Thomas. Une station gallo-romaine à Prat-Navesse. Les fours gallo-romains de la Borie-Haute. [Prat-Navesse, commune de Saint-Julien-du-Puy, canton de Lautrec, est une métairie. On y trouve des fragments de poteries ornées. Quant aux fours de la Borie-Haute, l'origine en est douteuse. Dessins.] — P. 267-72. A. Vidal. Jansénisme et poésie. [Vers et chansons composés à Albi, au xvii[e] siècle, à l'occasion des querelles du Jansénisme.] — P. 279-82. Id. Glanures historiques. [Passages de troupes en Albigeois, 1652 et 1653 : elles commettent tous les dégâts imaginables. Texte.] — P. 309-24. De Blay de Gaïx. Les chartes de Jourdain de Saissac. [Le château de Saissac, sis dans la Montagne-Noire, au S. de Dourgne, mouvant du comté de Carcassonne, apparaît en 1031, ainsi que la famille qui le possède. Elle le perdit, et aussi d'autres biens, au cours de la croisade des Albigeois. Jourdain (1237-1283) conserve pourtant plusieurs seigneuries, dont Caucalières, Hautpoul, Aussillon, et leur concède des chartes d'affranchissement. Texte roman et traduction française de la charte de Caucalières, 1274, en 16 articles; la traduction laisse à désirer. A suivre.] — P. 325-35. E. Thomas. Le livre de raison d'un prébendier, 1604-1650. [Registre de paroisse du recteur d'Expertens, M[e] Georges Gras; il y mentionnait les naissances, mariages et décès, mais aussi ses affaires personnelles, celles de la localité, celles du diocèse ou même du royaume. Tout de même son registre ne peut passer pour un véritable « livre de raison ».]

P. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

8. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1911. Comptes rendus.

P. 39-45. J. Beck. La musique des chansons de geste. [Article important sur le caractère de la musique des chansons de geste d'après les définitions de Jean de Grocheo.] — P. 47-8. Ant. Thomas. Note sur la découverte faite par M. Roger Drouault à Nontron d'un fragment de compte de l'artillerie royale, du début du règne de Charles VI. — P. 145-47. Héron de Villefosse. Note sur les trouvailles d'antiquités romaines faites à Castel-Roussillon (*Ruscino*) par M. F.-P. Thiers. — P. 224-7. D[r] Capitan et Peyrony. Un nouveau squelette humain fossile. [Note sur cette importante découverte, faite à la Ferrassie (Dordogne).] —

P. 310. Héron de Villefosse. Note sur des antiquités gallo-romaines découvertes près d'Hyères. — P. 377-80. Vasseur. Note sur l'exploitation, pendant la période du bronze, d'une mine de cuivre près de Cabrières (Hérault). — P. 380-6. Vasseur. Les vases géométriques dits du bassin du carénage à Marseille. [Prouve qu'on ne connaît pas la véritable origine de ces vases.] — P. 400-1, 431-3. Homo, Germain de Montauzon et Fabia. Notes sur une mosaïque et des inscriptions latines découvertes à Fourvière. — P. 430-1. A. Maire. Note sur les antiquités de l'Espiguette au Grau-du-Roi. — P. 588-95. L.-H. Labande. Inscription gravée autour d'une pierre à entrelacs provenant de Carpentras. [Probablement du début de l'époque carolingienne.] — P. 658-64. J. Formigé. Note sur la Vénus d'Arles. [L'auteur a découvert à Arles un moulage de la Vénus d'Arles, antérieur à sa restauration; essai de reconstitution de la statue; conjectures sur sa date.] Ch. L.

9. — *Journal des Savants*, 1911.

P. 14-28. E. Chenon. La crise religieuse du xve siècle. [Compte rendu du livre de Noël Valois, *Le Pape et le Concile* (1418-1450). — P. 70-5, 101-13. P. Monceaux. La question du Priscillianisme. [Article sur le livre d'E.-Ch. Babut, *Priscillien et le Priscillianisme.*] — P. 356-70. P. Fournier. Clément V et Philippe le Bel. [Article sur le livre de Georges Lizerand, *Clément V et Philippe le Bel.*] — P. 403-14. J. Loth. Le sort et l'écriture chez les anciens Celtes. [Article important.]

Ch. L.

10. — *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École de Rome,* 1911.

P. 75-141. Ch. Hirschauer. Recherches sur la déposition et la mort de Jean Levesque de La Cassière, Grand-Maître de l'Ordre de Malte. [Détails sur son successeur Mathurin de Lescout de Romégas, prieur de Toulouse et d'Irlande.] — P. 369-92. R. Michel. Les constructions de Jean XXII à Bonpas, avec pièces justificatives, quatre figures et une planche. [Article très intéressant sur les travaux exécutés par Jean XXII à la position stratégique importante de Bonpas, près de Noves, sur la rive droite de la Durance; fondation de la Chartreuse; restes actuels.]

Ch. L.

11. — *Revue des Deux-Mondes*, 1912, 6e période, t. VII, janvier-février; t. VIII, mars-avril. Néant. — T. IX, mai-juin.

P. 668-83. L. Gillet. Une exposition de primitifs niçois. [Prétexte, pour

l'auteur, à des considérations générales sur l'art et la vie religieuse du moyen âge.]

T. X, juillet-août; t. XI, septembre-octobre; t. XII, novembre-décembre. Néant. L. D.

12. — *Revue des Études rabelaisiennes*, t. X, 1912.

P. 19-67. L. Sainéan. La cosmographie de Jean-Alfonse Saintongeais. [Le dit ouvrage, qui vient d'être publié dans la collection Scheffer, « est une traduction plus ou moins fidèle, souvent défectueuse et délayée, de la *Suma de geografia* que Fernandez de Enciso fit paraître à Séville en 1519 ». Au cours de sa démonstration, M. Sainéan étudie avec beaucoup de soin les termes saintongeais de la cosmographie (pp. 44-52)]. — P. 443. Bourgeois. Les connaissances de Rabelais en languedocien critiquées au xviii[e] siècle. [Simple extrait du *Dictionnaire languedocien-français* de l'abbé de Sauvage; porte sur un seul détail du languedocien parlé par Panurge.] L. D.

13. — *Revue d'Histoire littéraire de la France*, t. XIX, 1912.

P. 422-53, 916-38. Fr. Paul Denis. M. B. Lettres inédites de Pierre Bayle. [Les deux premières, qui sont de 1675, sont adressées de Paris à un de ses amis de Montauban (p. 431), qui n'est pas nommé; elles parlent de livres récents ou même anciens. La première se termine par : « Je salue la maison de M. Ynard de tout mon cœur ». A suivre.]

L. D.

14. — *Revue internationale de l'Enseignement*, t. LXI, 1911. Néant. — T. LXII, 1911.

P. 416-26. G. Vauthier. Bersot et la neutralité scolaire en 1841-42. [Documents sur son rôle à Bordeaux à l'occasion des prêches de Lacordaire.]

T. LXIII, 1912.

P. 264-8. G. Vauthier. Les étudiants en droit en 1823. [Quelques détails sur ceux de Toulouse et d'Aix. La Faculté de Toulouse est considérée comme le foyer d'où partent les provocations qui se répandent dans les autres académies, provocations qui consistent à crier : « Vive la Charte » sur le passage du duc d'Angoulême. Troubles à Aix, lors de l'expulsion de Manuel à la Chambre.]

T. LXIV, 1912.

P. 535-43. G. Vauthier. Le baccalauréat ès lettres à Toulouse, en 1835. [Les candidats affluaient des autres académies par suite de l'indulgence extrême de la Faculté, indulgence telle qu'il fallut prendre des mesures pour y mettre un terme.] Fr. G.

15. — *Revue de synthèse historique*, t. XXII, 1911. Néant. — T. XXIII, 1911.

P. 210-39. G. Weill. Revues générales. Histoire religieuse. Le protestantisme français au XIXe siècle. [Histoire du calvinisme en France et dans le Midi au XIXe siècle; luttes intérieures, libéralisme et orthodoxie. Bibliographie.] Fr. G.

T. XXIV et XXV, 1912. Néant.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, statuant, le 9 mai, sur le concours des Antiquités de la France, a donné la 3e mention à M. l'abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* et la 5e mention à M. l'abbé Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch.*

Le 30 mai elle a attribué le premier prix Gobert à M. Brutails, archiviste de la Gironde, pour son *Histoire des églises de la Gironde.*

*
* *

L'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance du 24 mai, a accordé sur le prix Paul-Michel Perret une récompense à M. Sabatié, *Debertier, évêque constitutionnel, et le clergé de Rodez,* et à M. J. Régné, *La condition des Juifs de Narbonne du* ve *au* xive *siècles.*

*
* *

Le 29 mai, l'Académie française a décerné une partie du prix Thiers (histoire) à M. Th. Chapuis, *Le marquis de Montcalm,* 1712-1759; une autre à M. Fr. de Gélis, *Histoire critique des Jeux floraux.*

*
* *

Le troisième Congrès international d'histoire a eu lieu à Londres du 3 au 8 avril dernier. Les Français y étaient très peu nombreux. Les seules communications faites au Congrès qui intéressent spécialement l'histoire de la France méridionale sont les suivantes : Ch. Bémont, *De l'intervention du gouvernement anglais dans les institutions municipales de la Guyenne ;* R. Caillemer, *Les idées coutumières et la renaissance du droit romain dans le Sud-Est de la France.*

*
* *

Le Congrès annuel d'histoire, d'archéologie et de géographie historique organisé par l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest se tiendra cette année à Périgueux, du 29 juillet au 2 août. Le programme, que nous recevons, de ses travaux et excursions comporte la visite de la ville du moyen âge, de la Cité, de leurs monuments; des excursions à Brantôme et à Bourdeille, à Sarlat, Domme et Beynac. Adresser sans retard son bulletin d'adhésion à M. Féaux, trésorier du Congrès, 50, rue Combe-des-Dames, à Périgueux.

*
* *

La librairie F. Caillard, à Narbonne, vient de rééditer un recueil de proverbes narbonnais intitulé : *Prouberbis et Redits Narbouneses, recullits et rengats per letro alfabetico per Moussu Caffort pèro, surgen a Narbouno* (86 pp. in-8°). Ces proverbes avaient commencé à paraître, pour la première fois, à partir de 1846, dans le *Petit Almanach de Narbonne* et étaient dispersés dans plusieurs numéros de cette publication.

*
* *

M. A. Jeanroy vient de publier dans la Bibliothèque des « Classiques français du moyen âge » les poésies du comte de Poitiers. Dans la même collection paraîtra incessamment l'édition des poésies de Peire Vidal, par M. J. Anglade, avec transcription musicale des mélodies par M. J. Beck. D'autre part, M. Jeanroy prépare, comme annexe à la même collection, une bibliographie sommaire des chansonniers provençaux. Il serait à souhaiter que cette collection comprît une section de manuels élémentaires de grammaire, de métrique et même d'histoire littéraire, concernant l'ancien français et l'ancien provençal.

*
* *

La *Société amicale Gaston Paris* publie le catalogue de la bibliothèque de l'éminent romaniste. Le premier fascicule (*Généralités et Linguistique*) vient de paraître. La publication est faite par M. Barrau-Dihigo, bibliothécaire à la Sorbonne, et est en vente à la librairie Champion. On sait que la bibliothèque Gaston Paris a été donnée à l'École des Hautes-Études par la marquise Arconati-Visconti, fille d'Alphonse Peyrat, « afin, écrivait-elle, que

les instruments de travail du grand savant, rendus facilement accessibles aux romanistes de tous pays, servent au progrès des études qui ont illustré le nom de Gaston Paris ».

*
* *

Nous recevons la quatrième édition de la *Chrestomathie provençale* de M. C. Appel (Leipzig, Reisland, 1912; grand in-8° de XLI-344 pages). Le choix des textes est resté le même, mais beaucoup ont été remaniés d'après de récentes éditions ou rééditions. Nous voudrions être sûrs que la France a contribué autant que l'Allemagne au succès de ce livre excellent, qui ne devrait pas quitter la table de travail de tout provençaliste. L'avant-propos nous apporte une bonne nouvelle : M. Appel publiera prochainement, en un fascicule à part, une phonétique de l'ancien provençal. Puis viendront, un peu plus tard, une morphologie et une syntaxe; cette dernière publication surtout comblera une lacune très vivement ressentie.

*
* *

M. Karl Vollmœller, l'infatigable éditeur des *Romanische Forschungen* et de l'*Annuaire critique des progrès de la philologie romane*, vient de faire paraître un troisième supplément à une de ses publications intitulée : *Uber Plan und Einrichtung des Romanischen Jahresberichtes*. (Erlangen, Fr. Junge, 1912; in-8° de XIV-476 pages). On y trouvera le plan détaillé des diverses parties dont se compose l'*Annuaire*, depuis la « Philosophie du langage » et la « Phonétique générale » jusqu'aux livres d'enseignement du français, de l'italien et de l'espagnol; la liste des collaborateurs de l'*Annuaire* et le relevé alphabétique des livres envoyés pour comptes rendus: c'est la huitième et neuvième liste, les sept autres ayant paru auparavant dans les deux suppléments qui précèdent celui-ci; ces deux dernières listes comprennent le titre de 6693 livres ou brochures et forment une véritable bibliographie romane jusqu'en 1911. Le dernier volume paru de l'*Annuaire* contient la bibliographie critique des publications concernant le provençal en 1909, 1910, 1911. Elle est due à M. J. Anglade.

*
* *

Mouvement félibréen. — Le nouveau *Cartabèu de Santo Estello* (n° 10) vient de paraître (Avignon, librairie Roumanille). On y trouvera de nombreux renseignements concernant le mou-

vement félibréen, les publications qui, de près ou de loin, s'y rattachent, ainsi que la liste des félibres majoraux, *socis*, mainteneurs, etc. Cette publication est rédigée par le sympathique et dévoué *baile* du félibrige, le Dr Fallen, d'Aubagne.

Le journal *Vivo Prouvenço*, qui, depuis le début de l'année, a pris le format de revue, publie, comme supplément au nº 95, une table des huit premières années.

Le Dr Cator, lauréat de l'*Escolo deras Pireneos*, vient de publier quelques fables choisies d'Esope, traduites en gascon (Auch, librairie Soulé).

Le *Recueil de l'Académie des Jeux floraux* (1913) vient de paraître. On y trouvera un substantiel rapport de M. Dezasars de Montgaillard sur le concours de poésie *romane* (Deuxième partie, p. 186). On trouvera aussi dans cette deuxième partie du recueil un spirituel *Éloge de Clémence Isaure* par M. F. de Gélis et un discours de M. Anglade, prononcé le 2 mai, à l'inauguration de la statue de la *Poésie romane*, sur une place de Toulouse. Enfin, la première partie du recueil comprend les pièces couronnées au concours de langue d'oc et qui sont signées : P. Fontan, L. Gouyer, J. Monné, J.-B. Begarrie, J. Ladoux, J. Pons, A. Peyron.

La fête de la Sainte-Estelle a eu lieu, cette année, à Aix-en-Provence et a été honorée de la présence de Mistral. Le prix de poésie fondé à l'occasion des Jeux floraux septennaires a été accordé à M. Bruno Durand. Mlle Priolo, de Brive, a été nommée reine du félibrige pour sept ans.

Ont été nommés majoraux : MM. Bonafont, d'Ilhe-sur-Tet (le *Pastorellet* de la vallée d'Arles), Charasse, de Vaison, et Jouveau, d'Arles. Nous saluons très sympathiquement la venue d'un Catalan dans le Consistoire.

Les groupements félibréens de Montauban et de la région se préparent à inaugurer l'année prochaine, à Auvillars (Tarn-et-Garonne), une plaque commémorative en l'honneur de Marcabrun.

Le signataire de ces lignes a publié, comme tirage à part du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, le discours prononcé par lui, l'an dernier, à l'inauguration de la plaque commémorative en l'honneur des troubadours narbonnais : Guillem Fabre, Bernart Alanhan, Guiraut Riquier. Il y a joint la première pastourelle de ce dernier, texte et traduction (Narbonne, librairie Caillard).

La Cigalo narbouneso publie le texte de la première pastourelle

de Guiraud Riquier, avec la traduction en narbonnais moderne, par le Dr Albarel.

Un groupe de félibres toulousains se propose d'élever un buste à un poète populaire de Toulouse, qui, sous le pseudonyme de L'Anric del Busca (Henri Montaut), a publié de nombreuses chansons et poésies de circonstance.

Enfin, plusieurs associations félibréennes se proposent de commémorer, le 12 septembre prochain, le septième centenaire de la bataille de Muret et d'honorer la mémoire du roi Pierre d'Aragon et de ses compagnons d'armes tombés, comme dit Mistral, *per ampara lou dreit*. M. Anglade a mis sous presse une brochure sur *La Bataille de Muret*, d'après la *Chanson de la Croisade*, avec introduction, texte de la *Chanson*, traduction et notes (Librairie Éd. Privat). J. A.

*
* *

Chronique de l'Hérault.

Nous considérons comme un véritable devoir d'inscrire, au seuil de cette chronique, le nom de l'érudit, ami de la première heure des *Annales du Midi*, qui depuis longues années avait assumé le soin de tenir les lecteurs de cette Revue au courant du mouvement historique dans la région montpelliéraine. Nous ne saurions essayer de reprendre ici la tâche du regretté doyen Léon-G. Pélissier sans évoquer son souvenir et saluer sa mémoire de l'expression de nos regrets.

La dernière Chronique de l'Hérault (*Annales*, t. XXII, 1910, pp. 267 et suiv.) annonçait la création toute récente (1er juillet 1909) d'une *Revue historique du diocèse de Montpellier*. Nous sommes heureux de constater que les directeurs de cette publication ont fait preuve jusqu'à ce jour de la plus louable activité. Non seulement ils ont fait paraître avec régularité leur Revue, qui contient, à côté d'articles de fond, un assez grand nombre de documents intéressants, mais encore ils ont entrepris vaillamment deux travaux considérables sous les auspices de l'érudit historien de Maguelone, M. F. Fabrège. Nous voulons parler de la publication du *Bullaire* et du *Cartulaire de l'église de Maguelone*.

Il existe aux archives de l'Hérault un manuscrit du XIVe siècle, connu sous le nom de Bullaire de Maguelone, qui contient environ cent cinquante bulles. La pensée première des éditeurs avait été

de publier ce manuscrit; mais sur les conseils de M. Fabrège, ils résolurent de ne point s'en tenir à ce document et de réunir en un vaste recueil tous les actes pontificaux concernant le diocèse de Maguelone ou les personnages de ce diocèse. MM. les abbés Rouquette et Villemagne n'ont pas hésité devant cette tâche ardue, et ils ont aujourd'hui réalisé, d'une manière à peu près complète, le plan qu'ils s'étaient imposé. Tout en conservant l'espoir de pousser plus tard leur publication jusqu'en 1536, date du transfert du siège épiscopal de Maguelone à Montpellier, ils ont fait paraître, pour le moment, deux volumes : le premier va de la restauration de la cathédrale (vers 1032) à la mort d'Innocent III (1216); le second, de l'avènement d'Honorius III (1216) à la mort de Boniface VIII (1303).

Ce dernier volume n'ayant pas encore été distribué, nous ne pouvons juger de l'œuvre que par le tome Ier, le seul que nous ayons en mains. Il ne contient pas moins de deux cent dix numéros. C'est une très estimable publication, un précieux instrument de travail, destiné à rendre de sérieux services à nos historiens, car, suivant l'heureuse expression de M. Fabrège, ce recueil constitue une véritable histoire de Maguelone écrite par les papes. L'ouvrage se recommande autant par le soin et la précision avec lesquels les textes ont été publiés que par l'abondance des notes bibliographiques, historiques et critiques qui les accompagnent. Ajoutons, ce qui n'est pas à dédaigner, que cette publication, faite dans le format in-4o adopté par la Société archéologique de Montpellier pour ses Cartulaires, est luxueusement éditée au point de vue typographique.

Le *Cartulaire de Maguelone* se présente d'une manière plus modeste, au moins quant à la forme. MM. Rouquette et Villemagne, que ne sauraient effrayer les entreprises les plus laborieuses, ont commencé dans leur *Revue historique* (no du 15 janvier 1912) la publication de l'énorme recueil de plus de 2,400 actes qui constitue le Cartulaire de Maguelone conservé aux archives de l'Hérault. Il est vrai de dire que certains de ces actes sont en double, que 150 environ ont été publiés dans le Bullaire et que l'on peut sans inconvénient détacher du recueil près de 800 actes intéressant la baronnie de Sauve. De ce chef, il est possible d'alléger la publication d'un millier d'actes. Les éditeurs ont cru pouvoir encore se dispenser de reproduire les formules de style employées par les notaires dans les divers contrats, de manière à ne donner

que les parties essentielles de ces derniers. Nous estimons qu'il y a lieu de faire quelques réserves à l'égard de cette méthode de publication. Nous ne saurions également approuver le classement purement chronologique des chartes, groupées par épiscopat. Nous aurions préféré que les éditeurs respectassent le classement topographique des documents, plus conforme à la conception médiévale d'un cartulaire. Quoi qu'il en soit, l'œuvre est en bonne voie d'exécution, puisque le recueil, qui s'ouvre par le diplôme délivré le 15 mars 819 à l'évêque Argemire par Louis le Débonnaire, est parvenu dans le dernier numéro de la Revue (15 avril 1913) à la date du 18 juin 1209, ce qui représente déjà un total respectable de 296 actes, publiés avec notes et éclaircissements historiques et géographiques. Il sera fait un tirage à part de cette publication qui ne formera pas moins de cinq volumes in-8°.

De son côté, l'infatigable historien de Maguelone n'est point resté inactif. Il vient de faire paraître le tome troisième du monumental ouvrage qu'il consacre à l'antique cité. Ce volume porte en sous-titre : *Réunion de Montpellier à la France. Les Écoles et l'Université de Montpellier*. C'est une œuvre de haute érudition, à laquelle on ne saurait adresser d'autre reproche que la tendance de l'auteur — déjà manifestée dans les précédents volumes — à rattacher à son sujet toute l'histoire d'une époque. Cette tendance est particulièrement affirmée dans le chapitre XXIV, qui traite de « L'Église de Maguelone, centre du cycle épique et des troubadours ».

Le Conseil de notre Université vient enfin de publier, après un intervalle de vingt-deux années, le deuxième volume du *Cartulaire de l'Université de Montpellier*. Le tome Ier avait paru en 1890, à l'occasion des fêtes du sixième centenaire ; il contenait une série de documents s'échelonnant entre les années 1181 et 1400. Le nouveau volume, qui est exclusivement l'œuvre de M. Joseph Calmette, aujourd'hui professeur à l'Université de Toulouse, se compose de trois parties, précédées d'une intéressante introduction. La première est consacrée à la publication d'un ancien inventaire des Archives de la Faculté de médecine, considéré comme perdu en 1890. Ce volumineux manuscrit, retrouvé par M. Calmette, est daté de 1583; il mentionne un grand nombre de pièces aujourd'hui disparues et mérite, à ce titre, d'être considéré comme une source des plus importantes pour l'histoire de l'Université. La deuxième partie est constituée par l'inventaire

des archives actuelles de la Faculté de médecine, que M. Calmette a classées avec beaucoup de sagacité. Enfin, la dernière est un supplément destiné à compléter le recueil des documents antérieurs à 1400, publiés dans le tome Ier. Par cette importante publication, autant que par le classement des archives de l'Université, M. Calmette s'est acquis des titres à la gratitude des travailleurs montpelliérains. Et maintenant, à quand le volume III, consacré aux documents du XVe siècle?

L'Association des Amis de l'Université de Montpellier a, depuis plusieurs années, adopté l'excellent usage de convier ses membres à une série de conférences pendant l'hiver. En 1911, M. Cartailhac obtint un très légitime succès en résumant, en quelques brillantes leçons, le dernier état de la science préhistorique. L'année dernière, les conférences furent plus particulièrement locales. M. Ch. Flahault traita de la Géographie méditerranéenne; M. André Joubin de la formation et de l'évolution de Montpellier; M. Babut des origines de notre Université; M. le doyen Gachon de la vie municipale montpelliéraine aux XVIIe et XVIIIe siècles; enfin, M. Louis-J. Thomas, après avoir pris comme sujet, une première fois, la réunion de Montpellier à la France, obtint beaucoup de succès dans une humoristique causerie sur : Montpellier, il y a cent ans (1811-1812). Ces six conférences ont été réunies en une brochure sous le titre de : *Conférences sur l'Histoire de Montpellier.*

Signalons encore sur l'ancien Montpellier un livre récent de MM. Bonnet et Joubin. *Montpellier aux XVIIe et XVIIIe Siècles : Architecture et Décoration* est un recueil de plus de cent planches en phototypie, précédées d'un commentaire dans lequel les auteurs ont essayé de dégager et de résumer les éléments caractéristiques de l'architecture montpelliéraine.

Cet ouvrage a été publié sous les auspices de la Société archéologique de Montpellier, qui a complété en 1911 le quatrième volume de ses *Mémoires* (2e série). On y trouve, outre les articles signalés dans la précédente chronique et d'assez nombreuses notices archéologiques, des études de M. Grasset-Morel sur *l'Hôtel Saint-Côme, fondation de La Peyronie en faveur des chirurgiens de Montpellier*, de M. J. Berthelé sur *la Voie Domitienne d'Ambrussum au Forum Domitii*, de Mlle L. Guiraud sur le séjour de *Julius Pacius en Languedoc* (*1597-1616*), etc.

Nous devons encore à Mlle Guiraud un excellent travail sur la *Création et restauration du Jardin du Roi à Montpellier par*

Pierre Richer de Belleval (*1593-1632*). L'Académie des sciences et lettres en a reconnu le mérite en lui décernant, en 1912, le prix Ricard. Cette étude, qu'accompagnent de très nombreux documents inédits, est un légitime hommage rendu au fondateur du premier Jardin des Plantes français. Elle prendra place dans le 4e volume du recueil des *Archives de la Ville de Montpellier*.

La Société archéologique de Béziers continue à publier régulièrement son *Bulletin* dont la majeure partie est consacrée aux rapports sur ses concours annuels d'histoire et de littérature. Mentionnons toutefois, dans le Bulletin de 1912, un travail de M. P. Cassan sur *La commanderie et la paroisse de Campagnoles, près Cazouls-lès-Béziers* (*1109-1793*).

La même Société a fait paraître, en dehors de son Bulletin, sous le titre : *L'Histoire de Béziers racontée par ses pierres*, un catalogue de son riche musée lapidaire. Ce catalogue, illustré de nombreuses phototypies, est l'œuvre de MM. Dardé et Sournies, qui ont très largement mis à profit les notes du regretté archéologue biterrois Louis Noguier.

Saluons de nos meilleurs vœux la création d'un nouveau centre d'études archéologiques dans l'Hérault. Grâce à l'inlassable activité de M. J. Sahuc, bien connu par ses nombreux travaux sur la région de Saint-Pons-de-Thomières, cette ville possède aujourd'hui un fort intéressant musée archéologique et une Association des Amis du Musée, dans laquelle nous nous plaisons à voir l'embryon d'une société savante.

A l'actif de M. Sahuc, il convient de mentionner encore plusieurs publications nouvelles : une très bonne et complète étude sur *Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons* (*1633-1713*)[1]; un *Dictionnaire topographique et historique de l'arrondissement de Saint-Pons*, contenant les noms de lieux anciens et modernes, publié en premier lieu dans le *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*; enfin, l'*Inventaire sommaire des Archives hospitalières* [de Saint-Pons] *antérieures à 1790*, précédé de notes historiques sur l'hospice de cette ville.

Nous avons peu de monographies locales à signaler. Citons cependant une bonne *Histoire de Saint-Martin-de-Londres*, par l'abbé Émile Bougette, qui avait précédemment donné une non

1. Cf. un compte rendu, *Annales*, t. XXIII, p. 229.

moins estimable histoire de *Montblanc* et qui publie actuellement dans la *Revue historique du Diocèse* un travail sur *Puéchabon;* une histoire de *Marsillargues*, par l'abbé Valentin Durand; une étude sur la *Ville de Bédarieux*, par M. Roger Allaire; enfin, un tout récent livre sur *Monlferrier*, par M. C.-A. Belmont-Joris, ancien consul de France.

Les jeunes maîtres de notre barreau se plaisent aux études historiques. En 1911, le discours d'ouverture des Conférences du stage a été prononcé par M. Jean Guibal, qui avait pris pour sujet : *La Cour du Petit-Scel royal et l'annexion de Montpellier à la France*, et en 1912, par M. Émile Allien, qui a traité de *La Cour du Bayle de Montpellier depuis l'émancipation communale.*

Les Archives départementales sont aujourd'hui définitivement et confortablement installées dans les vastes locaux du Grand-Séminaire, construits en 1664 pour un couvent de Récollets et rendus célèbres par le séjour de Ferdinand Fabre. Des versements importants y ont été faits, ces derniers mois, notamment par plusieurs notaires. Il serait à souhaiter que l'excellent exemple donné par ces derniers trouvât de nombreux imitateurs. L'actif conservateur des Archives, M. Berthelé, malgré les tracas et les soucis d'une laborieuse installation, a trouvé le temps de poursuivre l'inventaire de son riche dépôt. Ses derniers travaux ont été le *Répertoire numérique* de la série A (actes du pouvoir souverain) et celui des Archives communales (une mention spéciale est due aux fonds de Lodève et de Lunel, particulièrement importants).

L'intéressante revue consacrée par M. Berthelé, sous le titre d'*Ephemeris campanographica*, à l'archéologie et à l'histoire campanaires, termine vaillamment sa quatrième année d'existence.

Une touchante cérémonie réunissait, le 24 avril dernier, à la Bibliothèque municipale, la plupart des érudits montpelliérains, les habitués des salles de lecture et les amis personnels du vénérable conservateur de ce dépôt. La réunion, d'un caractère tout à fait intime, avait pour objet la célébration du cinquantième anniversaire de la nomination de M. Léon Gaudin aux fonctions de bibliothécaire de la ville de Montpellier. L'œuvre féconde du jubilaire, grâce auquel notre Bibliothèque compte aujourd'hui parmi les plus riches de province, fut louée en d'excellents discours, et un artistique haut-relief reproduisant ses traits fut offert à la ville, représentée par son premier magistrat, pour perpétuer, dans une

des salles de cette Bibliothèque, le souvenir de l'érudit qui, depuis un demi-siècle, consacre son activité à l'accroissement du patrimoine intellectuel de la cité. Émile Bonnet.

*
* *

Chronique de Toulouse et de la Haute-Garonne.

Depuis notre dernière chronique, parue en janvier 1910, est décédé, le 9 janvier 1911, un des bienfaiteurs de nos Sociétés savantes, M. Deloume, doyen honoraire de la Faculté de droit de Toulouse, où il professa longtemps, de 1868 à 1906, après en avoir été l'élève.

Il avait consacré à l'histoire de cette antique Faculté, ainsi qu'à l'histoire du droit à Toulouse, des travaux intéressants, pleins de vie, mais assez rapides, comme en témoignent les titres qu'il leur a donnés : *Aperçu historique sur la Faculté de Droit de l'Université de Toulouse*, 1899. — *Faculté de droit de Toulouse, fondée en 1229. Centenaire de la réorganisation de 1805. Histoire sommaire de la Faculté.* Privat, 1905; in-8o de 205 pages. — *Le monde du droit et les hommes de finances à Toulouse vers le milieu du* XVIe *siècle*, 1898. Mais son grand mérite est d'avoir contribué de tout son patriotisme local, de ses qualités d'administrateur, de sa science de juriste, de ses deniers enfin à la création d'un « Institut provincial appelant à lui les forces vives et spontanées de notre sol. » Car tel est le résultat qu'il entrevoyait au bout de l'installation des six Sociétés savantes de Toulouse dans l'hôtel d'Assézat, que leur avait par testament destiné M. Ozenne.

La Ville était légataire de ce bel immeuble et de plusieurs autres. M. Deloume, administrateur des biens légués jusqu'à la délivrance desdits biens, qui se fit longtemps attendre, sut engager dès l'abord les dépenses indispensables, réparer et aménager l'hôtel, y établir les Sociétés et les mettre dans leurs meubles. Son idée peu à peu se réalisait. Il avait mis lui-même en train les travaux d'une Bibliothèque centrale et les poursuivait énergiquement. Ils viennent d'être repris, par suite du versement à la caisse municipale de la moitié des fonds nécessaires.

Cependant on continue le classement et le catalogue des livres des diverses Sociétés. Celui qui concerne l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres est terminé; on le tient à jour régu-

lièrement; il en existe un double à la Bibliothèque de l'Université (Lettres-Droit). Malheureusement, un accident déplorable — l'incendie, en octobre 1910, de l'autre section de la Bibliothèque universitaire (Sciences-Médecine), — en détournant sur d'autres points l'attention et les soins du bibliothécaire de l'Université, M. Crouzel, a ralenti ceux qu'il donnait aux collections des Sociétés. Il a cependant catalogué la moitié de celles de la Société de géographie. D'autre part, M. Chinault a terminé le catalogue relatif aux Jeux floraux et entrepris celui des livres de l'Académie de Législation. Celui du fond très important de la Société archéologique a été dressé par le Président, M. J. de Lahondès.

Les concours des Sociétés savantes de Toulouse continuent à provoquer de nombreux travaux. De 1908 à 1911, la Société archéologique du Midi de la France a récompensé des ouvrares manuscrits fort intéressants. Le prix de Clausade a été décerné, en 1908, à l'étude de M. l'abbé Lafforgue sur la Grande Lande, partie du gardiage de Toulouse qui comprend aujourd'hui, entre la Garonne et l'Hers, les territoires de Lalande et de Croix Daurade; elle fournit de nombreux renseignements sur la vie agricole de ce pays au moyen âge, sur la paroisse de Croix-Daurade et le percement du canal du Midi[1]. Un nouveau travail a été consacré par M. l'abbé Corraze à la baronnie et au château archiépiscopal de Balma; il a pu faire avec des baux à besogne la description de cette résidence des archevêques de Toulouse, détruite par l'archevêque de Brienne, et retracer l'histoire des archevêques comme barons de Balma. M. l'abbé Ariès a fait l'histoire de la paroisse de Saint-Exupère à Toulouse et des autres édifices religieux utilisés dans le quartier Saint-Michel. M. Ch. Fouque a écrit un chapitre de l'histoire de la céramique à Toulouse en étudiant la fabrique de faïences des Dumont au XVIIIe siècle et en leur restituant des produits attribués jusqu'ici à Nevers. M. l'abbé Maurette a transcrit, avec une biographie et des annotations sommaires, les œuvres valenciennes, castillanes et latines de Johan Balaguer, moine de Valdigna (près de Valence), du début du XVIe siècle, d'après le manuscrit du monastère de Sainte-Marie-du-Désert (Haute-Garonne) : ce travail fait connaître un auteur et une œuvre d'une certaine importance, qui attendent une étude plus approfondie. Le prix Ourgaud de 1909 a été décerné à un très

1. Cf. un compte rendu, *Annales*, 1912, p. 315.

consciencieux travail de M. l'abbé J. Bénaben sur *La commanderie du Nomdieu, ses annexes et dépendances*, volumineux recueil de documents annotés sur ce domaine des Hospitaliers, près de Nérac, depuis la fondation de l'hospice sur une terre donnée par Gaston V de Béarn vers 1160 jusqu'à la Révolution. M. Marius Millau a rédigé un *Inventaire sommaire des visites paroissiales et documents concernant les paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse*. L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse a récompensé, entre autres travaux manuscrits : en 1910, une étude de M. Ed. Forestié sur *La Grande peur de 1789 dans le Midi*, dont il rend responsable, sans preuves, la franc-maçonnerie; en 1911, un travail de M. Axel Loze sur la déforestation et le déboisement dans la région pyrénéenne; un mémoire de M. H. Roux sur *La loi Guizot et son application dans un coin du Languedoc*. Le prix Ozenne de 1911 a été partagé entre deux mémoires très distingués; M. Loubet a composé, avec de nombreux documents inédits, le premier tableau véridique et impartial, en même temps que très original et très vivant, de l'histoire de Toulouse pendant les Cent-Jours. M René Gadave, continuant les recherches de Gatien-Arnoult, Auguste Molinier, Denifle, Fournier, Saint-Charles, a dressé l'inventaire raisonné, précédé d'une introduction critique, de treize cent soixante-sept pièces relatives à l'Université de Toulouse : il n'y a plus qu'à tirer l'histoire de l'Université de ce précieux recueil de matériaux[1].

A la Faculté des lettres, M. J. Anglade a été nommé, en 1910, professeur de langue et littérature méridionales, en remplacement de M. J. Jeanroy, appelé à la Sorbonne, et, en 1912, M. J. Calmette a succédé, dans la chaire d'histoire du moyen âge et de la France méridionale, à M. Ch. Molinier, décédé.

La cathédrale Saint-Étienne va être restaurée. Dès le XIVe siècle on s'était décidé à remplacer l'église romane du XIIe, déjà démodée, par un édifice ogival semblable à la splendide cathédrale de Beauvais et autres. Faute de ressources suffisantes, et malgré de hardies reprises des travaux, on dut s'arrêter à moitié chemin ; même un terrible incendie obligea de dresser la voûte refaite du chœur à 14 mètres trop bas.

En 1864, la Ville, pour continuer la restauration et achever l'édi-

1. Cf. un compte rendu, *Annales*, 1912, p. 146.

fice, lança une loterie, qui produisit péniblement 470.000 francs. Cette somme fut grossie par les intérêts composés et, en 1889, par le legs Lignères que le Chapitre de Saint-Étienne fut autorisé à accepter; or, il était d'un million. Rien dans les documents publiés ne permet de comprendre pourquoi en juin 1910, 1.700.000 francs seulement étaient disponibles.

Une Commission fut nommée pour examiner les nouveaux plans de l'architecte diocésain, M. Louzier (d'autres, antérieurs, avaient été refusés en 1888 par une précédente Commission). Elle trouva qu'encore une fois la vieille nef du XIIe siècle n'était pas assez respectée. Un an après, les plans rectifiés lui furent soumis; examinés, ils furent acceptés avec cette réserve que la Commission serait réunie au moins une fois par an, « afin de trancher les incidents qui pourraient se produire au cours de l'exécution du projet adopté ». (28 juin 1911.)

On vient de terminer l'expropriation légale de tout le moulon de maisons couvrant, au nord, la masse de l'église et d'en commencer la démolition. De ce chef, on avait prévu une dépense de 532.000 francs, *au maximum*, elle est déjà en réalité de 627.072 fr. 50 c.!

Puis, il faudra étayer et cintrer les parties à conserver, établir au nord une entrée monumentale ayant pour objet de souder en façade les deux parties de l'édifice, adjoindre une galerie bas-côté de trois travées, longeant la nef actuelle jusqu'au clocher : cette galerie servira de dégagement et d'abri, tout en respectant le plus possible le mur de la nef du XIIe siècle; elle équilibrera, au point de vue esthétique, l'élévation du portail nord (578.000 francs de dépenses prévues).

Le troisième chapitre est relatif à la restauration de la nef du XIIe, et comporte une dépense de 133.000 francs, plus 40.600 pour le statuaire, 71.000 pour la peinture décorative et les vitraux, 13.000 pour le mobilier. Au total, 236.900 francs restaient disponibles pour frais imprévus. Qu'adviendra-t-il? On ne sait.

La Société française des fouilles archéologiques fondée il y a peu d'années, et qui dispose déjà de revenus suffisants, a invité par circulaire les principales Sociétés archéologiques de province à indiquer les points qui, dans chaque région, mériteraient d'être explorés. La Société archéologique du Midi avait signalé Saint-Bertrand de Comminges. M. Marcel Dieulafoy, président actuel de

la Société des fouilles, appuya cette proposition; il nomma un Comité pour l'étudier et en préparer l'exécution. Il vint lui-même à Saint-Bertrand et s'entoura de tous les renseignements que lui fournirent M. R. Lizop, dont les recherches sur les ruines de *Lugdunum Convenarum* ont été publiées à diverses reprises, en 1910 et 1912, dans la *Revue des études anciennes*, et M. Lagerle, instituteur à Saint-Bertrand, dont l'école est justement au milieu du terrain couvrant les ruines. M. Lagerle a eu l'obligeance de s'aboucher avec tous les propriétaires intéressés; mais la Société des fouilles a trouvé que les exigences de ceux-ci dépassaient les prévisions; naturellement elle favorise d'abord les recherches les moins onéreuses et susceptibles pourtant de donner de bons résultats.

Une enquête de M. Cartailhac, secondé par toute la bonne volonté de M. Barrousse, maire de Saint-Bertrand, a permis d'établir que les terrains sont plutôt des jardins, des vergers que des champs ordinaires; on espère donc que la Société des fouilles, mieux informée, reviendra sur son opposition.

En attendant, elle est disposée à aider les propriétaires qui spontanément ont commencé des fouilles, à la condition qu'elle aura un droit de préemption sur les monuments découverts.

La Société des fouilles, au cas où elle tomberait définitivement d'accord avec les propriétaires, veut éviter la faute commise à Martres. Elle estime que, si les substructions sont importantes, *il faudra* les garder à découvert, accessibles aux visiteurs qui ne manqueront pas, surtout dans la saison balnéaire. M. Cruppi, président du Conseil général de la Haute-Garonne, ayant compris toute l'importance pour le département et les hautes études d'un pareil projet, a donné l'espoir que le Conseil général s'intéresserait à la formation et à la conservation sur place du « Musée romain de Saint-Bertrand de Comminges ». Ce beau résultat sera obtenu si chacun se montre désintéressé, si l'on procède lentement et méthodiquement.

Déjà les fouilles superficielles entreprises par un des propriétaires et vérifiées par une commission de la Société Archéologique du Midi ont montré qu'à côté du cimetière actuel de la localité et de l'autre côté de sa chapelle, dont les plus vieux murs sont des morceaux de marbres en partie sculptés, étaient des tombeaux volumineux, grossiers, remontant sans doute à une période reculée du moyen âge. Il y a au-dessous un fouillis de murs romains,

et tout près des surfaces pavées en mosaïques. Ainsi s'est confirmé et complété déjà sur un point intéressant le plan provisoire publié par M. R. Lizop.

P.-S. — Les fouilles d'un propriétaire de Saint-Bertrand viennent de lui livrer la statue mutilée d'une *Cérès assise*. Elle est en marbre de Saint-Béat, d'un bon travail romain, mais elle a perdu sa tête et le bas du corps. De plus, elle a subi d'autres injures, ayant été utilisée dans la confection d'un mur. Une semblable statue est figurée dans le *Corpus* de M. S. Reinach, t. II, vol. II, 688.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

BOURGOIN, FOROT, PIFFAULT. *Le Bas-Limousin, Lectures sur l'Histoire et la Géographie de la Corrèze.* Ussel, Eyboulet frères, 1912; in-18 de 297 pages. — Ce petit volume a pour objet de faire connaître aux écoliers du département de la Corrèze l'histoire sommaire du Bas-Limousin. En le composant, les auteurs, M. Bourgoin, inspecteur d'Académie ; M. Piffault, directeur d'École normale; M. Forot, conservateur du Musée de Tulle, se sont inspirés d'une circulaire de M. Maurice Faure (25 fév. 1911), qui invitait les inspecteurs, professeurs ou instituteurs à mieux faire connaître à leurs élèves la région où ils étaient nés. Cette histoire du Bas-Limousin va depuis la période préhistorique — avec l'homme de La Chapelle aux Saints — jusqu'à nos jours. Une place, que nous voudrions un peu plus large, est faite à la littérature limousine et aux troubadours. On aurait pu sans inconvénient y ajouter quelques noms de poètes limousins modernes; il y en a d'intéressants dans ce coin du Midi. Souhaitons que l'exemple donné par le Limousin, le Roussillon et la Lorraine (où existent des ouvrages de ce genre) soit bientôt suivi en Languedoc, et que les petits écoliers languedociens ne soient pas tenus dans l'ignorance absolue du glorieux passé de leur région.

J. ANGLADE.

BROUILLARD (R.). *Nouvelles recherches sur les Girondins.* Bordeaux, Gounouilhou, 1913; grand in-8° de 64 pages (Extr. de la *Rev. hist. de Bordeaux*, V). — En bon style, avec force détails inédits, M. Brouillard retrace la lamentable odyssée de cinq députés « girondins » proscrits par le coup de force parlementaire du 2 juin 1793. C'étaient : Guadet (de Saint-Émilion), Pétion (de Chartres), Buzot (d'Évreux), Barbaroux (de Marseille) et Louvet

(de Paris). Après avoir erré trois mois sous divers déguisements à travers la Normandie et la Bretagne, nos cinq « Girondins » étaient parvenus à Brest, d'où ils s'embarquèrent nuitamment pour le Bec-d'Ambès, afin d'atteindre Saint-Émilion et Libourne. Les dangers furent grands, les complicités nombreuses. — Le récit est conduit très objectivement et très méthodiquement, jour après jour, du 20 au 28 septembre 1793. Chaque assertion est appuyée d'un renvoi aux documents d'archives ou aux mémoires du temps. L'auteur, qui s'est fait de l'étude de la Révolution dans la Gironde une spécialité entre plusieurs autres, semble vraiment ne rien ignorer de ce qu'il pouvait savoir. Son étude, extrêmement fouillée, peut être proposée comme modèle du genre. A. Leroux.

Delage (F.). *Mélanges d'archéologie limousine. Nouvelle série*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1913; grand in-8° de 18 pages (Extr. du *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XLII). — Poursuivant ses recherches préhistoriques, M. Delage, après examen critique des listes existantes, fixe le nombre des dolmens de la Haute-Vienne à 27 subsistants, 11 détruits, 7 douteux. Il expose ensuite les résultats des fouilles opérées par lui dans un tumulus de Saint-Germain-les-Belles, décrit deux haches de bronze trouvées dans la commune d'Oradour-sur-Glane et étudie les sépultures gallo-romaines découvertes dans la commune de La Croisille.

A. Leroux.

Ducourtieux (P.). *Le premier gisement de kaolin en France découvert par J.-B. Darnet. Réponse à M. E. Labadie*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1912; grand in-8° de 22 pages (Extr. du cinquième Congrès de *L'Arbre et l'Eau*, tenu à Saint-Yriex en 1911). — S'aidant de documents originaux que M. le Dr Escorne a pendant un demi-siècle tenus sous le boisseau, M. Ducourtieux soumet à un examen minutieux le mémoire de M. E. Labadie sur *le pharmacien bordelais M.-H. Vilaris et la découverte du kaolin en France, 1766-68* (voir les *Annales du Midi*, 1909, p. 423). La tradition, depuis longtemps enregistrée en Limousin, qui attribue la découverte accidentelle du kaolin de Saint-Yriex à Darnet, chirurgien de cette ville, se trouve définitivement confirmée. Seulement, jusqu'en 1769, Darnet a cru qu'il avait *découvert* une terre à fouler : M. Ducourtieux le dit lui-même (pp. 6 et 13) après M. Labadie et tous ceux qui se sont occupés de la question. Vilaris fut le premier à *reconnaître* que cette terre était le kaolin

dont les Chinois fabriquent la porcelaine. M. Ducourtieux le confirme (p. 4) et M. Labadie n'a pas dit autre chose. Le mérite de Vilaris l'emporte donc sur celui de Darnet. Les documents publiés par M. Ducourtieux rectifient cependant sur trois points secondaires l'étude de M. Labadie. Vilaris n'a point tout d'abord songé à rechercher le kaolin en Limousin. C'est bien Darnet qui, le premier, lui envoya un échantillon de la terre blanche. Alluaud a bien réellement connu les premières démarches de Vilaris auprès de Darnet, sans cependant entrevoir toutes les manœuvres auxquelles se livra le pharmacien bordelais pour obtenir seul la récompense promise. — Du chimiste de Sèvres, Macquer, il ne peut plus être question. Alfred Leroux.

Duprat (E.). *Note sur le mot* THOR *ou* TOR. Aix-en-Provence, 1911; in-8o de 14 pages (Extr. des *Annales de Provence*, t. VIII, 1911). — Ce mot est fréquent dans la toponymie de la région avignonnaise, où il est attesté, sous des formes diversement latinisées, depuis le XIIe siècle. Il n'y aurait aucune difficulté à le rattacher au latin *torus* si les lieux qu'il désigne étaient situés sur des hauteurs; mais ceux-ci, au contraire, sont en général voisins de cours d'eau ou étangs. M. Duprat suppose que *torus* avait pris en Provence le sens de « terrasse bordant un cours (ou une étendue) d'eau ». C'est d'autant plus vraisemblable que Virgile a qualifié les berges de *tori riparum* (*En.* VI, 674), comme le rappelle M. Duprat. Il faut seulement prendre garde de ne pas rattacher à cette racine des noms provenant de *turris* ou même de *taurus*, et ne pas faire grief à Raynouard et Levy des traductions « tour » et « taureau », puisque ce sont précisément ces mots qu'ils avaient en vue. A. Jeanroy.

Labadie (Ernest). *Les porcelaines bordelaises. Notice historique sur une manufacture de porcelaine à Bordeaux sous Louis XVI.* Ouvrage contenant quatre planches en couleurs, un plan et des marques de fabrique. Bordeaux, A. Mollat, 1913; gr. in-8o de 96 pages. — Aux nombreuses études qu'il a déjà publiées sur la céramique régionale, M. E. L. ajoute une nouvelle unité en s'occupant de la manufacture de « porcelaine dure » qui fut fondée par les Verneuilh au château de Bordes près Bordeaux en 1781, dix ans après celle de Limoges, sept ans après celle de St-Yrieix, cinq ans après celle de Marseille. L'information de l'auteur repose avant tout sur les documents d'archives (spécialement ceux des

fonds Alluaud qu'il a compulsés aux Archives de la Haute-Vienne en 1905) et sur les pièces des musées de Sèvres et Limoges et de quelques collections particulières. Il a pu ainsi faire justice d'une foule d'erreurs que l'ignorance des vulgarisateurs parisiens et la légèreté de Camille Leymarie ont mises en circulation. — Dans l'histoire de la manufacture de Bordeaux, M. E. L. distingue deux périodes : celle de Pierre Verneuilh et neveu (marque VV dorés), 1781-87 et celle de Vanier et Alluaud (marque V. A entrelacés tête-bêche), 1787-90, qu'il étudie tour à tour à fond. Verneuilh avait avec Limoges de vieilles relations commerciales, Alluaud des rapports de naissance et de parenté que l'auteur a bien mises en lumière et qui autorisent à voir dans la manufacture de Bordeaux comme une inspiration de celles du Limousin, d'où elle tirait d'ailleurs son kaolin. — Critique exacte, abondante et minutieuse, l'étude de M. E. L. se recommande à quiconque s'intéresse aux origines de l'industrie porcelainière en France. A. Leroux.

Lecler (chanoine A.). *Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris.* Limoges, Ducourtieux et Gout, 1912, t. I ; gr. in-8° de 398 pages. — Reproduction tantôt intégrale, tantôt analytique, avec notes et commentaires, de documents originaux conservés pour la plupart aux Archives nationales et transcrits en majeure partie par M. P. Gaumy. Ces documents concernent vingt-quatre personnages des départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, rangés suivant l'ordre de leur comparution, du milieu de 1793 au milieu de 1794, entre autres : A.-J. Gorsas, P.-V. Vergniaud et B. de Lesterpt-Beauvais, tous trois députés à la Convention ; J.-L. Gouttes, évêque constitutionnel de Saône et-Loire ; des ecclésiastiques, des religieuses, des officiers, des nobles, des femmes. L'introduction (15 p.) donne d'utiles indications sur l'organisation et le fonctionnement du tribunal révolutionnaire. — Cette publication, qui formera au total trois volumes, est un nouveau service rendu par M. L. à l'étude de la Révolution en Limousin. Elle étend considérablement le champ d'exploration qu'il avait choisi jadis en retraçant l'histoire des *Martyrs et Confesseurs de la foi dans le diocèse de Limoges.* L'auteur déclare ne vouloir faire « ni une œuvre de flétrissure, ni une œuvre de glorification pour un parti politique quelconque, mais seulement flétrir le crime, qui ne doit être d'aucun parti... ». L'intention est excellente, mais l'exécution malaisée.

A. Leroux.

Le livre vert de Lacaune (Tarn). Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest (J. Castanet), 1911; in-8° de XVII-311 pages. — Le « Livre vert » est un recueil, formé presque entièrement au XVe siècle, d'actes divers, dont la plupart sont des octrois de privilèges ou des règlements de police. Deux seulement, de la fin de ce siècle, sont en latin; trois, du XVIIe, en français; les autres, au nombre de quatre-vingts environ, du XIIIe et du XIVe, en langue vulgaire. L'éditeur a fait précéder ou suivre les textes d'une description du manuscrit (avec fac-similé), de considérations sur la langue, de quelques recherches historiques sur les seigneurs de Lacaune (sans indication de source), d'une liste des consuls et notaires nommés dans les actes, etc. Ces textes contiennent quelques lacunes ou fautes qu'il eût été bon d'indiquer. Quant aux erreurs de transcription commises par l'éditeur, elles se laissent, en général, aisément corriger : il est évident, par exemple, qu'il faut lire : *receubut, greug, attendens, pancossier, tolgues, sabensa, anima, aprofechablamen*, et non *recenbut, greng, accendens pancos, rolgues, sa bensa, aima, aprosechablamen.* Il n'en faut pas moins savoir gré de la peine qu'il a prise à ce travailleur dévoué, qui a eu la modestie de ne pas se nommer et qui n'est autre, si nous sommes bien informé, que M. l'abbé Gautraud, curé de Lafontasse.

A. JEANROY.

MAURAT-BALLANGE (A.). *Divorces de femmes nobles sous la Terreur.* Limoges, Ducourtieux et Gout, 1911, gr. in-8° de 10 pages. (Extr. du *Bull. Soc. arch. du Limousin*, XLI.) — BOULAUD (J.). *Douze femmes d'émigrés divorcées à Limoges sous la Terreur.* Limoges, Ducourtieux et Gout, 1913; gr. in-8° de 196 pages. (*Ibid.*, XLII.) — Examinant en juriste sept demandes de divorce présentées par des femmes nobles de Rochechouart, et tenant compte des circonstances de temps et de fait, M. M.-B. conclut que ces demandes avaient pour objet unique d'obtenir un certificat de civisme qui permît de sortir de prison ou de n'y point entrer. — M. B., examinant la même question pour douze femmes nobles de Limoges, dont il refait la biographie avec un grand luxe de détails, aboutit à la même conclusion que son prédécesseur.

A. LEROUX.

Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de J. HAYEM, 2e série. Paris, Hachette, 1912; in-8° de 287 pages, avec 9 gravures hors texte. — La première série de ce recueil

avait paru en 1911. Dans ce deuxième volume, à côté de travaux relatifs au commerce des vins en Bourgogne, à un projet de canal de Paris à Dieppe, aux quais et aux ports de la Seine, enfin aux inspecteurs des manufactures, figurent trois articles qui intéressent particulièrement le midi de la France. Le premier, dû à M. Eug. Guittard, est intitulé : *La délimitation du « Bordeaux » sous l'ancien régime* (pp. 1 à 12). C'est une courte étude faite d'après les rapports fournis par les archivistes des départements intéressés au moment de la crise de la délimitation, et en particulier par M. Brutails, archiviste de la Gironde. Le travail se ressent de cette origine et ressemble un peu à un plaidoyer en faveur du privilège de Bordeaux. Il ne donne d'ailleurs qu'une idée assez sommaire des anciens conflits. — Le second article est : *L'industrie de la soie en Provence au XVIIIe siècle*, par M. Isnard (pp. 13 à 34). Le titre en est peut-être un peu large, car l'auteur exclut tout d'abord de son travail les fabriques marseillaises. Il a surtout analysé quelques pièces des archives des Bouches-du-Rhône, une enquête de 1739, des mémoires d'inspecteurs, des procès-verbaux des États de Provence. Il en résulte qu'il y avait alors dans ce pays quantité de tirages de soie, peu d'entreprises sérieuses et quelques manufactures sans grande importance malgré des encouragements officiels; la fabrique de Salon faisait des organsins estimés. L'auteur étend un peu la Provence, puisqu'il met au nombre des inventeurs provençaux l'abbé Soumille, lequel était de Villeneuve-lès-Avignon, et par conséquent du Languedoc. — Enfin, M. G. Mathieu, archiviste de la Corrèze, en un article sur *L'industrie en Bas-Limousin dans la seconde moitié du XVIIIe siècle* (pp. 101 à 116), a d'abord terminé l'histoire de la verrerie de la forêt de Saint-Jal, commencée dans la première série ; cette entreprise, fondée en 1787, est en faillite en l'an VI et sombre complètement. Vient ensuite l'histoire de la manufacture de l'hôpital de Tulle. On y voit, sommairement rapportées, les vicissitudes de cette fondation charitable de 1684 à 1789 ; les pauvres y fabriquèrent successivement, sans grand succès, de la serge, de la bonneterie, des étoffes de laine, du coton. Une comptabilité insuffisante et le manque de surveillance expliquent sans doute les maigres résultats obtenus.

L. Dutil.

Patry (H.). *Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne, 1523-1559. Arrêts du Parlement.* Préface de M. C. Jullian, pro-

fesseur au Collège de France. Bordeaux, Féret, 1912; in-8° de XLII-300 pages. — Reprenant un travail commencé il y a une quinzaine d'années par M. N. Weiss, M. H. Patry analyse ou, le plus souvent, reproduit intégralement 434 documents relatifs à la répression de l'hérésie dans le vaste ressort du parlement de Guyenne entre 1541 et 1559, c'est-à-dire pendant une période de dix-sept années. La plupart de ces documents sont des arrêts de la Cour de Bordeaux; quelques-uns seulement peuvent être considérés comme des « pièces annexes ». Le tout a paru d'abord dans les *Arch. histor. de la Gironde*, t. XLIV et XLV. Il va sans dire que ces documents concernent surtout Bordeaux, le Bordelais, Libourne et la région des Landes; mais beaucoup aussi s'appliquent à l'Agenais (une soixantaine, en y comprenant Villeneuve-d'Agen et Sainte-Foy-la-Grande), à la Saintonge (plus de 70), au Condomois (une vingtaine), au Périgord et même au Limousin (chacun une douzaine). — De cette publication faite avec grand soin et qui est le morceau de résistance du volume puisqu'elle remplit 286 pages, M. P. a tiré la matière d'un instructif article (paru d'abord dans la *Revue historique de Paris*, juillet 1912) et qui sert ici d'introduction, sur les débuts de la Réforme en Guyenne, de 1523 à 1559[1]. Le rôle du franciscain Thomas Illyricus et des humanistes du Collège de Guyenne, le mouvement réformiste à Agen avant 1538, y sont étudiés en détail. Rien par contre, faute de documents inédits, sur les autres foyers d'hérésie que l'histoire signale dès avant 1559 en Bordelais, Agenais, Saintonge, Périgord et Limousin. D'un ton un peu rude, mais d'une forme très littéraire, le récit de M. P. a le grand mérite de renouveler et surtout d'établir sur un fondement très solide une histoire que feu Gaullieur avait exposée un peu prématurément, il y a une trentaine d'années. A lire aussi la très fine préface de M. C. Jullian, mettant en parallèle les premiers martyrs protestants avec les premiers martyrs chrétiens et exaltant la chimère catholique d'une Église universelle jusqu'à oublier les manifestations répétées de l'Alliance évangélique. A. LEROUX.

PATRY (H.). *Frère Nicolle Maurel, apostat célestin, dit « le Prédicant », 15..-1546*. Paris, 1912; gr. in-8° de 15 pages (Extrait du *Bull. Hist. prot. fr.*, juillet 1912). — Développe un point de l'histoire des débuts de la Réforme en Guyenne en ce qui

1. Cf. ci-dessus, p. 107.

concerne le Frère Nicolle Maurel, de l'ordre des Célestins, qui, après avoir séjourné au Collège de Guyenne dès 1534, à Agen dès 1536 sous la protection de J.-C. Scaliger, introduisit le calvinisme à Saintes vers 1540 et y fut brûlé comme hérétique en 1546. A. L.

Puybusque (G.-A. de). *Contribution à l'histoire du vieux Toulouse. Généalogie de la famille de Puybusque.* Toulouse, Privat, 1912; in-8° de xvi-340 pages, 8 pl. hors texte. — Cet ouvrage, précédé d'une alerte préface de M. J. de Lahondès, réunit l'érudition la plus stricte et la verve la plus personnelle. L'auteur, qui le dédie à ses enfants, ne craint pas de couper la discussion des textes par des sortes d'*incidences* où se réfugie l'anecdote.

Deux parties composent le volume : l'une reproduit et commente les documents et les faits sur lesquels peut se fonder une histoire de la maison et nous conduit de la fin du xiie siècle au seuil du xxe ; l'autre établit la série généalogique branche par branche durant la même période. Suivre pas à pas à travers les siècles, à partir de 1180, la filiation d'une famille nombreuse à chaque génération, démêler ses multiples alliances, reconnaître ses habitats successifs, c'est une tâche toute bénédictine. L'aisance avec laquelle M. de Puybusque a triomphé des difficultés de son sujet n'empêche pas de les mesurer. Mais il a pris un visible plaisir à suivre la vie de ses ancêtres, tour à tour preux chevaliers, hardis marchands, brillants capitouls, prompts à toutes les manifestations de l'existence languedocienne. Chemin faisant, il a su glaner des renseignements précieux pour l'histoire de Toulouse : précisions topographiques, vieux hôtels, vieilles rues. Les tables qui occupent les dernières pages de ce volume en facilitent, comme il convient, la consultation, et chacune des gravures qui l'enrichissent a sa valeur documentaire. Il serait vivement à souhaiter que toutes les familles méridionales dont l'importance peut se comparer à celle dont M. de Puybusque s'est fait l'historiographe érigent de la sorte leur monument. J. Calmette.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Archives du château de Léran. Inventaire historique et généalogique des documents des branches latérales de la maison de Lévis, tome IV. Toulouse, Privat, 1912; in-4° de 729 p.

Auguste (abbé A.). La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1913; in-8° de 145 p. et portr.

Barada et Brégail. Le général Laroche-Dubouscat (1757-1831), chef d'état-major de l'armée des Pyrénées occidentales en 1793 et 1794, général de division à l'armée de Rhin-et-Moselle en 1796. Auch, imp. Cocharaux, 1913; in-8° de 35 p. et portr.

Boudon-Lashermes (A.). Le vieux Puy. La vie d'autrefois au Puy-en-Velay, ouvrage illustré par G. de Jourda de Vaux. Paris, imp. Thomas, 1912; in-4° de 344 p.

Boudon-Lashermes (A.). Le vieux Puy. Vieux logis et vieilles familles, avec dessins de G. de Jourda de Vaux. Saint-Etienne, imp. Thomas, 1911; in-4° de v-425 p.

Brun (abbé H.). Manosque révolutionnaire. Digne, imp. Chasporel, s. d.; in-8° de 308 p.

Catalogue général de la librairie française. Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz. T. XXIII (table des matières des t. XXI et XXII), rédigé par D. Jordell. Paris, D. Jordell, 1912; in-8° à 3 col., pp. 449-680.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. L : *Faures-Ferramosca*. Paris, Imp. Nat., 1912; in-8° à 2 col., col. 1 à 1224.

Charbonnet (G.) et E. Dalleinne. L'arrondissement de Saint-Yrieix. Étude géographique, économique, historique. Paris, Lavauzelle, 1912; in-8° de 567 p. avec carte.

Chevalier (Abbé J.-F.). Un plein sac de vieux papiers, trouvé en l'étude de Me Jacques Tartas des Forges, notaire royal héréditaire à Ruffec au xviie siècle. Ruffec, Pissard, 1913; in-8° de 350 p. et tableau généalogique (*Documents inédits, 1312-1800*).

Dubourg (Abbé P.). La paroisse de Layrac de 1789 à 1911. Villeneuve-sur-Lot, imp. Renaud-Leygue, 1912; in-8° de 563 p.

Fragments d'un ancien sacramentaire d'Auch, p. p. l'abbé J. Duffour. Paris, Champion, 1912; in-8º de xlvii-38 p. et fac-sim. (*Archives historiques de la Gascogne, 2e sér., fasc. 17*).

Latouche (R.). Saint-Antonin, pages d'histoire. Montauban, Masson, 1913; in-16 de 92 p. (*Société des études locales dans l'enseignement public, groupe de Tarn-et-Garonne*).

Magnonaud (M.). Histoire d'un collège ou essai de monographie de l'enseignement secondaire à Saint-Yrieix de 1789 à 1911, avec plan et grav. Limoges, imp. Ducourtieux et Gout, 1912; in-8º de 219 p.

Mortier (R.). La sénéchaussée de la Basse-Marche, contribution à l'étude de la géographie de l'ancienne France. Paris, Hachette, 1912; in-8º de xix-272 p. avec grav. et carte.

Nicolas (Chanoine). Une nouvelle histoire de Saint-Gilles. Nimes, imp. générale, 1912; in-8º de 272 p., avec grav. et plan.

Paul (G.). Armorial général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez formant le département de la Haute-Loire. Paris, Champion, 1912; in-4º à 2 col. de x-508 p. et 5 planches.

Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture, 1671-1793, p. p. H. Lemonnier. T. II, 1682-96. Paris, Schemit, 1912; in-8º de xlvii-376 p. avec grav.

Recueil des actes du Comité de salut public..., p. p. F.-A. Aulard. T. XXII (12 avril-9 mai 1795). Paris, imp. Nat., 1912; gr. in-8º de 864 p.

Sabarthès (Abbé). Dictionnaire topographique du département de l'Aude. Paris, Leroux, 1912; in-4º de lxxix-599 p.

Trésal (J.). L'annexion de la Savoie à la France (1848-60). Paris, Plon, 1913; in-8º de xxxviii-359 p. et carte.

Vial (H.), A. Marcel, A. Girodie. Les artistes décorateurs du bois. Répertoire alphabétique des ébénistes, menuisiers, sculpteurs, doreurs sur bois, etc., ayant travaillé en France aux xviie et xviiie siècles. T. I : A-L. Paris, Bibl. d'art et d'archéologie, 1912; in-4º à 2 col. de xxvii-326 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39 — 871

SUR LA DATE

DE

QUELQUES ACTES RELATIFS A L'ABBAYE DE MOISSAC

ET NOTAMMENT

A SES POSSESSIONS DANS L'AUVERGNE

L'histoire de l'abbaye de Moissac, dont le chartrier constitue aux archives de Tarn-et-Garonne un fonds particulièrement riche en actes d'une très haute antiquité, n'a jamais fait l'objet d'une étude sérieuse. Celle de J. Marion, parue en 1849 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1], est surtout archéologique; la partie historique n'est faite qu'avec la chronique d'Aymeric de Peyrat, abbé du xive siècle, et avec ce que Marion appelle très improprement le cartulaire de Moissac, c'est-à-dire les copies de la collection Doat. L'ouvrage de Lagrèze-Fossat[2], qui a eu le mérite d'utiliser les archives même de l'abbaye, est loin cependant d'avoir épuisé le sujet, et sa critique laisse parfois à désirer. Enfin Rupin, dans la partie historique de son travail[3], n'a fait que copier servilement ce qu'avait dit Lagrèze : s'il s'en écarte quelquefois, c'est pour y ajouter des erreurs nouvelles[4]. En atten-

1. *L'abbaye de Moissac, notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France.* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. I [t. XI de la collection], pp. 89-147.)

2. *Études historiques sur Moissac*, 1870-74, 3 vol.

3. *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, Picard, 1897, in-4°.

4. Il a eu cependant, sur Lagrèze-Fossat, l'avantage de résider à Paris, ce qui lui a permis de donner de la chronique d'Aymeric de Peyrat (Bibl. nat., lat. 4991^A^) des extraits plus nombreux que ceux de Lagrèze.

dant qu'une étude d'ensemble sur cet important monastère tente un érudit imbu des principes d'une saine critique, nous voudrions noter ici quelques observations sur plusieurs de ses actes, qui ont été fort mal datés ou interprétés par tous ceux qui s'en sont occupés.

I.

Il y a notamment aux archives de Tarn-et-Garonne, sous la cote G 541, un acte fort intéressant par lequel Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, en présence d'Amélius, évêque de Toulouse, de Roger, abbé de Moissac, de Roger, comte de Foix et de Guillaume, abbé de Lézat, renonce à nommer un abbé chevalier à l'abbaye de Moissac : « Feci contra fas et contra jus quod facere non debui..., et nunc, quia tunc puerilis sensus erat in me, recognosco me culpabilem[1]. »

Cet acte est important, car il se rattache à la suppression de ces avoués de l'abbaye qui, sous le titre d'abbé chevalier, n'avaient profité du pouvoir qui leur avait été confié pour défendre l'abbaye que pour l'exploiter et piller ses biens[2]. Malheureusement, il ne porte comme date d'autre élément que celui du jour et du mois, un jeudi de juillet[3]. Il « est antérieur à 1131, disent les Bénédictins[4], puisque Roger n'était plus alors abbé de Moissac », et ils le placent « vers 1126[5] », tandis que les auteurs de la seconde édition le datent de juillet 1125[6], alors qu'ils fournissent eux-mêmes,

1. Cf. une reproduction de ce document, avec transcription, dans notre *Album de paléographie et de diplomatique*, xii[e] siècle, planche II, n° 3. Il a été publié dans la *Gallia christiana*, t. I, col. 165; dans l'*Hist. de Languedoc*, 2[e] éd., t. V, preuves, col. 910 (d'après le « cartulaire de l'abbaye de Moissac » sans autre indication); dans Lagrèze-Fossat, t. I (1870), p. 349.

2. Marion, pp. 101 et ss.; Lagrèze-Fossat, t. I, pp. 115 et ss.

3. « Facta carta ista in mense julio, sub die feria V, regnante Lodoico rege ».

4. *Hist. Lang.*, 2[e] éd, t. III, p. 661.

5. *Id.*, 1[re] éd., t. II, col. 411.

6. *Id.*, 2[e] éd., t. V, col. 940.

comme on va le voir, la preuve qu'il ne peut être antérieur à 1127. Lagrèze-Fossat[1] l'a daté de 1115, parce qu'il a vu, dit-il, cette date au dos de l'original! La date y est bien, en effet, mais à la suite d'une analyse du XVIIe siècle. Enfin, Marion[2] le cite avec un autre document de 1130, et quoique cette dernière date soit fort vraisemblable, comme on verra, les commentaires dont il l'accompagne dénaturent entièrement la portée de l'acte.

Il suffisait cependant, pour avoir une date au moins approximative, d'utiliser les éléments chronologiques fournis par les personnages cités dans la charte.

Nous pouvons laisser de côté Alphonse, comte de Toulouse (1112-1148), Amélius, évêque de Toulouse (1106-1139), Roger III, comte de Foix (1125-1149); mais deux autres personnages fournissent les dates extrêmes : c'est Roger, abbé de Moissac, et Guillaume, abbé de Lézat.

Guillaume Raimond d'Espel a succédé, en juillet 1127, à l'abbé Eudes, à Lézat; nous avons, en effet, un acte de juillet 1127, 2e férie, où figure l'abbé Eudes, et un autre acte du même mois, lune 17, où figure Guillaume[3]. Notre acte ne peut donc pas être antérieur à juillet 1127[4].

D'autre part, il ne peut être postérieur à la fin de l'abbatiat de Roger à Moissac. Or, le dernier acte où apparaît l'abbé Roger est de 1130, mais le premier acte où apparaît son successeur est de 1131 ou 1135 selon l'interprétation que l'on donnera à un autre document relatif à l'abbaye. La *Gallia*[5] donne, en effet, comme successeur à Roger un abbé Guitard,

1. T. I, p. 135.
2. *Bibl. École des Chartes*, loc. cit., p. 123.
3. *Gallia*, t. XIII, col. 209, et surtout *Hist. Languedoc*, 2e éd., t. IV, p. 490 et t. V, col. 1769.
4. Cela seul suffit à montrer les dangers de certaines méthodes de raisonnement. Lagrèze-Fossat (t. I, p. 135) prétend, en effet, que l'acte n'est pas au contraire *postérieur* à 1126, parce que, en 1125, l'abbé chevalier Gaubert de Fumel a engagé certains droits à l'abbé Roger « ce qui prouve bien évidemment que l'irritation causée par la nomination de Gausbert avait disparu, par conséquent que la déclaration du comte de Toulouse avait eu déjà lieu ».
5. T. I, col. 165.

d'après un acte qui serait de la vingt-quatrième année du règne de Louis VI, soit 1131; Lagrèze-Fossat, au contraire, attribue cet acte à Louis le Pieux, 838, et dès lors le successeur de Roger est Guillaume, qui n'apparaît qu'en 1135. Comme nous allons le voir en examinant cet acte attentivement, tous deux sont dans l'erreur; l'acte n'est ni de 838 ni de 1131; le successeur de Roger est bien Guillaume, et dès lors la limite extrême du document qui nous occupe sera 1135.

Ainsi notre acte est compris entre juillet 1127 et juillet 1135.

Or, au mois de mai 1130, Alphonse a tenu un plaid à Toulouse pour terminer un procès pendant entre Roger, abbé de Moissac, et Bertrand de Montancès, abbé chevalier, au sujet de la propriété de l'église et des clochers de l'abbaye. Alphonse s'est prononcé en faveur de l'abbaye[1]. Il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que ce soit à la suite de cette sentence que, pris de remords en présence des inconvénients résultant de l'existence de l'abbé chevalier, il ait procédé en juillet à la renonciation qui nous occupe.

C'est précisément à l'année 1130, comme on l'a vu, que Marion place cet acte, mais il en fait la conséquence d'un événement, qui, en réalité, s'est passé beaucoup plus tard, la renonciation de Bertrand de Montancès à ses droits d'abbé chevalier. Lagrèze-Fossat[2] a montré avec raison que Marion avait fait ici une confusion complète entre la sentence relative au clocher qui est de 1130, la renonciation de Bertrand, très postérieure, et celle d'Alphonse. Bien plus, dans les passages d'Aymeric de Peyrat, le chroniqueur de l'abbaye du XIVe siècle, auquel Marion renvoie comme référence, il est dit au contraire sans erreur possible que c'est à Raymond V que l'engagement de Bertrand a été fait, et il n'est question dans ces passages ni de la renonciation d'Alphonse, ni surtout de l'hommage que celui-ci, d'après Marion, aurait prêté à l'abbé régulier[3].

1. *Hist. Languedoc*, 2ᵉ éd., t. III, p. 681; t. V, preuves, col. 973; Lagrèze-Fossat, t. I, p. 352.

2. T. I, pp. 139 et ss.

3. Il est vrai que Marion prétend (p. 123, n. 1) « qu'Aymery de Peirac

Ainsi, il n'y a aucun rapport entre la renonciation d'Alphonse Jourdain pour la nomination des abbés chevaliers et la renonciation de Bertrand de Montancès à ses droits. C'est celle-ci qui, très postérieurement à la première (elle est probablement de 1177)[1], met véritablement fin à la tyrannie des abbés chevaliers, mais si ces deux actes sont la cause déterminante de la suppression des abbés chevaliers, aucun des deux n'est la conséquence de l'autre. C'est en vertu de la renonciation de Bertrand (1177) que le pouvoir des abbés chevaliers disparaît et c'est en vertu de la renonciation d'Alphonse (entre 1127 et 1135, probablement 1130) que les comtes de Toulouse restent désormais seuls protecteurs de l'abbaye avec le même titre. On voit ici l'importance de cette question de date.

II

Quant à l'acte placé par la *Gallia* en 1131 et par Lagrèze-Fossat en 838, son texte nous a été conservé par Doat qui le date aussi de 1131. C'est une donation faite par Léger et sa

donne par erreur au comte le nom de Raimond » et qu'il s'agit d'Alphonse. Par ce procédé-là on peut évidemment démontrer tout ce qu'on veut. Il suffit de se reporter à Aymeric pour voir que dans les deux passages différents où il parle de cette renonciation de Bertrand, il n'y a pas d'erreur possible et qu'il s'agit bien de Raimond V : « Bernardus de Monte qui abbatiam predictam obligavit Ramundo comiti Tholosano, qui Ramundus yvit visitatum terram sanctam et mortuus est illuc et sepultus apud Nemausum de arenis » (Bibl. nat., lat. 4991[A], fol. 167 r°); « Post hunc Ildefonsum Raymundus, filius dicti Ildefonsi, qui duxit in uxorem reginam Constanciam... et sciendum quod dominus Bernardus, abbas miles Moysiaci, vellet ire visitatum terram sanctam, certo precio pignori obligavit comiti Tholosano Raymundo, filio Ildefonsi, abbatiam militarem, et fuit factum dictum pignus apud Montem Cucuni, nec abbas Bernardus, vocatus de Monte Incensi, de illis partibus postmodum est reversus : ille vero Raymundus comes Tholosanus fuit primus abbas miles ex causa dicti pignoris... et fuit sepultus in civitate de Arenis... anno domini M°CXCIII » (*id.*, fol. 171 v°; au fol. 161 v°, col. 2, cité par Marion, il n'y a que le résumé de l'affaire des clochers). Ce sont ces passages qui font dire à Marion qu'Aymeric de Peyrat raconte les détails de cette renonciation « avec une joie indicible »! On avouera qu'il faut vraiment de la bonne volonté pour voir tant de joie dans ces quelques lignes si banales!

1. Lagrèze-Fossat, t. I, p. 141.

femme Adalbergue à Guitard, abbé de Moissac, d'un alleu « qui est in pago arvernico in villa cujus vocabulum est Linars » et de trois églises sises aussi en Auvergne : « in ipso pago arvernico quasdam ecclesias... ; scilicet ecclesiam sancti Hilarii super flumen Elenionis et Elenchae sitam, aliam quoque ecclesiam sanctae Eustaziae in ipso confinio, sed etiam in alio loco ecclesiam sancti Saturnini in villa quae dicitur a Volevil » (pour Volejul)[1]. Les rivières dont il s'agit sont l'Alagnon (affluent de l'Allier) et son affluent l'Allanche. Saint-Hilaire, près du confluent de ces deux rivières, est la commune de Moissac dont le nom seul indique une ancienne possession de l'abbaye[2]. A 5 ou 6 kilomètres en amont du confluent, sur l'Allanche, est précisément Sainte-Anastasie (*in ipso confinio*)[3]. Enfin, Saint-Saturnin de Volevil (erreur de copie pour Volejul ou Valojul) n'est autre que Valuéjols, commune du canton de Saint-Flour, siège d'une importante viguerie[4].

1. Cf. *Pièces justificatives*, n° I.

2. Moissac, comm. de Neussargues, cant. de Murat (Cantal). Saint Hilaire est encore le patron de la paroisse qui, au moyen âge, s'appelait tout naturellement « Saint-Hilaire de Moissac » pour se distinguer des autres localités portant le même nom de Saint-Hilaire. Nous devons ces renseignements et ceux qui suivent à l'obligeance de M. M. Boudet, le savant auteur du *Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour*. Lagrèze-Fossat (t. III, p. 481), quoique ignorant ces détails, frappé par ce nom de Moissac, avait précisément supposé, sans oser l'affirmer, que « là se trouvait peut-être autrefois l'église de Saint-Hilaire ».

3. Comm. du cant. d'Allanche, arr. de Murat (Cantal). Cette église appartenait à la mense du prieuré de Bredon (renseignement transmis par M. Boudet).

4. Lagrèze-Fossat (t. III, p. 481) l'identifie avec Valjouze, comm. du cant. de Massiac, arr. de Saint-Flour, située en aval du confluent de l'Allanche et de l'Alagnon. Ce système qui paraît séduisant, vu la proximité de Valjouze et des autres biens donnés, est cependant inadmissible; Valjouze, dans l'archiprêtré de Bresle, est appelée *Vallis jocosa*, *Valjoyoso* (Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour du XIV[e] au XVIII[e] siècle*, Doc. inédits, Mélanges historiques, t. IV, reg. de Guill. Trascol, n° 132, Pouillé de Saint-Flour, archipr. de Bresle, n° 666), tandis que le nom de Valuéjols, dans l'archiprêtré de Saint-Flour est *Valoiol* (*id.*, reg. Trascol, n° 232). *Valogium* (*id.*, pouillé Saint-Flour, n° 52, 491), *Valeughol*, *Valojol*, *Avalojol* (M. Boudet, *Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour*, passim). Enfin, ainsi que veut bien nous l'apprendre M. Boudet, l'église de Valuéjols est encore consacrée à saint Saturnin. — Aucune de ces localités n'est citée dans la bulle de Grégoire IX de 1240 qui confirme les possessions de l'abbaye de Moissac (Lagrèze-Fossat, t. III, p. 458);

Quant à l'alleu de Linars, il nous a été impossible de l'identifier[1].

L'acte est ainsi daté : « Facta cessio ista mense maio, anno vicesimo quarto domini Ludovici serenissimi regis Francorum. »

C'est en pensant qu'il s'agit ici de Louis VI que la *Gallia,* qui semble d'ailleurs ignorer le texte de l'acte[2], en conclut que l'acte est de 1131 (plus exactement 1132, les années du règne de Louis VI partant du 3 août 1108) et place ainsi l'abbé Guitard entre Roger et Guillaume. Or, l'expression « anno... serenissimi regis Francorum » n'est pas du tout conforme aux habitudes du xiie siècle. Il suffit de parcourir les actes privés du temps de Louis VI pour voir que la formule usitée est « anno... regni Ludovici regis » ou « anno... regnante Ludovico rege[3] », mais jamais on ne trouve l'épithète de *serenissimi.*

A cette objection d'ordre diplomatique, une raison encore plus forte s'ajoute pour empêcher d'attribuer cette donation à 1131 ou à toute autre date postérieure du temps de Louis VII ou de Louis IX. Une bulle de Pascal II de 1107 nous apprend, en effet, qu'à cette époque déjà Saint-Saturnin de Valuéjols appartenait à Moissac. Il y avait eu sous Urbain II un conflit entre l'abbaye de Conques et l'abbaye

elles avaient été unies au prieuré de Bredon (comm. du cant. de Murat, située aussi sur l'Alagnon, à quelques kilomètres en amont du confluent de l'Allanche), qui dans la bulle est seul mentionné « cum pertinentiis suis » en tant que possession du diocèse de Clermont (Boudet, *op. cit.*, p. 55, n. 1, p. 344, n. 4.)

1. Il existe un hameau de Linard dans la comm. de Cronce, cant. de Pinols (Haute-Loire), un autre dans la comm. et le cant. de Saint-Gervais, arr. de Riom (Puy-de-Dôme). G. Desjardins (*Cartulaire de Conques*, p. xxxv), signale un *Linares* dans la comm. du Truel, cant. de Saint-Rome-de-Tarn, arr. de Saint-Affrique (Aveyron). Le nom est d'ailleurs assez répandu dans l'Auvergne et en dehors de l'Auvergne. On trouve Linard dans l'Allier, la Creuse, la Dordogne, Linards dans la Haute-Vienne, Linars dans la Charente, le Lot.

2. Elle n'en indique pas la source.

3. *Hist. de Languedoc*, 2e édit., t. V, col. 855 : « anno VIII regnante L. rege »; col. 886 : « anno XVII regni L. regis »; col. 899 : « regnante L. Francorum rege »; col. 1022 : « regnante L. rege XXVIII anno ». Cf. la charte d'Alphonse Jourdain ci-dessus : « regnante L. rege. »

de Moissac au sujet de la possession de ce prieuré ; un premier jugement de l'évêque de Clermont, Guillaume de Baffie (1095-1103), avait attribué l'église à Moissac, les abbés de Conques ne s'étant pas rendus à la convocation qui leur avait été adressée, et sous Pascal II un second jugement semblable avait été rendu dans les mêmes conditions par l'évêque Pierre Roux (1104-1110), le 12 juillet 1107, en présence même du pape[1]. Enfin, Pascal II lui-même confirma ces deux jugements par une bulle adressée à l'abbé de Moissac, Ansquitinus, le 19 août de la même année[2].

Dès lors, la donation de Saint-Saturnin de Valuéjols ne peut pas être de 1131, puisque en 1107 l'abbaye de Moissac la possédait déjà, et il est facile de voir que c'est au contraire en s'appuyant sur cette donation que l'abbaye de Moissac a dû obtenir gain de cause dans sa contestation avec Conques[3].

L'existence même de ce procès, à une époque où l'industrie des faux était, comme on le sait, en pleine floraison dans la plupart des abbayes, suffirait même à jeter une certaine suspicion sur l'acte qui nous occupe ; on pourrait, en effet, se demander s'il n'a pas été fabriqué par l'abbaye de Moissac pour soutenir ses prétentions. De là la nécessité de poursuivre l'examen de cet acte.

L'acte pourrait-il être du temps de Louis IV d'Outremer? L'expression de *serenissimi regis Francorum* conviendrait à la rigueur à ce prince, quoique l'épithète de « serenissimi » ne lui soit pas d'ordinaire attribuée, mais Louis IV n'ayant pas régné vingt-quatre ans, la date ne pourrait s'appliquer à lui qu'à la condition de supposer que le copiste de Doat a

1. Cf. le texte de ce dernier jugement dans Boudet, *Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour*, p. 39. Il est d'accord avec le récit de la bulle.

2. Une copie contemporaine de cette bulle se trouve aux Archives de Tarn-et-Garonne, G 762. Cf. *Pièces justificatives*, n° 2.

3. M. Boudet dit dans son Introduction (p. CCII) qu'« on ne sait sur quels fondements » l'abbaye de Moissac « disputait à Conques la propriété de l'église de Valuéjols ». C'est qu'il ne connaît (cf. p. 55, n. 2), la donation de Léger que pour Sainte-Anastasie, et seulement par une mention de Teillard (qui la date de 1141) dans une histoire manuscrite d'Auvergne, et il ignore par suite que la donation de Saint-Saturnin de Valuéjols se trouvait dans le même acte.

lu XXIV au lieu de XIV par exemple, prenant pour un second X une tache ou un trait quelconque; des erreurs analogues sont assez fréquentes, mais ce serait ici une pure hypothèse qui ne serait admissible qu'à défaut d'une explication meilleure.

Lagrèze-Fossat, qui d'ailleurs ne connaît cet acte que par l'analyse d'Andurandy[1], croit, comme Andurandy lui-même, qu'il s'agit de Louis le Pieux et donne, dès lors, comme date 838 (ce devrait être d'ailleurs 837)[2]. Si l'épithète de *serenissimi* convient admirablement pour cette époque, car c'est celle usitée pour Louis le Pieux, l'expression de *regis Francorum* ne saurait, en revanche, s'admettre; il aurait fallu *imperatoris nostri;* on ne trouvera pas un seul acte du temps de Louis le Pieux *empereur* où celui-ci soit qualifié de *roi.*

Ainsi notre acte ne peut être ni de l'époque de Louis VI, ni de celle de Louis IV, ni de celle de Louis le Pieux empereur, et si on s'en tenait là, on pourrait, s'appuyant sur le procès du XIIe siècle entre Conques et Moissac, mettre fortement en doute son authenticité.

Mais toutes ces difficultés, qui s'opposent aux identifications proposées par la *Gallia* et Lagrèze-Fossat disparaissent, et avec elles les présomptions de faux, si on songe non pas à Louis le Pieux empereur, mais à Louis le Pieux roi d'Aquitaine du vivant de son père et couronné à Rome en cette qualité à l'âge de trois ans, à Pâques 781.

Dans la charte de donation de Bioule à Moissac de 783, date sur laquelle nous allons revenir, on trouve dans le corps

1. T. III, pp. 16 et 37-38. Andurandy est un prêtre de Moissac qui, au XVIIIe siècle a classé les archives de l'abbaye et en a rédigé un énorme inventaire aujourd'hui conservé à l'hôtel de ville de Moissac. (Cf. *Inventaire des Arch. dép. de Tarn-et-Garonne,* G 773.)

2. Rupin (pp. 34-35) reproduit naturellement Lagrèze-Fossat avec les mêmes déformations des noms des rivières (« les fleuves d'Elionis et d'Elenque »), mais il y ajoute (p. 35, n. 1) une ligne de trois références qui constituent trois erreurs : Andurandy, n° 7278 (en réalité 7277); coll. Doat, vol. 121, fol. 221 (en réalité vol. 128, fol. 21); Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, série G 570 (ce qui laisserait croire qu'il y a là l'original; or, il n'y en a aucune trace dans cette liasse).

du texte : « domini mei Hludovici *serenissimi* regis evectus protectione[1] », et la date, telle que la donne Mabillon, est ainsi conçue : « Facta carta donationis anno DCCLXXXIII, ejusdem principis domini Hludovici secundo regni Francorum[2]. » Ainsi nous avons ici les deux expressions de notre charte « serenissimi regis Francorum », et dans un diplôme du même roi du 28 décembre 807 en faveur de Saint-Guilhem du Désert nous retrouvons dans la suscription la même épithète de *serenissimus :* « Ludovicus divina ordinante providentia rex serenissimus Aquitaniae[3]. » Il paraît donc bien certain que cette épithète, attribuée à Louis le Pieux dès l'âge de cinq ans (charte de 783), qu'il a conservée le plus souvent dans la suite (charte de 807[4]) et qui est aussi dans la donation de Léger, est la preuve que cette donation est de la vingt-quatrième année du règne de Louis, roi d'Aquitaine.

Comme les années de son règne en Aquitaine partent de son couronnement, ainsi que le prouve la date de l'acte de 807[5], il s'ensuit que la vingt-quatrième année va du 15 avril 804 au 14 avril 805 et que notre donation des églises d'Auvergne est donc de mai 804.

Or, si on examine les actes privés de la même époque et de la même région pour comparer leur formulaire avec celui de notre donation, on constatera que tous sont rédigés pour ainsi dire sur le même modèle, presque avec les mêmes agencements de phrases[6], et cette constatation achève de donner

1. *Hist. de Languedoc*, 2e édit., t. II, preuves, col. 51.

2. Voir plus loin. On sait que le mot de *Francorum* ajouté à *rex* est un terme générique qui à cette époque s'applique à toutes les nationalités de l'empire franc.

3. *Hist. de Languedoc*, 2e éd., t. II, preuves, col. 51.

4. On trouve aussi dans la souscription du même acte *clementissimus*.

5. C'est ce qu'ont fort bien établi les Bénédictins de l'*Histoire de Languedoc* (2e éd., t. I, p. 923). La date est ainsi conçue : « Datum hoc praeceptum V kal. januarii, ind. X, anno XXVII domni Ludovici regni. Tolosae publice, Karoli vero imperii VIII. » Cette dernière indication (28 déc. 807) permet en effet de constater d'une façon absolument certaine, puisqu'elle correspond à la vingt-septième année du règne de Louis, que les années de ce règne commencent en 781. (Cf. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 722.)

6. Partout un court préambule, la souscription *ego in Dei nomine*, le dispositif en termes précis, puis des clauses comminatoires, menaces de

à notre document le caractère absolu d'authenticité que nous avions pu mettre en doute en présence de l'impossibilité d'accepter les conclusions de la *Gallia*, de Lagrèze-Fossat et de Rupin.

Ainsi, en restituant au xe siècle un acte que l'on croyait à tort du xiie, non seulement nous expliquons les formules qui ne pouvaient s'admettre pour une autre époque, non seulement les termes d'*alodem*, *mansos* de notre charte, deviennent tout naturels, mais nous replaçons à sa véritable époque l'abbé Guitard, ainsi que Lagrèze-Fossat l'avait entrevu après Aymeric de Peyrat et Andurandy[1], et nous retrouvons un des plus anciens actes de l'abbaye de Moissac; nous avons enfin la clef du procès qui s'est élevé au xiie siècle entre Conques et Moissac.

III

Mais de même que l'acte de 1127-1135 nous a obligé à examiner l'acte de 804, de même l'acte de 804 nous amène à dire un mot de celui de 783, puisque c'est en nous servant de ce dernier que nous avons pu déterminer la date de 804.

C'est une donation de Bioule[2], Meauzac[3] et Saint-Rustice[4] à l'abbé Hermenin de Moissac par l'évêque de Cahors Avvarnus ou Agarnus. L'original est perdu, mais le texte a été conservé par Doat[5] et par Mabillon[6] qui l'a publié « ex Moisia-

peines spirituelles (*imprimis iram Dei*, etc.) et de peines temporelles (*componat in fisco auri libras...*) : voir, par exemple, *Hist. de Languedoc*, 2e éd., t. II, preuves, col. 119, 145, 174, 176 (*stipulatione subnixa*), 210 (*id.*), 213 (*primum iram Dei incurrat, postea vero coactus auri libras componere compellatur*). Au xiie siècle, les clauses comminatoires sont moins fréquentes et les préambules disparaissent.

1. Aymeric de Peyrat (Bibl. Nat., lat. 4991^A, fol. 156 v°, col. 1), liste des abbés des ixe-xe siècles; après Roger, il indique Guillaume (fol. 163 v°); Andurandy donne la même liste. (Cf. Lagrèze-Fossat, t. III, pp. 37-38.)

2. Cant. de Négrepelisse, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne).

3. Cant. et arr. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

4. Cant. de Fronton, arr. de Toulouse (Haute-Garonne).

5. T. CXXVIII, fol. 1.

6. *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. II (1704), p. 267.

censi chartario ». Il a été aussi publié par la *Gallia*[1] « ex chartar. Moisiac. et schedis colbertinis » (ce n'est en réalité que la reproduction absolument identique du texte de Doat) et par les derniers éditeurs de l'*Histoire de Languedoc*[2] d'après Mabillon. Il en subsiste un fragment de copie dans un fragment de cartulaire conservé aux archives de Tarn-et-Garonne, G 569.

Voici la date telle qu'elle est conservée dans ce fragment de cartulaire : *S. Aguarni Caturcensis episcopi. Signum Asterii archidiaconi. S. Ingelberti decani. S. Hectoris. S. Uciandi. S. Egelrandi. Facta carta anno incarnationis Domini DC.LXXIII° eundem principis domni Ludovici anno secundo regni Francorum feliciter amen. A deo datus rogatus*[3] *scripsit.*

D'autre part, Doat donne le texte suivant : *S. Aguarni* (etc., sauf *Elgelrandi*). *Facta carta anno incarnationis Domini sexcentesimo* [les syllabes *sexcē* qui terminent une ligne sont récrites sur un grattage, on ne lit pas ce qu'il y avait primitivement[4]] *septuagesimo tertio, ejusdem principis domini Ludovici anno secundo.* Et il ajoute : « Extrait et collationné d'un reste de cartulaire contenant vingt-huit feuiles (*sic*) en parchemin trouvé aux archives de l'abaye de Moissac..., dans lesquelles archives il s'est aussi trouvé un autre reste de cartulaire contenant huit feuilles de parchemin auquel la dite donation se trouve aussi, mais imparfaite pour le commancement, la premier (*sic*) desdites huit

1. T. I (1715), instr., p. 36.
2. T. II, pr., col. 50.
3. Écrit d'abord *dogatus*.
4. Lagrèze-Fossat (t. III, p. 11) affirme que le copiste avait d'abord écrit *septingentesimo* et qu'il l'a remplacé ensuite « au moyen d'une surcharge » par *sexcentesimo*, pour faire concorder la date du document avec la date qu'il avait mise en tête de l'analyse d'après une erreur de la suscription (les analyses du dos des actes jouent un grand rôle dans les raisonnements de Lagrèze-Fossat; cf. ci-dessus p. 411). « Ni les auteurs de la *Gallia christiana*, ni J. Marion n'ont soupçonné cette supercherie (*sic*). Mabillon ne l'a pas relevée non plus. » (!) Lagrèze reproduit d'ailleurs inexactement la date de Doat : « *Data carta donationis*, etc. » Le n° 1656 d'Andurandy qu'il cite (c'est en réalité le n° 1655), n'est autre chose que l'analyse de G 569.

feuiles commansant seulement par ces mots : *eclesiam in pago Tolosano super ripam fluminis Tarni.* Et elle s'est encore trouvé en acte séparé en un parchemin quy paroit estre un extraict par le sein et les paraphes presque effacés comme presque toute la pièce. Mais le sein de Deodatus y paroit tout entier et dans ledit acte la pièce finit en ces mots *anno 2°* au lieu que dans les cartulaires il y a de plus *regni Francorum feliciter amen Adeodatus escripsit rogatus.* »

Le cartulaire de vingt-huit feuillets dont parle Doat est perdu, celui de huit feuillets n'est autre que celui des archives de Tarn-et-Garonne (G 569), qui commence, en effet, par les mots *ecclesiam in pago* et dont le texte est identique au texte de Doat[1]. Quant à l' « acte séparé » dont parle Doat qui se terminait ainsi : *anno secundo. ADEODATUS*, c'est soit une copie imparfaite, soit l'original même[2] sur lequel étaient encore visibles, à l'époque de la rédaction des cartulaires, les mots *regni Francorum* et la souscription d'Adeodatus; on ne peut pas, en effet, supposer que ce sont les auteurs des cartulaires qui ont ajouté ces expressions, car ils n'auraient pas fait les erreurs *escripsit* (cartulaire de 28 feuillets) et *a deo datus dogatus* (cartulaire G 569); ces erreurs ne s'expliquent que par la présence d'un texte que les copistes ont mal lu sur l'original perdu. Ceci est d'ailleurs confirmé par la date de Mabillon qui, quoique différente, finit cependant de la même façon.

Mabillon, en effet, donne ainsi la date : « *Facta carta donationis anno DCC.LXXIII* (lege LXXXIII) *ejusdem principis domini Hludovici secundo regni Francorum*, id est Aquïtanorum. *I. d. n. f. a. Adeodatus rogatus scripsit.* »

On remarquera que les termes de Mabillon ne sont pas ceux de Doat et du cartulaire G 569 (*Carta donationis*, au lieu de *carta anno incarnationis Domini; DCCLXXIII* au lieu de *DĊLXXIII; Hludovici secundo* au lieu de *anno*

1. Il est très probable que, vu l'état défectueux de l' « acte séparé », le copiste de Doat a simplement pris le corps du texte sur le cartulaire.

2. La plupart des originaux, se trouvant validés sans sceau par la souscription du rédacteur, ont été pris par Doat pour des copies.

secundo). Il y a en outre, dans le texte même des différences, peu considérables, il est vrai, mais cependant assez sensibles[1]; ces divergences dans le corps de l'acte et dans la date pourraient laisser supposer que Mabillon a eu sous les yeux un autre texte que ceux vus par Doat et le rédacteur de G 569; en réalité, comme les leçons de Mabillon sont en général plus correctes que celles de Doat, il est permis d'en conclure que Mabillon, comme Doat et l'auteur du cartulaire, a vu l'original, mais qu'il l'a mieux interprété que ces derniers.

La *Gallia* donne la date de 673 dans les mêmes termes que Doat, mais indique la correction de Mabillon[2]. Quant aux seconds éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* (l'acte n'est pas dans la première édition), ils ont simplement copié Mabillon en y ajoutant une erreur étrange. Les mots *id est Aquitanorum*, mis par Mabillon comme commentaire en caractères romains au milieu du texte en italique, ont été par eux insérés dans le corps même du texte[3]!

En résumé, Doat, le cartulaire G 569 et Mabillon méritent seuls de retenir l'attention. Si l'on suit la version de Mabillon,

1. Voici ces variantes (D. signifie Doat, M. Mabillon) : D. jubemur, M. jubeamur; D. cura regendi nobis commissa, M. regendi cura commissa est; D. impartire, M. impertire; D. mei juris extiterant, M. mei juris esse videntur; D. Caturcenae, M. Caturcensi; D. supra flumen Tarni, M. super fluvium Tarnis; D. ejus apostolis, M. ejusdem apostolis; D. alteram quoque, M. aliam quoque; (dans ce qui suit, on a aussi le texte de G 569 identique à Doat); D. Melzag nominata, M. Mulzacq nuncupata; D. presentibus et futuris ibidem, M. presentibus ibidem et futuris; D. aquarumque, M. aquarumve; D. possidendum in supra dicto monasterio Moisiaco pro..., M. possidendum. Insuper dicto monasterio pro...; D. oblatione sua cujuscumque rei sint in terrenis, sive, M. Oblationes vero cujuscumque rei sive in terris, sive; D. intacti et inviolati in perpetuo, M. intacta et inviolata ibi perpetuo; D. auctoritate jam dicti domini, M. auctoritate jam dicta domini; D. occasione calumpniare, M. occasione eam calumniare.

2. Mais dans cette correction (t. I, preuves, p. 36), il y a une erreur probablement typographique (omission d'un C) : « Mabillonius pro DCLXXIII legit DCLXXXIII »; l'erreur sur ce dernier chiffre (683 mis au lieu de 783) n'existe pas à la p. 123 du texte où on lit correctement : « Mabillon edidit... ad annum 783, nº 39 : *Datum est anno DCCLXXIII* lege ex Mabill. DCCLXXXIII)... »

3. Les auteurs de la *Gallia* s'étaient bien gardés de faire cette erreur : « id est Aquitanorum, inquit Mabillonius » (t. I, p. 123).

l'original aurait porté 773; mais, d'autre part, Doat et le cartulaire G 569 semblent indiquer qu'il y avait 673.

Or, la date de 673 est inadmissible, l'abbé de Moissac étant à cette époque d'une façon certaine Léotade et non Hermenin, le roi franc étant Childéric II, et la similitude des expressions de la date de notre acte avec celui de 804 (*anno Hludovici secundo regni Francorum*) indiquant suffisamment qu'il s'agit ici encore de Louis le Pieux, roi d'Aquitaine depuis 781, et que notre acte est donc de 783 ainsi que le propose Mabillon. La date de 673 est une erreur de copie provenant des cartulaires, la date de 773 est une erreur de l'original pour 783.

Ainsi la correction de Mabillon, adoptée d'ailleurs par Lagrèze-Fossat et par M. Poupardin[1], est certaine. M. Poupardin suppose que « la date de l'incarnation ne figurait sans doute pas dans l'acte original... et doit provenir très probablement du fait du compilateur du cartulaire de Moissac ». Il serait peut-être plus exact de penser que sur l'original on a ajouté postérieurement (c'est un fait dont on connaît de nombreux exemples) la date de 773, mais cela a été fait avant la rédaction du cartulaire, et la date de 673 dans ce dernier est le résultat d'une erreur, l'auteur du cartulaire ayant mal copié la date comme il a mal copié le nom d'Adeodatus; le seul fait qu'il a commis cette erreur implique que la date de 773 se trouvait déjà sur l'original[2].

Or, cette date de Mabillon a été récemment contestée. Après avoir rapporté l'opinion de Marion et les observations de Lagrèze-Fossat, Rupin ajoute[3] : « M. Dumas de Rauly

1. Lagrèze-Fossat, t. III, pp. 13-15; Poupardin, *La Vie de saint Didier, évêque de Cahors*, pp. IV-V. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire*, Paris, Picard, 1900.)

2. Cela aussi expliquerait le grattage qui est dans Doat; le copiste de Doat aurait d'abord transcrit 773 qu'il trouvait sur l'original (« acte séparé ») et l'aurait corrigé ensuite pour suivre la leçon des deux cartulaires qui lui paraissait plus sûre, puisqu'il prend l'acte séparé pour un « extrait ».

3. P. 29. Le volume de la *Bibl. de l'École des Chartes* où se trouve l'article de Marion est 1849 et non 1889, comme le dit Rupin, p. 28, n. 5, sans autre indication de tomaison !

[ancien archiviste de Tarn-et-Garonne] estime qu'il serait plus exact de rapporter cette date à l'année 816, qui était la deuxième de Louis le Débonnaire empereur, plutôt qu'à celle de 783, qui marque la deuxième année de son règne en Aquitaine[1]. » Comme les arguments rapportés par Rupin ne s'appuient sur aucune référence (Angarn n'aurait été élevé à l'épiscopat qu'en 804 « suivant certains auteurs », ce qui ne prouverait rien d'ailleurs sinon que ces auteurs se sont trompés), nous continuerons jusqu'à preuve du contraire à préférer l'opinion de Mabillon, qui a pour elle de bons arguments, à celle de Dumas de Rauly et de Rupin, et nous ferons seulement observer que la date de 783 concorde fort bien au contraire avec la donation de Léger que nous avons datée de 804; l'abbé Guitard, d'après cette donation, étant de 804, et non de 838 comme le croyaient Lagrèze et Rupin, son *prédécesseur* Hermenin ne peut pas être de 816, mais peut fort bien exister en 783!

Ainsi les deux actes, celui de 783 et celui de 804, se fortifient mutuellement et en ce qui concerne la date et en ce qui concerne les formules de cette date.

***

L'examen de la renonciation d'Alphonse et les arguments qui nous l'ont fait dater de 1127 à 1135 nous ont donc permis de reconnaître dans un autre acte soi-disant du XIIe siècle que jusqu'ici on avait complètement négligé, un des plus anciens actes dont nous ayons conservé le texte pour l'abbaye de Moissac. C'est le troisième de la série. Le premier est la donation de Nizézius à Leutade de 680, dont la date d'ailleurs a donné lieu aussi à beaucoup de discussions[2]; le second est

1. Rupin donne en note : « *Archives de Tarn-et-Garonne*, série G. » Il nous a été impossible de trouver, dans l'inventaire de cette série, cette opinion de M. Dumas de Rauly. Sur ces références de Rupin, voir ci-dessus, p. 417, n. 2, un autre exemple d'inexactitude.

2. Cette charte vient de faire récemment l'objet d'une étude de M. Daux, *Éclaircissements sur la charte de Nizezius* (*Revue d'histoire de l'église de France*, sept.-nov. 1911), étude qui prête à beaucoup de critiques et sur laquelle nous reviendrons.

la donation de Bioule publiée par Mabillon et dont on a, sans raison, contesté la date de 783; le troisième, enfin, est la donation des églises d'Auvergne de 804. Aussi ne sera-t-il pas inutile de donner ici le texte de ce dernier, tel que Doat l'a conservé. Les actes qui viennent ensuite par ordre de date sont du xe siècle.

Tout ce qui précède montre avec quelle prudence il faut utiliser tous les auteurs qui ont eu à parler de l'abbaye de Moissac, et comment un travail sérieux sur cette abbaye exigerait d'abord une étude attentive de tous les documents au point de vue de leur date et de leur authenticité.

François Galabert.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Mai 804.

Donation à l'abbaye de Moissac par Léger et sa femme Adalbergue de l'alleu de Linars, des églises Saint-Hilaire de Moissac, Sainte-Anastasie et Saint-Saturnin de Valuéjols en Auvergne[1].

Gloriosissimum et post Dominum fortissimum patronum sanctum Petrum Principem Apostolorum, cui traditæ sunt claves regni cœlorum esse credimus in eius[2] honore [fol. 21 verso] et nomine mater ecclesia Moisiacensis monasterii in pago Katercino supra alveum Tarnis sita esse dignoscitur, ubi vitæ[3] venerabilis Witar-

1. Coll. Doat, t. CXXIX, fol. 21 r°. Doat a fait précéder son analyse de la date 1131. — Nous avons scrupuleusement conservé le texte de Doat avec ses incorrections, mais en rétablissant les *æ* à la place des *œ*.
2. Pour *cujus*.
3. Pour *vir*.

dus abbas supra gregem monachorum rector esse videtur, in quo loco in Dei nomine ego Leotgarius et uxor mea Adalberga cedimus beato Petro Apostolo ad supradicti monasterii Luminaria concinnanda alodem nostrum, qui est in pago Arvernico, in villa cuius vocabulum est Linars, omnes mansos nostros cum dominicaturis, cum omnibus adjacentiis eorum quantumcumque in præfata villa Linars visi sumus habere vel possidere, et quantum ad ipsos mansos pertinere videtur, totum nos et ab integro cedimus beato Apostolo Petro et habitatoribus eius in supradicto monasterio Moysiaci; donamus etiam in aliis locis in ipso pago Arvernico quasdam ecclesias nostri iuris ad præfati monasterii, et eius habitatorum victum, scilicet ecclesiam sancti Hilarii super flumen Elenionis [fol. 22 r°] et Elenchæ sitam, aliam quoquo ecclesiam sanctæ Eustaziæ in ipso confinio, sed etiam in alio Loco ecclesiam sancti Saturnini in villa quæ dicitur a Voleuil, istas ecclesias cum decimis, et primitiis, et cimiteriis suis, et quidquid ad ipsas in aliquo loco pertinere videtur ita concedimus, et donamus beato Petro in loco Moysiaco, et habitatoribus eius ad victum eorum sicut supradictum est, ut habeant et possideant imperpetuum, et ipsi monachi habitationem suam in qualiloco melius elegerint ad serviendum Deo ibi construant, et quidquid ex nostris, vel aliis bonis hominibus per Dei adjutorium acquirere potuerint in curtis, casis, in ortis, in pascuis, terris, vineis, pratis, garricis, aquis, molendinis, cultis et integris totum et ab integro liberam habeant potestatem tenendi et possidendi. Si quis vero parentum nostrorum, vel aliqua potestas, vel qualiscumque homo istam cartam eleemosinariam vio- [fol. 22 v°] lare vel irrumpere voluerit, inprimis iram Dei omnipotentis incurrat, et a liminibus sanctæ Dei Ecclesiæ extraneus fiat, et cum Datan et Abiran vivus absorbeatur in infernum, et insuper componat fratribus prædicti monasterii Moysiacensis super altare sancti Petri auri libras tres argenti libras sex stipulatione subnixa. Facta cessio ista mense Majo anno vicesimo quarto domini Ludovici serenissimi Regis francorum, et[1] Leotgarii, et[2] uxoris eius Adalberga, qui donationem istam firmaverunt et scribere rogando iusserunt. Frodgarius amicus et consanguineus eorum firmavit et[3] Ragambaldi et[4] Simproniani. Signum † Stabilis. Signum † Ingelberti. Signum † Hildefredi. Signum † Bertrandi. Signum † Jordani Archipres-

1, 2, 3, 4. Erreur évidente pour S(*ignum*).

biteri. Signum Viviani presbiteri. Signum Viviani presbiteri. Eracleus presbiter scripsit[1].

II

Valence, 19 juillet 1107.

Bulle de Pascal II confirmant le jugement par lequel l'évêque de Clermont avait attribué à l'abbaye de Moissac l'église de Valuéjols qui lui était contestée par l'abbaye de Conques[2].

Paschalis episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Ansquitino Moysiacensi abbati salutem et apostolicam benedictionem. Que ab ecclesiasticis judicibus decisa sunt, si preter cerciorem rationem iterum concitentur, lites potius ecclesie quam commodum prestant. Idcirco super ecclesia de Valojul decisionem a confratre nostro bone memorie Guillelmo Arvernensi episcopo factam arbitramur stabilitatis robur congruum obtinere; in ejus quippe litteris agnovimus a predecessore nostro sancte memorie Urbano papa ei fuisse preceptum ut dissensionem que inter Moysiacenses et Conchenses monachos de supra dicta ecclesia gerebatur, ipse convocatis utrisque partibus sicut de parrochie sue membro diligenter audiret rationabiliterque decideret. Porro ipse sicut eisdem litteris atestatur tante quam Begonem monasterii Conchensis abbatem pro eadem causa in concilium evocavit tuam scribit affuisse personam. Ceterum Conchensis abbas nec venit nec nuntium quemlibet destinavit; ait ergo : qua propter ego equidem consistens in illa sacra synodo in ecclesia sancte Marie Clarimontis concessi et confirmavi apostolica jussione et illius synodi favore coram omni multitudine abbatum archidiaconorum et clericorum illam jam sepe dictam ecclesiam sancti Saturnini de Valojul Moysiacensi monasterio atque abbati ipsius qui aderat ibi presens. Mox inferius abbatum et reliquorum qui testes essent

1. « Extrait et collationné d'une copie en parchemin trouvée aux Archives de l'abaye de Moissac..... par l'ordre et en la présence de messire Jean de Doat .... par moy Gratian Capot, prins pour grefier en la dite commission soubsigné. Fait à Alby le vingt cinquiesme fevrier mil six cens soixante neuf. De Doat. Capot. »

2. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G 762, copie sur parchemin du xiie siècle, sans bulle ni aucun signe de validation. Une étroite bandelette, détachée comme une simple queue, servait à entourer le document plié.

nomina subnotavit. Igitur pro eadem causa longo post tempore cum per Arverniam transiremus ante presentiam nostram questio mota est quia diverse post eam decisionem invasiones seu investitiones facte fuerant. Eandem itaque causam tamquam nobis ignotam nos tractandam episcopis qui nobiscum aderant Anicii commisimus, sed cum illic ad plenum ab eis tractari non potuisset, nos Conchenses monachos nostro ore Valentiam ad tempus determinatum ob peragendum negotium convenire precepimus. Sed Moysiacensis monasterii monachis venientibus Conchenses adesse penitus contempserunt. Nos ergo decisionem a prenominato Arvernorum episcopo in synodali conventu effectam, quia nulla certior ratio repugnare conspicitur, nostra assertione firmamus et prefatam ecclesiam de Valojul Moysiacensi monasterio possidendam, omni deinceps Conchensium sopita lite, concedimus. Datum Valentie, XIIII kalendas Augusti, indictione XV, anno incarnationis dominice M° C° VII°.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LES

ÉTATS PROVINCIAUX DE LA HAUTE MARCHE

(1418-1446).

Je ne sais s'il me sera donné de préparer et de voir paraître une deuxième édition du livre que j'ai publié en 1879 sur les *États provinciaux*[1] et auquel, autant qu'il me souvient, je n'ai eu qu'une fois l'occasion d'apporter publiquement une retouche[2]. Il n'y aurait guère à en modifier l'ordonnance générale, mais que de corrections et d'additions appellerait le menu détail des faits!

En ce qui concerne l'Auvergne, le Bas Limousin et le Haut Limousin, mon information est plus étendue aujourd'hui qu'en 1879 : sans parler de l'apport très riche qui m'est venu des archives communales de quelques villes d'Auvergne (Clermont, Montferrand, Saint-Flour, Saint-Pourçain), le nombre des quittances et autres pièces comptables échappées à l'incendie de la Chambre des Comptes et qui ont trouvé asile dans les dépôts publics ou privés, où l'on peut en avoir communication, s'est très sensiblement augmenté : au départ, j'en connaissais environ 730; aujourd'hui, j'approche de 800. En revanche, le gain est à peu près nul pour le Franc-Aleu[3], qui ne m'a livré qu'un document supplémentaire, soit

1. *Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII.* Paris, Champion, 1879; 2 vol. in-8°.

2. *Ann. du Midi*, I, 57.

3. Je ne vois aucune bonne raison d'écrire *Franc-Alleu*, comme je le faisais, sans penser à mal, en 1879.

11 pièces, au lieu de 10. Pour la Marche, je passe de 65 à 72, et parmi les documents nouveaux, il en est un d'un très vif intérêt que je ne connais que depuis quelques jours. C'est dans la « lune de miel » de cette découverte que je me décide à rédiger un supplément consacré à ce petit pays, mais qui touchera occasionnellement aux pays voisins, même à ceux qui ne rentrent pas dans mon cadre primitif, comme le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord et la Combraille.

I

ANNÉE 1418

Je rappelle que mon point de départ chronologique est marqué par l'entrée des Bourguignons à Paris (29 mai 1418), et que mon livre ne contient rien sur les États de la Marche avant le mois de juillet 1420[1]. Or, le regretté Du Fresne de Beaucourt a relevé le fait suivant, qui m'avait échappé : « Nous avons la preuve, dit-il, que, vers le mois de juin 1418, une aide lui fut octroyée [au dauphin Charles] par les États des provinces suivantes : Poitou, Saintonge, Limousin, Périgord, Angoumois et pays de la Marche, dans une assemblée qui paraît avoir été tenue à Limoges[2] ».

L'auteur cite trois documents à l'appui de son dire, mais sans les reproduire *in extenso*. Je les ai examinés attentivement. Laissant de côté celui qui n'intéresse que le Poitou (Bibl. Nat., Clairambault 58, p. 4427) et dont il n'y a rien à tirer pour notre objet, je vais mettre sous les yeux du lecteur les parties essentielles des deux autres.

Le premier en date (Poitiers, 19 octobre 1481) est une allo-

1. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que la circonscription que les documents officiels du temps appellent « le païs et conté de la Marche » ne comprend que la Haute Marche et son annexe la châtellenie de Montaigut en Combraille. (*Les États provinciaux*, I, 179; cf. mon récent volume intitulé : *Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers*, Paris, 1910, pp. XXXVI et ss.)

2. *Hist. de Charles VII*, I, 357; cf. I, 392.

cation de 250 livres tournois d'indemnité à l'abbé de Saint-Augustin (depuis évêque de Limoges), Pierre Brun (ou de Montbrun), laquelle est adressée aux commissaires sur le fait des finances « tant en Languedoÿl comme en Languedoc » et ainsi motivée :

Savoir vous faisons que veüe la [despense et les voyages qu'il a convenu faire à[1]] nostre amé et féal conseiller l'abbé de Saint Augustin de Limoges, tant en alant de Limoges à Paris, nous estans audit lieu, [comme...] en alant de Poitiers audit lieu de Limoges pour le fait de l'aide à nous nagaires octroyé pour le fait de la guerre par les g[ens des Trois] Estaz des païz de Poitou, Limosin, Pierregort, Saintonge et Angoulesme et pour ycellui aide faire mettre suz, asseoir et imposer audit [païs] de Limosin, esquelz voyages nostre dit conseiller a vaqué par l'espace de six vins deux jours, et consideré que par la diligence [de nostredit conseiller] ledit aide se lieve...

L'allocation (Bibl. Nat., Clairambault 23, p. 1641) est accompagnée de la quittance du prenant : « Nous Pierre Brun, abbé de Saint-Augustin de Limoges... », datée du lendemain 20 octobre; l'argent lui est versé par le receveur général de toutes finances, Jehan Merichon.

Le second document (Chinon, 31 octobre 1418), adressé par le dauphin aux mêmes commissaires, leur donne ordre de rabattre au même receveur général une somme de 482 francs payée irrégulièrement à deux conseillers royaux chargés d'une mission en Poitou :

Comme, dès le moys de may derrer passé, Nous, par grant et meüre deliberacion de Conseil, eüssions, à la requeste des Trois Estaz des pays de Poitou, Xantonge, Limosin, Peregort, Engolmois et la Marche, envoyé noz amez et feaulx conseillers maistres Guillaume Thoreau et Hugues Comberel en nostredit païs de Poictou pour aucunes grans besoignes touchans le bien et utilité desdiz païs, où ilz ont vacqué par l'espace de six moys ou environ, pendant lequel temps ilz aient moult frayé et despendu du leur[2]....

1. Le parchemin est en mauvais état; je mets entre crochets les mots restitués.

2. Bibl. Nat., Clairambault 105, p. 8223; original signé ALAIN (c'est le célèbre Alain Chartier; cf. *Romania*, XXXIII, 394.)

Les termes formels de ce dernier document nous forcent à placer au mois de mai (et non au mois de juin) une session d'États régionaux où dut être rédigée la requête dont il est question. Cette requête, comme l'indique le premier document, fut présentée au dauphin, à Paris même, par des délégués des États, dont l'un était l'abbé de Saint-Augustin de Limoges, lequel fut ensuite chargé, comme commissaire royal, d'assurer en Limousin la levée de la part revenant à ce pays de l'aide octroyée à la couronne[1]. La session se tint-elle à Limoges, et est-ce dans cette session, ou dans une session postérieure, que l'aide fut octroyée? Nous l'ignorons. Mais des documents restés inconnus à de Beaucourt nous donnent des détails précis sur le concours financier qu'apportèrent à l'héritier du trône les provinces dont il vient d'être question, ainsi que sur la durée exacte des fonctions de son premier receveur général Jehan Merichon, mentionné dans les extraits qu'on a lus ci-dessus[2]. Le dauphin l'avait institué peu de jours après son arrivée à Bourges, le 20 juin, et il lui donna pour successeur, le 2 février suivant, Guillaume Charrier, lequel occupa la place près de vingt ans[3]. Le compte de la courte gestion de Merichon ne nous est malheureusement pas parvenu, mais nous en possédons quelques extraits qu'avait fait faire le célèbre marquis de Dangeau[4]. Nous y voyons[5] que l'aide octroyée au dauphin par les États « des païs de Poitou, Xantonge, Lymosin, Pierregort et Angoulmois » montait à 100.000 francs, ainsi répartis : Poitou, 45.000; Limousin et Périgord, 35.000; Saintonge et Angoumois, le reste, apparemment, c'est-à-dire 25.000[6]. Nous

1. Il eut plusieurs fois par la suite la même mission (*Les États provinciaux*, I, 311.)

2. Soit dit en passant, le receveur général était un notable bourgeois de La Rochelle, dont il fut maire en 1419 et en 1426 (*Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, XIV, 287-291.) Le nom de famille Merichon est un diminutif apocopé d'*Aimerie*.

3. Charrier devint, en 1438, évêque d'Agde.

4. Bibl. Nat., franç. 22731, fol. 19-21.

5. *Loc. cit.*, fol. 23 r°.

6. Le chiffre a été omis dans la copie de Dangeau.

y trouvons même les noms des receveurs : Louis Bonenfant, pour le Poitou ; Pierre Enjourant[1], pour le Limousin et le Périgord ; Pierre Chaperon, pour la Saintonge et l'Angoumois. La Marche n'y figure pas nominativement, mais nous savons par ailleurs qu'elle était associée au Limousin et au Périgord[2]. D'autre part, le comté de la Marche a les honneurs d'un article particulier dans un autre extrait du compte de Jehan Merichon, article qui est ainsi conçu :

L'aide de la Marche. De Jacques de La Ville, commis à recevoir un aide octroyée (*sic*) à mons^r le dauphin en la conté de la Marche, le xxe jour d'octobre mil cccc et xviii, sur ce qu'il peut et pourra devoir à cause de sadite recepte, par mons^r le conte de la Marche, pour don à lui fait, 500 l. t.[3].

Il est invraisemblable que le « comté de la Marche » ait payé deux impôts distincts entre le mois de mai et le mois d'août 1418. On pourrait supposer que l'expression « la Marche », dans les textes où elle tient compagnie aux provinces énumérées ci-dessus, s'applique à la Basse Marche, qui était partagée, au point de vue financier, entre le Poitou et le Limousin, mais cette supposition me paraît peu vraisemblable. Je crois plutôt que l'administration du dauphin avait effectivement voulu comprendre le comté de la Marche dans la même circonscription financière que le Limousin et le Périgord, mais que, au moment de faire asseoir l'impôt octroyé en bloc par les représentants des six pays dont il a

1. Le nom est estropié en *Emouvant* dans la copie de Dangeau ; cf. la note suivante et mon volume *Le comté de la Marche*, p. 26, où on lit *Petrum Anjoram*.

2. Mentions relevées dans d'anciens inventaires des comptes existant à la Chambre des Comptes (Arch. nat., PP 99, fol. 15 et 22) : « 1418. Ayde. Limosin, la Marche et Perigort. Pierre Anjoran. — Limoges. Aydes levees au pays du Limosin du 11 dec. 1392 au 20 janv. 1393... — Autre au pays de Limosin, la Marche et Perigord, 1418. Pierre Anjorand. »

3. *Loc. cit.*, f° 23 v°. Cf. Arch. nat., PP 99, fol. 22 : « La Marche. Aydes levez au comté de la Marche du mois d'aoust 1418 au 2 avril 1445. Jacques de La Ville. » Sur ce financier de la Marche, dont le nom revient souvent dans mes *États provinciaux*, et qui fut l'objet d'une condamnation pour malversations dans le maniement des deniers royaux, en 1458, voir mon article intitulé : *Notes sur le château de la Chezotte*, dans *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, IX (1895), 40.

été question, le comté de la Marche a revendiqué son autonomie et que le pouvoir central lui a donné satisfaction en déchargeant Pierre Enjourant de ses fonctions de receveur dans le comté et en nommant un receveur particulier, à savoir Jacques de La Ville, trésorier du comté de la Marche, qui a ainsi inauguré ses fonctions de receveur royal au mois d'août 1418, vraisemblablement à la suite d'une session particulière des États provinciaux du comté.

Je ne veux pas quitter le précieux compte de J. Merichon sans lui emprunter un autre extrait relatif à un petit pays limitrophe de la Marche, dont je n'ai pas parlé dans mes *États provinciaux* parce qu'aucun document ne m'avait éclairé sur son compte, le pays de Combraille, alors au pouvoir du duc de Bourbon, mais qui conservait son autonomie administrative vis-à-vis du Bourbonnais et de l'Auvergne[1]. Ce serait merveille que le pays de Combraille eût échappé à la fiscalité royale. Le compte de Merichon nous apprend dans quelles conditions il fut invité à apporter son concours financier au gouvernement organisé par le dauphin :

De Mess. Guill[aum]e des Aages, chevalier, chastellain de Combraille, par composition à lui faite par mons^r le Regent par les habitans dudit pays de Combraille, 1.000 l. t., c'est assavoir par Loys Bonenfant, commis à faire le payement des gens d'armes et de trait ordonnez pour le siege de Parthenay[2], 800 l. t. et par ledit chevalier, pour don à lui fait par mondit s[eigneur] pour recompensacion des frais par lui fais, tant pour faire cueiller (*sic*), lever et recevoir ladite somme de 1.000 l. t. comme pour avoir apporté lesdit[e]s 800 l. t. à Bourges, 200 l. t. par lettre donnée le 30e de janvier mil cccc et xviii.

1. Le pays de Combraille était formé des cinq châtellenies d'Évau, Chambon, Lépaud, Sermur et Auzance, toutes aujourd'hui comprises dans le département de la Creuse. La châtellenie de Montaigut en Combraille, rattachée à la Marche en 1357, ne faisait plus partie, féodalement parlant, du pays de Combraille.

2. Le siège de Parthenay, dirigé par le comte de Vertus, Philippe d'Orléans, sans grand espoir de succès, fut levé en vertu d'une clause du traité de Pouilly (juillet 1419).

II

ANNÉE 1420

Aucun document ne nous est parvenu pour l'année 1419 relativement à la Marche[1]. Pour 1420, un document unique m'avait permis de rédiger la notice suivante : « 1420, juillet. Les États [de la Marche] accordent au dauphin une aide d'un certain nombre de gens d'armes et de trait qui doivent aller à son service en Limousin, sous le seigneur de Brion, et ils imposent 3.000 livres pour leur solde, plus diverses sommes pour frais et récompenses[2]. »

Voici le texte intégral du document visé :

Saichent tous que je Olivier, seigneur de Saint George[3], congnois et confesse avoir eü et receü de Jaques de La Ville, tresorier de la Marche et commis a cuillir, lever et recevoir la somme de III^M f. nouvelement ottroyez en la conté de la Marche pour emploier en certain nombre de gens d'armes et de trait que mons^r de Brion doit mener en Limosin ou service de mons^r le regent, la somme de trente livres tournois, laquelle somme m'a esté taxee et imposee en la pancarte[4] pour aucunes despenses et travail que j'ay pris et fait pour le bien du païs, de laquelle somme de XXX l. t. je me tien pour content et bien payé et en quitte ledit tresorier et

1. Les États d'Auvergne, réunis au mois de mai 1419, accordèrent au dauphin une aide de 16.000 livres, comme je l'ai indiqué d'après un document unique (*États provinciaux*, I, 183). Le registre CC 178 des archives communales de Montferrand fournit le nom du lieu de la session (Issoire) et ceux des commissaires, Charles Le Brun et Denis Du Moulin.

2. *États provinciaux*, I, 261.

3. *Saint-Georges-la-Pouge*, canton de Pontarion, arr. de Bourganeuf (Creuse). Ce seigneur, qui avait épousé, en 1404, Catherine de Rochechouart, est mentionné plusieurs fois dans mon volume intitulé : *Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers* (Paris, 1910).

4. C'est la seule fois que je trouve ce mot employé pour désigner l'assiette de l'impôt et ses annexes, et c'est le plus ancien exemple qui figure dans un texte français daté. Le *Dict. général de la langue française* de Hatzfeld et Darmesteter en cite, après Littré, un exemple de Charles d'Orléans, qui est probablement postérieur.

tous autres. En tesmoingnage de ce, j'ay signee ceste presente cedule de ma main et ycelle seellee de mon seel, le xxviij^e jour d'aoust l'an mil cccc et vint.

Signé : Saint-George[1].

Quel que soit l'intérêt de ce document, il se trouve pour ainsi dire éclipsé par celui que je viens de découvrir dans un volume de la Bibliothèque Nationale faisant partie d'une série récemment classée et mise à la disposition du public : « Collection de chartes et pièces originales relatives à l'histoire de différentes provinces de France (xie-xixe siècles[2]). » A vrai dire, la Marche a été oubliée dans le classement; mais l'idée m'est venue de faire une perquisition dans le volume affecté officiellement aux pays suivants : Auvergne, Berry, Bourbonnais, Nivernais, Dauphiné, Lyonnais, Savoie, Comtat-Venaissin. Et bien m'en a pris, car voici la quittance que j'ai trouvée, on devine avec quelle joyeuse surprise :

Guerin, seigneur de Brion[3], lieutenant general de treshault et puissant prince mon tresredoubté seigneur le roy de Hongrie, de Jherusalem et de Sicille, conte de la Marche et de Castres, en sesdites contez et autres ses terres de France et de Haynau, à tous ceulx qui ces lectres verront, salut. Comme les gens des Trois Estaz dudit païs et conté de la Marche et du ressort d'icellui nous ayent, dès le mois de juillet derr. passé, ottroyé un aide de la somme de iii^M l. t. pour et en lieu de cellui que leur avoit envoié requerir mons^r le regent le royaulme, daulphin de Viennois, par le seigneur de Mortemar[4] et le doyen de Paris[5], ses conseillers, pour les deniers d'icellui nous estre baillez et delivrez par Jaques

1. Original, Bibl. Nat., franç. 29236, dossier 61501, pièce n° 16; la queue et le sceau y attaché ont disparu.

2. Nouv. acq. franç. 21688-21696; voir l'article de M. H. Omont, intitulé : « Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1911-1912 », dans *Bibl. de l'École des chartes*, année 1913, p. 48.

3. Sur ce personnage, voir mes *États provinciaux*, I, 296 et ss. Il sera d'ailleurs question de lui ci-dessous d'après des documents récemment publiés.

4. *Jehan de Rochechouart*, seigneur de *Mortemar*, canton de Mézières (Haute-Vienne) : on sait que la graphie *Mortemart* a prévalu, contre toute raison.

5. *Jehan Tudert*, nommé évêque de Châlons en 1439 et mort peu après.

de La Ville, commis par les diz Trois Estaz à recevoir ledit aide, pour les convertir et emploier par nous à la guarde dud. païs et ou payement des nobles hommes et gens de guerre d'icellui païs et d'ailleurs pour mener ou païs de Limosin à l'encontre de Beauchamp[1] et autres capitaines Anglois qui se parforçoient de y surprendre des places d'icellui païs et y avoient coru bien avant et continuoient de fere de tresgrans dommaiges, lesquelx seigneur de Mortemar et doyen de Paris, à ce presens, acepterent et eurent aggreable ledit ottroy ainsi à nous fait pour la cause que dit est, savoir faisons que nous avons eü et receü, à pluseurs toiz et payemens, dudit Jaques de la Ville ladite somme de III^M^ l. t. et icelle convertie et distribuee ou paiement et soudoyement desdiz nobles hommes et gens de guerre que depuis avons enlevez et menez ou voiage que avons fait oudit païs de Limosin à l'encontre desdiz Anglois, et employez à la garde et deffense desdiz païs de Limosin et la Marche et des environs. Et oultre plus confessons avoir eü et receü d'icellui Jaques de la Ville la somme de deux cens livres tournois, à nous donnee et ordonnee par lesd. gens des Trois Estaz et imposee oultre et pardessus lesd. III^M^ l. t., pour recompensacion de la despense que, avant led. ottroy, avons faite pour la garde dud. païs. Et d'iceulx III^M^ II^C^ l. t., ainsi par nous receüz ausd. causes, nous nous tenons contens et bien payez et en quittons loyaulment et absolument à tousjours lesd. gens des Trois Estaz, leurdit commis et tous autres. Donné, pour tesmoing de ce, soubz nostre seing manuel et le seel ordonné par mond. tresredoubté seigneur le roy de Hongrie au gouvernement de sesd. terres, le XVIIIe jour de decembre l'an mil CCCC et vint.

Signé : G. DE BRION, *avec parafe*[2].

Les faits que nous révèlent ces deux documents, quoique clairs en eux-mêmes, n'acquièrent leur pleine signification que si l'on a soin de les rattacher à l'histoire générale.

Le dauphin avait regagné Poitiers, le 8 juin 1420, après une tournée de près de six mois dans le midi de la France. Il s'occupa aussitôt de réunir une armée pour marcher contre ses ennemis coalisés, les Bourguignons et les Anglais, qui

1. Je reviendrai tout à l'heure sur ce capitaine anglais.
2. Original, Bibl. Nat., franç. nouv. acq. 21693, pièce nº 7; fragment de sceau en cire rouge pendant sur simple queue.

venaient de signer le traité de Troyes. Aussi, au lieu de demander à ses sujets des subsides en argent, dont il se réserverait l'emploi, il leur demanda des hommes, gens de pied convenablement équipés et armés, avec une solde raisonnable. Des commissaires furent envoyés dans chaque province pour requérir l'aide ainsi déterminée. Nous avons des documents précis pour l'Auvergne : nous savons que Guillaume Lallier et Aleaume Cachemarée s'y rendirent, et que les États de cette province, réunis à Clermont le 9 juillet, consentirent à fournir un contingent de 1.000 hommes payés à raison de 6 francs par tête[1]. C'est sans doute au même moment que Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemar, et Jean Tudert, doyen de Paris, s'abouchèrent avec les États de la Marche; mais les choses ne se passèrent pas là comme en Auvergne. L'Auvergne était, par sa situation, à l'abri d'un coup de main des Anglais. Au contraire, la Marche pouvait craindre de voir son territoire envahi, non par le nord, mais par le sud-ouest. Un capitaine anglais entreprenant, Jean Beauchamp, établi à Auberoche grâce à la complicité de l'ancien comte de Périgord Archambaud VI, menaçait à tour de rôle Périgueux[2] et Limoges. L'effort tenté en 1419, pour le déloger, par la noblesse du Limousin[3] était resté infructueux. Les *Annales de Limoges* nous apprennent que le capitaine anglais, à la tête de deux cents lances, poussa une pointe audacieuse jusque sous les murs de Limoges, au mois de mars 1420, fit quelques prisonniers entre Limoges et Isle, et s'empara du prieuré du Châlar[4], près de Saint-Yrieix, où il installa

1. *États provinciaux*, I, 183-184, note 1 : « Mil homes à piè harmès de jacques et de *baroet* ho capellina et acha ho bastont sofizant segont lor estat. » Je saisis l'occasion de dire que *baroet* doit être corrigé en *baroer*: il s'agit d'une armure de tête connue sous le nom de *berruier*. (Voir ce mot dans V. Gay, *Gloss. arch. du Moyen âge et de la Renaissance.*)

2. Arch. comm. de Périgueux, reg. CC 73, d'après l'inventaire de M. Hardy (Périgueux, 1897), pp. 97-99.

3. Voir le procès-verbal d'une session d'États tenue à Tulle, en septembre 1419, dans mes *États provinciaux*, II, 1 et sq.

4. Dit fréquemment *Le Châlar-Peyroulier* (sans doute par allusion à l'industrie de la chaudronnerie, florissante dans le voisinage). Ce prieuré avait été fondé à la fin du XIe siècle par Jofroi de Noth, mort en 1125, et

une garnison destinée à tenir le pays en respect et qui ne fut contrainte de se retirer, « vies et bagues sauves », que plus d'un an après[1].

Instruits des exploits de Beauchamp, sollicités peut-être par leurs voisins du Limousin, les États de la Marche amenèrent les commissaires du dauphin à accepter une transaction : ils consentirent à solder un corps de troupes, comme on le leur demandait, mais à condition que le contingent qu'ils fourniraient serait placé sous les ordres du lieutenant général du comte de la Marche, Guérin de Brion, qui faisait en même temps fonction de sénéchal[2], et irait en Limousin pour prendre part à la défense de ce pays contre les gens de Beauchamp et autres capitaines anglais qui le ravageaient. La somme votée pour la solde, 3.000 livres tournois, indique qu'on comptait lever 500 hommes. Il fut stipulé que le receveur, Jacques de la Ville, la verserait entre les mains de Guérin de Brion, qui la répartirait entre les combattants. Les *Annales* de Limoges mentionnent une session des États de Limousin, tenue à Limoges même, où il fut décidé que le

considéré en Limousin comme bienheureux. C'est aujourd'hui une commune du canton de Saint-Yrieix, dont le nom s'écrit officiellement *Le Chalard*. Le *d* est absurde, comme le *t* de *Mortemart*, et je le supprime. L'accent circonflexe est nécessaire, puisque l'orthographe officielle de nos jours l'emploie pour *Châlus*, *Châtelus*, etc.; l'ancienne forme est en effet *Chaslar*, variante de *Chastelar*, correspondant au latin médiéval *Castellare*.

1. *Annales manuscrites de Limoges* (Limoges, 1885), p. 291. Le récit, tel que nous le possédons, n'a été rédigé qu'au dix-septième siècle, mais il doit reposer sur quelque témoignage écrit contemporain des événements, probablement un registre consulaire de Limoges-château. Deux autres manuscrits de cette compilation tardive portent, l'un mars 1420, l'autre « 23 mars 1420 » (ce qui doit s'entendre du vieux style, donc ce serait mars 1421 d'après le style moderne), et tous les manuscrits sont d'accord pour placer l'évacuation du Châlar par les Anglais, après un mois de siège, au 21 avril 1421. Il semble bien que, pour l'auteur des *Annales*, la course devant Limoges, la prise et la reprise du Châlar ont eu lieu dans un très court espace de temps, et que la date de mars 1421 (nouv. style). est celle qu'il a voulu indiquer. Mais la quittance de Guérin de Brion m'incline à penser, au contraire, que le Châlar est resté aux mains de Beauchamp de mars 1420 à avril 1421.

2. Voir les instructions du comte de la Marche récemment publiées par M. L. Caillet, *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, XVII, 367.

sénéchal de la province, Jofroi de Mareuil, irait, à la tête d'un corps de troupes, faire le siège du Châlar, et ils nous apprennent que le seigneur de Mortemar se joignit à l'expédition; mais ils ignorent complètement le rôle des États de la Marche et du seigneur de Brion en cette affaire. Il est certain, par conséquent, que la Marche et le Limousin ne purent répondre aux désirs du dauphin et renforcer l'armée qu'il concentrait à Saumur. Le dommage ne fut pas grand, car la campagne projetée au nord de la Loire dut être abandonnée, avant d'avoir été vigoureusement entamée, par suite de la mort inopinée du comte de Vertus, décédé à Beaugency le 1er septembre. En revanche, l'effort fait par la Marche et le Limousin paraît avoir eu pour résultat de mettre définitivement ces provinces à l'abri des attaques de Beauchamp, qui fut rejeté sur le Périgord, d'où le bruit seul de ses exploits retentit encore pendant quelques années au nord de la Vienne[1].

ANNÉE 1421

Si la Marche coopéra avec le Limousin, en 1420, contre les capitaines anglais du Périgord, il lui fallut, peu de temps après, pourvoir à sa propre sûreté et prendre des précautions contre les gens de guerre qui allaient au service même du dauphin, et dont le passage était redouté presque à l'égal de celui des troupes ennemies. Un autre acte du lieutenant Guérin de Brion, récemment publié[2], nous fournit des détails intéressants sur cet épisode, ignoré jusqu'ici, de notre his-

1. En 1424, à Bellac, quelques mutins « disoient qu'il leur convenoit aler querir Beauchamp et le mettre dedans la ville de Belac » (*Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers*, p. 92.) A noter que dans l'*Histoire de Périgord* de Léon Dessalles (Périgueux, 1883-1885), il n'est question qu'une seule fois de ce capitaine anglais (à l'année 1425, t. II, p. 420), et que l'auteur écrit à ce propos : « Je n'ai pu savoir quel était ce Beauchamp. » Et pourtant le registre CC 73 des archives de Périgueux (1420-1421) le mentionne fréquemment.

2. En 1910, par M. L. Caillet, d'après l'original conservé à Lyon, dans les *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, XVII, 370-3.

toire provinciale. Au commencement de 1421, quelques capitaines français, parmi lesquels on nomme Alain Leschellier et Jehan Fau, inconnus d'ailleurs, étaient sur les frontières de la Marche : on traita avec eux à prix d'argent, « pour eschiver à ce qu'ilz ne vinssent loger ne fourrager en ladite conté ». Bientôt, on annonça la venue d'un plus grand personnage, accompagné d'autres capitaines : il ne s'agissait de rien moins que de « monseigneur messire Bernard d'Armaignac », le « capdet Bernat », comme on l'appelait dans son pays de Gascogne[1], fils puîné du défunt connétable, qui allait traverser, peut-être pour la première fois, le pays même dont un prochain mariage avec la fille de Jacques de Bourbon devait le faire comte un jour. On s'aboucha avec lui et avec ses capitaines, non pour les détourner de leur route, mais « pour ladite conté leur recommander et prier qu'ils la passassent plus tost et à la mendre charge qu'ilz pourroient ». Bref, la levée d'un nouvel impôt fut décidée, et, malgré le silence du document, on peut affirmer, étant donné les habitudes de l'époque, que les États furent appelés à octroyer « certaine somme d'argent... à lever et cueillir en chascune des chastellenies de ladite conté », l'administration et la répartition de la somme levée restant, comme de juste, entre les mains du lieutenant Guérin de Brion. L'acte qui nous est si heureusement parvenu est daté de Montaigut en Combraille, le 4 mars 1421 ; il a pour but de donner pleins pouvoirs au secrétaire « Jehanin Le Grant[2] » pour agir à la place de son maître empêché, en ce qui concerne la recette.

L'effort financier fait au commencement de 1421 par le

1. C'est, à ce qu'il semble, grâce à lui que le mot *cadet* est entré dans la langue française. Il était à ce moment lieutenant général du dauphin entre Loire et Dordogne, mais nous ne connaissons pas assez bien son itinéraire pour dire d'où il venait et où il allait. Nous savons seulement qu'en novembre 1421 il présida, à Poitiers, une assemblée d'États provinciaux du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Limousin (*Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, XXXII, 330).

2. Ce secrétaire figure sous les noms de *Jehan Canard* et de *Jehan Le Grant, dit Canart*, dans des actes de 1438 et 1440 (*États provinciaux*, II, 106 et 126).

comte de la Marche pour éviter les exactions des gens de guerre ne devait pas mettre la province à l'abri des exigences du pouvoir central, et l'on ne saurait s'en étonner. Au mois de mai suivant, une solennelle réunion des États de Languedoïl eut lieu à Clermont, et octroya au dauphin une aide de 800.000 livres[1]. Nous ignorons si la Marche fut représentée par des députés spéciaux à Clermont, mais nous savons qu'elle n'échappa pas à la perception de l'aide et qu'elle fut comprise, avec le Limousin et le pays de Combraille, dans la recette confiée, pour ces trois provinces, à un même receveur, le chancelier de la Marche Jehan Barton[2]. Des « frais », votés par les États du Limousin, vinrent s'ajouter au « principal » destiné au gouvernement[3]. Il en fut probablement de

1. Sur les États de Clermont, voir mon article intitulé : *Le Midi et les États généraux sous Charles VII*, dans *Ann. du Midi*, I. 1889, 292-309.

2. *États provinciaux*, I, 223.

3. Aux deux quittances citées (*op. laud.*), j'en puis ajouter deux autres, l'une de Jehan de Mons, capitaine de Bellac, du 10 septembre 1421, que De Beaucourt a indiquée (*Hist. de Charles VII*, I, 359, n. 2), l'autre du sénéchal de Limousin, Louis d'Escorailles, conservée aux archives de Reims, et dont je dois la copie à mon confrère M. L. Demaison. J'en reproduis le texte, dont malheureusement une partie a disparu, les deux morceaux de parchemin ayant été coupés dans leur partie droite :

« En presence de moy, Jehan Malidain, juré et notaire du seel royal establi au bailliage de Limoges et d[...], noble homme Jehan de Mons, escuyer, cappitaine de Belac, a confessé avoir eü et receü de hon[...], receveur par monseigneur le regent daulphin de Viennoys de l'aide à lui octroyé à l'assemblee d[...] en Auvergne es pays de Limosin, la Marche et Combraille, la somme de quatre vins livres tournois [...] avoit esté ordonnee par les gens des Trois Estaz dudit pays et imposee oultre le principal dudit [...] avoir esté esleu par les gens desdiz Trois Estaz estre à l'assiete et deppartement dudit aide avec [...] la compaignie des commissaires ordonnez esdiz pays, et pour despens par lui faiz durant ladicte ass[emblee]. De laquelle somme ledit escuyer..., presens maistre Estienne Courteys, notaire public, Jehan Du Rieu le jeune et Guillaume Lopin, le dixiesme jour [de] septembre l'an mil CCCCXXI. *Signé :* J. MALIDAIN. » (Bibl. Nat., franç. 28483, dossier *Mons*, n° 19.)

« Nous Loys seigneur de Scorraille, chevalier, conseiller et chambellan du roy nostre sire [...] daulphin de Viennoys, et seneschal de Lymosin, confessons avoir eü et receü [...] Lymosin, la Marche et Combraille de la porcion de l'aide octroyé à mondit seigneur [...] en Auvergne, au moys de may derr. passé, la somme de cinq cen[...] ordonnee par les gens des Trois Estaz dudit pays de Limosin et impos[...] taux principal dudit aide pour plusieurs fraiz et travaulx qu'avons soustenuz [...], et icelle somme avons receüe dudit receveur en soixante deux escus et demy d'or [...] la

même dans la Marche et dans la Combraille, mais aucun document ne nous éclaire sur leur compte. En tout cas, il faut noter la tentative faite par le gouvernement pour établir une recette unique englobant le Limousin, la Marche et la Combraille, c'est-à-dire, à bien peu de chose près, tout l'ancien territoire du diocèse de Limoges et de la cité des *Lemovices*, et regretter, peut-être, que cette tentative n'ait pas eu de suites.

III

ANNÉE 1422

Au commencement de janvier 1422, les États de la Marche, comme ceux des provinces voisines, eurent à répondre à une nouvelle demande de subsides de la part du gouvernement. J'ai mentionné[1] la quittance de Guérin de Brion qui nous renseigne à ce sujet; encore aujourd'hui, c'est le seul document que je connaisse sur cette session de nos États. Comme il offre de l'intérêt, je le donne ici *in extenso* :

Nous Guerin, seigneur de Brion, lieutenant general de trespuissant prince et mon tresredoubté seigneur le roy Jaques en ses terres et contés de la Marche, de Castres et autres ses terres de France et de Haynn[au], confessons avoir eü et receü à plusieurs foiz et paiemens de Jaques de La Ville, commis à recevoir la somme de X^M l. t. à quoy a esté moderé la porcion du païs et conté de la Marche et du ressort d'icellui pour l'aide ottroyé à Mons[r] le regent le roy[au]me daulphin de Vienn[ois] pour la conduite de sa guerre par les gens des Trois Estaz de son obeïssance au mois de janvier derr. passé, la somme de huit cens trente trois escus et ung tiers d'escu, chascun escu pour XII l. t., auquel pris l'impost et assiette dud. aide a esté fait et avalué, et ainsi

dessusdicte somme de v^C livres tournoys, de laquelle nous tenons [...] et tous autres. Donné pour témoign de ce soubz noz seel et signé manuel [...] l'an mil cccc vingt et un. — *Signé :* Lovs. » (Arch. comm. de Reims, collection Tarbé, carton IV, n° 161 ; cf. l'analyse imprimée dans le *Catal. gén. des manuscrits*, Départements, t. XXXIX *bis*, p. 36.)

1. *États provinciaux*, I, 261, n° 2.

lesd. escus montent lad. somme de X^{M} l. t., laquelle mond. s^{r} le régent, par ses lettres patentes données en sa ville de Bourges le XIIe jour de may derr. passé, nous avoit et a ordonnee estre entierement payee et delivree par ledit Jaques, tant pour nostre estat et autres fraiz comme pour les gages, payemens et souldees de LX hommes d'armes que, ceste presente annee, avons assemblez et mis sus par l'ordonnance de mond. s^{r} le regent et iceulx amenez en son service avecques les cappitaines et chiefs de sa guerre sur la riviere de Loire à l'encontre de ses ennemis en l'assemblee faicte pour le fait de La Charité et de Cosne. Et d'iceulx VIII^{C} XXXIII escus et ung tiers d'escu, ainsi par nous receuz à la dicte cause, pour ladicte somme de X^{M} l. t., nous nous [tenons] contens et bien payez et en quictons à tousjours mond. s^{r} le regent, ledit Jaques de La Ville et tous autres. Donné pour temoing de ce soubz nostre seing manuel et le seel ordonné par mond. treredoubté seigneur le roy Jaques au gouvernement de sesdictes terres de France et de Haynau le XXVIIIe jour de septembre l'an mil CCCC vint et deux.

Signé : G. DE BRION[1].

Pour cette même année 1422, nous avons à déplorer la perte de lettres patentes du dauphin datées de Bourges, 16 mai, jadis conservées en original dans les titres de la maison de Bourbon. Huillard-Bréholles les analyse en ces termes : « Charles, régent de France, promet de remettre les monnaies à leur juste valeur, et envoie des commissaires dans la Marche pour lever ses subsides.[2] »

Jacques Luillier les a vues à Moulins en 1532, et il les a inventoriées avec moins de brièveté : « Une lettre, de laquelle le scel est adiré, signée LE PICART, du XXIe may mil IIII^{C} XXII, par laquelle Charles, fils du roy, regent le royaulme, a depputé certains commisseres, pour lever quelque subside à ce païs de la Marche pour remettre les monnoyes à juste valleur de VIII l. t. pour mar d'argent et XX s. t. l'escu, qui aupara-

1. Bibl. Nat., fr. 27001, dossier 11686 (*Brion*), pièce n° 17 : original sur parchemin ; le sceau et la queue du parchemin qui le soutenait ont disparu.

2. *Titres de la maison de Bourbon*, t. II, p. 221, n° 5179. (P 1378², cote 3055) ; cf. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, 403, n° 3.

vant avoient esté affoiblyes pour subvenir aux urgens affaires du royaulme, IIJ^{M}LV[1]. »

Il est certain que les États de la Marche, comme ceux de l'Auvergne et du Limousin[2], tinrent une session pour répondre aux demandes du gouvernement relativement à la question de la monnaie, mais nous manquons de renseignements précis sur ce qui s'y passa. Toujours est-il que Charles VII, par lettres expédiées le 9 décembre 1422, reconnaissait que le comté de la Marche et les terres de Languedoc appartenant au roi Jacques (Lombers, Lézignan et Castres) avaient été imposés « à certainne grant somme de deniers » pour leur part de « l'aide à nous derrainement octroyé par les gens des Trois Estaz de nostre obeïssance tant pour mettre sur la bonne monnoie que pour la conduite de la guerre », bien que de cet impôt « ne soit encores venu aucune chose à nostre prouffit, comme l'en dit ». Ces lettres ont pour but de notifier et de sanctionner une transaction intervenue avec le comte de la Marche, transaction aux termes de laquelle le comte s'engage à verser au trésor royal la somme de 3.000 écus d'or en échange du montant de l'impôt dans ses différentes terres; elles furent visées le 17 du même mois par les commissaires « ordonnez au gouvernement et distribucion de l'aide ». Et la somme de 3.000 écus fut effectivement versée dans les mains du trésorier des guerres, Macé Heron, par Jacques de La Ville, « commis par le roy Jaques à recevoir la quote et porcion dud. aide aud. conté de la Marche[3] ».

1. Arch. nat., PP 37^{B}, fol. 413 v° et 414.

2. Voir mes *États provinciaux*, I, 184 et 240.

3. Les faits qui viennent d'être exposés résultent d'un document conservé à la Bibliothèque Nationale (franç. 10369, fol. 38-39) et auquel Beaucourt a fait un renvoi rapide pour appuyer cette affirmation, qui n'est pas complètement exacte : « Le même prince [Jacques de Bourbon, roi de Hongrie] avait, peu après son retour en France, reçu le produit des impositions levées dans le comté de la Marche et dans ses autres seigneuries » (*Hist. de Charles VII*, II, 565, note 2.) Ce document est mal analysé dans le *Catalogue général des mss. français*, de MM. Omont et Couderc (Ancien suppl. franç., II, p. 95; Paris, Leroux, 1896), où on le qualifie de « compte de l'aide de 4.000 écus d'or, mis par Jacques, comte de la Marche et de Castres, sur ses sujets en 1422 ». Il s'agit, en fait, de deux feuillets (qui ne se suivent pas) arrachés à un compte de Jacques de La Ville,

IV

ANNÉE 1423

Le comté de la Marche fut taxé à 13.000 livres tournois pour sa part de l'aide accordée au roi par les États généraux de Languedoïl, réunis à Bourges, en janvier 1423; mais, comme l'année précédente, le gouvernement accepta une transaction, abandonnant au comte, moyennant 8.000 livres la perception de l'impôt royal dans toutes ses terres. Un vidimus authentique des lettres de Charles VII qui notifient et sanctionnent la transaction (Bourges, 30 mars 1423) et des lettres d'attache des commissaires « ordonnés sur le fait de l'aide » (17 avril 1423) nous est parvenu[1]; je l'ai utilisé dans mes *États provinciaux*[2]. Mais le fragment de compte de Jacques de La Ville, signalé précédemment, nous fournit quel-

dont la recette totale portait sur plusieurs aides levées dans la Marche et s'élevait à 34.382 livres tournois, plus 2.377 écus d'or. Le fol. 38 débute ainsi : « Copie du vidimus des lettres du roy nostre sire par lesquelles led. s^r a donné au roy Jaques, comte de la Marche et de Castres, tout l'impost à quoy les subgiez et habitans tant en sesd. contez comme en ses terres et chastellenies de Montagu en Combraille, de Lumbees (*sic*), de Lesignen au pays de Languedoc, et aussi de l'eveschié et diocese de Castres avoyent et ont esté assiz et imposez pour leur part et porcion de l'aide qui en l'an mil cccxxii avoit et a esté octroyé au roy nostred. s^r par les gens des Trois Estaz de son obeïssance tant pour mettre sus et faire la bonne monnoie comme pour la conduite de la guerre, en payant à maistre Macé Heron, tresorier des guerres du roy nostred. s^r, la somme de iii^M escus d'or pour une foiz. Et semblablement du vidimus de la quittance dud. Me Macé par laquelle appert qu'il a receüe lad. somme de iii^M escus d'or. » Le vidimus des lettres de Charles VII s'arrête avant la fin, par suite de la perte du feuillet du compte qui faisait suite au fol. 38 du ms. franç. 10369; mais la date est fournie par un article dont le fol. 39 nous a conservé le début : « A noble et puissant seigneur le roy Jaques... auquel le roy nostre sire... avoit et a donné, pour ces causes et autres contenues en ses lettres donnees le ixme jour de decembre mccccxxii, tout l'impost... en payant par led. roy Jaques... la somme de iii^M escus d'or pour une foiz. »

1. Bibl. Nat., franç. 20392, pièce n° 18 (acte indiqué rapidement par Beaucourt, II, 565, n. 2; cf. ci-dessus, p. 445, n. 2).

2. Tome I, p. 261.

ques détails complémentaires, tronqués, mais importants quand même, sur l'aide de Bourges. Voici comment débute le feuillet 39 :

assis[e] et impos[ee] sur les habitans laiz aud. conté de la Marche et en la chastellenie de Montagu en Combraille pour leur part et porcion de l'aide octroyé au roy nostred. s^{r} en la ville de Bourges ou mois de janvier mil cccc xxii, et laquelle somme de xiii^{M} l. t. fu depuis moderee, en a été seulement levé, comme dit est cy devant en l'intitulacion de ced. compte, tant pour le principal comme pour les fraiz, ix^{M} ix^{C} xlvii l. x s. t., pour ce cy... ix^{M} ix^{C} xlvii l. x s. t.

Et pour le taux des gens d'eglise desd. pays à cause dud. dixiesme octroié avecques led. aide aud. mois de janvier au roy nostred. s^{r}, xviii^{C} ix l. x s. t[1].

Donc, la somme de 13.000 livres, demandée par les agents royaux, fut sensiblement réduite, puisqu'on ne leva en tout sur les « gens lais » de la Marche que 9.947 livres et 10 sous tournois. Bien que le texte tronqué qui nous est parvenu ne le dise pas expressément, on peut affirmer que cette réduction fut le résultat de réclamations et de démarches faites par les États provinciaux. Ces démarches furent-elles faites auprès du roi de France ou simplement auprès du comte de la Marche ? Il est vraisemblable que la chose se passa entre le comte et ses sujets, puisque les intérêts du roi, en vertu de la transaction du 30 mars, se trouvaient mis hors de cause.

V

ANNÉE 1435

Je ne connaissais, en 1879, qu'un seul document relatif aux États de la Marche en 1435, à savoir une quittance de

1. A la suite de cet article, avant la « despense de ce present compte », le membre de la Chambre des Comptes de Charles VII qui fut chargé de corriger le compte produit par Jacques de La Ville, a inscrit l'importante indication suivante : « Summa totalis recepte presentis compoti : xxxiiii^{M} iii^{C} iii^{XX} ii l. t. monete supradicte et ii^{M} iii^{C} lxxvii scuta auri. »

Jehan, frère bâtard du comte Jacques. En voici le texte dans ses parties vives, d'après l'original[1] :

Saichent tuit que je Jehan, bastart de la Marche, chevalier, confesse avoir eü et receü de Jaques de La Ville, commis à recevoir ou pays de la Marche et en la chastellenie de Montagu en Combraille la porcion d'un aide equivalent aux aides nagueres ayans cours pour le fait de la guerre et la porcion d'un aide de vi^{xx} m frans octroié au roy nostre sire par les gens des Trois Estaz de ses pays de Languedoïl assemblez devers lui en sa ville de Poictiers ou mois de janvier mil cccc trente quatre, la somme de quarente livres tournois, laquelle les gens des Trois Estaz desd. pays de la Marche et chastellenie de Montagu avoient ordonné et voulu moy estre baillee et delivree par led. commis, des deniers par eulx mis sus oultre le principal dud. aide tant pour les fraiz que autrement, pour moy recompenser de certainne despense que j'ay faicte pour le bien et afferes d'iceulx pays... Escript soubz mes (*sic*) seel et signé de ma main, en tesm[oing] de ce, le xxviiie jour d'avril l'an mil cccc trente six.

Signé : J. B. de la Marche.

Voici maintenant un nouveau document, fort intéressant pour l'histoire de la Marche, que j'ai découvert depuis cette époque[2] :

Nous Bertran seigneur de Saint Avit, escuier, seneschal, Jehan Barton, chancelier de la Marche, et Guillaume Piedieu, licencié en loiz, lieutenant dudit seneschal, ordonnez et commis par le roy nostre sire à asseoir, imposer et mectre sus oudit pays de la Marche et chastellenie de Montagu en Combraille la somme de trois mille livres tournois pour principal, que ledit seigneur, par ses letres patentes donnees le xxvime jour de juillet mil cccc xxxv, à nous adreçans, nous a ordonnee (*sic*) et mandé (*sic*) y asseoir, certiffions à tous qu'il appartiendra que Jehan Ragon, Jehan Bordes et Guillaume de Beaumont, sergens royaulx, sont aujourdhuy venuz pardevant nous et nous ont affermé par leurs seremens que

1. Bibl. Nat., franç. 20892, pièce n° 45; j'en ai publié le début dans mon mémoire intitulé : *Les États généraux sous Charles VII*, Paris, 1878, p. 37, n. 1.

2. Bibl. Nat., Clairambault 958, p. 351 : original, jadis scellé de trois sceaux de cire rouge sur simple queue dont il ne subsiste que des débris,

Jaques de la Ville, commis à recevoir ledit aide, les a envoyez par plusieurs foiz sur et pardevers les collecteurs des paroisses et lieux cy après designez pour, par vertu de ses rooles ausdiz sergens adreçans, contraindre lesdiz collecteurs, et autres qu'ilz verroient estre à faire, à payer audit commis les sommes de deniers qui s'ensuivent et qui sont deües audit seigneur à cause dudit aide, c'est assavoir : les collecteurs de la parroisse de Valliere[1], imposez à trente livres tournois; reste à payer sur deux hostelz ou feux d'icelle parroisse, qui pour cause de la mortalité [qui] ceste presente annee a esté en icelle s'en sont fuiz et alez hors, cent solz tournois; — sur la paroisse de la Borne[2], imposee à XIIII l. t.; reste [à] payer, pour semblable cause que dessus, sur deux feux d'icelle parroisse qui s'en sont alez demourer hors, L s. t.; — sur la parroisse de Ajaing[3], imposee à XXXIIII l. t.; reste [à] payer sur deux autres feux d'icelle parroisse qui s'en sont alez demourer hors du pays, LX s. t.; — sur aucunes paroisses et feux particuliers qui ont esté gastez par les guerres, imposez ensemble à II^C livres tournois; reste à payer sur aucun desdiz feux, pour cause de la mortalité, XXVIII l. t.; — sur les terres de madame de Maleval[4], imposees ensemble à II^C livres tourn. ; reste à payer sur aucuns feux estans esdictes terres, pour la cause dessus dicte, IX livres tournois; — et sur la terre du Doignon[5], imposee à II^C XXX livres tournois; reste à payer sur les hommes de monseigneur l'admiral[6], par ce qu'il n'a voulu souffrir qu'ilz aient payé, trente livres tournois. De toutes lesquelles parties, [qui] montent ensemble à la somme de LXVII l. X s. t., ledit commis n'a aucune chose peü avoir ne recouvrer, obstant ce que dit est, quelque diligence qu'il en ait faicte et fait faire par lesdiz sergens. En tesmoing de ce nous avons signee de noz seings manuelz et seellee de noz seaulx ceste presente certifficacion, le XIIIIe jour de septembre l'an mil CCCC XXXVI.

Signé : SAINT AVIT; J. BARTON; G. PEDIEU.

1. *Vallière*, commune du canton de Felletin.
2. *La Borne*, hameau de la commune de Blessac, canton d'Aubusson.
3. *Ajain*, commune du canton de Guéret.
4. *Malval*, commune du canton de Châtelus-Malvaleix; la dame de Malval était alors Marguerite de Malval, veuve de Pierre de Broce.
5. *Le Dognon*, hameau de la commune du Châtenet-en-Dognon, canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
6. *Louis de Culant*, amiral de France, mort en 1444.

Le second de ces documents nous révèle le nom des commissaires royaux : ce furent, comme il arrivait le plus souvent, le sénéchal, le chancelier et le garde de la Marche alors en fonction. Il me paraît d'ailleurs résulter de la comparaison des deux pièces qu'il y eut de longues négociations entre les États provinciaux et le gouvernement royal, et que ce dernier dut finalement se contenter d'un modique subside de 3.000 livres tournois offert par la Marche pour sa part des deux impôts distincts votés en janvier 1435 par les États généraux de Poitiers. Le détail des négociations nous échappe. Il est à croire que ce qui se passa alors dans la Marche ressemble à ce qui se passa en Haut Limousin, où la royauté dut non seulement beaucoup rabattre de ses exigences primitives, mais même révoquer les commissaires qui avaient été envoyés dans la province au lendemain de l'assemblée de Poitiers[1].

VI

ANNÉE 1446

J'ai indiqué, en 1879, trois documents relatifs à la session des États de la Marche qui se tint au commencement de l'année 1446 pour voter la part revenant à la province de l'aide de 226.000 francs imposée par Charles VII en Languedoïl. En voici un autre, de première importance, que j'ai eu le plaisir de copier sur l'original, conservé au British Museum de Londres[2], le 28 octobre 1903 :

Charles par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, tant en Languedoïl comme en Languedoc, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par Jaques de La Ville, commis à recevoir ou païs de la

1. Voir mes *États provinciaux*, t. I, pp. 245, 316 et 328; t. II, pp. 62-70.
2. Addit. charters, nº 1138. La pièce provient de la célèbre collection de Joursanvault, lot 182; elle a été acquise par le British Museum en novembre 1839.

Marche la porcion de l'aide de IIC XXVIM frans mis sus en nosd. païs de Languedoïl, ou mois de janvier derrenier passé, pour le fait de la convencion de la paix et autres noz affaires, vous, des deniers de sa recepte mis sus pour les fraiz oultre le principal de ladite porcion, vous faites paier, bailler et delivrer aux personnes cy après nommees la somme de trois cens livres tournois, laquelle nous leur avons tauxee et ordonnee, tauxons et ordonnons par ces presentes pour les causes et en la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir : à noz amez et feaulx le sire de Culant, Bertran de Saint Avid, seneschal, Jehan Barton, chancelier de la Marche, noz conseillers, et Pion de Bar, nostre eschançon, commisseres par nous ordonnez à mettre sus lad. porcion, pour avoir icelle porcion imposee et mise sus, et pour les recompenser des fraiz et despen-[ses] que pour ce faire et soustenir leur a convenu, la somme de deux cens trente livres tournois, c'est à savoir audit sr de Culant LXX l. t , audit seneschal XL l. t., audit chancelier LX l. t. et à nostre dit eschançon autres LX l. t.; — audit Jaques de La Ville, pour plusieurs voiages faiz tant par lui en personne dudit païs de la Marche par devers nous en ceste ville de Chinon pour la poursuite de son estat de ladite porcion que pour autres voiages faiz par aucuns de ses clers et serviteurs, et pour certaine despence et menues messageries par lui paiees pour les Trois Estaz dudit païs et pour les assembler en la ville de Gueret, la somme de quarante livres tournois, laquelle somme de XL l. t. voulons estre par lui prinse et retenue par sa main des deniers (que) dessusd.; — a maistres Guillaume Piedieu, Anthoine Alart et Macé Bardoys, clerc, pour trois voiages par eulx faiz dudit païs de la Marche en ceste dicte ville pour certaines difficultez survenues en icellui païs a lad. assemblee tant pour le fait dudit octroy que pour le fait des gens de guerre logez oudit païs, la somme de XXX l. t., à chascun d'eulx X l. t.; lesquelles parties montent ensemble la dessusd. somme de trois cens livres tournois, laquelle, en rapportant cesd. presentes et quittance sur ce des dessusd. tant seulement, sera alouee es comptes et rabatue de la recepte dudit Jaques de La Ville par noz amez et feaulx gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté. Donné à Chinon le huitiesme jour d'avril l'an de grace mil CCCC quarante et cinq et de nostre regne le XXIIIIme, avant Pasques.

Par le Roy, Jehan de Bar et autres presens.

Signé : CHALIGAUT.

Résumons les faits nouveaux que nous fournissent ces lettres royaux. Le roi avait nommé cinq commissaires, dès le 4 décembre 1445, à la fois pour imposer dans la Marche 5.000 livres, part attribuée à la province de l'aide de 226.000 francs, et pour organiser le paiement des gens de guerre qui y étaient logés depuis l'année précédente et qui formaient dix-huit lances fournies, comme nous le savons par ailleurs. D'après notre document, l'un des commissaires, Jehan Tudert, sans doute empêché, ne parut pas à l'assemblée des États provinciaux. Cette assemblée se tint à Guéret, détail que nous ignorions. Elle eut à s'occuper simultanément de l'aide de 5.000 livres et du paiement des gens de guerre, et le règlement des difficultés survenues à cette occasion donna lieu à trois voyages, faits par trois envoyés successifs, entre Guéret et Chinon. Les « fraiz oultre le principal », pris à charge par la province, se montent en tout au chiffre très modéré de 300 livres tournois. Il est clair que ce sont les États provinciaux qui les avaient eux-mêmes fixés, et en connaissance de cause; mais il est remarquable (et cela restreint la portée des observations que j'ai faites, en 1879, à ce sujet)[1] qu'il ait fallu des lettres royaux spéciales pour mettre le receveur en règle avec la Chambre des Comptes. Ainsi, dès 1446, on voit l'administration formaliste de Charles VII imposer son contrôle aux actes financiers les plus modestes des États provinciaux, et surveiller jalousement une institution dont le libre jeu apparaissait déjà comme incompatible avec le régime de centralisation que le pouvoir royal visait et qu'il réussit finalement, ou peu s'en faut, à établir dans toute la France.

Antoine Thomas.

1. *États provinciaux*, t. I, pp. 103-104.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

LA « PRÉPARATION » DES SÉANCES DES ÉTATS DE LANGUEDOC, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

Les actes des États de Languedoc sont aujourd'hui assez bien connus, grâce à diverses publications et notamment à l'*Inventaire sommaire* de la série C des archives départementales de la Haute-Garonne, tome II[1]. Les travailleurs désireux de connaître le détail des faits peuvent recourir aux documents originaux eux-mêmes dont les manuscrits ou les volumes imprimés[2], uniquement représentés, plus ou moins complets, dans les dépôts des Archives nationales (H^1 748^{10} et suiv.), de Montpellier, de Narbonne, de Toulouse, ont été rarement explorés et mériteraient une collation et une publication intégrale[3].

Ce que nous connaissons moins, faute de témoignages contemporains désintéressés[4], c'est ce que nous pourrions

1. Toulouse, Édouard Privat, 1903, in-4° de xi-800 pp.

2. Imprimés à partir de 1776.

3. Vœu présenté par M. Roque-Ferrier au Congrès des Sociétés savantes, tenu à Montpellier en 1907. (Voir *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1907, p. 148.) Pas plus que M. R. F. nous ne mentionnons les quelques procès-verbaux épars, en dehors des collections plus complètes que nous indiquons. (Voyez *Complément à l'Inventaire des délibérations des États de Languedoc*, *Inventaire sommaire*, déjà cité, p. 723 et suiv.)

4. Nous entendons des *textes* mêmes conservant par leur origine ou leur confrontation toute leur valeur objective. Citons cependant, comme ayant quelques rapports avec notre publication, une communication de M. le

appeler, avec un peu de complaisance, les « coulisses » des États. Quelle était l'influence du pouvoir sur les membres de l'Assemblée, sur les Commissions ou Délégations, qui accompagnaient ou suivaient les sessions? Quelles tractations s'établissaient entre les grands personnages (présidents des États, commissaires du Roi), les ministres ou leurs commis d'une part, et de l'autre les barons, gentilshommes puissants et respectés dans leurs domaines, mais friands d'honneurs, de pensions ou de charges publiques, les délégués des villes, accessibles aux séductions du privilège, aux bonnes grâces des hommes en place, même les évêques, qui n'étaient pas toujours à l'épreuve de pareilles avances, en dépit d'un esprit de corps ou même d'une sorte de patriotisme local qui leur fit quelquefois trouver des accents énergiques[1]? Autant de questions qu'en l'état des études sur la province on ne saurait résoudre sans les étayer de nombre d'hypothèses ou d'inductions[2].

baron de Rivières sur la *Vie privée aux États de Languedoc*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 20, pp. 57-61. (Séance du 21 mars 1893.) Quant aux origines mêmes des institutions et des titres, il faudra recourir à l'ouvrage de M. Paul Dognon, *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII*e *siècle aux Guerres de religion*, surtout la deuxième partie (*Les États et le Pays*), p. 195 et suiv.

1. Voyez *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par G. d'Avenel, t. IX, p. 846. (De Saint-Jean-de-Luz, 10 septembre 1659, à l'évêque de Viviers.) — Marcel Marion, *L'Impôt sur le Revenu au XVIII*e *siècle*, p. 150, et avec l'*Inventaire sommaire de la série C*, t. II, déjà cité, *passim*, ceux des registres de procès-verbaux que nous citons plus bas, surtout C 2309, C 2310. Cf. de Rivières, *loc. cit. passim*. Ajoutons que, pour la « psychologie » des séances et des personnages, on ne trouvera pas mieux que Roschach, *Histoire de Languedoc*, t. XIII, *passim*, et pièces justificatives (t. XIV). Voyez, du même auteur, une étude très suggestive sur *Henri d'Aguesseau, intendant de Languedoc* (1673-1685), in *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 7e série, tome VII. Citons enfin le livre de M. P. Gachon, *Les États de Languedoc et l'Édit de Béziers*, (1632), Paris, 1887, et celui de M. L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime* (1750-1789), Paris, 1911.

2. Nombre de documents suggestifs doivent se trouver, en dehors des archives particulières, trop peu explorées, dans les séries des Archives nationales, déjà citées, ou, pour la période de 1709 à 1789, sous les cotes H^4 750 à H^4 1108.

Il nous a paru que les documents ci-après, à une ou deux exceptions près complètement inédits, pourraient apporter quelques lumières sur ce point particulier. Ils proviennent, presque en totalité, des archives du château de Castelnau[1]. Les familles qui se sont succédé durant près de trois siècles dans la possession de la seigneurie — depuis Claude de Vabres,[2] conseiller au Parlement de Toulouse, qui l'acquit en 1533, jusqu'à Mme de Palarin, qui déléguait aux États provinciaux de 1789 M. de Thézan[3] — ont conservé avec le plus grand soin les courts billets de convocation qui leur étaient adressés. Quelquefois la formule, généralement uniforme, de ces billets était suivie ou accompagnée de recommandations spéciales. C'est particulièrement des « sacs » des convocations aux États que nous avons tiré les lettres qui suivent.

1. Castelnau-d'Estrétefonds, canton de Fronton (Haute-Garonne), station de la ligne de Toulouse à Bordeaux, à 22 kilomètres de la première de ces villes.

2. Sur Claude de Vabres, correspondant de l'humaniste Jean de Pins, voyez Degert, *L'Humaniste toulousain Jean de Pins, d'après des lettres inédites.* (*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 79e année, pp. 81-95.) Pour la généalogie des familles seigneuriales de Castelnau, nous ne pouvons que renvoyer à notre Monographie (manuscrite) de cette commune, déposée aux Archives départ. de la Haute-Garonne en 1885. Quant aux personnages historiques mentionnés, qui n'ont pas tous une notice dans les Biographies, on pourra recourir à l'ouvrage de Pierre Louvet, *Remarques sur l'Histoire de Languedoc.* Toulouse, F. Boude, 1657.

3. D'après divers auteurs, Claude de Vabres — pour d'autres, Michel de Vabres — aurait été admis aux États en 1510. (Brémond, *Nobiliaire toulousain ;* de La Roque, *Armorial de la Noblesse de Languedoc ;* de Lahondès, *Bulletin Soc. archéol. du Midi*, 28 février 1894.) Les Vabres étaient, semble-t-il, originaires du Rouergue. Leurs alliances sont avec les Bojéna, les Dumaine, les Grossolles, les de Rieux-Minervois, les Lagarde-Valon, les Cheverry, les Jugeals, les Gauléjac, les Bar, les Buisson de Beauvoir, les Palarin, les Cambolas, etc. Les Palarin paraissent avoir d'ailleurs possédé de bonne heure des biens dans Castelnau : tel Jean-Étienne Palarin, docteur et avocat, capitoul en 1603. Sur quelques événements de la vie publique des Vabres, voyez notre article, *Un Épisode de la Révocation de l'Édit de Nantes dans la région toulousaine.* (*Revue des Pyrénées*, t. XXI, 1909, pp. 380-406.) Leurs armes étaient : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.* Leur hôtel à Toulouse, construit par Claude de Vabres, conseiller au Parlement, en 1483, est aujourd'hui rue du Vieux-Raisin, n° 29 ; on y voit encore la tourelle d'escalier de style Louis XII. (De Lahondès, *Bull. Soc. arch.*, art. cité.)

Il est facile de voir que, sans être toujours aussi explicites que nous pourrions le désirer, ces lettres échappent à la banalité par l'importance des correspondants, leurs allusions à des faits connus, leur caractère personnel, qui devait constituer le premier et direct moyen de séduction sur les gentilshommes siégeant aux assemblées provinciales. Elles constituent une contribution, modeste mais certaine, à l'histoire des mœurs et de l'esprit public pendant plus d'un siècle.

Nous avons respecté l'orthographe des textes, autant qu'une lecture parfois pénible nous l'a permis. Les annotations ont surtout pour objet d'indiquer soit l'identité des correspondants, soit le rôle particulier des barons de Castelnau aux États.

J. Adher.

I

« Monsieur[1], les services que ceulx de vostre maison ont faict à cest estat et que vous avez tousjours fidellement rendu au Roy, quoyque saisy d'une dolleur extrême, m'obligent vous fere ce mot pour vous tenir adverty du tres cruel, tres inhumain et tres prodytoire assassinat commis et attenté sur la personne très auguste de nostre grand Roy. Je vous supplye bien humblement de vous employer avec la mesme affection que vous avez de tout temps faict tres fidellement et corageusement au service de Sa Majesté, maintenant bien ce rapport de son estat et d'y vouloir disposer tous vos bons amis et voisins de l'une et de l'autre relligion affin quaulcun nentreprenne rien qui puisse altérer le rapport commun, et vous ferez en cela service tres agréable au Roy, etc., de Verdun[2]. »

1. La lettre qui suit est adressée à Jean de Vabres (1580?-1612?), à qui la suscription donne le titre de « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy ». Elle est de mai 1610. Jean de Vabres porte ailleurs le titre de juge-mage de la sénéchaussée de Toulouse (16 juillet 1612 : dénombrement de la seigneurie de Savenès, vendue la même année, art. de M. de Saint-Martin sur Savenès [Tarn-et-Garonne] in *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, séance du 12 juin 1891).

2. Nicolas de Verdun (?-1627), premier président du Parlement de Toulouse, de 1602 à 1611 ; puis de celui de Paris. Il fut également chancelier du duc d'Orléans (1622). Sur ses actes publics, à Toulouse, voyez *Histoire de Languedoc*, t. XI, pp. 893, 895, 897, 910, 911. On sait quelles

En post-scriptum et *propria manu :* « Mr jay suy fort vostre serviteur, le Roy verra vostre lettre et vous en scaura fort bon gré. Honorez-moy de la continuation de vostre bonne volonté[1]. »

(Archives du château de Castelnau : pièces diverses.)

II

« Monsieur de Castelnau, estant à propos sur les occasions présentes de pourvoir a ce qui est nécessaire pour le bien de mon service et conservation de ma province de Languedoc, jay voulu conferer sur ce subiet avec le sr Evesque de Carcassonne en allant a lassemblée des Estatz dicelle, et luy ay faict entendre ce qui est en cela de mes intentions affin de le rapporter a ladite assemblee ou ce que mes cousins les ducs de Montmorency[2] et de Vantadour[3] y proposeront de ma part suivant ce que je leur en ay mandé. Ayant donné charge audit sieur de Carcassonne de vous veoir particullierement pour vous en informer, et vous fais encores celle-cy pour vous pryer de contribuer en votre particulier ce qui deppendra de vous pour faire prendre sur cela une bonne resolution en ladite assemblee et en favoriser l'effect, me tesmoignant en cela v[ost]re affection au bien de mondit service et de ladite province selon ce que vous entendrez par nos dits cousins et encores particulierement de mondit sr de Carcassonne[4], auxquels men remettant je

raisons particulières il avait, en dehors des attributions de sa fonction, de déplorer le meurtre de Henri IV. Ce prince l'avait en particulière estime et l'avait désigné, quelques jours avant sa mort, pour la première présidence de Paris.

1. Cette même année, le 8 novembre 1610, le fils aîné du baron de Castelnau, Anne de Vabres, assiste au service du feu roi : il portait un des coins du drap mortuaire : États tenus à Pézenas (*Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 908.)

2. Henri, duc de Montmorency (1595-1632), gouverneur de la province. Rappelons que, présenté aux États par son père le connétable dès 1606, il était promu au gouvernement du Languedoc cette année même, 1615.

3. Lieutenant du Roi en Languedoc. Montmorency et Ventadour étaient commissaires du Roi aux États de 1615. Ventadour n'y vint pas, s'excusant sur l'état de sa .santé et « la rigueur de ce grand hiver ». (*Inventaire*, etc., p. 260.)

4. L'évêque de Carcassonne était en effet porteur des propositions du roi, visant la pacification du Midi, troublé par Condé et par les protestants (*Inventaire*, etc., p. 199).

prye Dieu, Monsr de Castelnau, vous avoir en sa saincte garde. Escript a Bourdeaux[1] le 26e jour de decembre 1615, Louis. »

Contresigné : « Phelypeaux. »

(Archives du château de Castelnau : sac des convocations aux États[2]).

III

« Ce 30 octobre (pas d'année)[3].

Monsieur. Jay grosse honte de me voir dans la Terre et a la porte dun seigneur de v[ost]re mérite et v[ost]re qualité; le département de Monsieur le M[aréch]al de les diguières m'y a conduit. Je crois, Monsieur, qu'au moindre soin que vous en voudrez prandre on vous (nous ?) en ostera. Ie le desire pour v[ost]re respect et de Monsieur v[ost]re fis et qu'il soffre une meilleure occasion ou ie vous puisse tesmoigner que ie suis, etc.

Montgon.[4] »

(Archives du château de Castelnau : convocations).

1. La cour était à Bordeaux à l'occasion du mariage de Louis XIII.

2. Le contenu de cette lettre indique bien qu'elle ne doit pas être confondue avec la convocation elle-même, qui dès cette époque était le fait des commissaires du roi, après avoir appartenu aux secrétaires du roi. Elle est donc, comme un certain nombre de celles qui vont suivre, un document « à propos » de la convocation, qu'elle ne remplace pas. (Voyez P. Gachon, *loc. cit.*, p. 23 et suiv.) Sur les ménagements gardés par les représentants de l'autorité centrale en pays d'États, on peut consulter l'ouvrage de M. Léon Dutil, *L'État économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime* (1750-1789). Paris, Hachette, 1911, chap. II.

3. Cette lettre, visant les opérations de Lesdignières, doit avoir été écrite pendant le siège de Montauban (1621). Rappelons que François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France (1543-1626), possédait la vicomté de Villemur, la baronnie de Roquemaure et la terre de Villebrumier, qu'il devait vendre au Roi, l'année suivante, pour 700.000 livres. Cette même année 1622, le 13 novembre, Louis XIII, se rendant à Toulouse, devait coucher au château de Castelnau.

4. Sur les levées et logements de troupes, voyez toute la session des États de 1620-1622. (*Inventaire sommaire*, série C, t. II, pp. 217-226.) Cf. P. Gachon, *loc. cit.*, p. 46 et suiv., et *ibid.*, sur les exemptions, p. 80. Ces mouvements d'armées étaient accompagnés des excès ordinaires. A Castelnau même, « le 28 juin 1622, mourut Auge Peyranc, feut blaisse de deux coupz d'espée par quelques souldaits qu'ils passaient pour aller au siège de Montauban ». (Archives communales de Castelnau, état civil, registre 2, [décès]. Cf. sur les événements survenus à Castelnau à cette époque, notre *Monographie* de cette localité, manuscrit des Archives de la Haute-Garonne, *passim*.

Voici deux documents qui, pour n'avoir pas la même origine, confirment et expliquent les précédents, en caractérisant le rôle du baron de Castelnau dans les troubles civils du temps et les causes persistantes de la faveur royale à son égard.

IV

Lundi, 24 octobre 1622, en la chambre criminelle séant en vacations, presents : Messrs Le Mazuyer, premier président, Weddely, Caulet, Melet, Mansencal, Catel, Barthelemy, Caumels,[1] Manssac, Prohenques, Dupin.

Veu la requeste présentée par Mre Jean-Anne de Vabres, seigneur et baron de Castelnau, tendant a ce que, sans avoir esgard a l'ordonnance de la Cour mise au pied de la requeste présentee par le syndic du dioceze de St Papoul le 22 de ce moys, les ordonnances donnees par les Srs duc de Vandosme et mareschal de Themines des 6 et 18 septembre dernier et arrest de la Cour du 9 du mesme moys soient executees, et ce faisant les syndics, consuls et particuliers habitans des diocezes de Mirepoix, St Papoul, Rieux et Comenges seront constraints au payement de ce qui reste à payer de la somme de cinq mille cens livres chacun desdits diocezes, ordonnes pour l'entretènement du regiment par luy mis sur pied pour le service du roy pour troys moys, par toutes voyes deues et raysonnables et comme pour les expres deniers et affaires de Sa Majesté, et veu lesdites ordonnances et arrest,

La chambre seant en vacations a ordonné et ordonne que les ordonnances des Srs duc de Vandosme et mareschal de Themines, ensemble les arrests de la Cour donnes en consequence, seront executes pour la solde de troys compagnies pour ung moys tant seulement a raison de quinze cens livres chaque compagnie pour lesdits moys revenant pour chacun desdits diocezes a onze cens vingt cinq livres, au payement de laquelle somme de onze cens vingt cinq livres, sy faict na esté, chacun des syndics et habitans desdits diocezes seront contraints par toutes voyes deues et raisonnables, et moyennant ce ils demeureront valablement descharges de touts despens, domaiges et intherests, pretandus par led. de Cas-

1. M. de Caumels a été désigné comme rapporteur. (Note en marge du texte.)

telnau, auquel et a tous autres qu'il appartiendra a faict et faict inhibitions et deffenses, et en vertu desdits arrests et ordonnances user d'aulcunes saisies ni executions sur lesdits personnes ou biens desdits syndics et habitans pour le surplus des sommes portées par iceulx arrests et ordonnances a peyne de dix mil livres et aultres arbitraires.

LE MAZUYER.

(Arch. de la Haute-Garonne, B. 423, fº 208).

V

Jeudi 7 octobre 1628, en la chambre criminelle seant ez vacations, presents Messieurs Le Mazuyer, premier président (sic)[1].

Sur ce qui a été représenté que, pour prevenir les trahisons, monopoles et pratiques que pourraient faire les rebelles de la ville de Mauvezin[2] sur des projets de reparer les demolitions du chasteau dudit Mauvezin, se prevaloir du temple audit lieu auquel y avoict des guerites, et joindre une place qui sert de marché, pour a quoy parvenir le seigneur prince de Condé auroict donné commission au sr baron de Castelnau et le sr duc d'Espernon à M. Goudin, président des Estats d'Armaignac, lesquels sont sur les lieux pour vaquer au faict de leur dite commission, et est la cour advertie que la maison de ville dudit Mauvezin est bastie de forts materiaulx accompagnés d'une tour, et pourraient les rebelles s'en ayder a leurs desseings, a quoy estoict d'expédient de remédier, mesmes a la recherche de quelques canons et munitions qu'on pretand y estre cachés,

La chambre, seant en vacations, a ordonné et ordonne que par lesdits srs baron de Castelnau et Goudin sera procede au faict de leur dite commission, enjoignant aux consuls, officiers et habitans dud. Mauvezin d'y prester acistance et fournir manœuvre au nombre et quantité que par eulx sera ordonné, enjoignant aux consuls des lieux circonvoisins fournir pareillement des manœuvres suivant les mandements qu'ils en auront de leur part, lesquels srs commissaires pourvoiront pareillement d'ouvrir ladite maison de ville et abattre d'icelle ce qu'ils jugeront nécessaire pour la seureté de ladite ville et feront sommaire aprinse des antiens consuls

1. Le greffier a omis d'inscrire le nom des assesseurs.
2. Mauvezin, chef-lieu de canton du département du Gers.

et bourgeois de ladite ville sur l'estat des pièces de fonte et autres armes qu'on pretant avoir esté cachees pour contraindre à la representation toutz detempteurs par toutes voyes dues et raisonables et par corps.

Et seront les ordonnances exécutées nonobstant oppositions et appellations quelconques et sans prejudice d'icelles.

LE MAZUYER.

(Arch. de la Haute-Garonne, B 490, f°s 69 et suiv.).

VI

« Monsieur, La procuration que vous mavez faict la faveur de m'envoyer pour l'entrée de vostre envoyé aux Estatz m'a esté randue aussy a propos que je laurois pû souhaitter. Je vous en rends mille graces et vous suplie de croire que je ne perdray jamais aucune occasion de vous randre en revanche mes services.

« Quant à ce qui est du logement qui a esté donné sur v[ost]re terre, c'a esté M. le prince [1], et le malheur veult que pour des raisons tres importantes je ne peus changer cest ordre. Je vous promets que j'en ay tout le soing que je doibs et qu'à l'advenir vous cognoistrez que tout ce qui vous regarde me sera toujours tres cher puisque je suis, etc.

« A Carcassonne, ce 26e novbre 1638.

« SCHOMBERG [2] ».

(Arch. du château de Castelnau, convocations.)

1. Condé commandait en chef, et son autorité s'étendait sur la Guyenne et le Languedoc. Cette impuissance de Schomberg à modifier des ordres supérieurs — qui se conçoit d'ailleurs — est expliquée en détail dans son discours d'ouverture de la session, trois jours après. (*Inventaire*, série C, t. II, p. 259.) On peut consulter, sur les mouvements de troupe dans la région, à cette époque, R. Rumeau, *Une révolte à Grenade en 1638*, Toulouse, 1890.

2. Charles de Schomberg, duc d'Halluin (1601-1655), maréchal de France, gouverneur de la province, — ses provisions sont d'octobre 1632. — (V. P. Gachon, *loc. cit.*, pp. 74, 75. 81); l'un des cinq commissaires du Roi aux États. La session des États se tint à Carcassonne du 28 novembre au 28 décembre 1638. Sur la forme et le but des « procurations » ou délégations aux États, voyez ci-dessous, n° VIII, p. 462. Le baron de Castelnau avait également figuré par représentant à la session précédente, celle de Béziers, 12 novembre-17 décembre 1637. (Voy. *Inventaire, loc. cit.*, p. 737.)

VII

« Monsieur, Je vous prie, au cas que vos affaires ne vous permettent pas de vous trouver aux Estatz de manvoyer votre procuration en blanc. Sy toutefois vous avez quelqu'un que vous en voulliez charger vous le disposerez sil vous plait a contribuer tout ce qu'il pourra a la satisfaction du Roy. Vous savez de quelle consequence cela est pour le bien des affaires de Sa Majesté.

« Plessis Praslain[1].

« De Montpellier, le 9e mars 1647[2] ».

(Archives du château de Castelnau, convocations[3]),

VIII

« 26 novembre 1652. Messire Jean de Vabres, seigneur, baron, marquis dudit lieu constitue pour son procureur spécial et général... messire George de la Roque Bouliaq, seigneur de la Guisniere (?)[4] pour par exprès et en l'absence dudit seigneur sassembler en la ville ou lieu ou lassemblée des estats généraulx du pays de Languedoc ce tiendront et au jour que luy sera marqué pour icelle assemblée, acorder et discorder, consantir et disconsantir tout ainsy que ledit seigneur marquis fairait estant en personne presant et estant promettant avoir et tenir pour agreable tout ce

1. César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin (1598-1675), maréchal de France, lieutenant général des armées du Roi en Languedoc.

2. Cette année-là même, le marquis de Castelnau est nommé membre d'une commission chargée de porter plainte au maréchal du Plessis-Praslin au sujet des meurtres, violences et voleries que les gens de guerre commettent tous les jours dans la province. (Arch. de la Haute-Garonne, C 2301, fo 260 vo) Le 8 juillet 1649, il fait partie d'une députation envoyée au parlement de Toulouse pour solliciter la nomination d'un commissaire chargé de poursuivre les gens de guerre coupables de ces excès (*Histoire de Languedoc*, t. XIII, édition Privat, p. 287). Rappelons que c'était le gouvernement de Gaston d'Orléans et de son favori l'abbé de La Rivière qui tolérait tous ces désordres.

3. Il serait sans intérêt de relever ici les sessions où le marquis de Castelnau ne figura pas en personne. Dans ce cas, il semble avoir généralement usé du droit de désigner son « envoyé ». (Voyez ci-dessous, pièce VIII.) Lorsqu'il envoyait sa procuration, c'était le président qui désignait son représentant, vraisemblablement après entente avec les commissaires du roi. Voyez la délégation accordée à M. de Chanaleilles, comte de Sannès, pour la session de 1777-78. (*Inventaire*, etc., p. 687.)

4. Peut-être faut-il lire de la Guimerie ou Guymerie.

que par ledit seigneur de Laroque Bouliaq sera faict : dict est de ne poinct le revoquer ains (?) de ladite charge le.......[1] et indempniser sous obliguation de ses biens[2]... »

(Registres des notaires de Castelnau : à la date.)

IX

Gaston d'Orléans aux États de Languedoc.

« Messieurs, le zèle et l'affection que j'ay pour vostre province vous est si cogneu que vous estes bien persuadez je, m'asseure, qu'il n'y a rien que ie ne fasse d'un tres bon cœur pour contribuer a sa conservation, et comme il ne se peut mieux y pourvoir qu'en la maniere dont vous m'avez escrit pour reprimer la licence des troupes quy sont en quartier dhiver pendant qu'elles ont encore a y demeurer, alors quelles s'uniront pour se mettre en campagne, j'escris presentement au s^r^ comte de Belloy, capitaine de mes gardes du corps et gouverneur de la ville et citadelle du Saint-Esprit sous mon authorité, qu'il donne les ordres nécessaires tant a l'égard du s^r^ de Goimpy qui y commande en son absence que du s^r^ Amaury, exempt de mesdits gardes du corps, à ce qu'il satisfasse a tout ce que vous luy ordonnerez lorsque vous aurez besoin de la brigade qu'il commande de mes gardes comme gouverneur de vostre province, et que ceulx desd. troupes qui seront trouvez coulpables aud. passage du St Esprit y soyent arrestes et punis selon la rigueur des ordonnances. Je suis parfaitement, messieurs, vostre bien affectionné amy.

« GASTON.

« Bloys, ce 26e mars 1657[3]. »

(Archives de la Haute-Garonne, C 2309, f° 139 v° et suiv. et reproduit dans l'*Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. XIV, p. 659.)

1. Un mot illisible. Ce texte est évidemment fautif.
2. L'année précédente (session du 31 juillet 1651 au 10 janvier 1652) les États avaient enregistré la donation de Messire Anne (Jean-Anne) de Vabres, baron de Castelnau-d'Estrétefonds, à son fils François de Vabres « du droit et faculté qu'il a d'entrer aux Estatz en ladite qualité de baron ». (*Inventaire des archives de la Haute-Garonne*, série C, t. II, p. 304). On voit que Jean-Anne invoque encore ce droit en novembre 1652. Les trois sessions suivantes durèrent de mars 1653 à décembre 1654. Elles eurent lieu à Nîmes, à Montpellier, à Pézenas. Elles furent très importantes à cause de la guerre avec l'Espagne.
3. Cette lettre, adressée collectivement aux membres des États, n'a d'autre utilité pour notre sujet que d'éclairer la suivante. Elle montre,

IX (*bis*).

« ... Bien que je sois entierement persuadé du zele que vous avez pour le service de Sa Majesté je ne laisse pas de vous y exhorter encores, et de vous asseurer que, comme je n'ay point de plus forte passion que celle du bien de ses affaires, vous ne pouvez rien faire qui me soit si agreable que de vous employer pour porter v[ost]re assemblée a donner a Sa Majesté le secours et la satisfaction qu'Elle se promet : aussy devez-vous croire qu'Elle conservera soigneusement le souvenir de vos services et que je les scaurai si bien faire valoir près d'Elle en tout ce qui se presentera pour v[ost]re advantage que je vous feray connaistre que je suis, Monsr le Baron de Castelnau d'Estrettefons, vostre bien bon amy,

« GASTON.

« A Blois, ce 22e d'aoust 1657. »

(Archives du château de Castelnau : convocations[1]).

en outre, combien peu variées étaient les formules de la chancellerie de Gaston. On sait ce qu'il faut penser de ce « zèle » et de cette « affection » pour la province et, plus bas, de cette « forte passion » pour le « bien des affaires de Sa Majesté », que le vieux et piteux conspirateur avait si souvent et si parfaitement méconnus. Castelnau fut d'ailleurs, à cette session, représenté par un envoyé (Arch. Haute-Garonne, C 2309, f° 211 r°). Tout ce que nous savons des relations des États de Languedoc avec la cour, durant cette session et les précédentes, est à peu près contenu dans les *Lettres de Mazarin*, publiées par M. G. d'Avenel, t. VII, VIII et IX, *passim* (à M. de Bieules, à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Lavaur, à J.-B. Colbert, etc.). Voyez ci-dessous, note 1. Cf. *Mémoires de Gourville*, publiés pour la Société de l'histoire de France par Léon Lecestre, t. I, p. 116 et suiv. Gourville se vante d'avoir été le promoteur, auprès du prince de Conti, du projet de logement des troupes en Languedoc.

1. Cette lettre s'explique par la crise au milieu de laquelle se débattaient les États, l'une des plus graves peut-être avant celle de 1750, qui devait entraîner la suppression momentanée de l'assemblée. Cette crise est caractérisée, dans la session précédente (novembre 1656 à juin 1657), par le refus des États de délibérer sur les demandes de subsides faites de la part du Roi (entretien des troupes en quartiers d'hiver); dans l'intervalle des deux sessions, par le refus du Roi et de Mazarin de recevoir la délégation des États, tant qu'elle aura à sa tête l'évêque de Comminges, le célèbre Gilbert de Choiseul; enfin, par les débats de la session de 1657-58, où l'on sent combien pesaient sur la province les charges de la guerre à laquelle le traité des Pyrénées allait mettre un terme. (Voyez

X

« A Monsieur le marquis de Caumont[1], à Castelnau.

« Agen, le 11me de janvier 1658. Vous ne doubtés pas que ie naye toutes les considérations que que vous scauriez desirer de tout ce qui vous touche et sy le quartier dhyver estoit establi en la maniere accoustumée ieuse cherché tous les moyens possibles de vostre satisfaction. On met des gens de guerre par tous les lieux qui font taille. Sy l'occasion se presente de vous servir pendant tout lhyver, vous cognoistrés que ie suis tousiours, etc.

SAINCT-LUC[2]. »

(Archives du château de Castelnau : convocations).

Inventaire, etc., p. 326 et suiv.; Arch. Haute-Garonne, C 2309, fos 119 vo et suiv., 132, 135 vo, etc.; C 2310, fos 5 vo, 10 et suiv., 25, 35, etc. *Lettres de Mazarin*, *loc. cit.*, et t. IX, pp. 711, 881, 904, 929, pour la réconciliation de Choiseul et du cardinal.)

1. Les titres des marquis de Castelnau étaient alors de Caumont, Gaissanes, Valon, Saint-Arromeq, Lalbenque, le Petit-Paradis, près Saint-Alban, etc. Quelques-uns de ces titres servirent à doter des cadets : en 1657, Castelnau-Caumont, c'est François de Vabres; Castelnau-Valon, c'est le frère puîné du marquis, Jean II de Vabres. Les grands biens de François I de Vabres paraissent surtout provenir de la dot de sa femme, Hélène de Cheverry. (Voir registres des notaires de Castelnau aux dates 1652, 1653, 1681, 1685, 1706). Les biens de Lagarde-Valon furent introduits dans la famille par Marguerite de Lagarde, femme de Jean I de Vabres, dont le frère était Pierre de Lagarde, seigneur du Valon (État civil de Castelnau, déjà cité, au 20 février 1616). L'arrangement entre les deux frères, François et Jean, est du 19 février 1657 : le premier remettait au second, outre les terres de Valon et de Lalbenque, 45 000 livres d'argent. Leur sœur Philiberte, née en 1627, entrait en religion. (Reg. des notaires de Castelnau, à la date.) La maison de Valon possédait des terres dans la commune de Lavergne, canton de Gramat. (Voyez abbé Albe, *Le prieuré de Lavergne*, in *Bulletin de la Société des Études du Lot*, t. XXXV, 1910, pp. 102-104.)

2. François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, comte d'Estelan, lieutenant général en Guyenne (1641), maréchal de camp (1647), lieutenant général des armées (1650), gouverneur du Périgord et de Montauban, gouverneur de Grenade depuis 1652. (Voir Rumeau, *Une révolte à Grenade*, *loc. cit.*, p. 23.) On ne saurait marquer avec plus de laconisme et de précision le caractère anormal de ces quartiers d'hiver, qui ne sont pas établis « en la manière accoutumée ». C'était à vrai dire toute la querelle, telle que nous avons essayé de la caractériser plus haut, entre les États et la cour. (Voir page 464, note 1.) Ce court billet semble aussi marquer

XI

« Monsieur. Je nay pas manqué de rendre compte au Roy de la conduite que vous avez tenue dans les Estats, et Mrs les Commissaires de Sa Ma[jes]té par le moyen desquels j'en ai esté informé l'en ont informée eux-mêmes, de sorte que vous devez estre persuadé qu'Elle vous en scait beaucoup de gré et qu'Elle vous en donnera des marques lorsque l'occasion s'en offrira. Pour moi vous me rendrez justice si vous estes persuadé que je suis vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

COLBERT.

« A Paris le 21e febvrier 1667. »

(Archives du château de Castelnau : convocations)[1].

l'espoir nettement fondé d'une paix prochaine. Sur l'état des négociations avec l'Espagne vers cette époque, on peut consulter, entre autres publications plus spéciales ou plus récentes, J. Valfrey, *La diplomatie française au XVIIe siècle : Hugues de Lionne, ambassadeur en Italie (1642-1656), d'après sa correspondance conservée au ministère des affaires étrangères*. Paris, Didier, 1877, p. 346 et suiv., et du même, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne, la paix des Pyrénées*. Paris, 1881, *passim*.

1. Il semble bien que cette lettre, surtout si on la rapproche de la suivante, ne soit pas un simple *satisfecit* « passe-partout » adressé aux barons des États, et qu'elle vise des faits particuliers. Les sessions de 1666, fort longues (Béziers, 23 novembre 1665 au 27 février 1666, Carcassonne, 29 novembre 1666 au 7 mars 1667) sont caractérisées, entre autres faits, par le changement d'attitude des États en ce qui concerne leur contribution aux dépenses de construction du canal des Deux-Mers. La première session avait été marquée par un refus catégorique de participer à ces travaux « qui sont des ouvrages royaux »; la seconde, par l'octroi d'une subvention de 2.400.000 livres, « payables en huit années, dont le premier huitième commence l'année courante 1667 ». On comprend la satisfaction personnelle de Colbert en présence du résultat obtenu. (Voir *Inventaire*, série C, t. II, *loc cit.*, pp. 364, 365, 368.) En 1671, une délibération des États accordait 2.000.000 de livres à distribuer en cinq ans pour l'achèvement du canal du port de Cette. (Arch nat., papiers de l'intendance de Languedoc, vol. H 748 [213], fol. 357). A noter que les délibérations des États, ne donnant que les résultats et non la physionomie des discussions, ne permettent que rarement de caractériser le rôle individuel des députés. Ainsi, dans les sessions de 1665-66 67, Castelnau, arrivé seulement le 3 décembre 1665, ne fait partie que d'insignifiantes commissions ou délégations (vérifications de chemins, condoléances à la princesse de Conti sur la mort de son mari, gratifications des États au marquis de Grignan, etc.). Arch. Haute-Garonne, C 2315, *passim*.

XII

« Monsieur. Depuis vous avoir escrit en reponce à deux des vostres, j'ay veu Mons. le marquis de Beaufort quy ma dit avoir aussy receu une des vostres de Montp[ellier] et que vous aviez une lettre de M. Picon pour monsieur de Bezons a celle fin que dans lestat quil envoyera a M. Colbert vous ne soyez pas oublyé pour la pension de 2250 livres egale a celle de Messieurs les autres barons. Il ma promis de voir M. Picon pour luy donner une lettre que vous lui avez escrite, et quil prendroit occasion de luy parler pour avoir un brevet de pension de mille escus. Comme aussy pour lordonnance de comptant que M. Colbert vous fit esperer pour les 750 livres. Je prendray soin de le tenir solicité vous assurant que je suis, etc.

BOUGETTE [1].

« A Paris, ce dernier de l'an 1670. »

1. MM. Bougette et Picon étaient apparemment des commis de Colbert. Claude Basin de Bezons, membre de l'Académie française, intendant de Languedoc de 1654 à 1673, est bien connu. Le marquis de Beaufort est vraisemblablement le même à qui le comte de Saint-Priest vendit, le 28 décembre 1666, la baronnie de Sénaret en Gévaudan, qui donnait entrée aux États tous les sept ans. (*Hist de Languedoc*, t. XIII, p. 21.) Il appartenait, selon toute apparence, à la famille de ce sénéchal de Carcassonne, originaire du Nivernais, qui avait été substitué, en 1624, à la maison de Gabriac dans ses biens des basses Cévennes et du Gévaudan. (P. Gachon, *loc. cit.*, p. 61 et note). Son influence d'homme de cour, à défaut d'autre notoriété, pourrait être déduite d'une lettre du maréchal de Villars au duc de la Vrillière, où il est dit que le « jeune Monsieur de Beaufort », — peut-être un fils du marquis, — auquel le ministre d'État s'intéressait, s'est fait tuer en 1704, durant l'expédition contre les Camisards, « en commettant mille violences ». (*Hist. de Languedoc*, t. XIV, col. 1990.) Au XVIII[e] siècle, un marquis de Beaufort est seigneur de Bruguières, près Toulouse. (L. Dutil, ouv. cité, p. 77 n.)

XIII

« Permettez-moi, Monsieur, de vous recommander les intérêts du S[r] Bonniol que M. le Maréchal de Noailles m'a prié de tenir. Je suis vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

DE LAMOIGNON[1].

(*propria manu*) A Montp[elli]er ce 22 nov. 1697[2]. »

(Arch. du château de Castelnau : convocations.)

XIV

Le baron de Castelnau entre à l'Assiette du diocèse.

Dès 1657, le baron de Castelnau avait présenté aux États, de concert avec le baron de Lanta, une réclamation au sujet du droit d'entrée à l'Assiette du diocèse de Toulouse, droit qui lui avait été accordé par un édit de 1632. L'opposition de l'archevêque de Toulouse[3], président de l'assemblée de l'Assiette, avait fait ajourner la solution de la question. Les États, n'osant se prononcer, déclarèrent, le 18 décembre 1706 « n'entendre empêcher que les parties se retirent au Conseil pour faire juger l'instance qui y est pendante ».

1. C'est l'intendant Bâville (1648-1724). Il écrit le surlendemain de l'ouverture de la session. Le premier maréchal de Noailles, Anne-Jules, vécut de 1650 à 1708. Nous ne savons qui est Bonniol : peut-être faut-il lire *Bonizol*, auquel cas il s'agirait de l'un des maîtres fabricants de bas de Nîmes qui, vers la même époque, luttaient pour maintenir la maîtrise. (Voir Léon Dutil, *La fabrique des bas à Nîmes au XVIII[e] siècle*, *Annales du Midi*, t. XVII (1905), pp. 226. 229.)

2. Voici les faits contemporains, concernant l'entrée de Castelnau aux États :

1684. — Montpellier. — M. Jean de Vabres est reçu aux États comme frère et héritier de M. François (I) de Vabres, mort cette année même. (*Inventaire*, etc., p. 423.)

1685. — Montpellier. — Jean de Vabres de Valon est reçu en qualité de baron de Castelnau-d'Estrétefonds, malgré l'opposition de dame Guillemette d'Aubisson, veuve de François de Vabres, sa belle-sœur. (*Ibid.*, p. 424.)

1687. — Nîmes. — François II de Vabres, fils aîné et héritier de feu Jean, est reçu aux États en qualité de baron de Castelnau-d'Estrétefonds. (*Ibid.*, p. 430.) Pour quelques détails anecdotiques concernant la tenue de ces États, voyez de Rivières, *loc. cit.*, pp. 58-59.

3. En 1657, l'archevêque de Toulouse était Pierre de Marca.

L'intendant de Languedoc, M. de Bâville, consulté, donna un avis favorable et le Roi, faisant droit à la réclamation des barons, prononça que « les barons du diocèse de Toulouse ayant entrée aux États seront maintenus et gardés dans le droit d'avoir entrée, séance et voix délibérative à l'assiette et aux autres assemblées particulières du diocèse de Toulouse »[1].

(Arrêt du Conseil d'État privé du Roi du 29 mai 1713, dans Albisson, *Lois de Languedoc*, t. IV.)

XV

« A Sceaux, le 24 décembre 1727.

« Vous ne pouvez, Monsieur, m'annoncer rien de plus agréable qu'en me donnant part de la soumission des États aux volontés du Roy qui ont accordé tout ce qu'il a fait demander a la Province par ses comisaires. Tous les ordres qui composent cette illustre assemblée se sont distingués par leur fidélité et la noblesse a fait à son ordinaire. Le rang[2] que vous tenés parmy les Barons vous a mis plus a portée de signaler votre zèle, dont vous avez fait preuve en plus d'une occasion. Je ne manqueray pas celle qui se présentera, Monsieur, d'en rendre compte à Sa Majesté, et de faire valoir, autant qu'il me sera possible, les très humbles représentations des États sur les grandes charges qu'ils s'imposent dans un temps si difficile.

« L. A. DE BOURBON[3]. »

(Archives du château de Castelnau : convocations[4].)

1. Le marquis de Castelnau était alors François de Vabres. Il devait faire partie, la même année, d'une commission des États, chargée, le 4 juillet 1713, de visiter les dommages faits par les inondations au pont de Cazères; et, en 1721, d'une autre commission (de seize membres), chargée de se prononcer au sujet du droit d'entrée à l'assiette diocésaine des officiers seigneuriaux, en qualité de commissaires ordinaires — c'est-à-dire, au fond, du droit pour les barons de se faire représenter à l'assiette comme ils se faisaient déjà représenter aux États. (Voy. *Histoire de Languedoc*, t. XIII, édit. Privat, pp. 896, 990.)
2. Voyez la pièce suivante.
3. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1670-1736). Il fut gouverneur du Languedoc de 1682 à sa mort.
4. Dans la session de 1728-29 (décembre à février), M. de Castelnau est représenté aux États par le Sr de Bar, son neveu, qui a fait ses preuves de noblesse. (*Inventaire*, etc., p. 540.)

XVI

De M. de Castelnau au cardinal Fleury.

« Monseigneur, l'honneur que jay d'etre le plus ancien des Barons qui entrent tous les ans aux Estats de Languedoc, me procure une occasion qui m'est pretieuse de rendre compte à votre Eminence de l'Empressement unanime que les Estats de cette province viennent de faire paroitre, en accordant au Roy trois millions de don gratuit et un million de capitation qui luy ont esté demandez de la part de Sa Majesté. Le zele de Votre Eminence pour le bien de ce Royaume donne un nouveau mouvement a nos anciens sentimens, et la noblesse de cette province suivra toujours avec ardeur, Monseigneur, les impressions et les regles prescrites par votre sagesse, et donnera dans tous les temps l'exemple d'un parfait devouement au bien de l'Etat. J'ay l'honneur d'etre, etc.

« CASTELNAU VALLON.

« A Nismes, le 21 Décembre 1730[1]. »

(Arch. du château de Castelnau : convocations).

XVII

A Fontainebleau, le 13 novembre 1731.

« Je suis bien fasché, Monsieur, que votre santé ne vous permette pas d'assister aux prochains Estats de Languedoc, et que vous ne soyez pas en situation d'estre proposé pour la prochaine

1. Ce document se rapporte à la courte session de décembre 1730-février 1731, qui eut en effet lieu à Nîmes. Les chiffres indiqués pour le don gratuit et la capitation sont bien ceux que donne le procès-verbal. (*Inventaire*, etc., pp. 544-546.) Il semble qu'au fur et à mesure que l'on approche de la fin de l'ancien régime, les publications relatives à la tenue des États deviennent plus nombreuses. Citons, *L'Auvergne historique, littéraire et artistique*, année 1906, p. 37 : *Notes historiques sur le pays de Velay* (en 1777).

députation à la Cour[1]. Vous la demandés en 1736; mais les arrangements que jay pris ne me permettent pas de vous offrir pour cette année mes sollicitations, dont j'aurais souhaité que vous eussiez fait usage plus tost. Ma bonne volonté ne sera que retardée, et je vous assure, Monsieur. que je vous en donneray, avec grand plaisir, des preuves reelles, aussitost que jauray satisfait a mes engagements. L. A. DE BOURBON.

(Archives du château de Castelnau. — Convocations[2].)

1. Sur l'importance accordée aux « députations » à la Cour, on peut consulter aux Archives nationales les vol. H 748 [213], fol. 380, 382; H 748 [214], fol. 110 du fonds de l'intendance de Languedoc. Sur la forme de ces députations, voyez notamment *Histoire de Languedoc*, t. XIV, col. 2058. Elles n'étaient point d'ailleurs de pure cérémonie et obtenaient quelquefois des résultats positifs (voy. *Inventaire*, déjà cité, p. 685, session de 1776-77), à moins qu'il ne faille conclure de pièces comme celle-ci, ou d'autres analogues, que ces résultats eux-mêmes étaient « préparés » et contribuaient à la mise en scène. Voyez, sur l'affaiblissement des principes d'indépendance parmi les membres des États, Marion, Roschach, Dognon, ouv. cit., *passim*. Le fait reste établi d'une intervention des agents royaux dans une délégation qui, publiquement, paraissait être réservée à l'initiative des assemblées. (Cf. Arch. Haute-Garonne, C. 2315, fol. 24 v° et suiv.)

2. François II de Vabres, à qui s'adressait cette lettre, devait être remplacé, dans la session de novembre 1748 à janvier 1749, par son neveu et héritier le marquis de Bar, qui, « après avoir produit ses lettres de noblesse, est reçu aux États comme baron de Castelnau-d'Estrétefonds ». (*Inventaire* déjà cité, p. 590.) Le testament de François de Vabres, qui léguait les biens de Lavergne-Valon à Judith de Bar, mère du marquis, est de 1743. (Arch. du château de Castelnau, pièces diverses.) Rappelons que l'« arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les barons des Estats qui voudront y être reçus seront tenus de faire preuve de noblesse de quatre générations, du côté paternel et maternel », est du 17 avril 1684 (Arch. nationales, vol. H 748 [216], fol. 591); mais l'usage de demander des justifications de cette nature aux acquéreurs des seigneuries donnant entrée aux États était bien antérieur. Voyez dans la session de 1665-1666 (Arch. Haute-Garonne, C. 2315, fol. 36, au 31 décembre 1666), la nomination d'une Commission pour l'examen des titres de M. de Tresals, conseiller au Parlement de Toulouse, qui a acquis la baronnie de Sénaret en Gévaudan. On pourrait conclure de ce que cette terre passa successivement, l'année suivante, entre les mains du comte de Saint-Priest — qui devait la reprendre dix ans après pour non paiement — et du marquis de Beaufort, que M. de Tresals ne put pas faire ses preuves. (Voy. ci-dessus, p. 467, n. 1.)

II

SUR LA PRONONCIATION DE *u* (LAT. *ū*) EN ANCIEN PROVENÇAL

La question de savoir si l'ancien provençal avait (pour le lat. *ū*) la prononciation *u* (*ou*) ou *ü* est encore en suspens[1]. En faveur de *ü*, dans la France du Sud, se sont prononcés Foerster, Suchier, Meyer-Lübke[2]. Ce dernier, se fondant sur le développement méridional de *púlicem* (*piutz*, *piuze*) vis-à-vis du français *püce*, est porté à croire que le changement de *ú* en *ü* est plus ancien en provençal que dans le français même. Je n'insisterai pas sur ce point. Je me bornerai à dire que la remarque de M. Meyer-Lübke est très ingénieuse. Si le provençal, dit-il, a tiré de **pul'ce*, **puuce* la forme *piuze*, c'est que **puuce* était prononcé **püuce*. De *üu*, par dissimilation, on a pu aboutir à *íu*, *iú;* tandis que dans le français le mot **puuce* est devenu *püce* grâce à la prononciation *uu*, d'où *u* et enfin *ü*. En somme, étant donnée la prononciation *u* (*ou*) pour l'*u* provenant de *l* + *cons.*, le français prononçait encore **puuce* lorsque le provençal avait déjà **püuce*[3]. On peut objecter que la conclusion est bien grave et que cette théorie sur la chronologie de *ü* en provençal et en français ne repose pas sur une base inattaquable (nous ne pouvons pas exclure des faits

1. Schultz-Gora, dans la nouvelle édition de son *Altprov. Elementarbuch* (1911), écrit (p. 12) : « Welchen Lautwert *u* < lat. *ū* gehabt hat... lässt sich nicht mit Sicherheit entscheiden. » V. aussi Crescini, *Manualetto*[2], p. 21.

2. Meyer-Lübke a esquissé aussi l'histoire de la question dans son récent article, *Die Aussprache des altprovenzalischen u*, dans les *Mélanges Wilmotte* (1910), I, p. 367 sqq.

3. Dans son *Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft*[2], 1909, p. 208, M. Meyer-Lübke cite aussi l'anc. prov. *retroenza* et l'anc. fr. *rotruenge;* mais l'étymologie de ce mot est très obscure (Meyer, *Romania*, XIX, 36). Suchier le fait venir du n. pr. *Rotrou*. C'est une hypothèse ingénieuse, mais ce n'est qu'une hypothèse. M. Meyer-Lübke écrit à la page 377 de son article dans les *Mél. Wilmotte* : « Zu « *piutze* aus *pulice*, das ich nur aus *püutze*, nicht aus *puutze* erklären « kann, kommen noch hiezu *miola* aus *mula* und die Vertreter von *suber*. » (*siure* de *süure*.)

obscurs d'analogie ou de croisement de mots); mais on ne peut dénier une certaine vraisemblance et une grande sagacité au raisonnement de M. Meyer-Lübke.

Dans les lignes qui suivent, je tâcherai d'apporter quelques nouveaux éléments à la question de la prononciation de *ū*, sans me préoccuper de la priorité chronologique de l'*ü* du français ou du provençal. On sait que, dans quelques patois de la France du Sud, un *l-* se palatalise en contact avec *ī* (p. ex. *lhimaouk*, limace) et que ce phénomène se trouve dans quelques textes anciens, par exemple dans le manuscrit français 2428 de la Bibliothèque Nationale[1], où l'on a : *lhi*, *lhiora*, *lhiorar*, etc.[2]. Il serait impossible de localiser exactement ce phénomène en vieux provençal[3]. Ce que je peux dire, c'est que le ms. 2428 a été écrit dans le domaine de *ca-* et de *-ch-* pour *ct* (écrit souvent *h*) et de *au* (= *habent*, **avu*[*nt*]). Par exemple, *cauza*, *causas; profechar*, *fah; farau*, *serau*, etc. Ces phénomènes se trouvent surtout dans les textes du Languedoc et de la Provence propre (Suchier, *Denkmäler der prov. Lit.*, p. xi). Je suis à même d'ajouter que le copiste devait appartenir à la partie occidentale de ce vaste territoire, car il écrivait (et prononçait) *ch* au lieu de *ss* (*cnaichi*, *baychar*, *laychar*, etc.[4]). Or, dans le même ms. 2428, il existe un trait phonétique qui me paraît très précieux. L'*l-* est palatalisé non seulement par un *ī*, mais aussi par un *ū*. Nous avons donc : *avetz lo lhum de vida* (f. 1v) et plusieurs fois *lhui* (*lui*)[5].

1. Il renferme une traduction de la Règle de saint Benoît (Bartsch, *Grundriss*, p. 58). Le ms. est de la fin du xiiie siècle.

2. L'*o* de *lhiora* remonte à un *au* (**lhiaura*, dans d'autres textes *lieura*). Le même ms. 2428 a *Dios*, *tardios* de *Diaus*, *tardiaus*. Entre *i* et *u* se développe un *e* qui peut aboutir à *a*. Ainsi, *Dieus* arrive alors à *Diaus*, *Dios*.

3. En provençal moderne, le phénomène survit, par exemple, dans la Haute-Loire et dans le Languedoc.

4. On trouve aujourd'hui *lachar* ou *dachar*, *dechar* dans les départements suivants : Hte-Garonne, Gers, Ariège, Aude, Tarn, Corrèze, Dordogne, Cantal.

5. Cela me fait croire que *illui* avait bien un *u*. Il a été donc tiré de *illūius* (*cūjus*). (La théorie de Densusianu, *Hist. de la langue roumaine*,

Le phénomène de la palatalisation de *l* suivi d'un *ī* est bien connu. Nous l'avons aussi en roumain et dans une section au moins du rhétique (p. ex. Dissentis, Trons : *lhin* linum *lhiẹma* lima, etc.). En outre, ce même phénomène se trouve dans quelques patois de l'Italie du Centre et du Sud, où l'*ū* aussi (comme dans notre texte) a l'énergie nécessaire pour affecter un *l* précédent[1]. Il est évident que dans les patois italiens, où l'*ū* a pu palataliser l'*l*-, il faut admettre une prononciation spéciale de *u*, à savoir une prononciation quelque peu palatale qui n'arrivait pas encore à *ü*, mais qui aurait pu y arriver facilement, si le développement phonétique n'avait pas été entravé par l'influence du langage littéraire ou des dialectes voisins, ou par un retour compréhensible à l'ancienne articulation. Cette prononciation *u̇* (entre *u* et *ü*) est attestée aussi, me semble-t-il, par le phénomène de la métaphonèse de -*ŭ* qui est propre à ces dialectes[2]. Un -*ŭ* affecte d'un *i* la voyelle tonique. Il a donc la même énergie qu'un *i* final.

Si notre scribe a pu prononcer *lhum* (au lieu de *lum*), il faut admettre que l'*u* était déjà *ü* ou qu'il était sur le point de le devenir. Tout au moins, cet *u* devait avoir l'articulation de l'*u* des dialectes centro-méridionaux de l'Italie, mais

I, p. 114, sur *illui*, me paraît trop compliquée et je ne peux pas m'y rallier.) — Les mots commençant par *lū*- sont rares. L'article ne s'est pas palatalisé devant *u*, par exemple *l'us onre l'autre* (f. 37v); *l'us* (37r). Le scribe emploie toujours *lh* pour *l* palatale (p. ex. *orgulhos*, *valha*, etc.) et uniquement pour *l* palatale.

[La graphie *lhui* se trouve dans la charte de Montferrand, vidimus de l'an 1273, art. 99 et 125 (*Ann. du Midi*, III, pp. 306 et 309). De même dans un memorandum des consuls de Montferrand (dont j'ai fixé la date à 1255 environ, *Ann. du Midi*, XV, 370), publié par M. P. Meyer, *Recueil d'anc. textes*, p. 171, n° 55 : *lhui* (lignes 3 et 56).

J'ai noté aussi dans BN fr. 1158 (Sidrac) *lhuy* (fol. 9c) *lhui* (fol 121a).

> « *lh'us* mons es apelatz lo soleilhs e la *lhuna* (fol 20c).
> can la *lhuna* es en aquel signe » (fol. 87b).

Un ex. de *lhui* (provenant précisément de BN. fr. 2428, f° 30a, cité par moi à autre fin) figure dans *Romania*, XXXIV, 355. Cf. (dans mes notes sur ce ms.) *lhums* arda tota la noh (fol. 13b), *lhui* (30a). — A. Thomas.]

1. Merlo, *Zeitschr. f. roman. Philol.*, XXX, p. 11 sqq.

2. La prononciation *u̇* existe aujourd'hui dans l'Apennin tosco-émilien (p. ex. entre Pavullo et Sestola. A Sestola on a bien *ü*).

il est plus probable qu'il avait tout à fait le son *ü*, ce qui expliquerait plus facilement le phénomène de la palatalisation de *l*[1]. Dans le dialecte du copiste, cette consonne a été influencée par l'*i* (qui se trouve dans *ü*) ou par l'élément palatal de *u̇*, ainsi qu'il est arrivé, à un moment donné, dans les patois centraux d'Italie. La conclusion qui se dégage de tout cela ne peut être que celle-ci : en ancien provençal (au moins dans une partie de la France du Sud et peut-être dans toute la France du Sud), l'*ū* était prononcé *ü* ou *u̇*, très probablement *ü*[2].

On sait que le catalan a la prononciation *u* (*ou*). Or, comme la langue de la Catalogne a été importée de France au VIIIe siècle, quelques savants ont cru voir dans cet *u* (*ou*) une preuve d'une ancienne prononciation provençale encore arrondie (Meyer-Lübke; Nyrop, I, 199). Je crois au contraire, avec M. Suchier, que l'*u* catalan a été rétabli plus tard (par influence espagnole)[3]. Et voilà pourquoi, dans les Pyrénées-Orientales, nous assistons aujourd'hui à la substitution de *u* à *ü*. On peut dire que presque partout on y entend le son *u* (*ou*), mais autrefois on avait, à mon avis, *ü* ou *u̇*. En effet, le mot *luna* (*Atlas linguistique*, n° 788) y est prononcé *lhuna* (= *lhouna*), où l'*l* palatalisé atteste une ancienne prononciation *lüna* ou *lu̇na*. L'*ü* ou l'*u̇*, après avoir palatalisé l'*l*, a été supplanté par l'*u* catalan, lequel, à son tour, n'est que le remplaçant d'un ancien *ü*. Giulio BERTONI.

1. L'*l* se palatalise devant *ü* dans la Haute-Loire, par exemple *yuna* (luna). A remarquer aussi que *ü* a palatalisé une consonne suivante (*r*) dans quelques dialectes de la France de l'Est, par exemple *mesurier*. La prononciation de *ü* dans l'Est était donc plus palatale que dans le centre de la France (Meyer-Lübke, *Einf.* 209).

2. Dans un vaste domaine de la France du Sud, on a aujourd'hui *œ* (lat. *ū*). Ce changement parle aussi en faveur d'une prononciation antérieure *u̇*. ou *ü*. Pour *œ*, voir : K. Salow, *Sprachgeographische Untersuchungen über den östlichen Teil des katalanisch-languedokischen Grenzgebietes*, Hamburg, 1912, p. 40. Une autre voyelle a pu influencer dans le Sud, grâce à son énergie palatale, un *l* précédent, c'est-à-dire *a* (p. ex. *lhac*). Nous pouvons en dire autant de *u* semi-consonne (p. ex. *lhoc* de **lhuoc*). Cela n'a lieu que dans quelques patois.

3. Un fait analogue se constate dans les dialectes gallo-italiques de la Sicile, où l'*u* a été rétabli par influence sicilienne.

III

PEIRE BREMON LO TORT

Il existe une chanson provençale (*Mei oill an gran manentia*) dans laquelle le poète avoue son amour pour une dame qui habite l'Orient. Il doit quitter le pays, mais il laissera son cœur au-delà de la mer...

Cette pièce fort intéressante a pris place, dans le *Grundriss* de Bartsch, parmi celles de « Peire Bremon Ricas Novas » (330, 10), contemporain de Sordel. Personne n'a mis en doute cette attribution et les provençalistes se sont servis de la pièce pour éclaircir quelques points de la vie de Ricas Novas. Ainsi, M. De Lollis, se fondant surtout sur la str. II :

Qu' era reman en Suria
Mos jois et eu tenc ma via...

a supposé que Ricas Novas avait pris part à une croisade (peut être celle de 1248)[1], et M. Salverda de Grave n'a pas fait mauvais accueil à cette conjecture[2]. Or, cette pièce n'appartient pas à Peire Bremon Ricas Novas. Ainsi qu'on va le voir, elle a pour auteur un autre Peire Bremon qui était appelé *lo tort*, sobriquet qui écartait toute confusion, non seulement avec le plus célèbre Ricas Novas, mais aussi peut-être avec un troisième Peire Bremon, dont Peire d'Auvergne nous a laissé le nom dans une de ses poésies[3]. « Peire Bremon lo tort » était « uns paubres cavalliers de Vianes ». Sa courte biographie ajoute : « et trobet ben et avinenment ; e saup ben estre entre la bona gent et ac honor gran dels barons d'aquella encontrada[4] ». Bartsch et Chabaneau lui

1. *Sordello di Goito*, Halle, 1896, p. 48.
2. *Bertran d'Alamanon*, Toulouse, 1902, p. 102.
3. Voir ce que Chabaneau a écrit dans ses *Biographies* (*Hist. de Lang.*, X), p. 370, n. 5.
4. Chabaneau, *ouv. cit.*, p. 293.

reconnaissent une seule pièce (*En abril quan vei verdejar*, 331, 1)[1], tandis qu'il faut mettre aussi sous son nom la chanson dont il est question dans ces lignes. Cinq manuscrits la renferment : *ADIKc*. Le premier (*Studj. di filol. rom.*, III, nº 480) la fait précéder de la biographie provençale de Peire lo tort, ce qui enlève toute espèce de doute; *D* porte au fol. 82[c-d] :

PEIRE BERMONS LO TORT. *En abril can vei verdejar*
— — — *Mei oill an gran manentia*[2].

et *IK* enregistrent aussi ces deux pièces sous le nom de *Peire bremon lo tortz*. D'ailleurs, quelques pièces de Peire Bremon Ricas Novas se trouvent, dans *ADIK*, quelques feuillets plus loin et la rubrique donne cette fois-là : *Ricas Novas* (*Ben es razos*; *Un sonet novel; Puois nostre; Uns covinens; Iratz chant*). Reste le ms. *c*. Ce manuscrit mérite d'être étudié de plus près. Il renferme les poésies suivantes (f. 84 r. *Studj di filol. rom.*, VII, 384) :

I. PEIRE BREUMON. *Al pariscen de las flors.*
II. — — *Mei oill an gran manentia.*
III. — — *En abril quan vei verdeiar.*
IV. — — *Pois lo bels temps renovella.*

Or, la première pièce appartient, sans aucun doute, à Peire Rogier[3] (dont les compositions suivent immédiatement dans le ms. *c*); les deux autres, qui ont la même disposition que dans les mss. *IK*, figurent sous le nom de « Peire breumon », mais le lecteur remarquera que le ms. n'indique pas s'il s'agit de « Ricas Novas » ou de « lo tort ». Nous parlerons plus loin de la quatrième.

Ces deux pièces *Mei oill an gran manentia* et *En abril quan vei verdeiar* sont bien l'œuvre d'un seul poète. Cela

1. Chabaneau, p. 370.
2. Mussafia, *Del cod. est.*, p. 372.
3. Appel, *Leben u. Lieder Peire Rogier*, Berlin, 1882, p. 37. Qu'il me soit permis de remarquer que nous avons une nouvelle allusion à Peire Rogier dans une pièce attribuée à Aim. de Peguilhan (D, f. 172[a]) ou à Guill. Ranols d'At (D, f. 63[a], ms. A, nº 104). Elle se termine ainsi : « A garentis en trai Peire Rogier. — Qu'el conois ben se li mot son cabau. »

est attesté, sans tenir compte du témoignage de *DIK* (et aussi de celui de *c*), par les allusions mêmes qu'elles renferment. Dans la seconde, aussi bien que dans la première, il est question d'une dame de *Suria* (str. IV[1]) :

Si mais tornav' en *Suria*,
Ja Deus no m'en laisses tornar.

Le poète se souvient du temps passé en Orient et des paroles que son amie lui a adressées au moment du départ :

Ben gent mi sap lo cor emblar
Qan pris comiat de chai venir,
Qe non es iorn q'eu no sospir
Per un bel semblant qe·ill vi(*r*) far;
Q' ella·m dis tota marria :
« Qe fara la vostra amia?
« Bels amics, per qe·m vols laissar? »
(G, 15d.)

La situation, ainsi qu'on le voit, est presque la même, ce qui nous permet d'accepter avec confiance l'attribution des manuscrits et de donner la première pièce (*Mei oill*) à Peire Bremon *lo tort*.

La quatrième poésie du ms. *c* (*Pois lo bels temps renovella*) est attribuée dans le ms. *T* à Peire Raimon (cp. *Grundriss*, 330, 12; 355, 11)[2], ce qui parle, dans le cas spécial, en faveur de Peire Bremon *lo tort*, car le même ms. porte aussi sous le nom de Peire Raimon la pièce *En abril qan vei verdejar*. Nous avons là très probablement une faute d'un copiste qui a lu *Raimon* au lieu de *Bremon*. Par conséquent, il y a lieu de croire que « lo tort » est bien l'auteur de trois compositions, dont deux ont été données, par erreur, à Ricas Novas :

1. *Mei oill an gran manentia.*
2. *En abril qan vei verdejar.*
3. *Pois lo bels temps renovella.*

1. Cette pièce a été oubliée par F. Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen*, Halle, 1913, p. 106.
2. Cette pièce a été imprimée par Appel, *Prov. Ined.*, p. 216.

Dans cette dernière pièce, le poète s'adresse à « Audiart del Bauç », femme, peut-être, de Bertran de Baux (Bergert, *ouv. cit.*, p. 63). Mais il y a une autre poésie, conservée par le ms. *a'* sous le nom de Ricas Novas, où il est question de « Audiart del Baus ». C'est la pièce *Rics pres ferms e sobeirans*, où nous lisons :

N' Audeiart dels Baus, certana
Valors e fin[s] pres certans
Fan vostre[s] faigz sobeirans
E vos de pretz sobeirana[1].

Faut-il admettre que cette poésie appartient aussi à « Peire Bremon lo tort » ? C'est un problème ardu que je ne saurais résoudre. Toutefois, ce qui me paraît certain, c'est que quelques pièces de Peire *lo tort* sont faussement attribuées, dans les manuscrits, à Ricas Novas. Le futur éditeur de ce poète aura bien de la peine à rendre au premier ce que son confrère lui a enlevé dans les manuscrits arrivés jusqu'à nous.

Giulio Bertoni.

1. *Studj. di filol. rom.*, VIII, p. 457. Voir mon édition de *a'* (p. 1).

COMPTES RENDUS CRITIQUES

F. Heuckenkamp. **Die provenzalische Prosa-Redaktion des geistlichen Romans von Barlaam und Josaphat, nebst einem Anhang über einige deutsche Drucke des XVII. Jahrhunderts.** Halle a. S., Niemeyer, 1912; in-8° de civ-155 pages.

Le ms. français 1049 de la Bibliothèque nationale contient (au fol. 180, et non 108, comme le dit l'éditeur) une version provençale de la légende de Barlaam et Josaphat, qui a été signalée depuis longtemps, et dont quelques extraits avaient été imprimés (par Bartsch, dès 1855, dans son *Lesebuch*, et par MM. Meyer et Zotenberg dans leur édition de la version française en 1864). C'est ce texte que M. H. publie aujourd'hui intégralement, avec un soin et une compétence très dignes d'éloges. Mais il faut avouer que son livre n'est pas aisé à consulter, à cause de la grande quantité de matières qu'il y a fait entrer, sans se préoccuper suffisamment de les bien ordonner. Le texte est précédé d'une Introduction, divisée en onze sections, et suivi de cinq excursus divers. On me persuadera difficilement que tout cela était indispensable et ne pouvait être mieux agencé. Le paragraphe sur les versions allemandes du xvii[e] siècle (pp. 91-102 de l'Introduction) ne rentre vraiment pas dans le sujet; la très longue analyse du roman grec (pp. 3-44) pouvait certainement être abrégée, le jugement général sur ce roman aussi, d'autant que G. Paris avait traité excellemment ces deux points dans un article bien connu. Ces morceaux ne paraissent pas s'adresser aux mêmes lecteurs que le reste de l'édition; détachés et précédés de quelques paragraphes accessoires, ils eussent formé une agréable étude pour le grand public. La place qu'on eût gagnée en les écartant eût été très utilement remplie par le texte de la rédaction latine que le traducteur provençal a

suivie [1], texte qu'on eût pu du reste alléger des passages assez longs omis par le traducteur, et qui nous eût fourni sur les procédés de travail de celui-ci et le sens de certains mots les renseignements les plus utiles. M. H., il est vrai, s'est livré à une comparaison détaillée entre l'original et la traduction, en citant du premier de longs passages; mais il arrive constamment que ce ne sont pas ceux dont on aurait besoin. Cette comparaison est au reste coupée en deux morceaux, la discussion critique de certains passages étant rejetée dans les notes explicatives (pp. 91-107). M. H. a rapproché également la version provençale d'une version italienne (dérivant d'un texte provençal très voisin, mais un peu plus développé) [2], et dont on eût lu avec plaisir des extraits plus étendus, car elle aussi fournit sur le texte provençal maintes indications utiles. Comme on ne saurait négliger la *varia lectio*, imprimée à part, voilà donc quatre paragraphes qu'il faut consulter pour être pleinement éclairé sur le texte, et si nous voulons connaître l'opinion de l'éditeur, il faut nous reporter, de plus, au Glossaire et parfois aux Observations grammaticales. Ces voyages d'un bout à l'autre du volume finissent par être quelque peu énervants. — De même les observations sur la langue du texte, dont je viens de dire un mot, sont très soignées et presque trop complètes; on regrette que l'éditeur n'ait pas rassemblé en un bref tableau les particularités vraiment caractéristiques de ce dialecte et ne se soit pas demandé quel il était. A première vue, il me fait l'effet d'appartenir à une région du Bas-Languedoc pas très éloignée du domaine catalan; une étude approfondie permettrait sans doute de préciser davantage. — Le Glossaire aussi est tout à fait complet, ce qui y rend les recherches un peu plus longues [3] : on eût aimé à voir, signalés par un astérisque, les mots ou acceptions manquant aux lexiques courants. — Sur le texte même, j'aurais à présenter quelques observations, mais j'attends pour le faire que j'aie eu la possibilité de collationner le manuscrit.

A. JEANROY.

1. Si ce n'est celle-là, c'en est au moins une tout à fait voisine.

2. Le rapport entre ces deux textes constituait un problème délicat que M. H. me paraît avoir définitivement résolu.

3. Je n'y trouve pas toutefois la tournure *an agut* au sens de *son estatz* (49, 6-7). — *Falsar*, non « anéantir l'apparence d'une chose », ce qui n'est pas très clair, mais « convaincre de fausseté ». — Dans la locution *languir a mal faire* (57, 40), *languir* a pris le sens très curieux, et non signalé, de « être occupé à ».

J.-L. Riol. **Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours et l'emploi de ses vins à Bordeaux.** Paris, Ch. Amat et H. Champion, 1913; in-8° de 388 pages, 4 planches et 1 carte en couleur hors texte.

Le livre que M. Riol nous présente est une monographie du vignoble de Gaillac. Mais c'est en même temps un réquisitoire contre les délimitations viticoles. L'auteur nous avertit dans son avant-propos qu'il a consulté l'histoire à une heure critique pour dégager « la sévère leçon des faits » (p. 8). Il se trouve cependant qu'il a apporté une contribution importante à l'histoire économique et à la géographie. Quelle que soit la valeur de la thèse soutenue, son livre mérite à ce titre de retenir notre attention.

La première partie de l'ouvrage est consacrée au vignoble de Gaillac jusqu'à la fin de l'ancien régime Elle intéresse spécialement l'historien. Il convient de louer le scrupule avec lequel M. R. a recueilli dans les archives du Sud-Ouest une documentation abondante et sûre. Il faut aussi lui savoir gré d'avoir montré l'intérêt des monuments figurés pour l'histoire économique (cf. surtout l'*Annexe*, p. 305). On regrettera seulement une incertitude de plan un peu gênante : la matière est parfois dispersée dans des chapitres trop éloignés les uns des autres (ch. II et ch. VIII; ch. III et ch. IX). Ce qu'il y a de solide et de vraiment excellent dans ce travail se verrait mieux si l'ordonnance en était plus ferme. Je ne m'astreindrai donc pas dans l'analyse à suivre l'ordre des chapitres.

Les origines du vignoble sont lointaines, comme le montre l'abondance des débris de vases vinaires gallo-romains trouvés sur le territoire de Gaillac. Tout ce que dit par ailleurs M. R. de la viticulture gauloise révèle une information étendue, mais dont l'intérêt *local* est moindre. En dépit des vicissitudes politiques, le développement du vignoble se poursuit avec une remarquable continuité pendant tout le moyen âge. Au XIVe siècle, « le vin joue un rôle capital dans la cité en face de la rareté du numéraire et du resserrement du crédit » (p. 37). Au XVIe siècle, les crus de Gaillac sont connus en Bretagne, dans les Flandres, en Picardie, en Normandie, en Angleterre, dans tout le Sud-Ouest de la France, et les Hollandais les transportent dans les pays scandinaves et jusqu'en Russie (p. 127). Mais ils sont souvent confondus dans la masse des vins gascons expédiés à Bordeaux. En même temps, ils

servent aux coupages dans cette ville (p. 136). De là la prospérité du vignoble de Gaillac. Au XVIIIe siècle, malgré les ordonnances restrictives, il couvre les trois quarts du territoire (p. 107).

C'est que la viticulture et le commerce étaient l'objet d'une exacte police qui garantissait la qualité des produits. M. R. a étudié soigneusement les prescriptions relatives à la marque à feu et à la tonnellerie, les prohibitions d'entrée du vin étranger, la réglementation des usages culturaux (en particulier l'interdiction de fumer), et des usages commerciaux. Tout cela se retrouve ailleurs, mais nulle part, semble-t-il, les coutumes ne forment un ensemble aussi cohérent, aussi parfaitement lié. Toutes ces règles assurent la conservation d'un *genre de vie* bien caractérisé, fondé à peu près exclusivement sur la viticulture. On eût aimé que M. R. nous en fît un tableau plus complet. Ce qu'il dit dans son *Annexe* (p. 313) au sujet de la propriété et des conditions du travail montre qu'il possède tous les éléments d'un tel tableau. La permanence des traditions avait assuré l'existence de deux types de vins appréciés (p. 95). La production n'était pas élevée; le rendement, au XVIIIe siècle, oscillait autour de 15 Hl. à l'hectare (p. 109). Pour les prix indiqués, il est difficile de dégager leur signification, la réduction des mesures n'ayant pas été faite.

Mais, de bonne heure, les habitants de Gaillac trouvèrent dans les Bordelais des adversaires acharnés. Les Jurats cherchaient à gêner le commerce d'exportation au moyen de droits protecteurs, par la prohibition de la descente des vins du Haut-Pays à Bordeaux, surtout pendant l'époque la plus favorable au commerce, par la réglementation étroite de la faculté d'entrepôt, par une surveillance jalouse des coupages. De leur côté, ceux de Gaillac appelaient à l'aide les États du Languedoc et leurs Syndics : cela explique la présence de dossiers importants relatifs à cet objet dans les cartons non inventoriés du fonds des États aux Archives départementales de l'Hérault[1]. Les deux parties apportèrent une ténacité extraordinaire dans cette lutte. La transaction de 1500 n'avait pas calmé les esprits; l'Édit de 1776 sur la libre circulation des vins ne fut guère plus efficace.

L'hostilité bordelaise, les crises économiques, l'extension du vignoble méridional et l'accroissement de la production au XVIIIe siè-

1. J'ai signalé ces pièces dans mon *Étude critique des sources de l'histoire de la viticulture et du commerce des vins et eaux-de-vie en Bas-Languedoc au XVIIIe siècle*. Montpellier, 1913. Voir p. 80 ss.

cle, amenèrent la décadence du vignoble. A la fin de l'ancien régime ses produits étaient peu connus sous leur marque d'origine. Ils étaient surtout utilisés à Bordeaux comme vins de coupage.

Les détails de cette évolution n'intéressent pas seulement l'historien. Le géographe y trouve aussi son profit. On a rarement l'occasion, en géographie urbaine, de marquer aussi nettement l'action d'une ville et de sa banlieue sur les points les plus éloignés de l'arrière-pays. La prospérité d'un *emporium* comme Bordeaux s'explique assez aisément par sa position et par la fertilité de son territoire. Mais ce qui caractérise la vie même du centre urbain c'est le développement d'une activité qui utilise pour ses fins les produits de transit. La nature des produits du terroir oriente cette activité. L'emporium finit par imposer sa loi à toutes les régions dont il était d'abord le débouché et qui ne sont plus que ses fournisseurs de matière première. C'est toute l'histoire des rapports de Bordeaux et de Gaillac.

La seconde partie du livre de M. R. renferme des renseignements utiles pour une étude de géographie régionale. La description géologique est inspirée de travaux un peu anciens et l'on s'étonne de ne pas y voir cités les noms de MM. Vasseur et Blayac[1]. Mais, en revanche, ce qui concerne l'encépagement, les travaux du vignoble, les caractères de ses produits, la production et la vente est excellent. Il y a là, en cinquante pages, un très bon commentaire de la carte en couleur.

Le vignoble de Gaillac comprend une surface plantée de 17.000 ha. dans l'arrondissement de Gaillac (p. 244). Sur la rive gauche du Tarn s'étendent les Graves, terrasses de graviers quartzeux plantés en cépages blancs et en cépages rouges. La Plaine, où serpente le Tarn, est presque exclusivement occupée par les cépages rouges. Entre le Tarn et la Vère, les Côtes s'élèvent progressivement; les plants rouges y sont noyés parmi les blancs; la vigne y joue un plus faible rôle à l'ouest qu'à l'est. Enfin, la topographie seule distingue les Hauts-Coteaux des Côtes. Entre la Vère et l'Aveyron les terrains tertiaires donnent les mêmes produits. Cependant, sur les calcaires jurassiques, au delà du dôme de la Grésigne, la viticulture est moins importante. Ces distinctions tra-

1. *Carte géologique au 1/80.000; feuille de Montauban*. La notice est rédigée par M. Vasseur. Cf. J. Blayac, *Observations géographiques au sujet de la feuille de Montauban*, nº 218. (*Annales de géographie*, XV, 1906, pp. 169-174).

ditionnelles correspondent bien aux divisions régionales établies par les géologues[1]. Pourtant ce sont moins les conditions géographiques que l'encépagement et les habitudes culturales qui différencient les produits. Le Gaillacois donne environ 600.000 hectolitres (soit 35 hectolitres à l'hectare). Ce sont surtout des vins blancs doux ou secs obtenus avec des cépages blancs (Mauzac, Len de l'El, Oundenc) et des vins rouges généreux, continuant le type ancien du Claret (Prunelart et deux cépages indigènes, Négret et Duras). Ils s'écoulent dans la région parisienne ou dans le Bordelais, où ils servent au coupage.

On conçoit dès lors l'intérêt que présente pour les Gaillacois cette question des délimitations. Tous les corps politiques et viticoles du Tarn ont accordé leur patronage au livre de M. R. Il ne m'appartient pas d'arbitrer ici un débat très passionné. Je marquerai seulement la position de M. R. et je présenterai quelques réflexions d'ordre général.

La question des délimitations est étudiée dans les trois derniers chapitres de la seconde partie (pp. 251, 305); mais ces chapitres seraient inintelligibles si l'on n'avait lu dans la première partie les pages consacrées aux discussions avec les Jurats de Bordeaux. Il ne fait pas de doute qu'antérieurement à la Révolution les vins de Gaillac ont joué à l'égard des vins les plus faibles du Bordelais le rôle de vins médecins[2]. C'est qu'en effet, à côté des grands crus, dont il faut rigoureusement protéger l'appellation d'origine, la région du Bordelais a toujours produit des vins dont la qualité variait avec l'année, et d'autres qui, consommés seuls, se montraient franchement inférieurs. De toutes les pratiques œnologiques susceptibles de ramener ces vins au type classique des bordeaux, le coupage était la plus ancienne, la plus licite, la plus recommandable. La propriété et le commerce y trouvaient même profit. Mais, le jour où, sous prétexte de restaurer un antique privilège au bénéfice de vins qui n'y ont historiquement ni rationnellement aucun droit, on a empêché la pratique des coupages, on a porté le coup le plus direct au commerce bordelais, aux pays fournisseurs de vins médecins et finalement à la propriété dans

1. Cf. Blayac, *op. laud.*

2. Parfois même de substituts. — A tous les témoignages réunis par M. R. j'ajouterai celui de M. de Joubert, Syndic Général du Languedoc, dans un court mémoire de 1774 (Arch. départementales Hérault, fonds des États, carton nº 695).

les régions délimitées, mais non classées. Celles-ci, par suite d'un funeste aveuglement, resteront encombrées de vins médiocres, alors que les coupages continueront à se pratiquer, à notre détriment, à Hambourg et à Anvers.

J'ai résumé, aussi fidèlement que j'ai pu, la thèse de M. R. Il faut avouer qu'elle se présente avec beaucoup de force.

Il y a bien des réflexions à faire à propos de ces querelles. On est étonné de la persistance d'un particularisme économique prêt à se réveiller à toutes les occasions. Il ne manque pas de gens pour l'identifier avec la conscience régionale. Mais à la vérité n'est-il pas aussi nuisible aux intérêts locaux qu'aux intérêts généraux? Je regrette que le peu d'espace dont je dispose ne me permette pas de reproduire ici l'admirable préambule de l'Édit de 1776 sur la libre circulation des vins.

D'un autre côté, il est difficile de ne pas insister sur un phénomène économique important. L'extension des marchés a pour corollaire la constitution de types moyens de produits qui correspondent au goût de la masse des consommateurs. Sans doute un vin de Château-Yquem, un beurre de la Prévalaye gardent leur prix pour le gourmet. L'acheteur étranger, moins exigeant, de palais plus simpliste, si je puis dire, se contente d'un type moyen, dont il aime à retrouver les caractéristiques moins délicates, mais plus aisément discernables. Ce type moyen ne peut guère être obtenu que par des manipulations complexes. Pour n'avoir pas voulu se rendre à cette évidence, les beurriers normands et bretons se sont vu enlever le marché londonien par leurs concurrents danois et prussiens. Utile leçon, que ne devraient pas négliger nos viticulteurs.

Enfin, il ne semble pas qu'on ait toujours observé la prudence nécessaire dans l'emploi des arguments historiques et géographiques. Les variations du goût depuis une époque rapprochée devraient imposer la circonspection quand on invoque les traditions viticoles. « Un grand aime le champagne, abhorre la Brie... » disait La Bruyère, et il ne parlait pas de vins mousseux. Sachons gré à M. R. d'avoir marqué très finement ces variations (I[re] partie, ch. IV, pp. 95 et sq.). On a beaucoup parlé — ce n'est pas M. R. — de géographie administrative, de géographie régionale, de géographie historique, au cours de ce long procès. Il ne faut pas compromettre la géographie dans des discussions où elle n'a pas grand'chose à voir. Lui demander de fixer des limites, c'est trop ou trop peu.

Elle nous donne une leçon plus utile. Sans doute, les enquêtes les plus récentes ont accusé l'existence de véritables individualités régionales, résultant de la collaboration de la nature et de l'homme. Mais aucune d'elles ne vit d'une vie fermée et exclusive. Il s'établit entre des régions voisines des états d'équilibre par suite de la spécialisation des fonctions : le plus frappant exemple nous est fourni par les régions d'élevage du centre. Plutôt que de se cloîtrer dans un égoïsme infécond, il faut travailler à la réalisation de ces harmonies.

Tout cela n'est peut-être pas formellement exprimé dans le livre de M. R.; mais la plupart de ces idées y sont au moins suggérées. Un jour viendra où les questions les plus irritantes seront résolues : ce jour-là, il ne restera à l'auteur qu'à mettre les diverses parties de son ouvrage à leur vrai plan pour faire d'un bon livre, bien informé et profitable, un livre excellent.

Maximilien SORRE.

Chanoine Edmond ALBE. **La Confrérie de la Passion,** contribution à l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement (Extr. de la *Revue d'Histoire de l'Église de France*). Paris, Letouzey et Ané, 1912; br. in-8° de 29 pages.

Abbé Alph. AUGUSTE: **La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse**. Notes et documents. Paris, Picard; Toulouse, Ed. Privat, 1913; br. in-8° de 139 pages.

La confrérie de la Passion fut fondée, semble-t-il, aux environs de Paris puis étendue en province, en particulier par le marquis de La Mothe-Fénelon. Son objet primitif était la lutte contre l'usage des duels; elle avait ensuite élargi son champ d'action et s'appliquait à réprimer les blasphèmes et jurements, à combattre les doctrines nouvelles, à supprimer les désordres et la débauche, à ramener de toutes façons les hommes à la vie chrétienne. Composée de gentilshommes qui étaient répartis en groupes s'ignorant les uns les autres, elle se recrutait avec prudence, aimait le secret : par son esprit et ses méthodes elle s'apparente évidemment à la Compagnie du Saint-Sacrement dont elle avait sans aucun doute subi l'influence. Après l'avoir ainsi définie dans une notice préalable (pp. 3 à 12), M. Ed. A. publie quelques documents qui montrent l'action de la confrérie, précisément dans la région méridionale; ce sont surtout des procès-verbaux de réunions tenues

entre 1659 et 1661 par un groupe dauphinois et particulièrement par le groupe du Bas-Quercy; une note séparée insiste sur la recrudescence des duels à cette époque et dans cette région.

Ceci se lie à une idée que M. l'abbé Auguste nous apporte dans l'ouvrage indiqué ci-dessus : idée juste très probablement. Que la lutte contre le compagnonnage à Toulouse, l'organisation des Bouillons des pauvres, la fondation de l'hôpital général de la Grave, la création de l'Institut des Filles de l'Enfance et quelques autres œuvres aient été dues à l'action du groupe toulousain du Saint-Sacrement, c'est un fait très admissible. On irait trop loin en disant que M. l'abbé A. en a fourni la preuve. Certes, il n'est jamais aisé de retracer l'histoire d'une compagnie secrète. Mais enfin, puisque, par ailleurs, on a pu, grâce à d'heureuses trouvailles, jeter quelque lumière sur les actes de la célèbre Compagnie, le titre de l'ouvrage de M. l'abbé A. faisait croire à pareille aubaine et le sous-titre laissait espérer qu'on y trouverait, sinon une histoire toute faite, du moins d'intéressants matériaux. Je dois à la vérité de dire que la lecture m'a déçu.

Sans doute, on lit très volontiers les divers chapitres de ce volume et l'on y trouve souvent beaucoup d'intérêt, bien que M. l'abbé A. ne se soit point astreint à une composition rigoureuse, qu'il ait parlé un peu de tout à la fois et qu'il faille souvent faire effort pour apercevoir le fil assez ténu qui relie les diverses parties de ses chapitres au sujet principal. Mais si l'on veut serrer le travail d'un peu près, si l'on écarte les digressions, les discussions à côté, les suppositions, les textes déjà connus, etc., on s'aperçoit assez vite que la matière essentielle fait un peu défaut. Qu'apporte M. A. de tout à fait nouveau?

On savait, depuis la publication des *Annales du Saint-Sacrement* et celle de *La Cabale des dévots* qu'il y avait eu une Compagnie à Toulouse, fondée par M. de La Coste. M. A. ajoute que, vraisemblablement, Jean de Garibal, alors conseiller au Parlement de Toulouse, et qui devint plus tard un des principaux personnages de la Compagnie de Paris, en fut un des fondateurs. Il choisit l'année 1646 comme date initiale de l'établissement des compagnons chrétiens à Toulouse, au lieu de 1651, date indiquée par M. Allier. Il produit un mémoire, trouvé aux Archives de la Haute-Garonne, sur un projet d'organisation de Bouillons pour les pauvres, qui n'eut, semble-t-il dire, aucune suite immédiate. Enfin, il donne au prêtre Arnaud Baric un rôle capital dans la fonda-

tion de l'hôpital général de la Grave, rôle qui peut être discuté, puisque M. l'abbé A. déclare lui-même qu'il attribue « malgré tout » à ce prêtre la composition de l'important écrit sur l'*Aumône générale* (déjà publié par M. l'abbé Lestrade dans les *Mélanges L. Couture*, 1902), et puisqu'il confesse aussi, p. 75 et sq., qu'une bonne part de l'idée et de la mise en train de l'œuvre doit revenir au P. Lejeune, si l'on s'en tient aux faits précis. Voilà à quoi se borne en somme l'apport de M. l'abbé A. à l'histoire encore ignorée de la Compagnie de Toulouse. Il est vrai qu'il a eu, en outre, le mérite de relever quelques événements et quelques textes plus ou moins bien connus, de les rapprocher ingénieusement et de mettre sur l'ensemble le titre « Saint-Sacrement ». Qui l'y autorise, dira-t-on? Mais c'est le style, c'est l'esprit, répond-il; les lecteurs avertis ne peuvent s'y tromper. On est, dit-il encore, dans l'atmosphère du Saint-Sacrement. Cela, on ne saurait le lui refuser.

Au total, M. A. a dit, tout à la fin de son volume, ce qu'il aurait peut-être mieux fait de dire au début. Il avoue, page 128, qu'il n'a pu réunir que des documents isolés, souvent fragmentaires, « véritables épaves d'un dossier peut-être à jamais disparu ».

S'il voulait parler de la Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse, alors qu'il ne le pouvait guère, il est par contre un sujet qu'il déclare ne pas vouloir traiter et auquel il touche constamment : c'est la vie du chancelier de Ciron. Sans doute, le nom de Ciron devait se trouver dans l'histoire de la Compagnie. Mais il est souvent question de lui dans ce volume alors que le sujet ne le demande pas. Qu'y fait, par exemple, l'exposé du rôle de Ciron à Paris pendant la Fronde? Que fait aussi, dans un chapitre relatif à l'hôpital, le long extrait des *Mémoires de Mme de Mondonville* sur les hauts faits de Ciron pendant la peste de Toulouse? On comprend bien que M. A. n'a pu résister au plaisir de citer au plus vite cet intéressant passage; mais il obtient ce résultat qu'un chapitre destiné d'abord à célébrer Arnaud Baric tourne ainsi à la glorification de Ciron.

Tout cela, c'est peut-être autant la faute du sujet que celle de M. l'abbé A. Évidemment, la Compagnie de Toulouse a dû comprendre, comme les autres, des personnages très estimables; mais méritent-ils de sortir de l'ombre où ils se sont volontairement tenus? Il y avait, au contraire, à côté d'eux, un homme dont le caractère et le rôle ont été tels qu'il s'impose à l'attention. De quelque côté que l'on se dirige, on trouve vite sur sa route les

traces de cette haute personnalité. Si l'on veut arriver à saisir véritablement ce que fut le mouvement religieux à Toulouse à cette époque, il faut chercher à connaître le chancelier de Ciron.

L. Dutil.

Albert Robert. **Les débuts de l'insurrection des Camisards : l'affaire du Pont de Montvert.** Nimes, Imprimerie générale, 1911; grand in-8° de 103 pages. (Extrait de la *Revue du Midi.*)

Un des mérites à remarquer dans le travail de M. R., est l'effort tenté pour soumettre à la critique les sources de notre information sur un fait, l'assassinat de l'abbé du Chayla, en juillet 1702, qui fut longtemps et est même demeuré de nos jours un argument de polémique entre historiens catholiques et historiens protestants de l'insurrection des Camisards.

Le classement adopté par l'auteur est peut-être sommaire (documents protestants, documents catholiques officiels); mais il a pour lui d'être logique. On pourrait vouloir, et le sujet en vaut la peine, que l'analyse critique en fût plus poussée. Quelques indications bien choisies sur la date et la portée des relations protestantes, postérieures, pour la plupart, à l'événement ne suffisent peut-être pas. En particulier, l'une d'entre elles, celle d'Ant. Court appelait, par la multiplicité et le caractère des témoignages mis en œuvre, par la conscience reconnue de l'enquête préparatoire, un examen plus approfondi qui aurait sans doute pour condition le dépouillement des *Papiers Court*, conservés à Genève et dont les diverses revues historiques n'ont publié que des fragments.

La tendance des relations catholiques, soit postérieures, soit même contemporaines du fait, à une apologie de la victime et de son rude apostolat, à une sorte d'essai hagiographique, est signalée par M. R. Les principales, rédigées par des ecclésiastiques, familiers de l'archiprêtre du Chayla et ses subalternes, associés à son action (tel le missionnaire Louvreleuil), montrent à côté de détails d'une évidente sincérité fournis par des témoins oculaires, les traces de cette préoccupation toute naturelle chez leurs auteurs et que Brueys, en 1709, exagèrera malgré sa connaissance de pièces d'archives. Et, à propos de ces dernières, on ne peut que s'associer aux regrets de M. R. devant la difficulté de consulter les procédures, interrogatoires, dépositions et confrontations qui « pourris-

sent au greffe de la Cour d'appel de Nimes » et dont « quelques vestiges sont demeurés dans les cartons de l'Intendance », à Montpellier. Dans quelle mesure des recherches aux Archives nationales, série TT, combleraient-elles cette lacune ? Il importerait de le savoir, et l'auteur trouverait peut-être là, comme à la Bibliothèque Nationale, mss. fr., collection Rulhière, des compléments à son intéressant travail, qui apporte d'ailleurs des contributions nouvelles à la question, fournies tant par des extraits d'un mémoire inédit que par la consultation des Archives départementales de la Lozère.

Enfin, il est une autre catégorie de renseignements que M. R. utilise, mais qui pourrait donner lieu à une sorte de confrontation plus serrée : la correspondance avec le Ministre de la Guerre des principales autorités de la Province, l'intendant Bâville et son gendre, le comte de Broglie, avec les rapports du comte de Montbreton de Peyre. Les pièces principales en ont été publiées dans le tome XIV de l'*Histoire générale de Languedoc* par Roschach.

On y voit, au premier moment, la préoccupation qui domine l'intendant et le lieutenant-général : répondre au reproche de n'avoir pas suffisamment prévu. Et, d'autre part, dans les rapports officieux du comte de Peyre, assez mal accueilli par de Broglie en sa tentative d'intervention armée, paraît le désir de se faire valoir auprès du roi, de remplacer peut-être M. de Broglie. Mais, précisément pour cette raison, et, en particulier dans son rapport du 19 août, de Peyre invoque les griefs que l'opinion publique, même chez les catholiques, donnait pour origine à l'attentat commis.

Et de ces griefs, qui se retrouvent ailleurs, semblent résulter deux conclusions : d'abord que les meurtres du Pont de Montvert ne sont pas, à proprement parler, les débuts de l'insurrection des Camisards. Bâville et de Broglie ont déjà, d'ailleurs, signalé, de septembre 1701 à juin 1702, des *mouvements* dont la gravité n'a pas été appréciée comme il convenait par les représentants du roi dans la Province et surtout par ses ministres à Versailles. Ces premières tentatives d'agitation par groupes armés trouvent à ce moment une expression de violent et douloureux mysticisme dans les apparitions des *prophètes* et *prophétesses*. M. R. les note, du reste. Cette angoisse de toute une région qu'ils clament en incohérences de souvenirs bibliques, le comte de Peyre, malgré ses vues intéressées, l'a discernée, « la dureté avec laquelle on les gouverne ayant tout gâté » (rapport du 19 août).

Une foule de documents lui donnent raison et montrent, en second lieu, dans l'affaire du Pont de Montvert, à côté d'un état permanent d'exaspération où la persécution prolongée s'accroît de la misère économique, les caractères de vengeances privées, de la *vendetta* de plusieurs familles.

Sur ce point, Bâville et de Broglie ont raison d'y voir un acte de banditisme isolé. Leur tort est de ne pas le rattacher à l'ensemble. C'est, en somme, un épisode de l'histoire de la *Mission*, que cette « aventure désagréable arrivée à l'abbé du Chayla », comme l'appelle, d'un mot fort malheureux, de Broglie, dans le premier moment d'effarement, au début de son premier rapport au Ministre de la Guerre.

La scène de sauvagerie, en ce coin sauvage que décrit M. R. avec un bon rendu de couleur et de relief, s'explique, sans en pouvoir être excusée, par une série de dénonciations policières, de vexations et de cruautés qu'explique à son tour, sans en être davantage excusé par la sincérité des convictions, le dur tempérament d'inquisiteur reconnu à l'archiprêtre et attesté par des témoignages certains.

Les accusations portées, avec les coups, par les meurtriers achèvent d'en fixer le caractère et aussi le choix des autres victimes : deux prêtres, un acolyte, un régent d'école et un cuisinier, subalternes et auxiliaires de l'Inspecteur des Missions, hideusement mutilés, tandis qu'un soldat qui avait montré quelque miséricorde était épargné après délibération. La fureur manifestée deux jours plus tard au château de Ladevèze décèle, à côté de l'ivresse du meurtre se propageant par contact, la présence d'éléments plus odieux encore que désavoua, avec tout le reste, la lettre des Protestants français aux Religionnaires des Cévennes citée par M. R.

Mais faire de ces assassinats le point de départ d'une crise, voir dans la mort de du Chayla, pour la population protestante, comme une « révélation de la fragilité du régime », c'est peut-être une exagération. La guerre camisarde a des origines profondes et lointaines dont M. R. indique, d'ailleurs, une partie dans son étude consciencieuse, suggestive, parfois pénétrante, évocatrice de réalité, toujours empreinte d'un réel souci de la méthode scientifique et de l'impartialité.

Une simple rectification : le Jésuite, « *le P. Chaurau* » signalé page 31 est, sans nul doute, le P. Chaurand, collaborateur du P. Guevarre dans son œuvre d'institution des Bureaux de Charité.

P. GACHON.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Aude.

I. *Bulletin de la Société d'Études scientifiques de l'Aude*, t. XV (1904), XVI (1905). Néant. — T. XVII, 1906.

P. 147-62. Ant. Bedos. Origine et signification de quelques noms fréquents de cantons forestiers et de reboisements de la région des Corbières, cantonnement de Limoux. [Dictionnaire.]

T. XVIII, 1907.

P. 300-2. G. Sicard. Note sur la tour de Mézolieux (comm. de Laure) et sur celle dite Le Touril (comm. d'Homps), Aude. [Piles, avec phototypies et coupes; appareil romain.]

T. XIX (1908), XX (1909) et XXI (1910). Néant. — T. XXII, 1911.

P. 59-65. Trouvailles au plateau de Carsac, près Carcassonne. [Communications de MM. Cros-Mayrevieille et Fages. Foyers, tombes, ossements, avec outils ou armes en silex et objets de métal (?), fragments de poterie, etc. Toute la rive droite de l'Aude a été habitée dès les époques les plus anciennes.] — P. 194-9. A. Fages. Note sur des sépultures anciennes découvertes aux environs de Moux (Aude). [Tombes et silos creusés dans la molasse, par et pour les moines du prieuré de Sainte-Marie d'Albas, prétend l'auteur.] P. D.

II. *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, 2e série, t. VIII, 1912.

P. 1-27. Abbé J. Astruc. La conquête de la vicomté de Carcassonne par Simon de Montfort (1209-1211). [Raconte, d'après les sources habi-

tuelles et les auteurs déjà connus, les principaux épisodes de la lutte engagée par Simon de Montfort contre les seigneurs vassaux de l'ancien vicomte Raymond Roger : échecs devant Cabaret, prise de Minerve, siège du château de Termes, etc.]. — P. 28-114. O. Sarcos et H. Mullot. Inventaire d'une pharmacie de Carcassonne à la fin du xvie siècle (1597). [Reproduction avec commentaire et notes explicatives de l'inventaire dressé par le notaire Gauthéry après le décès de l'apothicaire Nicolas Lapesse; longue énumération des poudres, sirops, onguents et objets divers trouvés dans l'officine.] — P. 122-90. Abbé Ed. Baichère. État des églises de l'Aude et de leur mobilier de culte du xve au xixe siècle. Procès-verbaux de visites épiscopales, xviie siècle, 3e fascicule. [Suite d'un travail déjà publié en partie dans les *Mémoires* de 1910 et 1911. Après un préambule relatif aux marguilliers de jadis, l'auteur publie les procès-verbaux de la visite faite en 1679 par Mgr de Grammont, évêque de Saint-Papoul, dans les paroisses de Laurabuc, Pexiora et Saint-Martin-Lalande.] L. D.

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle*, 1912.

P. 5-28, 217-9. R. Fage. La maison natale d'Étienne Baluze. [Parvient à limiter très étroitement la zone où doit être cherché l'emplacement de la maison occupée par les Baluze au commencement du xviie siècle, et cela grâce à d'ingénieux rapprochements de données fournies par quelques rares documents.] — P. 29-44. — J. Plantadis. La vie d'un gentilhomme limousin à Saint-Domingue à la fin du xviiie siècle. [François-Zacharie de La Jugie de la Chapelle.] — P. 45-63. A. Leroux. Adresse de la Société des amis de la Constitution, séante à Lubersac, à toutes les Sociétés patriotiques de l'Empire francais, ou récit de tout ce qui s'est passé dans cette ville depuis le commencement de la Révolution jusqu'au 25 juin, l'an second de la Liberté. [Document.] — P. 65-89. J. Nouaillac. Le Conseil d'État et le Limousin sous Henri IV. Documents. [Arrêts relatifs au Limousin.] — P. 93-148, 317-85. V. Forot. Catalogue raisonné des richesses monumentales et artistiques du département de la Corrèze. [Catalogue très complet, avec de nombreuses illustrations. A suivre.] — P. 149-201, 221-68, 389-436. E. Bombal. La châtellenie de Merle. [Étude un peu confuse, mais très documentée, sur cette curieuse agglomération de constructions féodales, — aujourd'hui en ruines, — que l'on appelait la *ville de Merle*, et sur les diverses familles

seigneuriales qui ont occupé les châteaux, hôtels et maisons dont elle se composait. A suivre.] — P. 203-12. A. Leroux. Pièces diverses de la période révolutionnaire tirées des Archives de Bordeaux. [Documents intéressant le Limousin.] — P. 269-92, 437-81. J. Plantadis. Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze. [Intéressant exposé de l'histoire politique de la Révolution dans le département de la Corrèze. A suivre.] — J.-P. Une enclave limousine du Quercy, Uxellodunum. [Document.] — P. 297-315. R. Fage. Étienne Baluze et « Le Tartuffe ». [Commente la consultation donnée par Baluze sur l'ordonnance de l'archevêque de Paris interdisant la représentation et la lecture du *Tartuffe*. Ce mémoire d'un canoniste très versé dans les questions de discipline religieuse était de nature à rassurer la conscience de Louis XIV et a dû le déterminer à autoriser la représentation de la comédie de Molière.] — P. 482-502. J.-B. Champeval. L'assistance publique à Treignac en 1610. [Publie un registre des recettes et dépenses des syndics de l'Hôtel-Dieu de Treignac pour les années 1640 à 1643.] A. P.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive*, 1912.

P. 17-44, 233-66. J.-C. Coelho. Le culte de Notre-Dame de Roc-Amadour en Portugal. [Suite et fin.] — P. 45-60. Mme Vion de Gaillon-Roffignac. Document nouveau sur le schisme limousin du xve siècle. [Accord du 31 décembre 1426 qui met fin au conflit survenu entre le chapitre cathédral et la papauté touchant l'élection de divers compétiteurs au siège épiscopal de Limoges.] — P. 61-82. J.-B. Champeval. Glanes bas-limousines [Documents.] — P. 83-120, 293-38. R. de Boysson. Un humaniste toulousain : Jehan de Boysson (1505-1559). [Suite et fin.] — P. 121-64, 185-232, 404-55, 711-8. V. Forot. Les sculpteurs et peintres du Bas-Limousin et leurs œuvres aux xviie et xviiie siècles. [Avec planches. Suite et à suivre.] — P. 267-76. J. de Saint-Germain. Un document original sur la Régence et le cardinal Dubois. [Lettre d'août 1721, signée Demagne, annonçant la nomination de Dubois au cardinalat.] — P. 277-92. Abbé Echamel. Hommages des évêques de Limoges en Bas-Limousin. [D'après un état de 1624.] — P. 353-403. H. de Lavaur de Sainte-Fortunade. Documents sur la baronnie de Castelnau de Bretenoux. [Testament de Jacques de Castelnau passé à Rocamadour le 21 juin 1512.] — P. 456-68. J. de Saint-Germain. L'affaire Chignac des Ailleux, 10 novembre 1790. [Président du tribunal du district de Brive et président de la Société des Jacobins de Brive, sa disparition subite, — il s'était noyé, sans doute accidentellement, — fut exploitée par les partis avancés.]

— P. 469-530, 537-602. Abbé Albe et A. Viré. Le prieuré-doyenné de Carennac. [Étude géographique, archéologique et historique de ce prieuré dont Fénelon fut doyen pendant une quinzaine d'années. Notes abondantes et bien documentées sur les prieurs et les doyens qui ont administré Carennac à partir du xııe siècle. A suivre.] — P. 603-21. Vermeil de Conchard. Le général Martial Vachot (1763-1813). — P. 622-9. M. de Lamase. Le testament de l'abbé de Boisse, abbé de Vigeois. [14 juillet 1752.] — P. 630-2. Ph. Lalande. Monnaie gauloise et monnaie romaine en or. [Trouvées à Sainte-Féréole et à Turenne.] — P. 633-710. L. de Valon. Essai historique et généalogique sur la famille de Valon. [A suivre.] A. P.

Dordogne.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXXIX, 1912.

P. 60-85, 212-36, 376-93. G. Bussière. Brantôme et ses monuments. [La résidence abbatiale et ses constructeurs Amanieu d'Albret et Pierre de Mareuil; Brantôme chez lui : le logis et l'ameublement. Utiles renseignements, mais l'article est en beaucoup d'endroits superficiel et de ton prétentieux. Planches.] — P. 85-106, 153-80. E. Roux. Les Ursulines de Périgueux. [Suite de ce catalogue d'Ursulines, de 1718 à 1755. A suivre.] — P. 107-8. Lettre du marquis de Jumilhac, lieutenant du roi en Guyenne, 1741. [Au sujet de la mort, à Metz, d'un jeune officier, son compatriote, M. de Teyssière.] — P. 145-52. De Cardenal. Note sur les archives des États de Périgord. [Procès-verbaux, délibérations des États (1553-1600, 1614, 1651), fragments des comptes des syndics, de 1553 à 1605 : le tout récemment retrouvé par M. Lavergne, archiviste départemental.] — P. 180-5. A. Dujarric-Descombes. Belsunce littérateur et bibliophile. [Le célèbre évêque de Marseille est né à La Force, près de la Dordogne. Portrait et planche.] — P. 236-8. Ant. Loisel. Loisel à Brantôme. [Avocat général à la Chambre de l'Édit de Fleix, Loisel s'arrêta à Brantôme et consacra à ce séjour une poésie.] — P. 239-40. A. Dujarric-Descombes. Les Tard-avisés en Périgord. [En 1707. Texte tiré des mémoires mss. du chevalier de Lagrange-Chancel; il fournit quelques détails sur cette émeute provoquée par l'exagération des impôts.] — P. 241-62, 309-41. R. Villepelet. Notes et documents statistiques sur l'industrie en Périgord au xviiie et pendant les premières années du xixe siècle. [Fabrication des étoffes, du papier; statistique des manufactures et fabriques (1788), des forges. La papeterie lan-

guit en l'an II : statistique. Autre, de 1810, sur le commerce du vin et la culture de la vigne, sur l'industrie en général. Autre, de 1811. En somme, à cette date, les usines à fer l'emportent de beaucoup, par la valeur de leurs produits, sur toute autre industrie.] — P. 262-4. E. Bayle. La famille du maréchal Bugeaud. [Exposé des erreurs commises à ce sujet; mais point d'étude qui les rectifie.] — P. 284-7. G. Lavergne. Contribution à l'histoire de la Réforme en Périgord. [Trois lettres des sieurs de Laplace, de Burie et de Monluc, 1561, 1566.] — P. 288-9. A. Dujarric-Descombes. Les portraits de Guillaume Le Boux. [Évêque de Dax, puis de Périgueux sous Louis XIV.] — P. 289-307, 393-431, 485-514. Abbé Chanteloube. Le pays dommois au XVIIIe siècle. [Paroisse de Domme et sept autres. Étude faite à l'aide des archives de Domme et de minutes notariales. Chapellenies, églises, la dîme, écoles et collèges; les classes de la société; les redevances et les impôts; la Révolution et la Terreur. De nombreux textes sont insérés in-extenso.] — P. 369-75, 466-82. F. V. Testament de Gantonet d'Abzac. [Périgourdin qui servit le pape en Italie, en Provence et contre les Tuchins; il testa en 1401. Texte latin de son testament, d'après une copie assez défectueuse.] — P. 460-3. De Saint-Saud. La motte de Vaudu. [Comm. de Saint-Michel-Léparon. Plan.] — P. 463-6. A. Dujarric-Descombes. La danse en Périgord. [A suivre.] — P. 482-5. G. Lavergne. La Monnaie royale de Domme. [Obtenue après la rupture du traité de Brétigny, en 1370, elle n'était plus qu'un souvenir en 1527. Texte d'un enquête, qui en témoigne.]

P. D.

Garonne (Haute-).

I. *Recueil de Législation de Toulouse*, 2e sér., t. VIII, 1912.

P. 345-88. J. Bressolles. Antonin Deloume, doyen honoraire de la Faculté de droit de Toulouse, secrétaire perpétuel de l'Académie de Législation, mainteneur des Jeux Floraux, etc. [Notice sur sa vie et ses travaux; éloge académique.]

L. V.

II. *Revue de Comminges*, t. XXVII, 1912.

P. 1-16, 99-121, 249-53. J. Lestrade. Un curieux groupe d'évêques commingeois. Notices et documents. [Chapitre consacré à Antoine-Eustache d'Osmond, dernier évêque de Saint-Bertrand de Comminges, avec portrait. Suivi de procès-verbaux de visite de diverses paroisses. Suite et à suivre.] — P. 17-31. J. Décap. Contribution à l'histoire de l'instruction

publique dans le diocèse de Comminges avant 1789. [Suite et fin. Collèges de Saint-Gaudens et de Saint-Bertrand; avec pièces justificatives.] — P. 32-63. S. Auguste. Galié ou un coin du Comminges sous l'ancien régime. [Acte d'inféodation de 1498; procès avec les communautés voisines, administration communale.] — P. 123-4. S. Mondon. Le lieu de sépulture des habitants de Miramont et un détail inconnu de la « pilherie » de l'église de Saint-Gaudens le 2 août 1569. — P. 133-50, 255-70. D. Garrigues. L'abbaye Notre-Dame d'Eaunes en Comminges. Deux notes : I. Époque de la fondation; II. L'abbaye fut-elle détruite par les huguenots? [L'auteur estime que la fondation de ce monastère eut lieu de 1120 à 1122 ; d'autre part, ni les bâtiments, ni les archives, ni les reliques n'eurent à souffrir des attaques des calvinistes. Documentation précise et abondante. A suivre.] — P. 169-81, 271-9. S. Mondon. Une vallée du Haut-Comminges. Privilèges accordés au Val d'Aran en 1298, 1309 et 1313. [Texte et traduction de deux actes de 1298 et 1309, et du Privilège du plaid (Privilegi de la querimonia) signé par le roi d'Aragon un an après que Philippe le Bel lui eut fait remise du Val. A suivre.] — P. 183-8. M. Portet. Une lettre relative à la première formation des départements. [Lettre du député Latour, 1790, concernant les limites de la Haute-Garonne du côté des Hautes-Pyrénées.] — P. 193-207, 287-96. V. M. Règlement de police pour la Barousse au xviiie siècle. [Texte.] — P. 209-12. S. Mondon. Les possessions des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple dans le Couserans et le Comminges. [A suivre.] — P. 233-48. P. Laporte. Coutumes de Labastidette (Haute-Garonne), xiiie siècle. [Copie française de 1587 : la coutume, confirmée en 1467, est du 1er janvier 1292. M. L. a joint au texte un préambule et des notes historiques sur les lieux de La Bastide et de La Serre.] — P. 281-6. J. Décap. Les députés du Comminges aux États généraux de 1789 (leurs portraits). [Chaque portrait est accompagné d'une brève note, avec renvoi général au t. XXVI qui contient sur les mêmes personnages des renseignements biographiques plus détaillés.] L. V.

III. *Revue des Pyrénées*, t. XXII, 1910.

P. 19-31, 165-91, 421-43, 639-57. X. de Cardaillac. La bataille de Roncevaux. [Longue étude faite sur les lieux mêmes. Description de la montagne, de la vallée, du monastère, du trésor, etc. L'auteur conclut qu'il y a bien eu une bataille livrée par les Basques à l'arrière-garde du roi Charles près du col d'Ibañeta, dans les défilés de l'Altabiscar.] — P. 32-5. F. Galabert. Le cahier des doléances de Monteils, près de Caussade (Tarn-et-Garonne), 4 mars 1789. [Les auteurs ont voulu être simples;

les réclamations n'ont trait qu'à des questions économiques : lourdeur des charges, richesse du clergé, banalité des forges, etc.] — P. 63-74. E. Lamouzèle. A propos de Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne. [Publication de quelques lettres ou billets, principalement de 1791, intéressants pour l'étude des difficultés que rencontra Sermet; lettres d'indiction d'un concile métropolitain et d'un synode diocésain en 1800.] — P. 75-94. F. de Gélis. Autour de Palaprat. [Suite et fin.] — P. 212-30, 401-21. J. Adher. La Haute-Garonne pendant la Révolution. Correspondance inédite du curé constitutionnel Déjean, de 1791 à 1793. [Notice sur le curé de Lévignac. Les lettres — reproduites ou analysées — sont en général adressées aux administrateurs, le procureur général syndic Mailhe, les autorités du district, etc., et témoignent du zèle révolutionnaire du curé Déjean.] — P. 337-51. G. Desdevises du Dezert. Quelques matinées aux Archives du Vatican. [Divers faits relatifs à l'histoire de l'Église d'Espagne au XVIII[e] siècle.] — P. 543-63. G.-A. de Puybusque. Notes et souvenirs touchant les origines d'un maréchal de France. [Quelques renseignements sur les familles Niel et Lespinasse et quelques lettres mêlées de petits vers adressées par Joseph Niel, père du maréchal, en 1795 et 1796, à sa voisine de campagne, M[me] Lespinasse de Florentin, veuve d'un conseiller au Parlement de Toulouse, exécuté en 1794. Ne touche que d'assez loin aux « origines du maréchal », puisqu'il n'y est question que des dispositions sentimentales de son père, avant son mariage.] — P. 593-638. Cl. Perroud. L'École de Sorèze pendant la Révolution. [Exposé substantiel, d'après les documents d'archives, des efforts faits pour maintenir ouverte l'École de Sorèze; met particulièrement en lumière le grand rôle de François Ferlus, qui la dirigea depuis juillet 1791 et, sous la pression des circonstances, transforma l'ancien collège militaire en école privée.]

T. XXIII, 1911.

P. 1-16. E. Faguet. François Maynard. [Biographie du poète toulousain; examine de quelle façon Maynard fit partie de l'Académie.] — P. 17-34. J. Adher. La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne. Une mission de Destrem en l'an VI. [Publie, avec notes, une lettre adressée par Destrem le 20 ventôse an VI aux administrateurs de Toulouse, relative à diverses démarches qu'il poursuit à Paris; détails intéressants sur l'esprit public à ce moment.] — P. 56-91. Desazars. Les premières femmes lettrées à Toulouse. [Ce qu'on sait — très peu de chose — de Fassica, femme savante du VI[e] siècle; Na Lombarda, poétesse du XIII[e], et revue des créations de Dumège : la dame de Villeneuve, Clémence

Isaure, la plèiade toulousaine.] — P. 115-22. E. Lamouzèle. Le budget des Beaux-Arts et de l'Instruction publique de la ville de Toulouse à la fin du xviie siècle. [Relevé des diverses dépenses faites par les capitouls pour les Jeux Floraux, les maîtres de musique, peintres, imprimeurs, boursiers, d'après les comptes de 1684.] — P. 138-49. De Roquette-Buisson. La journée du 2 décembre 1851. [Récit des tentatives des représentants pour résister au coup d'État — par le secrétaire du Comité de rédaction de l'Assemblée.] — P. 212-59, 473-95, 638-71. E. Guitard. Seignelay contre les protestants. [Étude d'intérêt général, faite d'après des documents provenant des secrétariats d'État de la Maison du roi et de la Marine. Fait ressortir la prudente modération de Colbert et de son fils; celui-ci a fait appliquer l'édit de Révocation, mais ne l'a pas inspiré, et, la crise passée, a cherché l'apaisement. Les faits cités se rapportent surtout aux régions océaniques et parisiennes qui dépendaient directement de Seignelay. A suivre.] — P. 260-94. Dr E. Levrat. La médecine populaire en Gascogne. [Essai de folklore médical. Vieilles idées et vieux usages qui se perpétuent.] — P. 295-304. H. Rouzaud. Le séjour d'une Anglaise à Toulouse en 1785. [Extraits du journal de Mme Cradock, récemment publié. Venue à Toulouse par le canal, à l'époque de la Fête-Dieu, elle assiste à de nombreuses processions et visite les églises, le Bazacle, les jardins, l'hôtel Du Barry, etc.] — P. 353-92. Fr. Galabert. La recherche de la paternité à Toulouse en 1792 et les volontaires nationaux. [Étude de trois registres de déclarations de grossesses, d'où l'auteur a su extraire quelques considérations sur l'histoire du droit, des traits de mœurs piquants, des renseignements sur l'origine des volontaires et sur les dates des départs des différents bataillons.] — P. 393-400. L. de Santi. La question Louis XVII et Lamothe-Langon devant le Sénat. [Montre que les arguments des partisans de Naundorff proviennent des élucubrations d'un romancier toulousain.] P. 438-71. Ad. Coster. Antiquaires d'autrefois. [Quelques renseignements sur le collectionneur Fr. Filhol, hebdomadier de Saint-Étienne de Toulouse, très prisé de quelques Espagnols.] — P. 537-80. C. de Lacroix. Un révélateur méconnu des Cent-Jours. [Le baron Cosme de Satgé, Roussillonnais établi à Toulouse, donna inutilement l'alarme à la veille du retour de Napoléon, ne fut pas payé de son zèle et s'agita fort, pendant toute la Restauration, pour ne réussir qu'à se faire tenir en suspicion d'abord, puis à se faire condamner à la prison sous Louis-Philippe.] — P. 605-19. E. Lamouzèle. L'odyssée d'un Toulousain au xviiie siècle. [Quelques aventures du fils naturel d'un conseiller au Parlement de Toulouse, devenu soldat, puis maître d'armes et bourgeois

de Mons.] — P. 620-37. A. Praviel. Quelques aspects de Toulouse, il y a un siècle. [Épisodes tirés des mémoires de Florentin Ducos : réunions mondaines et musicales, théâtres, Faculté de droit sous Napoléon Ier; formation du premier cénacle toulousain autour d'Alex. Soumet.]

T. XXIV, 1912.

P. 1-29, 260-90. Donat. Le culte et la crise religieuse à Larrazet pendant la période révolutionnaire (1789-1795). [La tranquillité règne jusqu'en novembre 1793; un courant antireligieux naît alors à la Société populaire et devient vite très violent; mais un revirement se produit en décembre. La lutte continue sourdement; le culte est de nouveau proscrit en mars 1794 : on célèbre la Raison et le décadi. Le culte catholique est rétabli en octobre 1795, sous le régime de la séparation. L'Église avait été attaquée surtout parce qu'elle faisait corps avec l'ancien régime.] — P. 106-39. E. Guitard. Seignelay contre les protestants. [Suite et fin. Expose les mesures prises pour enrayer l'émigration, les procédés et expédients des poursuivis et des poursuivants, la prudence et la mesure de Seignelay.] — P. 242-59. S. de Panat. Daphnis et Alcimadure ou la pastorale languedocienne. [Œuvre du musicien Mondonville, de Narbonne; fut représentée à Fontainebleau devant le roi en 1754 et reprise avec succès à l'Opéra en janvier 1755; l'auteur avait utilisé la langue et les airs populaires du Languedoc. Les données de la pièce en font le prototype du célèbre *Chalet*, de Scribe.] — P. 332-50. J. Depaule. Un monument de l'unité française : la Cité de Carcassonne. [Ce n'est point une histoire, ni une description, mais une interprétation personnelle et intéressante de la Cité.] — P. 371-87. E. Lamouzèle. Le budget de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse au milieu du xviiie siècle. [Analyse d'un registre de comptabilité de l'an 1748-49. Les recettes en argent s'élevaient à 149.005 livres en dehors des produits de neuf métairies; les dépenses atteignaient 147.885 livres. Le personnel était peu nombreux. Il n'y avait pas de grands procès à soutenir. La situation était donc bonne.] — P. 465-502. Desazars. Un assassinat passionnel à Toulouse sous Henri IV. L'affaire de la belle Portugaise. [Exposé, d'après le rapporteur de l'affaire, de cette cause célèbre où furent compromis, entre autres, un religieux augustin et un conseiller au sénéchal de Toulouse, 1608-09.] — P. 503-14. L. de Santi. Un document municipal sur l'état social du Lauraguais après les guerres de religion (1595-1601). [Délibération de la communauté de Montferrand sur l'absence du prieur et du recteur du lieu, et sur une usurpation de banc à l'église commise par le seigneur de Lambry aux dépens des consuls; précédé d'un exposé de

la résistance d'Avignonet à un envoyé de Joyeuse en 1595.] — P. 515-32. C. Tournier. Le commerce d'un gentilhomme toulousain à Lisbonne au temps de Louis XIV. [D'après des lettres de Jacques d'Espie, noble d'origine capitulaire, à son beau-frère Charles de Robert. Détails sur Lisbonne vers 1685 et aussi sur Amsterdam. Commerce varié. Ce que devient la famille d'Espie.] — P. 533-56. F. Dumas. L'achat de l'hôtel de Bastard par la Bourse des Marchands de Toulouse en 1778. [Récit, d'après les documents directs, des multiples difficultés rencontrées par le corps des marchands pour vendre son ancienne Bourse et acheter l'immeuble actuel du Tribunal de commerce. L'achat, conclu le 24 février 1778, ne fut autorisé par l'administration royale que le 9 juillet 1781, grâce à l'appui de l'intendant; on établit un droit de sceau de 20 sous par jugement pour éteindre la dette alors contractée.] — P. 557-84. J. Adher. La surveillance des écoles privées sous le Directoire. [D'après les réponses de l'administration départementale de la Haute-Garonne au questionnaire adressé par le ministre François de Neufchâteau en fructidor an V et d'après quelques procès-verbaux de visites faites suivant l'arrêté du 17 pluviôse an VI. Il y avait alors à Toulouse 30 pensionnats de garçons, 26 de jeunes filles et 25 de tout sexe; la très grande majorité est dirigée « en sens inverse de la philosophie ». Trois procès-verbaux nous font connaître des pensionnats privés d'enseignement secondaire. Tendance à l'apaisement, à la tolérance envers les idées ou tendances religieuses. Lettre explicite du ministre Chaptal au préfet de la Haute-Garonne : « tolérer, surveiller et ne point proscrire »; mais elle est de l'an IX.] — P. 585-91. Cl. Perroud. Lettre à ... sur l'étude de la Révolution française. [Conseils à l'adresse des travailleurs inspirés par le *Manuel* de P. Caron.] L. D.

Gironde.

Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 3e série, 72e année, 1910.

P. 5-87. E. Doublet. Correspondance échangée de 1720 à 1739 entre l'astronome J.-N. Delisle et M. de Navarre. [Joseph de Navarre fut membre de l'Académie de Bordeaux.] — P. 117-34. G. Labat. Un oublié. Le vicomte de Grenier, chef de division de la marine royale (1736-1803). — P. 135-42. Id. Histoire d'une frégate (1766-1780). [La *Belle-Poule*, construite à Bordeaux.] P. C.

Pyrénées (Basses-).

I. *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bayonne*, 1910.

P. 5-38. P. Yturbide. Un officier basque sous Louis XV. Pierre Diturbide-Larre, brigadier des armées du roi. [Issu d'une famille de cultivateurs basques, né à Mouguerre en 1708, devenu capitaine aux dragons de La Morlière, puis brigadier (1761); il prend part à toutes les campagnes, tant sous Louis XV que pendant la Révolution : en 1792 il commandait en chef l'armée du Rhin. Pièces justificatives.] — P. 39-64. E. Ducéré. Bayonne sous l'Empire. [Suite. XXXVIII. Napoléon et la sécurité des Pyrénées. XL. Le bataillon valaisan, constitué dans le même but. XLI. Le roi Joseph à Bayonne, et son écuyer Girardin.] — P. 69 165. Ch. Juncar. Le domaine et la résidence impériale de Marrac. [Historique de ce domaine qui remonte au moins au xve siècle, qu'Anne de Neubourg avait acheté durant son exil, en 1729, et dont Napoléon fit l'acquisition en 1808. Description de l'édifice et du mobilier impérial. Domaine de Saint-Michel, sorte d'annexe du précédent, acheté aussi par l'Empereur. Textes et pièces justificatives.] — P. 169-80. P. Yturbide. Les syndics généraux du pays de Labourd. [Cf. *Bulletin*, 1907 et 1908. Le syndic général, représentant élu du pays, chargé des affaires financières et administratives, défend les habitants contre les officiers royaux, non sans courage et avec beaucoup d'abnégation. Liste de syndics, de 1513 à 1789.]

1911.

P. 39-49. E. Ducéré. Bayonne sous l'Empire. Études napoléoniennes. [Malgré le décès de M. D., la publication des récits ou pièces diverses qu'il donnait depuis tant d'années sous cette rubrique va se continuer longuement, car il en a laissé en manuscrit toute une série. Il s'agit ici d'une lettre adressée à M. Thiers — qui ne l'utilisa point — par le commandant Vivien, témoin et acteur du blocus de Bayonne par les Anglais en 1814. Elle contient d'intéressants détails sur la sortie où fut pris le général Hope.] — P. 87-98. Id. Même titre. Un héros ignoré : François Roquebert. [De Bayonne, capitaine de frégate, tué en mer près de Madagascar, au cours d'un combat contre les Anglais, mai 1811.] Les convois d'argent à Bayonne. [Pour les armées d'Espagne pendant le premier Empire.] — P. 131-51. Ch. Juncar. Le général de division baron Pierre Thouvenot, gouverneur de Bayonne. [En 1813-1814 et en 1815. Ses états

de services. Il mourut en 1817.] — P. 157-75. P. Yturbide. Lettres de Charles VIII à la ville de Bayonne. [Missives inédites, tirées des Archives municipales de Bayonne. 15 sont publiées, de 1483 à 1489.] — P. 193-205. Darricarrère. Analyse scientifique du substantif *caples* de la chanson de Roland. [M. D. rapproche *caples* = carnage, non du bas latin *capulare* = tuer, mais du basque *kataska* = combat.] — P. 224-32. L. Colas. Mémoire sur l'emplacement de la croix dite « croix de Charlemagne » qui formait jadis, au S. de la vallée de la Cize, la limite extrême du diocèse de Bayonne. [Elle s'élevait au sommet de l'Orzanzurieta, à l'E. de l'Astobiscar, où serpente en corniche, le long du flanc méridional, la voie romaine qui fut le théâtre du combat de Roncevaux.] — P. 233-42. P. Yturbide. Corisande d'Andoins et la ville de Bayonne. [Bonnes relations de Corisande avec les gens de cette ville. Ses interventions dans leurs affaires. Texte de trois de ses lettres.]

1912.

P. 5-32, 69-78, 243-76. G. Hérelle. Notices sur quelques pastorales basques. [Intéressant catalogue, très soigné. L'auteur étudie ici le « cycle du Nouveau Testament » et celui des « chansons de geste » : texte, analyse de chaque drame, sources, représentations connues, comparaison avec d'autres drames analogues dans les diverses littératures. A suivre.] — P. 96-115, 175-207. Ch. Juncar. Le blocus de Bayonne, d'après des documents inédits, 1813-1814. [Ressources de la place, ses moyens de défense, qui devinrent rapidement très considérables. Un plan. De nombreuses pièces sont publiées. Article bien informé et facile à lire. A suivre.] — P. 116-29. A. Darricarrère. La langue basque est une langue indo-européenne. [??] — P. 141-57, 217-39. Abbé Daranatz. Édouard Ducéré. [† 13 août 1910. Bio-bibliographie de cet estimable bibliothécaire de la ville de Bayonne.] — P. 240-2. A. Grimard. Les fourches patibulaires de Palaïtz. [Près de Bayonne, sur la route de Cambo. Description. Les fondations ont été récemment découvertes.] P. D.

II. *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 2e série, t. XXXVIII, 1910.

P. 31-194. Abbé Bonnecaze. Variétés béarnaises, p. p. V. Dubarat. [Suite. État des diocèses de Lescar et d'Oloron. Maisons religieuses, paroisses, chapelles, dîmes. Mœurs et génie des Béarnais (1786) : caractère, modes et habits, mariages, cagots, superstitions, sorciers, etc. Villes et bourgs du Béarn ; manufactures et marchés ; visite de Mgr de Montillet, archevêque d'Auch, en Béarn, en 1747. Le protestantisme en Béarn ; l'Édit de Nantes ; assemblées du désert. Jésuites et Parlement. Calami-

tés en Béarn. Milices et notaires.] — P. 201-18. G. LOIRETTE. Projet d'établissement d'une manufacture royale de mouchoirs et de linge de table à Pau au XVIII[e] siècle (1763). [Tentative faite par le s[r] Damborgez, négociant à Bordeaux, pour obtenir du Conseil de commerce la création à Pau d'une manufacture royale dont il aurait été le directeur. Entremise de l'intendant d'Étigny et négociations avec Trudaine. La demande fut rejetée, le Conseil de commerce étant déjà gagné aux idées libérales en matière d'industrie.] — P. 219-35. L. BATCAVE et Ch. SAMARAN. Inventaire après le décès de Pierre de Marca (4 août 1662). [Marca ne paraît pas avoir laissé de testament. Texte de l'inventaire. « Livres prisez et estimez de l'advis de Jean Bouvé, marchand libraire à Paris. »] — P. 237-54. G. LOIRETTE. Le traité d'alliance de 1365 entre Charles le Mauvais et Arnaud Amanieu, sire d'Albret. [Exposé succinct de la politique de Charles le Mauvais en 1364. Motifs qui poussèrent Arnaud Amanieu à accepter ses offres d'alliance contre Charles V. Examen du traité. Texte complet du traité et de deux autres actes qui s'y rattachent.] G. L.

III. *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque*, t. III, 1912.

P. 7-27, 70-84, 103-16, 160-77, 218-28. L. BATCAVE. Vieil Orthez. La maison des Prêtres prébendiers de l'église Saint-Pierre d'Orthez. [Description archéologique de la maison; figures dans le texte. Ses propriétaires jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Récit d'un procès pour fausse-monnaie; découverte du crime, grâce aux efforts de Saint-Macary, doyen du Parlement de Navarre et délégué de l'intendant. Procès-verbal du commissaire enquêteur. Vente de la maison des Prébendiers; formalités d'une prise de possession.] — P. 28-32. V. DUBARAT. Mandements des évêques d'Oloron et lettres de Louis XVI sur la guerre et la paix (1779-1783). [Document.] — P. 33-40. R. PEYRE. Les fêtes publiques à Lescar au temps du Consulat et de l'Empire. [Procès-verbaux de fêtes célébrées à l'occasion de grands événements : bataille de Marengo; couronnement de l'Empereur; fête du 15 août 1806.] — P. 41-8, 130-8, 178-90, 279-87, 371-84, 470-80. J.-B. DARANATZ. Le clergé du diocèse de Bayonne depuis le Concordat. [Suite et à suivre. Doyennés de Hasparren, Labastide-Clairance, Lagor, Larceveau, Laruns, Lasseube, Lembeye, Lescar, Mauléon, Monein, Montaner, Morlaas, Navarrenx, Nay, Oloron-Sainte-Croix et Sainte-Marie, Orthez, Pau Saint-Jacques et Saint-Martin.] — P. 49-65. G. BEAURAIN. Mercuriales des grains aux marchés de Morlaas (1689-1732). [Description du manuscrit. Les

marchés; les mesures; les monnaies; les grains. Moyenne du prix des grains pour 41 années. Noms de jurats.] — P. 88-95, 120-9, 289-306. J. Lacoste. Les droits et privilèges d'Ossau. [Dénombrement de la vallée, présenté par deux syndics au délégué royal en 1681. Délimitation des droits de la jurade. Aperçu géographique sur la vallée d'Ossau. Rapports du peuple avec les seigneurs locaux. Question de l'allodialité.] — P. 97-101. S. Palay. La musique de « Beth Ceù de Pau ». [Le véritable auteur de cette musique serait Fourgous.] — P. 117-9, 157-9, 210-5. V. Porte. Notes sur le clergé basque et la constitution civile du clergé. [District d'Ustaritz.] — P. 145-56. G. Beaurain. Essai sur les poids et mesures en usage à Pontacq. [Mesures de longueur, agraires, de capacité; poids et monnaies.] — P. 193-209, 259-76, 350-63. J.-B. Laborde. Coutumes et usages béarnais : Les noces dans la vallée d'Ossau. [Remise du trousseau; premier repas du matin ; le départ pour l'église; la *sègue;* le passe-carrère et les danses; le repas de noces; l'entrée de la mariée dans la maison de l'époux. Photographies, chansons et musique.] — P. 229-34. U. Bergeron. Autour d'une thèse sur Pierre de Foix le Vieux. [A propos de la thèse de M. Baron (École des Chartes, 1912) sur le cardinal Pierre de Foix le Vieux (1386-1464) et ses légations.] — P. 241-52, 308-26, 401-17, 451-68, 512-28, 554-83. G. Beaurain. Histoire du travail à Pontacq. L'agriculture. [Étude assez complète de vie économique à Pontacq, sous l'ancien régime, d'après les Archives des Basses-Pyrénées et les Archives particulières de Pontacq : bois et landes; prairies et bétail; défrichements; semailles et récoltes. Régime et utilisation de la propriété; aperçu des prix. Élevage des chevaux : haras.] — P. 253-8. V. Porte. Quelques notes pouvant servir à l'histoire du clergé des districts d'Oloron et d'Orthez pendant la Révolution. — P. 337-46. H. Charbonneau. Un livret protestant pour les réformés de Salies (1667). [Petit livre de 35 pp. ; il traite des dispositions à apporter à la communion et à l'action de grâces. Texte de la « sixiesme prière du soir ».] — P. 368-70. L. Batcave. Boieldieu aux Eaux-Bonnes en 1834. [Lettre.] — P. 385-400. J. Mignon. Notes pouvant servir à reconstituer l'histoire de l'abbaye de Sauvelade. [Acte de fondation de cet établissement. Travaux exécutés par l'abbé Camps. (Plan.) Traduction de l'acte par lequel les religieux de l'abbaye demandent à être affiliés à l'ordre de Cîteaux.] — P. 433-44. L. Batcave. Le Conseil général des Basses-Pyrénées en 1852. [Renseignements confidentiels sur les membres de l'assemblée départementale au début du second Empire, recueillis par le préfet des Basses-Pyrénées.] — P. 443-7. J. Annat. Les rois de France et les privilèges du Béarn.

[Cérémonie de la prestation du serment au roi : délégation de 1775.] — P. 481-92, 542-50. J. ANNAT. La Société populaire de Lescar pendant la Révolution. [Fondée en 1793, au mois d'octobre; affiliations nombreuses; fêtes organisées; sa lettre contre le culte catholique. La Société disparaît après le 9 thermidor.] — P. 492-5. L. BATCAVE. Curieuse pétition d'un Bayonnais au Directoire exécutif de la République française. [Document.] — P. 496-507. V. DUBARAT. État des émigrés du département inscrits sur les listes générales et supplémentaires (1789-1791). — P. 508-11. L. BATCAVE. La souveraineté de Bédeille en 1789. [Récit d'un incident relatif à la formation du département des Basses-Pyrénées.] — P. 529-41. L. BATCAVE. Capture des bohémiens du Pays basque en l'an XI. [Récit d'une opération de police dirigée par le préfet des Basses-Pyrénées, le maréchal de Castellane. Noms des bohémiens arrêtés.] — P. 551-3. R. PEYRE. Une guillotine en souscription. [Commune de Saint-Jean-de-Luz.] — P. 584-7. J. ANNAT. Arrêté relatif aux secours à accorder aux parents des émigrés. [Document.] G. L.

Pyrénées (Hautes-).

I. *Bulletin de la Société Ramond*, 3e série, t. VI, 1911.

P. 13-41, 123-34. M. GOURDON. Les tours à signaux ou tours de guet dans le Haut-Comté de Comminges. [Dans les vallées de la Garonne, de la Pique, de Louron, d'Aure. Planches. Suite et à suivre.] — P. 42-7. F. MARSAN. Météorologie ancienne du Midi pyrénéen. [Suite de ces notes extraites de registres paroissiaux, de comptes consulaires, etc. Elles se rapportent en particulier à la vallée d'Aure et autres voisines; XVIIe et XVIIIe siècles; à suivre.] — P. 54-68. A. SANSOT. Bagnères [de Bigorre] en 1171. [D'après la coutume bien connue, publiée (texte roman) par le *Bulletin* en 1882. L'analyse qu'en donne M. S. ne paraît pas toujours exacte. Utile étude topographique.] — P. 101-11. ID. Les fors de Bigorre. [De 1110. Analyse.] — P. 135-40. A. DUFFOURC. Un accord entre Corisande d'Andoins et le seigneur de Fagedet. [Texte du 17 septembre 1594, en français, par lequel ledit seigneur consent à proroger le terme accordé à Corisande pour le rachat d'une seigneurie qu'elle lui avait vendue le 29 septembre 1584.] P. D.

II. *Société académique des Hautes-Pyrénées :* 1o *Bulletin local*, 2e série, t. VI, 1905-1910 (fin, nos 10 et 11).

Fasc. 64 et 65. P. 421-8. Cte DE ROQUETTE-BUISSON. La délimitation du Madiranais. [Rapport composé à l'occasion de la nomination par le

ministère de l'agriculture d'une commission chargée d'opérer la délimitation du Madiranais.] — P. 429-59. A. GARDEY DE SOOS. La communauté et les seigneurs de Buzon. [Monographie documentaire, trois pièces en appendice.] — P. 460-72. P. LABROUCHE. Les derniers seigneurs de Buzon. [Postérité des capitaines de La Motte, Gardey de Soos, Seguin et Marcé; contrat de mariage de Pierre de La Motte, publié par A. de Dufau de Maluquer, et contrat de mariage de Marie de La Motte, communiqué par G. Balencie.] — P. 473-503. L. RICAUD. Un régime qui commence. [Suite d'une étude sur l'organisation politique et administrative du département des Hautes-Pyrénées au début du régime moderne. Constitution de l'an III, le coup d'État de thermidor an VI, les élections de l'an VII, les remaniements de l'an VIII. En appendice : le diocèse en l'an XII.]

T. VII, 1910-1911 (nos 1 à 3).

Fasc. 66 à 68. P. 1-72. J. BOURDETTE. La commune d'Arbéost. [Monographie de la commune que l'auteur a traitée d'après les documents avec sa conscience habituelle.] — P. 73-9. Cte DE ROQUETTE-BUISSON. Le déboisement dans le Lavedan. [Conférence faite à Artalens le 2 avril 1911, au cours d'une fête de l'Arbre.] — P. 80-99. E. DUVIAU. La ville et le château de Lourdes sous M. de Bellegarde, gouverneur. [Succède à son beau-père M. de Bardou, a des démêlés avec la ville au sujet de la fourniture du bois de chauffage pour le château.] — P. 99-100. P. LABROUCHE. Bibliographie. Notice des abbés-lays du Labéda par J. Bourdette. — P. 101-68. G. BALENCIE, ancien magistrat. Chronologie des évêques de Tarbes (506-1801). [Réunion en un seul fascicule de cette chronologie complétée et revisée qui avait paru en 1902 dans les *Mélanges Couture* et dans la *Revue de Gascogne*. Cette liste peut être considérée désormais comme définitive.]

2° *Bulletin général*, 2e série, t. II, 1910-1911 (nos 7 et 8).

Fasc. 69 et 70. P. CDXXXIII et CDXLI. Cte DE ROQUETTE-BUISSON. Règlement de 1663 du grand maître alternatif des eaux et forêts (le sr de Flotte). [Document.] — P. CDXLVII-CDXLIX. G. BALENCIE et FR. MARSAN. Une inscription latine à Rebouc et le dieu Agéion. — P. CDXCIII. P. LABROUCHE. État général des publications de la Société. [Depuis l'origine, 1853.]

3° *Bulletin documentaire*, 2e série, t. I, 1910 (n° 8).

Fasc. 63. P. 165-84. A. DUFFOURC. Contribution à l'étude de la Fronde en Rivière-Basse. [Fin de ce travail, état des subsides par noms de pays et communautés, tables alphabétiques.]

T. II, 1912 (n°s 1 et 2).

Fasc. 71 à 74. P. 1-172. A. MEILLON. Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin en Lavedan (x^e-xiie siècles). [Étude critique du Cartulaire de Saint-Savin, énumération des différentes copies du manuscrit original, étude sur la formation du Cartulaire qui, considéré jusqu'ici comme homogène, contient en réalité trois recueils principaux.]

4° *Folklore pyrénéen*. Documents recueillis et publiés sous la direction de la Société académique et de la Société Ramond, 1911-1912 (n°s 1 et 2).

Fasc. 1 et 2. P. 1-64. J. RONDOU. Proverbes de Barèges. [Recueil de dictons et de proverbes en usage dans la vallée de Barèges sur les noms de lieux, les mois et les fêtes, le temps, l'agriculture, les bestiaux, les animaux, le boire et le manger, etc.] G. B.

Tarn.

Albia christiana. Revue historique des anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, 2e série, t. VIII, 1911[1].

P. 15-20, 83-96, 145-59. Abbé de LACGER. Les circonscriptions administratives dans les trois anciens diocèses. [Limites arbitraires. L'actuel diocèse du Tarn seul correspond à une région naturelle. Très savant

1. M. l'abbé de Lacger, professeur d'histoire au Grand-Séminaire d'Albi, ressuscite, sous ce titre, l'ancienne *Albia christiana*, défunte depuis 1900, après une existence assez difficile de huit années. (Voir le dernier dépouillement, *Annales*, t. XIII, 1901, p. 253.) La nouvelle-née paraît être de constitution plus robuste et l'on peut prédire à coup sûr qu'un long avenir s'ouvre devant elle. Son directeur, dont nous connaissons très particulièrement la compétence, est richement documenté. Il a mis à contribution les archives nationales, les archives du Vatican, les archives communales, les archives particulières. De plus, il a su grouper autour de lui des collaborateurs qui ont fait leurs preuves, et longue est la liste des articles promis à l'*Albia christiana*. — *La Revue historique des anciens diocèses d'Albi, Castres, Lavaur* ne fait pas double emploi avec la *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn*. Sans doute, le but visé par chacun de ces deux organes de l'érudition tarnaise est identique : l'histoire de la petite patrie, la reconstitution de son passé. Mais ils évoluent sur des terrains différents, aux limites un peu indécises, il est vrai, où ils se cotoieront sans se heurter. A l'un l'histoire spéciale des institutions religieuses, à l'autre l'histoire dans toutes ses manifestations sans aucune spécialité déterminée, sans frontières d'aucunes sortes. La *Revue du Tarn* et l'*Albia christiana* se compléteront et voilà tout. — A. V.

travail sur l'institution et l'évolution des archidiaconés et des archiprêtrés, à partir des derniers temps de l'âge carolingien. L'auteur ne dit pas que l'archidiacre mage de Sainte-Cécile portait le titre d'archidiacre de Labastide-Dénat.] — P. 21-35, 110-25, 160-75. Abbé de LACGER. L'état des paroisses du diocèse d'Albi à la fin de l'ancien régime. Sources d'informations. [Il est dressé d'après : les registres conservés aux archives départementales, séries 10 et 11, et exploités déjà par Émile Jolibois et M. Élie Rossignol; *L'état féodal de la judicature d'Albigeois* d'Éd. Cabié; *Le Pouillé du diocèse d'Albi* de M. Charles Portal; *Le Pouillé général de l'archevêché de Bourges* du P. Labbe, etc., etc. Tableau de l'état des paroisses du diocèse d'Albi en 10 colonnes.] — P. 65-82. Abbé PUGET. La seigneurie de l'évêque et les bourgeois d'Albi au XIIIe siècle. [Exposé très littéraire de la question se développant en cinq petits chapitres : origine du pouvoir temporel des évêques; la ville d'Albi à l'aube du XIIIe siècle; la charte de la commune d'Albi (1220); le roi de France, vicomte d'Albi, et la transaction de saint Louis; enfin, le règlement sur l'exercice du pouvoir judiciaire et administratif, d'après la charte de 1269.] — P. 129-41. Abbé E. BROUSSE. La paroisse de la Bernadié : comment elle se forma. [Très humoristique récit des tribulations... administratives d'un modeste desservant qui voulait bâtir une église à la Bernadié (1830-37) et qui réussit, mais au prix de quels patients efforts!] — P. 176-82. Th. BESSÉRY. Note sur la partie la plus ancienne des bâtiments du Petit-Séminaire de Lavaur. [Intelligente utilisation des registres de notaires avec lesquels, d'ailleurs, l'auteur s'est très familiarisé.] — P. 186-7. Dr R. SICARD. L'archidiaconé de Lombers. [Lettre où l'auteur revendique pour sa petite patrie le titre d'archidiaconé mage. Il l'atteste par des textes pour le XIIIe siècle. Au XVIe et jusqu'à la Révolution, le siège du premier archidiaconé fut non Albi, mais Labastide-Dénat, ainsi que l'établit M. Aug. Vidal dans *L'ancien diocèse d'Albi d'après les registres de notaires*, en cours d'impression.] — P. 188-91. Abbé Ed. ALBE. Notes sur Saint-Vergondin et Sainte-Madeleine des Albis et Bertrand de Bistour, premier évêque de Montauban, originaire de l'Albigeois. [Excellentes notes. A propos de B. de Bistour, il est bon de dire, ce qui confirme pleinement les suppositions de l'auteur, que la famille de Bisturre, de Bistour, de Bestour, de Lavistour est une des plus anciennement connues de la région cordaise. Cf. Extraits de registres de notaires, par Ch. Portal, *sub verbo* Lavistour. Un Guillaume Bestor était consul d'Albi en 1387-1388. Cf. *Delibérations du Conseil communal d'Albi de 1372 à 1388* dans *Revue des langues romanes*, année 1905, p. 460 et suiv., par Aug.

Vidal.] — P. 193-205. G. de LAPANOUSE. De l'esprit provincial. [Très fines pages de littérature.] — P. 206-18. Abbé de LACGER. Conférences ecclésiastiques et réforme du clergé dans les trois diocèses au déclin du XVIIe siècle. [Rédaction de *Statuts synodaux*, création de séminaires, conférences mensuelles. Étude nourrie de faits et de dates.] — P. 219-23. Abbé J. PÉRILIÉ. Le R. P. Marie-Antoine et le sanctuaire du Pech, près de Lavaur. — P. 224-6. L. de L. Prêtres constitutionnels albigeois placés sous la surveillance des autorités à Cahors. — P. 227-30. Abbé L. BARTHE. Au temps des guerres de religion. Lacaune et le Travet. — P. 231-5. Treize victimes des lois de déportation. [Tous morts dans l'exil. Détail des notices empruntées à l'ouvrage de M. Élie Rossignol, *Les Prêtres [du Tarn] persécutés pendant la Révolution*. Enquête ouverte pour compléter cette première liste.] — P. 245-56. Abbé A. SICARD. Le clergé français réduit à la condition de salarié et de fonctionnaire par l'Assemblée constituante. [Important article détaché d'un remarquable ouvrage, l'*Effondrement*. L'auteur, un Albigeois, pourvu de la cure de Saint-Pierre de Chaillot à Paris, est très connu, soit pour ses ouvrages antérieurs, soit pour ses études publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant*, qui se disputent sa collaboration.] — P. 257-62, 495-8. Abbé J. QUÉREL. Histoire de la paroisse de Montvalen. (District de Salvagnac.) [Intéressants détails géographiques. A suivre.] — P. 263-9. Abbé É. THOMAS. Confrérie sacerdotale des Cinq-Plaies à Graulhet. Statuts du 27 novembre 1527. [Statuts en langue vulgaire, mais fortement mâtinée de français.] — P. 270-6, 306-19. Abbé A. CAVAILLÈS. Dourgne : ses seigneurs, ses consuls. [Étude bibliographique de l'œuvre posthume de Théophile Azémar. A suivre.] — P. 277-9. Abbé L. de LACGER. Notice sur le chapitre de N.-D. du Bourg de Rabastens. [Sorte de préface à l'étude qui suit.] — P. 280-3, 326-34, 415-21, 464-74. É. MARTY. Délibérations du chapitre de N.-D. du Bourg de Rabastens. [Analyse d'un petit in-folio de 108 feuillets conservé aux archives communales de Rabastens, sous la cote GG 42. Les délibérations vont de 1743 à 1790.] — P. 289-306. Abbé L. de LACGER. Le cardinal Strozzi et son épiscopat albigeois (1561-1567). [Étude de ce prélat, d'origine italienne, plutôt soldat qu'évêque, écrite à l'occasion de l'ouvrage de Mme Bellaud-Dessales, *Les Évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers* (1547-1669). Portrait du cardinal.] — P. 320-5. Th. BESSÉRY. Souvenirs de 1793 à Lavaur. [Curieux détails sur le pillage de l'évêché et des églises, d'après un manuscrit rédigé presque sous la dictée d'un témoin oculaire.] — P. 337-50, 385-96. J. PUGET et L. de LACGER. L'organisation municipale de la ville d'Albi au XIIIe siè-

cle. [Érudite étude sur l'organisation militaire et l'administration judiciaire. Deux armées, celle de l'évêque, celle de la commune. Deux justices se jalousant, la justice du seigneur-évêque, la justice du roi. Les prévenus peuvent en appeler de la première à la seconde. Ce ne sont pas les juges de la Temporalité qui rendent la sentence, mais bien les prud'hommes désignés par les consuls; étude neuve et très fouillée sur l'organisation municipale proprement dite.] — P. 351-69. Abbé L. de Lacger. La pancarte de l'abbaye Saint-Étienne de Baigne, en Saintonge. [Histoire du document; étude diplomatique de la pancarte, écrite à grands frais d'érudition; caractère du document; objet de la bulle de Grégoire IX; origine de l'abbaye de Baigne.] — P. 370-7. Abbé J. Fontaine. Procès-verbaux de visite de quelques paroisses du diocèse d'Albi en 1700, par Charles Le Goux de la Berchère, archevêque et seigneur d'Albi. [Visite de l'église de Fauch. Travail illustré de nombreuses notes.] — P. 378-9. Abbé J. Bonsirven. Œuvres de la rédemption des captifs et de Terre sainte dans le diocèse de Lavaur. [Notes recueillies dans des papiers de famille.] — P. 382-4. E. Crayol. Notice sur Henri de Juvenel, premier curé de Saint-François à Lavaur. — P. 397-406. Abbé J. Rivière. Études d'hagiographie albigeoise. Autour de saint Stapin. [Travail provoqué par la publication de : *Saint Stapin, évêque de Carcassonne; sa vie et son époque, son culte et ses miracles*, de M. l'abbé Antonin Montagné, et *L'Évêque de Carcassonne, Étienne (683), a-t-il été canonisé?* Mémoire de M. l'abbé J. Astruc. Controverse sur l'identification de Stapin avec Étienne.] — P. 407-14. Abbé F. Bousquet. Une visite pastorale de l'évêque de Castres [Augustin de Maupéou] à l'église Saint-Jean de Blaucau vers 1700. — P. 433-52. Abbé J. Rivière. Un épisode liturgique du Gallicanisme : Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, et l'office de saint Grégoire VII. [Curieuse étude d'une ordonnance de ce prélat, en date du 1 novembre 1729, constituant un véritable réquisitoire contre l'office de saint Grégoire dans lequel s'affichait la dépendance des souverains vis-à-vis du Saint-Siège.] — P. 453-63. Th. Besséry. Quelques états des personnes et des biens des couvents de Lavaur en 1790. [Extrait des archives du Tarn, série L.] — P. 481-91. Abbé E. Brousse. Vieux causeurs : une exploration aux archives de Penne. [Humoristique et très littéraire étude des archives communales de Penne, au cours de laquelle l'auteur cueille et résume les documents intéressant les paroisses de Saint-Vergondin de Salès et la Madeleine des Albis.] — P. 499-501. Abbé J. Rivière. Notes archéologiques. Les cloches de Montcabrier. [Rectification heureuse de l'inscription qui se lisait sur une cloche

refondue en 1909, et dont M. de Lahondès et M. J. Berthelé, le campanologue bien connu, avaient donné une fausse leçon.] — P. 512-21. Th. Besséry. Biens des prêtres réfractaires de Lavaur. Sommier du compte ouvert. — P. 522-3. Une lettre de Fléchier, évêque de Lavaur. — P. 524. Une lettre du P. Lacordaire.

Pagination distincte : P. 1 à 64. D'Heilhes et abbé G. Cazes. Étude sur l'Église de Lavaur et ses évêques. Deuxième partie. [La première partie fut publiée dans l'*Albia christiana*, première série. Chapitre III. Le grand schisme d'Occident. État général de l'Église à la fin du XIVe siècle. Copieuses notes sur chacun des prélats, Guy de La Roche, Bernard de Chevenon, Pierre de Vissac, Bertrand de Maumont, Pierre Neveu, Pierre Girard, Jean Belin.] A. V.

Vienne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXII, 1912 et 1913.

1re livr. P. 5-18. L. Breuilh. Château de Vicq. [Description et histoire de ce château de la Renaissance.] — P. 19-61. J. Boulaud. Douze femmes d'émigrés divorcées à Limoges sous la Terreur. [Suite. Fin dans la 2e liv. Cf. *Annales*, 1913, p. 403.] — P. 62-103. G. Berthomier. Notes et documents sur les régiments de Saint-Germain-Beaupré. [Suite. Fin dans la 2e livr. Apporte une foule de renseignements précis et de documents inédits sur un sujet peu connu.] — P. 104-13. Abbé A. Lecler. Les hommes de guerre limousins : le colonel Begougne de Junac. Biographie d'un officier d'ancien régime, né en 1762, ayant pris part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, † 1841.] — P. 114-43. A. Maurat-Ballange. Le poète limousin Jean Dorat. [Résume avec soin tout ce qu'on a écrit en ces derniers temps sur Dorat. A ignoré cependant un article de M. de la Ville de Mirmont sur Jean Dorat et Élie Vinet dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1910.] — P. 144-8. A. Petit. Les six statues du jubé de la cathédrale. [A eu l'heureuse chance de trouver le nom, recherché depuis cinquante ans, du statuaire Jean Arnaud, de Tours, qui exécuta les dites statues à Limoges, en 1536.] — P. 149-221. Abbé A. Lecler. Étude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges. [267 inscriptions campanaires ajoutées aux 718 que l'auteur nous a fait connaître en 1902, cf *Annales*, t. XV, p. 133.] — P. 222-35. C. Jouhannaud. Jean-Baptiste L'Hermite. [Analyse de l'étude de M. Bernardin sur ce curieux personnage, d'origine limousine, frère du poète Tristan L'Hermite.]

2e livr. P. 237-52. F. Delage. Mélanges d'archéologie limousine. [Cf. *Annales*, 1913, p. 400.] — P. 253-347. P. Ducourtieux. La poste en Limousin. [Documents abondants et précis sur la période moderne de ce service.] — P. 348-72. Abbé A. Lecler. Les hommes de guerre limousins : l'adjudant général Lavalette des Vérines. [Officier des guerres de la République, né en 1775, † 1800 à Bamberg.] — P. 373-92. P. de Fontaine de Resbecq. Deux personnalités du pays de Gorre : de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, 1719-98, et comte des Roys, grand sénéchal du Haut-Limousin, 1754-1823. [Études sans prétention, mais pleines de détails instructifs.] — P. 393-400. R. Fage. Une impression et une marque inconnues du typographe Claude Garnier. [Décrit l'*Officium curatorum* de 1554, trouvé à Argentat (Corrèze), et la marque symbolique, inexpliquée, dont il est orné.] — P. 401-27. Abbé A. Lecler. F. C. Viraud de Sombreuil père et S. Viraud de Sombreuil fils. [Extrait d'un ouvrage du même auteur, en cours de publication : *Le Limousin et la Marche devant le tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II. Cf. *Annales*, 1913, p. 402.] — P. 428-47. Documents divers publiés par MM. A. de la Tour, R. Drouault, J. Bouland. — P. 448-512. Chroniques. [Concernant le mouvement historique, archéologique, bibliographique en Limousin.] — P. 513-550. Procès-verbaux des séances en 1912. — *Passim*. Gravures, au nombre de 28. A. L.

II. *Limoges illustré*, 1911.

1er février. V. Forot. L'église de Chameyrat (Corrèze). [Avec des dessins de chapiteaux romans historiés.] — Dr Marquet. Vente des hardes du château de Rochechouart. [28 messidor an II. Se poursuit dans les livraisons suivantes.]

15 février. A. Demartial. L'orfèvrerie et l'émaillerie anciennes de Limoges à l'exposition rétrospective de Saragosse.

1er mars. Hemma-Prosbert. Le combat de Laroche-Labeille. [25 juin 1569.]

15 mars. Dr Marquet. Tombeaux dans l'église des Jacobins du Châtenet. [A Rochechouart.]

1er avril. P. D. Notes sur l'ancien ermitage de Montjovis. — Dr Marquet. Un franc-fief, rue Dorée. [Notes relatives à une maison noble, sise à Rochechouart, qui n'était pas ce que l'auteur appelle un *franc-fief*, mais sur laquelle était perçu un droit de franc-fief, parce que possédée par un roturier.] — V. Forot. Sainte-Fortunade. Son château, son église. [Se poursuit dans la livraison suivante.]

15 mai. P. Ducourtieux. Le roulage à Limoges. [Vers 1850.]

15 juin. P. G.-L. Jean-Baptiste Darnet, 1722-1781. [Avec portrait.]

1er juillet. P. Ducourtieux. Une plaque commémorative chez les Ursulines de Limoges, 1774.

1er août. Id. La poste en Limousin. [Se poursuit dans les livraisons suivantes.]

15 août. Id. Le manoir du Châtenet, près Nieul (Haute-Vienne).

1er décembre. J. Durieux. Les campagnes de Frédéric de Lauthonye. [1789-1861.]

1912.

15 janvier. A. Winckler. Le camp romain de Saint-Gence. La voie romaine de Limoges à Poitiers. Découvertes faites à Héméra, près du Mas-Blanc. [Description des objets trouvés.]

1er février. Notice historique sur l'abbaye de la Règle à Limoges. [D'après un manuscrit du xviie siècle.]

1er mai. H. Drouet. Le camp préhistorique de Saint-Gence. [Conteste les conclusions de l'auteur de l'article ci-dessus.]

15 mai. Id. La hache en jadéite du Mas-Blanc.

15 septembre. P. Ducourtieux. Saint-Michel-des-Lions. [Notice historique et descriptive de cette église de Limoges; se poursuit dans les livraisons suivantes.] A. P.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

16. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1910.

P. 108-34. P. Buffault. Les forêts et pâturages du mandement de Guillestre. [Domaine indivis de trois communes des Hautes-Alpes, près de la Durance. Comment il s'est formé, aux dépens de l'archevêque d'Embrun, d'après l'*Inventaire* des archives de Guillestre (dû à l'abbé Guillaume). Efforts des consuls pour le protéger contre les déprédations, celles notamment de la Marine de Marseille et de Toulon qui recherchait les beaux sapins, du directeur des fortifications du Dauphiné, etc. Le pâturage et la transhumance amenaient sur la montagne beaucoup trop de bêtes, dont les chèvres, proscrites à plusieurs reprises. Forêts et pelouses, par suite d'une exploitation abusive, sont maintenant en partie dégradées; mais l'étendue même de la forêt ne paraît pas avoir

diminué, non plus que dans le Briançonnais en général.] — P. 259-69. H. G. Fordham. Liste alphabétique des plans et vues des villes, citadelles et forteresses qui se trouvent dans le grand Atlas de Mortier (Amsterdam, 1696). [Plusieurs planches concernent le Midi : 21-4, Roussillon, Catalogne. De même beaucoup de plans ou de vues : 28, Antibes ; 21, Collioure ; 22, Gérone 23, Lérida ; 28, Marseille ; 21, Montlouis ; 21, Perpignan ; 21, Villefranche-de-Conflent, etc. — P. 270-5. Abbé F. Marsan. Louis Lefort, grand marin français du xviiie siècle. [Né à Marseille vers 1718, tué à la bataille navale de Tchesmé, le 24 juin 1770, à bord du vaisseau amiral russe.] — P. 363-71. F. Villepelet. Un syndicat de navigation à Périgueux pour la rivière de l'Isle en 1520. [Texte. La ville avait essayé à plusieurs reprises de rendre navigable cette rivière, de faible débit en été et « plaine de moulins et pêcheries ». Le syndicat en question réussit-il mieux ?]

1911. [Voir l'analyse de ce volume, *Annales, suprà*, p. 105.]

P. D.

17. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 5e série, t. VIII, 1912.

P. 156-71, 237-58, 322-37, 523-43. De Charnisay. Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs de Languedoc (Uzès). [Suite de cette étude très précise, documentée et pourvue de textes inédits. Elle est conçue par ordre alphabétique des noms propres. Lettres B et C. A suivre.] — P. 193-203. H. Patry et N. Weiss. Frère Nicolle Maurel, apostat célestin, dit « le prédicant », 15..-1546. [C'est le prêcheur d'Arvert, que le Parlement de Guienne fit brûler en août 1546. On le trouve à Bordeaux régent au collège de Guienne en 1531, puis à Agen. Il est probable qu'il était relaps quand il fut exécuté, à Saintes.] — P. 204-13. P.-E. Martin. Une lettre inédite de Guillaume Farel relative aux Vaudois du Piémont, 8 mars 1538. — P 213-36. M. Luthard. Remontrances de l'assemblée politique d'Anduze aux États de Languedoc, 30 novembre 1579. [Plaintes des « seigneurs, gentilshommes, con uls et députés des Églises réformées » du Bas-Languedoc, des Cévennes, du Gévaudan et du Vivarais concernant les assassinats et violences commis contre les huguenots.] — P. 310-22. G. Lavergne. Les débuts de la Réforme à Sarlat, 1561. [Procès-verbal d'une réunion de gentilshommes, d'officiers royaux et de notables, tenue à Sarlat le 25 mai 1561, sous la présidence de l'évêque, afin d'amener les huguenots de la ville à se conformer aux édits du roi touchant l'exercice de leur religion, c'est-à-dire à

cesser leurs assemblées et leurs prêches.] — P. 338-51. F. Puaux. Le « Manifeste des habitants des Cévennes » sur leur prise d'armes. [Du 15 mars 1703. Texte complet de ce document qui, par endroits, est un plagiat des « Plaintes des protestants de France » de Claude.] — P. 356-63. Dr L. Malzac. Une sentence arbitrale entre pasteurs du Désert. [Rendue par Ant. Court, Roger et Peyrot, aux environs de Nîmes. Il s'agit d'un différend moral et théologique, sorte de schisme qui dura dix ans (1734-44), suscité par le pasteur J. Boyer, qui paraît avoir été un homme plus énergique qu'honorable dans sa vie privée. Texte.] — P. 389-407. N. Weiss. L'origine et les derniers jours de Bernard Palissy, d'après deux textes inédits. [Fac-similés tirés du registre d'écrou de la Conciergerie du Palais-de-Justice. Ces textes prouvent : 1° que Palissy était natif d'Agen ; 2° qu'il fut incarcéré à la Bastille le 4 juillet 1588, sous le coup d'une condamnation à la pendaison et au feu pour hérésie.] — P. 408-20. Id. et G. Dumons. Les barons protestants montalbanais et la Révocation. [Plus de la moitié ou sont restés fidèles à leur foi, ou y sont revenus après conversion. Tableau résumé des huit maisons seigneuriales du pays.] — P. 423-4. H. Drouot. Nicolas Dortoman médecin de Henri IV. [Professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, 1573. Le roi l'appelle auprès de lui ; la Faculté refuse de le laisser partir, 1584.] — P. 434-41. G. Dumons. Un aveugle héroïque. [Élisée d'Esparbès, sieur de Cardenau. Emprisonné ainsi que sa femme pour cause de religion en 1686, il est expulsé, se rend à Genève et va mourir à Utrecht. Interrogatoires des deux époux ; textes.] — P. 446-9. F. P. Le jugement rendu par Baville contre Rolland et ses compagnons d'armes, 16 août 1704. [Rolland était mort : son cadavre sera brûlé ; ses cinq compagnons sont condamnés à la roue. Texte.] — P. 490-9. A.-B. Henry. Études cévenoles. Le ministre Combes à Reynol en 1751. [Reynol, village de la paroisse de Saint-Germain-de-Calberte. Le ministre, cerné par les soldats, réussit à s'échapper.] — P. 500-7. N. Weiss. La suppression de l'église huguenote de Saint-Pons-de-Thomières, 1562-1563. [Plaintes adressées au roi par les fidèles dispersés, d'où il résulte que des brigands, à l'instigation des moines bénédictins, avaient saccagé et pillé leurs biens. Texte, avec ordre d'informer adressé au sénéchal de Carcassonne.] — P. 513-22. G. Dumons. Un duel à Puylaurens en 1673. Le capitaine Dupuy, converti au catholicisme, venu à Puylaurens pour y lever des recrues, en est empêché par les écoliers de l'Académie protestante. Des duels s'ensuivent. Sur la plainte du capitaine, l'intendant Daguesseau évoque l'affaire. Textes.] — P. 546-50. L. Bastide. Gérard Roussel, abbé de Clairac, sa maison des champs et son entrevue

avec Calvin. [Maison dite de La Salle, près de Laparade, où aurait eu lieu (?) cette entrevue de 1534. Textes.] P. D.

18. — *Gazette des Beaux Arts*, 54e année, 1912, 1er semestre (4e période, tome VII).

P. 1-18. T.-H. THOMAS. Sébastien Bourdon, portraitiste. [Né à Montpellier en 1616]. — P. 59-73. Salomon REINACH. Courrier de l'art antique. [Moulage de la Vénus d'Arles, exécuté en 1683. Oreste et Iphigénie, fragment de sarcophage, découvert à Jonquières (Bouches-du-Rhône), conservé à l'Académie de Marseille.] — P. 257-70. André MICHEL. Les accroissements du département des sculptures au musée du Louvre. [Deux bas-reliefs, avec figures d'anges, école du midi de la France, XIIe siècle.] — P. 279-97, 379-416. L.-H. LABANDE. Les peintres niçois des XVe et XVIe siècles. [Le plus ancien peintre dont on ait relevé la présence à Nice est Jacques de Sienne, connu en 1347; Jean Miraillet, natif de Montpellier, vivait à Nice en 1418 et se fixa plus tard à Marseille; Jacques de Carolis exécute un retable pour les Dominicains de Grasse en 1451; Jacques Durandi travaille pour Lérins en 1454 et laisse de beaux retables à la cathédrale de Fréjus et à l'église de Lucéram (musée de Nice); c'est le nom de Louis Bréa qui domine toute l'histoire de la peinture niçoise entre 1475 et 1520; né à Nice, Bréa exécute en 1475 le retable de l'église de Cimiez (Pietà entre S. Martin et Ste Catherine), sous l'influence des maîtres lombards et florentins; son retable de S. Nicolas, à la cathédrale de Monaco, est de 1500; sa Pietà de Monaco est de 1505; sa Madone du Rosaire pour l'église d'Antibes est de 1515; il fut probablement l'auteur d'un des plus beaux tableaux de la région, l'Annonciation de Lieuche, datée de 1499.]

54e année, 1912, 2e semestre (4e période, t. VIII).

P. 1-16. J. DE FOVILLE. Carpeaux et Ricard, à propos d'une exposition récente. [Ricard, « Marseillais méditatif », de culture raffinée, très grand portraitiste.] — P. 17-34. André MICHEL. Accroissements, etc. (suite). [Tête d'apôtre en pierre peinte, provenant de la région toulousaine, évoquant le souvenir des statues de la chapelle de Rieux, mais d'une main moins vigoureuse, transition du XIVe au XVe siècle; statuette de Vierge d'Annonciation, de même provenance, mais d'époque plus tardive, avec un peu d'influence bourguignonne, appartenant à la même famille que la Vierge assise du musée de Toulouse.] — P. 63-74, 151-72. LABANDE. Les peintres niçois des XVe et XVIe siècles (suite). [Œuvres d'Antoine et de François Bréa, XVIe siècle; le dernier de cette génération d'artistes paraît avoir été le monégasque Antoine Manchello, avec son Saint Michel de

Menton, 1565; l'admirable retable de Gréolières, influencé par la peinture de l'Italie centrale, est d'un maître inconnu. En résumé, s'il y eut de nombreux artistes, ils ont été formés soit en Provence, soit en Italie et ne constituent pas une école proprement niçoise.] — P. 429-52. Jeanne Doin. Marguerite Gérard (1761-1837). [Née à Grasse; sa sœur Marie-Anne épousa Fragonard, dont Marguerite devint l'élève.] — P. 464-8. Roblot-Delondre. Vénus blessée par Diomède, tableau d'Ingres.

H. Gr.

19. — *La Révolution française*, t. LXII, janvier-juin 1912.

P. 255-76, 289-314. P. Gaffarel. Les Bonaparte à Marseille. [Réfugiée aux environs de Toulon, puis à Marseille, après la rébellion de Paoli, la famille Bonaparte est d'abord dans un dénuement complet. Elle vit des secours accordés par la Convention aux Corses réfugiés en France, puis de l'argent que le général Bonaparte lui fait passer après le siège de Toulon. Elle subit le contre-coup de la disgrâce du général après le 9 thermidor; mais, après le 13 vendémiaire, Bonaparte devient général de l'armée d'Italie et fait passer beaucoup d'argent à sa mère, à ses sœurs, à ses frères. Toutefois, si la famille ne connaît plus la misère, elle est en butte aux attaques des royalistes et elle quitte Marseille avec plaisir pour rejoindre Bonaparte en Italie. Dès ce moment, ni Napoléon, ni aucun des membres de sa famille ne résida plus à poste fixe à Marseille; ils gardèrent, les uns et les autres, un amer ressentiment du passé et Napoléon ne fit jamais rien ou presque rien pour Marseille.]

Tome LXIII, juillet-décembre 1912.

P. 38-61, 131-48, 232-52. Lt de Cardenal. Les billets de confiance de la Dordogne. [L'auteur recherche dans quelles conditions furent émis les billets de confiance, à quelles dispositions législatives était soumise leur émission, comment les accueillirent les populations et comment s'opéra leur liquidation. On en émit une grande variété, un trop grand nombre, ce qui entraîna des falsifications et rendit la liquidation difficile.]

F. D.

20. — *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XXXI, 1912, 1er semestre.

P. 81-96. Héron de Villefosse. Un moulage ancien de la Vénus d'Arles. — P. 193-204, 383-96. H. Chervet. Charles-Joseph-Natoire, 1700-1777. [Né à Nimes].

T. XXXII, 1912, 2e semestre.

P. 113-124, 207-218. P. Lafond. La tapisserie en Espagne. H. Gr.

21. — *Revue d'Histoire diplomatique*, t. XVIII, 1904; XIX, 1905. Néant. — Tome XX, 1906.

P. 304-14. E. Rott. La conclusion de la Ligue d'Avignon et la politique étrangère des Brulart. [Épisode de la guerre de la Valteline, extrait du t. III de l'*Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses.*]

Tome XXI, 1907.

P. 378-93. Salih-Munir pacha. Bonneval pacha. Son influence sur les relations extérieures de la Turquie. [Publie des fragments de rapports écrits par le célèbre pacha limousin pour répondre aux questions des grands vizirs sur des sujets de politique internationale. Ces rapports n'ont point été connus de M. A. Vandal, l'auteur de *Pacha Bonneval.*] — P. 531-46. G. de Mun. Une assemblée du clergé sous Louis XIII. [Il s'agit de l'assemblée tenue à Mantes en février-août 1641, où l'archevêque de Toulouse joua un rôle de premier plan.]

Tome XXII, 1908; XXIII, 1909. Néant. — T. XXIV, 1910.

P. 353-68. F. Funck-Brentano. La dernière campagne de Mandrin d'après de nouveaux documents. [Campagne de Franche-Comté, 1754-55, où le célèbre contrebandier dauphinois fut pris et bientôt roué vif à Valence.]

Tome XXV, 1911. Néant. — T. XXVI, 1912.

P. 392-428. E. Rodocanachi. Les courriers pontificaux du xive au xviie siècle. [A Avignon, en 1316, Jean XXII disposait de 53 courriers. Plus tard, on n'en compte plus que 35; en 1319, 45. En 1353, ils sont 19. Détails sur leurs salaires.] A. L.

22. — *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. XVII, 1912.

P. 481-91. M. Marion. La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution d'après un ouvrage récent. [Étude critique de l'ouvrage bien connu de Loutchisky, composé en grande partie d'après les documents conservés aux archives de la Corrèze; montre qu'il ne faut pas toujours accorder une trop grande confiance aux rôles des vingtièmes.]

F. D.

23. — *Revue de la Renaissance*, t. XII, 1910.

P. 22-47. Dr Armaingaud. Le véritable auteur du Discours de la servitude volontaire. [Reproduction de l'article paru dans la *Revue d'Hist. littér.*,

nº d'avril-juin 1909, et mentionné ici même, t. XXII, 1910, p. 411.] — P. 48-59. Ch. SAMARAN. Les indiscrétions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVIe siècle. [Suite et fin de cette chronique très curieuse. Cf. un compte rendu sommaire, *Annales*, t. XXIII, p. 283.] — P. 87-91. G.-H. MONOD. Lâcheté de Montaigne. [Simple commentaire d'une phrase des *Essais*.] — P. 113-24. J.-L. GERIG. Jean Pélisson de Condrieu. [Bonne étude sur cet humaniste oublié qui fut, depuis 1536 et pendant de longues années, principal du collège de Tournon.] — P. 182-97. J.-L. GERIG. Barthélemy Aneau. [Cette première partie d'une étude sur le principal du collège lyonnais de la Trinité utilise des documents d'archives et de nombreux imprimés du XVIe siècle.]

T. XIII, 1911.

P. 1-17, 80-93. J.-L. GERIG. Barthélemy Aneau. [Suite de l'excellente étude mentionnée ci-dessus. Sera continuée.] — P. 57-79. A. PRAVIEL La belle Paule. [Article reproduit du *Mercure de France;* contient une analyse et des extraits de la *Paulegraphie*, l'ouvrage, aujourd'hui très rare, qui fut consacré par Gabriel de Minut à la description, en effet minutieuse, des beautés de la belle Paule.] — P. 168-75. Montaigne et la Boétie. [Simples pièces de polémique échangées par M. Fleury Vindry et le Dr Armaingaud.] — P. 176-79. Montaigne, fonctionnaire mécontent. [Reproduction d'un article du *Temps* où se trouve publié un document inédit communiqué par M. P. Courteault : de ce document, il résulte qu'en 1569 Montaigne n'a résigné sa charge que par simple dépit de fonctionnaire ambitieux, vexé de se voir refuser un avancemen qu'il avait sollicité.]

T. XIV, 1912.

P. 104-8. BIARD. Prononciation du nom de Montaigne. [Conclut en faveur de la prononciation *Montagne* (sans *i*). Les arguments employés semblent décisifs.] L. D.

NÉCROLOGIE

On annonce de Bordeaux la mort de M. Évrard de Fayolle, décédé le 25 juillet dernier. Né en 1862 à Valence-sur-Rhône, d'une famille limousine, il était âgé de cinquante et un ans. Quoiqu'il fût voué professionnellement aux études pharmaceutiques, il a droit au souvenir des archéologues par maintes monographies, en particulier par une bonne *Histoire numismatique de la Chambre de Commerce de Bordeaux* (*1705-1898*), et il mérite la reconnaissance de tous les érudits bordelais par le zèle et le désintéressement avec lesquels il a enrichi les archives de Bordeaux de près de 12.000 pièces et le musée d'environ 8.000 objets divers. De pareils chiffres n'ont point besoin de commentaires.

***

La mort de M. Dezeimeris a suivi de peu de jours celle de M. de Fayolle. Né à Paris en 1835, M. Reinhold Dezeimeris s'est éteint à Loupiac, près Bordeaux, le 28 juillet dernier. Correspondant de l'Institut, ancien conservateur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, il avait présidé dans cette ville plusieurs Sociétés savantes et, bibliophile passionné, exercé partout une influence bienfaisante. Ses études sur Montaigne, La Boétie, Pierre de Brach, ses notices sur les anciennes voies de communication en Bordelais, sur les antiquités locales, sur la vigne et l'agriculture girondines, etc., avaient fait de lui l'un des représentants les plus connus de l'érudition bordelaise durant la seconde moitié du xixe siècle.

A. L.

CHRONIQUE

Le 51e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départe ments a tenu, cette année, ses séances à Grenoble, du 13 au 16 mai, sous la présidence de M. Omont. Nous sommes heureux de constater que les communications concernant le Midi y ont été des plus nombreuses, comme on pourra s'en rendre compte par le relevé qui suit.

Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715). — Baguenault de Puchesse. Séjour de Catherine de Médicis à Grenoble, en 1579. [Impressions sur la Grande-Chartreuse ; négociations avec les protestants.] — R. Caillemer. Les idées coutumières et le droit romain dans le sud-est de la France au moyen âge : la renaissance du testament. [Survivance des idées coutumières au XIIIe et au XIVe siècle; jusqu'au XIe siècle le testament, qui subsiste en Languedoc, est inconnu dans le sud-est; il reparaît à la fin du XIIe siècle et surtout au XIIIe, mais avec de profondes modifications.] — Mlle L. Guiraud. Registre de l'Université de droit de Montpellier (1535-70). [Séjour de Pierre Charron, notamment, ami de Montaigne.] — Régné. La première étape de la pénétration capétienne en Vivarais et la mise en pariage de Villeneuve-de-Berg (novembre 1284). — Bligny-Bondurand. Sources manuscrites des coutumes de Saint-Gilles. — U. Rouchon. Relations de l'abbaye de La Chaise-Dieu avec la Chartreuse et deux prieurés du diocèse de Grenoble. — R. Jouanne. Relations de l'Hôtel-Dieu du Puy avec d'autres hôpitaux de 1273 à 1336. — Riollet. Nobles du mandement de la Tour-du-Pin au moyen âge. [Confirmation de leurs privilèges; part qu'ils prennent dans les guerres régionales.] — Mgr Ch. Bellet. Étude critique de l'*Histoire du Dauphiné*, de de Nicolas Chorrier, 1661. [Erreurs, utilisation de documents suspects.] — Abbé Dusssert. Origines des États provinciaux du Dauphiné. [Élargissement de la cour féodale des dauphins, résultat

des progrès du tiers, des dilapidations des dauphins et de l'influence de la royauté.] — P. Sainte-Olive. La vie de Charles de Lucinge, seigneur des Alymes en Bugey et la révolte de la Bresse en 1557 contre l'autorité du roi de France. [Contrecoup à Grenoble.] — F. Pasquier. Documents relatifs à la fondation d'un hôpital général à Pamiers (1656-1664). [Se rattache à l'œuvre de la Compagnie du Saint-Sacrement en Languedoc.] — Abbé J. Chevalier. Chronologie des évêques de Die. — Abbé Marsan. Liste des sénéchaux des Quatre-Vallées (1440-1775). — Abbé P. Guillaume. Documents relatifs aux Vaudois des Alpes à la fin du xve siécle et au début du xvie.

Section d'archéologie. — Bizot. Le temple d'Auguste et de Livie à Vienne. [Essai de restitution de l'inscription.] — De Laigue. Aix-les-Bains à l'époque gallo-romaine. — Bégouen. Sculptures, dessins et gravures de la caverne du Tuc-d'Audoubert, à Montesquieu-Avantès (Ariège). — Muller. Les origines et l'antiquité de Grenoble sur la rive gauche de l'Isère. — Muller et Blanchet. Monnaies gauloises trouvées à la Tronche (Isère). — Muller. Essai de classement des documents d'archéologie préhistorique et protohistorique des environs de Grenoble. — Arnaud d'Agnel et E. Isnard. Meubles et costumes provençaux au xiiie siècle d'après des inventaires inédits des archives communales de Marseille. [Influence italienne et orientale.] — Abbé Chaillan. Notice sur un sarcophage de la Gayole décrit par Peiresc. — M. Reymond. Les monuments mérovingiens et carolingiens du Dauphiné. — H. Ferrand. Etude sur les voies romaines du Dauphiné. — De Gérin-Ricard. Sculptures et inscriptions romaines inédites trouvées à Die. — Abbé Sautel. Deux autels inédits trouvés en 1911 dans les égouts de la ville de Vaison. — Id. Note sur le *Diadumenos* de Vaison.

Section des sciences économiques et sociales. — En vertu d'une modification récente la section des sciences économiques et sociales, dont le président était M. de Foville, a été subdivisée en deux sous-sections ayant chacune un vice-président; l'une s'occupe des sciences économiques et sociales proprement dites (M. Lyon-Caen, vice-président), l'autre, de l'histoire moderne depuis 1715 et de l'histoire contemporaine (M. Aulard, vice-président), le domaine de la section de philologie et d'histoire étant limité à 1715. La première sous-section n'intéresse pas nos études; il n'en est pas de

même de la seconde, ainsi qu'en témoignent les communications qui suivent :

Section d'histoire moderne depuis 1715 et d'histoire contemporaine. — P. CARAMAN. Le journal d'un curé de campagne de la Gironde (1763-92). [Phénomènes météorologiques, prix des denrées, instruction publique; le curé nomme et surveille les régents.] — LETONNELIER. Inondations de l'Arve de 1759 à 1780. — BLANCHARD. Une campagne de brochures dans la région dauphinoise en 1788. [Le mouvement eut un caractère urbain plutôt que provincial; rivalité de Valence et Grenoble.] — REYNIER. Privas, la vie municipale avant 1789. [Composition et fonctionnement des assemblées municipales; attributions, mesures contre la peste de 1720, entretien de la ville, fontaines, esplanade, etc. Budget municipal. La ville tend à s'affranchir de la tutelle seigneuriale.] — FAUCHER. Le comité de surveillance révolutionnaire de Loriol (Drôme). — FAVIER. La Société populaire de Pierrelatte (Drôme). [Société très modérée par l'entrée dans ses rangs des anciens nobles, qui sont parvenus à la diriger.]

Section de géographie. — H. FERRAND. Catalogue raisonné des anciennes cartes du Dauphiné jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — ID. Un cas de plagiat cartographique au XVIe siècle. — LETONNELIER. Variations des glaciers des Alpes d'après les archives communales de Chamonix, de 1580 à 1730. — P. BUFFAUT. Historique des forêts du Briançonnais. [Depuis l'époque romaine; la charte de 1343.] — Ph. ARBOS. Évolution économique et démographique des Alpes françaises du Sud.

* * *

Les Sociétés des Beaux-Arts des départements ont tenu leur 37e session à Paris du 13 au 16 mai. Nous y relevons deux communications intéressant le Midi : BIAIS. Mémoire sur différentes crosses trouvées à Angoulême. [Crosses abbatiales ou épiscopales des XIIe et XIIIe siècles.] — Baron GUILLIBERT. Une Pieta d'art primitif provençal provenant d'Orange-en-Vaucluse.

* * *

Un comité, à la tête duquel figurent MM. Louis Didier, Albert Isnard et Eugène-Gabriel Ledos, annonce l'intention de publier un grand *Dictionnaire de biographie française* qui serait pour la

France ce qu'est pour l'Allemagne l'*Allgemeine deutsche Biographie*, pour l'Angleterre le *Dictionary of national biography*, etc. C'est là une entreprise très importante et très utile, à laquelle on ne saurait trop souhaiter les collaborateurs qu'elle mérite. Une première liste de noms destinés à figurer dans le dictionnaire projeté a été dressée : elle forme à elle seule un fascicule de 244 pages d'une impression serrée. Cette indication suffit à donner une idée des proportions de l'œuvre que la librairie Letouzey et Ané a assumé la charge de faire paraître.

*
* *

Nous venons de recevoir la 21e livraison de l'*Alt-celtischer Sprachschatz* du docteur Alfred Holder : elle constitue le supplément des col. 665-1115 du tome I (de *Cabillo* à *Corbagnos*), et ne comprend pas moins elle-même de 256 colonnes. Nos lecteurs connaissent les mérites et les défauts de cette publication, indispensable, malgré tout, aux bibliothèques sérieuses. Il serait à souhaiter que l'auteur jetât par-dessus bord tout ce qui n'est pas texte proprement dit : cela lui permettrait non seulement d'en finir plus vite avec l'œuvre colossale qu'il a entreprise, mais d'éviter aussi de nombreuses erreurs qui finiront, s'il n'y prend garde, par la compromettre aux yeux des philologues. L'art. **Cachl-avus*, où M. A. Thomas est mis en cause, fait l'effet d'un coq-à-l'âne, tant il est négligemment rédigé; l'art. *Caieu* n'est guère moins énigmatique, et d'ailleurs on ne comprend pas ce qu'il vient faire dans le recueil de M. Holder. Les quiproquos dans l'identification des noms de lieu sont toujours nombreux et les fautes d'impression ne manquent pas (col. 1034, l. 20, lire *Belley*, au lieu de *Bellay*; col. 1036, l. 4, *Savignac-les-Églises*, au lieu de *Savigny-les-Églises*; col. 1044, l. 14, *Fays-Billot*, au lieu de *Fayl-Billot*; col. 1057, l. 41, *Gy-les-Nonains*, au lieu de *Gay-les-Nonains*; col. 1060, l. 40, *Guéret*, au lieu de *Guérey*; col. 1061, ligne 1, *Le Pizou*, au lieu de *La Pizou*; l. 17, *Chambosse*, au lieu de *Chambost*; col. 1065, l. 22, *Civray*, au lieu de *Givray*; col. 1073, l. 46, *Garonne*, au lieu de *Garrone*; col. 1077, l. 17, *Chanteix*, au lieu de *Chantaix*, etc.). Les nombreux *Canteranne* (Gironde, etc.) ou *Chanteranne* (Creuse, etc.), que M. H. rattache à un type celtique *Cantara* (col. 1077), correspondent au français propre *Chanteraine*, c'est-à-dire qu'ils sont composés avec le verbe latin *cantare* et le subst. *rana*, grenouille.

*
* *

Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte publie, dans son numéro 1-2 de 1913 (t. XI), un article de L. Klöpfel sur un sujet bien peu étudié jusqu'ici. Il s'agit des fonctionnaires de la cour et surtout de la trésorerie d'Aragon au XIIIe siècle. Les quelques pages, d'ailleurs solidement documentées, de l'auteur, bien loin d'épuiser les questions qu'elles touchent, font d'autant plus désirer une monographie d'ensemble sur un point d'histoire méridionale et d'histoire générale si important.

*
* *

On sait que Camille CHABANEAU avait préparé de longue date une nouvelle édition du petit livre de JEHAN DE NOSTREDAME, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, qui parut à Lyon en 1575. Au moment de sa mort Chabaneau n'avait imprimé que le texte de 1575, en y ajoutant le texte original du manuscrit de Carpentras. La date d'impression remontait à 1888. Chabaneau n'avait pas rédigé l'introduction qui devait précéder le livre, ni les notes qui devaient l'accompagner. Notre collaborateur, M. J. ANGLADE, désigné par Camille Chabaneau pour continuer son livre, vient de le faire paraître à la librairie Champion. On y trouvera une longue introduction (176 pages) en cinq chapitres : I. *Notice biographique sur Jean de Nostredame;* II. *Œuvres diverses;* III. *Les vies des troubadours;* IV. *Les Sources;* V. *L'influence de Nostredame.* Le texte est, de plus, accompagné de notes nombreuses qui relèvent les erreurs ou plutôt les mensonges de Nostredame. L'ensemble forme un fort volume de près de six cents pages, où le texte de Nostredame est représenté par deux cent soixante-cinq, le reste étant rempli par l'introduction, les notes et le commentaire. Ainsi se trouve terminé un ouvrage que Chabaneau avait promis depuis longtemps au public savant, et dont le non-achèvement, dû à diverses causes, était resté un des regrets de sa vie.

*
* *

Mouvement félibréen. — La plupart des écoles félibréennes ont donné leurs fêtes annuelles pendant la période des vacances. La

fête de l'*Escolo deras Pireneos* a eu lieu fin août à Boulogne (Gers) et a été honorée de la présence de la reine du félibrige, Mlle Priola.

A l'occasion du septième centenaire de la bataille de Muret, la plupart des associations félibréennes du Languedoc et de la Gascogne ont tenu à *commémorer* cet événement historique et à honorer la mémoire de Pierre II d'Aragon et des chevaliers catalans et aragonais tombés avec lui. Le 12 septembre une délégation de l'École Gaston Fébus a élevé un modeste monument en marbre noir près de celui qui existait déjà, avec une inscription gasconne due à Mme Philadelphe de Gerde et à M. Xavier de Cardaillac, auteur d'une savante étude sur le rôle joué par Pierre II à la bataille de las Navas. Le 14 septembre l'*Escolo Moundino* de Toulouse, des délégations de l'*Escolo Carsinolo* (Montauban), de l'École Gaston Fébus, de l'*Escolo deras Pireneos,* de la *Cigalo narbouneso*, du Conseil général de la Haute-Garonne, etc., se sont rendues à Muret pour déposer une couronne sur le monument de Pierre II. Dans les discours qui ont été prononcés les orateurs ont insisté sur les causes de cette défaite, sur ses conséquences immédiates et lointaines, et plus encore sur l'héroïsme des Aragonais et des Catalans et sur le dévouement de leur roi. L'auteur du présent compte rendu, dans une conférence faite à Muret à la même occasion, n'a pas eu de peine à montrer que le combat fut surtout, comme toujours au moyen âge, un combat de cavalerie et que les milices toulousaines furent massacrées à peu près sans défense par la cavalerie victorieuse. Quant aux mobiles qui poussèrent le roi d'Aragon à venir au secours de son beau-frère, le comte de Toulouse, ils durent être complexes, mais il serait certainement contraire à l'histoire du roi-chevalier, du vainqueur de las Navas, de lui en attribuer de purement politiques et intéressés. Les exemples de désintéressement politique qu'il avait donnés dans sa vie corroborent le jugement très net de la Chanson de la Croisade en sa faveur. Il faut tenir compte de ce témoignage du seul historien contemporain des vaincus. Les chroniqueurs des partisans de la Croisade n'ont pas parlé des vues politiques du roi d'Aragon. Il faut juger les hommes, rois ou simples particuliers, avec les idées de leur temps et non avec les nôtres. Mistral, qui a admirablement compris le sens de cette manifestation, s'y est associé par une lettre éloquente que publiera la *Terro d'Oc*, et où il rappelle que les *primadié* du félibrige n'avaient pas oublié l'hé-

roïsme des Catalans et des Aragonais, et que dès 1868 il chantait Pierre II dans son voyage en Catalogne, à Figueras et à Barcelone. On sait que le grand poète catalan Balaguer, à son tour, a composé une belle pièce en *provençal*, sur la bataille de Muret.

J. ANGLADE.

Chronique de l'Ariège.

Parmi les publications diverses qui périodiquement sortent des presses ariégeoises, il en est une dont le vrai caractère, dissimulé sous un titre trompeur, mérite d'être dévoilé aux lecteurs des « *Annales* », nous voulons parler de l'*Annuaire* de l'Ariège. Cet ouvrage, en effet, n'est pas, comme son titre d'annuaire pourrait le faire présumer, un simple recueil de renseignements administratifs ou commerciaux, une sorte de Bottin ariégeois; déjà, avant 1882, c'est-à-dire avant la création dans le département d'une société savante et la publication d'un bulletin périodique consacré aux études d'histoire locale, l'*Annuaire* de l'Ariège se faisait un honneur de donner aux travaux des érudits une large hospitalité; c'est ainsi qu'en 1834 il publiait une étude économique et géographique du département, bonne encore à consulter; en 1855, c'était un précieux vocabulaire des hameaux, en 1856 des notices sur les hommes remarquables de l'Ariège, en 1882 la nomenclature des chartes de coutume, en 1889 le texte des usages locaux, enfin, en 1890, le répertoire d'une partie des archives communales anciennes : terriers, délibérations, état civil.

Alors interrompue, cette tradition a été heureusement reprise en 1905; dorénavant, l'*Annuaire* de l'Ariège contient chaque année, outre une courte notice sur chaque commune du département, toute une série d'études variées consacrées à la géographie et à l'histoire locales; comme exemple, nous citerons les travaux de Marcailhou d'Aymeric sur la haute chaîne pyrénéenne (1906-1908) et les communes du canton d'Ax (1909); ceux de M. l'abbé Blazy sur le major Trillard et sur Lakanal (1910), sur les cahiers de doléances de Tarascon et sur les fêtes nationales à Foix sous la Révolution (1911); ceux de M. le chanoine Ferran concernant les privilèges des juifs à Pamiers (1908), le vieux Pamiers (1910), un Ariégeois devenu vice-roi de Catalogne (1911), l'œuvre humanitaire

de trois évêques couseranais, Notre-Dame de Marsan à Saint-Lizier (1912), les relations des comtes de Foix avec la communauté de Pamiers (1913); les publications de M. l'abbé Robert au sujet du dernier moine bénédictin du Mas-d'Azil (1906), des Clarisses du Fossat (1910), de l'hôpital et du cimetière de Mirepoix (1911 et 1913), l'étude de M. Barrière-Flavy sur le diocèse de Rieux au XVIIe siècle (1910) et enfin, parue en 1913, la liste des biens nationaux vendus en l'an IV par le département.

Cette énumération suffira, pensons-nous, à faire connaître la véritable portée d'une publication que son titre pouvait desservir aux yeux de lecteurs non prévenus et qui compte en réalité au nombre des sources principales de l'histoire ariégeoise.

Depuis près de deux ans la même imprimerie édite une revue hebdomadaire illustrée qui s'intitule *L'Ariège pittoresque* et qui est, à proprement parler, un organe de vulgarisation : industrie, commerce, archéologie, histoire, tourisme, sports, informations, tel est le vaste domaine que ce périodique nouveau s'est donné la tâche de parcourir; tout en applaudissant à une pareille entreprise, nous exprimons le vœu que *L'Ariège pittoresque* réserve une place plus importante à l'inédit, aux illustrations d'intérêt strictement local et que le souci de la vulgarisation ne nuise pas, comme il est quelquefois arrivé, aux légitimes exigences de la vérité historique.

Notons aussi que les archives départementales publient deux répertoires numériques destinés à inaugurer la collection de ceux dont la circulaire ministérielle du 25 mars 1909 a prescrit la rédaction; ces deux répertoires concernent la série ancienne H (clergé régulier) et la série moderne N (administration et comptabilité départementale); ils seront suivis très prochainement des répertoires des séries E et V. E. Pélissier.

On connaît de mieux en mieux les œuvres d'art préhistoriques conservées dans les cavernes. Le nombre des trouvailles augmente sans cesse. Signalées, dès 1881, en Espagne par M. de Santuola, mal accueillies par l'opinion, les peintures paléolithiques des cavernes n'ont pris place dans la science qu'à partir de 1896 et surtout de 1902. Plus de quarante cavernes ornées sont maintenant connues, distribuées dans trois régions principales : la Dordogne, les Pyrénées ariégeoises et centrales, les Pyrénées cantabriques. Ici et là, tous les découvreurs de ces œuvres étranges ont pu les faire con-

naître et les publier, grâce à la collaboration d'un jeune confrère aussi instruit qu'habile artiste, qui en a poursuivi énergiquement et avec le plus grand succès les copies et l'étude, M. l'abbé H. Breuil.

Séduit par la vue de ses planches et par les explications de M. Cartailhac, le prince de Monaco s'est chargé des frais des recherches et publications; trois volumes somptueux ont déjà paru. C'est maintenant sous la direction de l'*Institut de paléontologie humaine* que se poursuivent les travaux. Cet institut, largement doté, dont le palais, à Paris, boulevard Saint-Marcel, près du Muséum national, sera inauguré cet hiver, est un don du prince de Monaco à la France.

Les œuvres d'art en question sont au nombre de près de deux mille. Elles représentent, très vivants, très exactement dessinés, les animaux que chassaient les artistes et qui étaient leur seule ressource pour vivre : mammouths, bisons, chevaux, rennes, cerfs, etc. Des signes sont souvent associés à ces images; il n'est pas douteux qu'ils avaient un sens déterminé, traditionnel; on savait les « lire ». Les hypothèses de l'envoûtement, du totémisme, de la magie expliquent assez bien l'ensemble des faits et une foule de détails. Les renseignements de l'ethnographie comparée sont à cet égard fort suggestifs; néanmoins, la part du mystère reste encore considérable.

Il semble qu'au fur et à mesure des découvertes l'intérêt aille croissant. On avait des gravures au trait, d'autres profondes, des reliefs extraordinaires sur les parois rocheuses : les chevaux du Cap-Blanc et, au voisinage, les femmes et l'homme de Laussel, près les Eyzies, — des croquis au trait rouge ou noir, des silhouettes monochromes, des peintures polychromes sur des surfaces naturellement ou artificiellement préparées. Voici que M. le comte H. Bégouen et ses fils, parmi lesquels un étudiant de la Faculté des lettres de Toulouse, en poursuivant méthodiquement — non sans danger — l'exploration de la commune de Montesquieu-Avantès, au nord de Saint-Girons, ont ajouté à ces découvertes un complément et comme le couronnement. Dans la caverne du Tuc d'Audoubert, que traverse le gros ruisseau dit le Volp, après avoir brisé des stalagmites qui barraient absolument certains passages, ils ont trouvé à 700 mètres de l'entrée et de la lumière du jour, au milieu d'une ample salle, deux statues de bison modelées en argile avec un réel talent. Tous les détails observés autour de ces bêtes, — il en est de fort curieux, — ont été publiés dans *L'Anthro-*

pologie de décembre 1912, et cet article, illustré d'excellentes photographies, a été résumé partout, jusqu'en Amérique et au Japon. La caverne du Tuc d'Audoubert est propriété communale; M. le comte Bégouen, maire, en a demandé le « classement » au Ministère des Beaux-Arts. Mais les grosses difficultés opposées par la nature, la navigation nécessaire dès l'entrée, les dangers même qu'offrent certains passages rendent encore la visite de cette caverne presque impossible. MM. Bégouen, Breuil, Cartailhac, le lieutenant Octobon, qui en a dressé le plan, et trois autres personnes étaient les seuls à l'avoir accomplie dans la première année. E. C.

Chronique de Bordeaux et de la Gironde.

Au cours de ces deux dernières années, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a, contrairement à ses habitudes, fait beaucoup parler d'elle. Elle s'est associée à la glorification d'un de ses membres les plus illustres du XVIII[e] siècle, le physicien Jacques de Romas, en se faisant représenter à l'inauguration de sa statue, qui eut lieu le 22 octobre 1911 à Nérac, et en publiant ses mémoires inédits sur l'électricité. En novembre 1912, elle a célébré le deuxième centenaire de sa fondation, en présence de nombreux délégués d'Académies et Sociétés savantes. Les fêtes furent très brillantes; la ville de Bordeaux y contribua pour une part magnifique. M. Marcel Prévost y parla au nom de l'Institut. L'Académie imprime un volume commémoratif de ces fêtes, qui contiendra aussi divers travaux et documents relatifs à son histoire.

L'érudition bordelaise a perdu en Raymond Céleste, bibliothécaire de la ville, décédé en novembre 1911, un de ses représentants les plus connus pour la parfaite obligeance avec laquelle il se faisait le collaborateur de tous ceux qui recouraient à lui. Pendant trente ans, Céleste fut à Bordeaux l'homme de toutes les œuvres qui se proposaient de faire mieux connaître et mieux aimer le passé local. Les lettres françaises doivent à sa diplomatie la communication au grand public des archives de La Brède. Les travaux qu'il a laissés, des plus estimables, sont peu de chose à côté de tous les services qu'il a rendus. De ces travaux, le plus considérable, la publication de la correspondance de Montesquieu, demeure inachevé. La Société des Bibliophiles de Guienne a été

bien inspirée en le confiant au successeur de Céleste, M. François Gebelin. Le nouveau conservateur de la Bibliothèque municipale est jeune, actif, compétent. Il nous donnera sans tarder ce qui nous est depuis si longtemps promis.

Aux Archives municipales, on travaille aussi. Le très diligent directeur de ce dépôt, M. Gaston Ducaunnès-Duval, vient de faire paraître le tome III de l'*Inventaire de la période révolutionnaire*. Les registres sont désormais tous analysés, et d'une façon très copieuse. Le prochain volume contiendra l'inventaire des liasses.

Bordeaux s'est annexé un érudit bien connu des lecteurs des *Annales du Midi*, M. Alfred Leroux, archiviste honoraire de la Haute-Vienne. M. Leroux s'est enrôlé bravement dans l'équipe des travailleurs bordelais. Non content de collaborer activement aux revues locales, il a accepté de continuer la grande publication municipale de l'inventaire de la Jurade. C'est dire qu'elle est en de bonnes mains.

L'autre grande publication entreprise par la Ville, l'édition des *Essais* de Montaigne, a subi un regrettable ralentissement. Le tome III est toujours attendu, et avec une impatience grandissante. M. Villey prépare avec zèle le tome IV sur les sources de Montaigne. M. F. Strowski a donné, à la librairie Hachette, une admirable reproduction phototypique de notre fameux exemplaire.

Le Comité départemental chargé de publier les documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution a fait paraître deux gros volumes sur les biens nationaux en Gironde. Son président, M. Marion, a quitté Bordeaux pour le Collège de France; mais il continue à s'intéresser à l'œuvre. Une publication nouvelle, relative aux impôts directs, est amorcée : elle a été confiée à un jeune spécialiste de l'époque révolutionnaire, M. R. Brouillard, qui s'est déjà fait connaître par une excellente thèse de droit sur la contribution patriotique et les emprunts forcés à Bordeaux et par des recherches très neuves sur les Girondins proscrits.

Nombreuses ont été, d'ailleurs, les thèses de droit touchant à l'histoire locale. Je signalerai, outre celle de M. Brouillard, celles de M. Mabille sur la condition des enfants trouvés en Guienne au XVIIIe siècle, de M. P. Harlé sur les Padouens du Bordelais, de M. A. Faure sur les parères de la Chambre de commerce de Guienne. D'autres thèses sur des sujets bordelais

sont en préparation. Cette heureuse orientation est due à l'initiative de MM. Benzacar et Ferradou, professeurs à la Faculté de droit.

La Société des Archives historiques de la Gironde a publié, en 1911, entre autres documents, le très curieux *Registre du clerc de ville* du XVIe siècle, transcrit par M. P. Harlé; en 1912, une importante collection d'arrêts du Parlement, recueillis par M. H. Patry, qui concernent les débuts de la Réforme en Guienne et une série de pièces sur le Château-Trompette. Le volume de 1913 comprendra une série sur la formation de la Place Royale.

En dehors de son *Bulletin*, la Société archéologique paraît surtout s'attacher à enrichir son musée, déjà bien à l'étroit dans les trois étages de la porte de Cailhau. Le Musée municipal a reçu d'un numismate généreux, M. Évrard de Fayolle, une belle collection de monnaies et de jetons bordelais. Mais que de collectionneurs, désireux de faire profiter la ville de leurs libéralités, attendent qu'elle ait fait le nécessaire pour créer le Musée girondin réclamé depuis plus de vingt ans! On en parle toujours, mais la question n'a pas fait un pas. Le succès de la jolie exposition d'art du XVIIIe siècle, récemment organisée par un groupe d'amateurs qui ont formé une Société des Amis de Bordeaux, convaincra-t-il les pouvoirs publics que notre ville a droit à un musée local et provincial digne de son passé? On est heureux, en attendant, de constater que la municipalité, au moment de faire d'importantes réparations au Grand-Théâtre, a décidé de reconstituer le beau plafond de Robin d'après la gravure de Le Mire.

L'histoire locale devient objet d'exportation. On sait la part prise par l'Université de Bordeaux à l'œuvre de l'*intercambio* avec les Universités espagnoles. En avril 1912, les auditeurs de l'Université de Madrid ont entendu une série de leçons sur l'évolution de Bordeaux à travers les siècles.

La Faculté des lettres a décerné, en 1912, le grade de docteur à M. Brutails, archiviste de la Gironde. La soutenance eut un éclat exceptionnel : M. de Lasteyrie la présida, M. C. Jullian, qui reste toujours Bordelais, y prit part. L'Académie des inscriptions a sanctionné les éloges de la Faculté en attribuant le prix Gobert à la belle étude de M. Brutails sur *Les Églises de la Gironde*. C'est un brillant succès pour notre archéologie locale. Deux autres thèses bordelaises pour le doctorat ès lettres verront prochainement le jour : celle de M. de Joinville sur Balguerie-Stuttenberg

et celle de M. l'abbé Moulard sur Tournon, préfet de la Gironde. Elles apporteront des lumières nouvelles sur Bordeaux sous la Restauration.

Il convient de signaler, en terminant, deux tentatives intéressantes de vulgarisation. La Société philomathique a organisé une série de conférences sur les quartiers de Bordeaux. Un comité départemental a été créé pour développer le goût des études locales chez les membres de l'enseignement primaire. Ce comité a donné des conférences de méthode, organisé des excursions, des visites aux Archives et au Musée d'antiques. Il prépare une série de cahiers d'écoliers à couvertures illustrées de monuments et de portraits avec notices.

Paul Courteault.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Coelho (José Julio Gonçalvez). *Notre-Dame de Rocamadour en Portugal.* Mémoire historique, avec préface par l'abbé Edmond Albe. Brive, 1912, 123 pages et 25 illustrations. (Extr. du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*). — M. Coelho s'occupait depuis longtemps des œuvres de charité et d'assistance publique de Porto, sa ville natale, où elles ont pris un développement considérable. A l'origine de ces diverses institutions de bienfaisance, il trouva le culte de Notre-Dame de Rocamadour. Étudiant l'hôpital, l'hôtellerie hospitalière et la confrérie de Rocamadour à Porto, il fut conduit à rechercher dans le reste du Portugal les fondations de même ordre. Tel est le point de départ de cet intéressant travail. L'auteur attribue la connaissance du pèlerinage de Rocamadour aux Français qui, vers la fin du XIe siècle et au début du XIIe, occupèrent de hautes situations religieuses en Portugal. Plusieurs étaient précisément originaires du Quercy ou du Limousin : tels saint Géraud, moine de Moissac, archevêque de Braga de 1096 à 1109, Maurice Bourdin, moine d'Uzerche, évêque de Coïmbre, Lamego et Viseu de 1097 à 1110, archevêque de Braga de 1110 à 1119, antipape sous le nom de Grégoire VII, Bernard de Moissac, évêque de Coïmbre de 1128 à 1147. Le premier texte relatif à la dévotion de R. A. en Portugal nous amène au milieu du XIIe siècle; l'épitaphe de Pedro Escuro dit que ce personnage prit part à la reconquête de Santarem sur les Maures (1147) et qu'il fonda un hôpital de Rocamadour pour les pèlerins. Il y avait à Soza une confrérie hospitalière de pèlerins de Notre-Dame de R. A., qui fut dotée en 1192 par le roi Sanche Ier. Parmi les donations faites au sanctuaire français, la plus ancienne qui soit mentionnée est celle du roi Alphonse II, en 1221; l'une des plus intéressantes est celle de la reine sainte Élisabeth, dont le testament (1314) unit le nom de Rocamadour à celui de Roncevaux.

H. Graillot.

Colombe (Dr). *Au palais des papes d'Avignon. Recherches critiques et archéologiques. — V. Histoire d'une caserne. — VI. Le pont d'Innocent VI.* Paris, Champion, 1912; deux broch. in-8 de 63 pages et 1 plan, 14 pages et 1 plan. — La caserne, c'est le palais même des papes. L'histoire de cette caserne est celle des modifications qu'a subies l'édifice, en vue de son occupation par la troupe. On y logea des soldats dès que le Comtat-Venaissin fut réuni à la France. Mais, pour l'approprier à sa nouvelle destination, l'on n'y commence de grands travaux qu'en 1822. Le Dr Colombe a consulté et dépouillé les archives militaires de la Chefferie d'Avignon. Elles pourront être d'un grand secours à l'architecte et l'historien, surtout pour l'étude des parties les plus maltraitées du palais. De ces mutilations, le génie militaire est-il seul responsable? C'est à la demande de la ville, afin d'agrandir la place du Palais, que l'on a démoli les défenses avancées, devant l'entrée principale. C'est l'architecte civil des prisons départementales qui a démoli en 1807 toute la galerie sud du cloître, qui a partiellement détruit en 1825 la chapelle de Benoît XII. Le génie, par contre, nous a conservé les voûtes admirables de l'Audience et de la chapelle Clémentine; il a empêché la destruction des fresques de la tour Saint-Jean. Mais comment excuser ceux qui ont fait marteler le portail de cette Grande-Chapelle et crever le tympan où le Christ présidait au Jugement dernier? — Une construction, indiquée sur le plan de Pampany (an IX), a disparu complètement; c'est le pont d'Innocent VI, cité dans les comptes de 1360. Ce pont de pierre, formé d'une seule arche, avec passage couvert, reliait la chapelle du palais neuf de Clément VI au vieux palais de Benoît XII. Innocent VI fut aussi le constructeur de la tour Saint-Laurent.

H. Graillot.

Conférences sur l'histoire de Montpellier [publiées par l'Association des Amis de l'Université de Montpellier]. Montpellier, 1912; in-8o de 206 pages. — L'Association des Amis de l'Université de Montpellier a pris l'initiative de faire faire et de publier six conférences d'une signification locale ou régionale bien caractérisée et qui ont toutes un vif intérêt. M. Ch. Flahaut a traité de la *Géographie méditerranéenne;* il en a parlé en savant et en Montpelliérain convaincu, et son élégante esquisse comporte du Montpellier historique et moral un portrait dont le dessin est particulièrement suggestif. M. André Joubin, en archéologue averti,

étudie la *formation et évolution de Montpellier*, retraçant en quelques pages substantielles l'histoire topographique et monumentale de la ville à ses différents âges. Vient ensuite l'examen érudit et fort net d'un point précis, la *Réunion de Montpellier à la France*, et ce tournant difficile de l'histoire du Bas-Languedoc est décrit avec autant d'élégance que de méthode par M. Louis Thomas. Le rôle si important de l'Université dans l'histoire montpelliéraine indiquait d'avance la place d'une leçon sur *Les Origines de l'Université*; elle a été confiée à M. Babut, qui a profité de l'occasion pour caractériser en traits vigoureux les spécifiques propres du *Studium generale* à Montpellier en les opposant à d'autres centres, notamment à ceux de Paris et de Bologne, si bien que cette judicieuse comparaison fournit au total à l'auteur les éléments d'un chapitre à retenir pour qui s'intéresse soit au développement des Universités du Languedoc, soit, à un point de vue plus large, aux conceptions universitaires du moyen âge. Grâce à M. Gachon, — dont la compétence toute spéciale en pareille matière n'a nul besoin d'être rappelée, — nous avons sous les yeux un tableau de *La Vie municipale à Montpellier aux XVIIe et XVIIIe siècles*, tableau singulièrement animé, et dont les éléments sont assurément puisés aux meilleures sources, bien que le texte de la conférence, à la différence de celui des quatre précédentes, ne s'accompagne d'aucune référence. Enfin, M. Louis Thomas évoque *Montpellier il y a cent ans*. Sous ce titre, il groupe avec humour des traits bien concrets de ce qu'il qualifie modestement « petite histoire, vie locale, vie privée, petits événements, anecdotes ». Un choix heureux et une documentation minutieuse (dont il nous fait toute la confidence) lui permettent de montrer excellemment, selon sa propre formule, « comment, dans le silence et la paix d'une province reculée, se continue parmi la foule anonyme le rythme de la vie sociale ». Des vignettes, empruntées de préférence à de vieilles estampes, illustrent le volume, et, dans la double initiative de l'Association à laquelle sont dues et les conférences elles-mêmes et leur impression, il convient de saluer un exemple très louable en soi et très heureux de décentralisation intellectuelle : les conférenciers eux aussi, collaborateurs nécessaires et empressés de cette initiative, ont bien mérité de leur « Université régionale ».

J. Calmette.

Demartial (A.). *Chronique de l'orfèvrerie et de l'émaillerie anciennes de Limoges.* Limoges, Ducourtieux et Gout, gr. in-8°, 1910, 6 p.; 1911, 21 p.; 1912, 29 p.; 1913, 30 p. — M. Demartial s'est fait une spécialité de l'étude des orfèvres et surtout des peintres-émailleurs de Limoges. Chaque année depuis 1910 il publie dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* la chronique des deux arts en question, tenant soigneusement registre des ventes aux enchères, des acquisitions faites par les musées, des ouvrages spéciaux et des études publiées dans diverses revues périodiques. C'est là une très heureuse idée, non seulement parce qu'elle conserve le souvenir d'œuvres, de noms et de faits instructifs, permettant de suivre les migrations de certaines pièces célèbres, mais encore parce qu'elle apporte aux archéologues les éléments toujours plus précis dont ils ont besoin pour la solution de quelques questions non encore résolues, telles que l'origine de l'émaillerie peinte à Limoges. M. D. continue ainsi, sous une autre forme, l'œuvre de description et d'inventaire général qu'avait entreprise le regretté Louis Bourdery[1]. Il est fâcheux seulement que l'auteur ne prenne en considération que la France et l'Angleterre et, sans doute par faute de collaborateurs, néglige les autres pays d'Europe où les émaux limousins ne sont ni moins connus, ni moins cotés. Ajoutons que ces chroniques sont assorties de nombreuses illustrations. A. Leroux.

Duprat (Eug.). *Notes de topographie avignonaise.* II. *Saint Trophime de Blauvac et Saint Victor de Bouquet.* Nîmes, Imprimerie générale, 1911; in-8° de 11 pages. (Extrait de la *Revue du Midi*, 1911). — III. *Villa Nova près de Bédarrides et Villa Nova près d'Avignon.* Paris, Champion; Avignon, Roumanille, 1912; in-8° de 11 pages. (Extrait des *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin.*) — Contributions à un dictionnaire topographique de l'ancien diocèse d'Avignon. *Ecclesia S. Trophimi de Blavairaco*, dans une bulle d'Adrien IV (1155); Blauvac est une ancienne « villa », sise dans le territoire de Saint-Remy; c'était au XIIe siècle un territoire indépendant, que finit par englober la petite ville voisine. — *Ecclesia S. Victoris de Bucco, de Boqueto,* dans des textes de 1155 et 1246. *Castrum Buccum*, cité en 1054, débris d'une

1. Cf. *Annales,* 1898, t. X, p. 113, compte rendu de L. Bourdery et E. Lachenaud, *L'œuvre des peintres émailleurs de Limoges* : *Léonard Limosin.*

villa antique. — La *Villa Nova* des actes impériaux de 898 et 903, sur le domaine impérial, serait près de Bédarrides. La *Villa Nova* d'Avignon n'est qu'un petit clos de la ville, à côté du clos de Fontanas (quartier Saint-Véran); c'est à sa situation sur la Sorgue et à son moulin qu'elle doit de figurer sur de nombreux-actes.

H. Graillot.

Duprat (Eug.). *Notes d'archéologie avignonaise.* III. *Les ruines antiques de la rue Peyrolerie.* Avignon, Seguin, 1912; in-8° de 35 pages. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1912.) — Contribution à la topographie d'Avignon gallo-romaine. Dès le XVII[e] siècle on signale des débris antiques dans ce quartier; on les attribua soit à un temple, soit à un amphithéâtre, soit à des bains. Seules, les ruines de la maison Aubanel et les fragments découverts en 1650 et 1902 dans la maison Pamard sont authentiquement de l'époque romaine. Les arcades de la maison Aubanel paraissent s'être ouvertes sur des magasins et des boutiques. Il est à souhaiter que l'on recherche les antiquités enfouies sous la place Saint-Pierre. H. Graillot.

Duprat (Eug.). *Cinga ou Sulga? Orga ou Sorgia?* (Extr. de la *Revue des Études Anciennes*, XIII, 1911, p. 459-464). — Raisons pour lesquelles il faut préférer Sulga, la Sorgue, dans Lucain, I, 432. Hypothèse relative à la « nobilis fons Orgae nomine », dans Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 22 (51); il s'agirait encore de la Sorgue, et il faudrait lire « Sorgae » ou « Sorgiae ». H. Graillot.

Forgue (É,). *Médecine et chirurgie, chirurgiens et médecins.* Paris, Masson, 1911; in-4° de 26 pages, 5 vignettes. — L'auteur de cet élégant opuscule retrace avec humour les traits principaux et quelques épisodes particulièrement caractéristiques de la lutte des médecins et chirurgiens d'ancien régime. Justifiant les termes mêmes de son titre, il dessine pittoresquement la silhouette du docteur et celle de ce « prolétaire » de la profession qu'est le barbier. Rappelons, à ce propos, que les documents nombreux et inédits conservés aux archives de la Faculté de Médecine de Montpellier pourront fournir au besoin de nouveaux traits fort curieux touchant la rivalité médico-chirurgicale à Montpellier et ailleurs. Les inventaires parus au tome II du *Cartulaire de l'Université*, — volume publié en 1912 et par conséquent posté-

rieurement à la plaquette que nous signalons ici, — permettront d'utiliser dans l'avenir, pour ce sujet comme pour bien d'autres, les données précises et directes que renferment les liasses de ce riche et précieux dépôt. J. CALMETTE.

SAINÉAN (L.). *Les Sources de l'argot ancien.* Paris, Champion, 1912; 2 vol. petit in-8° de xv-427 et 470 pages. — Ce titre aurait été plus clair et plus exact si l'auteur y avait ajouté deux mots (les sources de notre connaissance de...) ou s'il avait mis les deux derniers entre guillemets : cet ouvrage est, en effet, un complément de celui qu'il a publié en 1907 (et que nous aurions dû signaler alors) sous le titre de : *L'Argot ancien* (1455-1850), *ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne.* M. S. nous donne ici, imprimés avec le plus grand soin, les documents qu'il avait alors utilisés, documents rares, dispersés ou étrangement défigurés par la négligence ou le sans-gêne des éditeurs successifs. Nous avons enfin, grâce à lui, une base scientifique pour l'étude étymologique de l'argot, à laquelle il aura lui-même fait faire un grand pas. Le fait que les forçats furent internés, pendant un siècle, à Marseille et à Toulon, explique la présence, dans la langue des malfaiteurs, de nombreux mots provençaux ; d'autres, d'aspect méridional, peuvent venir tout aussi bien de l'espagnol et de l'italien, et il est, dans certains cas, impossible de se prononcer. M. S. a donc bien fait d'être moins affirmatif, dans le Glossaire étymologique qui termine son tome II, qu'il ne l'avait été dans son premier ouvrage. On trouvera sur ce point des indications intéressantes dans deux articles signés de noms bien connus de nos lecteurs, ceux de MM. A. Thomas (*Journal des savants*, octobre 1909), et A. Dauzat (*Revue de philologie française*, tome XXV, 1911).

A. JEANROY.

SALOW (K.). *Sprachgeographische Untersuchungen über den östlichen Teil des katalanisch-languedokischen Grenzgebietes.* Hambourg, siège de la Société. Edmond Siemersallée; in-8° de 307 pages. — La Société internationale de Dialectologie romane, fondée il y a quelques années sous la direction de M. Schaedel, vient de créer, pour compléter sa *Revue*, une *Bibliothèque de Dialectologie romane.* Ce premier volume, qui vient de paraître, intéresse particulièrement notre région : « Recherches de géogra-

phie linguistique sur la partie orientale de la frontière du catalan et du languedocien. » L'ouvrage est accompagné de cartes linguistiques dues à M. Salow et à son collaborateur M. F. Krüger. Il est impossible d'analyser en détail ces recherches faites sur place par l'auteur avec les méthodes de la linguistique expérimentale. Disons seulement qu'elles portent sur une soixantaine de villages de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, depuis Fitou jusqu'à Bélesta, du côté languedocien, et d'Ille à Barcarès, du côté catalan. La première partie du travail expose l'état actuel de la langue. Dans la seconde partie, l'auteur essaie d'expliquer par la topographie et par l'histoire la naissance de cette frontière linguistique. Cette partie est des plus importantes et les conclusions en paraissent justes. Le travail est accompagné de plusieurs cartes historiques ou linguistiques très soignées. Cette étude fait honneur aux jeunes savants de l'*Institut de Philologie romane* de Hambourg et à son directeur, M. Schaedel. Car Hambourg, qui va, comme Francfort, se créer une grande Université, a commencé par fonder depuis longtemps un bel Institut ou Séminaire de philologie romane, l'a largement doté et y a appelé, avec M. Schaedel, un linguiste des plus éminents. Ainsi les villes commerçantes de la docte Allemagne savent favoriser les études les plus désintéressées et les moins utilitaires. Il y a là un exemple à méditer.

J. Anglade.

Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaire (1789-an VIII). T. I, par Ariste Ducaunnès-Duval. Bordeaux, Gounouilhou, 1896, in-4° de 461 pages. T. II, et t. III, par Gaston Ducaunnès-Duval. Bordeaux, Pech, 1910 et 1913, in-4° de 391 et 342 pages. — Rédigés d'après le cadre de classement de 1879 et approuvés par le maire de Bordeaux en dehors de toute intervention ministérielle, ces trois volumes présentent quelques particularités qu'il faut signaler. Dans le tome I, les articles de l'inventaire ne sont pas accompagnés de la « lettre de série » correspondante, mais pourvus seulement d'une numérotation continue, de 1 à 97. Dans les tomes II et III, au contraire, la « lettre de série » a été indiquée, et la numérotation commencée a été poursuivie de 98 à 153 et de 154 à 207. La disposition typographique de ces trois volumes est celle qui a été adoptée pour les publications similaires : analyse des documents sur deux colonnes ; reproduction intégrale des plus importants, à

page pleine. Cette méthode rend le plus souvent superflu pour le lecteur le recours aux originaux, mais malaisée la citation de l'inventaire, laquelle ne peut se faire que par le renvoi aux pages du volume.

Le tome I contient le répertoire des lettres patentes, lois, décrets et registres de transcription (82 art.), et l'inventaire proprement dit des quinze premiers registres de délibérations du Conseil municipal, de mai 1789 à mars 1793; — le tome II poursuit l'inventaire des délibérations du Conseil général de la commune (19 reg.), des arrêtés du Bureau municipal (16 reg.) et de la correspondance de la Municipalité (11 reg.), de 1790 à l'an IV, sans compter 10 registres de décisions, arrêtés, comptes et correspondances divers ; — avec le tome III commence et s'achève l'inventaire des arrêtés et autres documents du Bureau central et des trois Administrations municipales, nord, sud et centre, organisées par la Constitution de l'an III (53 reg.).

Chacun de ces trois volumes est pourvu d'une table alphabétique unique des noms de personnes, de lieux et de choses. En tête des tomes II et III, M. D.-D. fils a pris soin d'exposer quelle était l'organisation, si compliquée, des pouvoirs municipaux de ce temps, et, pour montrer la situation morale et matérielle de Bordeaux au lendemain de la Révolution, il a reproduit, dans son introduction au dernier volume, l'analyse des *Vœux du Conseil général de la Gironde* en l'an IX.

Grâce au zèle et à la compétence de MM. D.-D. père et fils, Bordeaux se trouve désormais en bon rang parmi les villes qui ont entrepris de faire connaître leurs archives révolutionnaires. Si le tome IV tient, comme on n'en peut douter, les promesses de ses aînés, les historiens auront un guide incomparable pour raconter jusque dans ses détails les « fastes » de la Révolution dans l'une des villes de France où ils présentent les caractères les plus intéressants.

A. Leroux.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Bédier (J.). Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste, t. III et IV. Paris, Champion, 1912 et 1913; 2 vol. in-8º de 489 et 518 p. avec cartes.

Bégouen (Comte). Une Société secrète émule de la Compagnie du Saint-Sacrement. L'AA de Toulouse aux xviie et xviiie siècles. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1913; in-16 de vii-131 p.

Chansons (Les) de Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), p. p. A. Jeanroy. Paris, Champion, 1913; in-16 de xix-48 p. avec musique.

Ferrouil de Montgaillard (E. de). Le patrimoine des pauvres et les services hospitaliers de la ville de Bédarieux, sous l'ancien régime. Béziers, Imp. Générale, 1913; in-8º de 112 p.

Forot (V.). Catalogue raisonné des richesses monumentales et artistiques du département de la Corrèze. Paris, Schemit, 1913; in-8º de 211 p. avec grav.

Gaston (J.). La Communauté des notaires de Bordeaux (1520-1791). Bordeaux, imp. Cadoret, 1913; in-8º de 437 p.

Gobillot (Abbé P.). La cathédrale de Clermont. Clermont-Ferrand, Bellet, 1912; gr. in-8º de 216 p. avec grav. et plan.

Guiraud (L.). Les Pénitents gris de Montpellier (1550-1577). Montpellier, Valat, 1913; in-8º de 23 p. [Extr. du *Bulletin des Pénitents blancs*.]

Mazel (E.). Monographie sur Nant d'Aveyron et son ancienne abbaye depuis son origine jusqu'à la Révolution française. Rodez, imp. Carrère, 1913; in-16 de vii-291 p. avec grav.

Pélissier (L.-G.). Un recueil de l'Arlésien Mège (1788-1816). Documents pour l'histoire du fédéralisme marseillais. Chalon-sur-Saône, imp. Bertrand, 1913; in-8º de 48 p. [Extr. de la *Revue historique de la Révolution française*.]

Reynaud (Chanoine). Monographie du couvent des Trinitaires de Faucon, près Barcelonnette. Digne, Imp. Chaspoul, 1913; in-8º de 108 p. avec grav.

Rouquette (J.) et A. Villemagne. Cartulaire de Maguelone, t. I, fasc. 5. Épiscopats de Guill. Raimond (1190-1197) et de Guill. de Pleix (1197-1203). Montpellier, Valat, 1913; in-8º, p. 369-522.

Sarreméjean. Étude sur le monastère et la seigneurie de Saint-Orens. Tarbes, imp. Lesbordes, 1913; in-16 de 117 p.

Le Gérant, Éd. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

MÉLANGES ET DOCUMENTS

COMPTES RENDUS CRITIQUES

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

NÉCROLOGIE

Ch.-A. Godard, p. 111; L.-G. Pélissier, p. 112; Évrard de Fayolle, p. 522; Dezeimeris, p. 522.

CHRONIQUE

Thèses de l'École des Chartes, p. 256; assemblée générale des Comités départementaux de la Révolution, p. 257; prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Académie française, p. 383; Congrès international d'histoire à Londres, p. 383; Congrès de l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest, p. 384; *Prouberbis et Redits Narbouneses, per Moussu Caffort pèro*, p. 384; Bibliothèque des « Classiques français du moyen âge », p. 384; Catalogue de la Bibliothèque de Gaston Paris, p. 384; *Chrestomathie provençale*, par Appel; *Uber Plan und Einrichtung des romanischen Jahresberichtes*, par K. Vollmœller; Congrès des Sociétés savantes, p. 523; session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, p. 525; *Dictionnaire de biographie française*, par Didier, Isnard et Ledos, p. 525; *All-celtischer Sprachschatz*, par Holder, p. 526; article de Klöpfel sur la trésorerie d'Aragon au XIIIe siècle, p. 527; Jehan de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, nouvelle édition par C. Chabaneau et J. Anglade, p. 527; Mouvement félibréen, pp. 258, 385 et 527.

— Chroniques de l'Ariège, p. 529; de l'Aude, p. 114; de Bordeaux et de la Gironde, p. 532; du Gévaudan, p. 259; de l'Hérault, p. 387; du Roussillon, p. 119; de Toulouse et de la Haute-Garonne, p. 393.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

PUBLICATIONS NOUVELLES

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 903